This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

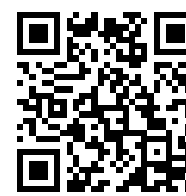

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,346

Digitized by Google

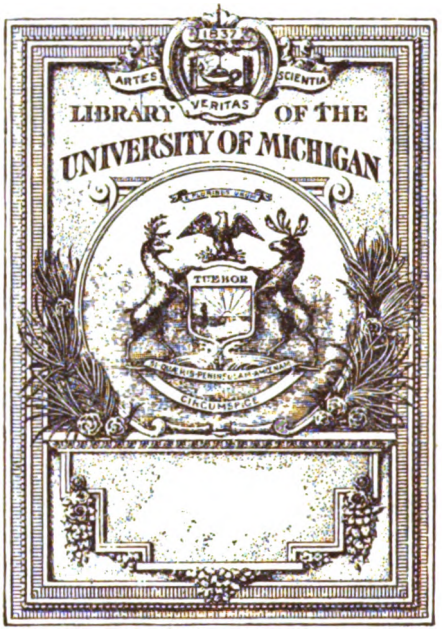

Digitized by Google

II
1
.126

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE.

TOME CENT TRENTE-CINQUIÈME

Septembre-Décembre 1920.

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1920

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE

Digitized by Google

Stech.
9-9-1922
gen

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY
MAR 3 - 1921
UNIV. OF MICH.

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

45e ANNÉE. — TOME CXXXV.

I. — Septembre-Octobre 1920.

SOMMAIRE.

	Pages
P. Boissonnade. Le mouvement commercial entre la France et les Iles Britanniques au XVIe siècle; *suite et fin*	1
L. Halphen. Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. VII. L'agriculture et la propriété rurale dans l'empire carolingien.	28
Bulletin historique. Histoire de Grande-Bretagne, *1re partie*, par Charles BÉMONT	66
— Histoire de France. Révolution, par Rod. REUSS.	77
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*).	98
Notes bibliographiques	137
Recueils périodiques et sociétés savantes	152
Chronique	189

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
PARIS, 6e

268

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

	Pages
J.-G. Frazer. Folklore in the old Testament **(Ch. Guignebert)**	98
J. Carcopino. La loi de Hiéron et les Romains **(A. Piganiol)**	103
Théodore Haarhoff. Schools of Gaul **(Ch. Lécrivain)**	105
Henry Vignaud. The Columbian tradition of the discovery of America **(L. Gallois)**	107
Louis Hourticq. La jeunesse de Titien **(J. Alazard)**	110
Enrique Pacheco y de Leyva. La política española en Italia. Correspondencia de Don Fernando Marín, abad de Nájera, con Carlos I, 1521-1524 **(Alf. Morel-Fatio)**	113
Auguste Leman. Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635 **(Jules Gay)**	115
Id. Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France, de 1624 à 1634 **(Id.)**	115
M. A. Czaplicka. The Turks of Central Asia in history and in the present day **(Gaston Cahen)**	119
J. Mathorez. Les étrangers en France sous l'Ancien régime, t. I **(H. Hauser)**.	122
J. L. A. Barbara Hammond. The skilled labourer, 1760-1832 **(P. Devinat)**	124
José Echegaray. Recuerdos **(Jean Régné)**	127
Ernest Daudet. L'avant-dernier Romanoff : Alexandre III **(E. Duchesne)**	129
Christian-L. Lange. Histoire de l'internationalisme **(H. Hauser)**	131
René Maunier. Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques **(Id.)**.	132
Das Haus-Hof-und Staats Archiv in Wien (Commandant **Weil**)	134

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Louis Batiffol. Richelieu et la question de l'Alsace.
Marc Bloch. Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite.
Charles Bost. Les « Prophètes du Languedoc » en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Astruc-Mandagout.
André Boudier. Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445.
Fr. Brœsch. La pétition du 17 juillet 1791.
Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.
Joseph Combet. Les fêtes à Nice sous le premier Empire.
Eugène Déprez. La bataille de Najera (3 avril 1367). Le communiqué du Prince noir.
François-L. Ganshof. Étude sur l'administration et la justice dans la région bourguignonne de la fin du x^e^ siècle au début du xiii^e^.
Septime Gorceix. Les sources de Voltaire et la Chronique moldave pour le récit de la capture de Charles XII à Bender.
Louis Halphen. Études critiques sur l'histoire de Charlemagne.
Léon Homo. Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du iii^e^ siècle.
Pierre de Labriolle. Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne.
J. Ledeuil d'Enquin. Captivité en France de Georges d'Autriche, grand-oncle de Charles-Quint (1541).
Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au xvii^e^ siècle.
Frank Puaux. Napoléon et les protestants français.
Lucien Romier. La littérature historique et les témoignages sur les guerres de religion.
Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.
Ch. Terlinden. La politique économique de Guillaume I^er^, roi des Pays-Bas, 1815-1830.
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métier.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 12 A 13 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 400 PAGES ENVIRON PAR AN.

Digitized by Google

LE

MOUVEMENT COMMERCIAL

ENTRE LA FRANCE ET LES ILES BRITANNIQUES

AU XVI[e] SIÈCLE

(Suite et fin[1]*)*

III (*suite*).

A la fourniture de produits d'alimentation, la France joignait celle d'un certain nombre de matières premières dont les îles Britanniques ne pouvaient non plus se passer. C'étaient d'abord un certain nombre de matières d'origine minérale. En première ligne venaient les belles pierres calcaires ou pierres à bâtir de Caen, qu'on exportait par les ports de l'Orne ou par ceux de la côte, par Rouen, Le Havre et Dieppe, pour construire les plus beaux édifices de l'Angleterre[2]. Pour le même objet, les Anglais se procuraient des marbres des Pyrénées, qui servaient aussi à édifier des pyramides, des colonnes, des fontaines, des tombeaux[3]. On avait encore recours, pour les moulins britanniques, aux pierres meulières de l'Ile-de-France et de la Brie. On utilisait les pavés de granit du Cotentin pour les villes anglaises[4]. Les tarifs de la douane britannique ne manquent pas non plus de mentionner les arrivages du plâtre de Paris[5]. Les maîtres de forges anglais, qui demandaient surtout à la Biscaye et à la

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXIV, p. 93-228.

2. Liste de 1563, précitée; tarif des douanes anglaises (1564), précité; *Correspondance d'Odet de Selve* (1548), p. 446-449; *Correspondance de La Boderie* (1609), t. III, p. 453.

3. A. de La Personne, *Aquitaine Graphie* (1623) (Paris, in-8°), p. 12.

4. Tarif de 1564, précité; liste de 1563, dans Hall, t. II, p. 246; Ashley, t. I, p. 68.

5. Tarif de 1564.

406644

Digitized by Google

Navarre du fer excellent, en recevaient une petite quantité de France par les ports de Gascogne, de Bretagne et d'Aunis[1].

Parmi les matières premières d'origine végétale figuraient les bois de buis, provenant de la Navarre française, que les artisans anglais utilisaient pour la fabrication des peignes ou de la tabletterie[2]. Le Languedoc et la Provence vendaient aux Britanniques une partie du bois de liège que réclamaient les ateliers insulaires[3]. La Gascogne leur expédiait du bois de pin[4], le Cotentin des bois de construction[5]. De la Gascogne et du Médoc, par Saint-Jean-de-Luz, Bayonne et Bordeaux, s'exportaient à Glasgow et à Londres ou en d'autres ports la poix, le brai et la résine, ainsi que la térébenthine provenant des plantations de pins déjà florissantes et dont les constructions navales, ainsi que d'autres industries de la Grande-Bretagne, avaient un besoin croissant[6]. Les éleveurs eux-mêmes devaient recourir au goudron de France pour guérir la gale des moutons[7]. Nos agriculteurs approvisionnaient enfin les Anglais d'huile de rabette de Normandie et d'huile de laurier de Languedoc et de Provence[8], ainsi que d'une petite quantité de chanvres du Poitou et de lins de diverses régions françaises[9].

Mais l'un des grands articles de notre exportation dans les îles Britanniques était surtout constitué par les matières premières nécessaires aux teintures, c'est-à-dire par les plantes tinctoriales. Avant la diffusion des drogues végétales d'origine exotique, et notamment de la principale, de l'indigo, dont l'usage, longtemps combattu au XVI^e^ siècle, ne triompha qu'au XVII^e^, pour disparaître à son tour au XIX^e^ devant l'emploi des colorants artificiels tirés des goudrons de la houille, la France était le grand centre de production des ingrédients végétaux, indispensables à l'art des teinturiers. Elle cultivait avec succès et exportait presque toutes ses plantes tinctoriales ou les produits qu'elle en

1. Fr. Michel, t. I, p. 345 et 371; Arcère, t. II, p. 453.
2. Tarif de 1564.
3. Fr. Michel, t. I, p. 476, d'après Delurbey; tarif de 1564 et liste de 1563.
4. Malvezin, t. II, p. 206.
5. *Journal de Gouberville*, p. 475.
6. Liste de 1563; tarif de 1564; relation de Contarini (1572), dans Albéri, t. IV, p. 237.
7. Ashley, t. I, p. 67.
8. Liste de 1563; tarif de 1564.
9. L. Delisle, p. 324; *Journal de Gouberville*, p. 344; Gouget, *le Commerce de Niort*, p. 65.

Digitized by Google

obtenait; les Vénitiens ne manquent pas de classer ces produits au nombre des principales richesses de la France qui alimentent le commerce d'exportation[1]. Montchrestien et Isaac Laffemas, au début du XVII[e] siècle, confirment leur témoignage[2] : « Nous avons », disait déjà au champion anglais un siècle et demi auparavant l'auteur du *Débat des hérauts d'armes*, « graines d'escarlate, guesdes et plusieurs choses de quoy vous n'avez rien, et fault que vous en ayiez par la mercy de la France[3]. » Les teinturiers britanniques faisaient donc venir de notre pays, par Bordeaux et par Rouen, la graine d'écarlate de Languedoc et de Provence destinée à teindre les lainages en orange et en rouge ou encore, mélangée au pastel, en couleur noire[4]. Ils achetaient à nos marchands le fustet qui provenait des mêmes provinces, utilisé pour les teintures des draps en couleur jaune feuille-morte ou pour le tannage des cuirs; le fenugrec, importé de l'Ile-de-France ou du Midi, pour teindre aussi en jaune les tissus ou pour servir de médicament émollient; ou encore la gaude de Normandie, qui donnait une belle couleur jaune, et la garance de la même province, également employée dans les teintureries britanniques[5].

C'était toutefois le pastel, appelé aussi *guesde* ou *vouede*, qui détenait la primauté parmi les plantes tinctoriales destinées à l'exportation. Avant la généralisation de l'emploi de l'indigo, il fournissait la couleur fondamentale de l'industrie des lainages teints, à savoir le bleu, et, mêlé avec la garance, il servait à obtenir de beaux noirs. La Normandie, qui cultivait la guesde ou vouède dès le moyen âge, continuait encore à en exporter une petite quantité sur le marché de Londres comme sur celui d'Anvers[6]. Mais la culture du pastel, jadis très répandue, tendait depuis deux siècles à se concentrer dans les terres riches et profondes du Haut-Languedoc, dans les pays de *cocaigne*, comme on les appelait, voisins de Toulouse, d'où le

1. Relations de Correro (1549), dans Tommaseo, t. II, p. 141; Soranzo (1554), Lippomano (1577), etc., précitées.

2. Isaac Laffemas, *Histoire du commerce* (1600), dans *Arch. cur.*, 1[re] série, t. XIV, p 429; Palma-Cayet, *Chronologie septennaire* (1602), coll. Michaud, p. 208.

3. Relation de Micheli (1557), dans Albéri, t. II, p. 293.

4. Tarif des douanes anglaises (1564).

5. L. Delisle, p. 332, 328; Ch. de Bourgueville, *Antiquitez de Neustrie*, p. 25; du Haillan, dans Fournier, t. VII, p. 125.

6. Bourgueville, p. 25.

Digitized by Google

nom de *guède* ou *pastel de Toulouse* (*wood of Toulouse*) donné à ce produit par les tarifs de douane britanniques. Dans les diocèses de Saint-Papoul et de Mirepoix, surtout dans le Bas-Albigeois et en Lauraguais, vers Villefranche, Revel et Avignonnet, la récolte de la guesde était une des plus lucratives que l'on connût[1]. Les feuilles du pastel broyées aux moulins pastelliers et réduites en tourteaux ou galettes appelées *coques* étaient achetées en masse et entreposées à Toulouse par de riches marchands, dont la fortune et le luxe étaient fondés sur le commerce de l'*herbe lauraguaise*. Des dynasties puissantes de capitalistes, dont les goûts artistiques ont largement contribué à la Renaissance toulousaine, les Assézat, les Bernuy, les Aldéguier, les Ébrard, les du Puy, les Lopez, expédiaient les coques de pastel par gabares, jusqu'à Bordeaux, à leurs correspondants gascons, parmi lesquels on voit figurer le grand-père de Montaigne, Gabriel Eyquem, ou aux marchands anglais et écossais, tels que les Addison, les Emerson, les Wells, les Gilbert Balfour. Des magasins bordelais des Chartrons, les balles de pastels étaient embarquées à destination de Bristol, de Londres et des autres ports britanniques[2]. Les banquiers italiens ou anversois participèrent à ce lucratif commerce. Anvers contribuait à alimenter l'Angleterre de ce produit français, dont l'exportation atteignit un moment jusqu'à la quantité de 200,000 balles, valant 1,500,000 écus, dont 40,000 balles, valant 300,000 écus, à destination du grand port de l'Escaut[3]. A la fin du XVI^e^ siècle, époque où la concurrence de l'indigo avait déjà porté une grave atteinte au commerce du pastel de Toulouse, l'Angleterre recevait encore par Bordeaux, tous les ans, 4,000 à 5,000 balles de cette drogue tinctoriale[4], et ce chiffre, relatif à une époque de décadence, laisse présumer la prospérité de ce trafic au moment de son apogée.

Les manufactures britanniques de draperie demandaient enfin

1. Tarif des douanes anglaises (1564); Catel, *op. cit.*, p. 47-49; Astruc, *Mémoires pour l'histoire naturelle de la province du Languedoc*, p. 323-331; Chaptal, *Chimie appliquée à l'agriculture*, t. II, p. 332; relation de Giustiniani (1533), dans Tommaseo, t. I, p. 47.

2. Malvezin, *Montaigne et sa famille*, p. 106, 254-260; Graillot, *Bachelier et la Renaissance à Toulouse* (1914).

3. Louis Guichardin, *Belgium universum*, p. 101, col. 1 et 2; Chaptal, t. II, p. 352.

4. Malvezin, t. II, p. 212.

Digitized by Google

à la France, et spécialement à la Normandie, un dernier article d'origine végétale : c'étaient les cardes ou chardons, destinées au foulage et à la préparation des draps[1].

Les matières premières d'origine animale que le commerce britannique tirait de France étaient en nombre plus restreint que les deux autres variétés. C'est, en effet, seulement à la fin du XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^, que les Anglais, dont les manufactures de lainages avaient pris une énorme extension, commencèrent à acheter quelques laines aux producteurs français, et d'exportateurs se firent importateurs de produits de cette nature[2]. De même, le progrès de leurs tanneries et de leurs ateliers de préparation des peaux les amena à s'approvisionner en France de peaux de mouton de pré-salé (ou marins), blanches ou rouges, recherchées des parcheminiers anglais. Les tanneurs d'Angleterre achetèrent également les peaux d'agneau, de chèvre, les cuirs de veau de provenance française et les cuirs forts de Normandie qu'on leur expédiait en paniers[3]. Dans la plantureuse vallée de la Garonne, où entre Toulouse et Agen on élevait déjà de nombreux troupeaux d'oies et de canards, ainsi qu'une foule d'autres volailles, le commerce britannique se procurait, par l'entremise des marchands toulousains et bordelais, tels que les Assézat, des cargaisons de duvets et des ballots de plumes[4]. C'est de là que Jacques V d'Ecosse faisait venir, en 1534, les plumes blanches de sa parure royale[5]. C'étaient encore les cires jaunes ou blanches fournies par les ruches de France qui alimentaient de luminaire les demeures aristocratiques ou bourgeoises de la Grande-Bretagne[6]. Une partie des suifs de Normandie se vendait à Londres pour des usages plus communs[7], et nos baleiniers bretons, basques ou rochelais expédiaient à la clientèle anglaise les tonneaux d'huile de baleine provenant de leur pêche[8]. Enfin, c'est aux Dieppois que les Anglais s'adres-

1. Liste des produits français destinés à l'Angleterre (1563), dans Hall, t. II, p. 244, 276; tarif des douanes (1564); L. Delisle, p. 228-233.
2. Montchrestien, p. 71.
3. Tarif des douanes anglaises (1564); Fr. Michel, t. I, p. 314; Malvezin, t. II, p. 207.
4. Fr. Michel, t. I, p. 303; Malvezin, t. II, p. 207.
5. Fr. Michel, t. I, p. 399.
6. État de 1563; relation de Lippomano (1577), dans Tommaseo, t. II, p. 577.
7. Bourgueville, *op. cit.*, p. 25.
8. Relation de Navagero (1528), dans Tommaseo, t. I, p. 13-15; état des marchandises (1563); tarif douanier (1564).

Digitized by Google

saient pour s'approvisionner de *morfil*, c'est-à-dire d'ivoire ou de dents d'éléphants que nos hardis armateurs rapportaient avec la poudre d'or et les peaux de léopard, et d'autres produits exotiques, des côtes de Guinée[1]. Ainsi, la France fournissait à l'archipel britannique la plupart des matières premières d'origine diverse qui manquaient aux insulaires, en échange de celles qu'ils nous expédiaient et qui nous faisaient défaut, se rendant de cette façon un mutuel échange de services.

Beaucoup plus avancée que la Grande-Bretagne et l'Irlande au point de vue du développement industriel, à peine dépassée à cet égard par l'Italie et les Pays-Bas, la France envoyait sur le marché britannique une foule de produits fabriqués; parmi ces produits venaient d'abord les tissus de toute espèce et les modes. Bien que l'Italie eût encore l'avantage pour la fabrication des soieries, bien qu'elle continuât à fournir les classes riches d'Angleterre de draps d'or, d'argent et de soie, de brocarts, de damas, de satins et de taffetas, ainsi que de soieries d'ameublement, de plus en plus recherchées depuis l'époque d'Élisabeth[2], la France commencait à lui disputer ce monopole. Lyon et Rome grandissaient en regard de Florence, de Gênes, de Milan, de Venise et de Bologne. Les Lyonnais, et les Avignonnais principalement, expédiaient en Grande-Bretagne des fils d'or et d'argent, des velours cramoisis ou d'autres couleurs, quelques draps de soie et d'or[3]. C'est à Lyon que le roi Jacques V d'Écosse s'approvisionnait de riches tissus.

Nos manufactures de lainages fins, même celles de Normandie et de Berry, ne pouvaient rivaliser avec celles d'Angleterre à la fin du XVI^e^ siècle[4]. Cependant, la clientèle aristocratique d'Ecosse s'approvisionnait à Paris, à Rouen et à Orléans de draps et de serges[5]. L'Angleterre achetait à Reims des lainages appelés *estamets* en balles et faisait aussi venir de France une autre variété de draps de laine, les *pannes*. Toute concurrence était impossible pour nos fabricants à l'égard des lainages com-

1. État de 1563; *Œuvres de Marot*, édit. Jannet, t. I, p. 242.
2. Macpherson, t. II, p. 261; relation de 1555, dans Albéri, t. II, p. 593.
3. Tarif douanier de 1564; état des marchandises importées en Angleterre (1563); *Roman de Jehan de Paris*, édit. A. de Montaiglon, p. 25; *Correspondance La Mothe-Fénelon* (mars 1570), t. VII, p. 98.
4. La Gomberdière, *Nouveau règlement général* (1616), dans *Variétés hist.*, publ. par Ed. Fournier, t. III, p. 119-120.
5. Fr. Michel, t. I, p. 359, 337; t. II, p. 131.

Digitized by Google

muns, où les Anglais possédaient une grande supériorité qui leur assurait le monopole de leur marché national. Parmi les tissus d'ameublement fabriqués avec de la laine, ils ne nous demandaient guère que les tapis de la façon de Rouen[1].

Les grands produits textiles d'exportation d'origine française étaient les toiles. Elles avaient sur le marché britannique une place prépondérante. Au témoignage des Vénitiens et des économistes français du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, la toile était considérée comme une des grandes richesses de la France, à l'égal des blés, des vins, du sel et du pastel[2]. « On y fabrique en grande abondance », dit Cavalli, « des toiles de toute espèce, mais non aussi fines que celles de Hollande. On les transporte en Angleterre, en Espagne, en Italie et dans les pays barbaresques et, justement à cause du bas prix, ce commerce est très profitable[3]. » Les Anglais recevaient de France toutes les variétés de tissus de lin et de chanvre, à commencer par les toiles fines, qui, au grand désespoir de Robert Cotton, faisaient sortir du royaume 360,000 l. st. par an, la moitié de la valeur, assurait-il, des lainages britanniques exportés[4]. Ils recevaient également les serviettes et le linge de table de Normandie, le linge damassé de Reims, de Troyes et de Caen, les toiles blanches de Creton ou de Lisieux. Ils y joignaient les toiles blanches de Bretagne qu'on vendait à la pièce, les canevas bruns ou gris des ateliers normands débités par cent aunes, les gros canevas de même origine pour emballages, les bougrans et les rouleaux pour doublures d'origine normande ou bretonne[5]. Ils appréciaient particulièrement les toiles de chanvre de Bretagne, solides et nerveuses, indispensables pour le gréement des navires, et qu'on connaissait en Angleterre sous les noms de Daoulas, Locrenans, Olonnes, Poldavys, Léonaises ou Crées[6]. En autoriser la sortie

1. Ch. de Bourgueville, *op. cit.*, t. II, p. 25; tarif des douanes anglaises (1564); état des marchandises importées (1563).

2. Relations de Micheli (1561), dans Tommaseo, t. I, p. 391; de Correro (1569), ibid., t. II, p. 141; du Haillan, *op. cit.*, dans Fournier, t. VII, p. 186; Sully, *Œconomies royales*, édit. Michaud, livre I, ch. XXIV, p. 515; Montchrestien, p. 63, 66; Botero, p. 573.

3. Relations de Cavalli (1546), dans Tommaseo, t. I, p. 255; de Contarini (1572), dans Albéri, t. IV, p. 237.

4. Cité par Macpherson, t. II, p. 356.

5. Tarif douanier (1564); état des marchandises (1563).

6. Tarif de 1564; état de 1563; état de 1575; *English historical Review* (juillet 1914), publ. par Read, p. 115. — Les poldavys étaient des étoffes fabriquées à Pouldavid, près de Douarnenez.

Digitized by Google

était, de la part du gouvernement français, un acte de bienveillance, dont les souverains anglais remerciaient avec effusion[1].

Non moins recherchées d'une autre clientèle, la clientèle élégante en Écosse et en Angleterre, étaient nos broderies, nos dentelles fines de diverse provenance, et même nos dentelles grossières de Bretagne, ainsi que nos passements de Châlons et de Paris[2]. La régente d'Écosse Marie de Lorraine allait jusqu'à faire venir de France un maître brodeur[3]. Henri VIII, qui se « délectait en peintures et broderies » au goût de France, s'efforçait d'attirer en Angleterre des artistes français maîtres en cet art[4].

Nos modes faisaient la loi à la cour, dans les milieux de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie anglaise et écossaise; Jacques VI d'Ecosse, le fils de Marie Stuart, a hérité du goût de sa mère pour les habillements et les « joujoux de France » et le fait partager à son entourage. Le poète écossais G. Buchanan est fier d'avoir reçu en cadeau un habit de drap noir de Paris[5]. Les bourgeois des villes d'Écosse, comme les nobles, se flattent de suivre le goût de nos tailleurs[6]. L'Angleterre est encore plus engouée des modes de France. Lors de l'entrée solennelle de Marie Tudor à Londres en 1553, Élisabeth, la fille de Henri VIII, et Anne de Clèves, veuve de ce roi, paraissent toutes deux vêtues d'une robe à la française, lamée d'argent, accompagnées de dames ou demoiselles à cheval, vêtues également à la française. Le jour où notre ambassadeur est admis auprès de cette reine, il remarque que la souveraine avec la plupart des dames de sa compagnie sont parées de dorures et habillées à la française de robes à grandes manches[7]. Quant à Élisabeth, devenue reine, elle ne cesse « d'adorer les modes de France » qui seules plaisent à ses goûts d'élégance et de coquetterie. Lady

1. *Correspondances Marillac* (juin 1539), p. 105; *Odet de Selve* (mai et décembre 1547), p. 145, 263; Henri IV à Élisabeth (17 juin 1600), *Correspondance*, publ. par Xivrey, t. V, p. 741.

2. Tarif de 1563; états de 1564 et de 1575.

3. Fr. Michel, *les Écossais*, t. I, p. 432.

4. Instructions pour La Marque, envoyé de l'ambassadeur Noailles (décembre 1554), *Correspondance Noailles*, t. IV, p. 61; *Correspondance de Marillac* (9 juin 1539), p. 103.

5. Fr. Michel, *les Écossais en France*, t. II, p. 83.

6. Moryson, *Itinerary* (1598), p. 179-180.

7. *Correspondance de l'ambassadeur Noailles* (30 septembre et 7 août 1553), t. II, p. 197, 105.

Digitized by Google

Cobham l'enchante en lui décrivant la robe et les garnitures de Louise de Lorraine, femme de Henri III[1]. Thomas More, dans ses satires, de même que Shakespeare, dans ses drames, et que les moralistes ou les pamphlétaires de leur temps, témoignent de cet engouement, si favorable à notre commerce. Les élégants de la cour britannique ne manquent pas de porter, en signe de bon goût, les hauts-de-chausses, les pourpoints, les manteaux, les ceintures et jusqu'aux chapeaux et aux chaussures à la mode de France. « Bref », s'écrie More, « de la tête aux pieds ces Anglais sont des Français[2]. » Le costume français, comme le rappelle malignement Polonius à son fils, voilà le seul type de l'élégance qu'on se flatte en vain d'atteindre par un luxe criard[3], et le tailleur britannique se borne le plus souvent à imiter servilement les modes de France[4].

C'est pourquoi encore les menus articles de toilette qui venaient de France avaient, au delà de la Manche, une vogue inouïe qui faisait la fortune de notre mercerie et de nos fabriques d'articles de fantaisie ou de bimbeloterie : jarretières et ceintures de laine (*sayette*), bretelles pour demoiselles ouvrées d'or ou de soie, bonnets et coiffes à fil d'or, calottes de soie, chapeaux de velours, rubans de toute sorte, cordons de chapeaux, fil de Paris en couleur, fil de Lyon, tous ces menus objets sont enlevés par la clientèle britannique[5]. Avec tout autant d'empressement, elle recherche les accessoires de toilette venus de France, dont les femmes raffolent au point que le législateur s'en émeut, à savoir les peignes, les bourses, les aiguillettes, les aigrettes pour chapeaux, les coffrets et boîtes à toilette, les patenôtres en bois ou en os de provenance française. C'est la France encore qui fournit à la Grande-Bretagne les balles et raquettes des jeux de paume, les jouets, les crécelles, les poupées, de même que les dés à jouer, les tuyaux de pipe, les écritoires et jusqu'aux chaînes à chiens, jusqu'aux capuchons pour les faucons[6]. Les merciers de Paris, de Rouen s'enrichissent à ces fournitures.

1. Lettres de Lady Cobham à Élisabeth, analysées par Baguenault de Puchesse, *Revue d'histoire diplomatique* (1906), p. 486.
2. Marsden, *Philomorus, notes on latin poems of Th. More* (1878), 2e édit., p. 223; Camden, *Remains*, édit. 1870, p. 47.
3. Shakespeare, *Hamlet*, acte 1, scène III, v. 70-74; *le Marchand de Venise*, acte 1, scène II, v. 79-81.
4. Shakespeare, *Macbeth*, acte 2, scène III, v. 15.
5. Tarif de 1564; états de 1563 et de 1575; Montchrestien, p. 81.
6. Tarif douanier de 1564; états des marchandises importées (1563, 1575).

Digitized by Google

Si les Anglais nous approvisionnaient de peaux, de cuirs et de gros ouvrages de tannerie, c'étaient nos ateliers de cordonnerie qui expédiaient à la clientèle riche les articles de cordonnerie fine, les mules et souliers recherchés des élégants et des élégantes[1]. C'est encore en France et aux orfèvres parisiens que les princes, les grands seigneurs, la haute bourgeoisie anglaise et écossaise s'adressent de préférence pour se fournir d'argenterie, de services de table, de joyaux et de bagues, de grosse orfèvrerie pour laquelle Paris, au dire de Benvenuto Cellini, avait une renommée égale à celle que possédait Florence dans le domaine de l'orfèvrerie fine[2]. Maintenant une tradition qui remontait au moyen âge, les Tudors et les Stuarts avaient en particulière estime nos artistes français, joailliers, lapidaires, orfèvres et argentiers. Un marchand de Paris ne vend-il pas, en 1547, au roi d'Angleterre jusqu'à 10,000 écus de joyaux ou bagues[3]? Ce sont des bracelets de fabrique française que Marie Stuart offre en cadeau à sa bonne cousine Élisabeth d'Angleterre[4], et les coquettes se parent surtout des chaînes d'or ou d'argent de Paris[5]. Notre horlogerie n'est guère moins réputée; Henri VIII a voulu avoir à demeure auprès de lui un « horelogier » français[6].

Ce n'est pas uniquement de métaux précieux ouvrés que notre industrie approvisionne les Britanniques, c'est encore de produits métallurgiques d'un usage commun. La France, qui sera au XVIII^e^ siècle tributaire de l'Angleterre pour la quincaillerie, la coutellerie, l'armurerie, est, au contraire, au XVI^e^ siècle, la fournisseuse du marché britannique pour tous les articles industriels de ce genre. C'est de nos ateliers de Normandie, de Champagne, de Limousin, de Forez que viennent dans les ports anglais, écossais et irlandais, les cardes de fer, les poêles et les casseroles, les réchauds, les enclumes, les broches de cuivre, les chaînes, les vrilles, les clous à charrettes, les poulies, les pintes et les pots d'étain, les ustensiles et instruments de cui-

1. Tarif (1564); états de 1563, 1575.

2. *Roman de Jehan de Paris*, publ. par A. de Montaiglon, cité ci-dessus; tarif (1564); états de 1563, 1575.

3. *Correspondance d'Odet de Selve* (10 janvier 1547), p. 84; *Epistolæ Jacobi IV*, t. I, p. 101, 107.

4. *Correspondance de Marie Stuart* (1574), publ. par Labanoff, t. IV, p. 213-214.

5. Chambers, *Domestic Annals of Scotland*, t. I, p. 376.

6. *Correspondance d'Odet de Selve* (21 août 1547), p. 188.

Digitized by Google

sine ou de chauffage, l'outillage des forges. De là également le commerce britannique tire les couteaux, les rasoirs, les canifs, les ciseaux, les petits instruments d'acier. Les femmes font un tel usage des épingles de France pour leur toilette que Henri VIII s'efforce un moment d'en interdire l'usage. Quant aux gentilshommes, ils recherchent les fourreaux et gardes d'épée, les lames d'épée, les armes et leurs garnitures venues des ateliers français, et les princes ont parfois même des artistes de France pour travailler les objets d'armurerie à leur cour[1].

Les îles Britanniques sont aussi tributaires de notre céramique et de notre verrerie. Si la céramique d'art y vient en général d'Italie, ce sont les ateliers français qui contribuent à approvisionner nos voisins d'outre-Manche de poterie ordinaire. La Normandie vend à la clientèle anglaise de la verrerie commune, flacons, bouteilles, verres à boire et à vitre[2]. Parfois même, ce sont des produits plus fins qu'on se procure en France, et c'est ainsi que Marie Stuart donne en cadeau à Élisabeth un miroir de Paris. Nos fabriques de Montpellier approvisionnaient les ateliers de Grande-Bretagne d'un produit chimique alors recherché, le *vert-de-gris* (acétate bibasique de cuivre), très employé à cette époque par la teinture et la peinture en bâtiments. Notre pharmacie avait déjà la réputation qu'elle a en partie conservée. Elle fournissait les médecins et les apothicaires anglais et écossais des drogues les plus renommées. C'est aussi chez nos parfumeurs que les boutiquiers de Grande-Bretagne venaient faire leurs achats, comme de nos jours s'y font ceux du monde entier. Rois, reines et grands seigneurs se procurent nos voitures, coches et carrosses, où triomphe déjà le bon goût de nos constructeurs français. Même dans le domaine des constructions navales, jusqu'au XVI^e^ siècle, l'abondance et l'excellence de nos bois, jointes au bas prix de la main-d'œuvre, nous permettaient de vendre aux Anglais une partie des bâtiments de leur marine[3].

Enfin, la Grande-Bretagne ne possédant pas encore de papeteries, c'est dans les moulins à papier de Normandie, de Bre-

1. Tarif douanier (1564); états de 1564 et de 1575; Montchrestien, p. 51, 56; Macpherson (1543), t. II, p. 90; Fr. Michel, *les Écossais*, t. II, p. 72; *Commerce de Bordeaux*, t. I, p. 317.

2. Tarif (1564); état de 1563.

3. Tarif de 1564; état de 1563; *Correspondance de Marie Stuart* (1574), publ. par Lobanoff, t. IV, p. 213.

Digitized by Google

tagne, d'Angoumois, de Limousin, qu'elle est forcée de s'approvisionner de papier d'écriture ou d'impression, ainsi que de papier de couleur[1]. C'est à notre école que se formeront à la fin du XVI^e siècle, et surtout au XVII^e, les fabricants de papier de Hollande et d'Angleterre, destinés à devenir au XVIII^e nos concurrents victorieux. Comme notre littérature règne en maîtresse, de même qu'au moyen âge, dans les milieux cultivés de l'Angleterre et de l'Écosse, nos libraires font au delà du détroit un grand commerce de livres, dont la société polie est très friande. L'imprimerie anglaise se développe, grâce au concours d'imprimeurs français établis à Londres, et c'est aux presses de Paris ou de Lyon qu'ont souvent recours les éditeurs ou les auteurs anglais et écossais[2]. Il n'est pas jusqu'aux cartes à jouer et aux parchemins que les Britanniques ne se proçurent chez nos cartiers et nos parcheminiers de Rouen[3].

Telle est l'activité des importations françaises en Grande-Bretagne et en Irlande, que deux états dressés vers 1563 et vers 1575 ne comprennent pas moins d'une centaine de marchandises ou d'articles différents, dont plus de la moitié est formée de produits manufacturés, l'autre moitié comprenant les matières premières et les produits alimentaires. On peut ainsi se faire une idée du développement qu'avaient déjà pris au XVI^e siècle les relations commerciales franco-britanniques.

IV.

La marine marchande française dans les ports britanniques et les colonies de marchands français en Grande-Bretagne.

Ces relations étaient facilitées par la prospérité de notre marine marchande, dont le trafic avec les îles Britanniques était l'une des ressources essentielles. Montchrestien l'atteste au début du XVII^e siècle quand il écrit : « Il y a plus de marchands en France et plus de moisson de trafic, qu'il n'y a d'hommes en

1. Tarif de 1564; états de 1563 et de 1575; du Haillan, *op. cit.*, dans Fournier, t. VII, p. 186.

2. Jusserand, *Histoire littéraire du peuple anglais*, t. I; Th. Rogers, *Interpr. écon. de l'histoire*, p. 245; Montchrestien, p. 89; état des marchandises importées en Angleterre (1563); *Correspondance La Mothe-Fénelon* (1575), t. VI, p. 470.

3. Tarif de 1564; état de 1563.

Digitized by Google

quelque royaume que ce soit, qu'il n'y a d'herbes et de feuilles inutiles. » Ailleurs il ajoute : « Nous avons la connaissance et la pratique de la marine, aussi bien que les Anglais et les Hollandais[1]. » Nos ports de la Manche et de l'Océan, Calais, Dieppe, surtout Rouen, Le Havre, Saint-Malo, Morlaix, Brest, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Saint-Jean-de-Luz, emploient pour leur commerce avec l'archipel britannique les navires de faible tonnage, alors en usage pour les mers d'Occident. On réserve les *caravelles*, géantes de la navigation du temps avec leurs 2,000 tonneaux, pour le trafic du Nouveau Monde, et les bâtiments de 120 à 140 tonneaux pour la grande pêche, celle de la morue. La France, vers 1550, n'a guère plus de sept à huit navires de 400 à 500 tonneaux ; elle emploie surtout des navires de 80 à 100 tonneaux légers, maniables, peu coûteux. Souvent même, on se sert de petites *naus* (barques) de 50, 60 et 80 tonneaux au « plus », et leur trajet, limité d'un côté à l'estuaire de la Gironde ou à la côte d'Aunis, n'allait pas, de l'autre, au delà des rades et havres anglais de la Manche ou de la mer d'Irlande.

Le fret assez élevé stimulait l'activité des mariniers ; il coûtait en effet 4 écus (9 livres 30 sols) par tonneau de Bordeaux en Angleterre, à la fin du XV^e^ siècle, et 9 livres 10 sols en 1552. Un grand nombre de ports britanniques recevaient la visite de nos navires : Leith, Newcastle, Hull, sur la côte orientale de l'Angleterre, Exeter au sud ; Londres et Douvres comptaient parmi les plus fréquentés. A Newcastle, en 1547, le 22 septembre, on dénombre sept à huit vaisseaux français avec quatre-vingts mariniers ; à Douvres, jusqu'à vingt-sept, dont vingt et un à vingt-deux de Bretagne, avec deux à trois cents hommes d'équipage. A la côte méridionale, nos marins abordent à Plymouth, Darmouth, Chester, Bristol ; dans le canal d'Irlande, à Corck, Limerick, Carrickfergus, Dublin. Au dire d'un auteur anglais, nos Bretons et autres Français accaparent même, de concert avec les Espagnols et les Flamands, le trafic de l'île sœur. Il n'était pas rare que les mariniers et pilotes français, voire même des cartographes, prissent du service en Angleterre. En 1547, il y en a soixante à Hampton, parmi lesquels un certain Scaland, « homme fort entendu en son métier », et surtout le célèbre Dieppois Jean Roze, « très bon esprit », dit notre ambassadeur, « et fort entendu au faict de la marine et navi-

1. Montchrestien, *op. cit.*, p. 34, 135.

Digitized by Google

gaige ». Ce dernier est rappelé en France, où il rapporte des cartes précieuses des côtes d'Angleterre et d'Écosse. Plus fameux encore, le pilote Jean Ribaut, le futur chef de l'expédition de Floride, « et le plus entendu qui soit pour ceste heure en ce pays au faict de la marine », est l'objet des plus vives sollicitations pour qu'il abandonne le service britannique. C'est grâce à un autre Français, Nicolas d'Arfeuille, que Lord Dudley, amiral d'Angleterre, pouvait faire dresser le relevé du littoral écossais, et que notre envoyé Odet de Selve parvint à se procurer le premier guide de la navigation d'Écosse, dû à Lindsay, qu'on fit traduire en français[1].

Notre haut commerce entretenait dans les principales places de Grande-Bretagne et d'Irlande, spécialement à Londres, des commissionnaires ou correspondants. Ces derniers étaient ou des Anglais facteurs et commis de nos marchands, ou des Français naturalisés en Angleterre, ou des réfugiés de France, exilés plus ou moins volontaires, principalement depuis le milieu du XVI^e^ siècle, pour cause de religion. Parmi ceux-ci semblent avoir dominé les Normands et les Rochelais. D'un rapport de notre ambassadeur, daté de 1540, il résulte qu'on comptait trente à quarante marchands français qui faisaient à Londres le commerce en gros. En 1547, la colonie française de Londres se composait de 400 à 500 Normands, Bretons et autres, soit artisans, soit commerçants, nombre minime en regard des 15,000 Flamands qui se trouvaient dans ce grand port. L'émigration protestante française grossit, il est vrai, rapidement cette colonie. En 1574, on put recenser à Londres 13,700 étrangers, dont un tiers étaient des Flamands, sans qu'il soit possible de préciser la part exacte de l'élément français. Mais la correspondance de nos ambassadeurs semble indiquer que cette part était considérable, puisque, en un mois, La Mothe-Fénelon put déterminer jusqu'à 500 de ces marchands et artisans à regagner leur pays[2]. A Londres, cette colonie marchande et ouvrière paraît avoir eu son quartier, puisqu'on trouve à la fin du règne de Henri VIII, dans cette capitale de l'Angleterre, une place dite de la *Petite-*

1. Malvezin, t. II, p. 170, 175; *Inventaire analytique. Affaires étrangères, France; Correspondance d'Angleterre*, p. 227; *Correspondance Marillac* (1^er^ octobre 1540), p. 227; *Correspondance de Selve* (1547), p. 48, 189, 199, 332, 445, 205; *Correspondance Noailles* (7 août 1555), t. V, p. 59; N. d'Arfeuille, *la Navigation du roy d'Escosse, etc.* (Paris, 1583, in-4°).

2. *Correspondances et textes*, cités ci-dessus.

Digitized by Google

France[1]. Quelques-uns de ces marchands se faisaient naturaliser et servaient à nos ambassadeurs d'auxiliaires précieux, grâce à leur connaissance de l'anglais et de l'écossais. La plupart restaient sujets français, soumis par conséquent aux vicissitudes de la législation britannique, si rigoureuse à l'égard des étrangers.

Parmi ces marchands, qui introduisaient en Grande-Bretagne les produits de France, en échange de l'exportation des marchandises britanniques, on rencontre des Parisiens, tels que ce Guillaume Legras, auquel s'intéresse notre ambassadeur Noailles; des Champenois, tels que Jean Bodin de Reims, mais surtout des commerçants de nos provinces maritimes[2]. On trouve, par exemple, en Angleterre des marchands originaires d'Eu, de Dieppe et surtout de Rouen, comme les sieurs Vimont et Cavelier, commissaires du roi de France en 1569 pour le règlement des prises. Il s'y trouvait aussi des Bretons, des Rochelais, tels que le protestant David, l'un des notables français qui, au nombre de 4,000 ou 5,000, s'étaient retirés à Londres. Vers 1548, le riche marchand bordelais Guillaume de Lestonnat entretenait dans le grand port anglais un facteur du nom de Pierre de Ruel. Un autre grand négociant de Bordeaux, le sieur de la Porte, possède aussi à Londres un facteur-procureur nommé Raymond Buisson. On sait, de plus, que Lestonnat était le commissionnaire ou l'agent des marchands anglais « pour les aider », disait-on, « à faire venir du vin de France ». A cette même époque, un certain Samson de Campmajour est également indiqué comme facteur d'un marchand d'Orléans, le sieur Guymonneau. Les marchands de pastel de Toulouse, tels que les Assézat et les Bernuy, se faisaient aussi représenter à Londres par des facteurs. L'un de ces agents, un Espagnol du nom de Guaras, qui était au service de Bernuy, lève le pied en août 1548. Neuf ans auparavant, des marchands de Toulouse se trouvent lésés dans la banqueroute du banquier londonien Cault. Le commerce de Bayonne semble aussi avoir usé des procédés courants de représentation commerciale, et il est même question d'une maison de Marseille, celle des Henriquez, qui a pour facteur à Londres, en 1548, le sieur Mendès[3].

1. Macpherson, t. II, p. 92.
2. *Correspondances de Selve, de La Mothe-Fénelon*, comme dessus.
3. *Correspondances de La Mothe-Fénelon, de Selve, de Marillac*, comme dessus.

Digitized by Google

De leur côté, les Britanniques venaient directement charger dans nos ports les produits français, et ils apportaient comme fret d'aller les marchandises de leurs îles. Ils ne paraissent pas avoir fréquenté beaucoup en Méditerranée, au port de Marseille. Généralement, en effet, les produits britanniques étaient transportés par voie fluviale ou terrestre aux foires de Lyon, et ces produits, notamment les lainages appelés *carisés* (*kerseys*), s'en allaient par la voie du Rhône jusqu'à Marseille, d'où on les expédiait dans le Levant[1]. C'étaient donc les ports de la Manche et de l'Atlantique qui recevaient surtout la visite de la marine marchande anglaise, irlandaise et écossaise. Les vaisseaux britanniques venaient faire leurs chargements en Picardie, en Normandie, en Bretagne, en Poitou, en Aunis, en Guyenne et en Gascogne dans un assez grand nombre de centres maritimes. Calais, Saint-Valéry-sur-Somme, Abbeville, Dieppe, Le Havre, les petits ports de l'Orne et du Cotentin, Nantes, Noirmoutier et Bourgneuf, Brouage recevaient ainsi annuellement un nombre plus ou moins considérable de bateaux des îles[2]. Mais, d'après un rapport adressé à Burghley vers 1575 et qui vient d'être exhumé, les marchands anglais faisaient de préférence leurs achats dans les ports de l'ouest, à Saint-Jean-de-Luz, Bordeaux, La Rochelle, Morlaix, Saint-Malo et Rouen. Tandis que Bayonne, en décadence au XVI^e^ siècle par suite du déplacement de l'Adour, ne pouvait plus recevoir que les barques de 50 tonneaux, Saint-Jean-de-Luz, le port d'armement des baleiniers et des morutiers, ainsi que le débouché des provinces basques et de la Navarre, voyait son port régulièrement visité par les navires britanniques. Ils y apportaient des lainages communs, des frises d'Irlande, du blé, de l'orge, des fèves, du beurre, du fromage, de la cire et du suif, des peaux de gros bétail, des cuirs de veau et de mouton et du biscuit de mer. En général, les arrivages avaient lieu aux environs de Noël, en vue d'approvisionner les armateurs qui devaient aller à la grande pêche de la baleine ou de la morue. Ce port présentait beaucoup d'avantages pour le commerce de contrebande, quand l'Angleterre était en guerre avec l'Espagne. C'est là que les Britanniques se procuraient la poix et la résine qu'ils y

1. Mémoire sur le commerce d'importation en France (vers 1556), Bibl. nationale, ms. fr. 2085 (commerce d'Angleterre).

2. Voir ci-dessus, § II : *Rev. histor.*, t. CXXXIV, p. 214.

Digitized by Google

achetaient à bon compte, les chaînes (*fethers*), qu'on disait les meilleures de nos ateliers francais, et les vins blancs de la Chalosse[1].

A Bordeaux, les Britanniques étaient de longue date considérés comme des hôtes familiers. Ils y affluaient, soit à cause des privilèges dont jouissaient les marchands anglais, soit à cause de la franchise des deux grandes foires de mars et d'octobre[2]. Le mouvement de ce port, où fréquentaient dans le premier tiers du XVI^e^ siècle 500 à 600 navires, et vers 1562-1563, 600 à 2,500 vaisseaux, était, pour une bonne part, dû à la marine marchande anglaise. En 1590, sur 849 bateaux étrangers qui viennent charger des vins, les Anglais, avec 202 bâtiments, arrivent immédiatement après les Français (404 vaisseaux) et bien avant les Hollandais et les Scandinaves (86 vaisseaux ensemble[3]). Les Britanniques y apportaient pour chargement d'aller des frises de Bristol et des tissus de laine diversicolores (*medleyes*) fins ou communs, qui se vendaient les uns trente shillings la pièce et les autres, ceux de première qualité, jusqu'à sept *nobles à la rose* (le noble valant 108 sols de France). Ils y écoulaient encore les draps communs de Bristol, les cotonnades de Manchester, le plomb et parfois les barres de fer fondu, mais ils étaient à l'occasion obligés de remporter ce dernier produit invendu. En retour, ils chargeaient des vins de Gascogne et de Guyenne et des *clarets* blancs et rouges, ainsi que des petites prunes et de grosses prunes de Damas, c'est-à-dire d'Agenais et de Saint-Antonin. Ils y joignaient du pastel qu'ils achetaient parfois par cargaison de cent balles, ainsi que des chaînes de fer et divers autres articles. D'ordinaire, leurs achats dépassant leurs ventes, ils avaient soin, pour faire la balance, de payer l'excédent de leurs acquisitions au moyen de colliers neufs, qu'on acceptait en paiement, ou de lingots ou de monnaie sonnante. Ils transportaient ainsi à Bordeaux beaucoup d'or d'Angleterre, de même qu'une bonne part de l'or qu'ils retiraient de leur commerce d'Espagne et de Portugal. Les paiements se faisaient au poids de métal jaune[4].

1. Mémoire adressé probablement à Burleigh (vers 1575), publ. par C. Read, sous le titre de *Trade english foreign under Elizabeth* (*English historical Review*, juillet 1914, p. 515 et suiv).

2. *Trade english foreign* (*Ibid.*, p. 517).

3. Relation de Navagero (1528), dans Tommaseo, t. I, p. 19; Fr. Michel, t. II, p. 30; Malvezin, t. II, p. 171.

4. *Trade english foreign* (1576), p. 517-518.

Digitized by Google

Si le port de Brouage, bien abrité, recevait la flotte britannique qui venait charger du sel[1], c'est principalement La Rochelle[2] qui était, avec Bordeaux, dans l'Atlantique, le lieu de rendez-vous des marchands de Grande-Bretagne. Ils y apportaient surtout de la viande de bœuf salée en barriques (*hogsheads*), du hareng et du saumon également salés, le tout provenant d'Irlande, et toutes sortes de victuailles, à l'exception du blé. Ils y ajoutaient des peaux et des cuirs, salés ou non, anglais et irlandais, du suif, du plomb et de l'étain, des couvertures et des manteaux d'Irlande, des tissus de coton fin ou commun d'Irlande, appelés *frises*, du fil de lin (*yarn*) de provenance irlandaise. Ils s'y procuraient de grands chargements de sel, de poix et de goudron, des toiles à voiles dites poldavys, des vins et des sucres. Comme La Rochelle était le rendez-vous de tous les corsaires et pirates de France, les marins britanniques étaient sûrs d'y trouver à meilleur compte qu'en Portugal toutes les marchandises précieuses des Indes portugaises. Mais il était d'usage, par crainte des déprédations des corsaires, de faire escorter les bateaux marchands qui se rendaient à La Rochelle par des navires de guerre[3].

Dans la Manche, les marchands anglais et le commerce français trafiquaient en Bretagne, à Morlaix et à Saint-Malo[4], mais principalement en Normandie, à Rouen. Cette dernière ville, qui était en importance, au XVI^e^ siècle, la seconde de France, vivait avant tout du commerce britannique. Son port, d'après un envoyé vénitien[5], contenait souvent 200 bâtiments, la plupart, il est vrai, de faible tonnage. Bien que l'envasement de la Seine rendît difficile la remonte des grands navires, le médiocre tonnage des vaisseaux de ce temps s'accommodait du grand port normand. Le Havre était considéré comme un port militaire et n'avait qu'une place très secondaire dans le mouvement commercial de cette époque. Dieppe avait plus d'importance et était l'étape préférée des Écossais. A Morlaix, à Saint-Malo, à Rouen, principaux centres des transactions franco-britanniques, les Irlandais apportaient les mêmes produits alimentaires, les mêmes

1. Navagero (1528), dans Tommaseo, t. I, p. 25, et ci-dessus, § III : *Rev. histor.*, t. CXXXIV, p. 227.

2. Jourdan, *Éphémérides de La Rochelle*, p. 230. « La Rochelle, le plus beau havre qu'on sache et le plus fort. »

3. *Trade english foreign* (1575), p. 518-522.

4. *Ibid.*, p. 518-522.

5. Relation de Giustiniani (1535), dans Tommaseo, t. I, p. 45.

Digitized by Google

matières premières, les mêmes produits fabriqués qu'à La Rochelle. Les Anglais y introduisaient, outre les articles provenant de leur pêche, du plomb, une grande quantité d'étain, toutes sortes de dépouilles d'animaux et de cornes, des chandelles et bougies roses, et une foule de lainages, en particulier des demi-draps du Nord fins, de couleur mélangée, des draps fins de couleurs neuves, des *kerseys* de Hampshire, des *kerseys* fins blancs de Newbury et du Devonshire. En retour, sur les places maritimes de Bretagne et de Normandie, les négociants britanniques faisaient achat d'un grand nombre des produits de notre sol et d'articles manufacturés. C'étaient notamment toutes sortes de tissus fins, et particulièrement des toiles Daoulas, des Locrenans, des canevas de toute espèce, notamment de ceux de Normandie, ainsi que des cordes, des épingles, des pointes, des boulons et du fil de fer. En général, le voyage des marchands, aller et retour, durait trois semaines si le vent et le temps étaient favorables[1].

Bien que l'opinion des politiques et des économistes fût, sous l'influence du mercantilisme naissant, peu favorable au développement des importations, aussi bien en France qu'en Grande-Bretagne, Britanniques et Français ne laissaient pas que de favoriser le mouvement des échanges. En France, on considérait surtout les avantages que procurait à la richesse nationale et à l'accroissement de notre stock monétaire la supériorité de nos ventes sur nos achats dans nos rapports avec nos voisins d'outre-Manche. En effet, tandis que nos importations d'Italie et des Pays-Bas, du Levant et d'Allemagne dépassaient nos exportations, il n'en était pas de même des importations des îles Britanniques, non plus que de celles d'Espagne. On évaluait, en 1556, à trente-six ou trente-sept millions de livres tournois (la livre tournois valant alors environ quatre francs en poids) la valeur totale de tous nos achats à l'extérieur[2]. L'Italie et le Levant comptaient sur ce chiffre pour treize à quatorze millions de livres, l'Allemagne pour six à sept millions, les Pays-Bas pour trois à quatre millions, c'est-à-dire que ces divers pays réunis bénéficiaient dans la proportion de plus de la moitié ou des deux tiers de la somme de nos achats. On considérait avec un dépit

1. *Trade english foreign* (1575), p. 518-524.
2. Mémoire sur le commerce d'importation de la France (1556), précité, publié partiellement par Chamberland, *Revue de géographie*, 1892-1893, t. XXXI-XXXIII.

Digitized by Google

tout spécial le péril qui résultait, croyait-on, des importations italiennes portant sur des produits de luxe. Nos rois ne cessèrent de le dénoncer, depuis Louis XI jusqu'à Henri IV. L'excédent des ventes des pays importateurs, et notamment de l'Italie, en France, faisait sortir du royaume, vers le milieu du XVI[e] siècle, 1,500,000 écus d'or (l'écu d'or valant quarante-six sols) en espèces, solde de notre balance défavorable[1]. Les importations d'Espagne et des îles Britanniques n'offraient pas le même inconvénient capital aux yeux des contemporains. L'Espagne vendait assurément à la France pour cinq à six millions de livres tournois et la Grande-Bretagne pour 2,415,000 à 3,440,000[2]. Mais nos exportations excédaient de beaucoup ces totaux, de sorte que le commerce d'Angleterre passait, à côté de celui d'Espagne et de Portugal, pour la variété la plus avantageuse de notre trafic extérieur.

Vers le milieu du XVI[e] siècle, un ambassadeur vénitien, Soranzo, estime que 5,500,000 écus d'or (sept millions de livres tournois) viennent ainsi annuellement d'Espagne en France, comme solde de la balance de notre commerce avec ce pays[3]. Un autre contemporain, haut fonctionnaire des douanes françaises, semble-t-il, estime vers la même époque que notre trafic avec les îles Britanniques se solde en notre faveur par une entrée de deux à trois millions de lingots d'or et d'argent monnayé d'Angleterre[4]. Comme il était d'usage de solder autant que possible les achats de produits français en marchandises anglaises, il faut en conclure que nos exportations sur le marché britannique dépassaient de ce chiffre les importations anglaises sur le marché français, s'élevant ainsi à sept millions de livres environ, et que l'ensemble du commerce extérieur entre la France et la Grande-Bretagne pouvait atteindre dix à onze millions de livres tournois.

Tandis qu'aujourd'hui le Royaume-Uni est le premier de nos fournisseurs, ce rang appartenait au XVI[e] siècle à l'Italie.

1. Mémoire sur le commerce d'importation de la France (commerce d'Italie).
2. *Ibid.* (commerces d'Espagne et d'Angleterre).
3. Relation de Soranzo (1558), dans Albéri, 1re série, t. II, p. 405.
4. Mémoire sur le commerce d'importation en France (1556). Ces deux à trois millions d'or étaient des écus à la rose couronnée (valeur 45 sols 6 deniers de France); des écus à la rose au milieu de la croix (42 sols); des nobles henry (valant 98 sols); des nobles à la rose (valeur 108 sols) et des angelots (valeur 72 sols). L'auteur du mémoire les ramène de deux à trois millions de livres tournois.

Digitized by Google

La Grande-Bretagne ne venait guère qu'au cinquième, après l'Allemagne, l'Espagne et les Pays-Bas. Mais, en revanche, les îles Britanniques disputaient à l'Espagne et au Portugal[1] la première place dans notre clientèle au point de vue de l'exportation. Il en est de même actuellement pour les Britanniques; ils sont demeurés nos meilleurs clients, et la richesse croissante de l'empire anglais a accru dans des proportions énormes la valeur des achats de cette clientèle. Toutefois, comme au XVI^e^ siècle, nos ventes en Grande-Bretagne continuent à être représentées en première ligne par des produits fabriqués de luxe; en seconde ligne viennent les matières premières et en troisième ligne seulement les produits alimentaires de choix[2]. En 1913, comme en 1556, ce sont des tissus, des articles de mode et d'habillement qui arrivent en tête de nos exportations pour une valeur actuelle de près de 620,000,000 de francs, qui équivaut à près de la moitié du total de nos ventes dans le Royaume-Uni, ce total s'élevant à 1,569,000,000. Il est vrai que nous n'exportons plus sur le marché britannique qu'une faible quantité de ces toiles de lin ou de chanvre qui étaient au XVI^e^ siècle nos principaux tissus exportés, mais combien ont grandi, en regard, les exportations de soieries, de cotonnades, de lainages, jadis si réduites! Ce sont aujourd'hui nos tissus de soie qui règnent en vainqueurs en Grande-Bretagne au lieu des soieries italiennes. La clientèle britannique est restée fidèle à notre lingerie, à nos vêtements confectionnés, à nos modes de Paris qui entrent aujourd'hui pour plus de 183,000,000 de francs dans nos ventes, après les 375,000,000 de francs produits par le trafic de nos tissus. Comme autrefois encore, le marché britannique achète, mais dans une proportion bien supérieure, nos ouvrages de tabletterie, de carrosserie, d'ameublement, qui représentent dans nos ventes près de 120,000,000. Il achète aussi nos articles de vannerie, de sparterie, nos peaux et nos cuirs ouvrés, auxquels sont venus s'adjoindre les articles en caoutchouc inconnus du XVI^e^ siècle, et c'est une nouvelle somme de près de 134,000,000 qui nous échoit aujourd'hui de ce chef. Ainsi qu'au temps des

1. Voir ci-dessous, p. 24.

2. *Tableaux du commerce de la France pour 1913*, in-4° (commerce entre France et Royaume-Uni). Les groupements et les totalisations ont été faits par nous; le tableau officiel donne des numéros au nombre de 120 et ne groupe pas les produits par grandes séries ou par séries particlles; il ne donne pas davantage de totalisations par séries ou groupes.

Digitized by Google

derniers Valois, les Britanniques nous demandent de la céramique et de la verrerie (pour plus de 14,000,000 de francs en 1913); les produits de notre bijouterie, de notre orfèvrerie et de notre horlogerie (pour 21 à 22,000,000); des métaux ouvrés ou mi-ouvrés (instruments et appareils, machines, outils, armes) (pour près de 24,000,000). Mais ils ont cessé d'être nos tributaires pour la quincaillerie et les métaux mi-élaborés. Ils ont continué à se fournir en France, partiellement du moins, de produits chimiques, de teintures, de parfumerie, de savons, de médicaments (pour près de 50,000,000 en 1913), et il n'est pas jusqu'à nos papiers et à leurs applications qu'ils ne recherchent parfois encore (21,000,000 de francs pour cet article).

Au XVI^e^ siècle, il semble que l'exportation de nos produits alimentaires en Grande-Bretagne avait plus d'importance que celle des matières premières. Aujourd'hui, la valeur de ces dernières (235,000,000 de francs environ) l'emporte de peu sur celle des produits d'alimentation (près de 216,000,000), ce qui n'a rien de surprenant si l'on considère le grand développement industriel qui a signalé les deux derniers siècles. Certaines matières ont disparu du marché, par exemple les drogues tinctoriales françaises d'origine végétale, telles que le pastel, mais nos bois communs, nos produits résineux, nos drilles ou chiffons, nos graisses animales, nos matériaux de construction figurent toujours pour des valeurs appréciables dans nos envois sur le marché du Royaume-Uni (pour près de 50,000,000), dépassées toutefois aujourd'hui par les laines, les cotons, les soies (ensemble 56,000,000), les caoutchoucs, les peaux brutes, les poils bruts (29,000,000 ensemble), et enfin les métaux bruts (25,000,000). Mais on retrouve encore, non sans surprise, parmi les articles que nous importons en Angleterre, jusqu'aux dents d'éléphant, jusqu'aux fanons de baleine et à la colle de poisson, jusqu'aux plumes à lit et au duvet (près de 2,000,000 pour ces trois articles en 1913) que nous y vendions au XVI^e^ siècle. Au total, nos ventes de matières premières, en regard du milliard de francs représenté par nos expéditions de produits fabriqués sur ce marché, n'entrent que pour moins d'un *septième* dans le mouvement de nos exportations dans le Royaume-Uni.

Quant aux produits de notre élevage et de notre agriculture, vendus de nos jours comme au XVI^e^ siècle, ils consistent surtout en articles destinés à la consommation des classes riches ou aisées. Ce sont des beurres et des fromages (pour près de

Digitized by Google

40,000,000 de francs), des vins (pour près de 39,000,000), des fruits de table (pour près de 27,000,000), des légumes frais ou secs (pour plus de 28,000,000), des œufs, du gibier, de la volaille, du poisson, des conserves de viande, des sucres bruts ou raffinés (pour près de 9,000,000), c'est-à-dire des produits qui entrent traditionnellement dans nos échanges avec les Britanniques. On y trouve même, comme au XVI^e^ siècle, des chevaux (pour près de 2,000,000). Il n'y a guère d'articles nouveaux dans cette catégorie que nos eaux-de-vie et nos liqueurs, dont le trafic ne commença guère que vers le second tiers du XVII^e^ siècle, et qui figurent actuellement pour près de 20,000,000 de francs dans nos ventes. Comme les matières premières, les produits d'alimentation et d'élevage n'entrent guère que pour un *septième* dans l'ensemble de nos exportations sur le marché britannique. Il semble que la proportion de ces deux espèces de marchandises se soit plutôt abaissée par rapport aux produits fabriqués depuis trois cents ans, ce qui s'explique aisément par l'industrialisation croissante des pays occidentaux et par leur enrichissement progressif. Ce sont les deux conditions ordinaires de la progression des demandes relatives aux articles manufacturés.

Groupées ensemble, les importations britanniques en France et les exportations françaises en Grande-Bretagne et en Irlande ne formaient guère au XVI^e^ siècle, vers 1556, qu'un total de 10 à 11,000,000 de livres tournois. Cette somme semble bien minime en regard des trois milliards de francs qui représentent en 1913 les échanges franco-britanniques[1]. Mais il est juste d'observer que les 10 à 11,000,000 de livres tournois de 1556 vaudraient, d'après la valeur intrinsèque de la livre tournois[2], 40 à 45,000,000 de francs. D'autre part, le commerce de France avec les divers pays d'Europe, du Levant et des Indes ne devait guère dépasser alors 84 à 90,000,000 de livres (dont 37,000,000 environ pour les importations, 50 à peu près pour les exportations). Des évaluations du temps permettent en effet de fixer entre 12 et 14,000,000 l'excédent de nos exportations sur nos importations[3]. Le commerce franco-britannique, qui se place

1. 1,620,000,000 de francs pour les exportations britanniques en France (y compris les produits coloniaux); 1,942,000,000 pour les exportations françaises dans les îles Britanniques (y compris les 785,000,000 de produits coloniaux).

2. N. de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois* (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXI[2], p. 252, 403).

3. Relation de Soranzo (1558), précitée; Dallington, p. 4 (d'après La Noue),

Digitized by Google

aujourd'hui en *première* ligne dans nos échanges à l'extérieur, pour une proportion d'*un quart*, n'y figurait qu'au *cinquième* rang au XVI[e] siècle, pour une proportion d'*un huitième* ou d'*un neuvième*. Il faut toutefois considérer que la Grande-Bretagne et l'Irlande n'arrivaient alors, au point de vue de la population, que bien après l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et même les Pays-Bas, sans parler de la France. De plus, l'évolution individuelle des Britanniques commençait à peine.

Cependant, de part et d'autre, en Grande-Bretagne comme en France, on regardait ce commerce d'échanges comme un des plus nécessaires et des plus avantageux. La France voyait dans l'archipel britannique le marché traditionnel et naturel où elle écoulait une bonne part de l'excédent de sa production agricole et industrielle. Les hommes d'État, les politiques et les économistes plaçaient le commerce d'Angleterre à peu près sur le même pied que celui d'Espagne et de Portugal. Ils jugeaient qu'il n'y avait rien de plus utile pour la richesse du royaume que d'assurer la prospérité et la continuité de ce trafic. En un temps où les doctrines du mercantilisme s'imposaient presque à l'égal des dogmes, le commerce le plus lucratif était, croyait-on, celui qui, se soldant par un excédent des exportations nationales sur les importations étrangères, amenait l'augmentation du stock des monnaies et des métaux précieux [1]. C'était précisément le cas du commerce d'Angleterre comme de celui d'Espagne. A cet égard, il n'y a qu'une voix parmi nos publicistes du XVI[e] siècle. C'est le même argument qu'on retrouve chez l'inspecteur des douanes, auteur du curieux ouvrage manuscrit de 1556 sur le commerce d'importation de la France, aussi bien que chez Jean Bodin et chez du Haillan, plus tard même chez Barthélemy Laffemas. Le seul regret que le premier de ces observateurs formule au sujet du commerce franco-britannique concerne l'importation des draps et laines d'Angleterre qui « empeschent », dit-il, « bien souvent la vente des moyens et petitz draps faictz en France, qui, sans iceulx carisez (*kerseys* anglais), seroient beaucoup plus requis audict royaume et ès pays du Levant qu'ilz ne sont ». Mais, hormis cette réserve, il se réjouit de voir que les Britanniques apportent, pour solder la balance de leurs achats, leurs mon-

dit plus de 12,000,000 de livres ; Mémoire sur le commerce d'importation (1556), précité.

1. Ce sont les idées communes aux rédacteurs des ordonnances douanières en France et en Angleterre et à presque tous les publicistes.

Digitized by Google

naies d'or, nobles henry et à la rose, angelots et écus à la rose, argent monnayé, en masse ou en billon, qu'ils emploient à acquérir nos vins, nos toiles, notre mercerie, notre pastel, « plus libérallement que ne font autres nations estranges. Et dudict costé », conclut-il, « vient ordinairement grande abondance dudict or et argent monnayé qui, par commune estimation, peult monter de deux à trois millions de livres[1] ». C'est le spectacle qui enchante aussi vingt ans après du Haillan, quand il écrit : « L'Anglais, pour avoir nos vins, nos pastels et notre sel, nous porte de beaux nobles à la rose et à la nau et ses angelots[2]. » Ce sont de vrais trésors, professe Laffemas, et il met les angelots britanniques sur le même rang que les ducats d'Espagne et les « millerais » (*milreis*) portugais[3].

On entrevoit même déjà en France, comme le fait quelquefois l'auteur du mémoire de 1556, lorsqu'il apprécie l'importance des entrées des peaux et cuirs bruts d'Angleterre, que l'introduction des matières premières d'origine britannique est avantageuse, parce qu'elle développe le commerce de transit ou qu'elle alimente les industries nationales[4]. Il est vrai que les publicistes et les hommes d'État du XVI^e^ siècle, de même que plus tard Richelieu et Colbert, semblent avoir pour idéal un État qui vendrait sans acheter ou en achetant le moins possible, et qui écarterait surtout les produits fabriqués de l'étranger, en produisant par lui-même toutes les variétés d'articles manufacturés. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, l'essor industriel de l'Angleterre devait à cet égard effrayer notre administration. Au XVI^e^, la France ne voyait pas encore dans la Grande-Bretagne la rivale industrielle avec laquelle elle devait engager plus tard une lutte acharnée; sa propre supériorité dans le domaine de l'industrie facilitait au contraire alors ses rapports commerciaux avec les Britanniques et contribuait à les resserrer.

De leur côté, les Britanniques, qui devaient, à partir surtout de l'acte de navigation, considérer la France comme leur rivale et leur ennemie naturelle sur le terrain économique, voyaient au contraire en elle depuis le moyen âge jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle leur cliente traditionnelle et nécessaire. Sans doute,

1. Mémoire sur le commerce d'importation (1556), précité.
2. Du Haillan, *op. cit.*, dans Fournier, t. VII, p. 153, 173.
3. Laffemas, *Reiglement général* (coll. Leber), t. XIX, p. 541.
4. Mémoire sur le commerce d'importation (1556) (commerce d'Angleterre), précité.

Digitized by Google

les souvenirs de la guerre de Cent ans avaient laissé dans les masses populaires anglaises, comme dans notre peuple, des traces indélébiles, des sentiments instinctifs de haine nationale et des préjugés invincibles[1], principalement parmi les populations des villes maritimes et des côtes. Mais les besoins de la vie matérielle, ainsi que les rapports presque journaliers de voisinage et d'affaires, obligeaient ces classes populaires à faire le départ entre leurs sentiments et les exigences des échanges commerciaux. D'ailleurs, la classe des marchands, qui en tout pays est plus accessible à une sorte de cosmopolitisme, subordonnait bien plus nettement encore les préjugés nationaux aux nécessités du trafic. Quant à l'élite, à l'aristocratie, elle n'avait au XVI^e^ siècle pour la France comme pour l'Italie que sympathie et admiration. Elle aimait et recherchait nos livres, nos modes, notre genre de vie; elle imitait les raffinements de la civilisation italienne, l'aisance, le bon goût, la libre allure de la civilisation française[2]. Ainsi se retrouvait au XVI^e^ siècle l'empreinte ineffaçable que la France avait marquée depuis la conquête normande sur la culture britannique. Fille de notre civilisation médiévale, si brillante dans toutes ses manifestations, la civilisation britannique du XVI^e^ siècle s'inspirait encore de la Renaissance française et italienne. Elle était portée, par un ensemble d'affinités secrètes et instinctives ou conscientes, vers l'admiration et l'imitation du grand pays voisin, sans qu'elle cessât d'ailleurs de se développer depuis deux cents ans d'une manière originale. Dans le domaine matériel comme dans celui des idées, ces affinités avaient survécu aux rivalités politiques et militaires du passé. Ainsi qu'au moyen âge, les Britanniques de l'ère de la Renaissance, habitués à user des produits exquis de notre sol et de nos manufactures, estimaient qu'ils ne pouvaient s'en passer. Pas plus au XVI^e^ qu'au XVII^e^ siècle, ils n'auraient pu admettre que leur marché fût privé de nos vins, de nos fruits, de nos légumes, de nos tissus, de nos modes, de nos articles de toilette ou de luxe. Ils se

1. Le *Mémoire de La Mothe-Fénelon* (24 août 1574), t. VI, p. 218, signale cette « incompatibilité des deux nations ». Les « gens de cette nation », dit Perlin (*Description*, p. 11-12), « hayent à mort les Françoys, comme leurs vielz ennemis, et du tout nous appellent France chenesve, France dogue, qui est à dire maraultz Françoys, chiens Françoys, et autrement nous appellent orsons, villains filz de putaing ».

2. Sidney Lee, *The French Renaissance in England* (Oxford, 1910), livre I, ch. I à XIII.

Digitized by Google

présentaient parfois même en humbles solliciteurs quand il s'agissait d'un produit jugé indispensable à leur vie ou à leur industrie naissante, tel que le sel et le pastel[1].

C'est pourquoi, en dépit des guerres, des brouilles, des malentendus, des dissentiments d'ordre politique ou religieux, malgré l'hostilité populaire, qui était normale, et la jalousie ou la méfiance réciproques des gouvernements, qui étaient accidentelles, les rapports commerciaux se maintenaient inébranlables, s'accroissaient même avec les productions et les besoins des deux pays[2]. Comme en France, il ne manquait pas en Angleterre de politiques et de publicistes pour s'alarmer des importations françaises : tel l'auteur d'un mémoire de 1572 que Froude a analysé; tel encore le célèbre érudit et collectionneur Sir Robert Cotton[3]. Comme en France, les mercantilistes surveillaient avec terreur les oscillations du plateau de la balance du commerce. En dépit de ces appréhensions, les rapports commerciaux devenaient plus étroits. Les Écossais et les Irlandais, amis traditionnels de la France, les Anglais eux-mêmes, d'ennemis devenus au XVI^e^ siècle nos alliés par raison plus que par sentiment, négociaient et renouvelaient avec notre pays des conventions commerciales. Le gouvernement français, de son côté, par politique autant que par intérêt, ménageait cette clientèle britannique, parfois ombrageuse, s'efforçait à la garder et à en accroître l'importance. Ainsi, en dépit du régime fiscal et douanier qui sévissait en deçà comme au delà de la Manche, malgré des heurts et des craintes réciproques, le commerce franco-britannique avait prospéré pendant le cours du XVI^e^ siècle. Rapprochés par la communauté de leur civilisation et de leurs intérêts permanents, aussi bien que par le voisinage géographique, Britanniques et Français multipliaient leurs échanges. De ces humbles débuts d'un commerce restreint, comme l'étaient encore la production et la richesse, sortira par étapes successives le grand mouvement commercial du XIX^e^ siècle entre les deux nations sœurs, placées aujourd'hui à la tête du monde occidental.

P. BOISSONNADE.

1. C'est ce qui résulte des *Correspondances et textes* cités ci-dessus, § 3.
2. Froude, *History of England*, t. VIII, p. 10.
3. Traité cité plus haut.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ÉTUDES CRITIQUES
SUR
L'HISTOIRE DE CHARLEMAGNE[1]

VII.

L'AGRICULTURE ET LA PROPRIÉTÉ RURALE DANS L'EMPIRE CAROLINGIEN.

Que Charlemagne ait fait de louables efforts pour accroître la prospérité de ses États, tant au point de vue agricole qu'au point de vue industriel et commercial, le recueil de ses capitulaires ne permet guère de le nier. Mais ces efforts ont-ils été couronnés de succès et ont-ils été suffisants pour amener, comme on l'a dit, une véritable renaissance économique de l'empire franc? Un historien allemand justement réputé, K.-Th. von Inama-Sternegg, a jadis réservé à l'examen de cette question plus de 400 pages très compactes dans la volumineuse *Histoire économique de l'Allemagne*[2], qui reste son œuvre capitale, et sa réponse a été nettement affirmative.

On se sent pris néanmoins de quelque inquiétude en le lisant. L'étendue même de son exposé étonne quiconque a pratiqué les documents carolingiens, si laconiques d'ordinaire et si peu explicites. Plus d'un détail, en outre, éveille la méfiance : car, tout en empruntant beaucoup aux écrits de ses devanciers et principalement aux mémoires et aux « prolégomènes » de notre célèbre érudit Benjamin

1. Suite des études parues dans la *Revue historique*, t. CXXIV, p. 52-64; t. CXXV, p. 287-330; t. CXXVI, p. 271-314; t. CXXVIII, p. 260-298; t. CXXX, p. 252-278; t. CXXXII, p. 257-304; t. CXXXIV, p. 58-77.

2. Karl-Theodor von Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, t. I : *Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum Schluss der Karolingerperiode*, 1re éd., Leipzig, 1879; 2e éd., augmentée et remaniée, Leipzig, 1909, in-8°, XXXVIII-755 p. Nous citons cet ouvrage d'après la deuxième édition.

Digitized by Google

Guérard[1], Inama-Sternegg semble si préoccupé de réduire en système les idées dont il leur est redevable qu'il les force, les déforme et oublie un peu trop les documents sur lesquels il est censé s'appuyer.

D'autres savants, allemands eux aussi pour la plupart, se sont attaqués depuis au même problème. Parmi eux, nul ne l'a fait avec plus de vigueur et, en apparence, avec plus de méthode qu'un professeur de l'Université de Vienne, M. Alfons Dopsch, qui, lui, a employé près de 750 pages[2] à compléter parfois, mais surtout à contredire les thèses si laborieusement établies par Inama-Sternegg.

Nous ne voulons pas, à notre tour, reprendre une à une par le menu, comme l'a fait M. Dopsch, toutes les affirmations de ce dernier, encore moins critiquer toutes les négations de M. Dopsch lui-même ni davantage toutes ses aventureuses théories. Ce serait, en général, peine perdue ; car les livres des deux historiens allemands sont si touffus, coupés de telles incidentes, de tant d'hypothèses annexes, que nous risquerions, sans grand profit, de nous égarer à leur suite. Mais que reste-t-il de leurs idées directrices? En quelle mesure et en quel sens est-il légitime de parler de renaissance économique dans l'empire franc au temps de Charlemagne? Il est d'autant plus utile de se le demander que, par le caractère de rigueur scientifique qu'il lui a donné, Inama-Sternegg a réussi à imposer sa doctrine et que les historiens de France et d'ailleurs qui ont abordé l'étude des temps carolingiens en ont tous plus ou moins profondément subi l'influence.

Nous examinerons d'abord dans quelle mesure on peut parler de renaissance agricole, dans quelle mesure aussi le régime de répartition des terres a pu favoriser ou entraver le progrès. Dans un article ultérieur, nous rechercherons s'il est vrai que le règne de Charlemagne ait été particulièrement favorable au développement commercial et industriel de l'État franc.

1. — *Les défrichements.*

Une des thèses les plus chères à Inama-Sternegg et une de celles qu'on a le moins songé à discuter est que le règne de Charlemagne a inauguré une ère nouvelle de défrichements, de mise en valeur des terres incultes ou abandonnées; et c'est au souverain lui-

1. Surtout les *Prolégomènes* au *Polyptyque de l'abbé Irminon*, qui forment à eux seuls un volume d'un millier de pages in-4° (Paris, 1844).

2. Alfons Dopsch, *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit, vornehmlich in Deutschland*. Weimar, 1912 et 1913, 2 vol. in-8°, x-374 et VIII-364 p.

Digitized by Google

même, d'après Inama-Sternegg, qu'il en faudrait faire remonter le mérite.

L'empereur franc, à l'en croire, aurait élaboré et appliqué tout un magnifique programme de « colonisation ». Son « génie organisateur » aurait ici fait merveille, et l'énergie déployée par lui dans la réalisation du plan méthodique, « systématique », qu'il avait tracé serait digne du caractère « génial » de sa « conception »[1]. En colonisant, en défrichant, il aurait su travailler à la fois pour la prospérité de ses États et pour l'affermissement de son pouvoir, la mise en valeur des terres incultes dans les pays nouvellement annexés devant faciliter la suite de l'œuvre de conquête[2]. Car ce serait une des caractéristiques « de l'esprit prudent de Charlemagne d'avoir su viser et atteindre du même coup les buts les plus divers[3] »!

Vraiment, quand on a lu deux ou trois pages de ce style, il est difficile de ne pas éprouver quelques doutes, quoique régulièrement un bel appareil de notes et de renvois aux textes semble venir étayer ces affirmations enthousiastes. Et pourtant non seulement M. Dopsch en admet l'essentiel — quitte à présenter, comme il lui arrive souvent, de vives critiques sur des points secondaires, — mais tous nos livres[4] sont pleins d'affirmations analogues, dont la forme seule a été considérablement et heureusement atténuée.

Voyons donc les textes auxquels on nous renvoie. La revue en sera vite passée.

Nous rencontrons d'abord[5] un article du fameux capitulaire *de villis*[6]. Cet article stipule simplement qu'aux « endroits où cela conviendra », les intendants des domaines royaux devront « faire défricher » les bois ou forêts qu'ils sont chargés d'administrer. — Prescription tellement vague qu'on n'en saurait tirer aucune conclusion générale et dont la portée est d'ailleurs immédiatement restreinte par

1. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 275-276.

2. *Ibid.*, p. 276.

3. *Ibid.*, p. 277 : « Es charakterisiert den umsichtigen Geist Karls des Grossen, der es verstand, die verschiedensten Zwecke gleichzeitig zu verfolgen und zu erreichen. »

4. Voir, en particulier, Imbart de La Tour, *les Colonies agricoles et l'occupation des terres désertes à l'époque carlovingienne*, dans les *Mélanges Paul Fabre*, p. 146 et suiv., et dans les *Questions d'histoire sociale et religieuse* (Paris, 1907), p. 31 et suiv., et Kleinclausz, dans l'*Histoire de France* d'E. Lavisse, t. II, 1re partie, p. 331 et suiv.

5. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 275, n. 1.

6. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, éd. Boretius et Krause, t. I, p. 86, art. 36 : « Ut silvae vel forestes nostrae bene sint custoditae; et ubi locus fuerit ad stirpandum, stirpare faciant et campos de silva increscere non permittant. »

Digitized by Google

l'ordre, à peu près inverse, donné aux intendants de veiller à la bonne conservation des forêts et des bois domaniaux[1]. Rien à déduire, évidemment, d'un texte pareil, sinon que, sur les domaines royaux — ou sur certains domaines royaux (suivant qu'on considère le capitulaire *de villis* comme les visant tous ou n'en visant que quelques-uns[2]) — il était prescrit de faire quelquefois des essarts, comme on l'a fait de tout temps et partout, notamment au moyen âge. Mais parler à ce propos d'un vaste programme de colonisation, c'est aller un peu vite en besogne.

Un article d'un autre capitulaire[3], promulgué entre 801 et 813 à Aix-la-Chapelle, semble d'abord plus précis. Il recommande aux intendants des domaines carolingiens de donner des bois à défricher aux cultivateurs qualifiés pour cette tâche, « afin », est-il déclaré, « d'obtenir un meilleur rendement »[4]. Voilà qui est clair, incontestablement. Mais, pas plus que dans le cas précédent, nous ne nous croyons autorisé, pour cette seule phrase, à parler de plan d'ensemble, encore moins d'initiative « géniale ». Une mesure de bonne et sage administration, dont l'objet est strictement défini, limité aux seuls domaines du souverain, et dont il resterait à marquer, en outre, l'originalité, la nouveauté, ne peut *a priori* être tenue pour un programme de colonisation.

Or ici s'arrête, en fait, la courte série des documents allégués par Inama-Sternegg[5]. Ce qui vient ensuite n'est plus que conjectures. On nous dit, par exemple[6], que la conquête de la Saxe ne fut, à certains égards, qu'une œuvre de colonisation, sous prétexte que, pour réduire le pays, Charlemagne se vit contraint à vider certains cantons de leurs habitants, à répartir ces derniers sur le sol de la Gaule et à distribuer leurs terres à quelques-uns de ses « fidèles ». — Il est possible sans doute que le résultat ait été favorable en fin de compte à la mise en valeur de la région saxonne; mais nous n'en savons rien, et ce n'est certes pas la pensée d'accroître l'étendue des terres cultivées qui a pu inspirer à l'empereur sa conduite : les annalistes contemporains ne nous permettent pas d'hésiter sur ses

1. « Et ubi silvae debent esse, non eas permittant nimis capulare atque damnare » (*ibid.*).

2. Cette dernière opinion est celle de M. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 27 et suiv.

3. Cf. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 275, n. 2.

4. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 172, art. 19 : « ... ubicumque inveniunt utiles homines, detur illis silva ad stirpandum, ut nostrum servitium inmelioretur. »

5. Sur ce point, M. Dopsch (*op. cit.*, t. I, p. 175) fait sienne l'argumentation d'Inama-Sternegg.

6. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 276-277.

Digitized by Google

véritables mobiles, avec lesquels le souci de l'agriculture n'eut évidemment rien de commun[1]. On ajoute[2] que les habitants ainsi déportés durent « sans doute » recevoir ailleurs, à leur tour, des terres à cultiver et que celles-ci « ne purent être choisies que parmi les terres en friche » comprises dans les domaines du souverain. — Peut-être; mais là encore nous demanderons : qu'en savons-nous? Et un fait aussi exceptionnel, s'il était prouvé, serait-il décisif?

On cite aussitôt[3], il est vrai, d'autres exemples d'une politique analogue pratiquée tout le long des frontières septentrionales et orientales de l'empire : en Hollande, en Pannonie, en Styrie, en Carinthie. Malheureusement, une fois de plus, les preuves font défaut. Ainsi, pour la Pannonie, on nous renvoie à une charte[4] de l'année 863, d'où il ressortirait, affirme-t-on, qu'après avoir soumis les Avares, Charlemagne « favorisa la colonisation » de leurs territoires[5]. — La charte fait tout uniment allusion à quelques distributions de terres en faveur des églises. Il va d'ailleurs de soi que les conquêtes opérées par Charlemagne mirent à sa disposition quantité de biens dont il put ensuite faire largesse, selon l'usage, au clergé ou à quelques-uns de ses vassaux. Ces concessions purent, dans certains cas, porter sur des terres incultes; mais en fut-il constamment ainsi? — Avant de présenter ces faits particuliers comme la marque d'une véritable politique de colonisation et de défrichements, il eût fallu se poser au moins la question : c'est ce qu'on n'a pas fait — et pour cause.

La seule région, en réalité, pour laquelle s'affirme chez les premiers Carolingiens un parti pris de colonisation est la zone frontière de la Septimanie et de la « Marche d'Espagne », péniblement enle-

1. Voir notre étude sur la conquête de la Saxe, *Rev. histor.*, t. CXXXII, p. 294 et 295-296.

2. Inama-Sternegg, p. 278 : « Die Sachsen wurden dabei in Franken und in anderen Teilen des fränkischen Reichs, teils an Bischöfe, Äbte und Grafen (als Vassalen?) verteilt, teils *wohl* auch auf königlichen Villen als Zinsbauern angesiedelt, oder man überlies es ihnen, sich in dem ihnen angewiesenen Teil des Reichs Wohnsitze aufzusuchen. *Das aber konnte doch nur auf unbebauten Königsländ geschehen*... Und so wurde *notwendigerweise* die kleine Völkervanderung welche Karl d. Gr. in dem Dezenium von 794 bis 804 ins Werk setzte, zu einer unfassenden Kolonisation des weiten Waldlands... »

3. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 279-280.

4. Böhmer-Mühlbacher, *Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, t. I, 2e éd. (1908), n° 1451, acte de Louis le Germanique en faveur du monastère d'Altaich : « Dominus avus noster Karolus licentiam tribuit suis fidelibus in augmentatione rerum ecclesiarum Dei in Pannonia carpere ac possidere hereditatem. »

5. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 280, et cf. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 174-175.

Digitized by Google

vée aux Arabes et que les incursions de ces derniers avaient transformée en désert. Mais il s'agit là d'un cas exceptionnel, auquel il fut pourvu par des moyens eux-mêmes exceptionnels, qui ont depuis longtemps retenu l'attention des historiens[1].

Le souverain, dit-on encore[2], a indiqué la voie à suivre; mais d'autres s'y sont engagés avec ou après lui, surtout les établissements monastiques et la plupart des églises; la fin du VIII^e^ siècle et le début du IX^e^ furent marqués par une extraordinaire recrudescence de leur activité colonisatrice, dont les chartes de l'époque témoignent éloquemment. — Oui, les chartes de cette époque nous révèlent à mainte reprise des défrichements entrepris sur l'initiative des évêques ou des abbés, et l'on pourrait même sans peine allonger la liste des documents cités en note par Inama-Sternegg. Mais est-ce un fait nouveau, un fait significatif? Il ne suffit pas de prouver qu'on a défriché au temps de Charlemagne : a-t-on défriché beaucoup plus qu'avant ou suivant des méthodes et un programme nouveaux?

Pour interpréter sainement les textes, il faut avoir présente à l'esprit l'œuvre accomplie durant les siècles qui précèdent l'avènement de Charlemagne par certains ordres monastiques. Qu'on se rappelle surtout l'étendue des terres défrichées par les disciples de saint Colomban, établis, eux, par principe, en pays neuf, dans les broussailles ou en pleine forêt, et dont les champs et les vergers furent toujours conquis sur les ronces, sur les bois ou sur les marécages. Depuis la fin du VI^e^ siècle jusqu'au milieu du VIII^e^, les documents attestent le rude labeur fourni par les équipes de moines qui surent porter le fer de la bèche ou le soc de la charrue dans les Vosges, dans les Ardennes, dans le Jura, comme dans certaines contrées déshéritées de Picardie ou d'Allemagne[3].

La colonisation, au sens qu'Inama-Sternegg donne à ce mot, avait donc été déjà pratiquée d'une façon intensive bien avant le temps de Charlemagne et n'avait cessé de l'être depuis lors. Car entre les faits révélés par les textes du VII^e^ et du VIII^e^ siècle, antérieurs à Charlemagne, et ceux qu'on cite à l'éloge de ce dernier et de ses contemporains, il n'y a pas solution de continuité : l'œuvre

1. Voir surtout l'étude de M. Imbart de La Tour, citée plus haut (p. 30, n. 4); H. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, t. II (1892), p. 256-257, et cf. Lot et Halphen, *le Règne de Charles le Chauve*, t. I (1909), p. 107-110.

2. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 285 et suiv.

3. On trouvera un bon exposé de la question dans le livre de M. l'abbé E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I : *Époques romaine et mérovingienne* (Lille et Paris, 1910, in-8°), p. 92 et suiv. Voir d'ailleurs, dans l'ouvrage d'Inama-Sternegg lui-même, les p. 108 et suiv. et 123 et suiv.

Digitized by Google

entamée s'est poursuivie, avec un peu plus d'ampleur peut-être par suite des fondations ecclésiastiques nouvelles et des conquêtes. C'est tout ce qu'on peut dire. Encore y a-t-il lieu d'observer avec M. Dopsch[1], qui, sur ce point particulier, se sépare d'Inama-Sternegg, que certaines études récentes, comme celles de M. Caro[2], tendent à confirmer les réserves faites jadis par Lamprecht[3] touchant l'activité colonisatrice des ordres religieux avant le XI^e^ et le XII^e^ siècle. Mais c'est là un problème délicat, que nous ne saurions aborder de biais.

2. — *Le régime normal est-il celui de la grande propriété? Les objections de M. Dopsch.*

Inama-Sternegg signale, d'autre part[4], comme une des caractéristiques de l'époque de Charlemagne et de ses premiers successeurs, la substitution générale du régime de la grande propriété à celui de la petite propriété, encore habituel sous les Mérovingiens. Ce fait, sur lequel il insiste longuement, serait volontiers, à ses yeux, la clé de tous les progrès réalisés, suivant lui, au point de vue agricole dans les États francs à la fin du VIII^e^ et au début du IX^e^ siècle; et il a même à ce propos des phrases dithyrambiques sur les avantages d'un régime grâce auquel « chacun peut être mis à sa place » et fournir ainsi un rendement supérieur[5], grâce auquel aussi tous les perfectionnements d'ordre « technique » sont rendus possibles[6].

Mais laissons là ces conséquences — qui restent toutes théoriques,

1. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 243-244.

2. G. Caro, *Die Grundbesitzverteilung in der Nordostschweiz und den angrenzenden Allemanischen Stammsgebieten zur Karolingerzeit*, 2^e^ partie, dans le *Jahrbuch für Schweizerische Geschichte*, t. XXVII, 1902, p. 355 et suiv. (étude reproduite dans les *Beiträge zur älteren deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte* du même auteur, Leipzig, 1905).

3. Dans son grand ouvrage *Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter, Untersuchungen über die Entwicklung der materiellen Kultur des platten Landes auf Grund der Quellen zunächst des Mosellandes*, Leipzig, 1886, 4 forts volumes in-4^e^ bourrés de chiffres et de statistiques, mais où règne une confusion telle qu'il est difficile d'en faire usage.

4. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 515-546.

5. *Ibid.*, p. 515 : « Hier fand jede überschüssige Arbeitskraft leichte und reichliche Verwendung; hier konnte jede an den Platz gestellt werden, wo sie sich nach ihrer Eigenart am besten zu betätigen vermochte; und die Einheitlichkeit des Organisationsplans für die Arbeit, sowie die strenge Durchführung desselben bürgte dafür, dass auch jede Kraft gehörig ausgenützt, ihr Arbeitserfolg genügend verwertet wurde. »

6. *Ibid.*, p. 538-539 : « Auch auf dem Gebiete der Technik und Œkonomik des Betriebes ist aller Fortschritt auf die Grundherrschaft zurückzuführen... »

Digitized by Google

faute de documents — d'un état de choses qu'on prétend nouveau et examinons le fond même de la thèse. — Et d'abord est-il vrai que le régime de la grande propriété ait été le régime normal à l'époque de Charlemagne?

Sur ce point, les affirmations d'Inama-Sternegg ont été très vivement et très longuement contestées par M. Dopsch. Mais les objections de ce dernier sont loin d'être décisives. Inama-Sternegg avait insisté[1] sur l'extension considérable du temporel ecclésiastique à la fin du VIII[e] siècle et au début du IX[e] et il avait cité à cet égard, en se limitant à l'Allemagne, quelques chiffres impressionnants, comme les 15,000 manses relevant de l'abbaye de Fulda ou les 11,800 manses relevant du monastère de Tegernsee. Plus éloquents encore et d'interprétation plus facile sont les chiffres auxquels on peut arriver pour certaines régions occidentales de l'empire carolingien, surtout les quelque 33,000 hectares[2] inventoriés dans l'ancien « polyptyque » de Saint-Germain-des-Prés au temps de l'abbé Irminon (avant 811 † après 823[3]) et qui ne représentent pourtant qu'une fraction seulement du temporel de l'abbaye[4].

M. Dopsch ne conteste pas, dans l'ensemble[5], l'exactitude de ces chiffres; mais il prétend qu'ils ne signifient rien par eux-mêmes. Pour qu'il y ait grande propriété, il ne suffit pas que certains propriétaires détiennent un nombre plus ou moins élevé de terres; il faut encore que ces terres soient groupées de façon à former de grands domaines. Or, soutient M. Dopsch, tel n'est pas d'ordinaire le cas à l'époque carolingienne : les actes de donation en faveur des églises et des abbayes portent presque toujours sur de simples lopins de terres, éloignés les uns des autres; le donateur ne distrait que quelques parcelles de ses champs ou de ses bois[6]. Tout cela, additionné, peut sans doute à la longue constituer une fortune foncière considérable, mais une fortune disséminée et dont le qualificatif de « grande propriété » don-

1. Inama-Sternegg, p. 405 et suiv.

2. Pour cette estimation, voir plus loin, § 3.

3. Voir la justification de ces dates dans les *Prolégomènes* de Guérard (*Polyptique de l'abbé Irminon*; t. I, p. 9-15) et, d'après Guérard, dans l'*Introduction* au *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, éd. A. Longnon (collection de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, Paris, 1886-1895, 2 vol. in-8°), t. I, p. 3-5.

4. Le manuscrit unique du polyptyque est incomplet à la fois du début et de la fin. D'après les calculs de M. Longnon (éd. citée, t. I, p. 9), il est probable que nous en avons perdu au moins les deux cinquièmes. Il faudrait, dans ce cas, estimer à quelque 50,000 ou 60,000 hectares le temporel de l'abbaye.

5. Il fait seulement quelques réserves (*op. cit.*, t. I, p. 259 et suiv.).

6. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 223 et suiv., 227 et suiv., 280 et suiv.

Digitized by Google

nerait, par suite, une idée fausse. Les terres du fisc nous offrent un spectacle analogue. Là encore, au lieu de grands domaines d'un seul tenant, nous rencontrons de petites propriétés morcelées : de tel village, de telle forêt, de telles prairies, le souverain ne possède qu'une fraction[1]; des propriétés particulières se trouvent même encastrées au milieu des siennes[2]. Partout, en somme, les biens des divers propriétaires sont enchevêtrés d'une façon inextricable et plus d'une fois nous pouvons constater, grâce à ces inventaires qu'Inama Sternegg n'a pas toujours su utiliser avec assez de précautions, que, dans aucune localité, le total des pièces de terres ainsi possédées par un seul propriétaire — fût-il le souverain ou une riche abbaye — ne dépasse un chiffre extrêmement modéré[3].

Cette argumentation, qui eût d'ailleurs gagné à être un peu plus ramassée, mais à l'appui de laquelle M. Dopsch accumule les textes, fait tout d'abord impression. Elle laisse pourtant place à bien des incertitudes. Ainsi, quand on nous dit que les donateurs n'abandonnent guère aux églises que des parcelles de terrain, il reste à prouver que ces parcelles ne finissent pas par se rejoindre et que, pièce à pièce, de grands domaines n'arrivent pas à se constituer. Or ceci n'est même pas une hypothèse : les actes confirmant les dotations de ces églises, les polyptyques qui en donnent le relevé permettent d'établir, quoi qu'on en dise, que l'éparpillement des biens fonciers n'était pas la loi générale, mais que ceux-ci étaient, au contraire, groupés en un certain nombre de *villae* ou centres d'exploitation, dont les actes confirmatifs peuvent d'habitude, sans inconvénient, se borner à dresser brièvement la liste nominative.

Qu'il subsistât des enclaves dans ces domaines, qui a jamais songé à le nier? Mais renoncera-t-on pour cette seule raison à parler de « grande propriété »? Autant vaudrait alors rayer définitivement de notre vocabulaire historique d'autres expressions, comme celle de « grand fief », qui n'a jamais exclu la possibilité d'enclaves multiples.

En outre, s'il est exact que le nombre des petites donations, dont l'objet est limité à quelques arpents de terre, l'emporte de beaucoup sur celui des grosses donations en vertu desquelles des établissements ecclésiastiques se voient d'un coup pourvus de domaines entiers, celles-ci forment néanmoins un total appréciable. Et il y a

1. Dopsch, p. 117 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 120 et suiv.
3. *Ibid.*, p. 137.

Digitized by Google

quelque naïveté, vraiment, à procéder ici à coups de statistiques : on ne s'attend pas à rencontrer à chaque feuillet des recueils de chartes carolingiennes de ces actes qui, en quelques lignes, suffisent à assurer à une église toute une fortune territoriale. Ce qui forme la grosse masse des titres de propriété, ce sont, comme toujours, les pièces relatives à de menues acquisitions, qui ne valent que par leur accumulation même.

Mais ici encore M. Dopsch nous arrête et nous invite à observer l'extrême dispersion des terres du fisc, qu'Inama-Sternegg et bien d'autres, ainsi que nous le verrons plus loin, ont précisément citées comme types de l'organisation des grands domaines sous les premiers Carolingiens. La preuve en serait le grand nombre d'actes de Pépin le Bref et de Charlemagne qui portent cession à telle ou telle église des quelques fragments de villages, de bois, de prairies, qui sont souvent tout ce que le souverain possède dans les environs[1]. — Mais n'est-ce pas justement parce que ce ne sont que des parcelles sans grande valeur pour eux et qui en acquerront du jour où elles se trouveront réunies au domaine de l'église voisine, que Charlemagne ou son père les abandonne avec tant de facilité? Que les terres fiscales aient été toutes agglomérées dès le début de l'ère carolingienne, nul ne l'a jamais soutenu, et même Inama-Sternegg est le premier à reconnaître que la petite propriété n'a pas sombré corps et biens au IXe siècle[2]. Tout est une affaire de proportions; et ici la question est de savoir non pas s'il y avait parmi les propriétés fiscales une quantité plus ou moins grande de lots de minime importance, mais bien si le régime normal et vers quoi tout tendait était celui de la grande propriété, du grand domaine formant un tout organisé.

Le fait qu'il y ait parfois des propriétés privées au milieu de celles du souverain n'est pas plus convaincant. Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de ce genre d'enclaves à propos des domaines ecclésiastiques, et il est manifeste d'ailleurs que M. Dopsch en a ici beaucoup exagéré l'importance. Les quelques rares documents qu'il allègue[3] ne prouvent pas grand'chose pour la plupart : un acte de Charlemagne[4], en l'année 775, stipule la

1. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 117 et suiv.
2. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 408-409 et 418.
3. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 120 et suiv.
4. *Monumenta Germaniae*, *Diplomata Karolinorum*, t. I, p. 148, n° 104 (Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, 2e éd., t. I, n° 193) : « ... similiter et in alio loco ubi franci homines commanent, cujus vocabulum est Molinhuso, quantum in ipsa villa nostra videtur esse possessio. »

Digitized by Google

donation aux moines de Hersfeld de ce que comprend le domaine du roi « au lieu dit Mulhouse, *où résident des hommes libres* »; mais à quel titre ces « hommes libres » (*franci homines*) résident-ils à Mulhouse? Est-ce en qualité de propriétaires indépendants ou comme tenanciers de terres fiscales? Leurs biens sont-ils même englobés dans les domaines royaux? Le document n'en dit rien. — Un acte de Louis le Pieux[1], de l'année 814, confirme à l'abbaye d'Aniane la possession des terres en bordure de l'Hérault concédées par Charlemagne, « à l'exception de la propriété des hommes libres, laquelle y attient en aval » (*quod infra conjacet*). Comment déduire de là que des propriétés privées étaient enclavées dans les domaines royaux? — Quelques autres textes visant des « hommes libres » établis en terre fiscale, et notamment plusieurs articles du capitulaire *de villis*[2], s'appliquent tout aussi bien, de l'aveu de M. Dopsch[3], et même mieux, selon nous, à de simples tenanciers analogues à ceux que nous trouvons installés sur tous les grands domaines, dont ils sont chargés, à des conditions déterminées, d'assurer en partie l'exploitation. De sorte qu'en fin de compte, de tous les documents rassemblés par M. Dopsch, il n'en est guère qu'un ou deux[4] sur lesquels on puisse faire fond : c'est un peu insuffisant, on l'avouera, pour bâtir une théorie générale.

Reste l'argument tiré des chiffres que fournissent les inventaires touchant les biens possédés en un même lieu par un même propriétaire. S'il est prouvé que presque toujours le total en est minime, il va de soi qu'il faut cesser de parler de « grands domaines ». Dans l'hypothèse contraire, et en dépit de toutes les exceptions possibles, c'est la théorie de M. Dopsch, et non celle d'Inama-Sternegg, qu'il faut jeter par-dessus bord.

1. *Recueil des historiens de France*, t. VI, p. 457, n° 3 (Böhmer-Mühlbacher, *Regesta*, n° 522) : « ... et in pago Magdalonense, castrum quod dicitur Montecalmense, situm juxta fluvium Araur, cum ecclesia S. Hilarii, a terminis ejusdem monasterii Anianensis usque ad terminos eorum, sicut domnus noster Karolus bonae memoriae piissimus augustus trans ripam praefati fluminis per suum praeceptum ad proprium antedictum tradidit monasterium, excepto proprium ingenuorum hominum quod infra conjacet. »

2. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 83, art. 4 : « Franci autem qui in fiscis aut villis nostris commanent, quicquid commiserint, secundum legem eorum emendare studeant »; p. 88, art. 52 : « Volumus ut de fiscalis vel servis nostris sive de ingenuis qui per fiscos aut villas nostras commanent diversis hominibus plenam et integram, qualem habuerint, reddere faciant justitiam »; p. 89, art. 62 : « Ut unusquisque judex per singulos annos ... quid de liberis hominibus et centenis qui partibus fisci nostri deserviunt ... nobis notum faciant. »

3. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 122.

4. Voir Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 120, note 2.

Digitized by Google

Le texte le plus important invoqué par M. Dopsch est celui qui, dans le recueil des capitulaires, porte le titre de *Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales*[1]. C'est un formulaire, dressé selon toute vraisemblance à l'usage des *missi dominici*, et qui renferme des modèles d'inventaires de biens ecclésiastiques ou royaux. Parmi ces derniers figure le fisc d'*Asnapium*[2], dont on n'a pu jusqu'alors identifier l'emplacement. On n'en indique point la superficie, mais on la laisse deviner en donnant une statistique des céréales qu'il produit, soit 2,550 muids en chiffres ronds. En admettant, avec Inama-Sternegg[3], que le muid, après les réformes de Charlemagne, avait une contenance de 21 litres 07, on obtient un total de 53,728 litres 1/2, ce qui — à raison de 12 hectolitres par hectare et dans l'hypothèse d'un assolement biennal avec jachère d'une année — suppose une superficie ensemencée d'environ 89 hectares 1/2, auxquels on peut ajouter, suivant la proportion habituelle, quelque 200 hectares de prairies et de bois. Total approximatif : 290 hectares.

Tel est du moins le calcul de M. Dopsch[4], que nous avons tenu à reproduire pour donner un échantillon de sa méthode, d'une rigueur toute scientifique dans la forme, mais dans la forme seulement. Ce calcul est exact *si* le muid de Charlemagne vaut réellement 21 litres 07; mais d'autres[5] lui attribuent une contenance très supérieure : 34 litres 8, 40 litres, 52 litres, 70 litres, et au delà, ce qui, du coup, amènerait à doubler, tripler ou quadrupler la superficie du fisc d'*Asnapium*. — Ce calcul est exact *si* le total de muids récoltés est bien de 2,550 en chiffres ronds; mais ce total est fantaisiste. Le texte indique les chiffres suivants :

100	muids	de froment,
98	—	de seigle,
1,800	—	d'orge,
430	—	d'avoine,
1	—	de fèves,
12	—	de pois,
Total : 2,441	muids,	

auxquels il faut ajouter 110 « corbeilles » (*corbes*) d'épeautre.

1. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 250-256.
2. *Ibid.*, p. 254, § 25.
3. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 719.
4. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 137.
5. Voir Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. I (*Prolégomènes*), p. 184-185; Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. I (Paris, 1885), p. 78, et cf. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 719.

Digitized by Google

M. Dopsch transforme tacitement ces 110 corbeilles en 110 muids. Or la « corbeille » avait une contenance qu'on ne peut déterminer avec précision, mais qui représente, suivant les calculs de Guérard, une charge de 150 kilos environ[1], soit approximativement 2 hectolitres. Même en faisant la part de l'erreur, nous sommes loin de la contenance du muid. — Enfin, le calcul de M. Dopsch est exact *si* l'on accepte les chiffres qu'il adopte quant au rendement moyen du fisc d'*Asnapium*, quant au système d'assolement pratiqué et quant au rapport des terres arables aux bois et aux prairies. Or ces chiffres sont très incertains. En ce qui concerne le rendement, il ne s'agit que d'une moyenne, empruntée par M. Dopsch à un livre moderne[2], valant pour des terres cultivées suivant les procédés modernes et qu'il faudrait réduire de beaucoup sans doute si on voulait l'appliquer au moyen âge. En ce qui concerne l'assolement, les chiffres fournis font peut-être, par contre, la part trop belle aux terres en jachère : l'assolement triennal, comportant la mise en jachère seulement tous les trois ans, était aussi répandu au moyen âge, sinon plus, que l'assolement biennal[3]. Quant à la proportion des champs par rapport aux bois et aux prés, rien de plus variable, comme on peut facilement s'en convaincre en feuilletant le célèbre inventaire ou « polyptyque » des biens de Saint-Germain-des-Prés dressé au temps de l'abbé Irminon et que nous avons déjà eu l'occasion de citer plus haut. Sur certains domaines, les cultures n'occupent qu'une très faible partie du manse « dominical », auquel seul paraît s'appliquer, pour le fisc d'*Asnapium*, le document que nous étudions : ainsi, à Neuillay, sur un total de 1,537 hectares, et à

1. Guérard (*Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 195) attribue à la *pensa* un poids de 30 kilos environ. La corbeille pesait exactement cinq fois plus, comme il est facile de s'en convaincre par la lecture même du texte qui fait l'objet de la discussion et où l'on trouve notées les équivalences suivantes : 20 *corbes* = 100 *pensae*, 80 *corbes* = 400 *pensae*, 90 *corbes* = 450 *pensae*, etc. (*Capitul.*, t. I, p. 255, lignes 15, 17, 41). D'autre part, nous supposons qu'un litre d'épeautre pèse environ 0 kil. 65.

2. Celui du comte de Gasparin sur *le Métayage* (1re édition, 1828). — A ce compte, il eût été préférable de choisir un livre d'époque plus récente.

3. Voir Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 649; L. Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et de l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, p. 297-298; Lamprecht, *Études sur l'état économique de la France pendant la première partie du moyen âge*, traduction A. Marignan, p. 146; G. Caro, *Die Grundbesitzverteilung in der Nordostschweiz und angrenzenden alamannischen Stammesgebieten zur Karolingerzeit*, 1re partie, dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 3e série, t. XXI (1901), p. 477 (reproduit dans les *Beiträge zur älteren deutschen Wirtschafts- und Verfassungsgeschichte* du même auteur).

Digitized by Google

Nogent-l'Artaud sur un total de 4,713 hectares 1/2, on n'en compte respectivement que 55 et 76 pour les terres de labour; ailleurs, au contraire, les champs couvrent presque tout le sol : à Palaiseau, par exemple, où il n'y a que 20 hectares de bois sur un total de 438 hectares[1]. — Que conclure de données aussi indécises, aussi contradictoires?

Veut-on d'ailleurs, pour ce même fisc d'*Asnapium*, une preuve des erreurs auxquelles risque de conduire le système d'interprétation adopté par M. Dopsch? Au lieu de nous fier aux chiffres indiqués pour les récoltes, prenons ceux qui visent les semailles. Ont été semés, nous dit-on[2], 60 corbeilles d'épeautre (c'est-à-dire, au bas mot, de 200 à 250 muids et probablement beaucoup plus), 60 muids de froment, 88 muids de seigle, 1,100 muids d'orge, soit un total minimum de 1,450 à 1,500 muids environ. Or il ressort du polyptyque d'Irminon qu'on semait communément de 4 à 5 muids par « bonnier » (138 ares 50)[3]. Admettons le chiffre de 5 muids — qui est pourtant un chiffre très supérieur à la moyenne révélée par le polyptyque — nous obtenons, pour la surface ensemencée à *Asnapium*, un total de 290 à 300 bonniers, c'est-à-dire de 401 à 415 hectares, au lieu des 290 indiqués par M. Dopsch. Encore ne s'agit-il que de la surface *ensemencée* et à laquelle il faudrait ajouter celle qui restait en jachère, soit quelque 135 à 140 hectares au moins. L'erreur de M. Dopsch est, par suite, manifeste.

Mais nous irons plus loin. Si même l'on venait à prouver que ses calculs sont d'accord avec la réalité, nous ne voyons pas pourquoi l'on dénierait au fisc d'*Asnapium* la qualité de « grand domaine » : car, selon toute vraisemblance, et comme nous l'avons déjà fait observer, c'est seulement à cette partie du sol dont le souverain assurait l'exploitation par ses propres moyens, au « manse dominical » (celui qu'on appellera plus tard le « manse seigneurial »), que semble s'appliquer notre inventaire; en sorte qu'il faudrait au moins doubler le chiffre de 290 hectares — pourtant déjà fort respectable[4] — auquel M. Dopsch s'est arrêté, pour obtenir la superficie totale du domaine.

1. Nous donnons à la fin de cette étude (p. 64) le détail de ce relevé.
2. *Capitul.*, t. I, p. 254.
3. Il suffit de feuilleter le polyptyque pour s'en convaincre.
4. Aujourd'hui, nos statisticiens considèrent, en général, qu'en dessus de 50 hectares, on peut commencer à parler de grande propriété. Mais nous nous garderons bien de prendre parti dans le débat qu'ils ont institué entre eux à ce sujet et qui est, du reste, plutôt une question de mots qu'une question de fond.

Digitized by Google

Ce serait peine perdue que de poursuivre plus avant pareil débat. Seraient-ils concluants, les autres textes cités par M. Dopsch ne nous révèlent que des cas isolés, et ce qu'il importe de savoir est non pas si, dans le nombre des domaines royaux ou ecclésiastiques, il s'en rencontrait quelques-uns de faible ou médiocre étendue, mais bien si les grands domaines étaient en majorité.

On est surpris de voir qu'aucun historien jusqu'alors ne semble s'être posé nettement la question.

3. — *Ce que le Polyptyque d'Irminon nous apprend du régime de la propriété.*

La seule catégorie de documents qui nous permettent d'avoir une vue d'ensemble sont les « polyptyques », car ils sont seuls à fournir un relevé détaillé de toutes les possessions d'un propriétaire à un moment donné.

Par malheur, de tous ceux qui ont pu être dressés au temps de Charlemagne, nous n'en avons conservé qu'un, celui de Saint-Germain-des-Prés, ou « Polyptyque de l'abbé Irminon »[1], qui soit suffisamment précis pour offrir une base solide à des études de statistique; et nous devons reconnaître que l'état des choses qu'il nous révèle peut n'avoir pas été identiquement le même dans d'autres régions de l'empire franc, et en particulier dans les territoires germaniques que M. Dopsch vise surtout. Mais est-ce une raison pour négliger les renseignements qu'il nous apporte? Nous y sommes d'autant moins autorisés que, s'il avait disparu, lui aussi, nous aurions pu faire à propos des domaines de Saint-Germain-des-Prés, en n'utilisant que les chartes, les mêmes raisonnements que M. Dopsch croit décisifs quand il les applique à d'autres domaines.

Voici donc, d'après ce polyptyque, et dans l'ordre même où celui-ci nous les livre, quelques chiffres, qui seront plus convaincants, croyons-nous, que les déductions les plus subtiles. Nous

1. La dernière édition est celle d'Auguste Longnon, publiée sous le titre de *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, dans la collection de la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (Paris, 1886-1895, 2 vol. in-8°). L'introduction n'est, en majeure partie, qu'un résumé des remarquables *Prolégomènes* placés par Guérard en tête de son édition, laquelle a paru sous le titre de *Polyptique de l'abbé Irminon ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sous le règne de Charlemagne* (Paris, 1844, 2 vol. in-4°).

Digitized by Google

indiquons d'abord, domaine par domaine, et en nombres ronds[1], la superficie totale du manse dominical, c'est-à-dire des terres exploitées directement par l'abbaye, et des manses « tributaires », exploités par les tenanciers, après avoir converti les mesures anciennes en mesures modernes d'après les estimations les plus sûres ou, en cas de doute, les plus modérées[2]. Nous examinerons ensuite — toujours à la lumière des chiffres — s'il y a lieu, à propos de ces domaines, de parler de « dispersion » de la propriété ou, au contraire, de propriété agglomérée et de grande exploitation.

Domaine de JOUY-EN-JOSAS : superficie inconnue[3].

Domaine de PALAISEAU :

1° manse dominical . . .	438 hectares, dont 20 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	752 hectares.
Total :	1,190 hectares.

1. Pour le détail et pour les nombres précis, voir le tableau placé en appendice à cette étude, p. 64-65.

2. Pour les mesures de longueur et de surface, nous suivons les indications fournies par M. Guilhiermoz dans le mémoire qu'il a publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXIV (1913), p. 267-328, sous le titre *De l'équivalence des anciennes mesures à propos d'une publication récente*. Elles peuvent se résumer ainsi :

1° mesures de longueur :

pied royal carolingien. . .	0m3146 (Guilhiermoz, p. 293).
perche royale de 15 pieds .	4m720 (*ibid.*, p. 291 et 299).

2° mesures de surfaces :

bonnier	138 ares 50 (*ibid.*, p. 306).
ansange ou nappe	13 ares 85 (*ibid.*, p. 306).
journal.	34 ares 6257 (*ibid*, p. 307).
arpent	8 ares 6564 (*ibid.*, p. 307).
perche	3 ares 4625 (*ibid.*, p. 306).

La superficie des bois est, en général, indiquée dans le polyptyque d'une façon approximative par la mesure — elle-même évidemment très approximative — de leur périmètre, sans aucune précision touchant la forme affectée par la surface boisée. En supposant aux bois dans tous les cas la forme de carrés parfaits, on obtient une superficie en mètres carrés qui est sensiblement supérieure à la réalité, comme l'a observé avec raison M. Hulin dans une note reproduite par A. Longnon au t. I de son édition (p. 252). M. Hulin propose de réduire d'environ un tiers les chiffres ainsi obtenus. C'est ce que nous avons fait. D'autre part, la mesure qui sert à indiquer la longueur du périmètre des bois est la lieue (*leuga*), dont, malheureusement, M. Guilhiermoz ne s'est pas occupé. Nous acceptons à son sujet l'estimation très modérée de Guérard (*Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 161, qui lui attribue 2,222 mètres (valeur de la lieue romaine).

3. L'inventaire de ce domaine est presque entièrement perdu. D'après la

Digitized by Google

Domaine de LA CELLE-LES-BORDES :

1° manse dominical . . .	608 hectares 1/2, dont 514 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	562 hectares 1/2.
Total :	1,171 hectares.

Domaine de GAGNY :

1° manse dominical . . .	155 hectares, dont 82 de bois.
2° tenures	154 hectares.
Total :	309 hectares.

Domaine de VERRIÈRES :

1° manse dominical . . .	461 hectares, dont 91 1/2 de bois.
2° tenures	450 hectares.
Total :	911 hectares.

Domaine d'ÉPINAY :

1° manse dominical . . .	265 hectares, dont 46 de bois.
2° tenures	412 hectares.
Total :	677 hectares.

Domaine de LA CELLE-SAINT-CLOUD :

1° manse dominical . . .	358 hectares 1/2, dont 165 de bois[1].
2° tenures	527 hectares.
Total :	885 hectares 1/2.

Domaine de NOGENT-L'ARTAUD :

1° manse dominical . . .	4,713 hectares 1/2, dont 4,630 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	239 hectares 1/2.
Total :	4,953 hectares.

Domaine de VILLEMEUX :

1° manse dominical . . .	1,167 hectares, dont 517 1/2 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	5,132 hectares 1/2.
Total :	6,299 hectares 1/2.

partie qui subsiste, Guérard (*Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 827) évalue la superficie des tenures seules à 843 bonniers et 176 arpents, soit 1,183 hectares.

1. Le rédacteur ou le copiste du polyptyque a omis de noter la superficie des terres de labour du manse dominical. Il indique seulement la quantité de semence nécessaire (600 muids). Pour évaluer de la façon la plus modérée la surface de terrain ensemencé, nous supposons une moyenne de 4 muids 1/2

Digitized by Google

Domaine de NEUILLAY-LES-BOIS[1] :

1° manse dominical . . .	1,537 hectares, dont 1,481 de bois.
2° tenures	139 hectares.
Total :	1,676 hectares.

Domaine de BOISSY[2] :

1° manse dominical . . .	2,843 hectares 1/2, dont 2,571 1/2 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	1,221 hectares, dont 63 de bois.
Total :	4,064 hectares 1/2.

Domaine de THIAIS :

1° manse dominical . . .	257 hectares.
2° tenures et manses affectés aux églises	591 hectares.
Total :	848 hectares.

Domaine de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES :

1° manse dominical . . .	589 hectares 1/2, dont 329 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	568 hectares.
Total :	1,157 hectares 1/2.

Domaine de COMBS-LA-VILLE :

1° manse dominical . . .	433 hectares 1/2, dont 185 de bois.
2° tenures	755 hectares.
Total :	1,188 hectares 1/2.

Domaine de MORSANG :

1° manse dominical . . .	262 hectares 1/2, dont 82 1/2 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	343 hectares.
Total :	605 hectares 1/2.

de semence au bonnier (on trouve couramment 4 muids ou 4 muids 25 dans les autres parties du polyptyque), ce qui donne 133 bonniers ou 184 hectares.

1. Nous laissons de côté le domaine de Bitry, dont l'inventaire date du XI[e] siècle seulement (éd. Longnon, p. 155).

2. Nous laissons également de côté les terres du Corbonnais (*centena Corbonensis*), qui avaient été concédées presque toutes en précaire à diverses personnes par les moines de Saint-Germain-des-Prés.

Digitized by Google

Domaine de COUDRAY-SUR-SEINE :

1° manse dominical . . .	120 hectares, dont 34 1/2 de bois.
2° tenures	142 hectares.
Total :	262 hectares.

Domaine d'ESMANS :

1° manse dominical . . .	763 hectares, dont 329 de bois.
2° tenures et manses affectés aux églises	989 hectares:
Total :	1,752 hectares.

Domaine de « VILLA SUPRA MARE » (Quillebeuf?) :

1° manse dominical . . .	57 hectares, dont 4 de bois et 11 de terres en friche.
2° tenures et manses affectés aux églises	94 hectares 1/2.
Total :	151 hectares 1/2.

Domaine de MAULE :

1° manse dominical . . .	379 hectares 1/2.
2° tenures	1,063 hectares.
Total :	1,442 hectares 1/2.

Domaine de SECQUEVAL :

1° manse dominical . . .	246 hectares, dont 16 1/2 de bois.
2° tenures	1,033 hectares 1/2, dont 2 hectares 76 de bois.
Total :	1,279 hectares 1/2.

Domaine de CHAVANNES :

Tenures (pas de manse dominical)	198 hectares, dont 2 hectares 87 de bois.

Domaine de BÉCONCELLE :

1° manse dominical . . .	365 hectares, dont 73 de bois.
2° tenures	1,362 hectares 1/2.
Totale :	1,727 hectares 1/2.

Domaine de MAISONS-SUR-SEINE :

1° manse dominical . . .	595 hectares, dont 267 de bois.
2° tenures	superficie inconnue, par suite d'une mutilation du manuscrit.
Total :	inconnu.

Digitized by Google

La simple lecture de ces chiffres suffit, si nous ne nous trompons, à prouver que le régime de la grande propriété était le régime normal sur les terres de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Car il est vraiment difficile de ne pas appliquer le qualificatif de « grande propriété » à des domaines dont les plus petits sont rarement inférieurs à 600 ou 800 hectares, qui en comptent couramment plus d'un millier et qui quelquefois dépassent le total imposant de 4,000 hectares[1].

D'autre part, on peut affirmer que la majorité des terres qui constituaient ces domaines étaient groupées autour des centres d'exploitation; car le rédacteur du polyptyque les situe d'ordinaire toutes au même lieu-dit : ce sont « les terres de Palaiseau », « celles de Gagny », « celles de Verrières », etc. Étant donné le nombre fort élevé d'hectares auquel correspond chacun de ces domaines, à moins d'étendre démesurément le territoire des villages désignés, il faut bien admettre que, sur les terres de Saint-Germain-des-Prés, la cohésion était la règle et la dispersion le cas exceptionnel.

Pour certains domaines cependant — par exemple, ceux de Villemeux, de Boissy, d'Esmans, de Secqueval, de Béconcelle — le rédacteur du polyptyque signale l'existence de quelques « écarts », et parfois nous nous trouvons reportés si loin du chef-lieu d'exploitation que le lien parait lâche entre ces parcelles disséminées et le domaine proprement dit. Ainsi, du domaine de Villemeux, dont la superficie totale est, il est vrai, considérable (6,299 hectares 1/2), dépendent des terres[2] qui, aujourd'hui, sont à 15 ou 20 kilomètres du village de ce nom ou même à une distance supérieure.

Mais ici, il faut distinguer entre le manse dominical et les tenures. A celles-ci vont de préférence les parcelles disséminées, tandis que le manse dominical en comporte rarement; et quand il en comporte, il ne s'agit guère que de bois dont l'éloignement ne pouvait gêner beaucoup l'exploitation : sur vingt et un domaines dont le manse dominical est décrit avec précision dans le polyptyque, nous en rencontrons tout juste deux — celui de Villemeux et celui de Béconcelle[3] — au sujet desquels on puisse parler avec certitude de terres

1. M. Dopsch (*op. cit.*, t. I, p. 138) n'hésite pourtant pas à écrire que les grands domaines ne devaient guère dépasser normalement une superficie de 500 à 1000 *joch*, soit environ de 300 à 600 hectares (cf. ci-dessous, p. 53, n. 1).

2. *Polyptyque*, éd. Longnon, p. 111, 114, 118, 119, 121, 124, 126, 129, 131, 137.

3. Le manse dominical de Secqueval comporte aussi une annexe en terres de labour (34 hectares 80) à Boinville; mais cette localité n'est qu'à trois kilomètres et demi du village actuel de Secqueval (ou Saint-Germain-de-Secque-

Digitized by Google

cultivées directement par l'abbaye et néanmoins isolées de la portion centrale du domaine. Encore ne s'agit-il que de parcelles de très faible importance (4, 14, 20 hectares) et destinées peut-être à de futures concessions en précaire ou en censive.

On peut croire qu'en règle générale, sinon toutes les terres, du moins toutes celles qui formaient la « réserve » du propriétaire, à l'exception de certains bois, étaient réunies autour ou à proximité immédiate des principaux bâtiments d'habitation. Or cette réserve du propriétaire, à laquelle on donnait le nom de « manse dominical », était elle-même fort étendue : dans quatre domaines, sur les vingt et un pour lesquels nous avons des chiffres complets, elle atteint une superficie comprise entre 1,000 et près de 5,000 hectares ; dans quatre autres, une superficie supérieure à 500 hectares ; dans six autres, une superficie supérieure à 350 hectares, et seuls trois manses dominicaux ont une superficie inférieure à 200 hectares.

4. — *Ce que le Polyptyque d'Irminon nous apprend du régime d'exploitation des terres.*

Dans quelle mesure toutefois peut-on parler non plus de « grande propriété », mais de « grande exploitation »? — Il importe, pour répondre à cette question, de revoir plus attentivement encore les chiffres fournis par le polyptyque.

Ils se répartissent, comme nous l'avons indiqué plus haut, en deux séries — manses dominicaux et tenures — qui s'équivalent à peu près[1] : 16,020 contre 16,728 hectares. Mais alors que les tenanciers cultivent presque la totalité de leur lot, le propriétaire laisse plus des deux tiers du sien en friche[2] : sur le manse dominical, 4,630 hectares seulement sont réservés aux labours et 114 aux vignes ; 92 hectares sont occupés par les prairies ; tout le reste, soit 11,184 hectares, est couvert de bois et de ronces. Sur les tenures, au contraire, les terres de labour occupent 16,116 hectares, les vignobles 155 hectares, les prairies 213 hectares et les bois et pâturages 244 hectares seulement. Or les lots des tenanciers sont toujours d'étendue minime : d'après les calculs de Guérard[3], leur nombre dépasse 4,500, ce qui suppose une superficie de 3 hec-

val), où le manse dominical couvrait à lui seul 200 hectares. Il n'y avait donc presque aucune ou même aucune solution de continuité.

1. Nous ne tenons pas compte des chiffres relatifs au domaine de Maisons, puisque nous ignorons la superficie qu'y occupaient les tenures.

2. Voir le détail de cette répartition à la fin de cette étude, p. 64-65.

3. Guérard, *Polyptique d'Irminon*, t. I, p. 897.

Digitized by Google

tares 1/2 à 4 hectares en moyenne pour chaque lot, et la superficie des plus grands excède rarement une quinzaine d'hectares.

C'est donc uniquement dans les manses dominicaux qu'un régime de grande exploitation a pu être pratiqué. Le faible total des terres qui, dans vingt d'entre eux, étaient réservées à la culture, nous indique qu'il ne faut pas s'attendre à rencontrer de ces immenses exploitations comme on en voit aujourd'hui dans les pays neufs d'Amérique ou d'Australie. Les procédés agricoles rudimentaires de l'époque s'y seraient d'ailleurs opposés. Mais, cette réserve faite, on n'en doit pas moins reconnaître que, dans la plupart des domaines, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés s'était ménagé un contingent de plusieurs centaines d'hectares, dont ses intendants assuraient eux-mêmes la culture : sur vingt et un manses dominicaux dont nous connaissons la composition, il en est un où les terres de labour et les vignes couvrent plus de 600 hectares, deux où elles en couvrent plus de 400, trois où le total dépasse 300, sept où il dépasse 200 et deux où il dépasse 150. Le chiffre le plus bas est 55 hectares[1].

Ajoutons que d'ordinaire les terres de labour du manse dominical sont très peu fractionnées : à Palaiseau, où elles occupent une superficie de 398 hectares, elles ne constituent que six « cultures[2] » — ce qu'un demi-siècle plus tard le rédacteur du polyptyque de Saint-Remi de Reims appellera des « champs »[3]. Cela représente des champs ou groupes de champs de plus de 66 hectares en moyenne. A Verrières, il est même question de quatre « cultures » seulement[4] pour un total de 356 hectares de terres arables, soit 89 hectares par unité. Ailleurs, la moyenne est d'environ 30 à 45 hectares par « culture » : ainsi, dans la partie principale du domaine de Villemeux (618 hectares en vingt et une « cultures » : moyenne, 29 hectares 40), à Maule (374 hectares en onze « cultures » : moyenne, 34 hectares), à Épinay (207 hectares en six « cultures » : moyenne, 34 hectares 1/2), à Combs-la-Ville (232 hectares en six « cultures » : moyenne,

1. Voir le détail dans le tableau placé à la fin de cette étude, p. 64-65.

2. « Habet ibi de terra arabili culturas VI, quae habent bunuaria CC LXXXVII, ubi possunt seminari de frumento modios M CCC » (*Polyptyque*, éd. Longnon, p. 7).

3. A la formule du *Polyptyque d'Irminon*, citée à la note précédente, correspond en effet exactement la suivante, qui revient fréquemment dans le *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Remi de Reims*, éd. Guérard (Paris, 1853, in-4°) : « Sunt ibi aspicientes ... campi XLVI, continentes mappas C, ubi possunt seminari de frumento modii XXIIII, etc... » (p. 1).

4. « Habet in Vedrarias de terra dominicata culturas IIII, quae habent bunuaria CC LVII et possunt seminare modios MC » (*Polyptyque*, éd. Longnon, p. 48).

Digitized by Google

38 hectares 66), à Thiais (235 hectares en six « cultures » : moyenne, 39 hectares 16), à Maisons (304 hectares en sept « cultures » : moyenne, 43 hectares 42), à Esmans (421 hectares en neuf « cultures » : moyenne, 46 hectares 77).

La moyenne s'abaisse dans les domaines où le manse dominical ne renferme que peu de terres arables : elle est d'environ 25 hectares par « culture » à Nogent (76 hectares en trois « cultures »), de 16 hectares 1/2 à Gagny (66 hectares en quatre « cultures »), de 11 hectares 1/2 à Boinville, où se trouve une annexe du manse dominical de Secqueval (35 hectares en trois « cultures »), de 11 hectares à La Celle-les-Bordes (90 hectares en huit « cultures ») et même de 5 hectares 1/2 seulement à Neuillay (55 hectares 1/2 en dix « cultures »), où le rédacteur du polyptyque n'ose plus employer d'autre expression que celle de *campelli* — « petits champs » — pour désigner les unités de culture[1]. Mais ce sont là des exceptions : le régime normal sur les terres du manse dominical est celui de la grande exploitation.

La thèse de M. Dopsch recèle néanmoins un fond de vérité, que l'examen du polyptyque d'Irminon permet précisément de mettre en pleine lumière. D'après ce document, la prédominance de la grande propriété n'est pas contestable, et les terres qui constituent les domaines sont suffisamment agglomérées pour que les grandes exploitations soient nombreuses; mais, si nous nous en tenons aux terres de culture, les petites exploitations le sont bien plus encore et couvrent une superficie plus que triple : ce ne sont pas, comme le dit à tort M. Dopsch[2], les petits « propriétaires », mais les tenanciers de toute espèce, depuis le simple serf jusqu'au tenancier libre et jusqu'au précariste[3], qui assurent la mise en valeur de la majorité des terres.

Comme l'a d'ailleurs rappelé M. Dopsch[4], une conclusion iden-

1. Le nombre de « cultures » n'est pas indiqué pour les manses dominicaux de Villeneuve-Saint-Georges, Morsang, Coudray, *Villa supra Mare*, Béconcelle. — Nous laissons de côté les manses dominicaux de Boissy et de Secqueval (portion centrale), pour lesquels le rédacteur du polyptyque indique un partage en « cultures » inégales : dix grandes et deux petites à Boissy pour 265 hectares; six grandes et quatre petites à Secqueval pour 166 hectares. Il est vraisemblable, toutefois, que dans les deux domaines les « grandes cultures » ne devaient pas dépasser une superficie de 20 à 25 hectares. Pour la Celle-Saint-Cloud, que nous négligeons également, il est impossible d'arriver à une conclusion précise, la superficie des terres de labour n'étant indiquée dans le texte du polyptyque que par la quantité de semence nécessaire.

2. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 183 et suiv.

3. Les précaires sont d'ailleurs assez rares sur les domaines de Saint-Germain-des-Prés. Voir l'index de l'édition Longnon, p. 438, au mot *precariae*.

4. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 260.

Digitized by Google

tique ressort de l'étude de M. Ludo-Moritz Hartmann sur les domaines d'une abbaye située dans une tout autre région, la grande abbaye lombarde de Bobbio[1]. Si l'on peut se fier aux calculs de M. Hartmann — qui demanderaient à être revus de près, et qui ne valent, de toute façon, que pour une époque tardive du IXe siècle[2] — sur un total de 14,000 muids, 12,000 y auraient été récoltés dans les champs des tenanciers et 2,000 seulement dans les manses dominicaux, ce qui donne une proportion encore supérieure de terres arables abandonnée aux petits cultivateurs.

On souhaiterait de connaître aussi bien la répartition des cultures dans d'autres contrées plus profondément imprégnées de civilisation franque que ne l'était l'Italie, au temps de Charlemagne surtout. Il faut y renoncer, au moins provisoirement. Car les autres exemples réunis par M. Dopsch ne sont rien moins que probants. Qu'on en juge :

Le principal[3] est un fragment d'inventaire concernant les biens de l'évêché d'Augsbourg au début du IXe siècle et inséré dans un document que nous avons déjà cité[4], le *Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales*. Le seul domaine épiscopal que ce fragment nous fasse connaître est celui de Staffelsee[5]. La contenance du manse dominical y est indiquée d'une façon assez approximative : 740 « journaux »[6] de terre arable — soit 256 hectares 23 — et « des prés sur lesquels on peut récolter 610 charretées de foin ». La lecture du polyptyque d'Irminon permet d'établir qu'on comptait de une à trois charretées de foin environ à l'arpent, suivant la nature du terrain[7], ce qui laisse supposer ici[8] une superficie oscillant entre 203 et 610 arpents, c'est-à-dire entre 17 hectares 57 et 52 hectares 80, soit, pour tout le manse dominical, un ensemble compris entre 273 hectares 80 et 309 hectares 03.

1. L.-M. Hartmann, *Zur Wirtschaftsgeschichte Italiens im frühen Mittelalter, Analekten* (Gotha, 1904, in-8°), p. 42-74, étude intitulée : *Die Wirtschaft des Klosters Bobbio im 9. Jahrhundert.*

2. Ils sont établis (p. 61) d'après un relevé de l'an 862, dont un résumé est donné sous forme d'un grand tableau statistique publié en appendice. M. Hartmann n'arrive au total de 14,000 muids qu'à la suite de conjectures des plus discutables (p. 57 et 59).

3. Dopsch, *op. cit*, t. I, p. 260-261.

4. Voir ci-dessus, p. 39.

5. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 251-252, § 7 à 9.

6. Nous comptons le journal pour 34 ares 6257. Voir ci-dessus, p. 43, n. 2.

7. Voir les chiffres des p. 7, 41, 48, 66, 91, 98, 158, 175, 202, 218, 235, 249, 280, etc., de l'édition A. Longnon.

8. En comptant l'arpent pour 8 ares 6564, comme il a été dit ci-dessus, p. 43, n. 2.

Digitized by Google

L'inventaire n'indique pas la superficie des tenures : il se contente de signaler le nombre de manses qu'elles occupent (41 ou 42)[1] et d'énumérer les charges et services qui les grèvent. A raisonner par analogie et en prenant les tenures de Saint-Germain-des-Prés comme termes de comparaison, la superficie *maxima* qu'on puisse supposer à celles de Staffelsee, d'après le nombre de manses, serait d'environ 900 à 925 hectares au total[2]. Comme sur les domaines de Saint-Germain-des-Prés, les tenanciers de l'évêque d'Augsbourg auraient, dans ce cas, assuré la culture de trois fois plus de champs que le propriétaire lui-même. Mais le nombre de 925 hectares est un maximum, qu'il faut peut-être réduire d'un tiers, de moitié ou même de plus encore[3]. Et c'est pourquoi tout historien soucieux de ne pas construire de théories en l'air s'abstiendra d'en faire usage.

M. Dopsch, au reste — rendons-lui cette justice — n'a pas voulu se risquer à ces calculs compliqués et fragiles. Il a été plus vite en besogne : il s'est borné[4] à retenir le chiffre de 740 journaux de terre arable attribués au manse dominical de Staffelsee, ou plutôt

1. Le texte porte (p. 252, lignes 12 et 26) 19 manses serviles et 23 manses ingénuiles, mais, dans l'analyse des charges qui grèvent chacun de ces derniers manses, il n'est plus question que d'un total de 22 — au lieu de 23 — soit, dans l'ensemble, 41 manses au lieu de 42.

2. D'après le *Polyptyque d'Irminon*, 42 manses occupent 961 hectares 88 sur le domaine d'Esmans, ce qui donne une moyenne de 22 hectares 90 par manse; à Neuillay, 6 manses 1/2 occupent 138 hectares 81, soit 21 hectares 3553 en moyenne par manse; à Villeneuve, la moyenne du manse est de 21 hectares 1891 (4,804 hectares 64, répartis en 226 manses 3/4).

3. Les moyennes indiquées à la note précédente sont, en effet, exceptionnelles. Voici, par ordre décroissant, celles qu'on rencontre pour les autres domaines mentionnés dans le *Polyptyque d'Irminon* : 14 hectares à Boissy (1,148 hectares répartis en 82 manses), 12 hectares 3791 à Coudray (142 hectares 36, en 11 manses 1/2), 12 hectares 2269 à Maule (996 hectares 1/2, en 81 manses 1/2), 11 hectares 2808 à Béconcelle (1,353 hectares 70, en 120 manses), 10 hectares 45 à Secqueval (977 hectares 15, en 93 manses 1/2), 9 hectares 90 à La Celle-les-Bordes (534 hectares 67, en 54 manses), 9 hectares 3831 à Combs-la-Ville (722 hectares 1/2, en 77 manses), 9 hectares 2093 à Chavannes (198 hectares, en 21 manses 1/2), 9 hectares 17 à La Celle-Saint-Cloud (527 hectares 29, en 57 manses 1/2), 9 hectares 1472 à Épinay (388 hectares 76, en 42 manses 1/2), 8 hectares 0734 à Morsang (343 hectares 12, en 42 manses 1/2), 7 hectares 144 à Thiais (578 hectares 67, en 81 manses), 6 hectares 60 à Nogent (231 hectares 14, en 35 manses), 6 hectares 2683 à Palaiseau (708 hectares 32, en 113 manses), 6 hectares 0815 à Villeneuve-Saint-Georges (526 hectares 05, en 86 manses 1/2), 5 hectares 1136 à Verrières (450 hectares, en 88 manses), 5 hectares 034 à Gagny (153 hectares 34, en 30 manses 1/2). A *Villa supra Mare*, la moyenne s'abaisse même à 2 hectares 6272 (82 hectares 10, en 31 manses 1/4), mais les redevances des tenanciers ont été réduites en conséquence.

4. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 261.

Digitized by Google

il en a fait, sans raison, « 740 *joch* », ce qui est excessif, puisqu'il attribue à cette dernière mesure une valeur bien supérieure à celle du journal[1] ; puis il a supposé aux manses des tenanciers — on ne sait pourquoi — « une superficie *minima* » de 30 *joch* (soit 17 hectares 268)[2] ; enfin, laissant là le domaine de Staffelsee — où pourtant, à l'entendre, les tenures auraient pu ne représenter que 1,260 *joch* en face des 740 *joch* de champs dominicaux[3], c'est-à-dire tout juste 2/5 de plus que ces derniers — il va droit à une récapitulation qui clôt dans le *Brevium exempla* l'inventaire, aujourd'hui mutilé, des biens de l'évêché d'Augsbourg[4] et qui peut se traduire ainsi : « Restent, pour ledit évêché, 7 domaines dont le relevé n'est point donné ici ; mais voici le total de l'ensemble : l'évêché d'Augsbourg comprend 1,006 manses ingénuiles vêtus (pourvus de tenanciers) et 35 manses nus (dépourvus de tenanciers), 421 manses serviles vêtus et 45 manses nus, soit en tout 1,427 manses vêtus, tant ingénuiles que serviles, et 80 manses nus. »

Le sens est clair : de l'inventaire des propriétés épiscopales, le compilateur du *Brevium exempla* n'avait retenu qu'une partie, dont nous n'avons plus, à notre tour, conservé qu'un fragment, par suite d'une mutilation du manuscrit. Cette partie ne comprenait la description que d'un nombre restreint de domaines choisis à titre d'exemples ; sept autres avaient été omis. Mais le compilateur a pensé qu'il suffisait, pour combler cette lacune, d'indiquer en terminant le chiffre global des manses réservés aux tenures et qui se monte à 1,507 en tout.

M. Dopsch ne tire pas moins de ces quelques lignes les conclusions les plus étranges : il est « peut-être » permis de supposer, déclare-t-il[5], que les domaines de l'évêché étaient au nombre de dix

1. Voir Dopsch, p. 137, où l'on trouve l'équivalence suivante : 155 *joch* 57 = 89 hectares 547, ce qui donne à peu près 57 ares 56 par *joch*, tandis qu'un journal équivaut à 34 ares 62. Les calculs de M. Dopsch laisseraient donc supposer pour les champs dominicaux de Staffelsee une superficie de 426 hectares, au lieu des 273 à 309 hectares, auxquels nous sommes arrivés plus haut.

2. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 261. — Pour la valeur du *joch*, voir la note précédente.

3. Il compte (p. 261) 42 manses, de 30 *joch* chacun *minimum*, soit 1,260 *joch* en tout.

4. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 252, § 9 : « Restant enim de ipso episcopatu curtes VII de quibus hic non breviatum est; sed in summa totum continetur : habet quippe summa Augustensis episcopatus mansos ingenuiles vestitos MVI, absos XXXV, serviles vero vestitos CCCCXXI, absos XXXV; inter ingenuiles autem et serviles vestitos MCCCCXXVII, absos LXXX. »

5. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 261 : « Wenn eine allerdings mehrfach hypothe-

Digitized by Google

(pourquoi dix? mystère) et que, dans chacun d'eux, les cultures du manse dominical mesuraient exactement 740 *joch*, comme à Staffelsee (pourquoi? autre mystère), ce qui ferait pour l'ensemble des champs dominicaux une superficie de 7,400 *joch*. « Peut-être » aussi est-il permis de supposer que les manses attribués aux tenanciers mesuraient chacun en moyenne un minimum de 30 *joch*, comme il a été dit à propos de Staffelsee (pourquoi cette superficie? mystère encore), ce qui, pour les 1,507 manses indiqués, représente une superficie de 45,210 *joch*, chiffre minimum qu'il faudrait vraisemblablement augmenter pour obtenir la superficie réelle — laquelle, *par suite*, était au moins six fois plus grande que celle des cultures du propriétaire lui-même!

Il est difficile, vraiment, d'imaginer de plus déconcertantes fantaisies[1]!

Résignons-nous donc à ignorer. Jusqu'à nouvel ordre, le polyptyque d'Irminon reste, pour l'époque de Charlemagne, le document fondamental. Il ne nous fait pas connaître le régime de la propriété dans tout l'État franc; mais il est le seul à nous le faire connaître avec précision tel qu'il était pratiqué au cœur de l'empire, et c'est déjà quelque chose.

Or, quoiqu'il nous renseigne seulement sur l'état des biens fonciers appartenant à Saint-Germain-des-Prés, ces biens occupaient presque tous dans une région restreinte (Ile-de-France et confins de l'Ile-de-France), où cependant abondaient les domaines de maint autre grand établissement ecclésiastique et ceux du souverain, une superficie tellement considérable qu'il est légitime d'attribuer dans cette région une importance primordiale à la grande propriété.

La majeure partie du sol était donc partagée entre un petit nombre de propriétaires — les capitalistes de l'époque — qui, sans faire valoir eux-mêmes toutes leurs terres, en exploitaient néanmoins directement une notable fraction : les bois d'abord, qui, à cette époque, couvraient encore, on le sait, des étendues immenses

tische Kalkulierung verstattet wäre, könnte man vielleicht — bei Annahme von 10 Curtes im ganzen zu durschschnittlich 740 Joch (?) — 7,400 Joch in Eigenbau und für das Zinsland 1,507 × 30 = 45,210 Joch herausrechnen. Diese Relation kann vielleicht beiläufig eine Vorstellung gewähren; denn selbst wenn tatsächlich mehr Curtes vorhanden waren und deren Salland durschnittlich noch grösser war, ist doch auf der anderen Seite für die Zinshufen nur die Minimalzahl von Jochen (30) angesetzt. Wir wissen aber dass besonders die Mansi ingenuiles nicht selten 40, ja auch 60 Joch hatten. Warscheinlich würde also eher das Zinsland noch grösser zu veranschlagen sein. »

1. A peine est-il utile, après cela, de faire observer que M. Dopsch ne porte au compte du manse dominical que les terres de labour, tandis qu'il inscrit à celui des tenures la superficie totale qu'il leur attribue par hypothèse.

Digitized by Google

et que les propriétaires gardaient presque tous en leur possession; des prairies aussi, des vignes et enfin un noyau compact de terres de labour, dont le montant atteignait couramment plusieurs centaines d'hectares[1].

Mais plus nombreuses étaient les terres de labour que le grand propriétaire renonçait à faire valoir lui-même et qu'il abandonnait, par fractions infimes, à tout un monde de tenanciers. Et l'on vient de voir que, sans même faire entrer en ligne de compte les terres cultivées par les petits propriétaires, dont la pénurie des documents nous empêchera sans doute toujours de chiffrer l'importance, les petites exploitations agricoles semblent avoir occupé dans la région visée par le polyptyque d'Irminon trois fois plus d'espace que les grandes.

5. — *Le régime de la grande propriété est-il caractéristique de l'époque carolingienne?*

Les grands propriétaires, comme tous les capitalistes de toutes les époques, obéissaient, au temps de Charlemagne, au désir sans cesse renaissant d'augmenter leur avoir, et il serait facile de réunir des preuves nombreuses et variées de l'activité qu'ils déployèrent dans le dessein d'arrondir leurs domaines. Mais doit-on voir là, comme le veut Inama-Sternegg[2], un des traits distinctifs de l'histoire de la propriété foncière à la fin du VIII^e^ siècle et au début du IX^e^? Et ira-t-on jusqu'à dire avec lui que la période carolingienne est précisément caractérisée par la décadence de la petite propriété et la constitution des grands domaines? — Ici, nous ne pouvons que donner pleinement raison à M. Dopsch, qui, dans son livre, a soutenu une opinion diamétralement opposée. Nous reprendrons à notre compte certains de ses arguments et en ajouterons quelques autres.

Mais une question préalable se pose, qu'on s'étonne que M. Dopsch n'ait même pas indiquée : le grand domaine était-il donc une nouveauté du temps de Charlemagne? — A cette question essentielle les textes de l'époque mérovingienne apportent une réponse péremptoire. Ouvrons, par exemple, le volume consacré par M. l'abbé Lesne à l'histoire de la propriété ecclésiastique durant les premiers siècles du moyen âge[3], et nous verrons, avec de multiples preuves à l'appui,

1. Voir la statistique que nous publions en appendice, p. 64-65.

2. M. Kleinclausz, qui suit Inama-Sternegg, en l'exagérant même sur ce point, n'hésite pas à écrire textuellement : « La disparition de la petite propriété s'achève pendant la période carolingienne » (*Histoire de France*, publiée sous la direction d'E. Lavisse, t. II, 1^re^ partie, p. 332).

3. E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I : *Époques romaine et mérovingienne* (Lille et Paris, 1910, in-8°), p. 150-151, 192-193, 205, 206, 211-217.

Digitized by Google

que le clergé mérovingien se trouva de bonne heure à la tête d'une immense fortune territoriale, que ne cessait d'accroître un perpétuel afflux d'offrandes généreuses, d'achats et d'échanges. Déjà la majorité des terres ecclésiastiques étaient groupées en vastes domaines; et, même en pays germanique, le régime en vigueur était communément celui de la grande propriété. Que faut-il penser dès lors d'une « nouveauté » dont on ne saurait même dire que les Mérovingiens aient eu la primeur, puisqu'on constate déjà un état de choses semblable à la fin de l'époque romaine?

La tendance à la constitution des grands domaines et au renforcement de la grande propriété est même si peu caractéristique de l'histoire carolingienne qu'il faudrait plutôt alors parler d'émiettement et d'acheminement rapide vers un régime tout opposé : celui de la propriété morcelée à l'infini tel que l'a connu la France des temps féodaux.

Entendons-nous : la grande propriété subsiste au temps de Charlemagne — nous croyons l'avoir marqué précédemment avec assez de netteté pour qu'il n'y ait pas d'équivoque; — mais la jouissance de cette propriété, la *possession* du sol échappe de plus en plus à ceux qui en sont les maîtres légaux. Les aliénations « temporaires », « provisoires » — sous forme de bénéfices et de précaires — se multiplient, menant droit au fractionnement définitif de la *propriété* elle-même : car c'est une vérité qui ne date pas d'aujourd'hui que rien n'est plus durable que le provisoire.

L'histoire des grands domaines ecclésiastiques est, à ce point de vue, extrêmement instructive. Ces grands domaines avaient traversé, dans la première moitié du VIII^e^ siècle, surtout au temps de Charles Martel, une période critique, durant laquelle un nombre très élevé d'entre eux avaient été distribués en totalité ou par lots en bénéfice et en précaire, souvent même confisqués ou aliénés sans espoir de retour. Les successeurs de Charles Martel s'employèrent de leur mieux à panser ces plaies et à réparer le mal commis : tâche ingrate, qui n'était pas encore achevée à la mort de Charlemagne[1]. On dut même renoncer à demander la restitution de la majeure partie des terres abusivement concédées : en 787, plus de la moitié des domaines de l'abbaye de Saint-Wandrille était encore aux mains des « bénéficiaires »[2]. Il fallut faire la part du feu et, plus

1. Ainsi, au monastère de Saint-Pierre de Gand, il fallut attendre la nomination de l'abbé Einhard, sous le règne de Louis le Pieux, pour voir se reconstituer un temporel suffisant à l'entretien d'un petit nombre de clercs (vingt-quatre en tout). Cf. *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, éd. Arnold Fayen (Gand, 1906), p. 7 et suiv.

2. Voir les *Gesta abbatum Fontanellensium*, ch. XV, éd. Loewenfeld (col-

Digitized by Google

d'une fois, faute de mieux, on dut, quelque quarante ans plus tard, s'estimer fort heureux de pouvoir ménager, sous le nom de « menses »[1], aux habitants, réduits en nombre[2], de la plupart des établissements ecclésiastiques une réserve, désormais réputée intangible et qui devait mettre les communautés religieuses à l'abri de désastres nouveaux.

Sous Charlemagne pourtant le zèle des fidèles ne s'est pas encore refroidi, au moins en apparence. Les donations continuent d'affluer. Mais le précédent créé au temps de Charles Martel n'est pas oublié, et de plus en plus les donateurs se laissent guider par des raisons que le cœur et la foi ne connaissent pas seuls : la donation tend à devenir plus fréquemment qu'aux siècles antérieurs un véritable marché, une sorte de « placement », en vertu duquel son auteur abandonne à l'église la nue propriété d'une parcelle de terrain, tout en continuant à l'exploiter pour son propre compte en qualité de « précariste » moyennant un faible cens, et obtient en retour à titre de précaire une parcelle nouvelle, d'une étendue rarement inférieure, parfois égale, mais souvent aussi très supérieure à celle dont il a fait l'abandon.

De statistiques établies avec soin, il semble ressortir que ce genre de contrat, aggravé même parfois de clauses de rachat éventuel au profit du « donateur », prévalut rapidement à l'époque carolingienne, au détriment des donations pures et simples, de beaucoup les plus communes sous les Mérovingiens. Dans la région de Saint-Gall, au début du IXe siècle, les donations véritables, suivant M. Caro[3], ne représentent même plus 10 °/₀ de l'ensemble des concessions faites à l'abbaye. Ailleurs sans doute — à Fulda, par exemple[4] — la situation reste plus favorable ; mais la pratique était générale, et plusieurs capitulaires[5] au début du IXe siècle tentent de réagir contre les nouveaux excès auxquels elle menaçait de conduire à brève échéance.

lection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*), p. 45. Cf. Ferdinand Lot, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille* (Paris, 1913), p. 19, n° 60.

1. Voir E. Lesne, *l'Origine des menses dans le temporel des églises et des monastères de France au IXe siècle* (Lille et Paris, 1910, in-8°, fasc. 7 des *Mémoires et travaux publiés par les professeurs des Facultés catholiques de Lille*), notamment p. 10, 43-51, etc.

2. Voir Lot, *Études critiques sur l'abbaye de Saint-Wandrille*, p. XXIX.

3. G. Caro, *Die Grundbesitzverteilung in der Nordostschweiz und angrenzenden alamannischen Stammesgebieten zur Karolingerzeit*, 1re partie, dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, 3e série, t. XXI (1901), p. 481 et suiv., et cf. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 184.

4. Voir la statistique dressée par M. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 186.

5. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, n° 20 (ann. 779), art. 14, p. 50; n° 163 (ann. 825), art. 10, p. 327.

Digitized by Google

Ces excès sont dénoncés avec une parfaite clarté, en l'année 813, par les Pères du concile de Tours[1] : « Il n'est presque personne qui consente à donner ses biens aux églises s'il ne reçoit en usufruit une quantité égale, double ou triple de biens ecclésiastiques et s'il n'obtient en même temps, pour tous les fils ou proches parents qu'il lui plaît de désigner, le droit d'en jouir, eux aussi, aux mêmes conditions après son décès. »

L'abus était criant; mais qu'y faire? Les Pères du concile de Tours n'essaient même pas de le supprimer; bien mieux, ils se déclarent prêts à renouveler les contrats de précaire en faveur de tous les héritiers des précaristes défunts qui le solliciteront[2]. Il apparaît ainsi nettement que, dès la fin du règne de Charlemagne, les précaires avaient une tendance à devenir héréditaires. Il apparaît non moins nettement que les « donations » à charge de précaire avaient pour conséquence normale un amoindrissement progressif, sinon de la *propriété*, du moins des *possessions* ecclésiastiques. Or, comme dit un vieux brocard, « possession vaut titre »; et la généralisation de ces contrats de précaire, fort onéreux pour les églises, devait les mener droit, au bout d'un laps de temps plus ou moins long, à l'émiettement et souvent à la perte de leurs domaines.

D'autre part, à mesure que le régime vassalique entre dans les mœurs, les constitutions de fiefs, ou « bénéfices », vont se multipliant au détriment des grands domaines. Ceux de l'Église, nous l'avons rappelé déjà, avaient été largement mis à contribution sous ce rapport du vivant de Charles Martel; ceux du souverain le furent, largement eux aussi, dans la période suivante; et cette pratique eut de bonne heure pour la grande propriété les mêmes résultats funestes que celle des précaires. Dans ses capitulaires, Charlemagne ordonne à mainte reprise de dépister les fraudeurs, qui réussissent, par des moyens ingénieux, et notamment par des ventes fictives, à transformer en propriétés les terres qu'ils ont reçues à titre de simples bénéfices[3]. Tout en l'emportant encore sur la petite propriété, la

1. « Nam pene nullus est qui res suas ad ecclesias donet, nisi de rebus ecclesiasticis aut tantum quantum donavit aut duplum aut triplum usufructuario accipiat et quibus ille tunc vel quantis filiis aut propinquis a rectoribus impetraverit, post discessum ejus eadem conditione qua ille tenebat posteri ejus sibi vindicent » (*Monumenta Germaniae, Concilia*, t. II, n° 38, art. 51, p. 293, ligne 27).

2. « Nam et nobis visum est praedictis heredibus hanc dare optionem ut, si voluissent traditiones parentum suorum consequi, de qua illi jam erant per legem exclusi, rectoribus ecclesiarum se commendarent et hereditatem illam in beneficium, unde se adjuvare ac sustentare possent, acciperent » (*Ibid.*, p. 293, ligne 32).

3. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, n° 46 (ann. 806), art. 7, p. 131 : « Audivimus quod aliqui reddunt beneficium nostrum ad alios homines in pro-

Digitized by Google

grande propriété commence donc à décliner, faisant place peu à peu à un état de choses nouveau.

Car, quoi qu'on en ait dit[1], ce ne sont pas les incursions des bandes scandinaves, sarrasines ou hongroises qui sont responsables des modifications profondes apportées au cours du x^e^ siècle dans le régime de la propriété. Leur action n'a été à cet égard ni plus ni moins décisive que dans l'ordre politique et social, où des modifications parrallèles se sont produites en même temps. La vérité est que, sous les apparences d'une extrême centralisation, l'État carolingien, comme l'a si bien montré Fustel de Coulanges, était déjà un État en voie de décomposition. Legs d'un passé lointain, la grande propriété subit le sort commun : menacée de toute part, minée par les abus qu'engendre la pratique des précaires et des bénéfices, on peut prévoir sa ruine dès l'époque même où des documents comme le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés semblent nous faire assister à son triomphe.

6. — *L'influence de Charlemagne sur l'organisation domaniale.*

Le grand domaine est néanmoins encore, nous l'avons vu, une réalité vivante à la fin du viii^e^ siècle et au début du ix^e^. Il resterait à se demander jusqu'à quel point l'organisation en a été améliorée grâce aux mesures prises par Charlemagne.

Aux yeux d'Inama-Sternegg[2], en effet, ce dernier aurait su l'amener à un degré de perfection inconnu jusqu'alors; il aurait procédé à un nouveau groupement des propriétés royales, de façon

prietatem et in ipso placito dato pretio comparant ipsas res iterum sibi in alodem, etc. »; n° 49 (ann. 807?), art. 4, p. 136 : « Volumus itaque atque praecipimus ut missi nostri per singulos pagos praevidere studeant omnia beneficia quae nostri et aliorum homines habere videntur quomodo restaurata sint post annunciationem nostram sive destructa ... vel etiam quid unusquisque, postquam hoc facere prohibuimus, in suum alodem ex ipso beneficio duxit... »; n° 59 (ann. 803-813), art. 3, p. 146 : « Qui beneficium domni imperatoris et aecclesiarum Dei habet nihil exinde ducat in suam hereditatem ut ipsum beneficium destruatur »; n° 80 (ann. 811-813), art. 6, p. 177 : « Quomodo eadem beneficia condricta sunt aut quis de beneficio suo alodem comparavit vel struxit. » — M. Dopsch (*op. cit.*, p. 111-112) cite encore à ce même propos d'autres capitulaires, soit de Charlemagne, soit de Pépin le Bref, soit de Louis le Pieux; mais aucun d'eux ne vise le cas du bénéfice transformé en propriété. Ils ont seulement pour objet d'empêcher les vassaux de négliger leurs « bénéfices » pour se consacrer à leurs propriétés — ce qui n'est pas la même chose.

1. Par exemple, J. Flach, *les Origines de l'ancienne France*, t. II (1893), p. 69 et suiv.; Flour de Saint-Genis, *la Propriété rurale en France* (1902), p. 170-171.

2. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 444 et suiv.

Digitized by Google

à en faire un tout organique, se décomposant en un certain nombre de grands « fiscs », auxquels toutes les autres exploitations de ses domaines auraient été subordonnées. Et cette solide organisation, dont les principes auraient été posés dans le capitulaire *de villis*[1], aurait ensuite servi de modèle à tous les grands propriétaires ruraux de l'époque.

M. Dopsch a dépensé beaucoup de temps et d'ingéniosité à essayer de prouver que la portée du capitulaire *de villis* avait été très fortement exagérée, qu'il fallait y voir une simple mesure de circonstance, applicable à un petit groupe de domaines ruraux situés en Aquitaine et enfin qu'il n'émanait même pas de Charlemagne, mais seulement de son fils Louis le Pieux[2]. Nous ne discuterons pas ici cette thèse risquée; nous ferons seulement observer que, quelque opinion qu'on puisse avoir touchant l'origine et l'objet précis du capitulaire, celui-ci, comme l'a d'ailleurs reconnu M. Dopsch[3], ne fait que codifier à l'usage des intendants royaux ou de quelques-uns d'entre eux les règles administratives alors en vigueur. A mainte reprise, il se réfère expressément aux coutumes « anciennes » (articles 6, 21, 27, 44), et il suffit de le lire d'un bout à l'autre sans idées préconçues pour se convaincre que, sur aucun point essentiel, il ne prétend innover. L'état de choses qu'il décrit préexistait donc à sa promulgation : Charlemagne n'a pas plus inventé l'organisation du grand domaine qu'il n'a inventé la grande propriété.

Il est certain cependant que le capitulaire *de villis* témoigne des principes de sage et méthodique administration dont le gouvernement royal ne cessa de s'inspirer au temps de Charlemagne et que ce dernier appliqua dans les grandes comme les petites choses. Il est certain aussi que ce capitulaire n'est pas un acte isolé : en plusieurs occasions, Charlemagne a montré l'importance qu'il attachait à la bonne gestion des domaines du fisc et il est revenu plus d'une fois sur la nécessité de tenir constamment à jour un état précis et détaillé des biens royaux et des produits de chaque exploitation rurale[4]. Il a apporté une insistance particulière à réclamer l'établissement de semblables inventaires pour tous les « bénéfices » concédés par la royauté[5]; et comme ceux-ci, depuis l'époque de Charles Martel, comprenaient la plupart des grandes abbayes, il n'est pas excessif,

1. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 82-91.
2. Dopsch, *op, cit.*, t. I, p. 26-61.
3. *Ibid.*, p. 32.
4. Voir les références dans Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 460 et suiv.
5. Voir les textes cités, *ibid.*, p. 461, notes 2 et 3.

Digitized by Google

quoi qu'en ait pu dire M. Dopsch[1], de faire remonter en grande partie au gouvernement de Charlemagne l'initiative du vaste travail d'inventaire qui se poursuivit au IXe siècle dans la plupart des établissements ecclésiastiques et dont le polyptyque de l'abbé Irminon est un des plus anciens et des plus considérables monuments[2].

Nous n'irons pourtant pas jusqu'à dire que tous ces inventaires aient été établis suivant un canevas uniforme donné par la cour impériale : le formulaire à l'usage des rédacteurs de polyptyques connu sous le titre de *Brevium exempla ad describendas res ecclesiasticas et fiscales*[3] n'a, selon toute vraisemblance, aucune valeur officielle. Encore moins affirmerons-nous à la suite d'Inama-Sternegg[4] que Charlemagne ait réussi à provoquer une réorganisation de tous les grands domaines sur le modèle des siens propres. Car il faudrait prouver : 1° que l'organisation des domaines royaux fut elle-même modifiée d'une manière notable; 2° que l'organisation des autres domaines en différait sensiblement; 3° enfin que, après Charlemagne, il y eut entre les deux groupes concordance parfaite. De ces trois points, Inama-Sternegg ne s'est attaché à établir que le dernier; mais ses arguments sont si mal choisis qu'on reste sceptique — pour ne pas dire davantage.

Le plus décisif, à son sens, peut se tirer du polyptyque de l'abbaye de Prüm[5]. Quoique ce document ne soit pas antérieur à l'année 893[6], Inama-Sternegg le cite en première ligne parce qu'il estime précisé-

1. Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 76.

2. Voir la liste chronologique des autres inventaires du même genre dans B. Guérard, *Polyptique de l'abbé Irminon*, t. I (*Prolégomènes*), p. 21-25; Inama-Sternegg, *Ueber die Quellen der deutschen Wirtschaftsgeschichte*, dans les *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Klasse der kaiserl. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, t. LXXXIV (1877), p. 190 et suiv.; Šusta, *Zur Geschichte und Kritik des Urbarialaufzeichnungen*, dans le même recueil, t. CXXXVIII (1898); Dopsch, *op. cit.*, t. I, p. 71 et suiv. et 96-104.

3. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 250-256. — Sur ce texte, voir ci-dessus, p. 39, 51 et 53.

4. Inama-Sternegg, *op. cit.*, t. I, p. 449 et suiv.

5. Publié par H. Beyer, *Urkundenbuch zur Geschichte der jetz die Preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelrheinischen Territorien*, t. I (1860), n° 135, p. 142-201.

6. Karl Lamprecht (*Deutsches Wirtschaftsleben im Mittelalter*, t. II, p. 83) a supposé sans aucune raison sérieuse que ce polyptyque, daté de l'année 893, n'était lui-même qu'un remaniement d'un polyptyque antérieur qui, sous sa forme première, aurait été élaboré du vivant de Charlemagne, peu après 810. Il resterait à l'établir. Il importe peu ici, du reste, que l'hypothèse de Lamprecht soit fondée ou non.

Digitized by Google

ment que l'action du roi ne produisit son plein effet qu'à la longue[1]. Or, déclare-t-il[2], les domaines monastiques apparaissent dans le polyptyque de Prüm groupés et superposés les uns aux autres exactement de la même façon que les domaines auxquels s'applique le capitulaire *de villis* : l'administration supérieure est assurée par trois maisons principales (*principales sedes*), celles de Prüm, Saint-Goar et Münstereifel, qui jouent tout à fait le rôle des « palais royaux » sur les terres de Charlemagne[3]; à l'étage au-dessous, cent dix-neuf « cours » (*curiae fisci*) équivalent aux *villae capitaneae* qui, d'après le capitulaire *de villis*[4], constituent chacune un chef-lieu d'exploitation; enfin, à l'échelon inférieur, sont cités les manses annexes (*mansi indominicati*), ceux que le capitulaire *de villis*[5] nomme des « mesnils » (*mansioniles*), et dont les produits sont dirigés sur la « cour » à laquelle chacun d'eux est subordonné. — Toutes ces analogies ne sont-elles pas le fait d'une imitation, poussée jusque dans le détail, du régime institué par Charlemagne sur les terres du fisc?

N'en déplaise à Inama-Sternegg, des analogies de ce genre ne prouveraient rien, l'organisation d'ensemble d'une grande exploitation formée de domaines dispersés étant dictée par la nature des choses. Mais le plus grave est qu'on chercherait en vain dans le texte du polyptyque de Prüm, avec le sens que l'historien allemand y attache, les termes techniques dont il use. Seul un commentateur du XIII[e] siècle, auquel nous devons la copie du document, parle des trois « maisons principales » préposées à toute l'administration monastique[6]; nulle part, sauf sous la plume de ce commentateur[7], il n'est question de *curiae* ni de *curiae fisci*[8]; nulle part

1. « Die Villenverfassung Karls des Grossen ist im Laufe des 9. Jahrunderts unverkennbar immer mehr allgemeines Muster und Vorbild für die Organisation grosser Grundherrschaften geworden » (Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 449f.

2. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 449-450.

3. Toujours d'après le capitulaire *de villis*. Mais ceci même serait à revoir.

4. Capitulaire *de villis*, art. 19 (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 84).

5. *Ibid.*, art. 19.

6. Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p. 195, note *B*.

7. *Ibid.*, p. 200-201 et *passim*.

8. Cette dernière expression ne semble même pas avoir été employée par le commentateur du XIII[e] siècle. — Le rédacteur du polyptyque parle à plusieurs reprises de *curtes dominicae*, mais dans un sens restreint, pour désigner l'enclos où sont groupés les bâtiments du seigneur. Voir, par exemple, Beyer, *Urkundenbuch*, t. I, p. 175, n° 55; p. 178, n° 62; p. 179, n°s 63, 64, 65; p. 180, n° 66; p. 192, n° 104; p. 196, n° 113; p. 197, n° 114.

Digitized by Google

non plus les termes *mansus indominicatus* ou *terra indominicata* n'ont été employés autrement que pour désigner, d'une façon générale, toute terre faisant partie de la « réserve » seigneuriale.

Questions de mots, dira-t-on. Mais la concordance n'existe pas plus dans le fond que dans la forme : il n'y a pas trace dans le polyptyque de Prüm d'une répartition administrative ni entre trois maisons monastiques ni entre cent dix-neuf chefs-lieux d'exploitation. L'inventaire des propriétés compte autant de rubriques qu'il y a de villages ou de lieux-dits[1], sans qu'il soit fait de différence entre les localités qui comportent et celles qui ne comportent pas de « manse dominical » et sans qu'aucune hiérarchie soit prévue entre elles. Ce qui frappe, au contraire, dans le relevé, c'est l'absence, au moins apparente, de méthode avec laquelle il a été établi. On ne saurait choisir une preuve moins concluante de la prétendue influence exercée sur les domaines ecclésiastiques par le capitulaire *de villis*.

Nous ne poursuivrons pas davantage la discussion. Nous en avons dit assez, pensons-nous, pour prouver que, si M. Dopsch a été beaucoup trop loin quand il a prétendu écarter toutes les thèses essentielles d'Inama-Sternegg touchant l'exploitation agricole et le régime de la propriété rurale à l'époque carolingienne, ces thèses n'en appellent pas moins de très nombreux et importants correctifs. En matière d'histoire économique, plus qu'en toute autre, il faut se défier des théories simplistes qui font remonter à un seul homme, fût-il un Charlemagne, le mérite de tous les progrès accomplis à une époque donnée. Le régime de la propriété ne se modifie pas à coups de décrets. Tout au plus est-il possible à un souverain de hâter une évolution en cours.

La vérité est que les documents contemporains de Charlemagne ne nous révèlent pas au point de vue rural un état de choses très différent de celui de l'époque antérieure : comme sous les Mérovingiens, les défrichements se poursuivent avec activité; comme sous les Mérovingiens, la grande propriété l'emporte sur la petite; comme sous les Mérovingiens, les petites exploitations sont néanmoins plus nombreuses que les grandes. Mais déjà des symptômes de décomposition et de morcellement se font jour et derrière la façade imposante du vieux temps un régime nouveau s'élabore.

Louis HALPHEN.

1. Il n'en mentionne d'ailleurs que 118, et non 119, comme le dit à tort Inama-Sternegg.

Digitized by Google

APPENDICE.

RÉPARTITION DES CULTURES, DES PRAIRIES ET DES BOIS SUR LES TERRES DE L'ABBAYE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS D'APRÈS LE POLYPTYQUE D'IRMINON.

1° MANSES DOMINICAUX.

Noms des domaines	Terres de labour.	Vignes.	Prairies.	Bois.	Totaux.
	En hectares	En hectares	En hectares	En hectares	En hectares
Palaiseau.	398,00	11,00	8,65	20,00	437,65
La Celle-les-Bordes.	90,00	1,22	3,28	514,00	608,50
Gagny.	66,50	5,65	1,15	82,25	155,55
Verrières.	355,94	8,22	5,19	91,40	460,75
Épinay.	207,75	8,65	2,50	46,30	265,20
La Celle-Saint-Cloud.	184,00	5,36	4,32	164,81	358,49
Nogent-l'Artaud.	76,17	3,60	3,72	4630,00	4713,49
Villemeux.	635,00	7,35	6,92	517,44	1166,71
Neuillay-les-Bois.	55,40	»	0,78	1481,20	1537,38
Boissy.	264,92	»	7,09	2571,50	2843,51
Thiais.	235,45	12,40	9,50	»	257,35
Villeneuve-Saint-Georges.	238,22	7,87	14,37	329,14	589,60
Combs-la-Ville.	232,68	8,13	7,45	185,25	433,51
Morsang.	168,00	9,52	2,59	82,30	262,41
Coudray-sur-Seine.	83,10	1,21	0,86	34,62	119,79
Esmans.	421,00	6,92	6,05	329,00	762,97
Villa supra Mare.	41,55	»	0,69	4,15 + terres en friche 10,72	57,11
Maule.	374,00	3,80	1,73	»	379,53
Secqueval.	219,00	8,65	1,50	16,62	245,77
Béconcelle.	283,92	4,15	3,46	73,20	364,73
TOTAUX :	4630,60	113,70	91,80	11173,18 et 10,72 de terres en friche.	16020,00

2° TENURES ET MANSES AFFECTÉS AUX ÉGLISES.

Palaiseau.	718,50	17,00	15,00	1,38	751,88
La Celle-les-Bordes.	552,70	2,34	7,84	»	562,88
Gagny.	148,15	4,15	1,04	»	153,34
Verrières.	422,00	17,50	10,50	»	450,00
A reporter :	1841,35	40,99	34,38	1,38	1918,10

Digitized by Google

Noms des domaines.	Terres de labour.	Vignes.	Prairies.	Bois.	Totaux.
	En hectares	En hectares	En hectares	En hectares	En hectares
Report :	1841,35	40,99	34,38	1,38	1918,10
Épinay.	394,07	9,58	8,39	»	412,04
La Celle-Saint-Cloud.	510,76	8,35	8,18	»	527,29
Nogent-l'Artaud.	227,14	4,10	8,21	»	239,45
Villemeux.	4952,75	1,12	5,49	77,55 + pâturages 95,56	5132,47
Neuillay-les-Bois.	136, 43	»	2,38	»	138,81
Boissy.	1127,04	»	30,34	63,71	1221,09
Thiais.	543,09	21,28	26,67	»	591,04
Villeneuve-Saint-Georges.	516,77	20,22	30,91	»	567,90
Combs-la-Ville.	730,45	10,25	14,36	»	755,06
Morsang.	329,63	7,00	6,59	»	343,12
Coudray-sur-Seine.	140,50	1,86	»	»	142,36
Esmans.	975,04	9,80	3,91	»	988,75
Villa supra Mare.	94,60	»	»	»	94,60
Maule.	1052,87	5,19	4,81	»	1062,87
Secqueval.	1008,79	7,35	14,61	2,76	1033,51
Chavannes.	193,90	0,90	0,21	2,87	197,88
Béconcelle.	1340,99	7,48	13,67	0,17	1362,31
TOTAUX :	16116,17	155,47	213,11	148,44 + 95,56 de pâturages.	16728,75

N. B. — Pour que les deux tableaux des manses dominicaux et des tenures se répondent exactement, nous ne faisons pas figurer ici la répartition des terres de Maisons-sur-Seine, les indications relatives aux tenures de ce domaine ayant en grande partie disparu, par suite d'une mutilation du manuscrit. Les chiffres relatifs au manse dominical sont les suivants : terres de labour : 313 hectares; vignes : 4 hectares 34; prairies : 9 hectares 52; bois : 267 hectares 50; total : 594 hectares 36.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

(1re partie.)

DOCUMENTS. — Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry contient des extraits, « Excerpta », d'une enquête concernant les terres et redevances possédées par cette maison au XIe siècle; on y constate de grandes ressemblances avec les passages où le Domesday book énumère les droits et obligations de l'abbaye après la conquête normande. On sait que le Domesday book a été compilé à l'aide des déclarations reçues dans chaque centaine par les enquêteurs du Conquérant, mais que le texte même de ces déclarations, source originale du grand terrier d'Angleterre, ne nous a pas été conservé, excepté pour le comté de Cambridge et l'île d'Ely. Feu Adolphe BALLARD croyait[1] que les « Excerpta » du cartulaire ont le même caractère que l'*Inquisitio Eliensis* et que l'*Inquisitio Cantabrigiensis;* de là leur importance. Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, pour certaines mentions consignées dans un registre de la bibliothèque capitulaire de Cantorbéry, le *Kentish Domesday of the monastery of Christ Church*. M. Ballard a donc reproduit en trois colonnes parallèles les passages semblables qui se trouvent dans le cartulaire, dans le Domesday book et dans le *Kentish Domesday*. Dans son introduction, il a montré quels renseignements nouveaux les « Excerpta » nous apportent sur la rédaction du Domesday book, ainsi que sur l'organisation des manoirs et des bourgs. Au temps du Domesday book, Douvres possédait déjà une guilde (« gidhalla burgensium »). En ce qui regarde Cantorbéry, on admet d'ordinaire que les « citoyens et clercs » avaient aussi une guilde (« in gildam suam »); mais la comparaison du Domesday book, des « Excerpta » et du *Kentish*

1. Adolphus Ballard, *An eleventh century inquisition of Saint-Augustine's, Canterbury;* publ. au t. IV des « Records of the social and economic history of England and Wales » qui paraissent sous les auspices de la « British Academy ». Londres, Humphrey Milford, 1920, in-8°, XXVII-34 p. — Fait suite au terrier de Fleet, dont il sera question plus loin, p. 70; les deux mémoires sont paginés à part. Prix du volume : 21 sh.

Digitized by Google

Domesday montre qu'il s'agit uniquement de terres tenues à charge de redevances en argent (« geld »). Les termes ne sont qu'en apparence identiques.

Sainte Werburge était fille de Wulfhere, roi de Mercie, qui mourut en 675; elle prit le voile au monastère d'Ely et mourut le 3 février d'une année qu'il faut placer entre 700 et 707. En 874, dit une légende, ses reliques furent transportées à Chester pour éviter leur profanation par les Danois; mais Chester était alors une ville ruinée qui fut restaurée seulement en 907 par le roi Ethelred. Au xᵉ siècle, Chester possédait une collégiale; le plus ancien document qui nous en parle est de l'année 958. Le Domesday book énumère les biens qu'elle possédait au temps de la conquête normande. Après la conquête, le comté de Chester fut concédé à Hugues d'Avranches dont la lignée est désormais liée étroitement à l'histoire de l'ancienne collégiale transformée en abbaye bénédictine par Anselme, abbé du Bec, que Hugues avait non sans peine réussi à faire venir pour quelques jours auprès de lui (septembre 1092). Depuis ce moment, on peut suivre l'histoire de l'abbaye de Sainte-Werburge à l'aide des chartes transcrites sur le cartulaire qui vient d'être publié par M. Tait, professeur à l'Université de Manchester et président de la « Chetham Society[1] ». Ce cartulaire a été rédigé avec une certaine négligence au xivᵉ siècle (après 1310) et il est souvent incomplet. M. Tait a pris beaucoup de peine pour retrouver des copies plus correctes, les chartes originales ayant d'ailleurs disparu pour la plupart depuis longtemps. L'édition qu'il en a donnée est faite avec un sens critique très exercé qui se manifeste à chaque page de l'introduction et dans les dissertations jointes aux actes les plus importants ou dont l'authenticité a été le plus controversée. Notons pour le moment les listes qu'il a dressées, avec toute la précision possible, des évêques, des abbés, des comtes et des juges de Chester depuis la fin du xiᵉ siècle jusqu'au premier quart du xivᵉ. Le cadre administratif du comté est donné à la fin de l'introduction. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur cette importante publication quand elle sera terminée.

Parmi les documents transcrits dans le cartulaire, on peut noter ce que l'éditeur appelle la Grande Charte du comté de Chester, ou « Carta Communis Cestrie. » Elle fut accordée par le comte Ranulf III en 1216 (pour plus de précision, voir p. 107) à ses barons

1. James Tait, *The Chartulary or Register of the abbey of St. Werburgh, Chester.* Part I. Printed for the Chetham Society. Manchester, University Press, 1920, in-8°, xxiv-l-256 et ix p. (vol. 79, nouv. série, des publications de la Société).

Digitized by Google

qui avaient revendiqué certains privilèges. Il ne paraît pas douteux qu'il n'y soit fait allusion à la Grande Charte du roi Jean, ce qui donne à notre document (n° 60 du cartulaire) une importance générale. La comparaison des deux actes est fort instructive.

Le recueil de chartes anciennes pour le comté d'York, que M. William FARRER[1] a commencé à la veille de la guerre et dont il a déjà fait paraître trois volumes, présente un intérêt exceptionnel. Des recherches dans divers dépôts d'archives ont fourni à l'auteur une abondante moisson; encore s'est-il abstenu de dépasser le XII^e^ siècle. Dans son classement, il n'a pas suivi l'ordre chronologique; il a en effet groupé ses textes sous autant de chapitres (actuellement il y en a en tout vingt-neuf) qu'il a distingué de grands fiefs possédés par des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques : les archevêques d'York et de Cantorbéry, l'évêque et comte palatin de Durham, la Couronne, la ville d'York, les Balliol, Bigod, Lascy, Mortemer, etc. Le texte de chaque document est précédé d'une analyse détaillée et accompagné, quand il y a lieu, soit de simples notes ou références, soit d'un commentaire étendu. Ces indications, d'un caractère tout extérieur, suffiront sans doute pour donner de l'œuvre l'opinion la plus favorable.

L'histoire féodale recevrait un précieux enrichissement si dans tous les comtés on dressait, comme vient de le faire le même William FARRER[2], un inventaire analytique des pièces d'archives indiquant exactement tous les fiefs (baronnies, honneurs, fiefs de chevalier, sergenteries) et des seigneurs qui s'y trouvent mentionnés depuis la conquête jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle. Cet inventaire est distribué par centaines (hundreds) et, dans chaque centaine, il suit l'ordre chronologique.

Il existe au P. Record Office un fort intéressant document composé de douze petits rouleaux de parchemin sur lesquels ont été résumées les enquêtes faites par les juges itinérants (« justices in eyre ») à l'effet de savoir quelles étaient les veuves qu'après la mort de leur mari le roi avait le droit de marier, quels étaient les enfants

1. William Farrer, *Early Yorkshire Charters*. Being a collection of documents anterior to the thirteenth century, made from the public records, monastic chartularies, Roger Dodsworth's manuscripts and other available sources. T. I-III. Édimbourg, Ballantyne, Hanson et C^ie^, 1914-1916, in-8°. A l'origine, le recueil devait être complet en quatre volumes; on en annonce maintenant six; les trois premiers volumes comprennent 1,897 chartes.

2. William Farrer, *Feudal Cambridgeshire*. Cambridge, at the University Press, 1920, gr. in-8°, XI-354 p.; prix : 30 sh. Il y a deux tables, un index des noms propres et un autre des noms de choses. Ce dernier sera très bien accueilli.

Digitized by Google

mineurs qui, après la mort du père, tombaient en sa garde. M. Round a montré[1] que ces enquêtes ont été faites en 1185; il en explique l'origine et le fonctionnement; il en montre l'importance pour l'histoire des familles nobles, de la topographie, de l'économie rurale, etc. Il fait ressortir les abus auxquels donnait trop souvent lieu l'application des droits de mariage et de garde-noble, abus que la Grande Charte s'efforça de réprimer en posant à ces droits des limites raisonnables. Par une heureuse dérogation aux règles austères de la Société pour la publication des grands rôles de l'Échiquier, M. Round a été autorisé à mettre au bas des pages les notes nécessaires à l'intelligence du texte. Ai-je besoin d'ajouter qu'il s'est acquitté de cette tâche avec l'érudition précise et minutieusement informée qui donne tant de prix à ses travaux?

Si M. Round a pu tenter de tout éclaircir, M. Cannon a dû s'interdire tout commentaire dans l'édition qu'il a donnée du grand rôle de l'Échiquier pour l'année 1241-1242[2]; il en a reproduit le texte sans notes, sauf les variantes. Comme chacun sait, ces rôles étaient rédigés en un double exemplaire : l'un, le grand (« magnus rotulus Pipæ »), pour le trésorier; l'autre pour le chancelier. Bien que le *Dialogus de scaccario* affirme qu'ils sont identiques, on y relève cependant des différences qu'il importe de noter. C'est ce qu'a fait M. Cannon. On doit lui savoir encore gré d'avoir rédigé deux copieuses tables : l'une des noms propres d'hommes et de lieux, l'autre des noms de matières, les lieux n'étant d'ailleurs pas identifiés ni les choses expliquées. Dans une introduction de quatre pages, il indique un certain nombre de rôles financiers appartenant à la même année, qui permettraient de compléter les indications fournies par le grand rôle; mais il a laissé à d'autres le soin de mettre en valeur le document édité par lui.

Fleet est un village du comté de Lincoln, situé dans cette vaste région de terres basses que traversent des rivières lentes subissant les oscillations de la marée : le Witham, le Glen, le Nen, l'Ouse, et qu'on appelle Holland ou Fenland. Avant les grands travaux d'endiguement entrepris au XVII[e] siècle, les eaux de ces rivières, bras-

1. *Rotuli de dominabus et pueris et puellis de XII comitatibus (1185)*; publ. pour la « Pipe roll Society » par John H. Round (1913), in-8°, XLVIII-132 p. Les douzes comtés seuls touchés par ces enquêtes sont ceux de Lincoln, Northampton, Bedford, Buckingham, Rutland, Huntingdon, Norfolk, Suffolk, Hertford, Essex, Cambridge et Middlesex. La présente édition annule celle qu'a donnée Stacey Grimaldi en 1830 d'après une copie du XVII[e] siècle.

2. Henry Lewin Cannon, *The great roll of the Pipe for the twenty-sixth year of the reign of king Henry III, 1241-1242*. New-Haven, Yale University Press; Londres, Humphrey Milford, 1918, in-8°, XIV-442 p.; prix : 25 sh.

Digitized by Google

sées par le flux et le reflux, formaient tout le long du littoral des chapelets de marais salants ou de petites mers intérieures telles que le Whittleseamere, entre Peterborough et Ramsey; mais on y trouvait aussi des tourbières, des pâturages, des landes giboyeuses, des ruisseaux poissonneux encerclant des monticules où pouvaient vivre de minces villages. De riches abbayes : Crowland, Thorney, Ramsey, Ely (qui devint un évêché au XII[e] siècle) tirèrent en partie leur prospérité matérielle des ressources fournies par cette nature âpre et cependant féconde. Un certain nombre de petits seigneurs y possédaient aussi des domaines dont les tenanciers acquittaient des rentes en argent et en travail; ils devaient notamment entretenir en bon état les digues (« fossata marisci »). Le détail de cette organisation est donné par un registre terrier qui fut rédigé en 1316 pour le seigneur de Fleet, Thomas de Multone, et qui vient d'être édité avec beaucoup d'érudition par Miss NEILSON[1]. D'autres documents ont permis au savant éditeur d'étendre ses investigations à toute la région des Fens; la plus grande et meilleure partie de son introduction fait connaître comment les paysans y étaient associés pour exploiter en commun les produits naturels du sol et des marais et comment cette sorte de communisme agraire, antérieur au régime féodal, disparut peu à peu devant la propriété individuelle qui servait de base à ce régime. On ne saurait trop louer Miss Neilson des faits nombreux qu'elle nous apporte sur une contrée où d'antiques coutumes se sont perpétuées jusqu'aux temps modernes.

Le Conseil du roi (« King's Council ») possédait des attributions judiciaires aussi étendues que mal définies, à côté des autres cours supérieures (Échiquier, Chancellerie, Banc du roi) qui appliquaient la « Loi commune » et fonctionnaient régulièrement. Son office principal consistait à faciliter le travail de ces autres cours; il avait en particulier la charge de recevoir les pétitions adressées au roi pour demander justice, de les examiner et de renvoyer les plaideurs devant le tribunal compétent; il pouvait aussi retenir certaines causes et les conduire jusqu'à la sentence finale; mais il n'était pas une « court of record » et c'est dans les fonds les plus divers que sont dispersés aujourd'hui les rares débris de ses archives. Le soin de faire un choix dans ce petit nombre de pièces pour la « Selden Society » fut

1. Miss N. Neilson, *A terrier of Fleet, Lincolnshire, from a manuscript in the British Museum*. T. IV des « Records of the social and economic history of England » mentionnés plus haut, in-8°, LXXXIX-214 p., avec deux cartes représentant, sur une grande échelle, l'une toute la région des Fens avec les villages associés (« intercommuning vills »), l'autre le village de Fleet, avec le morcellement des lots possédés par les particuliers en terre ferme et les communaux dans la région des marais.

Digitized by Google

d'abord confié à M. LEADAM; après la mort de celui-ci (1913), le travail a été repris et mené à bon terme par M. BALDWIN[1], qui venait précisément de publier une très bonne étude sur le Conseil du roi[2]. Dans son introduction, M. Baldwin étudie l'origine du Conseil, ses rapports avec les autres cours supérieures, sa compétence civile et criminelle, sa procédure; puis il commente chaque « cas » particulier : plaintes contre les prétentions du pape en matière de provision aux bénéfices ecclésiastiques (1293), des marchands étrangers (Hanséates ou « Esterlings ») contre l'abus des représailles (1322), des Lombards ou banquiers étrangers contre les « mercers » de Londres (1359), de la compagnie des « taylors » contre le fameux Brembre, un des plus déterminés soutiens de la politique absolutiste de Richard II (1386), et du roi lui-même contre des actes de violence qui font déjà présager, au temps florissant des Édouard, les troubles civils du XV^e^ siècle[3].

Le pauvre roi Henri VI, le doux et triste époux de Marguerite d'Anjou, une des plus innocentes victimes de la guerre des Deux-Roses, est mort en odeur de sainteté. Un de ses contemporains, John BLACKMAN, qui, jusqu'en 1547, année où il entra dans l'ordre des Chartreux, fut « warden » du Collège royal (« King's College ») fondé par Henri VI à Cambridge, et qui devint plus tard confesseur du roi, nous a laissé un tableau des vertus pratiquées par le prince martyr; son témoignage est aussi incolore qu'il est possible de l'imaginer. Il nous est parvenu par une édition parue à Londres en 1510, quelques années après l'enquête ordonnée par le pape Jules II à la prière de Henri VII, qui souhaitait faire canoniser son dévôt et infortuné prédécesseur; de cette édition, deux seuls exemplaires sont parvenus jusqu'à nous. C'est d'après l'un d'eux que Th. Hearne a réédité le texte (1731), à la suite d'Otterbourne. Méritait-il les honneurs d'une réimpression critique? Quoi qu'on en pense, nous pourrons le lire maintenant dans une élégante plaquette[4] où M. JAMES, ancien « provost » de King's College, a reproduit le texte de Hearne avec les variantes de l'édition princeps, et donné à la suite une tra-

1. *Select cases before the king's Council, 1243-1482.* Edited for the Selden Society by I. S. Leadam and J. Fr. Baldwin. Cambridge, the Harvard University Press, 1918 (t. XXV de la collection), in-4°, XXII-156 p. (les pages 1-120 en double).

2. *The king's Council* (1913); cf. *Rev. histor.*, t. CXVII, p. 212.

3. Les textes sont la plupart en latin, quelques-uns en français; tous ont été traduits littéralement en anglais en regard du texte original; des notes abondantes et un double index ont été ajoutés par le savant éditeur.

4. *Henry the sixth; a reprint of John Blacman's memoir*, with translation and notes, by M. R. James. Cambridge, at the University Press, 1919, in-8°, XVI-60 p. Prix : 5 sh.

Digitized by Google

duction anglaise et des notes. Il n'a pas réussi à donner à l'œuvre insignifiante de Blackman un intérêt qu'elle ne possédait pas; personne ne lui en fera un reproche.

La famille Stonor n'a joué dans l'histoire qu'un rôle très effacé; deux noms à peine en peuvent être retenus : le premier est celui de John, qui fut juge des plaids communs (1320) et chef-juge (1329). Fidèle serviteur d'Édouard II et d'Édouard III, il sut amasser une fortune considérable. Au XV^e^ siècle, les descendants de ce John furent de riches propriétaires campagnards, dont un, William, épousa une nièce de Warwick le Faiseur de rois et prit part à l'insurrection de Buckingham contre Richard III (1483). Il réussit à fuir en Bretagne et ses biens furent confisqués; ses papiers saisis ont été retrouvés dans plusieurs fonds du P. Record office et publiés par M. KINGSFORD[1]. Ce sont des correspondances administratives, des comptes, des lettres privées. Ce recueil est loin de nous fournir sur l'état de l'Angleterre au temps de la guerre des Deux-Roses autant de renseignements que celui des Paston; il en faut cependant tenir compte pour l'histoire économique et sociale. Les annotations de M. Kingsford ajoutent beaucoup à leur intérêt. Les lettres sont rédigées presque toutes en français au XIV^e^ siècle, toutes en anglais au XV^e^; beaucoup sont autographes et quelques-unes scellées.

Parmi les publications des textes tirés des archives locales, celle de M. TWEMLOW sera fort appréciée[2]. La « corporation de la Cité » de Liverpool possède une série de vingt-six registres (« town books ») où ont été transcrits les actes de l'administration municipale depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'en 1862. M. Twemlow a été chargé d'éditer le texte intégral du premier de ces registres, qui se rapporte aux années 1550-1551; il a prouvé qu'il n'en a jamais existé de plus ancien et il a constaté, en outre, que les archives de la ville antérieures à 1550 ont à peu près complètement disparu; c'est par exception que, dans l'appendice IV de son volume, il a pu ajouter des pièces remontant à l'année 1524.

1. Charles Lethbridge Kingsford, *The Stonor letters and papers, 1290-1483*. 3^e^ série de la « Camden Society », t. XXIX et XXX (1919), in-8°, LVI-165 et 224 p. En tête du t. I se trouvent un tableau généalogique de la famille et une carte de la région où étaient répartis ses biens. Au t. II, en face de la p. 108, on a donné le fac-similé d'une ordonnance de médecin, accompagnée d'une lettre au pharmacien, du 12 juin 1480. Ajouter quelques documents retrouvés par M. Kingsford et publiés par lui dans *English hist. Review*, juillet 1920.

2. J. A. Twemlow, *Liverpool town books. Proceedings of assemblies, common councils, portmoot courts, etc., 1550-1862*. Vol. I, 1550-1571. Publ. pour la « Liverpool school of local history and records ». Londres, Constable, 1918, in-8°, CCXVI-719 p.

Digitized by Google

Ce premier volume, si précieux à tant d'égards, est une compilation fabriquée par un archiviste et « town clerk » de Liverpool de 1550 à 1576. Il s'appelait Adam Pendleton. Travailleur consciencieux, il transcrivit avec soin les procès-verbaux des élections et des assemblées municipales, certains éléments du budget, les proclamations royales, les lettres émanées du Conseil privé; en outre, il a, par-ci par-là, comme un clerc du moyen âge, noté quelques nouvelles intéressant la ville, des phénomènes météorologiques, l'état des cultures et l'aspect des moissons, le cours des monnaies, l'arrestation et le châtiment des voleurs, etc. Tout cela est reproduit avec la plus scrupuleuse fidélité par M. Twemlow, qui a pris la peine de traduire en anglais les actes rédigés en latin et qui n'a pas craint de multiplier les notes au bas des pages afin de tout expliquer, les mots et les choses. Une très longue et érudite préface, où certaines pages sont encore envahies par les notes, nous renseigne sur le manuscrit original, sur Adam Pendleton, sur la méthode suivie par l'éditeur, sur l'emploi des « town books » et la valeur de leur témoignage dans les procès. On pourrait s'étonner qu'il n'ait rien dit des institutions municipales elles-mêmes; c'est sans doute parce qu'il pensait ne pouvoir rien ajouter à la *History of municipal government in Liverpool* publiée en 1906 par le professeur Muir et Miss E. N. Platt; tout de même, un résumé de l'organisation urbaine eût aidé le lecteur à mieux saisir le sens et la portée des textes édités par lui. S'il craignait d'allonger un volume déjà très gros, il aurait pu sacrifier quelques appendices dont l'intérêt ne paraît pas évident[1]. Je me reprocherais de ne pas mentionner un glossaire des mots et phrases relevés dans les documents, un index des noms propres, un autre des noms de matières, un index général pour l'introduction qui, à elle seule, contient la matière d'un fort volume, enfin une bibliographie très détaillée, mais choisie avec discernement. C'est vraiment un modèle d'édition critique.

Plus heureuse que Liverpool, la ville de Southampton possède des archives qui remontent au XIII^e^ siècle. Elles intéressent particulièrement la France parce qu'il s'y trouve d'importants documents rédigés en anglo-français au XIV^e^ siècle : ordonnances de l'ancienne guilde marchande transcrites sur le « livre aux ais de chêne » (« Oak book »), rôles d'Oleron, comptes de Robert Florys, « bailly de l'eau » et receveur des « petty customs[2] » (1417-1430). Ces textes ont été

1. Cette remarque ne saurait s'appliquer à l'appendice VII, qui contient le rôle des bourgeois pour les années 1550-1575, ni à l'appendice IX, où sont publiés plusieurs contrats d'apprentissage.

2. Ces « petty customs » consistaient en certains droits perçus au profit de

Digitized by Google

fort bien édités par M. P. Studer[1]. Le « livre noir » l'a été par Miss Chapman en trois volumes qui vont de 1388 à 1620[2]. A M. Gidden, directeur des publications entreprises par la Société des archives de Southampton, nous devons un volume de seings manuels et de lettres patentes pour les années 1240-1422 et un second (le seul qui me soit parvenu) contenant la suite des lettres patentes des XV^e^ et XVI^e^ siècles[3]. M. Gidden s'est acquitté de sa tâche avec un soin méritoire, poussant le scrupule jusqu'au point de reproduire en italique tout ce qui, dans les originaux, est figuré par des signes d'abréviation ; ne pouvait-il pas, comme l'a fait M. Twemlow, s'affranchir d'un servilisme qui n'est scientifique qu'en apparence?

La même collection comprendra les actes des assemblées municipales ; le tome I, édité par M. Horrocks, nous amène au début du XVII^e^ siècle[4]. L'introduction expose la composition et le fonctionnement de ces assemblées : elles se recrutaient exclusivement dans une classe de bourgeois privilégiés qui en défendaient l'entrée avec une certaine jalousie. Ils firent exception cependant pour les Huguenots français qui, en 1567, furent autorisés à résider dans la ville et dont plusieurs purent assez facilement obtenir le droit de bourgeoisie. Quant à l'assemblée (nous dirions : à la municipalité), elle comprenait un maire annuel, douze « assistants », parmi lesquels figuraient les « aldermen » ou anciens maires, et enfin quelques agents inférieurs. En réalité, c'était le maire en titre et les anciens maires qui avaient tous les pouvoirs ; ils contrôlaient l'admission des nouveaux bourgeois et les élections aux fonctions municipales. Oligarchie qui se maintenait aux affaires par voie de cooptation ; c'est le type le plus ordinaire de l'organisation municipale au XVII^e^ siècle[5].

la ville sur toutes sortes de marchandises, sauf celles qui appartenaient aux bourgeois, entrant dans le port ou en sortant (Davies, *Hist. of Southampton*, p. 225).

1. Nous avons déjà mentionné *The oak book of Southampton* (*Rev. histor.*, t. CIX, p. 393), t. I des publications de la « Southampton record Society » (1910) ; le t. II contient les rôles d'Oleron (1911) avec des notes sur le dialecte, un glossaire et des tables.

2. Miss A. B. Wallis Chapman, *The Black book*, t. I, 1388-1414 ; t. II, 1414-1503 (1912) ; t. III, 1497-1620, avec un index général (1915). Même collection que plus haut.

3. Henry W. Gidden, *The letters patent of Southampton*, t. II, 415-1617. Southampton, Cox et Sharland, 1919.

4. J. W. Horroks, *The assembly books of Southampton*, t. I, 1602-1608, [illegible] *Ibid.*, XLV-122 p. ; prix : 18 sh. 6 d.

5. M. Horroks a fait accompagner le texte de notes copieuses qui [illegible] seignent sur les personnes et sur les choses mentionnées dans les [illegible]

Digitized by Google

On ne perd pas son temps à lire ni à relire les œuvres du roi Jacques Ier. Parmi les écrivains qui, au XVIe et au XVIIe siècle, ont disserté sur le droit divin des rois, sur la monarchie absolue, sur ce qu'on pourrait appeler déjà le contrat social, il est encore un des moins pédants, un des moins prolixes. Il a beaucoup lu et il se complait à faire étalage de son érudition, mais il lui arrive aussi de parler en roi, roi de la Grande-Bretagne, titre jusqu'à un certain point nouveau, symbole d'une unité politique dont il a le mérite de s'être fait le champion convaincu, en avance sur son temps. A tous égards, ses œuvres politiques, auxquelles il attachait un si grand prix et qu'il avait fait publier avec tant de sollicitude, méritaient d'être rééditées. Il faut donc remercier M. Mac Ilwain d'avoir pris cette peine[1]. Il a reproduit le texte quasi-officiel de l'édition anglaise[2]. On y trouve toute la pensée de Jacques Ier, trop souvent noyée dans une phraséologie insipide, mais toujours intelligible. Dans une longue introduction, M. Mac Ilwain en a montré les sources, l'enchaînement historique et logique; il a étudié de près les théories des Jésuites, en particulier celle de Bellarmin sur le « pouvoir indirect » qui permettait au pape de « diriger et de corriger l'autorité politique » et, au besoin, « d'en dépouiller un prince et de la transférer à un autre ». Jésuites et Puritains, Jacques Ier les détestait égale-

baux. Notons au hasard un bref commentaire sur les débuts des assurances maritimes (p. 107) et des détails sur la grande épidémie de 1608, qui éprouva surtout la colonie française (p. 72).

1. Charles Howard Mac Ilwain, professeur d'histoire et d'institutions politiques à l'Université Harvard, *The political works of James I, reprinted from the edition of 1616*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press; Londres, Humphrey Milford, 1918, gr. in-8°, CXI-354 p. (t. I des « Harvard political classics, published under the direction of the department of government »).

2. Le volume comprend les œuvres suivantes : *Basilikon Dôron* ou instruction du roi à son fils aîné Henry (1599); *The trew law of free monarchies* (1598), ou traité sur les devoirs réciproques du roi et de ses sujets; *An apology for the oath of allegiance* (1607), ou réponse aux deux brefs du pape Paul V, 1606 et 1607, ainsi qu'à une lettre adressée par le cardinal Bellarmin à l'archiprêtre G. Blackwell; *A premonition to all mightie monarches, kings, free princes and states of Christendone*, où le roi se propose de prouver l'orthodoxie de ses doctrines religieuses, sorte de préface de l'*Apology; A remonstrance for the right of kings and the independance of their crownes*, réfutation en règle d'un sermon prononcé par le cardinal Du Perron devant les États généraux de Paris le 15 janvier 1615; enfin, plusieurs allocutions pompeuses qui sont autant de programmes de politique intérieure et d'instructions adressées aux principaux perso[illegible] fonctionnaires [illegible] l'État sur la manière de servir le pouvoir royal : [illegible]erture du P[illegible] 19 mars 1604 (n. st.); discours pronon[illegible] prorogat[illegible]ment et l'« horrible et terrible » cons[illegible] discou[illegible]07 et du 21 mars 1610 (n. st.) devant le[illegible] Parle[illegible] 20 juin 1616 à la Chambre étoilée.

Digitized by Google

ment, parce qu'il voyait en eux, non sans raison, les plus dangereux adversaires de la monarchie absolue sur la terre.

C'est presque uniquement par les documents que vaut la compilation du Rév. HYLAND sur la persécution dirigée contre les catholiques, de Henri VIII à Charles Ier[1]. Ils proviennent des archives conservées dans le château des More-Molyneux à Loseley (Surrey[2]). Déjà, en 1835, Kempe en avait extrait quelques textes intéressants et qui ont été peu utilisés[3]. A une époque récente (le P. Hyland n'aime pas à préciser), ces archives ont été transportées au P. Record office pour y être classées et cataloguées; c'est alors que le P. Hyland put les consulter et prendre les copies qu'il publie aujourd'hui : en tout, 172 pièces, dont certaines, par exemple les lettres pastorales du cardinal Pole, sont fort longues. Toutes ne sont pas inédites et, à celles qui viennent de Loseley, le P. Hyland en a joint une trentaine tirées du P. Record office. Ces textes, il les a répartis en un grand nombre de chapitres que paraît rattacher un ordre logique, mais dont la présence ne se justifie pas toujours[4]. Sont-ils exactement reproduits? Certains documents en latin donnés en appendice laissent deviner des fautes nombreuses[5]; pour les textes anglais, il faudrait pouvoir collationner. A condition d'être revus de près et datés exactement, ils n'en rendront pas moins de réels services. Je n'en dirai pas autant de la composition historique qui sert de cadre à ces documents. Elle est prétentieuse, puisqu'elle ne vise à rien de moins qu'à refaire l'histoire des persécutions contre les catholiques après tant de bons auteurs récents, ignorés, semble-t-il, du P. Hyland; elle est inquiétante aussi par l'esprit sectaire qui anime l'auteur. Il n'a pas craint de faire imprimer que la grande lutte religieuse du XVIe siècle mit aux prises « l'irreligion d'un côté et le catholicisme

1. The Rev. St. George Kieran Hyland, *A century of persecution under Tudor and Stuart Sovereigns from contemporary records*. Londres, Kegan Paul, 1920, in-8°, XVI-494 p.; prix : 21 sh.

2. Le château de Loseley a été construit en grande partie à l'aide de matériaux provenant des ruines de l'abbaye cistercienne de Waverley et du château de Guildford. Un tableau généalogique des More de Loseley fait face à la page 20.

3. Alfred John Kempe, *The Loseley manuscripts* (1835). C'est encore au fonds Loseley que M. Feuillerat a puisé plusieurs de ses documents concernant l'office des Menus-Plaisirs (*Revels*); cf. *Rev. histor.*, t. CVI, p. 143.

4. Par exemple, tout le prologue, le complot d'Overbury, etc. Le P. Hyland aurait bien dû ranger par ordre chronologique la liste des documents donnés en appendice.

5. Dans une note insérée dans le *Literary Supplement* du *Times* (7 octobre 1920), M. Hilary Jenkinson a signalé un certain nombre d'abréviations que le P. Hyland a mal lues ou mal interprétées.

Digitized by Google

de l'autre » (p. x). Point de religion chez les protestants au XVI^e siècle! La lecture du livre ne corrige pas la fâcheuse impression laissée, dès le début, par un tel contresens historique, et je ne saurais dire, en conscience, ce qu'il nous apprend de vraiment intéressant et de nouveau.

Ch. BÉMONT.

(Sera continué.)

HISTOIRE DE FRANCE.

RÉVOLUTION.

Depuis la publication de notre dernier bulletin, les études historiques sur l'époque de la Révolution ont quelque peu repris et des volumes imprimés depuis longtemps ont pu enfin se produire au public. Si la série des grandes publications officielles ne s'est pas augmentée depuis dix-huit mois, nous pouvons signaler pourtant un certain nombre de travaux d'importance sérieuse et, malgré la crise violente qui menace en ce moment la littérature scientifique et d'érudition, non subventionnée par l'État, ou par les grandes corporations savantes, et même celle qui est subventionnée, on peut espérer voir renaître bientôt l'activité féconde d'autrefois dans le domaine de l'histoire révolutionnaire.

Parmi les volumes dont la guerre avait retardé la publication, nous avons à mentionner tout d'abord le troisième et dernier volume du remarquable ouvrage de M. Louis DUCROS sur *Jean-Jacques Rousseau*[1]; il était imprimé dès 1918, mais n'a été mis en vente qu'il y a peu seulement. Le doyen honoraire de la Faculté des lettres d'Aix nous y raconte l'étape la plus mélancolique de la vie agitée du grand écrivain, depuis la « lapidation » de Motiers jusqu'à la mort subite et mystérieuse d'Ermenonville (1765-1778). On lit, avec un intérêt soutenu, l'exposé sympathique et critique à la fois de ces années de fièvre où le malheureux a tant souffert de persécutions imaginaires et d'inimitiés trop réelles, inspirées par une jalousie féroce et qui n'abdiquèrent même pas devant son cadavre. On

1. ***Jean-Jacques Rousseau*, t. III, de l'île de Saint-Pierre à Ermenonville, par Louis Ducros, doyen de la Faculté des lettres d'Aix. Paris, E. de Boccard, 1918, t. II, gr. in-8°, 425 p.**

Digitized by Google

retrouve le psychologue expérimenté dans l'analyse subtile de l'état d'âme dont témoignent les *Rêveries d'un promeneur solitaire* et de ce qu'on appelle *la folie* de Rousseau. Sauf sur certains points de détail[1], on se trouvera d'accord avec ses jugements si pondérés sur l'homme et sur l'écrivain, soit qu'il constate que les *Confessions*, publication posthume, tout en étant un effort vers la sincérité absolue, ne sont pas pourtant l'histoire véridique de son développement spirituel, soit qu'il essaie de déterminer les défaillances de son caractère, le montrant à la fois timide et orgueilleux, sans initiative de volonté, sans ténacité dans l'exécution, certainement plus grand comme écrivain que comme individu. Ce qui le distingue surtout de Voltaire et des encyclopédistes, c'est le sentiment religieux qui survit dans l'âme de l'enfant de Genève, c'est la spontanéité de son sentiment profond de la nature, dont l'expression poétique lui gagna tant de cœurs. Isolé de ses devanciers, dénigré par ses rivaux contemporains, il devint le prophète d'une foi sociale nouvelle, dont l'influence sur les destinées de notre pays fut immense et souvent fatale. Pourtant, on ne peut que s'associer à la conclusion finale de son dernier biographe : pour le lecteur de Rousseau, « deux sentiments restent dominants, l'admiration et la pitié ».

L'ouvrage de Mme Webster se présente à nous comme une étude d'ensemble sur la *Révolution française, au point de vue de la démocratie*[2]. Étude intéressante par le fait même qu'elle est un essai d'histoire générale, écrit à l'étranger, avec une fougue toute féminine, et que recommandent aussi le talent descriptif et le style pittoresque de l'auteur. Mme Webster semble bien avoir écrit son livre pour détourner la démocratie anglaise de toute tentative de révolution analogue à la nôtre. Elle a groupé son récit en cinq tableaux (Le siège de la Bastille. — La marche sur Versailles. — L'invasion des Tuileries au 20 juin. — Le siège des Tuileries au 10 août. — Les massacres de septembre), ce qui prête à des descriptions très empoignantes, mais est loin pourtant de constituer toute la Révolution française. Pour ses devanciers, le « dantoniste » Michelet, le « robespierriste » Louis Blanc, le « girondin » Lamartine, l' « orléaniste » Thiers, le peuple, dit-elle, « est matière d'importance très secondaire » ; elle est persuadée que le grand drame a été machiné tout entier par les orléanistes, qui « poussèrent la canaille

1. On trouvera peut-être Thérèse trop louée pour ses « quarante-quatre ans de dévouement » et l'on doutera qu'elle ait vraiment « aimé » Rousseau (p. 193).

2. *The french Revolution, a study in democracy* by Nesta H. Webster. London, Constable and Comp., 1915, gr. in-8°, 519 p.

Digitized by Google

contre le peuple », et elle raconte à ce sujet les anecdotes les plus invraisemblables, glanées dans la littérature contre-révolutionnaire du temps qu'elle connaît bien[1]. A côté des menées orléanistes, Mme Webster voit aussi partout des menées prussiennes et ne manque pas de les signaler[2]. Ses jugements sur les hommes et sur les choses, qu'ils soient sous forme de louange[3] ou de blâme[4], sont parfois si tranchants ou si inattendus qu'on est tenté de s'insurger contre la sentence, mais on y renonce bientôt; il y aurait trop de besogne. Il suffira, pour faire connaître ses tendances, de citer quelques paroles de la fin : « L'œuvre de la Révolution fut de détruire toutes les libertés, celle de la presse, celle de conscience, de remplacer le régime féodal, comparativement doux, par la plus effroyable tyrannie qui exista jamais... Le jour viendra où l'univers, mieux informé..., reconnaîtra que la Révolution ne fut pas un progrès, mais un mouvement directement antidémocratique et réactionnaire; qu'elle ne fut pas une lutte pour la liberté, mais une tentative d'étrangler la liberté à son berceau » (p. 489). Elle ne fut un « succès triomphal » que pour la Prusse et, de fait, c'est parmi les soi-disant démocrates de l'Europe que l'autocratie prussienne a trouvé ses plus utiles alliés[5].

M. Aulard s'est occupé d'un des problèmes de l'époque révolutionnaire les plus difficiles à résoudre d'une façon définitive, en l'état si défectueux encore de nos sources, dans son livre sur la *Révolution française et le régime féodal*[6]. La bourgeoisie ne réclamait, en 1789, qu'une révolution politique, alors que les

1. C'est ainsi qu'elle racontera que le futur roi Louis-Philippe s'écria, le 5 octobre 1789, dans une tribune de l'Assemblée nationale : « Oui, oui, messieurs, il nous faut plus de lanternes! »

2. La marche sur Versailles a été le prélude de la scène du 8 janvier (*sic*) 1871 dans le palais même (p. 169); les Girondins ont amené la guerre dans les intérêts de la Prusse et c'est ce « parti prussien » qui a voulu « réaliser les plans de Frédéric II » (p. 208). Les Jacobins aussi ont été en entente secrète avec Brunswick. « Valmy a frayé la route à Sadowa et à Sedan » (p. 352); dans l'assassinat de Montmorin à la Force, Mme Webster voit également « la main de la Prusse » (p. 318). Anacharsis Cloots a été, « sans aucun doute, envoyé en France pour y créer l'anarchie » (p. 440), etc.

3. Edmond Burke est pour Mme Webster « le sauveur de l'Europe »; « le seul vrai patriote prêt à mourir pour la France et le peuple », c'est Louis XVI (p. 378).

4. Par contre, elle compare Robespierre à Catherine de Médicis et Thomas Payne, « toujours ivre », à « une mûre saupoudrée de farine ».

5. L'auteur cite pêle-mêle parmi eux Marx, Weishaupt, Büchner, Kropotkine, Lénine et les spartakistes contemporains.

6. Alphonse Aulard, *la Révolution française et le régime féodal*. Paris, Félix Alcan, 1919, in-8°, 286 p.

Digitized by Google

masses rurales demandaient l'abolition des droits féodaux, « qui leur semblaient intolérables depuis que, par la diffusion des lumières, elles en sentaient l'iniquité ». Les décrets de la nuit du 4 août ne leur accordèrent encore qu'une satisfaction partielle, et même encore le décret du 3 mai 1790, en fixant les conditions de rachat de ces droits, rendait ce rachat « presque irréalisable » pour les deux tiers, peut-être pour les trois quarts des paysans. Après la chute de la royauté au 10 août, les représentants de la bourgeoisie vaincue allégèrent singulièrement ce qui restait du fardeau féodal; pourtant, ce n'est qu'après la victoire jacobine sur les Girondins que la Convention supprima, d'une façon définitive et sans indemnité, ce qui subsistait de ces droits de l'Ancien régime, par la loi du 17 juillet 1793 et par des décrets subséquents, afin de rallier les ruraux au gouvernement révolutionnaire. Coup de partie habile, car, ainsi que le fait remarquer M. Aulard, « depuis ce jour, les paysans, étant le nombre, ont déjoué, par leur résistance inerte ou active, toute tentative de réaction contre l'esprit égalitaire et les résultats sociaux de la Révolution ». Le volume, imprimé depuis 1914, n'a vu le jour que cinq ans plus tard et l'auteur l'appelle, trop modestement, une œuvre « incomplète et provisoire », ce qui était inévitable, en ce sens que le nombre relativement petit de dossiers dépouillés jusqu'à ce jour ne permet pas encore à un esprit critique et consciencieux d'affirmer des thèses trop générales[1]. Mais le travail de M. Aulard résume, avec une netteté parfaite, l'état présent de la question et il fournira des directives précieuses aux futurs historiens provinciaux appelés à dépouiller les archives locales. On le suit avec intérêt quand il cherche à savoir si le poids des droits féodaux était devenu réellement plus lourd sous Louis XVI que dans le passé ou si, au contraire, ces droits, moins onéreux en réalité, *semblaient* seulement plus intolérables aux masses, puisqu'elles entrevoyaient la possibilité de s'en décharger. On ne sait pas suffisamment non plus, au moment actuel, comment se répartissaient ces charges sur l'ensemble du territoire et s'il existait des différences de situation notables entre les provinces du royaume[2].

1. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, on sait bien que Louis XVI, émancipant, en août 1789, tous les serfs des domaines royaux, fit un acte d'importance majeure; mais on ne sait pas, au juste, combien de serfs existaient encore à cette époque en France. L'abbé Clergot, membre de la Constituante, affirmait qu'ils étaient un milion et demi; d'autres se contentent d'un million. M. Aulard, très sagement, ne fixe encore aucun chiffre précis et se borne à dire ce qui ne saurait être contesté, « qu'il y en avait beaucoup de milliers et de milliers ».

2. Ces différences peuvent avoir été considérables; d'une part, il est certain que dans telle province (le Limousin, par exemple) les paysans ont pu acqué-

Digitized by Google

M. Marcel Marion, continuant sa belle *Histoire financière de la France depuis 1715*[1], arrive, dans son tome second, à la période révolutionnaire. Dans l'introduction de ce nouveau volume, il établit, d'une façon si équitable en général, le pour et le contre de ce qui s'est dit et de ce qu'on peut dire au sujet de la législation financière de la Constituante qu'on est tenté de trouver l'auteur, au cours du récit lui-même, parfois trop sévère pour une assemblée qui ne pouvait avoir l'expérience des affaires et qui se déflait, non sans cause, d'un monarque, bon sans doute, mais ignorant, incapable d'agir par lui-même, et de son ministre dirigeant. Banquier honnête et habile, mais nullement homme d'État, Necker a eu le tort initial de voiler, aux yeux du maître et du public, le gouffre béant du déficit, se contentant d'emprunts qui ne rendaient guère, alors que les impôts ne rentraient plus. On comprend que l'Assemblée ait craint d'être renvoyée (comme le fut Necker lui-même) le jour où le gouvernement serait tiré d'embarras et que, « toute la matière imposable se dérobant », elle se soit jetée sur les biens du clergé. L'idée de l'opération était d'ailleurs dans l'air, comme on dit, et notre auteur lui-même concède que personne, parmi les adversaires de cette sécularisation, n'a jamais pu imaginer ce qui, à défaut d'elle, aurait pu être fait pour combler le déficit. Il explique fort bien que la banqueroute advint de la façon irréfléchie dont une opération aussi difficile et délicate que nécessaire fut exécutée[2]. Primitivement restreintes dans leurs chiffres, les émissions d'assignats se multiplièrent à mesure que les besoins du nouveau régime augmentent, et des esprits, même modérés, se laisseront entraîner par méconnaissance de la valeur réelle des biens nationaux, ou simplement pour ne pas être rangés parmi « les ennemis du peuple », à

rir passablement de terre dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle; dans les élections de Brives et de Tulle, ils en possèdent près de la moitié ou davantage, mais ailleurs que de misères!

1. Marcel Marion, professeur au Collège de France, *Histoire financière de la France depuis 1715*, t. II : *1789-1792*. Paris, A. Rousseau, 1919, gr. in-8°, 390 p.

2. M. Marion constate, lui aussi, que ces biens trouvèrent des acheteurs dans toutes les classes, paysans, bourgeois, noblesse et même dans le clergé. A ce propos, je ferai remarquer que l'auteur semble mettre en doute (p. 306) l'influence du clergé sur le payement des impôts et celui des redevances dues sur les terres ecclésiastiques et il accorde seulement que « certains prêtres » se sont livrés, sur ce sujet, à des « intempérances de langage ». Il ne sait pas qu'en Alsace tout le clergé protesta contre la saisie des biens de l'Église et que le doyen du Grand-Chapitre de Strasbourg faisait ouvertement défense aux fermiers catholiques du diocèse, sous peine d'excommunication, de verser leurs redevances à d'autres qu'aux « propriétaires légitimes ».

Digitized by Google

décréter à l'infini cette « délégation sur le Pérou de l'Église », comme l'écrivait Cerutti. Au milieu de cette sarabande de millions, on accordait encore aux acheteurs des délais de payement considérables, alors que la valeur du papier-monnaie allait toujours baissant. Il est donc hors de doute que l'œuvre fiscale de la Constituante, dans son ensemble, ne fut pas heureuse, que ce fut une « construction fragile et inhabitable ». Mais pouvait-elle faire beaucoup mieux, étant donné les dépenses extraordinaires du régime nouveau, contre toutes les intrigues des profiteurs et contre-révolutionnaires, d'un baron de Batz et consorts? Ce fut encore bien pis quand vint la Législative; sans aucune expérience financière, enfiévrés par la lutte politique et religieuse, les nouveaux mandataires de la nation eurent bientôt fait de tarir la source, en apparence inépuisable, des biens ecclésiastiques. Aussi le décret du 27 juillet 1792 joignit-il à ces biens ceux des émigrés et des prêtres réfractaires; mais leur mise en vente ne réussit que faiblement à faire remonter les assignats, et le succès de Valmy lui-même ne leur donna qu'un regain momentané de faveur. Nous souhaitons que M. Marion ne fasse pas attendre trop longtemps la suite de son remarquable travail, qui marque un progrès si considérable sur la plupart des travaux antérieurs consacrés à l'histoire financière de la Révolution[1].

C'est une étude financière aussi, mais de nature plus restreinte et spécialement provinciale, que celle de M. Hugues sur l'histoire de la *Contribution patriotique dans le Bas-Languedoc*[2]. Travail solide et bien documenté, dont on félicitera d'autant plus volontiers l'auteur qu'il représente déjà la troisième génération d'une famille vouée avec succès aux études d'histoire locale. On sait que l'Assemblée nationale crut avoir découvert, en décrétant, le 6 octobre 1789, la contribution patriotique d'un quart du revenu annuel de chaque citoyen, un moyen sérieux de combler le déficit. C'était une de ces « chimères qui se dissipent à la clarté des leçons de l'histoire », comme dit M. Delombre dans son *Introduction* au volume de M. Hugues, et jamais leçon ne fut plus cruellement topique que celle que le sort de cette contribution *volontaire* infligea, dès le début, aux esprits naïfs qui en espéraient un résultat grandiose, bien qu'on n'en eût promis le remboursement que « quand ce sera possible » et sans aucun payement d'intérêt. La mise en pratique fut si lente et compliquée, le produit si mesquin que la Constituante

1. J'ai noté une seule faute d'impression, p. 103, où il faut lire *Boislandry* pour *Boislambey*.

2. Pierre-Edmond Hugues, *Un impôt sur le revenu sous la Révolution. Histoire de la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc.* Préface de M. Paul Delombre. Paris, Champion, 1919, gr. in-8°, 330 p.

Digitized by Google

dut se décider, dès mars 1790, à la rendre *obligatoire* et charger les municipalités de taxer d'office leurs concitoyens. Même alors les versements se firent mal et la Terreur elle-même n'arriva pas à vaincre l'égoïsme et le mauvais vouloir des contribuables. « Le mécompte fut complet...[1]; la masse des citoyens a résisté ouvertement ou passionnément[2] » (p. 294).

M. Léon Dubreuil, auquel nous devons déjà tant de contributions intéressantes et érudites sur l'histoire de la Bretagne et de la Normandie à l'époque révolutionnaire, aborde, dans son nouveau volume, l'étude de l'*Idée régionaliste sous la Révolution*[3]. Publié d'abord dans les *Annales révolutionnaires* (années 1917-1919), ce travail traite une question fort à la mode aujourd'hui et qui captive bien des esprits, soulevant d'autant plus de controverses qu'on y mêle beaucoup d'idées justes à d'autres quelque peu chimériques. Certains vont jusqu'à croire que le régionalisme serait seul capable de guérir notre pays des plaies morales qui l'affligent, l'alcoolisme, le néo-malthusianisme, la routine invétérée de notre bureaucratie et de nos classes agricoles. Sans s'embarrasser dans des discussions théoriques, M. Dubreuil a voulu se rendre compte du rôle qu'à pu jouer cette idée du régionalisme au temps de la Révolution. Il s'agit surtout pour lui de savoir si les plus ardents « centralisateurs » de la Convention n'ont pas été poussés dans ce sens par les circonstances du moment, alors que leur rêve était plutôt de créer un « municipalisme » puissant, permettant la constitution de régions, sans porter toutefois atteinte à l'unité du pays (p. 7). Il analyse les discussions qui se produisirent à la Constituante, lors de la création des départements; tout en déclarant que les campagnes ont été sacrifiées presque toujours aux « coalitions insatiables de certaines villes », M. Dubreuil reconnaît pourtant que l'Assemblée nationale montra un certain « souci d'équilibre », que la notion *provinciale*

1. M. Hugues a tiré des archives de l'Hérault une foule de renseignements aussi précis que peu édifiants; on voit, en général, les plus riches donner le mauvais exemple et se dérober à l'impôt sous les prétextes les plus divers. A Montpellier, où le premier versement devait être de 337,000 livres, on n'avait, en août 1790, recueilli que 74,500 livres. Le département de l'Hérault, dont le total avait été établi à 2,000,000 livres, restait devoir, au début de 1791, la somme de 1,660,000 livres; il en devait encore 300,000 le 1er octobre 1793, 55,000 le 22 septembre 1794 et c'est le 19 juin 1795 seulement que le compte était clos. Encore faut-il se garder de croire que les 2,000,000, prévus en 1790 soient effectivement entrés au Trésor, car les versements, opérés le plus tard possible, le furent en assignats horriblement dépréciés.

2. P. 25, ne faut-il pas lire *Creuzé de Lesser* pour *Creuzé de Lesses?*

3. Léon Dubreuil, *l'Idée régionaliste sous la Révolution*. Besançon, Maillot frères, 1919, gr. in-8°, 123 p.

Digitized by Google

n'y fut pas autant entamée qu'on le dit d'ordinaire et que la création du département ne fut pas trop hostile au développement de la vie locale. Les nouvelles divisions territoriales conservent, malgré tout, un cachet distinct les unes des autres. Mais les administrations départementales étant restées fidèles, en grande majorité, à l'idée monarchique, après la fuite de Varennes, après le 20 juin 1792 et même après le 10 août, sont entrées en conflit avec la Commune de Paris, représentant la nouvelle révolution triomphante, et c'est pourquoi le tocsin du 10 août a sonné le glas du « départementalisme ». Les municipalités, représentant des forces plus vivaces, avec leurs bureaux de correspondance, deviennent des centres révolutionnaires d'autant plus influents que la tendance des esprits, au XVIII[e] siècle, les pousse tout naturellement vers « le municipalisme intégral » (p. 65). Pendant quelque temps, l'entente fut parfaite entre le gouvernement révolutionnaire, les villes et les masses rurales; mais plus tard l'esprit contre-révolutionnaire s'y infiltre et, plus encore que ce recul politique et religieux, le jacobinisme gouvernemental est amené à s'opposer à ce municipalisme parce qu'il trouve que la tendance fédéraliste y trouve un point d'appui. De là, le régime dictatorial centralisateur et la Terreur. Mais un gouvernement, issu de la Révolution, n'est pas forcément centralisateur et, si la Convention ne fut pas régionaliste ni décentralisatrice, c'est, au dire de l'auteur, parce que les circonstances l'empêchaient de l'être (p. 120). M. Dubreuil exprime, en terminant, la conviction qu'en « se transportant de preférence sur le terrain économique il serait possible de créer, dans une France une et indivisible, une décentralisation de forme municipale et démocratique pour le grand bien du pays entier » (p. 122).

Quelques autres, parmi les ouvrages dont nous avons à parler maintenant, s'occupent des rapports entre la Révolution et l'Église établie et du problème religieux en général. Nous nommerons tout d'abord le volumineux ouvrage de M. DENYS-BUIRETTE sur les *Questions religieuses dans les cahiers de 1789*[1]. Il s'est proposé « d'exposer l'opinion exprimée dans les cahiers, concernant les questions religieuses », en limitant strictement son champ de travail et en excluant toutes les autres manifestations d'opinion, quelle que fût leur originalité ou leur autorité, mais « en utilisant toutes les publications de cahiers[2] » (p. 9). Il a entendu donner à son

1. A. Denys-Buirette, docteur en droit, *les Questions religieuses dans les cahiers de 1789*. Paris, E. de Boccard, 1919, gr. in-8°, 521 p.

2. Cette assertion n'est malheureusement pas absolument exacte. Dans son gros volume, l'auteur n'a cité aucun des nombreux cahiers alsaciens déjà publiés. Le nom de l'Alsace ne figure même qu'une seule fois (p. 77) pour nous apprendre que

Digitized by Google

étude « un caractère strictement historique, à l'exclusion de tout autre, par la méthode, par le but et par les résultats ». Ces résultats, il les a résumés, dès le début (p. 27-29), dans ces trois traits principaux, qu'il note dans tous les cahiers : l'attachement profond du pays à la religion catholique; la défense des intérêts temporels des Français, quelque bons chrétiens qu'ils soient; le droit du roi très chrétien de faire toutes les réformes, étant maître de son Église. C'est de lui, et non du souverain pontife, qu'on les attend. Après un chapitre préliminaire sur l'inspiration et la rédaction des cahiers[1], l'auteur aborde le dépouillement de ses dossiers; dans ce travail, fait avec beaucoup de soin, il a groupé, d'une façon systématique, les données des 6,500 cahiers, « seuls accessibles » sur un total de 40,000 « qui existent ou peuvent exister[2] ». Dans les chapitres du premier livre, il s'occupe de ce qui a trait à la propriété ecclésiastique, à l'impôt, à la dette du clergé, aux biens ecclésiastiques, à la dîme. Le second livre est consacré au clergé lui-même, au curé et à la paroisse, au haut clergé, aux ordres religieux. On y trouve aussi quelques pages sur les non catholiques et l'indifférence religieuse. « Les rapports avec les protestants et les Juifs », dit l'auteur, « ce sont bien là des questions religieuses »; et il ajoute que, « dans l'esprit des gens de 1789, elles ne sont pas les plus importantes, ni des problèmes à proprement parler. A la nation, presque unanime, la solution apparaît bien claire; c'est celle qui découle des enseignements de l'Église » (p. 395). On peut douter que, sur ce point, l'unanimité dans le pays de Voltaire, de Diderot, de Crébillon fils ait été aussi complète, et cette affirmation contraste singulièrement avec les délibérations et les votes de l'Assemblée constituante. Est-il bien sûr que ç'ait été « l'opinion générale »

« le clergé d'Alsace était étranger ». Cela n'a pas empêché les délégués de la noblesse, du clergé et du tiers de s'occuper des questions ecclésiastiques et religieuses; l'auteur aurait dû savoir que dans aucune province de France les questions religieuses n'ont joué un plus grand rôle dans la période révolutionnaire et, dès le début, que dans les régions rhénanes. Dans la bibliographie, aucune des publications relatives à l'Alsace n'est citée.

1. Il y aurait à faire pourtant certaines réserves sur la valeur des cahiers en tant que répondant à l'état véritable de l'opinion publique. Ainsi, pour l'Alsace, nous connaissons l'instruction que la Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale adressa à tous les curés au moment des élections. C'était un formulaire général qui, visiblement, influença la rédaction de beaucoup de cahiers locaux.

2. On ne peut s'empêcher de répéter, à cette occasion, ce qui a été déjà dit plus d'une fois dans ce bulletin ; c'est qu'en présence de cette disproportion entre les documents connus et ceux qu'on ne connaît pas, il est téméraire, il n'est pas scientifiquement permis d'apporter sur ces matières des conclusions systématiques et absolues; toute synthèse générale nous semble prématurée.

Digitized by Google

des citoyens « de ne pas accorder la publicité de leur culte aux protestants » et qu'elle ait exigé « qu'au moins ils se cachent s'ils se séparent de la nation par des croyances hérétiques »? Si l'on dépouillait, sur ce point, tous les cahiers et si l'on chiffrait exactement le nombre de ceux qui expriment ces vœux fanatiques et de ceux qui n'expriment aucun vœu pareil, où serait la majorité? Si vraiment cet exclusivisme répondait au désir général, comment Rabaut-Saint-Étienne aurait-il pu écrire, dès mars 1790, à Paul Rabaut, le vieux pasteur du désert : « Mon père, le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds »? La troisième partie de l'ouvrage traite des rapports de l'Église et de l'État; c'est la moins développée, la « plus écourtée », comme l'écrit l'auteur lui-même. Les vœux des cahiers sont là-dessus assez modestes, formulés du ton le plus modéré et se traînent, si je puis dire, presque exclusivement dans le terre à terre financier. Ce n'est certainement pas le programme des *Doléances* — M. Denys-Buirette le remarque avec raison — qui sera réalisé par la constitution civile du clergé, laquelle — sur ce point aussi nous sommes entièrement d'accord — « mécontenta beaucoup de monde et laissa les autres indifférents » p. 491. Encore faut-il constater que des critiques autorisés ont dit à l'auteur que cette « constitution civile du clergé était en germe dans les cahiers de 1789[1] »!

Dans son livre sur les *Martyrs de septembre 1792 à Paris*[2], M. l'abbé Joseph Grente a réuni une série de notices biographiques que le cardinal-archevêque de Paris lui avait demandées pour la *Semaine religieuse*, afin de faire connaître « la vie des ecclésiastiques du diocèse de Paris qui ont scellé de leur sang... leur attachement inviolable au pontife romain ». Ses recherches préliminaires ont dû coûter beaucoup de temps et de patience à l'auteur, car, en dehors de quelques personnages plus connus, on y rencontre des notes sur un grand nombre de desservants obscurs, qu'on rechercherait inutilement ailleurs et qu'un labeur pieux a seul pu colliger à Paris et en province. Le livre a été écrit en vue d'une béatification prochaine de ces malheureuses victimes des haines politiques et antireligieuses, qui, « serviteurs de Dieu, voyant se préparer pour eux le martyre, l'ont désiré avec ardeur et supporté avec sérénité, au témoignage même de leurs bourreaux... Tous les catho-

1. On a quelque peine à comprendre qu'un auteur qui parle de sa « méthode historique » répète encore aujourd'hui l'affirmation de Louis XIV, auquel on avait fait croire qu'en janvier 1686 il n'y avait plus que 1,200 à 1,500 âmes dans son royaume « infectées du venin de l'hérésie » (p. 414).

2. J. Grente, premier vicaire de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, *les Martyrs de septembre 1792 à Paris*. Paris, Pierre Téqui, 1919, in-8°, 317 p., portraits.

Digitized by Google

liques de France et du monde attendent avec ferveur le moment où les serviteurs de Dieu, proclamés bienheureux, pourront recevoir sur nos autels le culte public de vénération » (p. 274).

M. Jean Godefroy est, comme M. Grente, un adversaire décidé de « l'erreur foncière des principes de la Révolution » (p. 210), mais, dans ses *Bénédictins de Saint-Vanne*[1], il ne nous montre pas seulement des martyrs de la foi. Il a voulu nous retracer dans son livre « l'anéantissement d'une congrégation par la Révolution, la suivre, constituée encore, tandis qu'elle agonise sous les coups des lois et des décrets, fouiller ensuite l'existence des religieux jusqu'à leur mort ». Cette congrégation, choisie par lui, est celle des Bénédictins de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe, fondée au début du XVII^e^ siècle par Dom Didier de La Cour. Elle comprenait, en 1789, dans ses trois provinces de Lorraine, Champagne et Franche-Comté, une cinquantaine de monastères avec 622 religieux. Mais depuis longtemps déjà ces abbayes étaient en décadence, par suite d'une « crise de richesses, compliquée d'une crise d'idées », due, d'après l'auteur, « pour une part écrasante de responsabilité », au jansénisme et puis encore à la franc-maçonnerie, qui aurait déployé, aux alentours de 1789, une activité fébrile pour attirer ces bons moines dans les loges, quand ceux-ci n'en fondaient pas eux-mêmes. M. Godefroy nous fait assister ensuite aux efforts des religieux pour se garer contre la suppression des ordres monastiques en rappelant à l'Assemblée nationale « que le tiers du royaume avait été fécondé par les sueurs des Bénédictins ». Pourtant, quand les cloîtres s'ouvrent, l'esprit séculier l'emporte chez eux. En novembre 1789, sur 351 religieux, 83 seulement se prononcent pour la continuation de la vie commune, 268 optent pour la sortie; l'auteur flétrit naturellement cette « abdication facile », compliquée de soustractions diverses et de graves défaillances morales qui l'obligent à déclarer qu'elles « découragent toute sympathie pour ces Bénédictins » (p. 164). Les uns partent pour l'exil, les autres échappent à la prison par le mariage, « chute suprême que je ne puis passer sous silence, malgré la laideur de ces boues et la fange de ces chutes, parce qu'elle indique l'étiage des âmes » (p. 203). La partie la plus intéressante du volume est celle où M. Godefroy retrace la carrière subséquente d'une série de ces moines défroqués, dont quelques-uns paraissent avoir été de très braves gens. Il en parle en un style un peu bizarre parfois. Voici « la balzacienne figure » de Dom Grappin, qu'il compare « à l'araignée qui jette sa trame et guette sa

1. Jean-E. Godefroy, *les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution*. Paris, Champion, 1918, in-18, 325 p.

Digitized by Google

proie »; voici Dom Énard, « royaliste éberlué »; Dom Fréchart, « gendarme botté et tonnant », mais dont le presbytère fut le berceau des Frères de la Doctrine chrétienne, etc. Dans sa conclusion, l'auteur avoue qu'il ne croit pas à la « possibilité de la régénération des monastères et du pays, sous la Révolution », le clergé séculier « s'enlisant dans le farniente et la médiocrité[1] ».

A la même rubrique se rattache enfin l'ouvrage de M. l'abbé Sevestre sur les *Sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie*[2]. Ce travail, terminé dès 1914 et publié en 1916, a valu à l'auteur le prix Gabriel Monod, fondé par Mme la marquise Arconati et décerné, pour la première fois, par l'Académie des sciences morales et politiques en 1917. L'auteur prévient, dans son *Avertissement*, le lecteur que son livre n'est « ni un répertoire, ni une étude bibliographique, ni un manuel..., mais une étude critique des sources[3] » (p. VI). Il l'a divisé en deux parties principales, l'une consacrée aux sources manuscrites, où sont énumérés tout d'abord les documents des archives des autorités *centrales* (archives du Vatican, de l'Agence du clergé, de l'Assemblée nationale, des différents ministères, y compris celui de la Guerre[4]); en second lieu, l'on y trouve l'indication des dossiers dans les archives des autorités *locales*, ecclésiastiques, administratives, judiciaires, etc. Un troisième chapitre est consacré aux documents contre-révolutionnaires recueillis dans les dépôts étrangers. Il semble que ceux d'Angleterre ont seuls fourni un butin appréciable, grâce à la riche collection des papiers de Puisaye au British Museum, etc. La seconde partie de l'ouvrage étudie, en plusieurs chapitres, les sources imprimées, les procès-verbaux des assemblées, les actes des autorités, les produits variés de la presse (journaux et brochures) relatifs aux luttes intestines des groupes religieux[5]. En

1. Aux pages 182 et 247, lire *Einsiedlen* pour *Einsilden*. — Dans la bibliographie ne figure pas l'Histoire de l'abbaye de Munster de Dom Calmet, publiée par Dinago en 1882. L'auteur de l'Histoire de la même abbaye, publiée en allemand en 1897, l'abbé Ohl, s'appelle de son prénom *Louis* et non *Léopold*. Le *Dictionnaire des hommes célèbres de l'Alsace* du frère Sitzmann n'a pas paru en 1899, mais de 1909 à 1910.

2. *Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie (1787-1801)*, par Émile Sevestre. Paris, A. Picard, 1916, t. VII, gr. in-8°, 276 p.

3. J'avoue que le *distinguo* me paraît un peu subtil. A coup sûr, le gros de ses lecteurs consultera toujours son travail comme un répertoire commode et s'en servira comme d'un guide-manuel nécessaire aux travailleurs locaux.

4. Il s'y trouve des documents qui « aident à trancher le problème si délicat des relations du clergé réfractaire avec la chouannerie » (p. 40).

5. « La conduite des réfractaires nous paraît actuellement déraisonnable. Au lieu de s'attaquer les uns les autres ils auraient dû s'unir et se conseiller mutuellement » (p. 193).

Digitized by Google

somme, le livre de M. l'abbé Sevestre, consciencieusement établi, servira très utilement les travailleurs locaux et provoquera, à son tour, de nouvelles recherches[1].

En passant aux monographies de nature biographique, assez nombreuses, cette fois, nous rencontrons d'abord l'ouvrage de M. G. Ramon, qui nous offre la première vie un peu détaillée de *Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg*[2] durant les années du début de la Révolution. Dietrich, qui joua, de 1789 à 1792, le premier rôle dans l'histoire politique de cette ville et même de toute l'Alsace, attendait depuis longtemps un biographe. Le travail de M. Ramon est sorti du dépouillement consciencieux et patient de tous les documents publiés sur lui jusqu'à ce jour, correspondances officielles et particulières, actes administratifs, pamphlets et journaux du temps; l'auteur a pu utiliser encore des correspondances inédites et de nombreuses pièces trouvées soit aux Archives nationales, soit dans les dépôts du Bas-Rhin. Il a su mettre en œuvre ces matériaux, avec un vrai talent littéraire et dans un esprit de critique avisée, ne se croyant pas obligé de prendre fait et cause pour tous les actes de l'homme dont il racontait l'histoire, mais s'attachant à bien les fixer, à en indiquer les motifs et à les juger avec équité, sans faire jamais tort à la vérité historique. La tâche n'était pas facile, car Frédéric de Dietrich a eu l'incroyable malchance de voir s'acharner contre lui, dès son entrée dans la vie politique, deux groupes d'adversaires, mortellement hostiles l'un à l'autre, mais pourtant d'accord pour l'accabler d'outrages et de calomnies de son vivant et longtemps après sa mort. Les catholiques intransigeants n'ont jamais pardonné au chef de la municipalité strasbourgeoise d'avoir fait exécuter loyalement les décrets de l'Assemblée constituante contre le clergé réfractaire, et leurs pamphlétaires l'ont traité de « vil insecte, né du souffle impur de Mirabeau », de « basse crapule, fournisseur de femmes au comte d'Artois » ; ils l'ont accusé d'avoir voulu faire assassiner le cardinal de Rohan et le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume II. D'autre part, les Jacobins exaltés, ceux qui sont venus de l'intérieur et ceux qui sont accourus d'Allemagne, tous les terroristes de 1793 et de 1794, voyant, dans le chef du parti constitutionnel en Alsace, le seul homme assez énergique pour leur barrer le chemin, l'ont dépeint dans les clubs parisiens et locaux comme un misérable intriguant, de connivence avec les émigrés,

1. L'auteur a joint à son texte une demi-douzaine de pages d'*addenda* et d'*errata* qu'il ne faut pas négliger. Page 244, lire *Palmerston* pour *Palmeston*.

2. Gabriel-G. Ramon, *Frederic de Dietrich, premier maire de Strasbourg sous la Révolution*. Préface de Rod. Reuss. Paris, Berger-Levrault, 1919, t. XXIV, in-8°, 358 p., portraits.

Digitized by Google

comme vendu à ce même roi de Prusse, contre lequel on l'accusait ailleurs d'avoir soudoyé des assassins et comme ayant accepté de lui livrer sa ville natale pour une somme de quelques millions. Ces calomnies, habilement propagées alors et répétées plus tard, M. Ramon n'a pas eu de peine à en prouver la parfaite inanité en retraçant l'existence si remplie de Dietrich, depuis le moment où il débute à Strasbourg comme commissaire du roi, en juillet 1789, jusqu'au jour de son supplice, en décembre 1793, alors qu'acquitté une première fois par le jury de Besançon il est traduit devant le Tribunal révolutionnaire de Paris et condamné comme traître à la nation. Déjà, la Convention elle-même avait réhabilité sa mémoire, et le livre de M. Ramon achève de mettre en pleine lumière la véritable physionomie de l'habile administrateur et de l'ardent patriote. Comme je l'ai dit dans la préface du volume, ce n'est pas seulement un bon livre, mais une bonne action.

Je n'ai pas à revenir sur le tome II de M. André Beaunier, concernant *Joubert et la Révolution*, dont il a été déjà parlé ici même[1].

Lorsque Miss Bradby publiait, il y a quelques années, sa grande biographie de Barnave, elle se refusait d'admettre que le jeune avocat de Grenoble avait eu des relations plus étroites et des entrevues mystérieuses avec la reine Marie-Antoinette, malgré les correspondances confidentielles publiées par M. de Heidenstam dans son livre *Barnave, Fersen et Marie-Antoinette*. A ce moment déjà, M. Welvert avait combattu les arguments de l'auteur anglais; il vient de reprendre la question plus en détail, maintenant que l'authenticité des pièces publiées par l'historien suédois semble définitivement acquise, dans son *Secret de Barnave*[2]. Il y examine, dans une série de paragraphes d'une argumentation serrée, la question de savoir si le condamné à mort du 29 novembre 1793 a menti au Tribunal révolutionnaire ou s'il y a dit la vérité, toute la vérité. A-t-il formellement démenti le fait des « relations aussi réelles que secrètes » qu'il a indubitablement entretenues avec la reine? S'il l'a fait, a-t-il agi par un sentiment de dévouement chevaleresque à la souveraine qui l'avait précédé sur l'échafaud? N'y aurait-il pas moyen d'interpréter autrement les paroles qu'on lui attribue d'ordinaire? M. Welvert fait observer, en effet, qu'on n'a pas demandé à Barnave s'il avait eu des relations avec la reine, mais bien avec la cour; or, en révolutionnaire sincère, quoique modéré, l'ex-constituant a pu catégoriquement affirmer n'avoir pas eu de rapports avec

1. *Rev. histor.*, t. CXXXIII, p. 329.

2. Eugène Welvert, *le Secret de Barnave. Barnave et Marie-Antoinette.* Paris, E. de Boccard, 1920, in-18, 191 p.

Digitized by Google

les courtisans et même employer devant le Tribunal des expressions assez dures à l'adresse de la cour, en niant « d'avoir jamais participé à ses intrigues ». Ce qui rend d'ailleurs tout jugement définitif très difficile, c'est que nous ne connaissons la défense de Barnave que par les notes plus ou moins exactes prises (à l'audience ou après?) par son avocat d'office, Lépidor, notes sur lesquelles lui (ou d'autres) ont reconstruit le plaidoyer de l'accusé. Nous ne savons donc pas, en réalité, si Barnave a textuellement déclaré n'avoir jamais mis le pied aux Tuileries. En tout cas, l'on peut dire que ses déclarations ne furent pas inspirées par la peur, et l'on ne peut qu'adhérer aux conclusions de l'auteur : « Entre un mensonge et une infamie, il n'était pas dans le caractère de Barnave d'hésiter; qui oserait lui en faire un reproche? » (p. 189).

Le second volume des *Études robespierristes* de M. Albert Mathiez forme la suite naturelle du premier, consacré, on s'en souvient, à la *Corruption parlementaire sous la Terreur*, et l'on y rencontre les mêmes personnages. Ce second tome est intitulé la *Conspiration de l'étranger*[1]. C'est Fabre d'Églantine qui fut l'inventeur de cette conspiration, aussi fameuse qu'imaginaire; c'est lui qui dénonça d'abord les hébertistes les plus ardents au Comité de Salut public comme agents secrets de Pitt et de Cobourg. Puis ce fut le tour de leurs protecteurs prétendus ou avérés, Chabot, Julien (de Toulouse), Hérault de Séchelles. C'est à Fabre que revient le mérite douteux d'avoir fourni le canevas que brodèrent ensuite les metteurs en scène de la conspiration dans les deux Comités. D'après M. Mathiez, Robespierre et Saint-Just ont été « dupes de Fabre d'Églantine » (p. 34), et c'est de bonne foi que Saint-Just a rédigé son rapport, du 10 octobre 1793, sur le double péril du modérantisme et de l'exagération qui menaçait la République; de bonne foi aussi que Robespierre attaqua, le 16 octobre, « la faction anglo-prussienne » et « la faction autrichienne, qu'il faut terrasser ». Le second chapitre s'occupe plus spécialement de la falsification du décret sur la liquidation de la Compagnie des Indes par le même Fabre d'Églantine, falsification dénoncée, à son tour, par Chabot et qui, sur le rapport d'Amar, amena l'arrestation du coupable. On nous y raconte ensuite l'intervention de Danton en faveur de Fabre; il est à son tour attaqué par Billaud-Varennes, et son échec le fait partir pour Bar-sur-Aube, « non pour oublier, mais pour se faire oublier ». Deux autres chapitres sont consacrés (un peu rétrospectivement) aux menées du même Danton et de son

1. *Études robespierristes. La conspiration de l'étranger*, par A. Mathiez, professeur à la Faculté des lettres de Besançon (maintenant à Dijon). Paris, A. Colin, 1919, in-18, 314 p.

Digitized by Google

agent Noël avec Pitt et ses mandataires, auxquels il aurait voulu subtiliser deux millions, soi-disant pour sauver Louis XVI. Mais le premier ministre anglais, « qui avait des entrailles d'État et bannissait de la politique tout sentimentalisme », refusa ces ouvertures[1]. Un chapitre particulièrement intéressant est celui qui raconte l'histoire secrète du Comité de Salut public, d'après les fameux rapports trouvés dans les papiers de Granville à Dropmore[2]. Instructive aussi la démonstration, topique à mon avis, « que Hérault de Séchelles ne fut ni l'ami ni le collaborateur plus intime de Danton », et que c'est comme hébertiste et « agent de l'étranger[3] » qu'il fut conduit à l'échafaud dans la même charrette que son dénonciateur, Fabre d'Églantine, le malencontreux inventeur de la conspiration. Avouerai-je qu'on sort de la lecture de ce volume avec un certain écœurement? Admirateur ardent et sincère de la Révolution, M. Mathiez aura peut-être mieux réussi que certains enragés réactionnaires à priver de leur auréole tant de révolutionnaires fameux, et l'on s'arrête sur une impression bien troublante si elle devait être durable. La Révolution reste grande malgré tout, mais combien de ses « héros » sont des énergumènes ou des coquins!

C'est dans le même ordre d'idées que se meut un autre ouvrage de M. Mathiez, *Danton et la paix*[4]. On se demande vraiment si la statue colossale du tribun, qui domine de si haut la modeste statuette de Broca, près de l'École de médecine, ne sera pas déboulonnée bientôt sous les coups formidables que lui portent, depuis quelques années, la logique acérée et l'impitoyable érudition du professeur de Dijon, qui s'est constitué, pour ainsi dire, son accusateur public. Déjà, la vénalité de Danton, jouisseur vulgaire, n'est plus sérieusement discutée entre les juges compétents; le nouveau travail de M. Mathiez semble mettre en doute son intelligence poli-

1. A signaler la polémique de M. Mathiez contre M. Holland Rose, le biographe de Pitt, qui nie les tractations du ministre de Georges III avec Danton.

2. Il sera bien difficile d'arriver sur ce point à des résultats incontestés et le scepticisme s'impose, au moins provisoirement, à l'historien prudent en présence de ce déballage de papiers secrets qui restent d'une authenticité douteuse pour le fond et pour la forme. M. Mathiez lui-même nous fournit un exemple bien fait pour inspirer la défiance à la critique; il nous démontre qu'un rapport qu'on avait attribué jusqu'ici à Saint-Just est tout simplement un faux du trop fameux comte d'Antraigues.

3. Les deux accusations étaient d'ailleurs également absurdes; Hérault n'était rien moins qu'un extrémiste fanatique, mais un viveur sceptique, un arriviste sans aucune conviction politique, uniquement préoccupé de jouir de l'existence et de durer.

4. *Danton et la paix*, par A. Mathiez, etc. Paris, « A la Renaissance du livre », s. d. [1918], in-18, 262 p. — On rencontre dans ce volume une partie des faits et des discussions exposés déjà dans l'ouvrage précédemment analysé.

Digitized by Google

tique. Il nous montre le fougueux orateur, qui criait à la tribune : « De l'audace, de l'audace et encore de l'audace, et la France est sauvée! » comme un « défaitiste » (pour employer un mot à la mode) au moment de la crise qui menace d'anéantir la France et la République. Quelque étrange que puisse paraître, au premier abord, une accusation pareille, il faut bien reconnaître que l'auteur a su lui donner, par l'interprétation des textes allégués et l'abondance des détails groupés par lui, un tel air de vraisemblance que les admirateurs de Danton — il en reste — se verront obligés d'examiner de très près les arguments réunis dans ce livre, et qui nous paraissent d'autant plus pressants que la valeur morale de l'homme ne peut plus être alléguée désormais pour protéger sa mémoire contre les pires soupçons; car M. Mathiez ne lui impute pas seulement « la poursuite aussi infructueuse qu'opiniâtre d'une paix insaisissable » (p. 140), alors « qu'il prodiguait les airs de bravoure en public[1] », mais d'avoir été pendant tout ce temps « l'agent de l'Angleterre » et « l'instrument de la coalition[2] » (p. 234). — Il finit par le caractériser comme un « aventurier sans scrupules, très capable de se vendre à l'ennemi », comme le « chef honteux, mais redoutable, de tous les défaitistes », comme « traître à la France et à la République » (p. 250). La parole est maintenant aux défenseurs du tribun des Cordeliers, et l'on doit attendre équitablement leur réponse pour savoir s'il y a lieu de reviser ou de ratifier cette terrible sentence de dégradation posthume[3].

Après tout ce qu'on sait aujourd'hui de Fabre d'Eglantine, on peut trouver assez singulier que M. Charles Vellay ait eu l'idée de lancer dans le public un recueil de ses *Œuvres politiques*[4], dans la collection intitulée par lui l'*Élite de la Révolution* et où figurent déjà des écrits de Robespierre, de Saint-Just, de Marat

1. Cela, bien d'autres hommes politiques l'ont fait autrefois et de nos jours, qui étaient très honnêtes, mais connaissaient le tempérament des masses et la façon de les diriger. Ce n'est pas un crime, en soi, de vouloir la paix.

2. Où nous nous séparons entièrement de l'auteur, c'est quand il affirme que Robespierre exécuta les hébertistes et les dantonistes « pour substituer désormais une politique au grand jour, seule digne d'une République véritable, seule capable de garantir les fruits de notre victoire » (p. 235). C'était vraiment une étrange façon d'inaugurer une politique rationnelle que de lancer à la tribune des Jacobins, le 11 pluviôse, cette tirade forcenée contre l'Angleterre, où il se félicite que les partisans de la « paix des despotes » aient été conduits à l'échafaud.

3. P. 156, note, ce n'est pas de *Simon* qu'il s'agit, mais de Philibert *Simond*, ancien vicaire constitutionnel et député du Bas-Rhin.

4. *L'Élite de la Révolution. Œuvres politiques de Fabre d'Églantine*, recueillies et annotées par Charles Vellay. Paris, Fasquelle, 1914, t. XIII, in-8°, 304 p.

Digitized by Google

et de Fouquier-Tinville. Ce ne sont nullement des éditions critiques, et les notices qui accompagnent chaque volume sont assez sommaires. On comprend, au besoin, qu'on cherche à populariser les premiers de ces personnages dans certains milieux; mais le poète médiocre, toujours flagorneur du succès, vénal et débauché en son particulier, fut absolument insignifiant comme homme politique, et des quatre-vingts morceaux réunis dans ce volume — on y a mis jusqu'à des « interruptions parlementaires » de quelques lignes — et presque tous extraits du *Moniteur*, il en est quelques-uns à peine qui présentent un certain intérêt historique; tel le *Rapport sur le calendrier républicain*, présenté à la Convention le 24 octobre 1793, spécimen curieux de la phraséologie ampoulée de l'époque, ou encore le *Récit apologétique*, qu'il rédigea en prison et qui ne le sauva pas de la guillotine.

Il est permis de croire, sans risquer de se tromper, que le grand public trouvera infiniment plus intéressants les *Souvenirs* de l'ex-professeur en théologie et simple fusilier prussien Frédéric-Chrétien Lauckhardt que M. W. Bauer vient de présenter, en abrégé, aux lecteurs français[1]. Cette curieuse autobiographie parut à Halle, en deux volumes, de 1792 à 1795. L'édition originale des aventures de ce coquin, fort dépravé, mais très intelligent, étant devenu presque introuvable, M. Holzhausen en donna, il y a quelques années, une édition, passablement abrégée, à Stuttgart. C'est ce remaniement qu'a traduit M. Bauer et, dans sa préface, feu M. de Wyzewa va jusqu'à dire que ce livre est « une mine de richesses inépuisables pour l'historien ». Cela serait à peine vrai si Lauckhard pouvait être cru toujours sur parole; mais il ment ou, du moins, il brode souvent avec une faconde imperturbable[2], qu'il s'agisse de princes allemands[3]

1. *Un Allemand en France sous la Terreur. Souvenirs de Frédéric-Chrétien Lauckhard, professeur d'Université saxon et sans-culotte français (1792-1794)*, traduits et précédés d'une introduction par W. Bauer, professeur agrégé au lycée Condorcet. Préface de M. T. de Wyzewa. Paris, Perrin et Cie, 1915, in-18, 393 p.

2. On peut parfois l'attraper la main dans le sac. Ainsi, il nous raconte longuement être allé à Strasbourg, une fois Landau débloqué et Wissembourg repris (30 décembre 1793) pour voir Euloge Schneider, l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire du Bas-Rhin, et il rapporte plusieurs longues conversations qu'il eut avec lui. Or, Schneider avait été arrêté et expédié à Paris par Saint-Just et Lebas dès le 15 décembre, alors que Lauckhardt était encore enfermé dans Landau.

3. Pour qui connaît la raideur de la discipline prussienne, il est inadmissible que ce simple fusilier ait causé, ainsi qu'il le prétend, avec le prince royal de Prusse, le prince Louis-Ferdinand, le duc de Brunswick, etc., aussi familièrement qu'il le dit et le répète maintes fois.

Digitized by Google

ou de représentants du peuple français[1], et on ne devra jamais utiliser son récit sans le contrôler de près. Mais il est incontestable qu'on y trouve d'abondants et curieux détails sur la retraite des Prussiens après Valmy, retraite à laquelle il prit part, et surtout sur la vie provinciale dans l'est de la France, où le déserteur séjourna pendant assez longtemps, vagabondant à travers pays, jusqu'à ce qu'il retournât dans son pays, où il continua sa triste vie de bohême, qui se termine dans la misère, à Kreuznach, en 1829. La traduction est bien faite, mais le traducteur aurait pu consulter un homme compétent pour la correction des épreuves, car on relève plusieurs erreurs[2]. Les historiens critiques feront bien, d'ailleurs, de préférer le texte original de Lauckhardt aux arrangements de MM. Holzhausen et Bauer.

Le livre de M. Joseph Robin sur Charrette, le *Roi de la Vendée*[3], nous mène en plein, par son sujet et par l'esprit qui l'anime, dans le camp de la contre-révolution. C'est un panégyrique à outrance, comme le montreront les premières lignes de l'ouvrage que nous nous bornons à citer : « Ce sera l'immortel honneur de la Vendée de s'être levée en masse contre la grande Révolution, portant dans son sein le germe empoisonné de toutes les perturbations politiques et sociales qui, se succédant depuis cinq quarts de siècle, ont bouleversé l'Europe entière. Une gloire impérissable s'attache aux fiers Vendéens, dont le sang vermeil a été prodigué, sans marchander, pour Dieu, la Patrie et le Droit, dans deux cents prises et reprises de villes, sept cents combats particuliers et dix-sept grandes batailles rangées et leur a valu le nom de martyrs, et le martyre c'est le couronnement de l'héroïsme ». Sans doute, Charrette a eu quelques « défaillances morales » ; mais l'auteur les excuse en faisant remarquer « que le soleil lui-même a des taches ». Son récit, écrit d'un style d'hagiographe, sans aucune note critique, sans le moindre renvoi aux sources, n'a pas de valeur scientifique et ne rehaussera la gloire du « dernier des chevaliers français » qu'aux yeux des derniers fidèles de la légende vendéenne ; il est vrai que l'auteur s'en est contenté d'avance en proclamant que cette gloire ne pourra jamais être ternie par « l'acharnement des pygmées de la littérature ».

1. Le cas est le même pour les longs entretiens qu'il affirme avoir eus avec Denzel à Landau, et dont le contenu me semble légendaire.

2. P. 130, lire *Lucchesini* pour *Lucherini ;* p. 270, lire *Châlier* pour *Chaillier ;* p. 130, on se demande qui peut bien être le diplomate appelé *Schvarzkopfo ;* p. 142, lire *Usingen* pour *Unsingen ;* p. 223, la journée du 10 août est placée en *1692*.

3. Joseph Robin, *le Roi de la Vendée, François-Athanase Charrette, lieutenant général de l'armée royale (1763-1796)*. Paris, Perrin et Cie, 1917, t. XXIX, in-8°, 264 p., portrait.

Digitized by Google

L'ouvrage de M. Émile SAGERET, qui a consacré cinq gros volumes à nous raconter le *Morbihan et la chouannerie sous le Consulat*[1], est un ouvrage autrement sérieux, quoique au fond il soit inspiré du même esprit royaliste et contre-révolutionnaire. Pour M. Sageret comme pour M. Robin, c'est pour la religion que se battent les gens du Morbihan, pour « cette religion catholique qui constitue l'âme et la moelle de la nationalité française » (II, 2, p. 247); les protagonistes de cette lutte sont de nobles victimes de leur foi religieuse et politique[2]. Si la lutte a continué, même après la signature du Concordat, c'est que « cette grande œuvre du rétablissement du culte portait deux plaies saignantes, à peine voilées, les articles organiques et les prêtres schismatiques introduits par fraude dans l'Église, jusque dans l'épiscopat » (III, p. 308). L'auteur cache si peu ses pensées intimes qu'il déclare « qu'une religion, qui se sent véritable, est forcément inflexible et intolérante, car toute vérité, tout droit immanent le sont par nature ». Malgré ce désaccord sur les principes, on ne peut méconnaître le labeur formidable accumulé dans ces 2,887 pages consacrées à décrire la chouannerie, dans le seul département du Morbihan, durant les cinq courtes années du Consulat. Tout en trouvant l'effort singulièrement disproportionné à l'importance du sujet, on doit signaler le courage patient de l'érudit, qui, prenant sa tâche au sérieux, a fouillé des monceaux de dossiers administratifs dans les archives départementales et locales et s'est efforcé, tout au moins, de les soumettre à une critique impartiale, en même temps qu'il recueillait soigneusement les souvenirs et les traditions, en partie déjà légendaires, des descendants des combattants de l'an VIII. Le tome IV contient une quarantaine de pièces justificatives, dont plusieurs sont d'un assez grand intérêt. Elles sont suivies d'une cinquantaine de pages de notes rectificatives ou complémentaires, que les lecteurs ne devront pas négliger; elles attestent que l'auteur veut les faire profiter de ses trouvailles ultérieures. L'index onomastique aussi leur sera fort utile pour se retrouver dans ce dédale de menus faits, colligés avec tant de persévérance.

1. Émile Sageret, *le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat*. Paris, A. Picard, 1910-1918, 4 vol. en 5 tomes, in-8°, 678, 507, 530, 676, 473 p., portraits, cartes et plans.

2. Georges, loin d'être un assassin, « n'a jamais songé qu'à diriger en plein jour une attaque contre le Grand Consul, à supprimer l'homme politique, non l'individu » (II, 2, 375). Si Saint-Régent, « homme de cœur », a sans doute « glissé sur la pente du martyre jusqu'à l'assassinat, parce que l'effervescence de son zèle ne lui laissait pas assez de tact pour sentir où il fallait abandonner la logique brutale de la guerre civile », il est mort « pour faire triompher une sainte cause, en brave et en chrétien ».

Digitized by Google

Nous terminerons ce bulletin par quelques mots sur le livre de M. Gooch : *l'Allemagne et la Révolution française*[1]. C'est une étude très sérieusement documentée, rédigée d'une plume alerte par un historien de tempérament calme et de jugement équitable. Le titre qu'il lui a donné ferait croire qu'il va faire un exposé de la politique allemande vis-à-vis de la Révolution française, alors qu'il a traité un sujet tout différent. Il nous initie à l'état mental de l'Allemagne à cette époque et pendant les premières décades du XIX^e^ siècle ; il nous renseigne sur les impressions, très divergentes parfois, que produisit, de l'autre côté du Rhin, le mouvement révolutionnaire au cours de son développement, avant et après qu'il se fût fait sentir au delà des frontières. L'auteur nous offre un tableau, à la fois très vivant et très complet, des opinions exprimées et des sentiments éprouvés par les principaux représentants, les intellectuels surtout, de la nation germanique en présence de cette brusque invasion, toute pacifique d'abord, puis guerrière, des principes de 1789. Il nous dit, avec une impartialité complète, les échos enthousiastes qu'éveilla, chez quelques-uns des plus illustres d'entre eux, la proclamation de ces principes par la Constituante. Puis, à mesure que l'anarchie grandit, que l'horizon s'assombrit, l'admiration se mue en indifférence, et finalement la peur de l'attaque révolutionnaire, le déchaînement d'une guerre qui va durer près d'un quart de siècle, font naître les haines populaires et provoquent les malédictions de la bourgeoisie contre ce foyer révolutionnaire qui finit par incendier et bouleverser toute la vieille Europe. Les poètes, les philosophes, les historiens, les hommes d'État de l'Allemagne sont successivement appelés comme témoins de cette enquête consciencieuse, entreprise par un écrivain plein de sympathie pour le génie français. Son étude ouvrira certainement des horizons nouveaux aux esprits désireux de s'informer plus exactement sur l'état d'âme de l'Allemagne au temps de la Révolution, état d'âme — on n'a pas besoin de le dire — qui n'est plus du tout celui de l'Allemagne d'aujourd'hui.

Rod. REUSS.

1. *Germany and the french Revolution*, by G. P. Gooch. London, Longmans, Green and Comp., 1920, in-8°, 543 p.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

J. G. Frazer. **Folklore in the old Testament**. Londres, Macmillan, 1919. In-8°, 3 vol., xxv-569, xxi-571, xviii-566 pages. Prix : 37 sh. 6 d.

L'activité de M. Frazer ne connaît point la fatigue et elle donne à tous les travailleurs un noble exemple, qu'ils ne sauraient trop admirer. Voici trois copieux volumes qui s'ajoutent aux douze du *Golden Bough* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 129) et aux quatre du *Totemism* — pour ne point parler d'une bonne douzaine d'autres — et se placent d'ailleurs dans la même perspective qu'eux. Par le sujet, par la méthode et par l'esprit, ils leur ressemblent comme des frères. Ils ont leurs défauts et leurs qualités; comme eux, ils dispersent parfois notre attention, jusqu'à la lasser un peu, et pourtant ils la retiennent par la sincérité, l'inépuisable érudition et aussi la bonne grâce qui se manifestent au détour de chacune de leurs pages; et l'on va jusqu'au bout presque sans s'apercevoir qu'on a tourné près de 900 feuillets. M. Frazer est naturellement un « gentil » esprit, comme on eût dit jadis chez nous; de plus, il a le sens profond de la poésie et du charme des vieilles choses et, tout spécialement, il a celui de la beauté biblique; il a réussi à la perfection plusieurs des paraphrases qu'il nous donne des textes, qu'il étudie ensuite à la lumière du folklore universel. Une page de ce genre, rencontrée de temps en temps, repose fort à propos des intéressantes, mais interminables excursions parmi les pratiques saugrenues des Zoulous ou des Boschimans.

M. Frazer part de cette idée incontestable que tous les civilisés ont d'abord été des sauvages; de ce que les Hébreux ont atteint, à un certain stade de leur vie sociale, un dégré de développement religieux et moral spécialement éminent, il serait imprudent de conclure qu'ils ont échappé à la loi commune et n'ont pas, tout comme les autres, traversé leur *stage* de barbarie, voire de sauvagerie. La Bible elle-même — le plus beau livre qui soit, M. Frazer n'en doute pas un instant — porte d'évidentes traces d'une série de pratiques, d'usages, de croyances que n'ont plus compris ses rédacteurs tardifs, mais qui avaient dominé ou dirigé la vie de leurs ancêtres; ce sont comme des *fossiles* qu'ont enfermés et conservés les très anciennes traditions demeurées à la base du Livre. Il est vrai; mais il ne faut pas craindre de répéter des vérités qui ne se montrent encore bien qu'aux hommes informés et d'esprit libre, et que contrarient tant de préjugés sur l'inerrance

Digitized by Google

absolue, la perfection unique, les caractéristiques exceptionnelles de l'Écriture. Tout spécialement en pays anglais n'est-il pas inutile de ramener l'histoire du « peuple élu » aux conditions générales de l'histoire de tout le monde.

M. Frazer n'a pas ouvert la voie sur laquelle il s'engage et il rend en passant un juste hommage à Samuel Bochart — une des illustrations de la France érudite dans la première moitié du XVII^e^ siècle et dont je pense bien que la Société Ernest Renan fera revivre quelque jour la figure — à John Spencer de Cambridge et à l'illustre Robertson Smith. Du reste, M. Frazer lui-même, au cours de ses précédentes études, a rencontré l'occasion d'interpréter, selon les données de la méthode comparative, divers passages de la Bible, relatifs à des sujets fort importants, tels le sacrifice du premier-né, la loi d'impureté des femmes, la coutume du bouc émissaire.

Pour ne point se répéter, il a délibérément écarté ces sujets-là de son nouveau livre et il a choisi dans le récit biblique, et dans les prescriptions de la Loi proprement dite, un certain nombre de traits ou d'épisodes dont l'exégèse lui a semblé réclamer le secours de la méthode comparative. Ils les a pris l'un après l'autre et sans chercher à établir entre eux aucun lien, si bien que le livre se termine simplement au bout de la dernière de ces études particulières, sans aucune conclusion générale. Elles sont de longueur très inégale; certaines, par exemple celle qui est consacrée au déluge (256 p.), ou celle qui traite du mariage de Jacob (277 p.), enferment la matière d'un respectable volume; d'autres ne comptent pas dix pages. Ce qui fait une réelle unité à leur diversité, c'est la méthode qui leur est appliquée à toutes, cette fameuse méthode comparative parfois si féconde et dont il n'est pas rare pourtant que nous ayons vu faire un si fâcheux mésusage. M. Frazer éprouve le besoin de la justifier dans sa préface avant de s'en servir encore une fois. C'est en définitive, dit-il, appliquée à l'esprit humain, la méthode d'investigation qui a donné de si admirables résultats dans l'étude du corps de l'homme, quand il s'est agi d'expliquer son évolution. Il ne faudrait peut-être pas trop serrer la comparaison, car enfin les observations sur des organes et les interprétations des transformations qu'ils ont subies au cours des âges offrent des garanties de certitude et des facilités de vérification qui échappent tout à fait à une enquête du genre de celle que conduit M. Frazer. Il n'en doute pas lui-même, car il prend bien soin d'insister sur la nécessité d'y demeurer circonspect, d'y fuir les affirmations trop absolues et jusqu'aux apparences du dogmatisme; il prie même modestement son lecteur de le redresser s'il venait à manquer aux précautions qu'il recommande. Il est bon de ne pas oublier cette déclaration préalable lorsque parfois, au cours de la lecture du livre, on se voit tout près de croire que l'auteur va trop loin et que sa conclusion, ou, du moins, sa tentation, dépasse la portée des faits qu'il a rassemblés.

Digitized by Google

Dans sa préface encore, M. Frazer cherche à s'innocenter du reproche qu'il sait bien qu'on lui fera, celui de se laisser entraîner dans de longues digressions, au hasard des occasions qu'il rencontre chemin faisant; il rejette la responsabilité de ce défaut de composition sur la méthode comparative elle-même, et là, vraiment, il exagère. Sans doute, du fait incontestable que la science du folklore est encore dans l'enfance, il paraît difficile d'en traiter comme on peut le tenter en s'appliquant à une discipline mieux constituée, et la confusion où se trouvent encore les divers problèmes qu'elle agite rend parfois malaisé de parler de l'un d'eux sans toucher quelque peu à ceux qui l'avoisinent; ce n'est pourtant pas une raison pour ne garder aucune mesure dans le hors-d'œuvre et ne point savoir s'interdire de suivre jusqu'au bout toutes les allées latérales qu'on rencontre sur le grand chemin. C'était là déjà le gros défaut de composition du *Golden Bough*; c'est encore celui du *Folklore*. Il y a des moments où l'on se demande vraiment si l'auteur a vu dans son sujet autre chose qu'un prétexte à excursionner par le monde. S'il croit éclaircir le récit biblique du déluge (part. I, ch. IV) en nous accablant sous le faix de plus de 250 p. « d'histoires » variées, où viennent témoigner les primitifs de la terre entière, il s'abuse étrangement; mais son excuse est qu'il ne le croit pas et qu'il trouve simplement plaisir à regarder défiler tous ces contes. Qu'il s'agisse de la cession par Ésaü de son droit d'ainesse à Jacob, ou de la bénédiction extorquée par ce dernier à Isaac, ou de son mariage avec les deux sœurs et leurs deux servantes, nous sommes assurés de voir s'allonger le commentaire : ici un traité sur l'*ultimogéniture*, y compris un notable développement sur le *jus primæ noctis*, et un autre sur la *polygamie;* là une dissertation sur les *peaux sacrificielles;* là encore un véritable livre sur le *mariage entre cousins* et sur le *sororat*, sans compter le *lévirat*. Cet excès finit par fatiguer, non pas certes qu'il nous arrête à des récits ennuyeux, mais on sent trop qu'il ne sert pas la démonstration — quand M. Frazer croit pouvoir en organiser une — et qu'il amuse plus qu'il n'instruit; si, du moins, on appelle *instruire* conduire à des *conclusions* fermes, à des idées qui dominent et résument les faits éparpillés.

La rançon de ce regrettable défaut d'équilibre et de mesure dans le développement, c'est la richesse de son contenu qui en fait un répertoire de faits utilisables pour de toutes autres fins que l'éclaicissement de quelques particularités de la Bible. Un bon index y rend les recherches faciles.

Au total, le livre comprend quarante et une études indépendantes, sans autre lien entre elles que l'origine biblique et le caractère d'usage ou de souvenir incompris des traits qui en fournissent l'occasion. Elles se répartissent inégalement en quatre parties : 1° *Les premiers âges du monde* (cinq chapitres); 2° *L'âge patriarcal* (dix chapitres); 3° *Le temps des Juges et des Rois* (dix-neuf chapitres); 4° *La Loi* (sept cha-

Digitized by Google

pitres). Je ne suis pas bien sûr que toutes ces études se rapportent vraiment au folklore. Ainsi, part. III, ch. VII, *Le faisceau de la vie*, fondé sur *I Sam*, 25, 29, pourrait bien ne commenter, au moyen de rapprochements parfaitement inopérants, qu'une *figure*, par laquelle le rédacteur biblique a exprimé l'idée que David vivrait toujours devant Iahwé, tandis que ses ennemis seraient rejetés par Dieu[1]. J'ai bien peur aussi que le folklore ne soit pas pour grand'chose dans le récit du passage de la mer Rouge (part. III, ch. II), et je ne serais pas étonné qu'il n'y eût pas la moindre application du *sororat* dans le double — ou le quadruple — mariage de Jacob (part. II, ch. VI), attendu que, loin d'épouser Rachel *en conséquence* de son union avec Lia, il est obligé d'acheter la cadette par sept ans de travail chez Laban, après avoir payé l'aînée du même prix. Sans doute M. Frazer soutient que notre récit biblique actuel est arrangé, ou dérangé par son rédacteur, qui n'a plus compris sa source; mais ce n'est là qu'une hypothèse que rien n'appuie, sinon l'ingéniosité de son auteur. A propos de quelques-uns des sujets qu'il aborde, M. Frazer se contente de rassembler des faits plus ou moins analogues à ceux qu'il trouve dans le Bible, sans oser établir une identification entre eux et sans formuler vraiment de conclusion. C'est là l'exception et, le plus souvent, son enquête tend à une explication; elle demeure en fait, et inévitablement, hypothétique; mais sa vraisemblance paraît de degré bien différent selon les chapitres. Parfois elle confine à la certitude, par exemple dans part. I, ch. II (*La chute de l'homme*), où M. Frazer, remarquant l'inutilisation de l'arbre de vie et l'apparent désintéressement du serpent, en vient à supposer que, dans la tradition primitive, le serpent détournait l'homme du fruit de vie pour le manger à sa place; de même encore dans le ch. III (*Le grand déluge*) et le ch. IV (*La tour de Babel*) : l'un explique les croyances à un déluge, si répandues à peu près partout, par des traditions locales, se rapportant à des souvenirs locaux (raz de marée ou débordements de fleuves) indépendants les uns des autres, ou à des légendes imaginées pour rendre compte de tel ou tel aspect d'un pays. L'autre montre le départ de l'histoire de la grande tour dans la forte impression produite sur des nomades par les constructions de Babylone. — Dans d'autres cas, nous ne dépassons pas la probabilité; par exemple part. II, ch. I (*L'alliance d'Abraham*), où M. Frazer étudie le curieux passage de *Gen.* 15, 1-18, et spécialement le verset 17 : *Lorsque le soleil fut couché et qu'une profonde obscurité fut venue, voici qu'un four fumant et un brandon de feu passaient entre les animaux partagés*, pour authentiquer l'alliance conclue par Iahwé avec Abraham. Il paraît bien probable qu'il y a, dans ce défilé des contrac-

1. Je traduis : *Si quelqu'homme se lève pour te poursuivre et faire effort contre ta vie, alors la vie de mon Seigneur sera liée dans le faisceau des vivants auprès de Iahwé, ton dieu, mais la vie de tes ennemis sera lancée au loin du creux de la fronde*.

Digitized by Google

tants entre les moitiés des victimes sacrifiées, l'intention d'affirmer que celui qui violerait le contrat subirait justement leur sort, et celle d'établir par le sang un lien sacramentel entre les parties. D'autre part, il est incertain si c'est pour appeler l'attention du dieu, ou si c'est pour chasser les démons, ou dans une autre intention, que le grand prêtre porte des clochettes d'or au bas de sa robe (part. IV, ch. VII). Il l'est encore bien plus que la veuve juive soit condamnée pendant un certain temps au silence, car, enfin, M. Frazer ne dispose pour le supposer que de l'argument tiré de l'étymologie du mot *alemahnah* (*veuve*), qui serait *illem* (*muet*), et cette étymologie n'est pas assurée ; il s'en faut. — Beaucoup plus contestables encore me semblent les conclusions de part. I, ch. III (*La marque de Caïn*), de part. II, ch. III (*Jacob et les peaux d'agneau*) et ch. IX (*Jacob au gué de Jabbok*), car rien du tout ne laisse croire que Dieu *marque* Caïn pour qu'il échappe à la vengeance de « l'esprit » d'Abel, et le désir d'effacer une absurdité du texte biblique n'autorise pas à y introduire une idée qui lui paraît étrangère. J'ai du mal à voir dans la tromperie par laquelle Jacob surprend la bénédiction d'Isaac en se déguisant en Ésaü le souvenir d'une ancienne cérémonie légale de renaissance par une chèvre, jugée nécessaire lorsque le fils cadet est substitué à l'aîné dans ses droits. De même c'est, je pense, aller un peu loin que de voir dans la blessure de Jacob à la hanche, au cours de sa lutte avec l'ange (*Gen.* 32, 25), un essai d'explication de la répugnance des juifs à manger le tendon de la hanche des animaux ! D'autres développements, par exemple part. IV, ch. V (*L'eau amère*), ou ch. II. (*Ne pas faire cuire un chevreau dans le lait de sa mère*) restent vraiment à côté du passage à éclaircir, puisque, dans le premier cas, M. Frazer ne nous rappelle que des exemples d'épreuve par le poison, alors qu'il ne croit pas que *l'eau amère* soit un poison, et que, dans le second cas, il ne trouve que des prescriptions relatives à l'ébullition du lait, à son interdiction à certaines catégories de personnes (telles les femmes en état d'impureté), à sa séparation des viandes dans l'alimentation de certaines peuplades : l'exégèse du *tabou* mystérieux ne s'en trouve pas avancée.

L'arbitraire trop fréquent dans le rapprochement des faits, le caractère trop souvent personnel et hypothétique de leur évaluation et de leur interprétation et, par suite, l'incertitude ou la témérité des conclusions, ce sont là vices inhérents à la méthode comparative et il y faut voir le rachat des services qu'elle nous rend. Son maniement demande une circonspection et un tac bien rares; M. Frazer le sait et ne l'oublie pas fréquemment. Il en doit être loué.

En somme, il faut bien convenir que son livre n'apporte pas directement grand secours à l'exégète de l'Ancien Testament; il lui présente du moins des aperçus et des suggestions intéressantes ; il l'oblige à regarder attentivement hors du texte et même assez loin de lui, et c'est une contrainte profitable; il lui fournit aussi un sérieux argu-

Digitized by Google

ment en faveur de l'antiquité des sources du livre, ou, du moins, d'une partie de ses sources, et il lui prouve, s'il était encore nécessaire de le faire, que le folklore des Hébreux ressemblait à celui des autres peuples et procédait des mêmes principes. Ce sont là des avantages qui ont bien leur prix. Le folkloriste trouvera dans ces trois gros volumes une masse considérable d'observations bien classées et le curieux, qui ne veut qu'occuper son temps en s'instruisant, ne regrettera pas de s'appliquer à leur lecture. Quel livre d'érudit pourrait se vanter de rendre plus de services?

Ch. GUIGNEBERT.

J. CARCOPINO. **La loi de Hiéron et les Romains.** Paris, De Boccard, 1919. In-8°, XXI-297 pages.

M. Carcopino s'est proposé de donner un commentaire historique et juridique approfondi de la troisième Verrine, le *de frumento*. Peu de textes sont aussi difficiles, d'abord parce que les points de comparaison font presque constamment défaut : M. Carcopino n'a pu rapprocher que la *lex Manciana* des domaines africains (qu'il considère comme de date républicaine, p. 14), le *papyrus des Revenus* de Ptolémée Philadelphe et, pour un point de détail, la *lex metalli Vipascensis*, qui est beaucoup plus tardive.

Ainsi presque toute notre connaissance du sujet doit être déduite d'un seul texte. Or, ce texte même ne nous donne pas un exposé de la législation romaine, mais un tableau des abus de Verrès et une critique des déformations que la loi a subies dans la pratique. Le travail de l'historien consiste donc à reconstituer d'abord la législation romaine altérée par Verrès, puis la législation grecque plus ancienne que les Romains ont adoptée et corrigée. L'ouvrage de M. Carcopino se divise précisément en trois parties, consacrées chacune à l'un de ces trois strates : loi de Hiéron, loi romaine codifiée par Rupilius, pratique des mauvais gouverneurs de la fin de la République. Nous suivrons rapidement la marche de cet exposé, en notant les solutions qui sont apportées aux problèmes les plus controversés.

Il ne paraît plus douteux que la *lex Hieronica* soit de Hiéron II. Ce roi réglementait une institution plus ancienne et qui serait, selon M. Carcopino, du tyran Gélon. Hiéron II a peut-être copié la législation Alexandrine, tant sont étroites les ressemblances entre sa loi et le papyrus des Revenus, qui nous a fait connaître la législation que Ptolémée Philadelphe mit en vigueur en 264-263. La *lex Hieronica* protégeait si soigneusement les paysans et l'État que l'on n'aperçoit pas bien quels pouvaient être les bénéfices des décimateurs; M. Carcopino pense donc qu'ils étaient rémunérés par un salaire; peut-être cependant la somme qu'il leur octroie (les 3/50, *ternae quinquage-*

Digitized by Google

simae, de l'impôt perçu) paraîtra-t-elle bien faible : les scribes de Verrès percevaient un droit de greffe qui n'était pas très inférieur.

Les Romains conservèrent les prescriptions tutélaires de la *lex Hieronica*. Les dîmes ne furent pas affermées en bloc à une puissante société publicaine de Rome, mais en Sicile même, cité par cité, à des décimateurs de rang médiocre. Cette exclusion des publicains doit avoir été décidée par une loi expresse, et ceci est un fait considérable, que M. Carcopino a le mérite d'avoir établi. — Le chapitre le plus développé du livre est consacré à *la procédure du contentieux des dîmes*. En particulier, la discussion consacrée à la *pignoris capio* mérite de retenir l'attention des juristes et corrigera des interprétations trop hâtives. Il est très singulier de voir ressusciter en Sicile, au temps de Verrès, comme bien plus tard, en Espagne, au temps d'Hadrien, une voie de droit très primitive et qui passait pour abolie depuis la désuétude des actions de la loi.

La partie de l'ouvrage qui est consacrée au *frumentum emptum* et au *frumentum in cellam* est entièrement nouvelle. Quel droit de réquisition possédait le préteur, quel usage il pouvait faire des fonds que Rome mettait à sa disposition, comment il les laissait en dépôt chez les publicains fermiers du *portorium* qui lui ouvraient une sorte de compte courant, quelles étaient les variations du cours des grains, comment ces variations permirent aux gouverneurs non seulement de ne pas payer le prix de leurs réquisitions, mais même de remplacer les réquisitions en nature par une taxe en argent, c'est ce qu'on trouvera expliqué ici dans le plus soigneux détail.

Puis M. Carcopino aborde le problème si controversé du nombre et de la condition juridique des cités siciliennes. D'un texte de Cicéron, il conclut qu'il y avait en tout soixante-cinq cités, et, par conséquent, il écarte et le texte tardif de Pline, qui mentionne soixante-huit cités, et le texte de Tite-Live, qui mentionne au temps de la conquête romaine soixante-six *oppida* (non pas *civitates*). Sur ce nombre de soixante-cinq cités, combien étaient les cités *decumanae* et combien étaient les cités dont l'*ager* avait été en principe confisqué par Rome et soumis à la location des censeurs? Ces dernières étaient, dit Cicéron, très peu nombreuses. Toutefois, comme il n'a nommé que trente-cinq cités *decumanae*, on admet ordinairement qu'il y avait environ vingt-cinq cités *censoriae* : à bon droit, M. Carcopino trouve ce chiffre trop fort. Peut-être propose-t-il à son tour une solution extrême, en ne reconnaissant qu'une seule *civitas censoria*, Leontini. M. De Sanctis[1] a proposé une distinction ingénieuse entre les cités châtiées par Rome auxquelles on a tout de même rendu leur *ager* et celles auxquelles cet *ager* n'a pas été rendu : les *perpaucae civitates* dont parle Cicéron seraient de la première catégorie et Leontini de la seconde. L'ouvrage de M. De Sanctis n'était pas publié quand M. Car-

1. *Storia dei Romani*, t. III, 2e partie, p. 350.

Digitized by Google

copino a écrit son ouvrage; une discussion à ce sujet pourrait être intéressante. Le tableau que M. Carcopino a donné de la ville de Leontini et de son territoire est saisissant, la ville privée de sa campagne féconde, réduite à vivre de cabotage et de pêche, et la campagne livrée à des latifundistes étrangers au pays : ce singulier phénomène économique est décrit et expliqué avec une justesse et une science extrêmes. De quand date la catastrophe qui ruina Leontini? Elle est antérieure à la conquête romaine, selon M. Carcopino, et les Romains ont hérité à Leontini de l'immense domaine que Hiéron II devait y posséder déjà. La solution de ce problème difficile dépend de l'interprétation que l'on donne des événements qui accompagnèrent la révolte de Leontini après la mort de Hiéron.

La dernière partie du livre explique quel parti les mauvais gouverneurs surent tirer de la législation sicilienne et comment ils la déformèrent.

Ainsi tous les problèmes que soulève le texte du *de frumento* trouvent dans l'ouvrage de M. Carcopino des solutions neuves ou renouvelées par une discussion très ample. M. Carcopino avait préparé le présent livre par une série d'études préliminaires, et certaines des solutions qu'il a préconisées (exclusion des compagnies publicaines, condition des *decumani*) sont dès à présent reçues comme certaines; aucune partie de l'histoire financière de la République romaine n'est sans doute désormais mieux connue que la législation financière de la Sicile, et la science économique peut tirer grand profit de cette scrupuleuse enquête.

A. PIGANIOL.

Théodore HAARHOFF. **Schools of Gaul; a study of pagan and christian education in the last century of the Western Empire?** Oxford University Press, Humphrey Milford, 1920. In-8°, x-272 pages. Prix : 12 sh.

M. Haarhoff s'est proposé d'écrire l'histoire de l'éducation païenne et chrétienne en Gaule au dernier siècle de l'Empire ou, plus exactement, depuis 358 jusqu'à 486. Une première partie d'introduction expose d'abord les différentes influences qu'avait subies la Gaule, grecque, celtique, germanique, romaine, la romanisation du pays et les caractères principaux, les centres de l'éducation romaine dans la Gaule aux trois premiers siècles de l'Empire. Dans la deuxième partie, consacrée à l'éducation païenne, nous voyons : la réorganisation générale et la prospérité des écoles au IVe siècle; les méthodes et les matières de l'enseignement primaire, lecture, écriture, grammaire, recueils de textes, cartes; l'enseignement secondaire dont les matières principales sont toujours la rhétorique et le droit, avec un peu de philosophie et de médecine; la discipline toujours très rude, malgré

Digitized by Google

quelques adoucissements, les jeux; la classification, les noms, les traitements des professeurs, les fêtes et les vacances; les conditions administratives et sociales, l'infériorité des basses classes, exclues en fait de l'enseignement secondaire, mais auxquelles suffit l'enseignement élémentaire pour recruter la masse des fonctions publiques subalternes; le rang social des professeurs; les mesures du gouvernement impérial pour l'enseignement. La troisième partie, la plus importante, étudie l'éducation chrétienne : l'acceptation générale par l'Église, malgré quelques protestations, de la vieille tradition fondée sur la rhétorique, mais avec plus de simplicité et de sérieux; la naissance des écoles chrétiennes et du monachisme en Gaule; les pratiques assez mal connues de l'enseignement dont la matière est chrétienne et la forme païenne; le développement de l'enseignement primaire et, dans l'enseignement secondaire, de la philosophie religieuse. La quatrième partie, relative aux idées et aux influences en matière d'éducation, expose en particulier le relèvement de la moralité générale par les croyances et les écoles chrétiennes, de la condition de la femme, de plus en plus admise dans les écoles, le développement de la chronographie, de la philosophie, de l'histoire et de l'histoire universelle; l'appui indirect apporté par l'Église aux diverses nationalités de l'Empire; la décadence de l'enseignement du grec; la renaissance de l'art. La cinquième partie montre la décadence de l'enseignement désorganisé par les invasions, mais qui conserve tout de même un idéal supérieur à l'idéal païen de la rhétorique, l'idéal chrétien, la recherche de la vérité. Cette analyse montre immédiatement les défauts de ce livre mal composé, décousu, qui effleure de nombreux sujets sans en traiter un seul à fond. Que de hors-d'œuvre inutiles et généralement superficiels, par exemple toute la première partie, les dissertations des autres parties sur la rhétorique, sur les conditions administratives et sociales, sur la législation scolaire, sur l'influence du christianisme par rappport à la législation impériale, sur le degré de moralité de la société romaine, sur la conception antique de l'histoire, sur les goûts artistiques des Gaulois, sur les étudiants gaulois à l'étranger, sur les rapports de l'Église et de la civilisation païenne! D'autre part, dans les limites mêmes de son sujet, l'auteur a le tort d'invoquer non seulement les textes relatifs à la Gaule, mais les autres textes relatifs à l'Orient, à tout l'Empire. Quoi qu'il en dise dans sa préface et comme le prouve sa bibliographie elle-même, assez complète, sauf l'oubli du travail de Barbagallo, ce sujet a déjà été traité de nombreuses fois et M. Haarhoff n'a pas sensiblement augmenté nos connaissances. Il manque trop souvent de rigueur scientifique et de précision. Ces réserves faites, reconnaissons les mérites incontestables de ce livre, une étude sérieuse des textes relatifs à la Gaule, des opinions généralement justes, une exposition agréable.

Ch. LÉCRIVAIN.

Digitized by Google

Henry VIGNAUD. **The Columbian tradition of the Discovery of America and of the part played therein by the astronomer Toscanelli.** A memoir addressed to the Professors Hermann Wagner of the University of Göttingen and Carlo Errera of Bologna. Oxford, at the Clarendon Press. Oxford University Press, Humphrey Milford. In-8°, 62 pages.

Depuis 1901, M. Henry Vignaud a entrepris de montrer que Christophe Colomb, lorsqu'il partit en 1492 du port de Palos, ne se proposait pas d'atteindre l'Asie, mais simplement de reconnaître des îles dont on soupçonnait l'existence dans l'océan Atlantique. Il n'était donc pas guidé par une idée théorique et n'obéissait pas, comme on le répète, aux suggestions de l'astronome florentin Toscanelli. La lettre qu'on attribue à ce dernier et où est exposé tout le plan du voyage est un faux. M. Vignaud a défendu cette opinion dans de très importants ouvrages et il faut rendre justice à l'érudition dont il a fait preuve. Déjà, avec les travaux de Harrisse, la critique avait commencé à s'exercer sur une histoire devenue trop tôt légendaire. Le service rendu par M. Vignaud, quoi qu'on pense de sa thèse, est donc considérable.

A la vérité, elle n'a pas rencontré beaucoup d'adeptes. En 1913 encore, MM. Hermann Wagner et Carlo Errera la combattaient. Le présent travail est une réponse à ces deux contradicteurs et à tous les autres. Dans sa préface, M. Vignaud nous dit qu'il n'a pas la prétention de les convaincre : il les croit trop engagés dans leur opinion. Mais il espère que les savants sans parti pris se rallieront à ses idées.

Elles sont exposées dans ce petit livre avec autant de clarté que de force. Il a pris soin lui-même de récapituler à la fin ses arguments, en faisant suivre chacune de ses propositions des principales objections qu'on y a faites et d'une réponse à ces objections. Cette disposition donne à la discussion une apparence de démonstration mathématique.

Le procédé n'est pas sans inconvénient. Cet abrégé laisse forcément tomber certains détails qu'il n'est pas possible cependant de passer sous silence. En veut-on une preuve? Au mois de mars 1493, lorsque Colomb revient de son premier voyage, il avise immédiatement de sa découverte les souverains espagnols. Ceux-ci étaient alors à Barcelone. A la cour se trouvait un Italien, Januarius, frère du représentant du duc de Ferrare auprès de Ludovic le More. Januarius écrit aussitôt à son frère, et dans quels termes? « Au mois d'août dernier, dit-il, le seigneur roi, à la prière d'un nommé Collomba (*sic*), fit équiper quatre petits navires pour naviguer, d'après ce qu'il disait, en ligne droite vers l'Ouest, pour aller aborder en Orient. La terre étant ronde, il devait forcément arriver à la partie orientale ... (*essendo lo mondo ritondo, per forza haveva da voltare e tro-*

Digitized by Google

vare la parte orientale). » Januarius dit qu'il a vu la lettre. Elle est perdue et l'on ne peut par conséquent pas savoir si cette dernière phrase s'y trouvait. Il est même vraisemblable que non, Colomb n'ayant pas besoin de rappeler à Ferdinand et à Isabelle, qui le connaissaient, le but de son voyage. Mais il n'est pas douteux que Januarius rapporte ici une opinion qui avait cours dans l'entourage des souverains, et ce témoignage assurément est de singulière valeur. M. Vignaud y relève des inexactitudes : ce n'est pas quatre caravelles qu'avait Colomb, mais trois seulement — l'erreur est sans importance —. Il oppose surtout à ce document deux lettres écrites en même temps par Colomb à ses deux protecteurs, Louis de Santangel et Gabriel Sanchez. Ces deux lettres ont été conservées et imprimées. Colomb dit qu'il est passé aux Indes, qu'il y a découvert de nombreuses îles, que ces îles ne sont pas éloignées des possessions du grand Khan [c'est-à-dire de la Chine] et que leurs habitants sont des Indiens. Mais ce second témoignage est-il en contradiction avec le premier[1] ?

Qu'il y ait dans l'histoire de Colomb des obscurités, ce n'est pas douteux. Sur la période de sa vie pendant laquelle ses idées se sont formées, son séjour en Portugal, nous ne savons à peu près rien. Mais est-ce une raison pour ne pas accepter l'essentiel de témoignages à peu près contemporains? Nous ne possédons pas l'original du journal de bord que Colomb avait rédigé lors de son premier voyage. Mais Las Casas, qui a connu personnellement Colomb, en a donné un résumé très complet qui ne comprend pas moins de 76 feuillets, recto et verso, d'un petit in-folio d'une écriture très serrée. Fernand Colomb en a fait aussi des extraits dans les chapitres de ses *Historie* consacrés au premier voyage de son père. Laissons de côté le prologue si explicite de ce journal de bord qui peut avoir été ajouté par Colomb après les événements. Il n'y a pas de raison de supposer, M. Vignaud le reconnait lui-même, que Las Casas ait altéré le sens du journal. Il a ajouté parfois quelques réflexions, mais il cite aussi parfois textuellement. Or, on y lit à plusieurs reprises que le dessein de Colomb est d'aller aux Indes, et, bien que le terme soit vague, il ne peut cependant désigner que la partie orientale du monde alors connu[2]. Le 19 septembre, il dit qu'il ne veut pas s'attarder à louvoyer pour s'assurer de la proximité de certaines îles, bien qu'il ait la conviction qu'il s'en trouve au nord et au sud, « et il naviguait entre elles parce qu'il avait la volonté de poursuivre sa route jusqu'aux Indes. Le temps est bon et, s'il plaît à Dieu, tout se verra au retour.

1. Cette discussion se trouve dans l'*Histoire critique de la grande entreprise de Christophe Colomb*. Paris, Welter, 1911, 2 vol. in-8°, au tome II.

2. M. Vignaud suppose que le mot Indes s'applique dans le journal aux Antilles, parce que, après la découverte et au temps où écrivait Las Casas, les deux noms étaient devenus synonymes. Mais on voit bien dans les passages qui vont être cités que Colomb fait la différence entre les îles et la terre ferme.

Digitized by Google

Ce sont les propres paroles de l'Amiral. » Allons jusqu'à admettre que le mot Indes — qui se trouve cependant aussi dans la lettre à Santangel — a pu être introduit par Las Casas. Il n'en résulte pas moins de ce passage que Colomb cherche autre chose que des îles qu'il verra au retour. S'il ne cherche pas ces îles, qu'est-ce donc? — Le 6 octobre, Alonso Pinzon, qui commandait une des caravelles, émet l'avis qu'il faut changer de direction et incliner vers le sud-ouest. Voici comment Las Casas résume ce passage du journal : « L'Amiral pense qu'il ne disait pas cela dans l'intention d'aller aborder à l'île de Cipango, et il était d'avis que, s'ils s'écartaient de la route, ils ne pourraient de sitôt prendre terre et qu'il valait mieux aller d'abord à la terre ferme et ensuite aux îles. » Qu'est-ce donc encore une fois que cette terre ferme, sinon un continent? Avons-nous le droit, en présence de textes aussi formels, de les écarter en supposant que Las Casas a substitué son opinion personnelle au témoignage de Colomb?

Il n'est pas possible de reprendre en quelques lignes cette longue controverse. Je n'en puis donner ici qu'un aperçu. Encore une fois, M. Vignaud y montre une érudition qui impose le respect. Il faut bien dire cependant un mot de la fameuse lettre de Toscanelli, point capital du débat. M. Vignaud suppose qu'elle a été forgée de toutes pièces, après les événements, dans l'entourage de Colomb. Le faussaire aurait donc eu le raffinement de précaution d'en copier le texte latin sur la feuille de garde d'un livre ayant appartenu à Colomb — conservé aujourd'hui dans la Bibliothèque Colombienne de Séville — et qui porte de très nombreuses annotations de sa main, si bien qu'on peut se demander si ce n'est pas Colomb qui l'a lui-même copiée. Est-elle donc si étrange, cette lettre? Quoi qu'on puisse dire, elle ne contient absolument rien que n'ait pu écrire en 1474 un savant et un astronome qui s'intéressait — on en a la preuve — aux pays d'Orient et aux découvertes. Et pourquoi ce faux? Pour démontrer que l'idée qui avait guidé Colomb ne lui était pas personnelle; pour répondre à ceux qui l'accusaient d'avoir eu connaissance des îles où il avait abordé par un pilote qui y avait été jeté par la tempête. Ce bruit courait à Cuba et Las Casas le rapporte longuement. Nous rapporterons, dit-il, « une opinion vulgaire qui courait autrefois et qui était tenue et passait pour la cause la plus efficace de sa détermination finale; nous le dirons dans le présent chapitre, sans nous en porter garant (*la cual yo no afirmo*), car, en vérité, les raisons que Dieu lui ménagea pour cela furent si nombreuses et telles qu'un petit nombre d'entre elles auraient pu suffire et au delà pour l'y pousser, à plus forte raison toutes réunies. » Las Casas ajoute, parmi les raisons qui peuvent justifier cette opinion, que les Indiens de Cuba racontaient, lors de l'arrivée des Espagnols, que des hommes barbus avaient abordé peu d'années auparavant à Haïti.

Qu'un événement comme la découverte des Antilles ait donné naissance à des racontars, surtout dans un milieu où Colomb était devenu

Digitized by Google

très impopulaire, y a-t-il lieu de s'en étonner? Mais l'histoire du pilote ne s'arrête pas là. Les survivants de cette expédition débarquent à Madère en si mauvais point que tous y meurent sans révéler leur secret. Pourquoi? On ne nous le dit pas. Un seul, avant de mourir, confie la vérité à Colomb pour reconnaître les soins dévoués qu'il lui a donnés. Bien entendu, M. Vignaud ne prétend rien affirmer. Mais il lui suffit que cette légende ait existé pour qu'il suppose que la famille de Colomb y a voulu couper court en inventant un document qui n'en devait rien laisser subsister. N'est-il pas vraiment beaucoup plus simple de reconnaître l'authenticité de la lettre de Toscanelli?

L. GALLOIS.

Louis HOURTICQ. **La jeunesse de Titien.** Paris, Hachette. 1 vol. gr. in-16, XVI-320 p. 1919. Prix :

Il y a quelques années, M. Lionello Venturi, en un livre important sur « Giorgione et le giorgionisme », étudia avec pénétration l'influence qu'avait exercée sur la peinture vénitienne l'extraordinaire artiste qui vint de Castelfranco. Il réagit vigoureusement contre le « pan-giorgionisme » et réduisit à quelques œuvres peu nombreuses le catalogue que Ludwig Justi avait jugé indéfiniment extensible. La vie de Giorgione, comme celle de beaucoup d'artistes italiens de la Renaissance, est enveloppée de mystère; il faut se contenter d'hypothèses; malheureusement, toutes celles qui ont été émises ne sont pas d'une solidité inébranlable.

Dans un volume consacré à la « jeunesse de Titien », il était inévitable que fût repris — et même traité à fond — ce troublant problème de l'influence de Giorgione. Ce fut, en effet, une des préoccupations premières de M. Hourticq que d'établir, dès l'origine, des différences fondamentales entre les deux grands peintres vénitiens. Dans l'analyse attentive qu'il a faite des peintures du jeune Cadorin, il a réduit au minimum les éléments giorgionesques. D'après lui, la fameuse « Vénus couchée » du musée de Dresde, celle que Giovanni Morelli restitua à Giorgione, accomplissant ainsi, dit Berenson, « un des exploits les plus mémorables de la critique moderne », est presque entièrement l'œuvre de Titien. « Le visage endormi de la Vénus et même les proportions peuvent bien être de Giorgione... Mais une fois cette part concédée à Giorgione, il est impossible de ne pas reconnaître Titien dans la silhouette du corps, et en particulier dans la silhouette des jambes ramenées l'une sur l'autre ». Or, ici, nous nous mouvons vraiment dans le domaine des impondérables. Peut-être ne suffit-il pas de retrouver dans la « Vénus d'Urbin » et dans la « femme nue » du Louvre les mêmes caractères techniques, la même ondulation corporelle que dans la « Vénus de Dresde ». Pour ma part, il me semble difficile de donner une telle place à la collaboration de Titien dans le tableau de Dresde. D'abord, le texte de Marc

Digitized by Google

Antonio Michiel, que cite M. Hourticq, est formel : « La toile de la *Vénus nue*, qui dort dans un paysage avec Cupidon, fut de la main de Zorzi de Castelfranco, mais le paysage et Cupidon ont été finis par Titien. » De plus, et surtout, l'inspiration des œuvres de Dresde et des Offices me semble radicalement différente. Il est peu de tableaux qui produisent une impression aussi profonde que la *Vénus* de Dresde : elle rayonne d'une incomparable beauté; Titien n'a jamais rêvé, pour aucun de ses nus, tant de pureté, tant de chasteté. Je croirais plutôt, malgré ce qu'en dit M. Hourticq, à l'attrait irrésistible exercé par cet admirable corps de nymphe sur l'imagination de Titien, qui, lorsqu'il en reproduira la courbe merveilleuse, le fera dans un tout autre esprit.

Mais cette conviction vient avant tout, je le reconnais, d'une impression restée toujours extrêmement forte dans mon souvenir. Dans l'étude des œuvres d'art, le facteur personnel a une part si prépondérante qu'il est souvent difficile de communiquer aux autres sa conviction.

Néanmoins, on arrive, sur bien des points, à quelque chose qui peut ressembler à cette certitude scientifique que l'on atteint assez aisément en histoire. La remarquable thèse de M. Hourticq en est une preuve. Nous ne sommes pas toujours de son avis : cela ne nous empêche pas de reconnaître l'originalité de ses vues, la force de ses raisonnements. Débarrassé de « l'appareil critique » qui a été rejeté en appendice, son volume se lit avec un intérêt croissant : ce n'est pas toujours le cas des œuvres de cette nature; la documentation y est parfois écrasante; ici elle apparaît à peine, juste ce qu'il faut, pas davantage; on la sent partout présente (car l'information de M. Hourticq est toujours très sûre); mais elle ne fait qu'un avec ce charmant ensemble d'impressions esthétiques et de remarques techniques qu'est « la Jeunesse de Titien ».

Livre qui va devenir fondamental pour l'étude du Titan de la peinture vénitienne. C'est un premier mérite que de lui attribuer le *Concert* du Louvre et de présenter cette attribution sous la forme la plus convaincante. Il me semble impossible qu'on en puisse douter désormais, comme on ne pourra plus douter de la date à laquelle est né Titien. Malgré le passage connu d'une lettre de Titien — qui était jusqu'à présent le principal argument en faveur de l'année 1480 —, et malgré Vasari, il est raisonnable de fixer cette date à 1490 environ, c'est-à-dire dix ans plus tard. La biographie de Titien en devient beaucoup plus intelligible. La conséquence est qu'il faut reviser sérieusement la chronologie de ses œuvres. Travail extrêmement délicat d'ailleurs, car Titien est un artiste qui travaille lentement. « Il ne fit jamais une figure du premier coup », dit Boschini. « Il mûrit ses chefs-d'œuvre avec patience et ne les abandonne qu'à son heure. Dans les plus beaux d'entre eux, ce n'est donc pas la manière d'un moment, mais le travail de toute une époque, qu'il faut reconnaître » (p. 141).

On ne peut procéder que par « groupements un peu larges »; et

Digitized by Google

dans sa peinture qui se développe avec une ampleur étonnante, on retrouve sans cesse « l'image fidèle de sa personnalité et de sa vie ». Un des moments les plus émouvants de cette évolution, c'est certainement le tableau qu'on appelle couramment « l'Amour sacré et l'Amour profane ». Pour beaucoup, c'est le commentaire d'un passage de Valerius Flaccus, Vénus encourageant Médée à suivre Jason. Pour M. Hourticq, c'est bien plutôt une « peinture d'inspiration personnelle ». Il faut reconnaître que son interprétation est la plus heureuse, en tout cas la plus originale. Il l'a trouvée dans cette œuvre étrange de Francesco Colonna, le « Songe de Polifile », qui parut à Venise en 1499 et que M. Hourticq appelle très justement « un véritable répertoire d'archéologie, du romanesque et de la volupté ». Le bassin où Cupidon plonge sa main est décoré d'un bas-relief où le peintre s'est inspiré du « Songe de Polifile ». C'est le dieu Mars frappant de verges le jeune Adonis et Vénus accourant au secours de son amant. On retrouve aussi dans le tableau de Titien les détails du récit de Colonna : « Le sarcophage qui contient le sang, Adonis, Vénus, l'Amour qui recueille le sang précieux, le rosier qui a déchiré la jambe de la déesse, les roses qui deviennent pourpres. » La belle figure de jeune fille assise à gauche, et qui semble hésiter à suivre les conseils de Vénus, ne serait autre que la fille de Palma le Vieux, qui fut aimée par Titien. Ce tableau, où la mythologie abonde, aurait été fait pour perpétuer le souvenir d'un épisode charmant de la vie sentimentale du peintre. Tout cela est très ingénieux ; les arguments convaincants se pressent sous la plume de M. Hourticq. Il y a beaucoup de chances pour qu'il ait raison. Notons seulement que le « Songe de Polifile » ne fit, lorsqu'il parut, que très peu de bruit ; il passa même à peu près inaperçu. On dut en parler, malgré tout, dans les milieux que fréquentait Titien ; et Titien travailla d'après ce qu'il put en entendre dire. Rien ne s'oppose donc à ce qu'on donne au tableau de la galerie Borghèse le nom de « Fontaine d'amour ».

Ce que dit M. Hourticq des peintures d'inspiration religieuse est tout aussi intéressant. Sur la nouveauté d'une œuvre comme l'*Assomption*, il a écrit quelques pages d'une rare pénétration (p. 175 et suiv.). Il donne enfin les plus utiles précisions sur les tableaux de la collection de Mantoue, dont le noyau se trouve au Louvre ; dans le portrait de « l'Homme au gant » il reconnaît Girolamo Adorno, Génois que l'Empereur chargea d'une mission extraordinaire auprès de la République de Venise ; la « Dame à la toilette » représente Frédéric de Mantoue et Isabelle Boschetti ; « les Pèlerins d'Emmaüs », Frédéric de Mantoue, son frère le cardinal Hercule Gonzague et son fils François II.

M. Hourticq a donc ajouté beaucoup à ce que nous savions déjà sur l'œuvre de Titien. S'il a renouvelé plusieurs chapitres de cette existence si remplie, c'est qu'il a eu le courage de partir pour ainsi dire de la table rase. Il s'est mis en face des tableaux et des dessins, sans

Digitized by Google

se soucier des opinions reçues; de déductions en déductions, il en est arrivé à bouleverser quelques-unes des traditions qui semblaient les mieux établies. Aussi son livre est-il d'une très grande importance; il y a peu de lectures aussi attachantes, et dont on puisse tirer autant de profit.

Jean ALAZARD.

La politica española en Italia. Correspondencia de Don Fernando Marín, abad de Nájera, con Carlos I, por Enrique PACHECO Y DE LEYVA. Tome I (1521-1524). Madrid, Centro de los estudios históricos, 1919. XLIII-540 pages.

Enfin, les érudits espagnols se sont mis à l'œuvre pour étudier les rapports si importants entre l'Espagne et l'Italie pendant le règne de Charles-Quint! Le présent ouvrage, dû à M. Enrique Pacheco y de Leyva, nous offre la correspondance entre l'ambassadeur Don Fernando Marín, abbé de Nájera, et Charles-Quint. Mais M. Pacheco y de Leyva ne s'en est pas tenu là. Outre qu'il a donné un récit du Conclave de 1774-1775 sur la suppression des jésuites, dont nous avons déjà rendu compte ici, t. CXXIV, p. 384, il a profité de sa mission, comme membre de l'École espagnole de Rome, pour faire la biographie d'Antonio de Leyva, le célèbre guerrier, et il se propose de publier la chronique de Charles-Quint par Alonso de Santa-Cruz, dont D. Francisco Laiglesia, l'heureux possesseur, a donné à l'Académie de l'histoire une copie autographiée. Dans l'introduction du présent volume, M. Pacheco esquisse la biographie de Don Fernando Marín et traite de l'historiographie de cette période. Parlant du regretté D. Antonio Rodriguez Villa, il mentionne le catalogue que celui-ci avait achevé des fonds anciens de l'Académie de l'histoire — catalogue que nul n'a vu hors les membres de cette Académie — et prononce le nom d'Esteban de Garibay, dont D. Juan Pablo Forner, dans son *Discurso sobre el modo de escribir y mejorar la Historia de España*, a dit que « Charles-Quint confia l'histoire générale d'Espagne à Ocampo et à *Garibay*, la sienne à Fr. Antonio de Guevara et au docte Juan Ginés de Sepúlveda ». Là-dessus j'avais remarqué que Garibay « appartient au règne suivant et n'a travaillé que pour Philippe II ». Mais D. Antonio croit que Garibay a été l'historiographe de Charles-Quint et il se fonde sur une *Historia de Carlos V*, qui fait partie des fonds de l'Académie de l'histoire. D'abord, on ne voit pas si les *dix-neuf* volumes de D. Antonio correspondent aux *onze* volumes de la collection de D. Luis de Salazar y Castro, décrits par D. Pascual de Gayangos[1].

1. Le volume VIII, qui manquait à la collection Salazar, a passé dans la bibliothèque Campomanes et est décrit dans l'*Ensayo* de Gallardo, t. III, col. 33.

Digitized by Google

Il est étrange que M. Pacheco n'ait pas consulté les *Memorias de Garibay*, qui forment le onzième volume de D. Luis de Salazar, dans le tome VII du *Memorial histórico español* de 1854; là, il aurait vu qu'Esteban de Garibay, né le 9 mars 1533 (p. 249), n'a pas pu être l'historiographe de Charles-Quint, mais qu'il l'a été, le 16 avril 1592, de Philippe II (p. 529); et ces *Memorias* ne sont pas le seul document à prouver ceci, car D. Pascual de Gayangos a cité la pétition de Garibay demandant la place de *cronista*[1] : la pièce n'est pas datée, mais tous les documents que renferme le manuscrit sont de l'époque de Philippe II. J'en possède un fac-similé que voici :

Ill^e S^or,

Esteban de garibay y çamalloa Dize que el a dado a su mag^t memorial supplicandole sea servido de Recebillo por su cronista, en premio del trabajo y Costas que a tenido en la ystoria general de España y de los Reyes della que a conpuesto, y su mag^t lo a Remitido al doctor Velasco; supplica a V. S. Ill^e sea servido de hazelle merzed de fauorecelle, mandando que se hable El Doctor Velasco para que lo despache en breuedad, pues a V. S. Ill^e le consta por la obra que puede muy bien seruir en este oficio de cronista, y en ello Recibira de V. S. Ill^e mucha merced.

Cette pièce donc se rapporte, vraisemblablement, à l'année 1592.

Sur l'interdiction faite (par qui?) aux membres de l'Académie de l'histoire de communiquer les anciens fonds historiques, et contre laquelle nous avons protesté bien des fois, en dernier lieu, dans le *Bulletin hispanique*, t. XXI, p. 310, M. Pacheco a une note qui ne fera pas plaisir au corps des archivistes (p. XIII), intéressés plus que d'autres à communiquer au public les trésors que gardent leurs archives. Il est temps qu'en Espagne on n'use plus de ces procédés-là, et nous avons, grâce à M. Pacheco, l'assurance que le comte de Cedillo et Don Pedro Longas apporteront un changement complet dans les communications de l'Académie.

Les index des documents onomastiques et géographiques ne sont pas entièrement complets (la reine doña Beatriz est citée deux fois) et pas toujours strictement alphabétiques (Borgia est cité après Borgoña), mais on peut s'en servir.

M. Pacheco aborde là une étude assez difficile; ses premiers écrits témoignent beaucoup en sa faveur; nous ne pouvons que louer ses recherches laborieusement et sérieusement conduites.

A. MOREL-FATIO.

1. *Catalogue of the Manuscripts in the spanish language in the British Museum*, t. II, p. 685.

Digitized by Google

Auguste LEMAN. **Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635.** Lille, Giard, 1920. 1 vol. in-8°, XX-621 pages. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

— **Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634.** Ibidem, 1920. 1 vol. IV-217 pages. (Les deux volumes font partie de la collection des Mémoires et travaux des Facultés catholiques de Lille.)

L'action de la diplomatie pontificale au cours de la guerre de Trente ans est assez mal connue. Les seuls travaux, de quelque importance, où le sujet soit traité ou effleuré étaient dus, jusqu'à présent, à des historiens allemands, qui ont insisté surtout sur l'hostilité du pape Urbain VIII à l'égard de l'Espagne et de la maison d'Autriche et tendent ainsi à le représenter comme beaucoup plus soucieux de ses intérêts de prince italien que des intérêts généraux de la catholicité. S'il fallait en croire Ranke et Gregorovius, dont les thèses ont été à peine atténuées par des érudits plus récents, ce pape aurait longtemps accepté et toléré, sinon favorisé, les alliances de Louis XIII avec les protestants d'Allemagne et la Suède. Tel n'est point l'avis de M. Leman, qui vient de consacrer à l'étude de la diplomatie romaine, entre 1631 et 1635, un important travail puisé aux meilleures sources. L'auteur a utilisé de nombreux documents inédits, conservés à Rome, à Paris et à Madrid : instructions aux nonces et correspondance de ces nonces, correspondance des souverains et de leurs agents diplomatiques. C'est surtout à la bibliothèque Barberini, à Rome, que sont conservés la plupart des documents originaux, concernant le pontificat d'Urbain VIII ; d'autres documents ont été trouvés aux archives de Florence, de Venise et de Modène. Seules, les archives de Munich et de Vienne n'ont pu être consultées ; mais l'historien Schnitzer s'en était déjà servi.

Nous sommes au lendemain des accords de Cherasco, qui ont mis fin à la guerre de succession de Mantoue. Le pape vient lui-même de fortifier en Italie sa puissance temporelle par l'annexion du duché d'Urbin. Mais l'Espagne proteste contre l'occupation de Pignerol par les Français et voudrait amener le Saint-Siège à sommer la France d'y renoncer. Il semble bien qu'au début cette occupation ait été assez mal vue à Rome ; en tout cas, le pape ne tarde point à en prendre son parti ; tout son effort est de maintenir la paix dans la péninsule, en calmant, s'il se peut, les rancunes de l'Espagne. D'autre part, inquiet des succès du roi de Suède, de l'activité diplomatique et militaire de la France à la frontière occidentale de l'Empire, il cherche à intéresser la France au sort des princes catholiques d'Allemagne, particulièrement du duc de Bavière, et à la détourner d'une rupture avec l'Empereur.

Mais l'Espagne est peu satisfaite des lenteurs et des hésitations de

Digitized by Google

la politique pontificale; elle prétend identifier sa cause et celle de l'Église, mettre le pape en demeure de choisir entre elle et la France, protectrice des hérétiques. La faction espagnole à Rome a pour chef le cardinal Borgia, violent, hautain, entêté, qui profite du consistoire du 8 mars 1632 pour faire un éclat : il lit une déclaration qui blâme vivement l'inertie du Saint-Siège et rejette sur Urbain VIII toute la responsabilité des maux dont souffrent en Allemagne la religion et l'Église. C'est en vain que le pape prétend l'arrêter dans sa lecture et lui imposer silence. Le cardinal continue, provoquant ainsi d'énergiques protestations de la part des cardinaux, parents et amis du pape. La discussion tourne en querelle : les cardinaux s'invectivent les uns les autres; un de ceux qui ont gardé leur calme appelle les gardes; le tumulte ne cesse qu'à leur entrée. Malgré le ressentiment du pape, Borgia est maintenu à Rome comme ambassadeur ordinaire de l'Espagne : ce n'est qu'en 1635 qu'Urbain VIII réussira à lui faire quitter Rome. — Cependant, le roi de France, qui manifeste vivement son indignation contre l'arrogance espagnole, essaie en vain d'obtenir l'adhésion du pape à une ligue des princes italiens. Urbain VIII est résolu à n'entrer dans aucune ligue, qui l'amènerait à rompre un jour avec l'une ou l'autre des puissances catholiques. Il a bien aussi son projet de ligue italienne, mais très différent de ceux qui lui sont proposés. Il se décide à envoyer auprès de l'empereur, des rois de France et d'Espagne, trois nonces extraordinaires dont l'activité doit s'ajouter à celle des nonces ordinaires pour tenter une réconciliation entre les puissances catholiques et les amener à s'entendre contre le roi de Suède.

En dépit de leurs assurances pacifiques, les rois de France et d'Espagne ne songent qu'à poursuivre l'un contre l'autre, en Lorraine et dans les régions voisines, leur politique personnelle; seul, l'empereur, las de la lutte où il use ses forces, serait peut-être disposé à faire quelques sacrifices pour que l'entente s'établisse. Cependant, Gustave-Adolphe disparaît en plein triomphe; le Saint-Siège ne cache pas sa joie et pousse ses nonces à redoubler d'activité dans leur tâche conciliatrice. Mais à Madrid, comme à Vienne, le sentiment qui domine est une méfiance commune contre la France : l'empereur est tout prêt à négocier avec les protestants, pour garder au besoin contre la France toute sa liberté d'action. Richelieu, de son côté, croit le moment venu d'intervenir activement, dans un sens opposé. C'est vraiment la guerre « couverte » qui commence, avant la guerre déclarée. Le cardinal-neveu, secrétaire d'État (François Barberini) ne se dissimule point les difficultés d'un accord. A cette politique de médiation pacifique, la France, d'une part, le roi d'Espagne et l'empereur, de l'autre, répondent en cherchant chacun à entraîner le Saint-Siège et à le compromettre. A Madrid, à Vienne, à Paris, les nonces continuent de négocier. L'empereur consent à la rigueur à l'occupation de Pignerol en Italie, de Moyenvic en Lorraine : ce sont

Digitized by Google

les diplomates espagnols qui se montrent les plus intraitables. Urbain VIII reprend le vieil argument, tiré du péril turc, et propose un congrès entre les puissances. Au lendemain de la mort de Waldstein, le pape soumet aux souverains le plan de négociations qui sera suivi, beaucoup plus tard, lors des traités de Westphalie : la discussion simultanée, et indépendante, de deux traités, l'un concernant les catholiques, l'autre les protestants, les intérêts des catholiques devant être discutés à Rome, ceux des protestants à Trente ou en tout autre lieu. Mais l'empereur ne veut rien faire sans consulter l'Espagne, et celle-ci incline, de plus en plus, à la rupture. La France, de son côté, perfectionne son système d'alliances, achève, malgré le Saint-Siège, l'occupation de la Lorraine. On parlera, pendant plusieurs mois encore, des projets de congrès, mais sans aboutir à aucun accord.

Cependant, jusqu'à la veille de la rupture, Rome et les nonces restent très optimistes. Mazarin est envoyé à Paris pour essayer de régler les affaires de Lorraine. Il se rend bientôt compte que le règlement de ces affaires dépend de la solution des nombreux litiges entre la France et la maison d'Autriche et qu'une solution pacifique devient de moins en moins probable. Mazarin n'a réussi, au fond, qu'à recouvrer, pour ne plus la perdre, la faveur de Richelieu et à préparer sa fortune personnelle. La politique des grandes puissances catholiques est de moins en moins conforme aux vues et aux intentions du pape. La neutralité, qu'il s'efforce de garder, les froisse et les irrite. Cependant, l'occupation de Philippsbourg par les Impériaux, l'entrée des troupes françaises en Valteline marquent, avant toute déclaration de guerre, les premières hostilités effectives entre la France et la maison d'Autriche. Tout en continuant à prodiguer de bonnes paroles aux diplomates pontificaux, Richelieu ne fait rien pour faciliter ni préparer la réunion du congrès proposé. Urbain VIII ne veut ni de l'alliance française ni de l'alliance espagnole; il n'arrive point à coaliser les princes italiens, trop faibles ou trop jaloux les uns des autres pour se risquer à suivre le Saint-Siège sur le terrain trop glissant où il cherche à les engager. Le 19 mai 1635, la guerre est déclarée par la France à l'Espagne, à la grande joie de celle-ci. Quant à l'empereur, s'il évite de rompre directement avec la France, son empressement à faire la paix, malgré le pape, avec l'électeur de Saxe montre clairement que la lutte contre les protestants passe pour lui au second plan. Le conflit franco-espagnol, prélude d'une lutte plus générale encore, est en somme un grave échec pour la diplomatie pontificale.

La conclusion qui ressort de cette étude c'est que le pape Urbain VIII et son neveu, le cardinal François Barberini, ont tenté de reprendre, avec une sincérité incontestable, le rôle universel du Saint-Siège : le grand obstacle à la paix, c'était moins, désormais, le conflit proprement religieux entre catholiques et protestants que la rivalité des grandes puissances catholiques. Le Saint-Siège multiplie les efforts,

Digitized by Google

les démarches, les combinaisons les plus ingénieuses pour atténuer cette rivalité, pour l'empêcher d'aboutir à une rupture : peut-être a-t-il réussi, tout au plus, à retarder cette rupture. On sent, malgré tout, qu'il se heurte à des forces, en face desquelles les plus habiles diplomates doivent avouer leur impuissance. Aussi bien, le récit de ces négociations interminables, condamnées, on le sait d'avance, à ne pas aboutir, laisse-t-il une impression de monotonie que le sujet lui-même rend inévitable. De tous les diplomates pontificaux, dont il est ici question, un seul nom se détache avec quelque relief : celui du futur successeur de Richelieu. Bien que les débuts diplomatiques de Mazarin soient depuis longtemps assez bien connus, l'étude de M. Leman fournit, sur ce sujet, d'utiles précisions.

Un prochain volume nous montrera l'activité de la diplomatie romaine, après la déclaration de guerre de 1635. Par les qualités de méthode et de clarté, qui distinguent celui-ci, on peut bien augurer de la suite. Peut-être l'analyse des négociations gagnerait-elle à être abrégée et resserrée[1].

Dans le recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634, M. Leman publie, avec une introduction explicative, les instructions données par le cardinal François Barberini, neveu d'Urbain VIII, aux trois nonces ordinaires envoyés successivement en France en 1624, 1627 et 1634 (Spada, Bagni et Bolognetti). Chacun de ces documents est précédé d'une notice biographique et d'un sommaire détaillé. On y trouvera un tableau assez noir de l'état du clergé et de l'Église en France sous le règne de Louis XIII. Comme il est naturel, les nonces doivent s'occuper avant tout de la réforme du clergé et des ordres religieux, des querelles disciplinaires et conflits de juridiction où est engagée l'autorité pontificale (lutte contre le Parlement et les doctrines gallicanes, représentées alors par Richer, introduction des décrets du concile de Trente, etc.). L'affaire de la Valteline préoccupe le Saint-Siège, qui redoute que par là une porte ne soit ouverte aux livres protestants vers le Milanais. Les nonces de France doivent surveiller aussi de près, pour la protection des catholiques, les affaires d'Angleterre et d'Allemagne. Le pape est inquiet de voir fortifier la ville d'Orange, limitrophe du domaine pontifical, et qui risque, entre les mains de Maurice de Nassau, de servir de refuge aux hérétiques et aux mécontents du Midi. L'Orient turc lui-même est envahi par le calvinisme! N'est-ce pas un prélat aux tendances calvinistes, le Crétois Lukaris, qui vient d'être institué patriarche de Constantinople? Le pape compte sur l'action de l'ambassadeur français pour le faire écarter.

Pour rendre hommage, comme il convient, au travail considérable dont témoignent l'œuvre principale de M. Leman et la très utile publi-

1. P. 120, dernière ligne, il faut lire *Philippe IV* au lieu de *Philippe VI*; p. 275 et n. 6 : la nièce de Richelieu est Madame de *Combalet*, et non de *Combalot*.

Digitized by Google

cation de textes qui l'accompagne, il est bon de rappeler que cette double étude a été conduite à bonne fin à Lille même, pendant ces dures années où l'occupation allemande pesait si lourdement sur tous et où les conditions, tous les jours plus graves, de la vie matérielle, n'étaient guère favorables aux travaux de l'esprit. .

Jules GAY.

CZAPLICKA (M. A.). **The Turks of Central Asia in History and at the Present Day**. Oxford, Clarendon Press, 1918. In-8°, 242 pages, carte. Prix : 15 sh.

Ce livre est le développement d'une conférence faite à l'École des Études orientales de Londres le 24 octobre 1917. L'auteur nous dit en passant (p. 80, p. 96 n., p. 100) qu'il était en Russie d'Asie pendant l'été de 1915 et il nous parle de son compte-rendu d'une expédition ethnographique sur le haut Enisséi comme prêt à paraître.

L'ouvrage est divisé en trois parties : 111 pages sur l'ethnographie et l'histoire des Turcs d'Asie et deux appendices formant l'un une bonne monographie du Turkestan russe et de ses ressources économiques, l'autre un aperçu du Pantouranisme dans la presse turque. Une bibliographie développée n'occupe pas moins de 113 pages ; un index et une carte ethnographique (les Turcs de l'Asie centrale et septentrionale) complètent l'appareil scientifique.

L'auteur, spécialiste de l'ethnographie de la Sibérie, est bien au courant des études récentes et il nous présente un exposé clair et précis de la question. Avant de le suivre dans ses recherches, qu'il nous permette quelques critiques préliminaires. Il entend par archéologie à peu près ce que nous nommons anthropologie préhistorique. En ce sens, et même au sens français du mot, le chapitre sur l'archéologie n'eût-il pas gagné à être rangé avec l'ethnographie et placé non point après, mais avant le chapitre d'histoire? Dans l'histoire même, on est surpris de passer brusquement du XVI^e^ siècle à la seconde moitié du XIX^e^, sans aucune indication des événements du XVIII^e^. Peut-être l'auteur aurait-il trouvé quelques renseignements sur l'importance des Kalmouks au XVIII^e^ siècle dans mon livre : *Histoire des relations de la Russie avec la Chine sous Pierre le Grand* (Paris, Félix Alcan, 1912). Il aurait dû mentionner au moins les guerres de la Chine contre les Éleuthes d'Asie centrale jusqu'au triomphe définitif de l'empereur K'ien-long en 1759. N'eût-il pas été bon de rappeler aussi la révolte des Musulmans du Turkestan chinois au XIX^e^ siècle?

Dans le bref exposé historique de la question, il conviendrait de n'admettre qu'avec réserve les allégations des chroniques chinoises ou russes sur les temps les plus reculés. Les dates des premières dynasties chinoises citées page 61 sont fort sujettes à caution. L'histoire critique de la conquête de la Sibérie par les Russes, comme j'ai essayé

Digitized by Google

de le montrer, est encore à faire[1] et, avant un examen rigoureux des documents eux-mêmes, il est sage de n'accueillir les études de seconde ou de troisième main que sous bénéfice d'inventaire.

Une dernière remarque terminera la série de ces observations. L'auteur ne cite les titres des ouvrages russes qu'en traduction anglaise. N'aurait-il pu en donner d'abord le titre, sinon en caractères russes, toujours dispendieux, au moins en transcription abrégée ou non? Qui pourra s'aviser, par exemple, que L. A. T., Living Ancient Time, veut dire Jivaïa Starina? N'eût-il pas mieux valu, même pour des lecteurs anglais, leur rappeler d'abord le titre russe avant de le traduire à leur usage[2]?

A part ces quelques critiques, il n'y a qu'à louer le dessein et la méthode de l'auteur. Frappé de l'abus que, pour un but politique avoué, les pangermanistes allemands et turcs faisaient du mot « Pantouranisme », M. Czaplicka a montré d'abord la fragilité de cette expression et la prétention inadmissible de confondre sous un même vocable des peuples différents de mœurs, de langue, de religion et sans aucun lien commun. S'il a lui-même gardé les mots de Touraniens et d'Iraniens, c'est pour la commodité de l'exposition et pour indiquer l'influence exercée par la Perse sur les Turcs d'Asie centrale, ses voisins immédiats. La division qu'il propose en Turcs occidentaux, c'est-à-dire de Perse et d'Afghanistan et Turcs orientaux en Russie d'Europe, dans le Turkestan russe et le Turkestan chinois, en Mongolie et en Chine, ne paraît correspondre ni à une limitation géographique précise, ni à une distinction ethnique essentielle. Le mérite de ce livre n'est pas, en effet, d'apporter des solutions tranchées et hasardeuses, mais de montrer la complexité du problème. S'occupant surtout des Turcs orientaux, dont 2 millions seulement relèvent de la Chine, tout le reste, soit 8 millions, de la Russie, l'auteur les étudie successivement aux points de vue de la langue, de la religion, de l'anthropologie et de l'ethnographie, enfin de l'histoire. Malgré l'intérêt des considérations ethnographiques, les lecteurs de la *Revue historique* s'attacheront surtout à l'histoire.

La langue primitive des Turcs d'Asie est le ouïgour. C'est celle des inscriptions de l'Enisséi (VII^e siècle ap. J.-C.), de l'Orkhon (VIII^e siècle), du poème le Kudatku bilik (XI^e siècle), des lettres des princes mongols à Philippe le Bel, signalées jadis par Abel Rémusat. Une influence araméenne semble due aux moines nestoriens dont les communautés jalonnaient l'Asie centrale au moyen âge.

La religion fut d'abord le Bouddhisme mêlé d'Animisme ou Cha-

1. Rappelons à ce propos l'article publié par M. Maurice Courant : *la Sibérie colonie russe jusqu'à la construction du Transsibérien*, dans la *Revue historique*, t. CXXX, p. 209, et t. CXXXI, p. 1. [N. de la R.]

2. P. 55, n. 2, Miller et sa *Description du tsariat de Sibérie*, 1750, est l'historien G.-F. Muller, dont l'ouvrage en 9 vol. in-8° : *Eröffnung eines Vorschlages...*, parut de 1732 à 1764. Voir G. Cahen, *op. cit.*, p. CLXIV et suiv.

Digitized by Google

manisme. Au XII^e et au XIII^e siècle, le Nestorianisme essaya de l'emporter. Du XIII^e au XV^e siècle, ce fut l'Islamisme qui triompha. Les Kalmouks, les Bouriates sont restés Bouddhistes, les Iakoutes Chamanistes.

L'histoire proprement dite des Turcs d'Asie centrale est divisée par M. Czaplicka en trois parties : du II^e siècle av. J.-C. à l'avènement des Mongols (XIII^e siècle); la période mongole, XIII^e-XVII^e siècles; la période russe, XVII^e-XX^e siècles.

Dès 176 av. J.-C., les Chinois avaient conclu une alliance avec les Yue-tche du Turkestan contre les Hiong-nou ou Houn-nou de Mongolie. D'abord vainqueurs, les Hiong-nou furent écrasés vers l'ère chrétienne. Alors commence une longue ère de migrations vers l'Occident. En 275 ap. J.-C., on les suit sur la Volga dans leur marche vers l'ouest. On les retrouve bientôt dans l'Europe centrale et occidentale sous le nom de Huns.

De 744 à 847 ap. J.-C., les Ouïgours dominent en Asie centrale. Les Tou-kiue ou Turcs des Monts d'Or (Kin-chan ou Altaï), indépendants du milieu du VI^e siècle jusqu'au milieu du VII^e siècle ap. J.-C., ensuite dominés par les Ouïgours, s'ébranlent à leur tour vers l'occident. Les uns se laissent iraniser par les Sassanides de Perse (X^e siècle). Les autres poussent les flots successifs de leurs hordes sur la Russie méridionale : Khazars de la fin du IX^e siècle; Petchénègues (IX^e-XIII^e siècles) chassant devant eux les Madgyars, les Ouz, les Polovtsy, les Seldjoucides. Plus au nord, du milieu du VIII^e siècle au milieu du XII^e, les Kirghiz s'établissent sur le haut Enisséi et dans les Tien-chan.

Au XIII^e siècle, avec les Mongols, règne une certaine unité sous l'autorité de Gengiskan (« Djinghis » Khan) et au XIV^e avec Timour. Cependant, une lutte religieuse persiste entre le Nestorianisme du prêtre Jean (Ouangkhan), le Bouddhisme officiel et l'Islamisme conquérant. A la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e, les Ouzbegs s'installent dans les oasis du Turkestan russe. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les Kirghiz du Ferghana et de l'Enisséi luttent contre les Kaïzaks de la Caspienne et de la Sibérie. C'est à l'un de ces Kaïzaks, Koutchoum d'Isker ou Sibir, que se heurtent les envahisseurs russes de la fin du XVI^e siècle (Ermak).

Malgré le caractère légendaire et incertain de la plupart des données russes sur la Sibérie au XVII^e siècle, on peut suivre les progrès de la conquête du pays jusqu'à l'arrêt vers l'est imposé par la Chine au traité de Nertchinsk (1689), l'extension vers le sud au traité de Kiakha (1728), le développement des relations commerciales au XVIII^e siècle, malgré les contre-coups de la guerre sino-kalmouke, l'anéantissement des Éleuthes (1759), la transmigration des Tourgouthes de la Volga en Dzoungarie (1771), enfin l'occupation du bassin de l'Amour et du Turkestan russe dans la seconde moitié du XIX^e siècle et, de nos jours, les récentes luttes d'influence anglo-russes depuis la Perse jusqu'au Tibet.

Digitized by Google

Hier contre la Russie, aujourd'hui ou demain contre le pantouranisme turc ou contre le pangermanisme dérivé de Bagdad vers l'Asie centrale, l'Angleterre ne doit pas opposer seulement ses prétentions, mais la collaboration des nations civilisées dont les travaux scientifiques ont montré l'utilité d'une féconde émulation. Telle est la belle conclusion de l'auteur.

Gaston CAHEN.

J. MATHOREZ. **Les étrangers en France sous l'Ancien régime. Histoire de la formation de la population française.** T. I : *Les causes de la pénétration des étrangers en France. Les Orientaux et les extra-européens dans la population française.* Paris, Éd. Champion, 1919. In-8°, VIII-437 pages, index.

M. Mathorez, qui a déjà consacré des travaux de détail à l'histoire de certains éléments étrangers de la population française, a conçu le projet d'une étude générale de ces apports et de leur influence sur l'ethnogénie nationale. Problème délicat entre tous, car si l'on peut relever des cas de fixation des groupes étrangers, si l'on peut tenir compte des naissances légitimes ou illégitimes consécutives au passage des groupes étrangers, pacifiques ou hostiles, par contre, je ne vois pas le fond que l'on peut faire, à ce point de vue spécial, sur les relations le plus souvent stériles entre les seigneurs russes du XVIII[e] siècle et les filles d'Opéra, ou même sur les petites esclaves que tel voluptueux diplomate ramenait du bazar de Stamboul.

A voir le sujet de plus haut — non plus seulement dans ses éléments physiologiques, mais comme une part de l'histoire des relations intellectuelles de la France avec les peuples étrangers — M. Mathorez courait un danger. Il était exposé à envisager l'histoire générale des rapports de la France avec tel ou tel pays, l'émigration française à destination de ce pays aussi bien que l'immigration des nationaux de ce pays en France, même les liaisons politiques de ce pays avec la France, toutes choses qu'un lien nécessaire n'unit point à son véritable sujet. M. Mathorez n'a pas échappé à la tentation.

Dans sa première partie, M. Mathorez a voulu se demander pourquoi la France a été, pour les étrangers, un foyer d'appel. Il répond à cette question par des considérations démographiques que l'on aura peine à accepter sans réserves. Croire que la population française s'est très peu accrue de la fin du moyen âge au XVIII[e] siècle, c'est être dupe, croyons-nous, d'une illusion. Illusion analogue à celle des voyageurs qui, débarquant dans un pays neuf, évaluent toujours très haut le chiffre de la population. Dès que l'on opère un recensement sérieux, il faut en rabattre, et l'on en conclut un peu vite que la population a diminué. Ce sont seulement les méthodes qui sont devenues plus pré-

Digitized by Google

cises[1]. Les 22 millions attribués à la France (territoire actuel) de 1328 me paraissent, malgré l'autorité de Siméon Luce, beaucoup plus sujets à caution que les chiffres de Moheau (23 1/2) ou de Condorcet (25 1/2) pour la fin de l'Ancien régime.

Il y a un phénomène, signalé dès le XVI[e] siècle par les ambassadeurs vénitiens, dont il faut tenir compte, c'est l'accroissement des villes (p. 17). Il a quelque peu compensé les causes de dépopulation des campagnes : guerres, épidémies, mortalité infantile. N'oublions pas non plus que les documents démographiques que nous possédons pour les époques anciennes sont presque toujours des *documents de dépopulation*, parce que ce sont les faits désastreux qui frappent. On n'enregistre pas les faits de croissance normale. De même, la passion des écrivains et des hommes d'État du XVIII[e] siècle pour « la peuplade » prouve peu, sinon leur désir d'enrichir la France.

Ceci n'enlève rien à l'intérêt des faits recueillis par M. Mathorez. Il aurait pu être plus complet sur l'émigration, à laquelle Bodin a consacré une page pénétrante. Au reste, c'est ne voir (p. 57) qu'un côté de la question que de considérer l'émigration comme une perte sèche.

La seconde partie du volume étudie, parmi les éléments étrangers, précisément ceux qui ont le moins agi sur la composition de la population française. On attendra donc avec impatience le second tome sur les éléments germaniques et scandinaves, le troisième sur les Italiens et les peuples ibériques, le dernier sur les Anglo-Saxons et Irlandais. Mais, du moment qu'on ne remonte pas au moyen âge, que dire sur les Sarrasins[2]? Sur les Morisques, les *Mémoires* de La Force (et aussi les *Lettres* de Canaye) auraient dû être vus de plus près.

M. Mathorez classe sous le vocable « hongrois » tous les sujets de la couronne de Saint-Étienne, Croates, Transylvains, etc. Puisqu'il fait de l'ethnogénie, cela est-il admissible?

Il est inexact d'écrire (p. 293) que « la Moscovie était totalement ignorée des Français », surtout si l'on joint à la Moscovie les pays baltiques qui sont ensuite devenus des pays russes. La correspondance de Danzay prouve que la navigation et le commerce français dans la

1. On sourit en lisant p. 6, qu'« en Gascogne, Philiberte-Catherine de Courent, mariée à quinze ans, veuve à quarante-deux ans, avait donné trente-deux enfants à Bertrand de Cos ». Trente-deux en vingt-sept ans! Combien de jumeaux? Quoique nous soyons « en Gascogne », l'auteur cité n. 2 parle d'un « père » et non d'une mère de trente-deux enfants. — Il y a trop peu de détails sur les bâtards, qui jouaient un grand rôle dans l'accroissement de la population, et à peu près dans toutes les classes.

2. Il ne me paraît pas démontré (p. 156) que les « tapissiers de tapis sarrazinois » aient été, peu ou prou, des Sarrazins tapissiers. Par contre, malgré ce qui est dit p. 171, la « Marguerite Turc » dont Louise de Savoie mentionne le baptême n'est-elle pas une musulmane? A rapprocher des deux jardiniers de Blois de la p. 173. — P. 185, au lieu de *Galatz*, lire : *Galata*.

Digitized by Google

seconde partie du XVI[e] siècle étaient très actifs en Esthonie et en Lettonie. C'est plus tard que le fil a été coupé.

Henri HAUSER.

J. L. et Barbara HAMMOND. **The skilled labourer (1760-1832).** Londres, Longmans, Green et C[ie], 1919. In-8°, IX-397 pages. Prix : 12 sh. 6 d.

Les auteurs de cet ouvrage se sont spécialisés de longue date dans l'histoire des milieux ouvriers anglais à l'époque de la grande révolution économique qui marque le passage de la petite à la grande industrie. Sur les traces de Paul Mantoux, qui fut vraiment, au temps où il publia sa thèse[1], un précurseur, ils ont cherché à rendre, dans tous ses détails pittoresques et navrants, le tragique d'une période qui fut pourtant le début de la merveilleuse prospérité industrielle du peuple britannique.

Dans deux études précédemment parues[2], les auteurs se sont livrés à une enquête minutieuse sur les conditions d'existence matérielle et sur les aspirations des ouvriers anglais des villes et des campagnes à la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e]. Ils ont, cette fois, limité leurs recherches à quelques-uns des métiers les plus importants et les plus réputés de la vieille Angleterre et nous montrent les vains efforts de ces ouvriers spécialisés (skilled) pour lutter contre la dépréciation continue des salaires, conséquence terrible et fatale de l'apparition du machinisme et du remplacement de l'atelier familial par la fabrique.

Dans leur préambule, les auteurs croient devoir justifier les termes de « révolution » et de « guerre civile » dont ils se servent pour caractériser l'époque qu'ils étudient. Ils n'ont pas tort d'insister sur cette métamorphose rapide qui sembla faire passer l'Angleterre économique d'une sorte de moyen âge attardé à la période moderne de son histoire. Ils insistent justement sur la transformation radicale des formes traditionnelles du travail, sur la concentration de la puissance économique entre les mains d'une classe étroite, sur la naissance d'un nouvel esclavage rivant aux machines des fabriques brusquement multipliées une foule misérable non seulement d'hommes, mais de femmes et d'enfants, trait qui suffit à stigmatiser cette époque.

Les huit premiers chapitres de l'ouvrage promènent le lecteur successivement chez les mineurs du Northumberland, chez les tisserands en coton et en laine du Lancashire, du Yorkshire, du West Riding, chez les ouvriers en soieries de Spitalfield, le faubourg de Londres, et ceux en bonneterie de Nottingham. Chez tous, l'histoire

1. La *Révolution industrielle en Angleterre au XVIII[e] siècle.*
2. *The Town Labourer* et *The Village Labourer*. Londres, Longmans.

Digitized by Google

est la même : diminution continue des salaires, lente aggravation de la misère. La crise la plus aiguë est généralement marquée dans tous ces métiers par les années de dépression économique qui suivent en Angleterre la fin des guerres napoléoniennes et que les troubles du radicalisme politique et le souvenir de Peterloo ont signalé à l'attention des historiens.

On trouve un peu partout des tentatives identiques de résistance à ces phénomènes économiques qui accablent les ouvriers sans que ceux-ci les comprennent, et le témoignage de sentiments exaspérés, colère sournoise contre les auteurs et les bénéficiaires de cette machinerie nouvelle qui transforme l'industrie, en rabaissant le prix du travail, haine grandissante et d'ailleurs mutuelle entre classes — essais localisés, spasmodiques d'entente, toujours malheureux, sociétés secrètes, puisque la loi défend les coalitions — jusqu'au jour où la ténacité d'un Place fera comprendre au gouvernement qu'il est plus sage de laisser les ouvriers s'associer au grand jour. Grèves et lock-out remplissent déjà les pages de ce volume bourré de faits.

Dans ce tableau d'ensemble, bien des détails pittoresques sont à relever. Il est amusant de noter (p. 20) l'opinion du Révérend Gisborne sur les mineurs de la Tyne — « Gens insolents, impatients de tout contrôle », disait déjà A. Young — que l'honnête pasteur accusa en 1798 d'avoir des gages trop élevés, de manger de la viande trois fois par jour au lendemain de leur paye et d'être turbulents, ivrognes et dépensiers. Trente ans plus tard, les malheureux, exaspérés par la misère, tentaient de faire grève pour augmenter leurs salaires devenus dérisoires. Lord Melbourne profitait aussitôt de quelques troubles locaux pour recommander aux magistrats du district la plus grande sévérité. Sa lettre (cf. p. 90) est digne de demeurer le modèle de ces cris d'alarme que poussent les gouvernements empressés à voir dans tout essai des ouvriers pour s'affranchir de leur misère un crime contre l'ordre public.

Les tisserands du coton ont fourni aux auteurs un de leurs meilleurs chapitres. On peut juger de l'importance prise en Angleterre par cette industrie nouvelle par ces chiffres : de 30,000 ouvriers en 1764, elle était passée en 1830 à plus de 800,000. Un rappel intéressant des découvertes de Hargreaves, Arkwright, Crompton, précède le tableau des conditions matérielles d'existence des tisserands avant et après l'apparition du machinisme. Ure, dans *Cotton Manufacture of great Britain* (p. 191), nous décrit le tisserand du XVIII^e^ siècle dans son cottage campagnard, cultivant son jardin quand il était fatigué de son travail, et assisté aux heures de grosse besogne par sa femme et par ses enfants. Un demi-siècle après, les malheureux devaient recourir pour subsister à la charité publique ou privée; las des distributions de soupes, ils se donnaient de tout cœur aux agitateurs réformistes : « Que demande le pauvre? » disaient-ils. — « Un salaire, pas d'aumône; du travail, pas de charité. » — En 1818, la misère arrachait aux tisse-

Digitized by Google

rands du Lancashire le morceau d'âpre éloquence que je rapporte ici (cf. p. 113) :

« Ils disent que nos bouches sont pleines, grâce à eux, et des milliers d'entre nous meurent de faim dans les rues.

« Ils disent qu'ils nous traitent comme un peuple libre, et le courant de leurs dominations nous entraîne et nous coule.

« Ils disent que nos salaires dépassent nos besoins, et une centaine de pence, voilà tout ce que nous pouvons gagner en six jours de travail.

« Ceux qui supportent tout cela sont des lâches de ne pas jeter bas la puissance de ces voleurs qui nous rendent esclaves et nous disent que c'est là notre charte.

« Et vous, oppresseurs des pauvres, prenez garde. Si vous n'avez en ce monde le châtiment que vous méritez, il vous attend là où le méchant ne peut plus tourmenter personne... »

Les auteurs n'ont pas manqué de signaler au terme de ce chapitre l'apparition, parmi les leaders ouvriers, de ce John Doherty, qui rendit fameuses les grèves de 1829-1830. Les Webb, dans leur *Histoire du Trade-Unionisme*, ont insisté sur la valeur de l'homme et sur ses vains efforts pour donner à la masse amorphe de ses camarades l'éducation nécessaire de la discipline.

Passant aux tisserands en laine, étudiés, dans chaque branche de ce métier complexe, avec une extrême minutie, le lecteur trouvera le récit d'une des premières campagnes menées pour l'abolition du « truck system » (p. 163) et celui d'une collaboration — fait inouï — entre ouvriers et fabricants en flanelle pour enrayer la baisse constante des salaires (p. 165). A signaler également (p. 198) le rapport d'un manufacturier rempli d'effroi devant le mystérieux péril des associations secrètes, et cette plainte navrante des cardeurs de laine en 1840 : « Nous sommes attachés à l'ouvrage de quatorze à seize heures par jour, et tant de mal ne nous donne pas de quoi vivre. Quand nous quittons le travail, nous n'avons plus d'énergie suffisante pour les besognes domestiques. Dormir est notre seule joie; nous n'avons plus de cœur à tenir notre maison; nous n'avons pas de temps pour être sages, pas de loisir pour être bons; nous sommes écroulés, déprimés, incapables de tout effort; nous n'avons même pas le courage de faire quoi que ce soit qui puisse améliorer notre sort maintenant ou dans l'avenir. »

La série des métiers étudiés par les auteurs se termine par les ouvriers en soierie et en bonneterie, véritable aristocratie de ce monde du travail, longtemps protégés par des lois spéciales et finalement emportés, eux aussi, dans le grand tourbillon révolutionnaire.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, il est longuement question des Luddites, appelés ainsi du nom d'un apprenti, Ned Ludd, qui, le premier, brisa à coups de marteau le métier de son patron. Les briseurs de métiers furent vite légion à partir de l'automne 1811 dans les comtés du Centre. Ils avaient pour eux la sympathie des popula-

Digitized by Google

tions. Leurs méthodes rappellent celles des modernes sinn-feiners : expéditions nocturnes, incendies de fabriques, et surtout destruction de métiers : plus de mille en quelques mois dans les environs de Nottingham. Contre ces « Jacobins » d'un nouveau genre, le gouvernement usa de rigueur implacable. Le crime de bris de métiers fut, en vertu d'une loi de circonstance, puni de mort; pour stimuler le zèle des magistrats locaux, souvent indolents, Londres détacha sur place de grosses forces de police et tâcha de dépister les organisations secrètes des Luddites par un savant service d'espionnage. Le livre des Hammond se termine par le récit pittoresque des aventures d'un de ces agents provocateurs, qui leur permet d'assimiler le régime de Castlereagh à celui des ministres des tsars.

Si ce jugement final apparaît un peu audacieux, il n'en est pas moins vrai que les auteurs ont, au cours de leur ouvrage, contribué à faire mieux connaître l'histoire politique anglaise au début du XIXe siècle.

Mais c'est surtout au point de vue économique et social que *The skilled Labourer* importe à l'histoire de l'Angleterre. Les auteurs ont travaillé utilement dans la voie si largement tracée par les Webb[1], les Ashley et les Graham Wallas.

P. DEVINAT.

José ECHEGARAY. **Recuerdos.** Madrid, Ruiz hermanos, 1917. 3 vol. in-16, 414, 410 et 409 pages. Prix : 12 pesetas.

Les souvenirs de ce mathématicien, transformé par les circonstances en homme d'État et par la vocation en homme de théâtre, avaient d'abord paru dans divers périodiques, notamment dans la revue *España moderna*. Don José ne s'astreint pas à l'ordre chronologique. « Le désordre apparent », dit-il, pour s'excuser, « est l'ordre véritable de la nature. » L'enfance de l'écrivain fut frappée par quelques incidents de la guerre carliste. Professeur de mathématiques à l'École des ponts et chaussées de Madrid, Echegaray fut chargé d'une mission au tunnel des Alpes; il traversa Paris en 1860. Ses souvenirs deviennent intéressants pour l'histoire surtout à partir de la révolution de septembre 1868. Echegaray a connu intimement le général Prim, pour lequel il professe un véritable culte. Il rapporte de piquantes anecdotes sur le séjour du conspirateur à Bruxelles, où le général préparait la révolution, sur l'entrée triomphante de Prim à Madrid après la défaite des monarchistes. Le nouveau gouvernement nomme Echegaray directeur des travaux publics; cette direction est presque un ministère;

1. A signaler la récente édition de *The History of Trade Unionism* dont les trois derniers chapitres nouvellement ajoutés sont la synthèse du mouvement ouvrier anglais contemporain.

Digitized by Google

le nouveau directeur peut choisir ses collaborateurs sans se laisser dominer par aucune considération politique. Echegaray sera plusieurs fois ministre dans la suite, mais jamais plus il ne lui sera donné de s'entourer uniquement de compétences. Dès lors, les mémoires de l'homme d'État deviennent particulièrement attachants. Le futur dramaturge excelle dans le dialogue qu'il conduit avec finesse et maîtrise. La langue est pure, concise, d'une élégance géométrique. Une légère ironie perce çà et là quand l'écrivain évoque les incidents de sa vie de ministre, les démarches obsédantes des députés, les essais d'intimidation des fonctionnaires éconduits. Il confesse avoir été l'homme le plus inutile pour son parti, parce qu'il voulait chacun à sa place. Voilà bien le plus bel éloge qu'un homme de gouvernement puisse se décerner à soi-même.

Individualiste et démocrate, Echegaray est partisan du libre échange et des libertés religieuses. Il consacre plusieurs chapitres du tome III à la situation des partis en 1868, à leur programme, au vote de la constitution de 1869. Il fait ressortir le caractère et l'énergie de Prim en abordant le problème de l'élection du roi. C'est là certainement la partie de l'œuvre qui intéressera le plus le lecteur français. On ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse et de gêne quand on lit avec quel enthousiasme la candidature du prince de Hohenzollern fut accueillie par la majorité des Constituants. Après que le secret de la candidature allemande se fut prématurément ébruité, Echegaray eut avec le général Prim une entrevue tout à fait dramatique. Il le trouva nerveux et agité. Prim se demandait avec angoisse si Napoléon III accepterait la candidature, surtout dans les conditions désastreuses où elle se révélait à l'empereur. Il aurait voulu ne la proclamer qu'après avoir obtenu l'acceptation de ce dernier. Son plan était de se rendre à Vichy et d'y préparer une entrevue secrète avec l'empereur des Français. Les relations entre Prim et Napoléon III s'étaient refroidies depuis l'expédition du Mexique, mais le général espagnol ne désespérait pas de convaincre son interlocuteur en lui faisant craindre pour son trône l'établissement de la république en Espagne. Si, malgré tout, Napoléon s'était montré défavorable, Prim ne lui aurait pas résisté. Mais puisque, par un hasard si malencontreux, la candidature Hohenzollern était rendue publique, il n'y avait plus à reculer; Prim allait la soutenir coûte que coûte. Il ne pouvait plus être question de la soumettre à l'approbation du chef d'un État voisin; car le veto public d'un gouvernement étranger aurait été une humiliation intolérable au peuple espagnol. A l'encontre de Sagasta, Prim croyait à la victoire de la France dans l'hypothèse d'une guerre franco-prussienne. A la réunion du conseil des ministres, qui eut lieu chez le Régent à la Granja, la candidature du prince de Hohenzollern fut acceptée à l'unanimité.

Le tome III des *Souvenirs* se termine par le récit émouvant de l'assassinat du général Prim. Echegaray se porte garant des bonnes

Digitized by Google

intentions de Prim dans toute l'affaire des candidatures. Le général ne nourrissait aucun dessein hostile à la France; son adhésion entière à la candidature d'un prince de la maison de Prusse n'aurait pas impliqué d'alliance avec le gouvernement de ce royaume. Malgré les efforts louables de l'écrivain pour éclaircir ce point obscur, ses déclarations embarrassées n'emportent pas la conviction; elles troublent plus qu'elles ne persuadent. Prim ne pouvait pas ignorer l'effet déplorable qu'une candidature prussienne produirait en France; s'il croyait, comme l'écrit Echegaray, à la force de l'armée française, par quelle aberration cet homme de guerre, doublé d'un homme d'État, aurait-il été entraîné à commettre une si évidente maladresse? Mais on était au lendemain de la victoire de Sadowa et le général Prim n'était pas fâché au fond de faire appel, pour occuper le trône de son pays, à un membre de la dynastie victorieuse.

L'auteur des *Souvenirs* se garde bien de justifier par un mobile de cette sorte l'enthousiasme de la majorité des Espagnols pour la candidature prussienne. En somme, toutes les explications auxquelles il a recours pour faire comprendre et excuser l'attitude singulière de Prim laissent subsister dans l'esprit du lecteur un peu de doute et beaucoup de malaise.

Jean RÉGNÉ.

Ernest DAUDET. **L'avant-dernier Romanoff : Alexandre III.** Paris, Hachette, 1920. In-16, 180 pages. Prix : 8 francs.

M. Daudet avertit le lecteur (p. 20-21) que « ce récit ne se targue pas d'être l'histoire totale d'un règne, mais simplement un recueil de notes et souvenirs ». Soit; mais encore faut-il que les matériaux fournis par un livre de ce genre proviennent de sources sûres et faciles à vérifier. Or, M. Daudet ne nomme pas les témoins qu'il invoque; il entend que nous nous en rapportions à sa bonne foi, dont nous ne doutons pas. D'autres, plus exigeants, s'étonneront que M. Daudet n'ait pas soulevé entièrement les voiles dont il s'enveloppe. Nous lisons (p. 39) que le général Chanzy raconta aux secrétaires et aux attachés de l'ambassade de Saint-Pétersbourg certains incidents « dont nous devons le récit aux souvenirs de l'un d'eux ». Qui a laissé ces souvenirs? Il est question (p. 51) d'une note, à laquelle l'auteur emprunte une phrase. Quelle est cette note? M. Daudet cite (p. 119) un passage d'une lettre « écrite de Potsdam ». Qui a écrit cette lettre? Les pages 70 et 128 donnent lieu à la même observation. L'auteur (p. 68, n. 1) nous avertit qu'au temps où il écrivait « l'Histoire de l'alliance franco-russe » il dut déférer à certaines exigences et garder le secret de communications qu'on lui avait confiées. Est-il donc encore astreint au secret? Le lecteur ne peut que se plaindre de ces réticences.

Il sera tenté de les attribuer à une certaine négligence qui se fait

Digitized by Google

jour en maints endroits. M. Daudet semble répugner à la précision. Il est question (p. 49) d'un « assassin » ; nous ignorons son nom. Cet assassin s'enfuit à Novgorod : de quel Novgorod s'agit-il? De Novgorod Velikii ou de Nijnii Novgorod? Des conspirateurs comparaissent (p. 50) devant une cour martiale, au mois d'octobre : en quelle année? Des ministres (p. 50) se réunissent chez le procureur général du Saint-Synode : en quel mois, en quelle année eut lieu cette réunion? M. Daudet mentionne (p. 104) « l'église de la Forteresse ». La dénomination est bizarre, car elle est connue sous le nom d'« Église Saint-Pierre et Saint-Paul ». Il parle (p. 120) du jugement de la « presse moscovite » : il fallait indiquer le nom de quelques-uns de ces journaux.

M. Daudet ne semble pas connaître, en ce qui concerne les derniers jours d'Alexandre II, un livre assez important, édité en français, sous le nom de Victor Laferté : *Alexandre II, détails inédits sur sa vie intime et sa mort* (Genève, 1882). Ce livre paraît avoir été écrit d'après des renseignements de première main, vraisemblablement sous l'inspiration de la princesse Dolgorouki (plus tard princesse Iourievska). En 1882, parurent à Berlin (E. Bock) deux lettres anonymes réunies dans une brochure intitulée *Tchernyi peredêl reform imperatora Alexandra II* (Bouleversement radical des réformes de l'empereur Alexandre II). L'auteur de ces deux lettres (on sait, depuis la publication de la correspondance de M. M. Stasioulevich, directeur du *Vêstnik Evropy*, qu'il faut les lui attribuer) déclare que le « futur historien ne pourra négliger ce livre ». M. Daudet y aurait trouvé des renseignements intéressants.

Les épreuves paraissent avoir été corrigées trop vite. De cette hâte, les noms russes ont cruellement souffert. Le « palais Ametchkoff » (p. 48) est le palais Anitchkov. Il faut lire (p. 50), Pobêdonostsev. Il est une faute plus extraordinaire. On lit (p. 50) : « Les ministres Tolstoï [il s'agit de D.-A. Tolstoï, mort le 25 avril 1889], Nabo, Koff, Debanoff se réunirent... » Or, les deux ministres Nabo et Koff sont une seule et même personne, mal à propos dédoublée : ils représentent le ministre Nabokov; « Debanoff » ne peut être que Delianov.

Toutes ces critiques ne m'empêchent pas de reconnaître que j'ai lu avec intérêt le livre de M. Daudet. Le sujet est dramatique et passionnant, si l'on réfléchit à tous les dangers que la France, isolée, pouvait redouter et que l'alliance russe écarta pendant de longues années. M. Daudet prépare d'autres livres : nous demandons que ces livres à venir soient désormais moins discrets et plus précis.

E. DUCHESNE.

Digitized by Google

Christian-L. LANGE. **Histoire de l'internationalisme**. Kristiania, H. Aschehoug; Paris, Félix Alcan; Munich et Leipzig, Duncker et Humblot; Londres, Williams et Norgate; La Haye, Martinus Nijhoff; New York, Putnam, 1919. In-4°, xv-517 pages, index. (Publication de l'Institut Nobel norvégien, t. IV.)

L'auteur est secrétaire du Comité Nobel du Storting norvégien. Il paraît avoir flotté entre deux conceptions, celle de l'histoire du « mouvement pacifiste organisé » et celle de l'internationalisme. Il ne définit pas le sens du mot internationalisme, qui tantôt (par exemple quand on parle de Campanella) peut se traduire par monarchie universelle, tantôt par fédération entre les nations, tantôt par abolition des nations.

A cette confusion fondamentale s'ajoute une confusion chronologique. Le livre va de l'antiquité à la paix de Westphalie. Mais, dans ce sujet où les dates comptent, on s'étonne d'entendre parler d'un traité de 1518 avant le chapitre sur l'arbitrage au moyen âge et de voir Postel apparaître après Cyrano. On s'étonne plus encore de lire (p. 146) cette déclaration : « Il n'est pas surprenant que le XVI^e^ siècle ne connaisse pas de projet d'organisation internationale. » Tout le volume est la démonstration du contraire.

Quoique M. Lange ait beaucoup lu, sa bibliographie est parfois en défaut. Sur Vivès, il fallait citer (p. 184) Foster Watson, *Vives, on education*, 1913. Sur La Noue, je me permets de rappeler qu'un livre existait.

M. Lange grossit inconsciemment l'importance de certains faits et de certains textes. C'est ainsi que la « ligue contre le Turc », conclue à Londres le 2 octobre 1518 entre François I^er^ et Henry VIII (restitution de Tournai) devient sous sa plume un « traité de paix universelle ». C'est beaucoup dire. Assurément, les princes chrétiens doivent être invités à adhérer au pacte et, dans la forme, ce pacte va plus loin que celui qui sera conclu en 1919, puisqu'il établit la garantie réciproque des territoires des confédérés et organise des sanctions contre les perturbateurs de la paix : l'État coupable, qu'il soit fédéré ou non, sera mis en demeure de se soumettre; après un délai d'un mois, les confédérés lui déclareront la guerre, et au bout de deux autres mois ils envahiront ses territoires, « unanimiter unicoque consensu ». Cela est fort beau et, encore une fois, nous souhaiterions lire une clause de ce genre dans le pacte de Versailles. Mais ce sont là clauses de style, habituelles dans les traités de cette époque, comme étaient habituelles ces « ligues contre les Turcs », nouées entre souverains qui ne songeaient nullement à la croisade. Au reste, M. Lange écrit lui-même : « Le traité de paix universelle n'a donc qu'un intérêt théorique. » Ce traité en effet ne prévoit pas l'arbitrage. Il laisse donc chacun des confédérés juge souverain du compte qu'il doit tenir de ses obligations.

A propos de Machiavel (p. 135), il fallait mentionner la polémique

Digitized by Google

antimachiavelliste qui tient une si large place dans la littérature des guerres religieuses.

A la politique d'équilibre, née sur le sol italien et transportée sur le terrain européen lorsque naît le péril habsbourgeois, M. Lange dénie toute valeur morale. Outre qu'elle a, en fait, contribué à maintenir la paix et à protéger l'indépendance des petits peuples, elle se présente bien comme une aspiration vers le règne du droit. Si M. Lange avait lu, par exemple, les pamphlets rédigés pour François Ier, sous l'influence des du Bellay, vers 1536, ou ceux de 1552, il aurait été frappé de voir avec quelle netteté les publicistes font appel à l'opinion européenne. Je ne dis pas que ces belles phrases ne cachent pas, en réalité, des combinaisons d'intérêts. Mais, théoriquement, ces phrases ont agi pour constituer le droit international.

M. Lange consacre une partie importante de son volume à Émeric Crucé (sur lequel il n'a pu connaître le récent travail de M. Louis Lucas) et à Sully. Très au courant des études de MM. Pfister et Kükelhaus, il se garde bien de donner dans l'erreur coutumière des pacifistes et de voir dans le *Grand dessein* l'expression de la pensée de Henri IV, ou même de celle de Sully ministre; il n'y voit que la chimère de Sully vieilli et disgracié. N'en déplaise à certains de nos contemporains, cela enlève au *Grand dessein* une part considérable de sa portée.

Henri HAUSER.

René MAUNIER. **Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques** (préface de Charles Gide). Paris, Léon Tenin, 1920. In-8°, XX-228 pages, deux index. Prix : 20 fr.

Le très estimable travail de M. Maunier devrait s'intituler, comme l'auteur le dit lui-même, « Bibliographie des bibliographies des sciences sociales et économiques ». Un seul volume n'aurait pas suffi à dresser une bibliographie, même sommaire, de ces sciences. Ce que nous donne ce manuel, c'est le classement des instruments bibliographiques qui permettent d'aborder l'étude de ces sciences[1].

1. M. Gide présente ce manuel dans une préface où s'affirment une fois de plus l'apparente nonchalance et le scepticisme désabusé de ce grand travailleur qui est un homme de foi. « J'ai rarement », écrit-il comme si nous devions prendre cette boutade au sérieux, « fréquenté les bibliothèques et jamais feuilleté les catalogues, si ce n'est ceux des livres du jour de l'an où il y a des images. » Qui le croira? Est-ce pour se donner le malicieux plaisir de nous convaincre de son incompétence que M. Gide écrit (p. 8), à propos du plus ancien des bibliographes : « On ne s'étonnera pas que ce fût un Allemand! » Conrad Gesner était un Allemand... de Zurich! C'est à Zurich que s'est passée sa carrière scientifique et qu'il a publié ses ouvrages. Il est aussi peu Allemand que Zwingli.

Digitized by Google

Cela étant, la première obligation qui s'imposait, c'était, semble-t-il, de ne pas encombrer ce manuel de choses inutiles, du moins de choses qui se peuvent trouver ailleurs. On s'étonnera donc, sur les trois parties dont le volume est composé, d'en voir une entière (55 pages) consacrée à la bibliographie générale. Faudra-t-il, en tête d'une bibliographie des sciences physiques, ou des sciences médicales, etc., redonner cette même bibliographie générale? C'est trop ou trop peu. Car vouloir faire tenir en 55 pages la bibliographie des bibliographies générales, il va de soi que c'est une gageure. Les lacunes sont inévitables. Pourquoi (p. 3) mentionner les catalogues du British Museum et omettre le nouveau catalogue imprimé de notre Bibliothèque nationale? Comment (p. 6), à *Bibliographies périodiques*, négliger les dépouillements de la *Revue historique?* Enfin, dans un manuel qui veut être quelque peu critique, comment (n° 129) citer les *Archives parlementaires* sans rappeler que la valeur de ce recueil est, pour le début, à peu près inexistante? Au reste, la section *Documents officiels*, qui traite de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, est muette sur les autres pays. Peut-on citer la *France protestante* de 1846-1859 sans dire que les premières lettres en ont été rééditées? Encore une fois, faire précéder une bibliographie spéciale d'une bibliographie générale, c'est se condamner à être incomplet. Mieux vaudrait se contenter de dégager les éléments de la bibliographie générale qui sont indispensables à une étude spéciale[1].

Viennent ensuite les deux parties essentielles du livre : « Sociologie et sciences auxiliaires — Sciences économiques », où l'on constate que bien des matières d'ordre économique ont été traitées dans la seconde (cf. ch. IX, section I de la 2e partie, et ch. I, section III de la seconde; pourquoi tel ouvrage ici plutôt que là?). Malheureusement, le vague qui plane sur la définition des sciences sociales cause ici encore un certain malaise. Je me demande si le premier chapitre de la deuxième partie : « Philosophie générale » satisfera les philosophes, s'ils ne trouveront pas, eux aussi, que cela est trop, et trop peu. Pour mon compte, je ne me sens en confiance qu'en abordant les chapitres sociologiques. Ici, le service rendu est considérable, bien que de nombreuses indications (par exemple section VI) fassent double emploi avec celles qui seront données à « Sciences économiques ». Un dictionnaire d'agriculture ou de médecine est-il « social » ou « économique »?

La section « Science politique » est particulièrement intéressante pour les historiens. Mais pouvait-on la construire sans être historien? Les spécialistes des guerres de religion se demanderont pour-

1. A *Thèses et écrits académiques* (p. 17), on signale les positions des mémoires de la Faculté des lettres de Paris (n° 161), mais non celles d'autres universités ni celles de l'École des chartes. — P. 51, manque le Congrès de l'enseignement des sciences sociales de 1900; p. 52, après le n° 571, *l'École des Hautes-Études sociales, 1900-1910*, Paris, 1911.

Digitized by Google

quoi les *Beiträge zur Geschichte der politischen Literatur Frankreichs* (d'ailleurs excellents) de Kurt Glaser ont les honneurs d'une citation (n° 798 *bis*) et non les *Théories politiques* de Georges Weill. Il est doublement inexact de dire (n° 871) que la *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789*, qui commence à paraître en 1907, est « continuée annuellement depuis 1897 » par le *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, dont le premier tome (relatif à l'année 1898) parait en 1899, et qui prend pour point de départ l'année 1498.

Dans la section « Géographie humaine », singulière omission du livre capital de J. Brunhes, dont les deux éditions sont si riches en indications bibliographiques.

Enfin, M. Maunier a cru devoir joindre à son *Manuel* un appendice sur la « Bibliographie de la guerre » — guerre et paix en général, guerre de 1914-1918 en particulier. Encore le trop et le trop peu : ce n'est pas en trois pages que l'on peut même esquisser ce sujet. C'était trop tôt, puisque M. Maunier ne pouvait profiter (sauf n° 2007) du travail méthodiquement organisé par M. Camille Bloch à la Bibliothèque-Musée de la Guerre[1].

Ce *Manuel* rendra des services. Il ne rendra pas tous les services que l'on était en droit d'en attendre.

Henri HAUSER.

Das Haus-Hof-und Staats Archiv in Wien. Vienne, août 1920. In-16, 10 pages. (*Als Manuscript gedruckt.*)

Il en est des livres comme des hommes. On risque fort de se tromper en les jugeant sur l'apparence. Elle ne paye en effet guère de mine, l'humble et modeste petite plaquette, qui est cependant appelée à rendre d'inestimables services à tous ceux qui, s'occupant sérieusement de travaux et de recherches historiques, ont à cœur de pouvoir consulter les Archives d'État en attendant qu'on leur permette d'avoir accès dans les archives privées. Entrant résolument, en dépit des difficultés exceptionnelles qui résultent des circonstances actuelles (cherté du papier et de la main-d'œuvre, entre autres), dans une voie dans laquelle il faut espérer qu'elle ne s'arrêtera pas, la direction des Archives de l'État autrichien, on ne saurait trop l'en féliciter, a jugé que le moment était venu de donner un exemple que ne manqueront pas de suivre, bon gré mal gré, les Archives des autres États. Elle n'a pas hésité à combler ainsi, quoique encore en partie seulement,

1. Ne pas mettre les publications de M. Prothero (n°s 2013-2014) aux « Bibliographies nationales »; ce sont des « Bibliographies générales ».

Digitized by Google

une lacune que déploraient depuis longtemps tous ceux qui, au cours de leurs travaux, éprouvaient le besoin de consulter les archives des différents pays. Jusqu'à ce jour, tous ceux qui, dans leur désir d'arriver à la vérité historique, ne pouvaient pas se dispenser de recourir à l'étude des fonds conservés dans ces dépôts n'avaient d'autre ressource que de risquer un déplacement, toujours fort coûteux, prenant plus ou moins de temps et souvent inutile, ou de faire préalablement appel à la bonne volonté, à la courtoisie, aux lumières des archivistes préposés à la garde de ces précieux documents. Grâce à l'heureuse initiative des personnages chargés de la conservation des fonds du *Minoriten Platz*, grâce à la publication de la modeste brochure qu'ils ont eu l'heureuse idée de rédiger et qu'il importe de faire connaître et de répandre, on pourra en quelques minutes s'orienter au milieu des innombrables dossiers de ces admirables Archives. L'auteur, anonyme, a eu en effet le soin de faire passer sous les yeux du lecteur un tableau très complet, quoique naturellement très sommaire, des fonds principaux dont se composent ces Archives. Si les dimensions forcément restreintes de la publication ne lui ont pas permis d'entrer dans autant de détails qu'il l'aurait désiré, grâce à l'excellente méthode qu'il a adoptée, la concision de son travail ne l'a nullement empêché de mettre entre les mains de ses lecteurs un guide sûr et précis qui, suivant l'ordre chronologique dans chacune des grandes sections entre lesquelles les archivistes de Vienne ont réparti tous ces documents, dont les plus anciens remontent au IX^e^ siècle et dont les plus récents datent d'hier, leur permettra de se faire une idée exacte de la richesse de ces fonds, de la nature même des pièces dont ils se composent. Cette publication, grâce à laquelle on pourra désormais s'orienter dans ces Archives, est d'autant plus opportune que le dépôt vient de s'enrichir de tous les dossiers qui, jusqu'aux derniers événements, faisaient partie de la chancellerie intime de la cour, du cabinet de l'Empereur et que, fait tout particulièrement important, la direction est dès maintenant autorisée *à communiquer sans réserve aucune tous les documents, de quelque nature qu'ils soient, antérieurs au 1^er^ janvier 1895*. Une pareille mesure se passe de commentaires. En félicitant cordialement les auteurs et les promoteurs de cette résolution, nous ne saurions toutefois nous empêcher d'espérer qu'une aussi belle, qu'une aussi généreuse initiative ne sera pas inutile et que, s'inspirant de cet exemple, ne voulant pas être en retard sur Vienne, les autres États se décideront enfin à faire tomber, ou tout au moins à reporter à des dates plus rapprochées de nous, les barrières que les caprices ou la routine persistent à dresser devant les recherches et les investigations des historiens et des chercheurs sérieux. En sera-t-il ainsi? Nous ne pouvons, hélas! que le souhaiter. Mais, si l'on en vient à se rendre à un désir qui est celui de tous ceux qui ont à cœur de pouvoir entourer leurs travaux des garanties d'exactitude qui leur manquaient jusqu'à ce jour, on devra reconnaître que la publication

Digitized by Google

de cette modeste brochure aura été l'une des causes déterminantes d'une mesure qui sera un véritable bienfait pour l'histoire.

En remerciant, avant de terminer, l'auteur anonyme de cette brochure du service qu'il vient de rendre à tous ceux qui auront besoin de consulter les Archives d'État de Vienne, il nous permettra d'espérer que, pour atteindre plus complètement le but qu'il s'est proposé, il ne tardera pas trop à nous donner une édition revue et augmentée de son travail. Il y aurait lieu, croyons-nous, de publier en français, en anglais, en italien, une édition dans laquelle, en supprimant les quatre premières pages consacrées à l'histoire des origines et du développement des *Archives d'État*, il pourrait, sans augmenter les dimensions de la brochure, satisfaire la légitime curiosité de ses lecteurs étrangers, en s'étendant un peu plus longuement sur la composition des fonds les plus intéressants et les plus importants.

Commandant WEIL.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— *Study manual for european history*, by members of the department of History. The University of Chicago (The University of Chicago press. Chicago, Illinois, in-8°. 51 p.; prix : 75 cents). — Ceci n'est pas un manuel de bibliographie méthodique; c'est un répertoire de lectures à faire pour préparer des examens où la mémoire, semble-t-il, joue un rôle plus important que la réflexion; il s'adresse à des étudiants américains qui, sans doute, ignorent les langues étrangères et seraient hors d'état de lire des livres écrits en français ou en allemand. Ce qu'on leur recommande avant tout, ce sont certains manuels d'histoire générale très répandus aux États-Unis; vient ensuite un choix fort arbitraire d'ouvrages spéciaux ou d'articles empruntés aux encyclopédies les plus renommées en langue anglaise. Les sources sont placées en dernier lieu et elles sont présentées dans un parfait désordre. Le volume est interpaginé et il serait facile de noircir les pages blanches par les indications qu'en Europe on considérerait comme indispensables; mais à quoi bon? Ch. B.

— Lynn Thorndike. *Medieval Europe, its development and civilization* (Londres, George Harrap and C°, 1920, in-8°, xviii-666 p.; prix : 15 sh.). — Voici un manuel dont par contre on ne saurait trop conseiller à lecture à nos étudiants, à ceux qui préparent les examens de licence ou même d'agrégation. Ils n'y trouveront aucun appareil critique, pas la moindre bibliographie, mais un tableau largement traité en trente-trois chapitres du développement de l'histoire européenne depuis l'Empire romain jusqu'au début du xvi^e^ siècle. Le détail des faits est justement proportionné aux idées générales qui, seules, comptent en définitive; l'art avec lequel ces faits sont groupés constitue la principale originalité du livre. Il suffirait presque de parcourir la liste chronologique par laquelle se termine le volume et de considérer les événements qu'il signale à l'attention d'une façon particulière à l'aide de caractères italiques pour concevoir aussitôt la meilleure opinion de l'auteur et de sa manière de comprendre l'histoire médiévale. L'illustration est sobre et bien choisie; chaque monument représenté est d'ailleurs l'objet d'une description brève, mais instructive. C'est, en son genre, un vrai modèle. Ch. B.

— Adrien Blanchet. *Mémoires et notes de numismatique*. Deuxième série (Paris, Aug. Picard, 1920, in-8°, 304 p.). — Ce

Digitized by Google

volume comprend les articles suivants : Les dernières monnaies d'or des empereurs de Byzance. Plombs de Caen, de Louviers et d'Évreux (ce sont des plombs de marchandise). Monnaies inédites de Victorin et de Tétricus père. Une nouvelle théorie relative à l'expédition des Cimbres en Gaule, examen et réfutation (le trésor trouvé à Tayac, près de Libourne, n'est pas, comme l'a prétendu M. R. Forrer, celui d'une bande de Cimbres, mais plutôt la bourse de quelque marchand, de quelque agriculteur en chef de pagus). Numismatique gauloise. La trouvaille de Marcillat. Les premiers deniers de Lectoure et le sens des mots *mos* et *vox* (ces mots, sur des monnaies de Lectoure au XI^e^ siècle, ont à peu près le même sens que *jus* ou *pax;* ils affirment les droits coutumiers que le vicomte de Lectoure avait ou croyait avoir comme le duc d'Aquitaine). Les monnaies barbares aux noms et types des deux Tétricus. Placards monétaires inédits des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Documents relatifs au monnayage de l'abbaye de Lérins et à celui de la principauté d'Orange. Le différend de l'atelier de Compiègne en décembre 1590. La médaille de l'enceinte du faubourg Saint-Honoré en 1566. L'avènement de Postume à l'empire; monument numismatique qui se rapporte à ce fait historique. Les billets de la caisse patriotique de La Châtre en 1792. Recherches sur l'atelier monétaire de Bayonne, 1448-1837. Graveurs de jetons et cachets, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Recherches sur l'influence commerciale de Massalia en Gaule et dans l'Italie septentrionale (avec un inventaire des découvertes de monnaies de Massalia et des imitations de ces monnaies en Gaule). Monnaies provinciales de l'empire romain trouvées en Gaule. Orange et Le Puy (monnaies frappées par les princes d'Orange sur le type du Puy). Note sur le quinzain d'or (sous Louis XV). Plombs des manufactures d'Elbeuf et de Darnétal. Sceau du chapitre de Sainte-Lucie des Quatre-Portes à Rome. Thurinus, surnom de l'empereur Auguste (le type monétaire du taureau convenait particulièrement à l'empereur Auguste, d'abord parce que cette représentation rappelait l'antique Thurium, berceau de sa famille, ensuite parce qu'elle avait une signification astrologique comparable à celle du Capricorne). Ch. B.

— Mgr Alfred BAUDRILLART. *Benoît XV* (Paris, Bloud et Gay, 1920, in-18, 79 p.). — On ne saurait demander au recteur de l'Institut catholique de Paris une étude désintéressée sur le saint Père, son caractère et sa politique. D'autre part, il se défend d'avoir entrepris l'apologie de Benoît XV; il veut faire connaître le pape tel qu'il est, intelligent, cultivé, très bien informé des affaires internationales, autant qu'attentif aux intérêts de l'Église; il montre que sa politique s'est toujours tenue au-dessus des partis comme des nations en guerre; qu'elle est réellement catholique, universelle. Pendant la guerre, il n'a cessé de parler et d'écrire au nom du droit et en faveur d'une juste paix; les irritations ou les impatiences de certains Français, même parmi les fidèles serviteurs du Saint-Siège, s'expliquent par

Digitized by Google

les circonstances douloureuses qui ont mis nos sentiments à une rude épreuve, mais ne sont aucunement justifiées. Les critiques anonymes qu'on a pu lire dans la *Revue de Paris* (cf. *Rev. histor.*, t. CXXX, p. 194) sont sans fondement sérieux. Benoît XV n'a cessé de témoigner à la France, qu'il connaît bien, toute la tendresse de son cœur et de prier pour elle; mais on oublie trop facilement qu'il est le père de tous les chrétiens, du moins de tous les catholiques. Ch. B.

— La librairie Laurens publie, sous le titre général : « Les visites d'art. Mémoranda », une série de brochures destinées à garder le souvenir des principales villes d'art de la France et aussi de l'étranger. Le texte en est très bref; les auteurs, qui sont historiens en même temps qu'archéologues, se sont proposé surtout de parler aux yeux; aussi les reproductions photographiques occupent-elles la place principale. Nous avons ainsi : *Hôtels de ville et beffrois du nord de la France*, par Camille ENLART; *Saint-Quentin, Verdun et Saint-Mihiel*, par Amédée BOINET; *Noyon et ses environs*, par Marcel AUBERT (chaque vol. 3 fr.). On ne pouvait confier à de plus compétents le choix des vues à prendre et les notices qui en sont le commentaire. Il leur a fallu, hélas! mettre en pleine lumière la « grande pitié des églises de France » et montrer les destructions commises par les Allemands pendant la dernière guerre. C'est à pleurer. — On éprouve un sentiment de détente en parcourant l'étude de Jean ALAZARD sur *Or San Michele*. Ici, du moins, n'a point passé le vandalisme raffiné des nouveaux barbares. Le célèbre sanctuaire des corporations florentines d'art et de métier est resté intact, tel que l'ont décoré Andrea Orcagna, Lorenzo Ghiberti, Donatello, Luca Della Robbia. Heureuses les villes que n'a point touchées le fléau dévastateur. Ch. B.

— La librairie Alfred Costes (Paris) a mis en vente une traduction française de l'ouvrage de KAUTSKY : *Wie der Weltkrieg entstand*, que nous avons annoncé dans notre précédente livraison (t. CXXXIX, p. 304). Elle a paru sous le titre : *Comment s'est déclanchée la guerre mondiale*, avec les documents secrets de la chancellerie allemande annotés par Guillaume II; elle a pour auteur Victor DAVE (in-8°, 218 p.; prix : 10 fr.). On peut lui prédire le plus vif succès dans tous les pays de langue française.

LA GUERRE.

— Jean DE PIERREFEU. *G. Q. G., secteur 1. Trois ans au Grand Quartier général, par le rédacteur du communiqué* (Paris, l'Édition française illustrée, 1920, 2 vol. in-12, VIII-280 et 249 p.; prix : 10 fr. les deux vol.). — Le communiqué est une des sources auxquelles ont puisé et puiseront les historiens de la Grande Guerre. Quelle est la valeur de son témoignage? Nul n'était mieux qualifié pour nous le dire que l'écrivain, romancier et journaliste de profession, qui fut, depuis 1915, chargé de rédiger ce document officiel. Fonctions déli-

Digitized by Google

[illegible] jusqu'il fallait extraire de tous les rapports envoyés du front à [illegible] les faits qui s'étaient passés dans la journée, doser avec [illegible] ce qu'on devait dire et ce qu'il fallait taire. Fonctions particulièrement intéressantes, parce qu'elles obligeaient le rédacteur à vivre à l'État-major général, où aboutissaient les informations les plus variées et parfois les plus secrètes. Là, comme d'un observatoire [illegible], il a pu voir de près et dans l'intimité, pour ainsi dire, [illegible] de nos grands chefs; surtout il a vu fonctionner, se perfectionnant sans cesse, l'organisme si délicat, si compliqué, si mal connu que constitue un grand État-major. Le résultat de ses observations et de ses expériences est déposé dans deux petits volumes écrits d'une plume alerte, grave par moments, amusée et légèrement satirique en d'autres endroits, jamais malveillante et toujours impartiale. Le portrait qu'il trace de nos généraux en chef devra être consulté [illegible] qu'il s'agisse de Joffre, méthodique, impassible, lent à se [illegible] connaître dans l'exécution, de Nivelle, brillant et présomptueux, de Foch et de Pétain, qu'il considère comme les ouvriers décisifs de la victoire. Pétain surtout, le chef froid, au front marmoréen, au regard clair et profond, à la parole brève, cinglante quand il le faut, caressante et légèrement gouailleuse dans les moments de détente. M. de Pierrefeu nous apprend ainsi beaucoup de choses intéressantes sur les événements et sur les hommes; il ne paraît pas avoir commis la moindre indiscrétion, ce qui ajoute un charme de plus à son livre, fait de tact et de mesure. Ch. B.

— Raphael-Georges Lévy. *La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles* (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1920, x-243 p.; prix : 7 fr.). — M. R.-G. Lévy a eu mille fois raison de publier à part les articles qu'il a fait paraître dans la « Revue des Deux Mondes » et dont nous avons déjà dit le grand intérêt. Dans le chapitre premier, il s'élève contre le volume de M. Keynes : « Les conséquences économiques de la paix », dont une traduction française vient d'être donnée; avec une juste sévérité, il qualifie ce livre de « plaidoyer pangermain » et d' « aberration ». Il examine, de son côté, le traité de Versailles, du 19 juin 1919, au point de vue économique (chapitre II) — analyse très sobre et très nette —; il prouve que les vainqueurs se sont montrés modérés, en ne réclamant que la réparation des dommages causés par les vaincus aux civils et en renonçant à se faire couvrir de leurs énormes frais de guerre. Il décrit (chapitre III) les dévastations commises par les Allemands dans les divers pays de l'Entente et les charges financières qui pèsent sur les nations alliées; pour reconstituer les contrées ravagées, [illegible] face à ces charges financières, ces nations sont obligées aux [illegible] sacrifices. L'Allemagne, au contraire (chapitre IV), n'a pas [illegible] dans ses œuvres vives : sa richesse, considérable en 1914, [illegible] sa force agricole et industrielle est intacte; elle peut d'[illegible] en remplissant les conditions que le traité de Versais, [illegible] réparer les maux qu'elle a causés. Cette paix de

Digitized by Google

Versailles est « la juste paix, à peine juste pour les vainqueurs, à qui elle n'assure qu'une partie des sommes dépensées et à dépenser par eux; juste vis-à-vis des vaincus, à qui elle n'impose que des sacrifices qui ne dépassent pas leurs forces. » Le livre de l'éminent économiste doit être médité par les Français et aussi par leurs alliés. — C. PF.

HISTOIRE D'AUTRICHE-HONGRIE.

— Louis LEGER. *Histoire de l'Autriche-Hongrie, depuis ses origines jusqu'en 1918.* Nouvelle édition entièrement refondue (Paris, Hachette, 1920, XXXII-672 p.; prix : 10 fr.). — Il n'est pas tout à fait exact de dire que cette nouvelle édition (la 4e est de 1894) soit « entièrement refondue ». En réalité, dans les trente-cinq premiers chapitres, les additions (ex. sur la bataille de Crécy), les suppressions ou réductions (ex. sur le règne de Maximilien II) sont relativement peu nombreuses; mais les chap. XXXVI-XLI sont nouveaux; ils racontent l'histoire de l'Autriche-Hongrie depuis 1894 jusqu'à l'effondrement de la monarchie dualiste. Cette fin, M. Leger la prédisait depuis un demi-siècle; il l'a toujours considérée comme la conséquence fatale et nécessaire d'un État artificiel, formé par l'agrégation de peuples divers et hostiles appartenant à des races et parlant des langues différentes, soumis à une bureaucratie sans principes et parfois sans honneur. Profondément versé, comme chacun sait, dans la connaissance des littératures slaves, il souhaitait voir les Slaves s'émanciper de la domination des Habsbourg. Il a eu la joie de voir réaliser son rêve et il en conçoit un légitime orgueil. Les éditeurs ont cru devoir supprimer l'index alphabétique. C'est très dommage! Ch. B.

HISTOIRE DE FRANCE.

— Henri DEHÉRAIN. *Silvestre de Sacy et ses correspondants.* 1914-1919 (Paris, 1919, in-4°, 111 p. Extrait du « Journal des savants »). — Le distingué conservateur de la bibliothèque de l'Institut a fait paraître en volume les neuf articles qu'il a donnés au *Journal des savants* sur la correspondance du baron Antoine-Isaac-Silvestre de Sacy, l'éminent orientaliste qui fut administrateur du Collège de France et de l'École spéciale des langues orientales vivantes, enfin secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort en 1838. Cette correspondance permet de suivre le développement des études orientales en France, dont Silvestre de Sacy fut pendant le premier tiers du XIXe siècle le maître incontesté, chez nous comme à l'étranger. Les Allemands n'ont pas été les moins empressés à lui témoigner leur admiration et à solliciter ses conseils ou son appui. Le dernier article fait connaître quelques détails nouveaux sur l'acquisition des manuscrits orientaux d'Anquetil Duperron par la Bibliothèque impériale en l'an XIII.

Digitized by Google

— Pierre BOYÉ. *Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Jacques Hulin, son ministre en cour de France, 1733-1766, publiées avec une étude, des notes et un portrait* (Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault, 1920, in-8°, 141 p.). — Jacques Hulin, né à Paris en 1681, secrétaire d'ambassade, qui s'était distingué en 1730 dans une mission en Espagne, fut attaché à Stanislas au moment où, en 1733, s'ouvrait la succession de Pologne, et réussit à lui faire adopter les vues de la France. Puis, en 1737, quand Stanislas fut devenu duc de Lorraine et de Bar et qu'il eut établi sa résidence à Lunéville, Hulin fut nommé son ministre à la cour de France et il conserva cette situation jusqu'en 1766, date de la mort de l'ex-roi de Pologne, soit pendant vingt-neuf années. La charge n'était du reste pas absorbante. Hulin avait à s'occuper des intérêts financiers du prince, soit chez les banquiers ou au trésor royal, à procurer aux favoris ou commensaux de Stanislas offices ou décorations, à tenir son maître au courant de la chronique de la cour de France. Stanislas lui écrivit certainement de nombreuses lettres à propos de ces menues affaires ou d'autres encore. La plupart d'entre elles sont perdues; cinquante-six ont été achetées par le musée des princes Czartoryski à Cracovie; M. Boyé les publie ici avec un très grand soin et y ajoute une cinquante-septième, du 21 mai 1765, dont une copie se trouve aux Archives nationales à Paris. Avec raison, et comme précédemment il l'a fait pour la correspondance de Stanislas avec sa fille et pour celle avec les rois de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II, il n'a pas reproduit l'orthographe incorrecte, d'une phonétique bizarre, dont usait le prince. On trouvera dans ces lettres d'utiles renseignements sur l'entourage de Stanislas, ses fondations, les embellissements de Nancy, etc. L'édition est fort bien annotée; toutes les allusions du texte sont expliquées, les personnages identifiés. M. Pierre Boyé connaît à fond l'histoire de la Lorraine au XVIIIe siècle. C. PF.

— Jean KASTENER. *Reubell à Plombières* (Épinal, 1920, in-8°, 15 p. Extrait de « La Révolution dans les Vosges »). — Reubell, directeur, se sentant tourmenté par des attaques de goutte, demanda au Corps législatif, le 11 thermidor an VI (29 juillet 1799), la permission d'aller se faire soigner aux eaux de Plombières. Il arriva à cette station le 12 août et en partit le 21 septembre. M. Kastener nous raconte tous les incidents qui marquèrent ce séjour et tirèrent la petite ville de la somnolence où l'avait plongée la Révolution.

— Henry POULET. *L'esprit public à Thann pendant la Révolution. La société des amis de la Constitution.* (Largentière, impr. Mazel et Plancher, 1919, in-8°, 253 p. Extrait de la « Revue historique de la Révolution française et de l'Empire »). — M. Henry Poulet a été l'administrateur diligent et bienveillant des vallées de la Thur et de la Doller pendant la guerre, alors que ce coin de l'Alsace eut le bonheur d'être occupé par les troupes françaises. Mais les soucis de l'adminis-

Digitized by Google

tration ne l'ont pas absorbé tout entier; il a écrit sur Thann et ses environs un volume d'impressions tout à fait charmant; il s'est souvenu aussi qu'il était historien, un historien de la révolution en Lorraine; pendant les excursions qu'il a faites dans son district, il s'est enquis de son passé, et c'est ainsi qu'il a eu connaissance du registre des procès-verbaux des séances tenues par la Société des amis de la Constitution créée à Thann le 27 mars 1791. Ce registre conduit de la date de la fondation au 30 thermidor an II (17 août 1794). Les séances ont toutefois été interrompues du 1er mai 1791 au 29 janvier 1792, du 6 février 1792 au 25 mars 1793, du 24 juin au 25 octobre 1793. M. Poulet publie ce registre avec le plus grand soin en donnant en note tous les renseignements biographiques, statistiques, etc., qui sont nécessaires à l'intelligence du texte; en appendice, il dresse, par ordre alphabétique, la liste de tous les membres de la Société, avec l'indication du lieu de naissance et de la profession. Mais ce n'est pas tout. Dans une introduction, il montre quelle était la situation de Thann au moment où éclata la Révolution, quelle fut sur la petite cité la répercussion des grands événements qui se déroulèrent, quelles colères y souleva la Constitution civile du clergé; puis, quand, à trois reprises, le registre est interrompu, il comble la lacune en nous exposant en son propre nom les faits dont la ville fut le théâtre; enfin, quand le registre cesse — un second registre qui conduisait du 10 fructidor an II au 3 brumaire an III (24 octobre 1794) est perdu — il reprend la parole et raconte l'histoire de Thann sous le Directoire et le Consulat, jusqu'au moment de la signature du Concordat. Ainsi il a pu donner au volume le titre : l'Esprit public à Thann sous la Révolution. Il serait fort à souhaiter que chaque localité d'Alsace possédât, comme Thann, un recueil de matériaux sur son histoire pendant la période révolutionnaire; le signal a été donné de haut, par celui qui a été le premier préfet français de Haut-Rhin après la délivrance, et le préfet si justement populaire; puisse l'exemple être suivi[1]. C. PF.

1. L'un des plus fougueux révolutionnaires de Thann fut Vorle Fourcade, dont le nom revient sans cesse dans cet ouvrage. Le 26 floréal an III (15 mai 1795), le directoire du district de Belfort le caractérisait ainsi : « Partisan et aussi un des chefs des terroristes, plus exact aux séances du Comité révolutionnaire qu'à celles de la municipalité, lorsqu'il s'agissait soit des arrestations soit du rappel d'aucun détenu; car, sans son consentement, nul moyen d'élargissement; faisant trembler les citoyens par ses motions incendiaires à la société populaire; ayant obtenu une force armée avec laquelle il marchait dans le voisinage. » Le district stigmatise à côté de lui Probst, Godefroy Hofer, Durant (Arch. du Haut-Rhin, L. 123). Quelque temps après, le représentant Richou arriva à Thann et ordonna le « désarmement » de ces personnages. Cela n'empêcha point plus tard Fourcade de devenir président de l'administration municipale du canton de Thann, puis, le 16 juin 1800, maire de Thann; il garda ces fonctions jusqu'en 1808 et finit comme percepteur sous la Restauration.

Digitized by Google

— Charles-H. POUTHAS. *Les élections de Guizot dans le Calvados d'après des documents inédits* (Caen, Impr. caennaise, 1920, in-8°, 42 p. Extrait des « Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen », 1918-1920). — Guizot fut élu député le 22 janvier 1830 par les électeurs des deux arrondissements de Lisieux et Pont-l'Évêque, qui étaient en tout 554; Guizot obtint 281 voix sur 446 votants. Après la révolution de Juillet, les arrondissements de Lisieux et Pont-l'Évêque furent séparés, l'âge électoral abaissé à vingt-cinq ans, le cens à 200 francs; Guizot fut élu en juillet 1831 à Lisieux, mais battu à Pont-l'Évêque; les électeurs de Lisieux lui restèrent fidèles jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet. Sur l'esprit public du corps électoral, sur les controverses qui marquèrent chaque élection, sur la diffusion des journaux des divers partis, M. Pouthas donne de curieux et intéressants détails. C. PF.

— H. ROSNOBLET-SCHUTZENBERGER. *Gens d'Alsace* (Nancy et Strasbourg, Berger-Levrault, 1920, in-12, VIII-232 p.; prix : 5 fr. 75). — Voulez-vous connaître notre Alsace, ses délicieux paysages, le parfum de ses campagnes et de ses montagnes, la bonhomie de ses habitants? Lisez ce petit volume qui se divise en deux parties : *les Amis de Tine*, souvenirs d'une enfant qui a vu le siège de Strasbourg et a été emportée dans une cave sûre pendant l'atroce bombardement; *Gens d'Alsace*, où nous sont présentés un certain nombre de types curieux : Mlle Rosalie qui fait de si excellentes confitures; les trois notables qui se réunissent tous les soirs, à huit heures précises, au « Café du commerce »; curés, pasteurs et rabbins vivant toujours en bonne intelligence. Alsace peut-être un peu idyllique, telle que nous l'ont montrée aussi Erckmann et Chatrian. Rappelons que Mme Rosnoblet vient de donner une nouvelle édition de ses charmants contes : *Autour du poêle* (Imprimerie alsacienne, 1920, in-8°, 121 p.; prix : 2 fr. 50); ils réjouiront les petits et les grands, et les uns et les autres prendront plaisir aux récits en patois alsacien; *Gechicht'le us der Gunkelstubb* (Nancy et Strasbourg, Berger-Levrault, 62 p.). Le dialecte y est manié de façon savoureuse. C. PF.

— Abbé RICAUD. *Un régime qui finit* (Tarbes, impr. du « Semeur », [1920], in-8°, 184 p.; prix : 5 fr.). — Le pays qui s'étend au nord des Pyrénées entre les hautes vallées de la Garonne et du Gave de Pau comprenait, en 1789, une mosaïque de territoires, administrativement fort divers. Si la Bigorre et les Quatre-Vallées, d'une part, si le Magnoac, le Nébouzan et la Barousse, de leur côté, formaient respectivement un pays d'États, la Rivière-Basse, la Rivière-Verdun, des enclaves ou des pointes du Nébouzan ou du Comminges formaient un pays d'élection, ressortissant à l'intendance de Gascogne et à la Cour des aides de Montauban. De là une série de conflits, de rivalités, d'empiétements réciproques, qui ne se termineront que quand la Constituante, trouvant excessives les prétentions des habitants du

Digitized by Google

Gers, fit de la Bigorre et des Quatre-Vallées le département des Hautes-Pyrénées. C. D.

— Abbé RICAUD. *La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution* (Tarbes, impr. du « Semeur », in-12, 297 p.; prix : 5 fr.). — Au moment de la Révolution, la Bigorre formait un « Pays d'États » présidé par l'évêque de Tarbes. Les représentants du Tiers y jouaient déjà un rôle assez important. Il s'explique en partie pour la richesse des communautés de la « Plaine », en partie par le nombre des écoles, très fréquentées dans les villages des « Vallées ». Les « cahiers », généralement rédigés par un homme de loi, se copient presque tous; ils proscrivent les milices et les gabelles, réclament l'égalité en matière fiscale et croient diminuer les frais de justice en demandant l'érection d'un présidial dans la capitale de leur province. Lors de l' « Assemblée générale » qui se réunit au couvent des Cordeliers, les représentants des paroisses, ceux du clergé et ceux du « deuxième ordre », où l'on constate qu'il y a le plus grand nombre d'absents, ne paraissent pas manifester de sérieuses divergences et envoient respectivement à Versailles un curé, un noble et deux légistes : Dupont de Luz et Bertrand Barère. Dès le 8 août 1789, celui-ci adresse une *lettre à ses vassaux* pour renoncer aux droits féodaux qu'il possédait sur Vieuzac. Assez vite écouté par ses collègues de la Constituante, il s'oppose avec succès aux visées annexionnistes soit du Béarn, soit de la Gascogne; il parvient à transformer la Bigorre en département et obtient que Saint-Gaudens ne partage pas alternativement avec Tarbes la qualité de chef-lieu.
C. D.

— Henri WAQUET. *Vieilles pierres bretonnes* (Quimper, Ad. Le Goaziou et L. Le Guennec, 1920, in-8°, IV-149 p. avec 11 planches hors texte; prix : 6 fr. 50). — Ce volume contient quatre études qui intéresseront l'historien et plus encore l'archéologue : 1° Quimper; son histoire, ses remparts et ses édifices religieux; 2° la chapelle de Notre-Dame de Kerinec et les hôpitaux des chapelles bretonnes; 3° Locronan, la légende et l'histoire, son église, les chapelles du Pénity et de Bonne-Nouvelle; 4° les monuments historiques du Finistère; inventaire alphabétique très sommaire, mais très précis. Le tout est présenté avec cette recherche du détail exact qu'on doit attendre d'un des meilleurs élèves de M. E. Lefèvre-Pontalis à l'École des chartes. Ch. B.

— Une mince plaquette, imprimée chez Monnoyer, au Mans, donne la liste des *Publications faites par Marie-Charles, vicomte de Montesson, chef de bataillon retraité des mobiles du Mans, lesquels composaient le 2e bataillon du 33e régiment provisoire de garde nationale mobile (Sarthe) en 1870-1871* (in-16, 45 p.).

— La librairie René Prud'homme, à Saint-Brieuc, a mis en vente le tome II des *Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-*

Digitized by Google

Brieuc, guillotinés en 1794 ou déportés à Rochefort et à l'île de Ré, d'après les documents originaux, par Auguste LEMASSON (1920, in-8°, VIII-340 p.).

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

— Henri PRENTOUT. *Histoire de l'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919* (Paris, Hachette, 1920, in-8°, XII-1188 p.; prix : 25 fr., plus majoration temporaire de 40 °/₀). — Nous ne pouvons aujourd'hui qu'annoncer ce bon manuel, auquel nous consacrerons un compte-rendu particulier. Disons seulement qu'on l'attendait depuis longtemps et qu'il rendra de grands services. Aucune note au bas des pages; une bibliographie générale à la fin et pas d'index.

— Arthur HASSALL. *British history, chronologically arranged* (Londres, Macmillan, 1920, in-8°, VII-581 p.; prix : 20 sh.). — Ce manuel de chronologie historique est divisé en deux parties : la première allant de l'année 55 av. J.-C. à 1914, la seconde de 1915 à 1919. Les faits et les dates sont distribués en quatre colonnes parallèles, mais de largeur inégale : à celle de droite pour ce qui concerne l'Angleterre propre et à celle de gauche réservée aux institutions, aux tableaux généalogiques, aux listes ministérielles, aux traités internationaux et autres est réservée la plus grande place. Dans les deux colonnes du milieu, moins larges de moitié, sont marqués, d'un côté, les faits concernant l'Écosse, l'Irlande, Galles, les colonies; d'un autre côté, ceux de l'histoire européenne et orientale qui intéressent le Royaume-Uni. Le plus ancien fait mentionné est le débarquement de J. César en Bretagne et le plus récent la visite de Clemenceau à Londres (décembre 1920). On possède ainsi, sous un mince volume, un ensemble de renseignements utiles pour le menu détail de l'histoire et même çà et là, dans la colonne de gauche surtout, quelques notions ou idées générales. M. Hassall avait déjà fait paraître un ouvrage semblable pour l'histoire de l'Europe : *European history chronologically arranged, 476-1920;* on en annonce une nouvelle édition mise à jour (prix : 12 sh.). Ch. B.

— *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, publié sous la direction de Mgr Alfred BAUDRILLART, R. AIGRAIN, P. RICHARD et U. ROUZIES (Paris, Letouzey, 1920, fasc. 13). — Dans ce fascicule, l'article *Angleterre* occupe soixante-huit colonnes. Il a été rédigé par trois auteurs : A. HUMBERT, P. RICHARD et G. CONSTANT. La partie traitée par ce dernier est celle qui se présente avec le plus de personnalité et de relief. Elle concerne la réforme du XVI^e^ siècle, les luttes religieuses du XVII^e^ siècle, la situation des catholiques en Angleterre jusqu'à nos jours. Une carte montre la répartition des provinces ecclésiastiques et des diocèses catholiques dans le Royaume-Uni en 1914. Ch. B.

Digitized by Google

— Dans le tome V des *Études de langue et de littérature* publiées par l'Université d'Illinois (1919, in-8°, 75 p.; prix : 1 dol.), nous devons mentionner les nos 1 et 2, qui contiennent un article d'Albert KEISER intitulé *The influence of christianity on the vocabulary of old english poetry*, et surtout le n° 3, où M. H. S. V. JONES a publié l'apologie de Lord Grey et de son gouvernement en Irlande par Spenser (*Spenser' defense of Lord Grey*). A ce propos, il étudie le développement des idées de nation et de tolérance en Angleterre et en France au XVIe siècle, les rapports de Spenser avec Machiavel et les *Politiques* français.

— Dans la série des « Helps for students of history », la Société pour la propagation du christianisme a donné un essai de bibliographie historique concernant la *Guyenne pendant la domination anglaise, 1152-1453*, par Charles BÉMONT (en français, 45 p.; prix : 1 sh. 4 d.); une bibliographie sommaire des Études franciscaines (*A guide to franciscan studies*, 63 p.; prix : 1 sh. 6 d.) par A. G. LITTLE; trois leçons sur les archives ecclésiastiques de Claude JENKINS (*Ecclesiastical Records*, 80 p.; prix : 1 sh. 9 d.); un bref résumé de l'histoire des monnaies et des médailles depuis l'antiquité, avec une bibliographie méthodique par G. F. HILL (*Coins and medals*, 72 p.; prix : 1 sh. 6 d.); une esquisse de l'histoire de l'Orient latin par William MILLER (*The latin Orient*, 61 p.; prix : 1 sh. 6 d.); un bref catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Collège de la Trinité à Dublin par Robert H. MURRAY (*A short guide to some mss. in the library of Trinity college Dublin*, 63 p.; prix : 1 sh. 9 d.); enfin un petit manuel pour guider l'étudiant parmi les collections manuscrites du British Museum par Julius P. GILSON (*A Student's guide to the manuscripts of the British Museum*, 48 p.; prix : 1 sh.). On doit signaler dans ce dernier opuscule la section consacrée aux catalogues imprimés et manuscrits mis par le musée à la disposition du public et, à la fin, deux listes : 1° des collections conservées au musée et 2° des personnages, hommes d'État et autres, dont l'établissement possède les papiers. — Dans la série des « Texts for Students », signalons deux volumes d'extraits concernant la vie à Florence, du XIIIe au XVe siècle, par Miss Esther G. ROPER (*Select extraits illustrating Florentine life*, 2 vol. de 59 et de 64 p.; prix : 1 sh. chacun) et l'*Itinerarium regis Ricardi* présenté avec quelques coupures par T. STEAD (VII-64 p. avec une carte; prix : 1 sh. 6 d.). — Série des « Villes anglaises »; nous avons reçu : *Plymouth*, par A. L. SALMON (histoire anecdotique de la ville, dont on ne montre pas la formation avec assez de précision; quelques pages de géographie historique étaient nécessaires au début; à la place, on trouve surtout des phrases; 119 p.; prix : 4 sh.). *Peterborough*, par K. E. et R. E. ROBERTS (c'est le village anglo-saxon de Medeshamstede, où fut construite, en 656, sous le vocable de saint Pierre, une abbaye destinée à devenir un des plus remarquables monuments de toute l'Angleterre; elle fut sauvée de la destruction sous

Digitized by Google

Brieuc, guillotinés en 1794 ou déportés à Ro
Ré, d'après les documents originaux, par Augus
in-8°, VIII-340 p.).

HISTOIRE DE GRANDE-BRETA

— Henri PRENTOUT. *Histoire de l'Angleter*
jusqu'en 1919 (Paris, Hachette, 1920, in-8°, XII
plus majoration temporaire de 40 °/₀). — Nous
qu'annoncer ce bon manuel, auquel nous co
rendu particulier. Disons seulement qu'on l'att
et qu'il rendra de grands services. Aucune not
bibliographie générale à la fin et pas d'index.

— Arthur HASSALL. *British history, ch*
(Londres, Macmillan, 1920, in-8°, VII-581
manuel de chronologie historique est divisé
mière allant de l'année 55 av. J.-C. à 1914, l
Les faits et les dates sont distribués en q
mais de largeur inégale : à celle de droite
gleterre propre et à celle de gauche rése
tableaux généalogiques, aux listes ministé
tionaux et autres est réservée la plus gr
colonnes du milieu, moins larges de moiti
les faits concernant l'Écosse, l'Irlande, Ga
côté, ceux de l'histoire européenne et
Royaume-Uni. Le plus ancien fait menti
J. César en Bretagne et le plus récent la vi
(décembre 1920). On possède ainsi, sous u
de renseignements utiles pour le menu d
et là, dans la colonne de gauche surto
générales. M. Hassall avait déjà fait p
pour l'histoire de l'Europe : *Europe*
arranged, 476-1920; on en annonce un
(prix : 12 sh.).

— *Dictionnaire d'histoire et de*
publié sous la direction de Mgr Alfr
P. RICHARD et U. ROUZIES (Paris, L
ce fascicule, l'article *Angleterre* occup
rédigé par trois auteurs : A. HUMBE
La partie traitée par ce dernier est c
de personnalité et de relief. Elle co
les luttes religieuses du XVII[e] siècle.
Angleterre jusqu'à nos jours. Une c
vinces ecclésiastiques et des diocès
Uni en 1914.

de
spa-
par

Digitized by Google

e Cincinnati (in-fol.,

ENT.

suivi d'une bibliogra-
268-LXII p.; prix : 20 fr.).
res de Saadi, une mono-
senter plus favorablement
qu'il devienne possible de
sources du *Bustan* et du
nique des poètes persans du
r au XII^e^, avec celle de Fir-
s qacidas, la restitution des
nalyse sommaire des œuvres
la moins difficilement réali-
e son héros, un portrait atta-
garré, l'époque tourmentée à
tions, Saadi, ballotté des con-
dienne et jusqu'au contact des
gan de l'invasion mongole, s'est
fini sa pensée comme celle d'un
son idéal de modération, de sim-
di emprunte aux çoufis, il la fait
lui maintenant sinon sa sublimité
esse morale; de même sa poétique,
tiques, ne s'alimente pas moins de
t cultive volontiers le sarcasme ou
précision se manifeste par le soin
ibliographie, comme par la préoccu-
s des caravanes en Asie centrale ou

P. M.-O.

n influence on Moslem Literature,
f M. INOSTRANZEV, with supplementary
es. Part. I (Bombay, Taraporevala, 1918,
riman rend un réel service à l'orienta-
x une traduction anglaise de l'ouvrage
ersonnes sont en état de lire dans l'origi-
, enrichie d'appendices par le traducteur,
a littérature et des idées, l'œuvre de Nœl-
stituer par les sources d'origine arabe la
slamique, de foi zoroastrienne et de langue
nir sera de confronter, avec les documents
s, indiens, chinois, sérindiens, les données
e postislamique a conservées de l'ancienne

Digitized by Google

Perse; données beaucoup plus importantes, si l'on s'exerce à les découvrir, que ne le faisait supposer le préjugé très répandu, imputant aux Arabes l'entière destruction de la civilisation qu'ils avaient trouvée dans l'Iran des Sassanides. P. M.-O.

— G. P. Quackenbos. *The sanskrit poems of Mayurâ, with Bâṇa's Caṇḍîçataka* (New-York, Columbia Univ. Press, 1917, in-8°, xxii-362 p.; Columbia Univ. Indo-Iranian Series, 9). — Un élève du maître W. Jackson offre, en texte et en traduction anglaise, les cent stances en l'honneur de Sûrya, par Mayûra, et les cent stances en l'honneur de la déesse Caṇḍî, par Bâṇa : contribution importante par la valeur des poèmes comme par l'excellence du travail critique, à notre connaissance, de la littérature indienne. Le premier de ces ouvrages avait fait, en 1905, l'objet d'une traduction italienne, par C. Bernheimer, mais l'établissement philologique du texte laissait à désirer. M. Quackenbos a su compléter sa remarquable traduction par une étude générale sur l'ensemble des œuvres et la biographie de Mayûra. Quant aux stances de Bâṇa, elles n'avaient jamais encore été traduites en une langue européenne : l'analogie des deux entreprises poétiques méritait d'autant plus une mise en parallèle que les deux poètes furent contemporains et rivaux, courtisans l'un et l'autre de l'empereur Harṣa, dans la première moitié du vii^e^ siècle. Bâṇa exalte l'épouse de Çiva; Mayûra, un antique dieu solaire, hérité des Védas, mais dont le culte paraît s'être propagé sous l'influence directe des idées persanes. L'histoire des mythologies et celle des sectes trouveront dans ces « éloges » de poètes raffinés la même sorte d'intérêt qu'elles trouvent, dans un autre champ d'études, à l'analyse d'un morceau d'Ovide. Ce travail, auquel manque seulement un index, honore, en vérité, l'indianisme américain. P. M.-O.

— D^r^ P. Leonhard Lemmens. *Die Heidenmissionen des Spätmittelalters* (Münster in W., Aschendorff, 1919, gr. in-8°, 112 p.). — Cette publication, « Beiheft 5 » de la collection *Franziskanische Studien*, a vu le jour en commémoration du 700^e^ anniversaire de la fondation des missions franciscaines (1219). Sous l'impulsion donnée par le doux apôtre d'Assise, son ordre lança de toutes parts, pendant le siècle et demi qui suivit son institution, des missions à la conquête du monde païen. Leurs efforts aboutirent à germaniser la Prusse orientale et, en partie tout au moins, les pays baltes; à évangéliser les nomades turcs de la Russie méridionale (« Kumanen »); dès la seconde moitié du xiii^e^ siècle, ce prosélytisme s'étend à la Perse et, au xiv^e^ siècle, il atteint l'empire de Chine. L'histoire de ces missions ne paraît guère moins instructive que les voyages d'explorateurs européens en Orient ou que les pérégrinations des pèlerins bouddhistes : le résumé succinct, mais remarquablement précis, du P. Lemmens demeurera une contribution originale à cette histoire de l'Asie centrale qui se restitue sous nos yeux depuis une quinzaine d'années.

Digitized by Google

L'auteur connaît les vicissitudes de l'invasion mongole aussi bien que cette dernière peut se laisser comprendre par les travaux de seconde main; il sera quelque jour d'un vif intérêt de confronter son étude avec les résultats auxquels aboutira, sous l'investigation d'un Pelliot, le dépouillement des documents chinois ou mongols relatifs à l'histoire du christianisme en Extrême-Orient. P. M.-O.

— E. HOVELAQUE. *La Chine* (Paris, Flammarion, 1920, in-12, 286 p.; prix : 6 fr.-75). — Ce dernier venu des ouvrages français récents, consacrés à vulgariser une saine connaissance des choses chinoises, ne présente ni la froide objectivité du volume de G. Maspero, ni autant de curiosité pour les événements de politique ou de diplomatie que les travaux de Jean Rodes ou d'A. Gérard; mais il se recommande par un sens aigu du pittoresque et par une vision ardente, vraiment impressionniste, de la vie extrême-orientale. Le maître dont on suit les enseignements est ce génial K. Okakura, dont les plus prestigieux écrits viennent de paraître dans notre langue. M. Hovelaque est loin sans doute de posséder la sûre, l'universelle érudition du critique d'art japonais, mais il s'est assimilé ses jugements sur l'évolution et la portée des civilisations de l'Asie. Une critique assez stricte dénoncerait dans ce travail des erreurs ou des demi-vérités : telle cette assertion que la femme chinoise est inapte à accomplir les rites (p. 126), alors qu'au contraire le mariage chinois a pour raison d'être l'introduction dans la maison d'une collaboratrice pour le service du culte ancestral; telle la grande créance prêtée à l'hypothèse de Terrien de Lacouperie sur la primitive affinité sino-chaldéenne (p. 98-103). Mais nous préférons louer le respect de la couleur locale, et le jugement porté sur l'art chinois, partie la plus solide comme la plus brillante de l'ouvrage. Certes, le rapprochement entre le taoïsme et l'esprit de Wordsworth méritait d'être indiqué, si distincts que fussent les milieux et les pensées. Les transcriptions de noms chinois ou sanscrits ne se conforment pas aux conventions adoptées par nos orientalistes; quelques-unes sont fautives : ainsi suddharma (p. 173) pour saddharma. P. M.-O.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1920, juillet-août. — Georges MICHON. Robespierre et la guerre, 1791-1792 (pendant cinq mois, au club des Jacobins, il s'y opposa dans une série de discours qui contiennent « la doctrine même de la démocratie sur la question de la guerre ». Son rôle quand la guerre eut été déclarée et ses efforts pour donner à l'armée un caractère démocratique). — Léon DUBREUIL. Le « Comité permanent » d'Évreux, 1789-1790 (élu le 20 juillet 1789; son organisation jusqu'au 6 novembre de la même année). — M. DOMMANGET. Une fillette déesse de la Raison à Saint-Maur, Oise. — A. MATHIEZ. Erreurs et légendes de l'histoire révolutionnaire. Girondins et Montagnards (il est tout à fait inexact de dire qu'entre les deux partis la différence fondamentale était seulement celle-ci : que les Girondins ne voulaient à aucun prix de la dictature de Paris, tandis que, pour les Montagnards, cette dictature était nécessaire au salut de la Révolution. Leur conflit eut un caractère au moins autant social que politique). — G. VAUTHIER. En Rhénanie sous le Directoire. Adresse au gouvernement français, sur la proposition du citoyen Franz Dantzenberg, membre du « Cercle de la Réunion » à Aix-la-Chapelle. — A. MATHIEZ. Robespierre et Babeuf initiateurs du mouvement socialiste. — Les Égaux et la dictature du prolétariat. — La fortune de Guyton de Morveau. = C.-rendu : *A. Kuscinski.* Dictionnaire des Conventionnels (incomplet; l'auteur n'a pas poussé sa documentation plus loin que 1907; en outre, il a de violents préjugés, par exemple contre Robespierre).

2. — **Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique** (jusqu'à 1715). Année 1918 (paru en octobre 1920). — Henry OMONT. Deux nouveaux manuscrits provenant de l'abbaye de Cluny (un de ces volumes contient des extraits de l'*Inventarium juris canonici* de Bérenger Frédol, évêque de Béziers). — ID. Dom Martene chansonné par dom Lobineau. — J. DEPOIN. Notice sur un bréviaire d'Avignon découvert à Carpentras. — A. GAZIER. Fragment inédit des Mémoires du chancelier d'Aguesseau (sur la constitution « Unigenitus »). — Alexandre TUETEY. Fondations pieuses du cardinal de Richelieu. — Maurice RAIMBAULT. Document relatif au droit d'asile de la métropole d'Aix (publie un texte de 1432). — Comte DE LOISNE. Une cour féodale vers la fin du

Digitized by Google

XIIIe siècle : l' « hôtel » de Robert II, comte d'Artois (nombreuses pièces justificatives). — E. AUDOIN. Le cartulaire municipal de Poitiers, dit « manuscrit d'Auzance » (dresse la liste chronologique et l'analyse sommaire des documents inédits dont le texte nous a été conservé par ce cartulaire, 1286-1575). — JASSEMIN. Les papiers de Mile de Noyers (ces papiers, provenant de Mile de Noyers, bouteiller de France, qui fut employé dans la plupart des négociations entamées par Philippe VI de Valois à la veille de la guerre de Cent ans, ont été sans doute transportés à la Chambre des comptes de Dijon en 1429; ils sont encore aux archives de la Côte-d'Or. Publie quelques pièces des années 1327-1340). — Clovis BRUNEL. Documents sur le Pontieu conservés dans la collection de l' « Ancient correspondence » au P. Record Office de Londres, 1278-1337 (publie quarante-sept pièces, presque toutes en français). — Th. MALLEY. La correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, lieutenant général en Lyonnais, tirée des Archives historiques de la guerre, 1649-1674.

3. — **La Révolution française**. 1920, avril-juin. — C. LEROUX-CESBRON. L'official, député des Deux-Sèvres, à l'Assemblée constituante; suite et fin (de juillet à décembre 1789). — H. BUFFENOIR. Thérèse Levasseur. Plaidoyer en sa faveur par Mme de Charrière (publie ce plaidoyer qui est daté de décembre 1789). — A. AULARD. Une interview du conventionnel Piorry en 1841 (il avait alors quatre-vingt-trois ans; l'entretien a été noté par un journaliste poitevin, Jules Richard, et est publié ici d'après le manuscrit). — Édouard LÉVY. Les prénoms parisiens de l'an II (prénoms exceptionnels : Égalité, Romarin, Réséda, etc.). — Une lettre de David sous le Consulat (11 germinal an IX). — A. AULARD. L'histoire de la Révolution française dans le « catéchisme du diocèse de Strasbourg ». — Le Congrès des sociétés savantes à Strasbourg (compte-rendu des séances de la section d'histoire moderne). = C.-rendus : *Lhéritier*. Tourny, intendant de Bordeaux; les débuts de la Révolution à Bordeaux d'après les tableaux manuscrits de Pierre Bernadau (deux bonnes thèses). — *Camille Bloch*. Répertoire méthodique de la presse quotidienne française; t. I (se rapporte à l'année 1914).

4. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1920, 1er septembre. — Revue des études arméniennes, I, 1 (dans ce premier fascicule, on trouve des notes sur la numismatique arménienne par G. Schlumberger sur la persécution de Sapor, par le P. Peeters; sur les origines médiévales de la question arménienne, par M. Laurent; sur les manuscrits arméniens conservés en Espagne, par M. Macler). — *Chr. Blinkenberg*. Miraklerne i Epidauros (étude critique sur une inscription où sont gravées des cures merveilleuses opérées par Asclépios dans son sanctuaire d'Épidaure). — *S. W. A. Drossaers*. Diplomatiske Betrekkningen tusschen Spanje en de Republick der veree-

Digitized by Google

nigde Nederlanden, 1678-1684 (bon). — *Michel Lhéritier.* Tourny (excellent). — *J. Merlant.* Soldiers and sailors of France in the american war for Independence, 1776-1783 (bon). — *B. Constant.* Adolphe (intéressantes observations présentées par F. Baldensperger). — *Ch. Andler.* La décomposition politique du socialisme allemand, 1914-1919 (très important). — *J. Destrée.* Les fondeurs de neige (tableau très instructif et véridique du régime bolcheviste). — *J. Bardoux.* La marche à la guerre (remarquable étude sur les préliminaires politiques, économiques et diplomatiques de la guerre, janvier 1912 à juillet 1914). = 15 septembre. *Lintilhac.* Vergniaud (biographie très estimable. Nombreuses observations de détail par E. Welvert). — *R.-G. Lévy.* La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles (réplique éloquente à l'ouvrage de Keynes : les Conséquences économiques de la paix). — *Ed. Chapuisat.* Figures et choses d'autrefois (à noter une remarquable étude sur Clavière, ministre des Finances sous la Révolution, qui fournit nombre d'idées à Mirabeau). = 1er octobre. *G. Hanotaux.* Histoire de la nation française; t. I (la préface écrite par M. Hanotaux est sublime; « il décharge sur nous de tels éclairs que la critique en demeure éblouie et silencieuse ». Il déclare en outre qu'il veut faire ressortir la *beauté* de la France; l'historien lui demandera d'abord la *vérité*. Quant à la *Géographie humaine de la France* par M. Jean Brunhes, qui complète le tome I, il faut en attendre la fin pour savoir jusqu'à quel point cette description explique le développement futur de notre pays). — *Brand Whitlock.* Abraham Lincoln (l'auteur a traduit lui-même en français cette étude qu'il a donnée en anglais en 1908). — *C.-G. Picavet.* Les dernières années de Turenne, 1660-1675. — *Id.* Documents biographiques sur Turenne (intéressant et instructif). — *D. Jouany.* La formation du département du Morbihan (bon). — *O. Nippold.* Deutschland und das Völkerrecht. II. Die Verletzung der Neutralitæt Luxemburgs und Belgiens (remarquable; l'auteur constate que très peu d'Allemands ont osé condamner publiquement la violation des neutralités belge et luxembourgeoise). — *G.-L. Jaray.* Les Albanais (très intéressant). = 15 octobre. Generalfeldmarschall *von Hindenburg.* Aus meinem Leben (le trait le plus remarquable peut-être de ces Mémoires est l'exaltation du militarisme prussien). — *Henri Gauthier.* Le livre des rois d'Égypte; t. IV et V (complète admirablement le *Kœnigsbuch* de Lepsius, paru en 1858). — *Eug. Welvert.* Le secret de Barnave (remarquable). — *Henry Poulet.* Jean-Joseph Marquis, commissaire du gouvernement près les quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin, 17 mars-18 août 1799 (intéressant et instructif). — *Édouard Favre.* L'internement en Suisse des prisonniers de guerre malades ou blessés (trois grands rapports relatifs aux années 1916, 1917 et 1918; l'auteur mérite la reconnaissance de tous les Français pour la part éminente qu'il a prise à ce service).

5. — Revue historique de la Révolution française et de

Digitized by Google

l'Empire. 1919, janvier-février (publiée en mars 1920). — F. UZUREAU. L'évêque de Clermont et le serment de liberté-égalité (cet évêque, hostile au serment, était Mgr de Bonal). — Jean DONAT. Le maximum et son application dans un district de la Haute-Garonne. — Henry POULET. L'esprit public à Thann pendant la Révolution. La Société des amis de la Constitution, 1791-1795; suite. — Félix PONTEIL. La Société populaire des antipolitiques d'Aix-en-Provence, d'après des documents inédits, 1791-1795; suite (l'action économique). — G. VAUTHIER. La fête de l'agriculture, an VI-an VII (surtout à Paris et dans le département de la Seine). — O. KARMIN. Une brochure antirévolutionnaire et antimaçonnique allemande de l'an V; réimpression.

6. — **Le Correspondant.** 1920, 10 septembre. — Cardinal MATHIEU. Lettres à Ferdinand Brunetière (2 janvier 1895-28 novembre 1906). — L. DE LANZAC DE LABORIE. La Société des Bollandistes; son histoire et son œuvre (d'après le livre du P. Deleheye). — R. P. Raymond GÉNIER. Les amis gallo-romains de saint Jérôme. — Paul GRUYER. Les origines du tourisme. II. Du XVII^e^ au XX^e^ siècle. = 25 septembre. ***. La question nègre et la prochaine élection présidentielle aux États-Unis. — S. LITTRÉ. La conversion et le baptême de Littré (le témoignage de la fille de Littré, corroboré par les lettres de l'abbé Huvelin, les souvenirs de la sœur qui garda Littré jusqu'à ses derniers moments, le témoignage posthume de M^me^ Littré elle-même, doit être reçu avec le plus grand respect : Littré était revenu aux idées spiritualistes, à la foi en Dieu; son baptême *in extremis*, administré par M^e^ Littré, a été le couronnement naturel de ce retour à la foi). L. DE LANZAC DE LABORIE. Nos ancêtres gallo-romains (d'après les tomes IV-VI de l'*Histoire de la Gaule*, par C. Jullian). — Baron André DE MARICOURT. Le centenaire de la naissance du duc de Bordeaux (beaucoup de menus faits inédits sur la duchesse de Berry et la naissance de son fils). = 10 octobre. Bernard FAY. De l'esprit classique et des États-Unis. — Ernest DAUDET. Souvenirs de mon temps. Les premières années d'une vie d'homme de lettres; II (la littérature, celle du journal et du théâtre, sous le second Empire). — Henri BRÉMOND. Le cardinal de Retz et la société dévote de son temps (d'après le supplément à la correspondance de Retz, publié par Claude Cochin, qui a entrepris de réhabiliter, non sans succès, la mémoire du cardinal, pour autant que la chose est possible). — Jules BERTAUT. Le « tour d'Angleterre » sous la Restauration (amusant). — Fernand PASSELECQ. Un document secret allemand sur l'administration de la Belgique occupée. Un conflit entre le gouverneur général von Bissing et le feld-maréchal von Hindenburg (publie une lettre confidentielle écrite, le 25 novembre 1916, par le gouverneur au maréchal. Fort intéressante étude sur les conceptions différentes qui les animent : Hindenburg voulait exploiter la Belgique à outrance; c'est lui qui ordonna au gouverneur les déportations belges; Bissing, politique de l'école de Bismarck, voulant rattacher la Belgique

Digitized by Google

à l'Empire, était hostile aux déportations, à la force brutale. Sa lettre énumère d'ailleurs tout ce que l'Allemagne avait déjà tiré de la malheureuse Belgique). = 25 octobre. Henry JOLY. L'individu, les syndicats et le public. — ***. Les États-Unis à la veille de l'élection présidentielle. Les campagnes et les plates-formes des partis.

7. — **Études.** Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1920, 20 juillet. — Joseph DUTILLŒUL. L'idéal monastique au moyen âge (nombreuses citations, particulièrement de saint Bernard). — François DATIN. Le régime démocratique dans l'Église anglicane (d'après l'*enabling act* du 23 décembre 1919). — Louis DE MONDADON. L'éducation d'après Télémaque (à propos de l'édition des *Aventures de Télémaque*, par Albert Cahen). = C.-rendu : *Henri Berr*. Le germanisme contre l'esprit français (mérite une large publicité). = 5 août. ***. La quinzaine décisive et l'initiative du général Galliéni, 25 août-10 septembre 1914 (d'après les ouvrages du colonel Thomasson, le *Plan XVII*, le travail du général H. Le Gros et les *Mémoires* de Galliéni). — Louis JALABERT. La Chine révolutionnaire du XX^e^ siècle (d'après les souvenirs d'Enfance et de Révolution, par Soumé Tcheng, parus chez Payot). = C.-rendus : *Victor Martin*. Le gallicanisme et la réforme catholique, 1563-1615 (bonne histoire de l'introduction en France des canons du Concile de Trente, finalement promulgués par le clergé tout seul). — Abbé *Klein*. En Amérique à la fin de la guerre (instructif et pittoresque). = 20 août. Adhémar D'ALÈS. Le général Lyautey (d'après les lettres du Tonkin et de Madagascar). — Henri DU PASSAGE. William Booth, 1829-1912 (article sympathique au fondateur de l'armée du Salut). = C.-rendus : *Gustave Huffel*. La forêt sainte de Haguenau en Alsace (bon). — *Ferd. Brunot*. Histoire de la langue française des origines à 1900 ; t. V (ouvrage monumental ; quelques réserves au point de vue catholique). = 5-20 septembre. Yves DE LA BRIÈRE. Le cardinal Léon-Adolphe Amette, archevêque de Paris (article nécrologique). — Jean DERÉLY. La semaine sociale de Caen (au début d'août 1920. Analyse des travaux présentés).

8. — **Mercure de France.** 1920, 15 septembre. — D^r^ Louis HUOT. L'armée noire (comment et de quoi elle est constituée ; dans quelle mesure nous pouvons compter sur son loyalisme et sur sa valeur militaire). = 1^er^ octobre. Albert SCHINZ. L'Amérique et l'Europe (le peuple américain n'a nullement retiré sa grande sympathie au peuple français ; ce sont les politiciens qui ont brouillé les cartes). — Commandant Henri CARRÉ. La maréchale de Guébriant à l'armée d'Allemagne en 1643 (récit du voyage que fit la maréchale auprès de son mari ; elle était chargée de l'assurer que le roi reconnaîtrait bientôt, par des « faveurs et emploi dignes de sa réputation », l'étendue de ses services. Sa réception à Brisach ; peu après, Guébriant mourait des suites d'une blessure reçue au siège de Rothweil). = 15 octobre.

Digitized by Google

Alexis-M. Ch. En Russie soviétique : l'industrie nationalisée. = 1er novembre. Georges Guy-Grand. La République; méditation pour le centenaire.

9. — **La Revue de Paris.** 1920, 15 septembre. — Ernest Renan. Essai psychologique sur Jésus-Christ (écrit en 1845, à Saint-Sulpice, « pendant la retraite de l'ordination à laquelle il devait participer comme sous-diacre »; mais déjà Renan n'avait plus la foi). — Augustin Filon. L'impératrice Eugénie. III (le 4 septembre et le départ de l'impératrice, des Tuileries à Hastings, où elle arriva le 8 septembre). — Jean d'Ivray. En Égypte; notes (souvenirs sur l'insurrection d'Alexandrie en 1882; destruction lente de la mission égyptienne de France et envahissement de l'anglais à la place du français. Suite des troubles en Égypte depuis le 8 mars 1919; ils attestent la force du nouveau nationalisme égyptien. Le gouvernement anglais, qui a beaucoup contribué à la prospérité matérielle du pays, n'a pas su se faire aimer des habitants). — Félicien Challaye. Les ambitions coloniales de l'impérialisme japonais. = 1er octobre. Augustin Filon. L'impératrice Eugénie. IV. La vie à Chiselhurst. — E. Lavisse. Augustin Filon et ses « Souvenirs » (aux souvenirs de son ami Filon, E. Lavisse ajoute ceux qu'il a conservés lui-même de l'impératrice et dit ce qu'il pense de la politique suivie en 1870 par l'impératrice régente. C'est encore un témoignage qui a son poids). — Marcel Boulenger. Gabriele d'Annunzio dans Fiume. I (émouvant). — Louis-F. Aubert. La défiance des États-Unis à l'égard de l'Europe. = 15 octobre. Henry Bidou. La bataille de Varsovie et la Pologne (met en relief l'appui considérable que les Prussiens ont donné aux Bolcheviks contre la Pologne; c'est d'ailleurs l'Allemagne qui demeure le principal ennemi de la Pologne que tout engage au contraire à s'entendre avec la Russie). — J. Chappey. L'organisation économique de la démocratie allemande. III. Les hobereaux. — Marcel Boulenger. Gabriele d'Annunzio dans Fiume; fin (insiste sur ce qu'a de religieux et d'héroïque à la fois l'aventure fiumaine). — Colette Yver. Les grandes lois féminines. — ***. L'ébranlement du monde jaune. = 1er novembre. ***. La bataille de la Vistule. — Franck L. Schœll. La Convention républicaine de Chicago (montre le mécanisme d'une élection présidentielle au centre même de l'activité politique des États-Unis). — Robert Meynadier. Un plan de l'empereur Paul de Russie (avant et surtout après l'échec des troupes russes en Suisse et aux Pays-Bas en 1799, le tsar pensa attaquer la France directement et voulut utiliser les talents du général comte de Viomesnil, émigré, qui était depuis plusieurs années à son service; publie plusieurs lettres et ordres secrets où le tsar explique son plan. Mais, abandonné par la cour de Vienne, habilement circonvenu par le premier consul, Paul finit par abandonner l'entreprise).

10. — **Revue des Deux Mondes.** 1920, 15 septembre. — Vice-

Digitized by Google

amiral RONARCH. L'épisode de Dixmude; 15 octobre-15 novembre 1914; suite et fin le 1er octobre (des faits et des chiffres). — Paul HAZARD. La langue française et la guerre. III. L'expansion du français dans le monde (de la place que cette langue doit occuper dans la culture humaine). — Louis DE LAUNAY. La reconstitution minière de la France (montre combien les destructions accomplies par les Allemands sans aucune nécessité militaire rendent cette reconstitution malaisée, longue et onéreuse). — Julien ROVÈRE. Le particularisme bavarois de 1871 à 1914. II. La Bavière et la Prusse. = 1er octobre. Maurice PERNOT. L'épreuve de la Pologne. I. Problèmes politiques. — ***. L'Église de France et les associations cultuelles de 1905 (« les cultuelles de 1905 donnent à notre hiérarchie des garanties suffisantes; seules, dans les circonstances actuelles, elles peuvent nous les offrir ». Benoît XV n'y est pas opposé en principe; « en y consentant, il ne serait nullement en contradiction avec son vénéré prédécesseur Pie X »). — Louis BERTRAND. Les villes d'or. III. Du capitole de Thugga aux catacombes d'Hadrumète. = 15 octobre. Pierre DE LA GORCE. Deux années de l'histoire religieuse de la Révolution, 1796-1797; 1er article (renaissance du culte et affaiblissement de l'esprit persécuteur). — Louis BERTRAND. Les villes d'or. IV. Les sentinelles du désert (Ammædara, Sufetula, Thysdrus, Ghighi, Médinine). — Maurice PERNOT. L'épreuve de la Pologne. II. Le présent et l'avenir économiques. = 1er novembre. Gabriel HANOTAUX. Gambetta. — Émile FAGUET. Thiers. I (remarquable étude sur sa formation intellectuelle et son programme politique). — René VIVIANI. Alexandre Millerand. — Albert MALAURIE. Une année en Rhénanie (notes intéressantes d'un professeur au lycée de Mayence, du 6 septembre 1919 au 12 juillet 1920). — Ernest SEILLIÈRE. Le mysticisme démocratique dans l'œuvre de George Sand. — René DOUMIC. Les fêtes de Descartes à Amsterdam (ces fêtes furent données le 16 octobre 1920 à l'occasion d'une plaque apposée sur la maison qu'habita Descartes dans l'été de 1634). — Maurice PERNOT. L'épreuve de la Pologne. III. Questions sociales; la question juive (les pages sur la question juive, la politique des Juifs en Pologne, l'antisémitisme sont d'un intérêt tout particulier). — André BEAUNIER. Qui était l'Astrée de Ronsard? (c'était Françoise Babou de La Bourdaisière, qui épousa en 1559 Antoine d'Estrée, marquis de Cœuvres et grand maître de l'artillerie. Les « sonnets et madrigals » que Ronsard écrivit pour elle sont de l'année 1570. Elle fut tuée en 1592 auprès de son amant, M. d'Alègre, dans une émeute à Issoire).

11. — **L'Anjou historique.** 1919, septembre-décembre. — Les chapitres de Saint-Martin, Saint-Laud, Saint-Pierre et Saint-Julien d'Angers (liste des doyens et des chantres du XIVe au XVIIIe siècle). — Un mariage « in extremis » à Angers (1597). — Un récollet de la Baumette, missionnaire au Canada (le Père Jean Dolfean, de 1615 à 1621). — L'Anjou au XVIIe siècle (extrait d'une histoire d'Anjou iné-

Digitized by Google

dite, composée en 1674 par le bénédictin Barthélemy Roger). — Abjuration de sept protestants à Angers (6 juin 1683; parmi eux deux ministres, David Gilly, de Baugé, et David Courdil, de Château-du-Loir). — Au Carmel d'Angers (différend au sujet de la réélection d'une supérieure, 1722-1723). — Le docteur Béclard, 1785-1825 (article nécrologique publié par le Journal de Maine-et-Loire). — Troubles à Ingrandes-sur-Loire (le peuple se porta contre un bureau des traites, 29 juin 1790). — Saint-Léonard-lès-Angers pendant la Révolution. — La fête du 10 août 1793 à Angers (procès-verbal officiel). — L'arrêté du 21 octobre 1793. Son exécution à Angers et à Saumur (le Comité révolutionnaire d'Angers avait décidé qu'une visite domiciliaire serait faite dans toutes les maisons de la ville et des faubourgs d'Angers; la mesure fut étendue à Saumur). — Les premiers présidents de la Cour d'appel d'Angers (de 1800 à 1918). — Les hôpitaux d'Angers en 1801 (rapport officiel du 17 février). — L'enseignement secondaire dans le ressort de l'Académie d'Angers en 1812 (le ressort de l'Académie d'Angers comprenait le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe). — La fête du roi à Saumur (25 août 1815). — Une cérémonie religieuse à la Trinité d'Angers, 17 janvier 1830 (après un vol et sacrilège commis dans l'église). = 1920, janvier-février. Une paroisse d'Angers avant la Révolution : Saint-Michel-du-Tertre (elle était administrée par un curé, huit prêtres habitués et un sacristain-prêtre). — Union de la Faculté de théologie d'Angers à celle de Paris (en 1695, deux ans d'études à Angers valaient pour un an de Paris). — Conversion et mort édifiante d'un protestant angevin (un marchand nommé Renault, en 1707). — Le clergé de Beaufort-en-Vallée pendant la Révolution (histoire des cinq établissements ecclésiastiques : le prieuré-cure, le collège, l'Hôtel-Dieu, la succursale de Saint-Pierre-du-Lac et le couvent des Récollets). — La bataille de Vihiers (victoire remportée par les troupes vendéennes, 18 juillet 1793). — A l'hôpital général d'Angers (révocation en 1798 de Meschain, économe de cet hôpital). — Notices sur quelques Angevins des XVIII[e] et XIX[e] siècles (maires, adjoints, députés, conseillers, professeurs, etc., d'après les Affiches d'Angers). — Une enquête sur les sœurs hospitalières (faite en 1803 par le préfet auprès de l'évêque). — Écouflant et Saint-Sylvain en 1838 (articles du Journal de Maine-et-Loire, 19 et 24 août 1838). — Le prospectus du journal « l'Union de l'Ouest » (fondé le 1[er] février 1845, il a disparu le 31 décembre 1891). — Pie IX et le préfet de Maine-et-Loire (enthousiasme du préfet Grégoire Bordillon, lorsqu'on annonça à la fin de 1848 l'arrivée du pape en France; on sait que Pie IX demeura à Gaète). — Une lettre d'Allain-Targé (du 31 décembre 1859, à son beau-père Villemain; rend compte des élections du 28 novembre à Angers). — Le synode diocésain d'Angers (24-26 septembre 1861; liste des membres présents).

12. — Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française. 1919, avril-juin. — Ahmadou

Digitized by Google

Mapaté DIAGNE. Un pays de pilleurs d'épaves : le Gandiole (à l'embouchure du Sénégal; le pays avant l'occupation française; sa soumission à la France; les habitants renoncent à leur droit de bris et naufrage). — LAIZÉ. L'Islam dans le territoire militaire du Niger (les confréries religieuses; les senoussites à Zinder). — Henry HUBERT. L'hivernage de 1918 au Sénégal (étude sur la répartition des pluies).

13. — Revue africaine. 1919, 3e et 4e trimestres. — P. MARTINO. Jules Lemaître à Alger (de 1880 à 1883; ses cours à l'École des lettres; ses voyages en Algérie; écrits de cette période). — J. CARCOPINO. L'insurrection de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte (l'inscription, datée du 1er janvier 263, dédiée au retour de la Fortune — *Fortunae reduci* — par M. Aurelius Victor, gouverneur de la Maurétanie césarienne, rappelle les troubles qui ont éclaté en Afrique depuis 253 et dont on fixe ici la chronologie). — S. MILLOT. Shaw, ses éditeurs et ses traducteurs (on n'a pas toujours compris les abréviations dont Shaw se servait pour la rose des vents). — P. PALLARY. Sur l'évolution des dunes littorales du nord-ouest de l'Afrique depuis l'époque préhistorique. — L. VOINOT. La situation sur la frontière algéro-marocaine du Tell lors de l'insurrection des Oulad Sidi Cheik dans le sud-oranais, 1864-1870 (avec toute une série de documents inédits). — G. MARÇAIS. Projet de recherches archéologiques relatives à la Berbérie du moyen âge (résumé de deux leçons faites à la Faculté des lettres d'Alger). — BENCHENEB. Sources musulmanes dans la « Divine Comédie » (quelques-uns de ces éléments islamiques existaient dans les légendes de « précurseurs » chrétiens; d'autres ont été pris directement par Dante). = C.-rendus : *J. Goulven.* La place de Mazagan sous la domination portugaise, 1502-1769 (bon). — *V. Piquet.* Les réformes en Algérie et le statut des indigènes (assez sérieusement documenté).

14. — Revue de Gascogne. T. XIV, 10e livraison, décembre 1914, parue seulement en janvier 1920. — A. CLERGEAC. La Gascogne et la banque toulousaine des Constantini vers 1500 (d'après les « Livres particuliers » de Jean et de Mariano Constantini, marchands, banquiers à Toulouse; ils fournissent beaucoup de renseignements sur l'histoire économique, nobiliaire et ecclésiastique de la France du sud-ouest). — J. DUFFOUR. La vie rurale en Gascogne au XVIIIe siècle; suite. — A. DEGERT. Les Assemblées provinciales du clergé gascon; suite (au temps de Richelieu). = T. XV, 1920, janvier-février. A. CLERGEAC. L'administration du diocèse d'Auch par le cardinal de Polignac, du 20 février 1726 au 20 novembre 1741 (Polignac était alors ambassadeur de France auprès du Saint-Siège; c'est donc de loin, par l'intermédiaire de ses vicaires généraux et de l'official, J.-J. Symon, qu'il administra son diocèse). — Baron DE BATZ. L'opinion annexioniste en 1641 (d'après un « Advis important sur l'estat et occurrence des affaires » composé en 1641 par Henri de Montegut-La-Bourgade

Digitized by Google

et présenté sans doute à Richelieu. Il y développe les arguments en faveur de l'annexion de la Franche-Comté). — A. DEGERT. Les Assemblées provinciales du clergé gascon (ch. VI : 1640-1645). — A. DUBOURG. Lettre inédite de Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar, 4 août 1801.

15. — Revue de l'Anjou. 1919, juillet-août. — Ch. URSEAU. La peinture décorative en Anjou du XII^e^ au XVIII^e^ siècle; suite (planchers et plafonds peints; lambris peints). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (du 1^er^ au 6 mars 1917). = Septembre-octobre. Suite de l'article de Ch. URSEAU (peintures murales détruites au XIX^e^ siècle à Angers et dans diverses localités rangées par ordre alphabétique jusqu'à Feneu). — Suite de l'article de G. GRASSIN (du 7 au 22 mars 1917). = Novembre-décembre. J. MATHOREZ. Notes sur les réfugiés polonais dans la Sarthe et le Maine-et-Loire, 1833-1873 (subventions qui leur sont accordées). — Ch. URSEAU. La peinture décorative en Anjou du XI^e^ au XVIII^e^ siècle; suite (fresques, lambris peints, par ordre alphabétique des localités). — V. DAUPHIN. Archives Ponts-de-Céiaises; suite (documents sur les municipalités paroissiales, 1787, sur les cahiers et doléances, sur les premiers événements de la Révolution). — A. GODARD. Un ami des oiseaux, Gabriel Rogeron; suite. — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre; suite (23-31 mars 1917). = 1920, janvier-février. Cyr-René GERSAN. Un cinquantenaire : le sacre de Mgr Freppel, 18 avril 1870 (biographie de Freppel jusqu'à cette date). — M. VALOTAIRE. Louis Tessier, 1859-1915 (peintre angevin). — V. DAUPHIN. Archives Ponts-de-Céiaises; suite (l'organisation municipale de 1790. Histoire des quatre municipalités dont la fusion a formé la commune des Ponts-de-Cé. I. Municipalité de Saint-Aubin; à suivre). — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre (du 1^er^ au 12 avril 1917).

16. — Revue de Saintonge et d'Aunis. 1919, décembre. — Paul DYVORNE. Un poète saintongeais de la Grande Guerre : l'épopée par Victor Billaud (signale les beautés de ce poème). — P. TROCHON. Souvenirs de guerre (à Lille, d'août à octobre 1914). — M. GRASILIER. Le prieur de Saint-Pierre-d'Amilly, Joseph Peyra, officier de santé (il fut dénoncé en l'an VI comme perturbateur public et comme charlatan; sa défense d'après les papiers de la police générale, aux Archives nationales). — J. GUÉRIN-BISSEUIL. Un mariage à Saint-Jean-d'Angély en 1808 (la mariée avait été dotée par l'Empereur).

17. — Revue historique de Bordeaux. 1919, octobre-décembre. — Paul COURTEAULT. Les origines de la Place royale (l'idée en appartient au marquis de Boissière-Durfort, 1700; elle a été réalisée trente ans plus tard par l'intendant Boucher et l'architecte Gabriel). — MEAUDRE DE LAPOUYADE. Essai d'iconographie du marquis de Tourny, 1695-1760. — Abbé LABRIE. Vieux quartier et porte du Caillou à Bordeaux; le vrai nom et l'origine (le nom de la famille Calhau

Digitized by Google

vient du lieu où elle habitait et qui s'appelait le Caillou, Calculus). = 1920, janvier-mars. R. BROUILLARD. Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits, 1793-1794 (Deuxième partie). Séjour à Saint-Émilion. — Paul COURTEAULT. Notes sur l'arrière-port de Bordeaux (histoire du port de Bordeaux depuis l'époque romaine). = Mars-juin. Abbé Albert GAILLARD. Le prieuré du Barp. — Marguerite CASTEL. La formation topographique du quartier Saint-Seurin ; suite. — Fernand THOMAS. Une chronique bordelaise inédite (introduction à cette chronique qui relate des événements d'histoire locale du 5 septembre 1638 au 20 juillet 1736; le texte paraîtra dans un volume de la Société des archives historiques de la Gironde). — Alfred LEROUX. La colonie néo-grecque de Bordeaux. — D.-D. Les traitements de l'hôtel de ville de Bordeaux en 1796.

18. — Revue historique et archéologique du Maine. 1914 (second semestre)-1919. — Camille JULLIAN. Le Mans et le Maine sous les Celtes et sous les Romains (conférence faite au Mans le 15 décembre 1913. « Votre pays a su montrer avec les Celtes qu'il était déjà prêt à toutes les vertus de travail et de courage, et il a reçu des Romains, avec les tours et les murs de sa citadelle, les assises éternelles de sa force municipale »). — Robert TRIGER. Les origines de l'art dans le Maine à l'époque gallo-romaine (conférence faite au Mans, le 7 décembre 1913. Débris d'ancienne fortification, arènes du Mans, mosaïques de Jublains et de Roullé, statuette de Niobé trouvée à Allonnes, etc.). — Compte-rendu de l'assemblée générale du 16 janvier 1920.

19. — La Revue savoisienne. 1919, 2e et 3e trimestres. — Marc LE ROUX. Le centenaire de Camille Dunant (né le 27 juillet 1819; ancien président de l'Académie florimontane). — H.-M. Jean-Louis Bouvier, botaniste et médecin (1819-1908 ; bibliographie de ses œuvres). — Henri Bordeaux (né à Thonon, le 29 janvier 1870). — Ch. MARTEAUX. Sur le mot oche (le mot est devenu synonyme de champ). — J. DÉSORMAUX. Pardienne = Par Diane. — Léon MORET. Note sur la terminaison septentrionale de la montagne de Veyrier, lac d'Annecy; fin au 4e trimestre. — J. DÉSORMAUX. Un poète et chroniqueur annécien du XVIe siècle, François de Myossinge; fin au 4e trimestre (sa vie, ses œuvres; est connu surtout par une traduction des élégies de J.-B. Mantouan). — Ch. MARTEAUX. Études sur les villas gallo-romaines du Chablais, les villes à l'est de la Drance; suite; fin au 4e trimestre (Publier, Marin, Évian et Neuveulle, Macilly, Lugrin, Meillerie, Saint-Gingolph, Champange, Larringe, Saint-Paul, Thollon, Bernex, Vinzier, Féterne). — Louis RITZ. Quelques chapitres inédits du Coutumier de Talloires ; suite ; fin au 4e trimestre. = C.-rendu : *Raoul Montandon.* Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques; t. I (œuvre admirable). = 4e trimestre. François MIQUET. Mgr Jalabert (évêque de Dakar; mort dans

Digitized by Google

la catastrophe du paquebot *l'Afrique*). = C.-rendus : *J. Désormaux.* Études philologiques savoisiennes (excellent). — Supplément au 4e trimestre. Général P.-E. BORDEAUX. Le général Borson, 1825-1917 (éloge prononcé devant l'Académie florimontane le 1er octobre 1919).

BELGIQUE.

20. — Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts. 1914, n° 5. — Jules LECLERCQ. La découverte de l'Amérique par les Islandais. — Henri PIRENNE. Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme (avec une abondante bibliographie). — Maurice DE WULF. Tendances contemporaines de la philosophie de l'art. = N° 7. J. BIDEZ. L'évolution de la politique de l'empereur Julien en matière religieuse. = Nos 8 et 12 (contient le procès-verbal de la séance du 3 août 1914; il est très bref. Quelques paroles du président, Henri Pirenne : « L'heure est grave pour la Belgique... Nous avons fait et continuerons notre devoir; nous résisterons aux agressions d'où qu'elles viennent. » Puis la classe se sépara « sine die ». Cet interrègne dura jusqu'en novembre 1918. Alors l'Académie reprit la publication de son Bulletin sous un titre légèrement abrégé : *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*). = 1919, nos 1-3. Henri PIRENNE. Discours de rentrée. — Louis LE NAIN. Rapport sur la vie académique pendant la période de guerre, 1914-1918. — ID. Rapport succinct sur l'état du palais des Académies après le départ des Allemands (il était dans un état d'ignoble saleté, la bibliothèque bouleversée et en partie vidée, le médaillier disparu, la salle de la Commission royale d'histoire transformée en boutique de charcutier. Une série de photographies consacre le souvenir de ces horreurs commises par la nation la plus civilisée du monde). — Georges LECOINTE et H. DE GUCHTENAERE. Les relations intellectuelles internationales d'après guerre (rapport adressé au gouvernement belge en décembre 1917). — Conférence des Académies des sciences interalliées tenue à Londres en octobre 1918. — Deuxième session tenue à Paris en novembre 1918. = N° 4. G. KURTH. Encore l'origine liégeoise des béguines (discute les opinions présentées par J. Greven). — Baron DE BORCHGRAVE. Les origines de l'État indépendant du Congo. — Hippolyte DELEHAYE. La légende de saint Eustache (la vie et passion de saint Eustache, ou mieux Eustathe, est sans aucune valeur au point de vue historique; toutes les versions qui nous en sont parvenues reproduisent en substance la légende grecque, laquelle n'a aucun fondement dans la réalité). — Ernest GOSSART. Adolphe Quetelet et le prince Albert de Saxe-Cobourg, 1836-1861 (en appendice, extraits de leur correspondance). — J. CUVELIER. Les revendications d'archives belges à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. = Nos 5-6. Paul THOMAS. Notes critiques sur Velleius Paterculus et sur Tacite. — Paul

Digitized by Google

BERGMANS. Rapport sur les travaux de la Commission de la biographie nationale pendant les années 1914-1919 (le tome XXII, contenant la lettre S, est à peu près terminé). — Henri PIRENNE. Le pangermanisme et la Belgique (« le fatal préjugé de la race et de la langue a poussé l'Allemagne à l'abîme et les « activistes » à la trahison »). — Baron DESCAMPS. Le droit international et la thèse de nécessité. = N^os 7-8. Maurice VAUTHIER. Deux congrès de juristes allemands à Bruxelles pendant l'occupation (en juillet 1915 et en septembre 1916, il est piquant de voir ces juristes s'évertuer à justifier l'inique invasion de la Belgique par les Allemands). — Dom Ursmer BERLIÈRE. Le droit de procuration ou de gîte. Papes et légats (XII^e et XIII^e siècles).

21. — Bulletin de l'Institut historique belge de Rome. 1919, fasc. 1 (Rome, à l'Institut historique belge; Bruxelles, A. Dewit; Paris, H. Champion. Prix de chaque fasc. : 10 fr.). — G. KURTH. Notice sur l'Institut historique belge de Rome (créé en 1904, sous la direction d'abord de dom Ursmer Berlière, puis de G. Kurth). — Abbé Paul LIEBAERT. Artistes flamands en Italie pendant la Renaissance (art. de 103 p., avec une bibliographie et deux index des noms d'hommes et de lieux). — Arnold FEYEN. Les manuscrits du « Fondo gesuitico » de la Bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome concernant les Pays-Bas. — Mgr Maurice VAES. Les fondations hospitalières flamandes à Rome du XV^e au XVIII^e siècle (mémoire de 200 p. : 1° la colonie flamande de Rome aux XV^e et XVI^e siècles; 2° Saint-Julien-des-Flamands; 3° Santa Maria dell' anima; 4° le Collegio Lieggese ou fondation Lambert Darchis; 5° Santa Maria in Campo Santo).

ÉTATS-UNIS.

22. — The american historical Review. 1920, octobre. — J. Franklin JAMESON. La Revue américaine d'histoire de 1895 à 1920 (histoire de sa fondation et de son organisation; depuis 1916, elle est la propriété de l' « American historical Association », dont les subsides lui permettent de combler le déficit creusé dans son budget par l'énorme augmentation des prix du papier et de la main-d'œuvre. Non plus qu'en Europe, l'érudition ne nourrit son homme en Amérique). — Robert L. SCHUYLER. Le rappel des légions; une phase de la décentralisation dans l'Empire britannique (montre comment, sous le régime du mercantilisme, où les colonies étaient administrées au profit de la mère-patrie, celle-ci était tenue de défendre les colonies qu'elle exploitait. Quand la liberté commerciale leur fut donnée, c'est à elles, au contraire, qu'incombait désormais la charge de se défendre elles-mêmes; à partir de 1862, le gouvernement britannique retira donc peu à peu ses troupes et le lien qui rattachait les anciennes colonies à l'Empire n'a cessé de se relâcher). — Sidney B. FAY. Lumières nouvelles sur les origines de la Grande Guerre. II. Berlin et Vienne, du 29 au 31 juillet (d'après les documents Kautsky et le Livre rouge

Digitized by Google

autrichien). — Frédéric L. PAXSON. Le gouvernement de guerre américain de 1917-1918. = C.-rendus : *J. B. Bury.* The Idea of progress (analyse très pénétrante). — *Tout.* Chapters in the administrative history of mediaeval England (remarquable). — *Giuseppe La Mantia.* Codice diplomatico dei re Aragonesi di Sicilia, 1282-1355. I. 1282-1290 (important). — *J. Mathorez.* Les étrangers en France sous l'Ancien régime; t. I (bon). — *John H. Pollen.* The English catholics in the reign of Queen Elizabeth, 1558-1580 (ne traite qu'une partie du sujet; omet, par exemple, de présenter un tableau complet de l'organisation catholique pendant ces vingt années). — *Earl of Ilchester.* Henry Fox, first lord Holland; his family and relations (tire un excellent parti des archives de Holland House). — *Ed. His.* Geschichte des neuern Schweizerischen Staatsrechts. I. Die Zeit der Helvetik und der Vermittlungsakte, 1798-1813 (très instructif). — *G. M. Trevelyan.* Lord Grey of the Reform bill (ce n'est ni une biographie de Lord Grey, ni une histoire du Bill de réforme de 1832; mais plutôt le procès fait à l'administration torie d'après les principes du radicalisme libéral). — *Carlton J. H. Hayes.* Brief history of the Great war (excellent). — Sir *Julian S. Corbett.* History of the Great war, based on official documents; t. I (remarquable exposé de la guerre maritime jusqu'à la bataille des Falklands en décembre 1914). — Generalfeldmareschall *von Hindenburg.* Aus meinem Leben. — Graf *Johann Heinrich Bernstorff.* Deutschland und Amerika (apologie habile et instructive de la politique américaine du comte Bernstorff. Il constate qu'une des causes de l'échec allemand fut l'idée fausse qu'on se fit en Allemagne du caractère américain; on ne voyait en ce peuple que de froids calculateurs; on oubliait qu'il était aussi un grand sentimental). — *E. J. Dillon.* The inside story of the Peace conference (ce n'est que du reportage assez médiocre et qui ne mérite aucune créance). — *L. Wiener.* Africa and the discovery of America (l'auteur prétend prouver par des arguments surtout philologiques que les nègres d'Afrique ont exercé sur la civilisation de l'Amérique, à commencer par la découverte de Colomb, une influence très considérable qu'on ne saurait guère soupçonner). — *J. S. Mac Lennan.* Louisbourg from its foundation to its fall, 1713-1758 (précieux répertoire de faits et de documents). — *Charles H. Maxson.* The great awakening in the middle colonies (bonne étude sur le réveil religieux dans ces colonies au XVIII[e] siècle). — *G. H. Payne.* History of journalism in the United States (instructif). — Chronicles of America series (c.-rendus des t. XVI : John Marshall and the constitution, par *Edward S. Corwin;* XVII : The fight for a free sea; a chronicle of the war of 1812, par *Ralph D. Paine;* XVIII : Pioneers of Old Southwest, par *Constance L. Skinner;* XIX : The Old Northwest, par *Fred. Austin Ogg;* XX : The reign of Andrew Jackson, par le même). — *Archibald Henderson.* The conquest of Old Southwest, 1740-1790 (intéressant). — *Constance L. Skinner.* Adventures of Oregon; a chronicle of the

Digitized by Google

fur trade (livre délicieux). — *Henry G. Connor.* John Archibald Campbell, associate justice of the United States supreme court, 1853-1861 (intéressant). — Chronicles of America series (c.-rendus des t. XXXVIII : The railroad builders, par *John Moody;* XLI : The masters of capital; a chronicle of Wall street, par le même; XL : The armies of labor; a chronicle of the organized Wageearners, par *Samuel P. Orth*). — Contre-amiral *Bradley A. Fiske.* From midshipman to rear-admiral (souvenirs très variés et instructifs). — *Everett S. Brown.* The constitutional history of the Louisiana purchase, 1803-1812 (excellente thèse).

GRANDE-BRETAGNE.

23. — The english historical Review. 1920, janvier. — J. P. WHITNEY. Érasme (résumé de sa vie et de sa pensée. Érasme est le plus riche produit du monde médiéval en même temps qu'un précurseur de l'époque moderne). — R. STEWART-BROWN. Fin du comté normand de Chester (étude critique sur les procès engagés devant le Conseil du roi par les héritiers du comte Ranulph de Blondeville, mort en 1232. Deux de ceux-ci renoncèrent à leurs prétentions par une charte du 16 octobre 1241, qui est publiée ici pour la première fois, et le roi donna le comté palatin de Chester à son fils aîné, le prince Édouard, le 4 février 1254). — Sir Geoffrey BUTLER. Le droit romain et la monarchie absolue en France (il ne faut pas rendre trop vite l'étude du droit romain, si florissante au XVI^e siècle, responsable de l'établissement du régime absolu; il est facile de montrer que les commentateurs de ce droit étaient alors loin d'être d'accord sur ce point). — H. E. CRASTER. Francis Haverfield (notice nécrologique). — M. ESPOSITO. La vie de sainte Monenna par Conchubranus et ses sources (Conchubran a confondu deux personnes distinctes : Moninne de Killeevy, morte en 517 ou 519, dont l'activité fut confinée en Irlande, et Monenna ou Moduenna, qui vivait vers 650-700 et qui fonda plusieurs églises en Écosse. Il utilisa une Vie de la première, écrite entre 600 et 624, en la combinant avec une Vie de la seconde compilée vers 950; il y ajouta des détails tirés de plusieurs vies de saints irlandais, notamment de saint Coemgen. Il écrivit probablement dans la première moitié du XI^e siècle). — Miss E. B. DEMAREST. La « firma unius noctis » (cette « firma » est une prestation due au roi; elle désignait la quantité de nourriture et autres fournitures nécessaires pour le service du roi et de sa suite pendant une nuit. Elle est mentionnée à plusieurs reprises dans le Domesday book. Or, cette prestation n'était pas exigée seulement sur les terres du domaine royal; elle grevait, ainsi que le « Danegeld », toutes les terres du royaume et était levée dans chaque centaine). — J. H. ROUND. Le personnel d'un château au XII^e siècle (traite uniquement du chapelain, du portier et des hommes de garde; différence entre le « capella-

Digitized by Google

nus » d'un côté, le « clericus » et l' « ingeniator » de l'autre; le portier, « janitor » ou « portarius », qui gardait la porte du château « per serjanteriam », doit être distingué de l' « ostiarius », huissier chargé de garder la porte d'une chambre). — H. E. SALTER. John Wiclif, chanoine de Lincoln (une lettre du chancelier d'Oxford prouve que Wiclif était à Oxford le 14 janvier 1376 et qu'il jouissait à cette époque d'une prébende à Lincoln, prébende qui lui fut ensuite retirée par le pape sous prétexte qu'elle avait été secrètement réservée à un jeune étranger). — J. S. FURLEY. Tribunaux de commerce à Winchester (XV^e^ et XVI^e^ siècles). — J. E. NEALE. Procédure en Parlement relative à la sentence de mort prononcée contre Marie Stuart (on a retrouvé dans les archives de Hatfield un rôle qui contient un récit plus complet que celui qui se trouve dans le journal de la Chambre des Lords. Texte de ce document). — G. DAVIES. Trois lettres sur le soulèvement de Monmouth en 1685 (écrites par Phineas Pett à Henry Gascoigne, secrétaire de James Butler, premier duc d'Ormonde et père du comte d'Ossory). = C.-rendus : The ministry of women (rapport sur les fonctions des femmes à l'église par un comité nommé par l'archevêque de Canterbury. Les appendices contiennent beaucoup de faits utiles pour l'historien). — *Hagenmeyer*. Fulcheri Carnotensis Historia Hierosolymitana (remarquable édition). — *J. C. Davies*. The baronial opposition to Edward II (ouvrage d'une érudition parfois excessive, où l'on se perd dans le menu détail; instructif d'ailleurs et neuf en beaucoup de points). — *W. C. Bolland*. Year books of Edward II, 6-7 Edw II, 1313 (travail solide et soigné). — *Maud Sellers*. The York mercers and merchant adventurers, 1356-1917 (documents précieux avec une excellente introduction). — *Constantin Jireček*. Geschichte der Serben. II : 1371-1537 (remarquable). — *John Brownbill*. The coucher book of Furness abbey; vol. II (excellente édition du cartulaire de Furness qui fut exécuté en 1412; le tome I a été publié par Atkinson en 1886-1888). — *J. H. Wylie*. The reign of Henry V (livre surchargé de faits et de digressions, mais où l'on apprend beaucoup; le récit de la bataille d'Azincourt est erroné en plusieurs endroits). — *Wilhelm Bauer*. Die Korrespondenz Ferdinands I. I : Familien-korrespondenz bis 1526 (d'une importance capitale pour l'histoire des Habsbourg). — *W. G. Perrin*. The autobiography of Phineas Pett (Pett fut un ingénieur naval de grand renom au temps de Jacques I^er^ et en un certain sens un novateur). — Miss *F. H. Relf*. The petition of right (important). — *W. Westergaard*. The danish West Indies under company rule, 1671-1754 (bon). — *J. L. Morison*. British supremacy and Canadian self-government, 1839-1854 (excellent). — *James F. Rhodes*. History of the civil war, 1861-1865 (ouvrage remarquable pour tout ce qui se rapporte au côté politique et diplomatique; insuffisant au point de vue militaire). = Avril. Miss R. R. REID. Thanes et barons (étude très pénétrante sur l'origine et le caractère de la baronnie. Elle a été transportée de Normandie en

Digitized by Google

Angleterre par la conquête et elle s'est adaptée à la condition des thanes anglo-saxons. Ce qui caractérise essentiellement la tenure du baron ou du thane, en Normandie, en Angleterre et aussi en Écosse, c'est qu'au fait de posséder une terre, le détenteur ajoute les droits du seigneur haut justicier; la baronnie est un office auquel est attaché le privilège de « tenir les plaids de la Couronne ». Ceci explique pourquoi une baronnie doit avoir un chef-lieu, « caput baroniae »; pourquoi elle ne peut être partagée entre les héritiers du défunt; pourquoi le relief payé par le nouveau détenteur est plus élevé que pour un simple fief de chevalier; pourquoi, seul parmi les vassaux directs de la Couronne, il est tenu d'assister au Conseil royal quand il y a été semons, etc.). — J. E. S. GREEN. Wellington et le Congrès de Vérone en 1822 (ajoute de nouveaux arguments à l'explication précédemment donnée de la conduite de Wellington au sujet de l'intervention française en Espagne). — H. E. SALTER. Deux chartes de Lincoln en 1147. — Hilda PRESCOTT. De l'emploi de la formule « Teste me ipso » (cite plusieurs chartes antérieures au règne de Richard Ier, où cette formule est déjà employée). — Théodore CRAIB. Le ms. d'Arras d'Herbert de Bosham (ce ms. avait été mutilé par un maniaque qui en avait enlevé chaque dixième feuillet. Sir Thomas Phillipps retrouva ces feuillets à Arras même et en communiqua la copie à Sir Thomas Petrie, garde des archives de la Tour de Londres en 1828-1829; c'est le texte de cette copie que publie Th. Craib). — Georgina R. COLE-BAKER. Date de la naissance de l'empereur Henri VII (il naquit en 1278 ou en 1279). — Charles JOHNSON. Un brouillon de la trêve de Bishopthorpe en 1323 (indiqué dans le *Calendar* de Bain avec la date fausse de 1388. Le texte est en français). — H. DE VOCHT. Thomas Harding (sa vie, son exil aux Pays-Bas; sa polémique avec Jewell; est-il l'auteur de la chronique latine sur le premier divorce de Henri VIII, qu'a publiée Ch. Bémont?). — Caroline J. SKEEL. La corporation des forgerons de Bridgnorth (d'après un recueil de documents récemment entré au British Museum; ils se rapportent aux années 1595-1752). — Le siège de Lichfield en 1643 (publie une relation latine qui en a été faite par le Dr Griffith Higgs, doyen du chapitre). — Francis W. X. FINCHAM. Lettres concernant Sir Maurice Eustace, lord-chancelier d'Irlande (dix lettres de 1659 à 1665). — W. MILLER. Les princes-évêques héréditaires du Monténégro (on a prétendu que, de 1697 à 1852, la fonction de prince-évêque était héréditaire dans la famille des Pétrovitch. Il y a la preuve qu'en 1781 l'évêque était Arsène Plamenetz, qui n'appartenait pas à cette famille). = C.-rendus : *R. Mookerij.* Local government in ancient India (important). — *A. L. Cannon.* The great roll of the pipe 1241-1242 (publication très utile, malgré d'assez nombreuses erreurs de transcription). — *H. Waquet.* Le bailliage de Vermandois aux XIIIe et XIVe siècles (remarquable). — The geographical part of the Nuzhat al-Qulub by *Hamd-Allah Mustaufi of Qazwin* in 740-(1340), translated by *G. Le Strange* (excellente édi-

Google

tion d'un texte important). — *H. Kampinga.* De opvattingen over onze oudere vaderlansche geschiedenis bij de hollandsche historie der XVI^e en XVII^e euw (traite de la manière dont les historiens hollandais des XVI^e et XVII^e siècles ont compris l'histoire primitive de leur pays). — *Eleanor Trotter.* Seventeenth century life in the country parish (très bonne étude sur le gouvernement local). — *A. B. Hinds.* Calendar of the state papers relating to the English affairs... Venice, t. XXII, 1629-1632. — *Albert De Mayer.* Les premières controverses jansénistes en France (bon). — *H. T. Colenbrander.* Beschieden uit vreemde archiven omtrent de grote Nederlandsche Zeeorlogen, 1652-1676 (recueil de documents indispensables pour l'histoire navale au temps de Charles II). — *W. C. Braithwaite.* The second period of Quakerism (beaucoup de documents utilisés avec une remarquable intelligence). — *B. W. Bond.* The quit-rent system in the american colonies (excellent). — *G. E. Cory.* The rise of South Africa to 1857; t. III (excellent). — *A. B. Keith.* The Belgian Congo and the Berlin act (bon). — *J. W. Adamson.* A short history of education (remarquable résumé). = Juillet. R. L. POOLE. Les maîtres des écoles à Paris et à Chartres au temps de Jean de Salisbury (Jean vécut douze ans en France, où il arriva peu après la mort de Henri I^er, donc en 1136. Nous savons par lui-même les noms de ses professeurs à Paris et à Chartres; on trouve ici de nombreux détails sur leur biographie). — William MILLER. La renaissance vénitienne en Grèce, 1684-1718 (conquête de la Morée par Morosini à partir de 1684; organisation du pays par les Vénitiens). — G. DAVIES. Macpherson et les papiers de David Nairne (Nairne fut un des secrétaires de Melfort, secrétaire d'État de Jacques II réfugié à Saint-Germain; ses papiers concernent les rapports de certains personnages et notamment de Marlborough avec le roi détrôné. On a prétendu que ces documents, publiés par Macpherson dans ses *Original papers* en 1775, ont été fabriqués par lui. Cette thèse est infirmée par de nombreux témoignages contemporains. Il faut bien se résigner à croire que Marlborough n'a pas craint de trahir le gouvernement qu'il servait pour s'assurer les bonnes grâces du souverain déchu s'il était un jour rétabli sur son trône). — C. H. WHEELER. Erreurs textuelles dans l'Itinéraire d'Antonin. — V. H. GALBRAITH. Chartes royales concédées à Winchester (publie quarante-neuf chartes provenant de deux cartulaires du prieuré de Saint-Swithun à Winchester; elles vont d'Édouard le Confesseur au temps de Henri II). † J. H. ROUND. Gardiens de château. — F. M. POWICKE. L'article 13 des Articles des barons, 1215 (sur le sens du mot « abbrevientur »). — A. G. LITTLE. Frère Guillaume d'Angleterre (cherche à identifier le franciscain Guillaume, « natione Anglus », auteur d'un beau dessin reproduit par Mathieu de Paris dans son « Liber Additamentorum ». C'est peut-être un Guillaume de Colevile qui nous est connu par ailleurs. Publie une bulle inédite de Grégoire IX). — H. G. RICHARDSON. De quelques actes faux introduits

Digitized by Google

dans des liasses de « fines », 1272-1376 (histoire de ces faux; procès des coupables). — Margaret TOUT. L'expression « comitatus pallacii » (cette expression, servant à désigner un comté palatin, se rencontre pour la première fois en 1293, appliquée à Durham; un texte de 1310 l'emploie pour Chester : « Communitas Cestrie est comitatus pallacii »; elle ne devint commune qu'au XV^e siècle). — Miss E. M. THOMPSON. La pétition de 1307 contre les percepteurs de taxes pontificales (fait connaître quelques variantes au texte publié dans les *Rotuli Parliamentorum*, I, 219). — C. L. KINGSFORD. Procédures dans la cour de la Chambre étoilée, 1491 (concernant la famille Stonor, dont les papiers viennent d'être publiés par l'auteur). — S. A. PEYTON. Du mode de culture employé dans les enclôtures au XVII^e siècle. = C.-rendus : *E. Cavaignac.* Histoire de l'antiquité. I. Javan (original, du moins en ce qui concerne la Grèce). — *Krusch* et *Levison.* Passiones Vitaeque sanctorum aevi merovingici; VII, 1 (publication considérable). — *C. Butler.* Benedictine monachism (important). — *J. Laurent.* L'Armenie entre Byzance et l'Islam, depuis la conquête arabe jusqu'en 886 (ouvrage fait directement d'après les sources originales). — *R. C. Clephan.* The tournament; its periods and phases (intéressant pour toute la partie technique; les sources sont utilisées sans critique). — *R. F. Isaacson* et *H. Ingleby.* The red register of King's Lynn; I. — *W. H. Moreland.* India at the death of Akbar; an economic study (excellent). — *G. M. Trevelyan.* Lord Grey of the Reform bill (excellente biographie, qui importe à l'histoire de la loi de 1832). — Sir *Julian S. Corbett.* History of the Great War; Naval operations; I (important). — *Erich W. Meyer.* Staatstheorien Papst Innocenz III (estimable dissertation). — *C. H. Firth.* Political signification of Gulliver's travels (Swift y montre ce qu'il sait et ce qu'il pense sur les questions irlandaises; les « Yahoos » ont quelques-uns des traits qui caractérisent traditionnellement les « savage old Irish »).

24. — History. 1919, octobre. — Edward ARMSTRONG. L'aurore de la Renaissance en France. — Ernest BARKER. Nationalité (expose et discute les solutions présentées par le vicomte Bryce, MM. Zimmern et R. Muir sur le problème qui consiste à savoir ce qui constitue une nation et quels droits lui appartiennent). — Alice GARDNER. La politique ecclésiastique de Constantin et celle de Dioclétien (rapide mise au point de la question). = C.-rendus : *C. G. Crump.* The logic of history (important). — *W. W. Seton.* Blessed Giles of Assisi (bonne édition de la vie de Gilles d'Assise attribuée à frère Léon; l'index est bâclé). — *J. A. Twemlow.* Liverpool town books. Proceedings of assemblies, Common Council, Portmot courts, etc., 1550-1861; tome I, 1550-1571 (remarquable publication). — *Gladys Temperley.* Henry VII (bon). — *J. G. Legge.* Rhyme and Revolution in Germany. A study in german history, life, literature and character, 1813-1850 (utile). — *F. J. C. Hearnshaw.* Main currents of European history, 1815-1915 (bonne vue d'ensemble). — *W. P. Kennedy.* Documents of the Cana-

Digitized by Google

dian constitution, 1759-1915 (très bon choix). — *A. F. Hattersley.* The colonies and imperial federation, 1754-1619 (insuffisant). — Sir *Thos. Holdich.* Boundaries in Europe and the Near East (instructif). — *C. B. Fawcett.* Frontiers; a study in political geography bon). = 1920, janvier. Ch. TERLINDEN. Histoire de l'Escaut (son importance internationale depuis le haut moyen âge). — A. C. DEWAR. De la nécessité d'étudier l'histoire de la marine (l'histoire est l'éducatrice nécessaire de l'homme de mer). — Eileen E. POWER. Les guildes d'artisans en Angleterre au moyen âge (quand on parle de l'organisation du travail au moyen âge, on généralise beaucoup trop vite, on ne tient pas assez compte de l'ouvrier libre travaillant chez lui pour un entrepreneur capitaliste. Il faut étudier les guildes dans les petites villes de plus près qu'on ne l'a encore fait). = C.-rendus : *Leonard W. King.* Legends of Babylon and Egypt in relation to hebrew tradition (excellente étude critique sur les récits légendaires concernant la création et le déluge. La mort récente de l'auteur est une perte sérieuse pour ces études). — *F. E. Keay.* Ancient Indian education (quatre chapitres fort bien étudiés qui remontent jusqu'au temps du Rigvéda). — *Nogendra Nath Mazumder.* A history of education in Ancient India (insuffisant). — *Edward Spearing.* The patrimony of the roman Church in the time of Gregory the Great (bon exposé). — *L. F. Salzmann.* Henry II (bon). — *N. S. B. Gras.* The early english customs system XIII-XVIth cent. (remarquable). — General *Basil Gourko.* Memories and impressions of war and revolution in Russia, 1914-1917 (utile témoignage). — *Ralph Butler.* The new Eastern Europe (œuvre de journaliste intéressante, intelligente et superficielle). — *Cecil Fairfield Lavell* et *Charles Edward Payne.* Imperial England (on n'avait pas encore écrit en Amérique un aussi bon manuel sur l'empire britannique). — Le travail universitaire (liste des prix qui ont été décernés en 1911-1918 dans les Universités de Cambridge, de Liverpool, d'Oxford et de Galles). = Avril. Ch. TERLINDEN. Histoire de l'Escaut; suite et fin (depuis 1795; avec une longue note bibliographique). — Lord Robert CECIL. La Société des Nations et le problème de la souveraineté (montre que la constitution de cette Société ne porte aucune atteinte au principe supérieur de la nationalité). — P. MANTOUX. La guerre mondiale a-t-elle ouvert une nouvelle phase à la révolution industrielle? (non, mais elle a considérablement développé l'intervention de l'État dans le monde économique et, d'autre part, rendu plus nécessaire l'entente économique des grandes nations). — A. F. POLLARD. La critique historique. — T. F. TOUT. La bataille de Bannockburn (le récit de cette bataille doit être refait dans les manuels d'histoire, en tenant compte des résultats décisifs auxquels ont abouti les recherches de MM. Mackenzie et Morris). = C.-rendus : *Ch. Johnson.* The care of documents and management of Archives (excellent petit manuel). — *M. L. Mac Clure* et *C. L. Felloe.* The pilgrimage of Etheria (utile traduction, avec une bonne étude critique). — *J. H. Wylie.* The reign of Henry V; t. I et II (érudition débordante qui

Digitized by Google

finalement n'apporte rien de bien nouveau sur les grands faits de l'histoire politique et constitutionnelle). — *A. T. Bannister.* Registers of Thomas Spofford, Richard Beauchamp, John Stanbury and Thomas Myllyng, bishops of Hereford, 1422-1492. — *W. Brown.* Registers of John Le Romeyn and Henry of Newark, archbishops of York, 1286-1299. — *A. H. Thompson.* Visitations of the religious houses 1436-1449 (cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 341). — *Wilson.* The Liber albus (première partie d'un très intéressant « letter-book » tenu par les prieurs du chapitre de Worcester, de 1301 jusqu'au milieu du XV^e siècle; le présent volume contient 1,286 documents de 1301 à 1339). — *C. H. Mac Ilwain.* The political works of James I (très utile édition). — *J. Tait.* Lancashire Quarter sessions records; t. I (pour les années 1590-1592 et 1601-1606; excellente introduction). — *C. H. Haring.* Trade and navigation between Spain and the Indies in the time of the Hapsburgs (bon). — *F. W. Pitman.* The development of the British West Indies, 1700-1763 (mine inépuisable de renseignements). — *M. Beer.* A history of British socialism, t. I; trad. de l'allemand par *R. H. Tawney* (l'ouvrage, entièrement remanié pour cette traduction, peut être considéré comme un livre nouveau). — *G. H. Swinburne.* A sourcebook of australian history (bon). = Juillet. W. H. R. RIVERS. Histoire et ethnographie (montre l'importance de l'ethnographie pour l'histoire; exemples tirés de la Mélanésie). — Edward ARMSTRONG. Les idées politiques de Machiavel. — E. R. ADAIR. La pétition des droits (quoi qu'en ait dit Hallam, cette pétition ne peut être considérée comme un statut. Ce n'est pas un nouveau principe constitutionnel s'imposant aux juges de la Couronne. La pétition tendait seulement à donner plus de force aux lois existantes; mais elle eut ce résultat de constater officiellement l'aveu que, conformément à ces lois, certaines mesures ordonnées par le roi étaient illégales). — A. F. POLLARD. La politique d'équilibre (expose comment l'expression « balance of power » est peu à peu entrée dans la langue diplomatique; elle pouvait signifier quelque chose au XVIII^e siècle; au XIX^e, elle ne répondait plus à aucune réalité). = C.-rendus : *Alex. R. Mac Ewen.* A history of the church of Scotland. 2 vol. : 396-1560 (remarquable). — *James Ford Rhodes.* History of the civil war, 1861-1865 (résumé tout à fait insuffisant; la partie militaire est médiocre; les chapitres sur la vie sociale pendant la guerre civile ont seuls de la valeur). = Octobre. Norman H. BAYNES. De quelques livres récents sur l'histoire romaine (ouvrages de Ferrero et Barbagallo, de Jolliffe, Mac Fayden, Nunn, les biographies de Sénèque, de Septime-Sévère et de l'empereur Julien; abondante bibliographie). — Geoffroy CALLENDER. L'évolution de la puissance maritime sous les deux premiers Stuarts. — F. DE BAS. Une autre version de l'histoire de l'Escaut (thèse présentée en faveur de la Hollande). — F. M. STENTON. Les Danois en Angleterre (détermine avec précision les conséquences de leurs invasions). = C.-rendus : *J. C. Davies.* The baronial opposition to Edward II (ouvrage plein de recherches, mais très confus). — *R. B. Merriman.* The rise of the

Digitized by Google

spanish Empire (très bonne histoire politique). — *Ch. E. Chapman.* A history of Spain (bon résumé d'histoire générale où l'auteur se préoccupe surtout de marquer l'influence exercée par l'Espagne sur l'Amérique). — *Andres F. Ponte.* Bolivar y otros ensayos (bon). — *Alfred A. Mumford.* The Manchester Grammar school, 1515-1915 (bon).

25. — Proceedings of the British academy. T. VI, 1913-1914 (Londres, Oxford University press, in-8°, XII-538 p.). — Sir John RHYS. Les inscriptions celtiques de la Gaule cisalpine (les quatre régions explorées par Rhys sont : Lugano et ses environs, la vallée de Giubiasco, la région comprise entre Domodossola, le lac d'Orta et Milan, le pays qui entoure le lac de Garde. Mémoire de 112 p. avec 8 planches). — A. W. WARD. Discours prononcé à l'ouverture du Congrès international d'histoire le 3 avril 1913. — C. H. FIRTH. L'étude de l'histoire moderne en Grande-Bretagne, considérée dans ses rapports avec l'éducation, l'organisation des archives et les publications officielles de documents. — T. F. TOUT. L'état actuel des études médiévales en Grande-Bretagne. — W. CUNNINGHAM. Notes sur l'organisation du métier de maçon en Angleterre (détails tirés pour la plupart des archives ecclésiastiques; les plus anciens ne remontent guère plus haut que le XIV^e^ siècle. A York, dès cette époque, les maçons étaient organisés en loges. Du sens du mot franc-maçon; des conditions requises pour être accueilli dans une loge; des assemblées annuelles de la corporation: de la situation particulière du maître maçon; rapports de la corporation avec les autorités municipales). — Silvanus P. THOMPSON. La rose des vents; origine et développement de la plaque de rumb (avec six planches; cf. *Rev. histor.*, t. CXVIII, p. 142). — Henry BRADLEY. Rapports entre la langue parlée et la langue écrite, particulièrement en anglais (avec une note sur la réforme de l'orthographe). — Sir Thomas Clifford ALLBUTT. Palissy, Bacon et la renaissance des sciences naturelles (il est fort probable que Bacon, pendant les trois années passées à Paris, 1576-1579, a connu les écrits de Palissy, les conférences qu'il a données sur les sciences, son musée d'histoire naturelle. Son premier ouvrage : « The greatest birth of time », paraît bien procéder des œuvres de Palissy). — Alois BRANDL. Shakespeare et l'Allemagne (influence littéraire exercée par Shakespeare; pourquoi il est compris en Allemagne autrement qu'en Angleterre). — C. VAUGHAN. De l'influence exercée par la poésie anglaise sur le mouvement romantique du continent. — Sir John RHYS. Glanures dans le champ italien de l'épigraphie celtique (région ligure de la Rivière du Levant; mémoire de cinquante-quatre pages, avec six planches). — Sir John Edwin SANDYS. Roger Bacon (sa vie et ses œuvres; ses rapports avec la littérature gréco-latine et avec les sciences; pour célébrer le septième centenaire de la naissance de l'illustre franciscain). — Gilbert MURRAY. Hamlet et Oreste; étude de types traditionnels (expose comment Sophocle et Shakespeare, si profondément séparés par l'espace et par le

Digitized by Google

temps, se sont néanmoins rencontrés pour donner un caractère identique à des êtres et à des situations tout à fait dissemblables). — Arthur F. LEACH. Recherches sur l'histoire de l'éducation en Angleterre. = T. VII, 1915-1916 (Oxford University press, XIV-592 p.). Chanoine CHARLES. Essai pour reconstituer l'ordre original dans le texte de l'Apocalypse, XX, 4-XXII (avec une traduction du texte rétabli). — G. F. HILL. Les anciennes monnaies de l'Arabie méridionale (avec une planche). — C. J. BALL. Sumer et Sem. De quelques coïncidences et survivances philologiques. — Sidney LEE. Shakespeare et la Renaissance italienne (le néoplatonisme et l'humanisme; rapports littéraires de l'Italie et de l'Angleterre au XVI^e siècle. Shakespeare et l'humanisme; ses sonnets et la conception italienne du platonisme; néanmoins le drame de Shakespeare ne doit rien à l'Italie, c'est la création propre de son génie). — Edmund GOSSE. Deux pionniers du romantisme : Joseph et Thomas Warton. — Henry BRADLEY. Les sections numérotées dans les manuscrits de l'ancienne poésie anglaise (dans Beowulf, les sections marquées par des chiffres romains représentent autant de feuillets de parchemin qui avaient servi tout d'abord à copier ces poèmes. Cette pratique se retrouve encore dans d'autres mss. que ceux de Beowulf). — Ethel M. PORTAL. L' « Academ roial » du roi Jacques I^er (la première Société des Antiquaires, n'ayant pu obtenir une charte de la reine Élisabeth, végéta et s'éteignit en 1614. Plusieurs de ses membres songèrent alors à fonder une « Académie royale » pour l'étude et l'encouragement de l'histoire, de la littérature et de l' « heroick doctrine », c'est-à-dire de l'héraldique. Des pétitions à cet effet furent rédigées par Edmond Bolton en 1621; elles tracent le plan de cette Académie et donnent les noms des quatre-vingts premiers académiciens. Favorablement accueillie par le roi et par Buckingham, l'idée n'eut pas de suite, le roi n'ayant pas de fonds pour doter l'entreprise). — A. VAN HOONACKER. Note sur un passage obscur de la lettre de Jedonja d'Éléphantine à Bagohi, gouverneur de Jérusalem (cette note est en français). — D. S. MARGOLIOUTH. Les Mahdis et le mahdisme. — John BURNET. La doctrine socratique de l'âme. — A. SOUTER. Explication et histoire du commentaire de Pélage sur les épîtres de saint Paul (avec trois fac-similés photographiques). — James FITZMAURICE-KELLY. Cervantès et Shakespeare. — J. W. MACKAIL. Shakespeare après trois cents ans. — Maurice BARRÈS. Le blason de la France ou ses traits éternels dans cette guerre et dans les vieilles épopées (cf. *Rev. histor.*, t. CXXIV, p. 361). — Sir William Mitchell RAMSAY. Le mélange des races dans l'Asie Mineure; ses causes et ses effets. — C. H. HERFORD. Le monde vu par les poètes (au point de vue religieux : Homère, Eschyle, Dante; au point de vue philosophique : Épicure et Lucrèce, le panthéisme stoïque et Virgile; doctrine philosophique de la nature chez Wordsworth et Gœthe, etc.). — Elliot SMITH. L'homme primitif (étudié uniquement d'après la vraie méthode historique). — W. Rhys ROBERTS.

Digitized by Google

La civilisation grecque; combien son étude importe à la formation de l'esprit. = Notices nécrologiques.

26. — Quarterly Review. 1920, juillet. — Viscount ESHER. Lord Beaconsfield (à propos des t. V et VI de sa biographie par M. Buckle). — Eugénie STRONG. Portraits grecs au British Museum. — Lord ERNLE. L'âne d'or d'Apulée. — Hilda D. OAKELEY. Sir Alfred Lyall et les problèmes de l'Inde. — R. S. CONWAY. La place de Didon dans l'histoire (la passion de Didon pour Énée n'a pas laissé le héros troyen insensible; mais le fondateur de la grandeur future de Rome ne pouvait pas ne pas immoler ses sentiments personnels à la raison d'État qui ordonnait la ruine de Carthage). — R. H. MURRAY. L'idée de progrès (d'après les ouvrages de Jules Delvaille et J. B. Bury). — A. F. POLLARD. La marine pendant la guerre (à propos de l'ouvrage de Sir Julien S. Corbet sur les opérations navales pendant la Grande Guerre). — Cécile HEADLAM. La presse et la censure. — R. R. MARETT. Les peuples primitifs (organisation sociale des peuples primitifs de la Polynésie, de Bornéo, de la Nouvelle-Guinée, de l'Australie; leurs rapports réciproques). — Josef REDLICH. Le problème de la République autrichienne). = Octobre. A. V. DICEY. L'Angleterre en 1848 (montre comment, et jusqu'à quel point, la révolution du 24 février affecta l'Angleterre; le mouvement révolutionnaire ne put ébranler la confiance que les Anglais avaient en eux-mêmes et dans leur constitution; ils continuèrent de croire à la doctrine du laissez-faire). — Lord Kitchener; sa vie et son œuvre. — Sir William ASHLEY. Les « Pilgrim fathers » et leur place dans l'histoire. — G. E. UNDERHILL. Les restrictions alimentaires en Angleterre pendant la guerre. — J. Ellis BARKER. L'état actuel du sentiment national en Allemagne (l'auteur est revenu d'Allemagne avec cette conviction que les Allemands ignorent encore tout des origines de la guerre et croient fermement que leur gouvernement n'en est pas responsable). — Sir Lynden MACASSEY. Le parti travailliste et sa politique. — Publications allemandes sur la politique du gouvernement allemand pendant la guerre. — W. P. BLOOD. Considérations rétrospectives sur la stratégie pendant la dernière guerre; II. — Le Japon et la guerre. — D. G. HOGARTH. Mécontentements actuels dans le prochain Orient (l'Angleterre et les Arabes). — W. E. D. ALLEN. La Transcaucasie hier et aujourd'hui.

27. — The scottish historical Review. 1920, janvier. — Miss Margaret I. ADAM. Les causes de l'émigration des Highlands en 1783-1803 (pendant ces vingt années, c'est le petit peuple qui émigra. Les causes sont : les disettes fréquentes, la propagande révolutionnaire, la surpopulation, la substitution progressive de l'élevage du mouton à la culture des céréales et l'élévation du prix des fermages qui en résulta. L'accusation portée contre les propriétaires fonciers d'avoir causé cette émigration par leur cupidité ne soutient pas l'examen impartial des faits). — Sir James Balfour PAUL. Le vieil Édimbourg (d'après deux ouvrages récents, et notamment : The origin and growth

Digitized by Google

of the city of Edinburgh, publié par la Société royale de géographie, 1919). — C. E. A. BEDWELL. Les Écossais admis au « Middle Temple », à Londres, 1604-1689. — George NEILSON. Une Société pour l'avancement des sciences à Fenwick, 1834-1848 (publie les procès-verbaux, très sommaires d'ailleurs, de cette Société qui fut fondée le 16 décembre 1835 à Fenwick, au comté d'Ayr, et qui dura jusqu'à l'abrogation des droits sur les céréales en 1842). = C.-rendus : *David Hay Fleming*. Diary of Sir Archibald Johnston of Wariston; II, 1650-1654 (intéressant pour les relations des Covenantaires avec Charles II). — *J. L. Morison*. British supremacy and canadian self-government, 1839-1854 (remarquable). — *John Harrison*. The history of the monastery of the Holy-Rood and of the palace of Holyrood House (très beau volume qui nous renseigne d'ailleurs plutôt sur les hôtes du palais que sur les constructions mêmes de l'abbaye et de la demeure royale). — *Ninian Hill*. The story of the Scottish Church from the earliest times (fort bon résumé). — *G. Stevenson*. Pieces from the Makculloch and the Gray mss. (fragments littéraires). — *Ch. Downer Hazen*. Fifty years of Europe, 1870-1919 (agréable résumé). — *J. A. R. Marriott*. The right to work. An essay introductory to the economic history of the french revolution of 1848 (bon). — *J. Brown Scott*. Judicial settlement of controversies between States of the American Union. Cases decided in the supreme court of the United States (important, surtout comme exemple de ce qu'on peut faire pour empêcher la guerre). — *W. Roughead*. The riddle of the Ruthvens and other stories (recueil de récits piquants et instructifs sur l'histoire d'Écosse au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle). — *H. Mac Lachlan*. The methodist Unitarian Movement (1806-1851; bon). = Communication : C. Sanford TERRY. Macbeth ou Macheth? (y eut-il deux familles de ce nom, ou désigne t-il deux branches de la même famille?). = Avril. W. P. KER. L'histoire de l'Armada contée par les Espagnols (parle de quelques textes publiés par Fernandez Duro). — Sir James Balfour PAUL. La vie cléricale en Écosse au XVI^e^ siècle (notes tirées de registres de notaires antérieurs à la Réforme). — David Baird SMITH. Le testament du gentil Écossais (ballade en patois picard de 1509; texte et traduction). — WILSON. La cathédrale de Carlisle; histoire et organisation du chapitre. — George NEILSON. La Société Fenwick pour l'avancement des sciences; suite et fin. — Ninian HILL. Témoignages indirects sur le soulèvement jacobite de 1715. = C.-rendus : Miscellany of the scottish history Society, t. III. — *A. F. Pollard*. A short history of the great war (remarquable). — *Alfred A. Mumford*. The Manchester grammar school, 1515-1915 (bonne étude sur cette école qui fut fondée en 1515 par Hugh Oldham). = Juillet. J. R. N. MACPHAIL. Le château de Dunstaffnage. — Sir Bruce SETON. Les femmes et le mariage en Écosse au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. — Maria STEUART. Perles d'Écosse (ornements en perles; les perles dans la couronne d'Écosse; le commerce des perles). — Sir James Balfour PAUL. La vie sociale en Écosse au XVI^e^ siècle. —

Digitized by Google

W. Macneile DIXON. La marine dans la Grande Guerre. = C.-rendus : *Dicey* et *Rait*. Thoughts on the Union between England and Scotland (important; les auteurs n'ont pas eu la prétention d'apprendre les faits, mais de les faire comprendre). — *Beverley W. Bound*. The quit-rent system in the american colonies (important pour l'histoire de la féodalité, telle qu'elle fut transportée d'Angleterre en Amérique). — *Julia Paton*. The english village; a litterary study, 1750-1850 (utile compilation). — *Boulay de Lesdin*. Notes sur l'héraldique du Royaume-Uni (bon). — *G. P. Gooch*. Germany and the french Revolution (bonne étude sur l'influence exercée par la Révolution française en Allemagne). — *W. H. Moreland*. India at the death of Akbar (excellent). — *Charles C. Hodges* et *John Gibson*. Hexham and its abbey (bonne publication archéologique). — *J. F. Rees*. A social and industrial history of England, 1815-1918 (bon résumé). = Octobre. Sir Herbert MAXWELL. Le voyage de Marie Stuart dans le sud-ouest de l'Écosse (publie un état des dépenses de ce voyage, dressé par l'écuyer de la reine en 1563; ce document est en français). — John M. DICKIE. La situation économique de l'Écosse en 1760 (à cette date encore, c'est l'agriculture qui était la principale source de production nationale; mais cette production était peu rémunératrice; c'est en 1760 seulement que l'on commence à employer la vapeur dans la métallurgie, ce qui ouvre une ère nouvelle à l'industrie). — Maria STEUART. Le portrait de Marie Stuart, dit « Dalkeith portrait ». — David Baird SMITH. La formule « Teste me ipso » et la loi des dîmes paroissiales (précise le sens de la décision prise par Innocent III dans une lettre de 1206 sur une charte de David Ier, roi d'Écosse). — Sir James Balfour PAUL. Les Arbuthnots des comtés de Kincardine et d'Aberdeen. = C.-rendus : *H. Dodwell*. Dupleix and Clive; the beginning of the Empire (ouvrage très solidement documenté, d'un jugement éclairé et impartial. L'auteur rend justice à Dupleix, tout en montrant qu'il ne fut pas le génial fondateur d'empire qu'on a dit). — *George Gray*. The early charters of the royal Burgh of Rutherglen, 1126-1388 (publie quatre chartes, dont une avec un bon facsimile). — *Erich W. Meyer*. Staatstheorien Papst Innocenz' III (bonne dissertation; l'auteur est plutôt sévère pour Innocent III; il le considère comme un potentat belliqueux, mais sans idéal). = Communication : D. B. SMITH. Note sur le droit romain en Écosse (il s'agit de la renonciation d'une femme mariée à la protection que lui assuraient le sénatus-consulte Velleien et la *lex Julia de fundo totali*).

28. — Transactions of the royal historical Society. 4e série, t. II, 1919. — C. OMAN. Frontières nationales et traités de paix. — H. HALL. Les archives de l'Angleterre et des Alliés pendant la guerre (archives d'Écosse, d'Irlande, de Galles, des États-Unis, de France, du royaume d'Italie et du Vatican). — Miss Rose GRAHAM. La visite métropolitaine du diocèse de Worcester par l'archevêque Winchelsey en 1301

Digitized by Google

(analyse minutieuse des pièces d'archives concernant cette visite). — Walter W. SETON. Rapports du cardinal d'York, Henry Stuart, avec le gouvernement anglais (inventaire de tous les fonds d'archives où est conservée la correspondance du cardinal au sujet de la pension que le Gouvernement britannique lui fournit de 1800 à 1807 et catalogue des lettres relatives à cette affaire; l'agent chargé de faire parvenir les arrérages de la pension était Sir John Coxe Hippisley). — Godfrey DAVIES. Les whigs et la guerre d'Espagne, 1808-1814 (expose l'attitude des whigs en ce qui concerne la guerre contre Napoléon; ils en firent une affaire de parti; l'événement leur prouva que la cause était avant tout nationale et ils furent renversés). — Sir R. A. GREGORY. De la part qu'il convient de faire à la science dans l'histoire de la civilisation. — G. W. T. OMOND. La question des Pays-Bas en 1829-1830. — Sir Harry L. STEPHEN. Le procès de Sir Walter Raleigh (étudie ce procès au point de vue exclusivement juridique; la procédure employée a été réellement inique; mais c'est l'étude approfondie de pareilles erreurs judiciaires qui seule a permis la réforme de la justice opérée au XIX^e siècle).

ITALIE.

29. — Archivio storico lombardo. Anno XL, 2^e partie (15 mars 1914). — Attilio ANTONIELLI et Francesco NOVATI. Glanures d'archives d'un notaire lombard (publie, d'après un ms. de Pallanza, trente lettres en latin transcrites sur un registre de notaire dans les toutes premières années du XV^e siècle. Ces lettres sont adressées à Pétrarque, au duc d'Anjou, au duc de Milan, etc.; important pour l'histoire littéraire et politique). — Carlo MÜLLER. Les chartes communales d'Intra, Pallanza et Vallintrasca (étude critique sur les trois éditions qui en ont été faites et sur les altérations qu'on y constate). — Batilla PINCHETTI. La vie de Francesco Saverio Quadrio, 1695-1756 (biographie d'un jésuite auteur de traités sur la médecine, la botanique et aussi sur les exercices spirituels, sur la poésie en langue vulgaire, etc.). — Alessandro GIULINI. Filippo Maria Sforza (biographie. Né le 22 décembre 1448, Filippo Maria épousa, le 29 août 1482, sa cousine Costanza Sforza, fille de Bosio, comte de S. Fiora; il mourut le 1^er octobre 1492). — Agostino ZANELLI. Deux anecdotes de la vie du cardinal Quirini, évêque de Brescia, 1728 et 1732. = C.-rendus : *Malaguzzi-Valeri.* La Corte di Lodovico il Moro; I (important). — *Giuseppe Bonelli.* L'archivio Silvestri in Calcio; I (important pour l'histoire de la famille Secco, qui posséda le château de Calcio, dans le territoire de Crémone, au XIV^e et au XV^e siècle). — *L. Anfosso.* Storia dell' archibugiata tirata al cardinale Borromeo in Milano la sera del 26 ottobre 1569 (beaucoup de documents réunis sur l'attentat contre le cardinal Borromée, qui, d'ailleurs, échoua; ils ne disent pas le dernier mot sur l'affaire). = Anno XLI, 1914, fasc 1-2. Ugo MONNERET DE VILLARD. Notes d'archéologie lombarde. Ch. I. Le mausolée

Digitized by Google

de Dioclétien à Spalato et son influence sur l'architecture lombarde. Ch. II. Origine de la forme planimétrique de l'église de S. Lorenzo à Milan. — Gerolamo BISCARO. Notes sur l'histoire de l'art et de la civilisation à Milan, d'après les livres de comptes de la maison Borromeo, 1427-1478. — Felice FOSSATI. Rapports entre une terre et ses seigneurs. Vigevano et les ducs de Milan au XVe siècle. — Emilio MOTTA. Armuriers milanais à l'époque des Visconti et des Sforza (catalogue d'actes, au nombre de 176, allant de 1371 à 1565). — Ugo BASSANI. Une sentence prononcée par les consuls de Milan en 1150 (texte latin et commentaire). — Rinaldo BERETTA. La Compagnie de la Mort et la Compagnie du Carroccio à la bataille de Legnano, 29 mai 1176 (la première notice sur ces deux sociétés militaires se trouve dans le chroniqueur Galvano Fiamma, qui écrivait dans la première moitié du XIVe siècle. Les contemporains n'y font aucune allusion; c'est une légende que la critique doit rejeter). — Alessandro GIULINI. Polidoro Sforza (fils bâtard de François Ier Sforza, duc de Milan; publie quelques documents, 1455-1465, dont un relatif au mariage de Polidoro avec Antonia Malaspina, fille de Spinelta, marquis de Verrucola et Finizzano). = C.-rendus : *W. Block*. Die Condottieri. Studien über die sogenannten « unblutige Schlachten » (prouve que les mercenaires italiens du XIVe et du XVe siècle n'étaient pas des soldats pour rire, comme on l'a pu croire d'après une boutade de Machiavel. Villari et Perrens en avaient déjà fait bonne justice). — *E. Pometta*. Come il Ticino venne in potere degli Svizzeri; I et II (beaucoup de documents et de faits nouveaux; on regrette quelque désordre dans l'exposition et de l'obscurité dans le style). — *Orazio Maria Premoli*. Storia dei Barnabiti nel cinquecento (important pour l'histoire de la contre-réforme). — Corpus nummorum italicorum. Vol. IV : Lombardia (important). = Bulletin de bibliographie historique de la Lombardie. = Notes et documents. Al. GIULINI. Documents concernant le condottiere Colella da Napoli au service des Sforza, 1453-1458. — A. CASATI. Stendhal et ses amis de Milan, dans une lettre de P. Duvergier de Hauranne (adressée à M. H. Beyle, de Milan, le 5 octobre 1823). = Actes de la Société d'histoire de Lombardie, 1913-1914. = Fasc. 3 (9 décembre 1914). Nicola FERORELLI. Le duché de Bari sous Sforza-Maria Sforza et Ludovic le More (mémoire de 70 pages, avec documents inédits). — Alessandro LUZIO. Isabelle d'Este et les Borgia (c'est la première d'une série d'études où l'auteur se propose d'analyser et de commenter les nombreux documents inédits que les archives des Gonzague possèdent sur Alexandre VI et ses fils. Correspondance d'Isabelle d'Este avec les Borgia, 1494-1502). — Alessandro GIULINI. Un faux audacieux de Bianchini (dans une généalogie de la famille Crivelli, il a inséré trois documents fabriqués par lui). — Carlo SALVIONI. Carlo Porta et le procès pour la « Prineide » (l'auteur de ce poème séditieux publié en 1816 est Tommaso Grossi). = C.-rendus : *A. Sandonà*. Il regno lombardo-veneto, 1814-1859 (bonne étude sur l'administration autrichienne). — *G. Capasso*. Dandolo, Morosini,

Digitized by Google

Manara e il primo battaglione dei bersaglieri lombardi nel 1843-1849 (excellent). = Fasc. 4 (30 mars 1915). Alessandro COLOMBO. Les origines municipales de Vigevano et ses diplômes impériaux (publie six de ces diplômes). — Alessandro LUZIO. Isabelle d'Este et les Borgia; suite (1502-1519). — Alessandro LATTES. Les chartes de Pavie et leur mode d'expédition (au XIII[e] siècle). — Felice FOSSATI. Un problème de l'histoire de Vigevano (explique pourquoi les habitants de cette ville, connus pour leur constante fidélité envers les Sforza et notamment envers Ludovic Le More, se tournèrent contre lui en 1499 et lui fermèrent la porte au nez; c'est que sans doute on a beaucoup exagéré leur dévouement). = C. rendus : *Giuseppe Bonelli.* L'archivio Silvestri in Calcio; t. II. — *Ugo Monneret de Villard.* L'isola Comacina; ricerche storiche et archeologiche (bon). — *Roberto Cessi.* Venezia neutrale nella seconda lega antiviscontea, 1392-1397. = Bulletin bibliographique. = Anno XLII, fasc. 1-2 (30 juin 1915). Gerolamo BISCARO. Panfilo Castaldi et les débuts de l'imprimerie à Milan, 1469-1472. — Vincenzo ERRANTE. La troisième expédition du duc Vincenzo Gonzaga en Hongrie contre les Turcs en 1601, d'après des documents inédits (seize documents publiés en appendice). — Alessandro LUZIO. Isabelle d'Este et les Borgia; suite (documents, 1459-1513). — Fedele SAVIO. L'hôpital de S. Barnabé à Milan, fondé, dit-on, par Goffredo di Bussero en 1145. — Egidio BELLORINI. Fragments inédits des œuvres de Giuseppe Parini. = C.-rendus : Annuario del r. archivio di Stato in Milano per l'anno 1915. — *P. Sella.* Corpus statutorum italicorum; t. VI-VIII. — *Fr. Tarducci.* L'Italia dalla discesa d'Alboino alla morte di Agilulfo (bon). — *Giuseppe Pecchio.* Vita di Ugo Foscolo; nouv. édit. annotée par *P. T. Mattiucci* (les notes de l'éditeur sont indispensables pour corriger les erreurs qui abondent dans l'œuvre de Pecchio). = Fasc. 3 (22 novembre 1915). Francesco COGNASSO. L'alliance de la Savoie et des Visconti contre le Montferrat en 1431. — Aristide CALDERINI. Les manuscrits milanais des œuvres de Francesco Filelfo. — Alessandro LUZIO. Isabelle d'Este et les Borgia (suite des documents, 1492-1504). — Francesco NOVATI. Le traité « De magnalibus Mediolani » et une chronique westphalienne du XIV[e] siècle. — Enrico FILIPINI. La première arrivée de Ferroni et de Teresa Bandettini à Pavie et à Milan (le poète Ferroni et la célèbre improvisatrice Bandettini vinrent à Milan dans les dernières années du XVIII[e] siècle; d'ailleurs, ils ne se rencontrèrent jamais ni là ni ailleurs). = C.-rendus : *G. B. Nitto de Rossi* et *F. Nitti Di Vita.* Codice diplomatico Barese (publie des diplômes conservés dans la cathédrale de Bari de 952 à 1264). — Documenti e monografie per la storia di terra di Bari. — Gli ufficiali del periodo napoleonico, 1796-1815, nati nello stato pontificio. Enlenco compilato su documenti a cura dell' archivio di stato di Roma (important). = Fasc. 4 (21 février 1915). Bernardo SANVISENTI. Recueil de lettres adressées au comte Giovanni Saglier à Milan (elles proviennent des archives privées du marquis Gilberto Porro Lambertenghi; à noter soixante-quatorze lettres du prince

Digitized by Google

Eugène, dont on ne donne d'ailleurs guère qu'une très brève analyse). — Francesco COGNASSO. L'alliance de la Savoie et des Visconti contre le Montferrat en 1431; suite et fin. — Angelo OTTOLINI. Giuseppe Montani. Lettres et souvenirs inédits (Montani, poète toscan très oublié, né à Crémone en 1789, mort en 1833). — Rinaldo BERETTA. Domodossola et Gian Giacomo de' Medici, 1529-1531. — Leopoldo PAGANI. Milan et Louis XVI (pour célébrer par ordre, dans la République cisalpine, l'anniversaire de la mort de Louis XVI, en 1799). = C.-rendus : *Fr. M. Valeri.* La corte di Lodovico il Moro; t. II (très remarquable). — *M. Zucchi.* Le raccolte di stemmi inedite nella biblioteca di S. M. il Re in Torino (utile pour la héraldique savoisienne et lombarde). — *I. Rossi.* La chesia di S. Maurizio in Milano (bon). — *L. Modorati.* Il duomo di Monza (bonne description). = Bulletin bibliographique de l'histoire de la Lombardie, juin-décembre 1915. = Notes et documents : Alessandro GIULINI. Un fragment de chronique milanaise (intitulé : Memorie della casa Sforzesca, 1450-1571). = Anno XLIII, fasc. 1-2 (30 juin 1916). Remigio SABBADINI. Comment le Panormita devint poète de cour (publie vingt-trois poésies ou lettres latines montrant par quelles intrigues Antonio de Palerme réussit à se faire nommer poète du duc de Milan). — Alessandro GIULINI. De quelques fils peu connus de François Ier Sforza, duc de Milan (François Ier eut environ trente-cinq enfants; marié trois fois, il eut de sa première femme une fille, Polyxène, morte en 1420, et de la troisième, Bianca Maria Visconti, dix enfants; les autres sont des bâtards nés de plusieurs mères. Détails biographiques sur neuf de ces enfants. Tableau généalogique). — Rinaldo BERETTA. Gian-Giacomo de Médicis dans la Brianza, 1527-1531. — Marco MAGISTRETTI. Le « Liber seminarii Mediolanensis » ou « Catalogus totius cleri civitatis et diœcesis Mediolanensis, cum taxa a singulis pro sustentatione seminarii ibidem erigendi », 1564 (publie le texte de ce document). — Angelo OTTOLINI. Pour servir à une biographie de Vincenzo Lancetti (Lancetti, poète de second ordre, 1767-1861. En 1817 et en 1823, il eut quelques ennuis avec le gouvernement autrichien à cause des sociétés secrètes. On publie l'enquête qu'il dut subir le 5 mai 1823). — Francesco NOVATI. Deux lettres du cardinal de Pietramala à Gian-Galeazzo Visconti, 1390-1391. — G. BISCARO. Tapis donnés par l'archevêque Stefano Nardini à l'église métropolitaine de Milan, 1468. — Alessandro VISCONTI. Don Paolo Della Silva, conseiller d'État et historien du droit (Paolo Della Silva, jurisconsulte milanais, composa, étant podestà de Crémone en qualité de « consultore di governo », un traité sur le droit public milanais qui fut terminé en 1759, mais qui est resté inédit. Publie un passage relatif à la guerre de Succession d'Espagne). — Orazio PREMOLI. Paolo Frisi à Bologne en 1761 (le barnabite Frisi était un mathématicien distingué; il fut chargé par le pape Clément XIII d'examiner la question relative au cours du Reno et autres rivières des Légations et les controverses qu'elle avait soulevées entre Bologne et Ferrare). = C.-rendus : *G. Mengozzi.* Il comune

Digitized by Google

rurale del territorio lombardo-tosco (bon, malgré quelque imprécision). — *E. Verga*. I consigli del comune di Milano (bon). — *C. Manaresi*. I registri Viscontei (publication très méritoire). — *N. Ferorelli*. Gli Ebrei nell' Italia meridionale dall' età romana al secolo XVIII (beaucoup de faits utiles). — *A. Serafini*. Girolamo da Carpi, pittore e architetto Ferrarese, 1501-1506 (excellent). — *A. Codazzi*. Contributi alla storia della cartografia d'Italia IV. Carte topografiche di Lombardia di Aragonius Brixiensis, 1608-1611 (bon). = Bulletin bibliographique. = Fasc. 3 (30 octobre 1916). Ugo MONNERET DE VILLARD. Faits historiques concernant les mosaïques chrétiennes de Lombardie. — Pio PECCHIAI. Cristoforo Della Strada; épisode des luttes entre les Guelfes et les Gibelins à Milan pendant le règne du duc Jean-Marie Visconti. — Gerolamo CALVI. Additions à la biographie de Léonard de Vinci; période des Sforza. — Marco MAGISTRETTI. Le « Liber seminarii Mediolanensis »; suite et fin (longue étude qui occupe près de cent pages, avec de nombreux documents). — Cesare MANARESI. Un appel contre une sentence des consuls de Milan au temps d'Otton IV. — Giovanni BOGNETTI. La chronique d'un collègue d'Azzeccagarbugli (notes et courts extraits d'une chronique qui se rapporte à la lutte de la France et de l'Espagne entre la guerre de la Succession de Mantoue et le traité des Pyrénées. L'auteur est Antonio Perego, notaire milanais). — Carlo SALVIONI. Lettres inédites de Carlo Porta à Camilla Prevosti et à Tommaso Grossi (lettres en vers, 1806 et 1817). = C.-rendus : *P. Torelli*. Studi e ricerche di diplomatica comunale; t. I (études sur des documents de l'Italie septentrionale aux XII^e^ et XIII^e^ s.). — *E. Verga*. La camera dei mercanti di Milano nei secoli passati (très intéressant). — *R. Putelli*. Intorno al castello di Breno. Storia di Valcamonica, Lago d'Iseo e vicinanze (bon). = Fasc. 4 (30 mars 1917). Guido ERRANTE. Le procès pour l'annulation du mariage de Vincent II, duc de Mantoue, avec Isabelle Gonzague de Novellara, 1616-1627 (procès qui mit en mouvement la plupart des chancelleries de l'Italie du Nord et celle de l'Empire, et qui finit par l'intervention armée du duc de Nevers, puis par le sac de Mantoue. Article de 120 pages, suivi de documents inédits). — Enrico FILIPPINI. Le P. don Pietro Canneti et sa dissertation sur l'évêque de Foligno Federico Frezzi (Canneti, 1660-1730, fut abbé général de l'ordre des Camaldules; en 1720, il publia une *Dissertazione apologetica* sur un poème historique du XIV^e^ siècle intitulé le poème « de' Quattro regni » ou « Quadrirégio »; ce poème avait été attribué au poète bolonais Nicolò Malpigli; Canneti prouva au contraire que l'auteur était Federigo Frezzi, évêque de Foligno, un des pères du concile de Constance. La dissertation est intéressante et concluante au point de vue critique, mais elle est trop diffuse et fautive pour qu'on songe à la rééditer). — Alessandro GIULINI. Une fondation pieuse attribuée à Bonvesin da Riva (c'est un hôpital fondé à Legnano sous le vocable de saint Érasme, qui fut une des victimes de la persécution de Dioclétien; l'attribution à Bonvesin ne peut être maintenue. Notes et documents

Digitized by Google

sur cet hôpital au XV^e siècle). — Orazio PREMOLI. Notes sur Lorenzo Binaghi, architecte (elles se rapportent aux années 1593-1595). = C.-rendus : *S. Staurenghi.* L'Ospedale maggiore di Milano e i suoi antichi sepolcri, particolarmente il « Foppone » ora detto la « Rotonda » (important, malgré de notables erreurs et omissions). — *A. Solmi.* Le leggi più antiche del comune di Piacenza (important pour l'origine des institutions municipales de Plaisance). — *Pio Pecchiai.* Gli archivi degli antichi ospedali Milanesi (bon inventaire). — *L. Rossi.* Gli Eustachi di Pavia e la flotta Viscontea e Sforzesca nel sec. XV (importante monographie sur plusieurs membres de la famille Eustachi, qui organisèrent la flotille des Visconti et des Sforza sur le Pô dans la première moitié du XV^e siècle). = Anno XLIV, fasc. 1 (30 juillet 1917). Ugo MONNERET DE VILLARD. L'antique basilique de Sainte-Tècle à Milan. — Pio PECCHIAI. La « Società patriottica » instituée à Milan par l'impératrice Marie-Thérèse; notes historiques (mémoire de 130 pages, avec une table des noms de personnes). — Cesare MANARESI. Documents concernant les juges d'appel impériaux à Milan vers la fin du XIII^e siècle. — Emilio MOTTA. Le testament de P. di Grolier, avec des détails sur l'histoire franco-lombarde, 1507-1512. = C.-rendu : Nel secondo centenario della nascità del conte Giorgi Giulini, istoriografo milanese. = Fasc. 2 (30 octobre 1917). Alessandro LUZIO. La maçonnerie sous le royaume d'Italie et la restauration autrichienne (avec un avant-propos sur les origines historiques de la franc-maçonnerie et son succès au XVIII^e siècle; en appendice, des documents inédits et une liste des ex-maçons lombards dressée par la direction générale de la police à Milan après le soulèvement de 1831). — Alessandro GIULINI. Milan et ses environs, d'après le journal d'une dame romaine du XVIII^e siècle (la marquise Margherita Boccapadule Sparapani Gentile, qui fut la nymphe Égérie de Verri; ce journal fut tenu pendant un voyage qu'elle fit en compagnie de Verri dans les provinces septentrionales de la péninsule en 1794-1795). = C.-rendus : *M. Magistretti* et *U. Monneret de Villard.* Liber notitiae sanctorum Mediolani (belle édition critique de ce « Liber notitiae »; on admettait jusqu'ici qu'il avait été compilé par Goffredo de Bussero; en réalité, il est l'œuvre d'auteurs inconnus qui ont écrit peu après Goffredo et en utilisant les matériaux qu'il avait réunis). — *Fr. Malaguzzi Valeri.* La corte di Lodovico il Moro. T. III : Gli artisti lombardi (important). = Fasc. 3-4. Paolo NEGRI. Milan, Ferrare et l'Empire pendant l'expédition de Charles VIII en Italie (publie en appendice les dépêches adressées au duc de Ferrare par son ambassadeur en Allemagne, Pandolfo Collennuccio, 1496-1497). — Carlo BONETTI. L'arc des saints Marcellin et Pierre à Crémone, d'après de nouveaux documents, 1480-1629 (les documents nouveaux sont publiés en appendice). — Nicola FERORELLI. Marino Pagano exilé à Milan (il fut une des victimes de la réaction napolitaine en 1799). — Pio PECCHIAI. Le testament et l'héritage d'un poète de cour : Bernardo Bellincioni, 1492. — Anno XLV, fasc. 1 (30 mai 1918). Marco

Digitized by Google

MAGISTRETTI. Le « quodlibet » de Francesco Castelli et du prévôt Giovanni Pietro Visconti de Mafiolo, l'un et l'autre « ordinaires » de l'église de Milan au XVI[e] siècle. — Pio PECCHIAI. Le gouvernement de Benedetto Castiglioni à Bari (septembre 1485). — Giuseppe ALIPRANDI. Histoire de la sténographie à Milan et dans les provinces lombardes à travers les documents officiels du temps, 1797-1812, 1825-1830, 1848. — Lodovico FRATI. Le testament de Cabrino Fondulo (biographie de ce personnage, né en 1370; tyran de Crémone; il fut décapité à Milan le 12 février 1425). — Giuseppe GEROLA. Vieux blasons de la maison de Gonzague. = C.-rendus : Assemblee della Repubblica cisalpina. Carte e documenti (œuvre monumentale). — *R. Beretta.* Consuetudini e condizioni vigenti nella Castellanza di Valtravaglia nel 1283. = Fasc. 2 (31 août 1918). Francesco COGNASSO. L'alliance de la Savoie et des Visconti contre Venise en 1434 (expédition de l'empereur Sigismond en Italie en 1431; intervention d'Amédée VIII, duc de Savoie, aux négociations de Ferrare; rupture entre le duc de Savoie et Venise, 1431-1432). — Carlo SALVIONI. Notes de toponomastique lombarde. — Ettore VERGA. La famille Mazenta et ses collections artistiques (famille milanaise, connue du XVI[e] au XVIII[e] siècle et qui a produit toute une lignée de médecins. Ses archives sont entrées récemment aux archives municipales de Milan. Publie un inventaire des œuvres d'art qu'elle a possédées, 1672-1762). — Ugo MONNERET DE VILLARD. Notes pour servir à l'histoire des bibliothèques milanaises. — Albano SORBELLI. Une victime politique de François IV, duc de Modène : Cristoforo Pezzini (publie un récit fait par Pezzini lui-même du procès qui lui fut intenté en 1834 sur les déclarations mensongères de Giacomo Mattioli. Convaincu d'un crime de lèse-majesté, il resta en prison jusqu'en 1848). — Bulletin bibliographique d'histoire lombarde. = Fasc. 3-4 (25 janvier 1919). Francesco COGNASSO. L'alliance de la Savoie et des Visconti contre Venise en 1434; suite et fin. — Ettore VERGA. Un cas de conscience de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, 1446 (il demanda la réunion d'un conseil de théologiens éminents pour savoir s'il pouvait aller au Paradis après avoir grevé ses peuples d'impôts, sans égard ni pour les pauvres ni pour l'Église. L'auteur publie la lettre adressée par le duc à son chapelain, 9 mai 1446, et le texte des deux mémoires rédigés en réponse à cette grave question. La seconde, en latin, est un traité en forme et bourré de citations). — Cesare MANARESI. Les titres honorifiques et la « pragmatique » de 1591 (cette « pragmatique » est un arrêté du gouverneur de Milan, qui proteste contre l'abus des titres d'honneur employés soit dans les actes, soit dans le langage; Philippe III et Philippe IV d'Espagne, ducs de Milan, confirmèrent les décisions prises par Philippe II en 1591). — Alessandro GIULINI. Maria-Marina d'Este-Colonna et une histoire d'amour dans la haute société milanaise au XVIII[e] siècle. — Paolo GUERRINI. Les Juifs à Verolanuova (XV[e]-XVI[e] siècles). = C.-rendus : *Ugo Monneret de Villard.* Le vetrate del duomo di Milano (histoire des vitraux de la

Digitized by Google

cathédrale de Milan depuis 1397). — *G. Agnelli.* Lodi ed il suo territorio nella storia, nella geografia e nell' arte (bon). — *E. A. Stückelberg.* Cicerone im Tessin; ein Führer für Geschichtskunst-und Altertumsfreunde (inventaire raisonné de toutes les œuvres d'art conservées dans le canton du Tessin). = Notes : Ugo MONNERET DE VILLARD. Le plus ancien document relatif à l'hospice du Saint-Gothard (c'est un legs qui lui est fait dans un testament de François, fils de feu Accurse, docteur en droit, en 1293. Quant à sa fondation, elle est mentionnée dans le « Liber noticiae sanctorum Mediolani », qui fut composé vers 1304-1311. On y lit qu'il existe « in pago Mediolanensi » une « ecclesia S. Godeardi in Monte Tremulo », qui fut consacrée en 1230 par l'archevêque de Milan). — A. G. Inventaire des pièces d'argenterie, étoffes, argent monnayé, ayant appartenu à Cicco Simonetta, 1479. — Al. GUARINI. Comment et pourquoi fut disgracié en 1782 le plénipotentiaire impérial, prince de Kevenhüller. = Anno XLVI, fasc. 1-2 (30 juin 1919). Ugo MONNERET DE VILLARD. L'organisation industrielle dans l'Italie lombarde pendant le haut moyen âge. — Giannina BISCARO. Les rapports des Visconti de Milan avec l'Église : Jean XXII et Azzone. — Renato SÒRIGA. Les statuts d'une association entre les membres d'une famille noble à Pavie au XIV^e^ siècle (publie un acte notarié de l'an 1352, établissant une sorte de consortium entre les « anciens, recteurs, précepteurs généraux de la famille noble de Santo Nazario »). — Enrico FILIPPINI. Les Visconti dans le poème de Frezzi (ce poème est le *Quadriregio;* Barnabò, Jean-Galéas et Ambroise Visconti y figurent dans le second livre qui traite du « royaume de Satan »). — Marco MAGISTRETTI. Projet et devis pour l'établissement de quatre fontaines à Milan en 1611. — Romolo PUTELLI. La vie dans la Valle Camonica au XVII^e^ siècle (documents). = C.-rèndu : *Giuseppe La Mantia.* Codice diplomatico dei re Aragonesi di Sicilia, 1283-1355; vol. I (important). = Notes. C. MANARESI. Notes pour une édition critique des coutumes de Milan. — Giuseppina BERTONI. Sur la valeur de la perche au moyen âge. — Liste des podestats lombards à Trente, 1287-1802. — Pio PECCHIAI. Lettre d'un pape en herbe à un patricien milanais (écrite par Giovanni Maria Mastai à son ami, fils du comte Leonardo Calderara, de Sinigaglia, 23 juin 1812; le futur Pie IX avait alors vingt ans). — Le quatrième centenaire de la mort de Léonard de Vinci (de l'œuvre accomplie par le Comité national du centenaire). = Fasc. 3 (25 septembre 1919). Emilio GALLI. Les origines héraldiques de la vipère des Visconti. — Alessandro VISCONTI. Les idées d'Alexandre Manzoni sur l'histoire du droit. — A. MAZZI. Le « Liber noticiae sanctorum Mediolani » (estime que l'auteur de cette compilation est bien Goffredo da Bussero, chapelain de Rovello). — Alessandro COLOMBO. Saint Bernardin de Sienne à Vigevano. = C.-rendu : *Raffaele de Cesare.* Il conte Giuseppe Greppi e i suoi ricordi diplomatici, 1842-1888 (intéressant). = Fasc. 4 (10 mars 1920). Enrico FILIPPINI. Giovanni Campiglio; ses ouvrages publiés et inédits (né à Milan en 1804, mort le

Digitized by Google

24 avril 1854, Campiglio fut un admirateur de W. Scott et, comme lui, composa des romans historiques ainsi que des livres d'histoire). — C. M. ROTA. Lieux du Milanais qui ont disparu ou qui ont été détruits. — Alessandro GIULINI. Notes pour servir à la biographie de la comtesse Clelia Borromeo del Grillo (née à Milan en 1684, Clelia mourut en août 1777; un de ses fils fut le cardinal Vitaliano). — Achille DINA. Isabelle d'Aragon (née le 2 octobre 1470, elle fut promise à son cousin, Jean-Galéas Sforza, qu'elle épousa en décembre 1488). — Ugo BASSANI. Annotations inédites d'Alessandro Manzoni dans un volume d'économie politique (ces notes sont en français). = C.-rendus : *Novati*, *Greppi* et *Giulini*. Carteggio di Pietro e Alessandro Verri; t. IV, octobre 1770-décembre 1771. — *G. Frati*. Ricordi di prigionia, memorie autobiografiche e frammenti poetici di Giovanni Rasori (Rasori, né à Parme en 1766, mort à Milan le 13 avril 1837, fut un médecin éminent; républicain, il fut persécuté par les Autrichiens qui le retinrent en prison de 1815 à 1818). — *F. Martini*. Il quarantaotto in Toscana. I. Diario inedito del conte Luigi Passerini de' Rilli (intéressant pour l'histoire des journées révolutionnaires de Toscane en 1848-1849). = Bulletin bibliographique de l'histoire lombarde; mai-décembre 1919. = Notes. P. PARODI. Les parchemins des Visconti-Sforza aux archives d'Abbiategrasso.

30. — Nuova Rivista storica. Anno III, fasc. 5-6. 1919, septembre-décembre. — Emilio BERTANA. Autour de Mazzini (parle du professeur Gentile, le plus récent critique de Mazzini, des sources où il a puisé ses idées : Saint-Simon, Mickiewicz, Lamennais, de ses facultés logiques, de ses vues sur les nationalités, les Slaves, la fédération des peuples, l'impérialisme, la religion). — Valentino PICCOLI. La philosophie de l'histoire de Guglielmo Ferrero. — Giuseppe PALADINO. Le gouvernement napolitain et la guerre de 1848. — Giuseppe PARDI. Histoire démographique de la ville de Palerme; suite et fin (depuis le XV^e^ siècle jusqu'à nos jours. Accroissement extraordinaire depuis la chute des Bourbons en 1861). = Bulletins : I. G. LUZZATTO. Études italiennes sur l'histoire économique et sociale. — C. B. Gaetano De Sanctis et sa « Storia dei Romani » (disciple fidèle de Beloch, G. De Sanctis a poussé l'hypercritique au point de nier presque toute valeur au témoignage de Tite-Live; aussi est-il tombé dans de fréquentes erreurs. Si la partie critique de son œuvre a fait faillite, l'exposition est intéressante et très digne d'être lue). — Une histoire d'Italie (annonce d'une histoire générale de l'Italie depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours qui doit paraître en quatorze volumes, sous la direction de M. Giacinto Romano, professeur à l'Université de Pavie). = Notes et questions historiques : G. MALIANDI. L'Arménie aux temps très anciens (à propos de l'ouvrage de *J. Sandalgian* : Histoire documentaire de l'Arménie aux âges du paganisme, 1917). — ID. Une histoire sociale de l'Église (annonce la « Storia sociale della Chiesa », par *M. Benigni*, 3 vol., 1918). = Bulletin bibliographique. — Bibliographie italienne sur la guerre européenne. = Anno IV,

Digitized by Google

fasc. 1, 1920, janvier-février. P. BOISSONNADE. Le premier précurseur de la Société des nations : le Parisien Émeric Crucé et son livre, le *Nouveau Cynée* (analyse de cette œuvre, qui n'a pas été sans exercer quelque influence, même au-delà du temps de Richelieu et de l'Éminence grise). — Conrado BARBAGALLO. Un solitaire de la civilisation italienne : Ettore Ciccotti. Un méridional qui travaille (sa conception de l'histoire romaine et son pessimisme; bibliographie de ses œuvres). — Giuseppe PALADINO. Le gouvernement napolitain et la guerre de 1848; suite. — Bruno NARDI. Étude sur les doctrines philosophiques de Pietro d'Abano (médecin et astronome padouan, contemporain de Dante. Des cinquante-cinq erreurs dont il fut accusé par les Jacobins de Paris. Son œuvre principale, le *Conciliator*, et l'édition qu'en donna Symphorien Champier en 1520). — Ettore ROTA. L'impérialisme britannique (d'après deux ouvrages récents de John Adam Cramb et d'Angelo Crespi). — ID. Les Balkans et l'Europe (d'après les ouvrages de Jovan Cvijić, de Jorga et de Ch. Diehl). — Giuseppe GASTALDI. Lettres inédites de G. Mazzini à E. Sceberras (onze lettres de 1850 à 1854). — Aldo FERRARI. Une histoire de Venise (celle d'E. Musatti, dont une seconde édition vient de paraître à Milan, chez Treves. On lui reproche de se perdre parfois dans le détail des faits). = Fasc. 2, mars-avril. Aldo FERRARI. L'œuvre historique d'Alfred Oriani pendant les dix années qui ont précédé sa mort (il est mort le 18 octobre 1909; son œuvre se rapporte surtout au Risorgimento). — Antonio ANZILOTTI. Néo-guelfes et autonomistes à Naples depuis 1860. — Général FILARETI. Danton et Robespierre; essai de psychologie sociale; à suivre. — Ettore ROTA. Ouvrages concernant l'histoire de la littérature italienne. — G. MALIANDI. Ouvrages concernant les études sur l'histoire religieuse en Italie.

SUISSE.

31. — Bibliothèque universelle et Revue suisse. 1919, novembre. — Ph. JEANNERET. En campagne contre les Bolchéviks (récit d'un Neuchâtelois qui était à Kasan en juillet 1918 et servit dans les rangs des Tchèques). — Dr A. LATT. Les relations intellectuelles entre la Grande-Bretagne et la Suisse; suite et fin. — Henri GAULLIEUR. L'Allemagne moderne (extrait d'un ouvrage publié en 1898 et devenu très rare; il caractérise fort bien l'état des esprits dans l'Allemagne contemporaine, et notamment le régime militaire); suite et fin en décembre. = Décembre. G. BEKKER. Le bolchévisme et la coopération. — Ph. JEANNERET. En campagne contre les Bolchéviks; seconde partie. — Ch. RIEBEN. Les journaux et la guerre; fin. = 1920, janvier. ***. L'évolution fédérative de l'Empire britannique. — G. BEKKER. Le bolchévisme et la coopération; suite et fin. — D. BAUD-BOVY. Le berceau des Serbes. — J. ORBAN. Le service social féminin. Son organisation en France (depuis 1917). — Ph. JEANNERET. En campagne contre les Bolchéviks; 3e partie. = Février. Émile OLLIVIER. Lettres inédites (en 1870 et 1871 pendant la

Digitized by Google

guerre et la Commune. Il ne cesse de répéter que l'empereur et lui n'ont rien à se reprocher; toute la faute en est aux « rouges »); fin en mars. — Victor GIRAUD. Histoire de la Grande Guerre. L'entrée des États-Unis et la révolution russe; fin en mars. — Ph. JEANNERET. En campagne contre les Bolchéviks; 4e partie. = Avril. Arnaldo ARZANI. Un centenaire : le Genevois J.-P. Vieusseux et l'unité italienne, 1779-1863 (ce centenaire est celui de la fondation, par Vieusseux, rouergat d'origine, genevois de naissance et d'éducation, du fameux « Gabinetto » établi à Florence en 1819 et qui devint un des centres intellectuels de la Jeune Italie. Biographie de Vieusseux); fin en mai. — G. RUDLER. Les candidatures de Benjamin Constant (à l'Académie française en 1815, en 1817 à la succession de Choiseul-Gouffier; chaque fois il est battu par d'obscurs concurrents. Élu par la Sarthe au Corps législatif le 26 mars 1819). — D. BAUD-BOVY. La destruction des monuments sur le front occidental. — Ph. JEANNERET. En campagne contre les Bolchéviks; suite (de Kasan abandonnée par les Tchèques, l'auteur réussit à gagner Moscou, somptueuse avant la guerre, maintenant ruinée; le seul souci des habitants est de trouver de quoi manger); fin en mai. — A. GUILLAND. Chronique allemande (signale une remarquable brochure de Fr. Meinecke intitulée : Nach der Revolution; c'est « examen de conscience d'un honnête homme qui reconnaît ses fautes »). = Mai. G. RUDLER. Les candidatures de Benjamin Constant; fin (échec de sa candidature à l'Académie française qui, en novembre 1830, lui préféra Cousin. Royer-Collard lui fut hostile jusqu'au bout. Il disait : « Pour éviter M. de Constant, j'aurais pris au-dessous de M. Viennet », et Viennet fut élu à son tour. Mais alors Constant était mort, attristé de son échec plus qu'il ne convient à un sage). = Juin. Louis LEGER. La République de Raguse et la grande épopée ragusienne (« n'en déplaise à M. d'Annunzio, la Dalmatie est un pays foncièrement slave ». Raguse a été le foyer le plus brillant de la civilisation et de la littérature slaves sur la côte orientale de l'Adriatique). — André LANGIE. L'expertise en écritures. = Juillet. Paul MAILLEFER. La Suisse et les traités d'arbitrage. — Julien GRUAZ. A propos d'un bronze de Gordien le Pieux trouvé à Vidy-Cour (c'est un témoin de la civilisation romaine dans la région de Lausanne peu avant l'invasion des Alamans). = Août. ALY EL-GHAÏATY. L'Égypte après l'armistice; fin en septembre. — Fr.-Marc GROS. La vie dans les régions dévastées de Belgique. = Octobre. Henri MALO. Un dossier de trahison (dépouille tout un dossier de louches correspondances échangées entre trois agents royalistes dont un, Perlet, tenait boutique de libraire à Paris, 1806-1808. Les deux autres étaient Pierre-François Fauche et Louis Fauche-Borel, de Neuchâtel; or, il se trouva que Perlet trahit ses amis pour le compte de la police impériale). = Novembre. Dr Lucien CAND. Bakou sous le régime bolchéviste. — Julien GRUAZ. Les Helvètes et la question gallo-romaine (surtout d'après C. Jullian).

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — L'éditeur des *Chartes de Cluny*, M. Alexandre BRUEL, conservateur honoraire aux Archives nationales, est mort le 15 novembre 1920 à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

— Le 12 novembre 1920, notre collaborateur Gustave GLOTZ a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en remplacement de M. Héron de Villefosse. Le 3 décembre, M. Roland DELACHENAL a été élu en remplacement de l'abbé Lejeay.

— Un comité présidé par M. Édouard DRIAULT se propose de célébrer, le 5 mai 1921, le centenaire de la mort de Napoléon Ier. Il songe à provoquer la réunion d'un Congrès international d'histoire. Quant à la *Revue des Études napoléoniennes*, fondée par M. Driault (Félix Alcan), dont on avait annoncé la disparition, elle continue sa publication par une nouvelle série, dite *Centenaire*, sous la direction de M. P. CONTAMINE DE LATOUR. La première livraison a déjà paru chez le même éditeur.

— Le *Livret de l'étudiant* pour l'Université de Paris, que vient de publier la librairie Berger-Levrault (in-8°, 271 p.; prix : 2 fr. 50), contient un tableau complet de l'enseignement supérieur disséminé dans un grand nombre de bâtiments et d'instituts, souvent très éloignés les uns des autres. Les renseignements pratiques et précis qu'il contient sont distribués en cinq sections : 1° l'Université de Paris proprement dite, avec ses cinq facultés; 2° les établissements officiels d'enseignement supérieur extérieurs à l'Université; 3° les établissements libres; 4° les bibliothèques, archives et musées. Une 5e partie est consacrée aux œuvres, associations et services organisés pour les étudiants et la dernière contient les adresses du personnel enseignant.

Allemagne. — L'*Allgemeine Staatengeschichte*, qui a été fondée en 1822 et qui, sous la direction de Heeren et Uckert, s'est enrichie de tant de volumes importants, va reprendre une vie nouvelle sous la direction de Hermann Oncken, professeur à Heidelberg. La librairie Perthes, de Gotha, annonce toute une série d'histoires d'États anciens ou récents à l'époque moderne et contemporaine.

Autriche. — M. Auguste FOURNIER, professeur à l'Université de Vienne (Autriche), est mort en mai 1920 à l'âge de soixante ans; il est bien connu par ses travaux sur Napoléon Ier.

Digitized by Google

— A propos d'un procès où se trouvent intéressés les héritiers Hohenberg, le gouvernement autrichien a mis la main, malgré les protestations des autorités hongroises, sur les papiers de l'archiduc François-Ferdinand, assassiné à Serajewo en 1914. Ces papiers occupent neuf caisses qui ne devaient pas, d'ordre de l'empereur François-Joseph, être ouvertes avant cinquante ans.

Belgique. — On a découvert dans les combles de la bibliothèque municipale de la ville d'Ostende un très bel exemplaire de l'Atlas de Mercator, comprenant 197 cartes coloriées, sous la date de 1613.

Grande-Bretagne. — Une École de recherches historiques (School of historical research) va bientôt fonctionner à Londres; les fonds sont déjà réunis. Pour toute information détaillée, on peut s'adresser aux secrétaires : Sir E. Cooper Perry et Miss E. Joffries Davis, The University of London, South Kensington, S. W. 7. En étroit rapport avec cette école, a été inaugurée le 5 juillet 1920 la Branche anglaise de l'Institut d'affaires internationales, qui se propose d'étudier, au point de vue strictement historique les questions de politique étrangère.

— Une école britannique d'archéologie a été ouverte à Jérusalem le 9 août 1920. D'autre part, le haut commissaire anglais s'est préoccupé d'organiser en Palestine un service d'antiquités et de préparer la formation d'un musée.

— Sous les auspices de la British Academy vient de se tenir, à King's College, une conférence qui groupait les délégués des sociétés savantes anglaises à l'effet de demander à ces dernières de suivre, dans la mise en œuvre des documents concernant la dernière guerre, des règles uniformes. Les professeurs Pollard et Hearnshaw y ont exposé leurs vues critiques en matière d'histoire de la guerre, et le premier a montré le danger d'isoler le dernier conflit universel des autres guerres.

— La Section historique (Military Branch) du Comité anglais de défense impériale, désireuse d'avoir des renseignements circonstanciés sur la bataille d'Ypres de l'automne 1914 et sur l'offensive allemande du printemps 1918, demande aux détenteurs de documents intéressants, — souvenirs, journaux, etc. — de bien vouloir les lui adresser. Ces documents seront rendus à leurs propriétaires après avoir été utilisés.

— A la conférence annuelle de la « Librarian association », tenue à Norwich en août 1920, M. Tedder, bibliothécaire de l' « Athenaeum Club » de Londres, a protesté contre les conditions dans lesquelles les papiers officiels sont gardés, signalant que, sous le règne de la reine Victoria, des centaines de tonnes de documents ont été détruits.

— Le *Times* a publié, dans plusieurs de ses numéros du mois d'octobre, d'intéressants souvenirs de Miss Isabelle Vesey sur les der-

Digitized by Google

nières années de l'impératrice Eugénie. Ces souvenirs ont d'autant plus de valeur que l'impératrice n'a pas laissé de mémoires. C'est du moins ce qu'affirme positivement Augustin Fillon dans ses souvenirs sur l'impératrice et ce qu'elle déclare elle-même dans son testament.

— M. Reginald L. POOLE a quitté la direction de l'*English historical Review*, à laquelle il était associé depuis sa fondation, en 1885. Les regrets de tous les historiens le suivront dans sa retraite. Son successeur est M. G. N. CLARCK, fellow d'Oriel College (Oxford).

Grèce. — En octobre 1920 a paru le premier fascicule d'une revue mensuelle intitulée *l'Acropole*. Elle a pour directeur M. Charles VELLAY et a son siège à Athènes, 21, rue Loukianou (prix de l'abonnement annuel : 50 drachmes). Le premier numéro contient les articles suivants qui intéressent les archéologues et les historiens : P. CAVVADIAS. Les nouvelles fouilles d'Épidaure (avec un plan d'une grande basilique chrétienne; on a trouvé aussi des mosaïques, dont deux sont reproduites, et quelques inscriptions. Une de ces dernières, concernant le traité d'alliance conclu entre les Achéens et les Macédoniens en 224, contient l'idée d'une véritable société des nations); Charles PICARD. L'archéologie française en Macédoine. I (fouilles et travaux antérieurs à 1914); Constantin RADOS. Webster, Monroe et le philhellénisme aux États-Unis pendant la guerre de l'indépendance grecque; Georges N. PHILARÉTOS. Un congrès à Athènes sous Périclès pour la liberté des mers et la paix; Jacques DE MORGAN. Le démembrement de l'Empire ottoman; L. DE VOÏNOVITCH. L'unité yougoslave (comment elle s'est formée dans la suite des temps). Le reste des articles est consacré à la littérature. La revue est bien imprimée à Paris sur de bon papier.

Italie. — Le cardinal Fr. Aidan GASQUET a été nommé préfet des archives du Vatican. Il a déjà donné une impulsion féconde aux travaux d'aménagement matériel et de classement de ce magnifique dépôt. Le sous-archiviste est Mgr UGOLINI.

— Le ministre de l'Instruction publique, M. B. Croce, a décidé que la célébration du sixième centenaire de Dante comporterait, au point de vue de la participation gouvernementale, la publication d'une édition critique des œuvres du poète, préparée par la « Società Dantesca », pour laquelle est prévue une contribution d'État de 180,000 l.; un concours pour un portrait de Dante, à distribuer dans toutes les écoles italiennes; la restauration de monuments dantesques à Ravenne (église de Saint-Jean-l'Évangéliste; maison des Traversari; église de Santa-Maria in Portofuori), à Florence (fonts baptismaux de Saint-Jean; chaire de San-Pietro Scheraggio; palais de l'Arte della Lana; San-Michele, où doit être installé l' « Archivio iconografico dantesco »), à Pise, à Mulazzo, à Anagni (palais de Boniface VIII). Une nouvelle demande de crédits, portant sur deux millions de lires, a été faite pour permettre au gouvernement de contribuer aux dépenses

Digitized by Google

que les municipalités et comités de Ravenne, Florence et Rome auraient à soutenir pour solenniser le centenaire.

Un crédit annuel de 20,000 l. pendant dix ans a été affecté aux travaux de recherches et copie des manuscrits de Léonard de Vinci. Le *Corpus vincianum*, établi par la Commission vincienne, — qu'il ne faut pas confondre avec l'Institut d'études vinciennes, organisation privée qui a pour objet de commenter et de vulgariser l'œuvre encyclopédique du grand artiste — sera publié par une maison d'édition, aux frais seulement de celle-ci. G. Bn.

— Le gouvernement italien a restitué au gouvernement allemand la bibliothèque de l'Institut archéologique allemand, confisquée lors du séquestre qui fut naguère mis sur l'ambassade allemande de Rome. Cette restitution a été faite sous la condition que la bibliothèque resterait à Rome et que les étudiants italiens y seraient admis.

— La Commission chargée d'examiner la proposition d'enquêter sur les dépenses de la guerre est d'avis d'étendre ses investigations sur la conduite générale de celle-ci. L'œuvre de la Commission compléterait ainsi celle de la Commission qui, il y a quelques mois, enquêta sur Caporetto et sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir.

— *Libri nostri* est une revue de bibliographie catholique universelle qui paraît tous les deux mois, depuis juillet 1920, sous la direction de M. G. Sismondi (Turin, via Garibaldi, 18; prix de l'abonnement : 6 l.).

— M. Aristide Calderini dirige, depuis le début de l'année 1920, la revue intitulée : *Aegyptus, rivista italiana di egiptologia e di papirologia* (4 fasc. annuels; abonnement : 25 l.; 10 l. le numéro), qui est publiée sous les auspices de l'École de papyrologie de Milan (25, via Borgonuovo).

— On annonce la résurrection de la *Rivista storica benedittina*, qui avait dû suspendre sa publication pendant la guerre.

— Une nouvelle collection est éditée par la « Casa editrice Risorgimento », de Milan, sous le titre : *Il pensiero politico moderno*. On y groupera un choix de discours et d'œuvres des principaux hommes d'État italiens des XIXe et XXe siècles. Déjà ont paru un *Giolitti*, avec une introduction de M. Salvatorelli, et un *Sonnino*, avec une introduction de M. F. Rubbiani. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette collection.

Le gérant : R. Lisbonne.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Digitized by Google

REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CH. BÉMONT
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
DIRECTEUR A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES-ÉTUDES
MEMBRE DE L'INSTITUT

CHR. PFISTER
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
MEMBRE DE L'INSTITUT

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

LIBRARY
1921

45e ANNÉE. — TOME CXXXV.

II. — Novembre-Décembre 1920.

SOMMAIRE.

	Pages
François-L. Ganshof. Étude sur l'administration de la justice dans la région bourguignonne de la fin du Xe au début du XIIIe siècle	193
L. Halphen. Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. VIII. L'industrie et le commerce dans l'empire carolingien	219
J. Ledeuil d'Enquin. Captivité en France de Georges d'Autriche, grand-oncle de Charles-Quint, 1541-1543	248
Joseph Combet. Les fêtes à Nice sous le premier Empire	257
Bulletin historique. Histoire de Grande-Bretagne; *suite et fin*, par Charles BÉMONT	264
Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso*)	307
Notes bibliographiques	334
Recueils périodiques et sociétés savantes	340
Chronique	365
Index bibliographique	372

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

269

Renouvellement d'abonnement au 1er janvier 1921.

Ce numéro étant le dernier de l'année 1920, nous prions nos abonnés de bien vouloir nous adresser dès maintenant le montant de leur renouvellement pour l'année 1921 (voir au verso les prix d'abonnement pour 1921).

Digitized by Google

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirages à part d'articles doivent être adressées au secrétaire de la Revue en même temps que les premières épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

	Pages
E. Gagliardi. Der Anteil der Schweizer an den italienischen Kriegen, 1494-1516, t. I **(V. van Berchem)**	307
Prof. P.-J. Blok. Willem de eerste, prins van Orange, 2e partie **(Albert Waddington)**	309
Gustave Huard. L'évolution de la bourgeoisie allemande **(Rod. Reuss)**	312
Alfred Stern. Geschichte Europas von 1848 bis 1871, tomes I et II **(Louis Eisenmann)**	316
T. Colani. En Prusse il y a trente ans, 1886-1888 **(Chr. Pfister)**	324
Sir Julian S. Corbett. Naval operations. T. I : To the battle of the Falklands **(Joannès Tramond)**	326
Jules Destrée. Les fondeurs de neige. Notes sur la révolution bolchevique à Pétrograd pendant l'hiver 1917-1918 **(E. Duchesne)**	332
Maurice Verstraete. Mes cahiers russes **(Id.)**	332

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Louis Batiffol. Richelieu et la question de l'Alsace.
Adrien Blanchet, de l'Institut. Les journées de juillet et août 1789 à Strasbourg.
Marc Bloch. Serf de la glèbe. Histoire d'une expression toute faite.
Charles Bost. Les « Prophètes du Languedoc » en 1701 et 1702. Le prédicant-prophète Astruc-Mandagout.
André Boudier. Charles Desmarets, corsaire dieppois. Documents inédits de 1445.
Fr. Brœsch. La pétition du 17 juillet 1791.
Paul Cloché. Les dernières années de l'athénien Phocion, 322-318 av. J.-C.
Colonna de Cesari Rocca. Les sources de l'*Histoire de la Corse* de Filippini et de la *Cronica corsesca* de Giovanni Della Grossa.
Eugène Déprez. La bataille de Najera (3 avril 1367). Le communiqué du Prince noir.
Septime Gorceix. Les sources de Voltaire et la Chronique moldave pour le récit de la capture de Charles XII à Bender.
Léon Homo. Les privilèges administratifs du Sénat romain sous l'Empire et leur disparition graduelle au cours du IIIe siècle.
Pierre de Labriolle. Le « mariage spirituel » dans l'antiquité chrétienne.
Inna Lubimenko. Les marchands anglais en Russie au XVIIe siècle.
Frank Puaux. Napoléon et les protestants français.
Joseph Reinach. Napoléon III et la Paix.
Paul Robiquet. Un sauveur de Louis XVI dans la journée du 20 juin 1792 : le chevalier Jean de Canolle.
Lucien Romier. La littérature historique et les témoignages sur les guerres de religion.
Henri Sée. Bossuet et la doctrine de l'autorité souveraine.
Alfred Stern. L'insurrection polonaise de 1863 et l'impératrice Eugénie.
Ch. Terlinden. La politique économique de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 1815-1830.
Pierre Waltz. Les artisans et leur vie en Grèce, des temps héroïques à l'époque classique. I. Les corps de métier.

N.-B. — *La Direction de la Revue historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

BIMESTRIELLE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

A partir de 1921, les prix seront ainsi modifiés :

Un an, France : 45 fr. — Étranger : 47 fr.

Le numéro : 8 fr. 50

Les années écoulées se vendent également aux nouveaux prix.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes en duplicata de numéros non arrivés à destination ne pourront être admises que dans les quinze jours qui suivront la réception du numéro

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DANS LA RÉGION BOURGUIGNONNE

DE LA FIN DU Xe AU DÉBUT DU XIIIe SIÈCLE

Les institutions judiciaires de la France féodale ont été peu étudiées. M. Halphen le constatait dans cette Revue il y a dix-neuf ans déjà et montrait la nécessité de procéder par monographies régionales. Lui-même, en un article très nourri, nous donnait un tableau d'ensemble des institutions judiciaires de l'Anjou au XIe siècle[1]. Nous avons tenté un travail analogue pour la Bourgogne[2], mais en embrassant dans une même étude toute la période comprise entre la fin du Xe et le début du XIIIe siècle[3]. Par contre, nous nous sommes limité aux contestations entre puissances féodales, la juridiction sur les vilains ayant fait l'objet d'un travail fort complet de la part de M. Sei-

1. L. Halphen, *les Institutions judiciaires en France au XIe siècle; région angevine. Revue historique*, 1901, t. LXXVII, p. 279-307.

2. La région bourguignonne que nous avons prise pour champ de recherches est limitée au duché de Bourgogne, tel qu'il sera constitué après la conquête par le roi Robert II, vers 1015. Nous y comprenons également les comtés de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, les seigneuries de Semur en Brionnais et de Beaujeu (pour la partie située à l'intérieur du royaume), dont les comtes ou seigneurs étaient vassaux du duc, ainsi que les parties bourguignonnes de la principauté ecclésiastique de Langres, dont l'évêque est seigneur du duc pendant la période qui nous occupe. Nous nous abstiendrons de pénétrer dans les fiefs champenois mouvant de l'évêché de Langres ou du duché de Bourgogne, dans le comté de Sens, réuni à la couronne par Robert le Pieux, ou dans le comté d'Auxerre, donné par le même roi à l'héritier présomptif du comté de Nevers, en 1005.

3. Au cours de toute cette période, l'aspect de l'administration de la justice en Bourgogne est le même; c'est vers le milieu du XIIIe siècle seulement que paraissent les premiers signes d'une organisation nouvelle.

Digitized by Google

gnobos[1]; cet aspect de la justice présente, d'ailleurs, un caractère tout particulier, celui d'un revenu, d'une exploitation.

Nous avons choisi la Bourgogne à cause du grand nombre de notices de jugement que nous fournissent ses recueils de textes.

La collection la plus importante est le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, publié par Aug. Bernard et M. Alexandre Bruel[2]. Après elle, les séries les plus riches sont contenues dans le *Cartulaire de l'église d'Autun*[3], dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*[4], dans les *Cartulaires de l'abbaye de Molesmes*[5], si remarquablement édités par M. J. Laurent. Les documents intéressant notre sujet sont moins nombreux dans le *Cartulaire du prieuré de Saint-Marcel lès Chalon*[6], dans les *Chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon*[7], publiées par la Faculté de droit de cette ville, dans le *Cartulaire général de l'Yonne*[8], de Maximilien Quantin. Nous en avons, par contre, rencontré quantité dans le célèbre *Recueil de pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*[9], de Pérard, et parmi les pièces justificatives de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la maison capétienne*[10], due à M. Ernest Petit de Vausse.

Les chroniques ne peuvent guère nous fournir d'indications; nous avons pu cependant glaner çà et là quelques renseignements dans la *Chronique de Bèze*[11] et dans celle de Hugues de Flavigny[12].

1. Ch. Seignobos, *le Régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360.* Paris, 1882, in-8°, livre III, chapitre v.

2. Paris, 1876-1903, 6 vol. in-4° (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).

3. Publié par M. A. de Charmasse. Paris et Autun, 1865-1900, 3 vol. in-4°.

4. Publié par Ragut, avec préface de Chavot. Mâcon, 1864, in-4°.

5. Paris, 1907-1911, 2 vol. in-4°.

6. Publié par Paul Canat de Chizy. Chalon-sur-Saône, 1894, in-8°.

7. Six volumes parus : 1° VIII°-XI° siècle; éd. Courtois; 1908. 2° 1115-1200; éd. Valat; 1907. 3° 1200-1230; éd. Collette; 1908. 4° 1230-1250; éd. Ridard; 1908. 5° 1280-1286; éd. Riaudey; 1908. 6° 1300; éd. Guillemard; 1908. Paris, in-8°.

8. Auxerre, 1851-1860, 2 vol. in-4°.

9. Paris, 1664, in-fol.

10. Paris, 1885-1905, 9 vol. in-8°.

11. *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon* et *Chronique de Bèze*, publiées par Jos. Garnier et l'abbé Bougaud, au t. IX des *Analecta Divionensia*. Dijon, 1876, in-8°.

12. *Hugonis monachi Virdunensis et Divionensis, abbatis Flaviniacensis*

Digitized by Google

Nous avons aussi eu recours à l'introduction sur les origines du parlement de Bourgogne, que M. Champeaux a placée en tête de son édition des *Ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché*[1].

* * *

Dans les notices qui nous sont passées sous les yeux, on ne rencontre guère de traces de jugements ayant un caractère répressif. Il s'agit toujours de contestations portant sur des biens immobiliers ou sur des droits utiles.

La lecture de ces documents nous montre surtout l'absence complète de sécurité pour la propriété privée. Non seulement des seigneurs enlèvent des biens appartenant à des établissements ecclésiastiques[2], mais ils reprennent des biens donnés à ces établissements par leur père, leur grand-père, par eux-mêmes parfois[3], ou ils font, tout au moins, valoir sur ces biens des prétentions[4], en se livrant souvent à des voies de fait[5]. Dans une notice de 1140, les fonctions de prévôt laïque de l'ab-

Chronicon, édité par G.-H. Pertz dans les *Monumenta Germaniae Historica; Scriptores*, t. VIII. Hanovre, 1848, in-fol.

1. Ernest Champeaux, *les Ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché, avec une introduction sur les origines du parlement de Bourgogne*, dans la *Revue bourguignonne*, publiée par l'Université de Dijon, t. XVII, 1907, in-8°.

2. *Cluny*, III, 2712 (1017-1035); *Id.*, IV, 3314 (1050); *Mâcon*, 18 (1063-1072); *Id.*, 554 (1096-1124). Dans *Cluny*, IV, 3440 (1070), il y a restitution de marchandises enlevées à des marchands.

3. *Cluny*, IV, 3072 (1049-1109); *Id.*, IV, 3278 (1049-1109); Petit, I, documents n° 235 (1076-1095); *Cluny*, IV, 3651 (1090); *Id.*, V, 3868 (1107-1108); *Id.*, V, 4106 (1145-1147); *Id.*, VI, 4508 (1217; n. st.). Dans ces différents textes, il s'agit de biens donnés à un établissement ecclésiastique, repris par un descendant du donateur et restitués ensuite, après une action judiciaire ou un accord. Cf. un cas à peu près analogue en Anjou, dans les deux notices n°s 939 et 940 (de 1030 et de 1038-1055) du t. II du *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers* (éd. Bertrand de Broussillon). — Voir, au sujet de l'insécurité de la propriété privée, dans *Cluny*, V, 4396 (XII°-XIII° siècle), une énumération des torts subis par le monastère de Cluny de la part des comtes de Chalon, et dans *Cluny*, III, 2142, un acte plus ancien de 993-1048 (« Clamor de malis quae fecit Bernardus »).

4. *Cluny*, IV, 2943 (1040); *Molesmes*, II², 55 (1076-1097); *Id.*, II¹, 29 (1085-1095); *Id.*, II¹, 37 (1089-1157); *Cluny*, V, 3754 (1100); *Id.*, V, 3760 (1100); *Id.*, V, 3806 (1100); *Id.*, V, 3874 (1108); Petit, I, doc. n° 197 (1122); Valat, *Saint-Étienne*, n° 21 (1155-1200).

5. *Cluny*, V, 3874 (1108); *Chronique de Bèze*, p. 481 (1140).

Digitized by Google

baye de Bèze sont revendiquées trois fois de suite par trois personnages ou groupes de personnages différents[1].

Pour faire respecter les domaines qu'ils ont acquis grâce à des donations ou à des achats, les abbayes sont obligées de s'en faire garantir la possession par des seigneurs locaux[2] ou d'obtenir d'un personnage plus considérable la promesse de les soutenir contre des voisins qu'elles redoutent[3], d'obtenir la destruction des *fertés* élevées par ceux-ci pour soutenir leurs prétentions[4], de faire constituer des *pleiges* pour les engagements pris envers elles[5] et même de recourir à la guerre privée[6], la voie de droit la plus courante de l'époque.

De cet état d'insécurité naissent des contestations incessantes. Le règlement n'en est pas aisé; la partie qui se croit lésée a généralement la plus grande peine, je ne dis pas même à se faire rendre justice, mais simplement à obtenir que la cause soit examinée par une juridiction ou que rendez-vous soit pris pour régler l'affaire par voie d'accord. Nombre de notices commencent par des expressions comme celle-ci : « ... diu demorata est querela inter dominum Landricum Matisconensem episcopum et dominum Berardum successorem ejus cum Guichardo de Marriaco et filiis eius de colonica de Peirol... Tandem post multas supradictorum episcopum reclamationes et diuturnam Vitchardi filiorumque eius pertinaciam plurimasque circuitionum revolutiones tali modo diffinitum est[7]... », ou comme : « Lambertus Descalciatus quosdam homines Sancti Petri iniu-

1. *Chronique de Bèze*, p. 481 (1140).

2. *Chronique de Bèze*, p. 481 (1140); *Cluny*, VI, 4478 (1214).

3. *Cluny*, VI, 4472 (1213) : Eudes III, duc de Bourgogne (1193-1218) s'engage à soutenir l'abbé de Cluny au cas où Josseran le Gros, sire de Brancion, lui ferait la guerre.

4. *Cluny*, IV, 2800 (1027) : « ... Ego Rotbertus rex, duxque Heinricus cum consensu nostrorum obtimatum... praecipimus itaque ut in confinio monasterii, a civitate Cabilonensi et Maticensi et Monte Algoio et Castro Chedulensi, et Monte Sancti Vincentii, nullus homo, aut princeps, vel dux, castellum vel firmitatem aedificet. » — *Cluny*, V, 3872 (1108).

5. *Cluny*, V, 3744 (1100); *Id.*, V, 3784 (1100); *Mâcon*, 588 (1144-1166); *Cluny*, V, 4421 (1205); *Id.*, VI, 4525 (1220); *Id.*, VI, 4481 (1224); *Id.*, VI, 4577 (1228). Dans *Cluny*, V (4421), VI (4525 et 4577), il y a simple constitution de « pleiges »; dans les autres textes, l'intéressé s'engage à se constituer prisonnier en cas de manquement à ses obligations; ce n'est qu'au cas où l'intéressé n'observerait pas cet engagement que les « pleiges » doivent intervenir.

6. Par exemple, *Cluny*, V, 4410 (1203-1205).

7. *Mâcon*, 4 (1096-1124).

Digitized by Google

riis persequens, eisque servitii calumpniam faciens ... tandem post multas ventilationes Cluniacum venit...[1] », ou encore : « ... Cum autem multocies hinc inde certatum foret, ac plurima placita inter se habuissent, ad ultimum injusticiam recognoscentes suam...[2]. »

Il semble que, lorsque la contestation est portée devant la cour d'un seigneur, duc, évêque ou comte, le choix en ait souvent été fait par les deux parties[3]. Ce phénomène s'explique par l'absence de juridictions à compétences déterminées[4] et par le fait que certainement dans beaucoup de cas la partie condamnée par une cour qu'elle n'aurait pas choisie se serait refusée à l'exécution de la sentence prononcée[5]; une expédition militaire aurait été nécessaire pour l'y contraindre. Nous possédons, d'ailleurs, un certain nombre de textes dans lesquels il est fait mention de l'accord des parties sur le choix de la juridiction[6] et même de l'engagement de se soumettre à son jugement[7].

Quand la partie lésée n'obtient l'examen et le jugement de sa cause qu'après de longs délais, la faute n'en est pas toujours seulement à la partie adverse. Les seigneurs mêmes à qui l'on s'adressait ne mettaient souvent guère d'empressement à donner suite à la plainte portée devant eux[8].

1. *Cluny*, V, 3829 (1105).

2. *Molesmes*, II[1], 47 (premier quart du XII[e] siècle). — Autres textes : *Cluny*, IV, 3027 (1049-1107); *Mâcon*, 10 (1074-1078); *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236-237 (1104; n° 34 du *Cartulaire de Saint-Marcel lès Chalon*); *Cluny*, V, 3868 (1107-1108); *Molesmes*, II[1], 98 (XII[e] s., avant 1111); *Cluny*, V, 3951 (1120); *Chronique de Bèze*, p. 481 (1140); *Cluny*, V, 4279 (1180-1181); Petit, III, doc. n° 729 (1185).

3. M. Halphen (*Rev. histor.*, 1901, t. LXXVII, p. 283) fait la même remarque pour l'Anjou.

4. Nous n'en avons trouvé aucune indication; sur ce point, nos recherches s'accordent complètement avec les conclusions de M. Champeaux (*Ordonnances*, p. XXII).

5. Nous avons relevé quelques cas dans lesquels la sentence prononcée par une cour n'a pas reçu exécution de la part d'une des parties : *Cluny*, V, 3726 (1097; cour du comte de Mâcon); *Chronique de Bèze*, p. 481 (1140; cour ducale); Petit, III, doc. n° 729 (1185; cour ducale).

6. *Molesmes*, II[1], 210 (1090/1095-1125; cour ducale); *Cluny*, V, 3868 (1107-1108; cour de messire Archambaud, seigneur mâconnais); *Id.*, V, 3951 (1120; cour de l'évêque de Mâcon); Petit, III, doc. n° 740 (1186; cour ducale); Petit, III, doc. n° 827 (1190; cour ducale). Dans *Cluny*, V, 3868, il y a constitution de « pleiges ».

7. Cf. les deux derniers textes de la note 6.

8. La même remarque peut se faire en Anjou; *Saint-Aubin*, I, n° 203 (1082-

Digitized by Google

Vers 1190, par exemple, les moines de Saint-Marcel lès Chalon ont à se plaindre d'un chevalier, Boniface; la notice nous dit : « Pro qua commotus ejusdem loci prepositus, nomine Geraldus, curiam comitum Cabilonensium, Guidonis scilicet et Gaufredi, sepius adiit, ibique super hac re querelas suas exposuit : cujus incitati clamoribus idem comites, etc...[1]. » De même, vers 1116, les moines de Saint-Bénigne de Dijon, ayant à se plaindre des gens de Marcenay[2], s'adressent au duc Hugues II[3] : « Unde cum saepius monachi apud ducem querimoniam inde facerent, et dux, rem differendo, justitiam eis aliquando facere distulisset, tandem eorum inquietatus querelis, diem statuit...[4]. »

*
* *

Parmi les cours seigneuriales devant lesquelles une contestation pouvait être portée, celle du duc de Bourgogne mérite une étude spéciale.

Les notices relatant des actions judiciaires engagées devant la cour du duc de Bourgogne[5] nous font, de la fin du x[e] au début du XIII[e] siècle, constater que le siège n'a aucune composition fixe. Le duc préside, entouré parfois de sa femme[6] ou de ses fils; il est assisté d'assesseurs désignés sous le nom

1101) : « Monachi vero de eo saepissime clamorem facientes ante Fulconem comitem et Gaufridum episcopum Andecavensem, diu fuit quod de eo rectitudinem invenire nequiverunt, sed post multos clamores cum episcopus importunitatem monachorum ferre non posset, precipit ut... »

1. *Saint-Marcel*, n° 105 (1090).

2. Marcennacum, dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes.

3. 1102-1143.

4. Pérard, p. 220.

5. Le terme « curia » désigne la cour ducale dans l'exercice de ses fonctions judiciaires dès la fin du XI[e] siècle : *Chronique de Flavigny* (*Scriptores*, t. VIII, p. 479-1098); *Autun*, I, 12 (1114-1122); Petit, II, doc. n° 512 (1162-1192); III, doc. n[os] 729 (1185), 740 (1186), 827 (1190), 854 (1190), 860 (1190). On rencontre le terme « placitum » (*Chronique de Bèze*, p. 377, 1076; p. 398, 1097). Le duc dit parfois « coram nobis » (Petit, IV, doc. n° 2327). Quelquefois, on indique que la cause a été engagée « in praesentia ducis » (*Molesmes*, II[1], n° 210 (1090/1095-1125); Pérard, p. 84 (1103-1143), p. 220 (1116).

6. Comme dans certains plaids royaux carolingiens ou dans les plaids seigneuriaux du x[e] siècle, qui en imitent la forme. — *Chronique de Bèze*, p. 398 (1097); *Autun*, I, 12 (1114-1122).

Digitized by Google

d' « optimates[1] », de « prudentes viri[2] », de « ducis familiares[3] », de « proceres[4] », de « boni viri[5] ». On ne voit pas, jusqu'au milieu de XIII[e] siècle, d'assesseurs officiels.

Certains noms reviennent plusieurs fois[6], comme les titulaires de certaines charges, le sénéchal[7], par exemple, le connétable[8], parfois le camérier[9]. Cela tient vraisemblablement à ce que ces officiers et ces seigneurs faisaient partie de l'entourage habituel du duc[10]; la composition des plaids est, en effet, si variable qu'il faut bien admettre que le duc choisissait ses assesseurs pour chaque affaire. On peut même se demander si les parties n'exerçaient pas quelque influence sur la composition du siège[11]. Parfois des vassaux importants du duc siègent avec lui, le comte de Mâcon[12], par exemple, le comte de Chalon[13], le

1. *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111); Petit, I, doc. n° 126.

2. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236-237); Petit, III, doc. n° 943 (1196).

3. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104).

4. *Molesmes*, II[1], n° 234 (1119; Petit, I, n° 178).

5. Petit, IV, doc. n° 2327 (1239).

6. Par exemple, Tescelin « li Sors », père de saint Bernard : *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111; Petit, I, doc. n° 126); *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236-237); *Autun*, I, 12 (1113). Garnier de Sombernon : *Saint-Marcel*, n° 34 (1104); *Autun*, I, 12 (1114-1122). Tescelin de Polisy : *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111; Petit, I, doc. n° 126), n° 234 (1119; Petit, I, doc. n° 178). Humbertus de Porta : Petit, III, doc. n° 740 (1186), n° 827 (1190), n° 860 (1190).

7. « Ranerius dapifer » (*Molesmes*, II[1], n° 210; 1090/1095-1125); « Ranerius senescaldus » (*Molesmes*, II[1], n° 112; 1102-1111); « Ranerius dapifer ducis » (Pérard, p. 84; 1103-1143); « Rainedus dapifer ducis » (*Saint-Marcel*, n° 34; 1104); « Hugo dapifer ducis » (*Ibid.* et *Autun*, I, 12; 1113); « Rainerius dapifer » (*Molesmes*, II[1], n° 234; 1119).

8. « Walterius comes stabuli » (*Molesmes*, II[1], 210; 1090/1095-1125. *Saint-Marcel*, n° 34; 1104).

9. « Robertus de Toillum, camerarius ducis » (Petit, III, n° 740; 1186).

10. M. Halphen (*op. cit.*, p. 282) fait la même remarque pour l'Anjou. Elle nous paraît applicable à la région bourguignonne. Nous n'avons rencontré aux XI[e] et XII[e] siècles aucune indication de l'assistance obligatoire de tel officier au plaid.

11. Dans *Autun*, I, 12 (1113) : « Ansericus, canonicus et prepositus Sancti Nasarii », dont l'église est partie au procès, figure parmi les auteurs du jugement; tous les juges y sont, d'ailleurs, mentionnés parmi les témoins de l'une ou de l'autre partie.

12. *Chronique de Bèze*, p. 377 (1076).

13. *Saint-Marcel*, n° 33 (1076).

Digitized by Google

comte de Bar-sur-Seine[1], voire même le comte de Troyes[2]; dans deux notices[3], on voit le comte de Bourgogne, Guillaume, aux côtés du duc Hugues Ier.

Mais les assesseurs sont, en général, des vassaux de moins haute noblesse[4], des sires de Sombernon[5], de Tilchâtel[6], de Frolois[7], de Grancey[8], de Saint-Seine[9], de Mont-Saint-Jean[10]. Parfois, on rencontre parmi eux des chevaliers qui résident dans le « castrum » où se tient la « curia », ou à proximité duquel est tenue l'assise : en 1075, à Tilchâtel[11], nous rencontrons des « milites Divionenses »; à Châtillon-sur-Seine, vers 1119[12], des « proceres eiusdem castri[13] » participent au jugement[14].

1. *Molesmes*, II[1], n° 210 (1090/1095-1125); *Id.*, II[1], n° 234 (1019).

2. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104).

3. *Saint-Marcel*, n° 33 (1076); *Chronique de Bèze*, p. 377 (1076).

4. « Et multi alii inferiorum dignitatum », dit le n° 33 du *Cartulaire de Saint-Marcel* (1076).

5. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, ch.-l. de cant. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104).

6. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. d'Is-sur-Tille. *Chronique de Bèze*, p. 377 (1076).

7. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Semur-en-Auxois, cant. de Flavigny-sur-Ozerain. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236).

8. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104).

9. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, ch.-l. de cant. Pérard, p. 220 (1116).

10. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Pouilly-en-Auxois. Petit, III, doc. n° 729 (1185).

11. Pérard, p. 75. De même en 1186 (Petit, III, doc. n° 740; 1186).

12. *Molesmes*, II[1], n° 234 (1119; Petit, I, doc. n° 178).

13. C'est à ces « proceres » que fait allusion Geoffroy d'Auxerre, biographe de saint Bernard (« Fragmenta Gaufridi » dans Chifflet : *Opuscula*, t. IV, p. 169), dans le passage suivant cité par M. J. Laurent (*Molesmes*, I, p. 315) : « In territorio Lingonensis civitatis situm est castrum nobile quondam et inclitum valde cui Castellio nomen est, multos habens proceres armis strenuos sed multo magis legalitate praecipuos. » Nous croyons qu'il ne les faut pas confondre avec les membres de la maison féodale de Châtillon (cf. Laurent, dans *Molesmes*, I, p. 314-315), que nous rencontrons plusieurs fois comme assesseurs du duc (*Saint-Marcel*, n° 34; 1104. Pérard, p. 220; 1116. Petit, II, doc. 512; 1162-1192) et dont il est question en ces termes dans le règlement des droits seigneuriaux de l'évêque de Langres et du duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine en 1206 (Pérard, p. 299) : « Milites Castellionis sunt homines ducis et dux est homo domini Lingonensis. »

14. Nous ne croyons pas, avec M. Champeaux (*Ordonnances*, p. XXI), à l'identité des « clientes ducis » et des assesseurs désignés sous les noms relevés plus haut. Dans un jugement de 1103-1143 (Pérard, p. 84), après l'énumération sous la rubrique « Hujus rei testes sunt » des chanoines et des chevaliers, on ajoute : « adhibiti sunt quoque clientes ducis : Hugo, filius Gocelini, Paganus,

Digitized by Google

Il semble même que des prévôts aient figuré parmi les assesseurs du duc[1].

Dans la « curia » ducale, on voit aussi des ecclésiastiques : sous le règne de Hugues II (1103-1143), l'abbé de Saint-Jean de Losne[2], le chantre du chapitre de Chalon[3], l'abbé de Saint-Germain d'Auxerre[4], des chanoines de Lyon[5], le prévôt du chapitre de Saint-Nazaire d'Autun[6]; sous le règne de Hugues III (1143-1162), deux prêtres séculiers[7], l'abbé et le prieur de la Bussière[8], le prieur et le doyen de Beaune[9]. L'élément ecclésiastique paraît, d'ailleurs, numériquement inférieur à l'élément laïque[10].

Le duc préside lui-même dans les actes que nous avons examinés. Il peut, d'ailleurs, tout en présidant, être lui-même le défendeur, comme cela s'est vu pour le roi ou pour le comte dès l'époque carolingienne. Nous en avons un exemple en 1113 dans un plaid tenu à Dijon[11] par Hugues II, dans lequel l'évêque et le chapitre de cette ville revendiquent des biens possédés injustement par le duc[12].

Dans deux notices, néanmoins, l'une de 1162-1192[13], l'autre de 1196[14], la cour est présidée par un prévôt; les deux jugements ont été rendus à Châtillon-sur-Seine par Boin, prévôt ducal en cette ville. Le texte de 1162-1192 relate un accord en

Constantinus, Balistarius, Bauduinus », ce qui les distingue nettement des premiers. On peut, croyons-nous, se demander s'il ne s'agit pas d'hommes d'armes de condition servile, de *ministeriales*.

1. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236). *Autun*, I, 12 (1114-1122). Petit, III, doc. n° 827 (1190).
2. Pérard, p. 84 (1103-1143).
3. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236).
4. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104).
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. *Autun*, I, 12 (1114-1122).
8. Petit, III, doc. n° 729 (1185).
9. Petit, III, doc. n° 860 (1190).
10. M. Champeaux (*Ordonnances*, p. XXI-XXII), parlant des officiers ducaux les plus instruits et les plus consultés, écrit : « Parmi ces derniers, les ecclésiastiques sont d'ordinaire au premier rang : l'instruction est, en quelque sorte, leur monopole. » C'est très vraisemblable, mais nos notices de jugement ne nous en disent rien.
11. *Autun*, I, 12.
12. Le jugement de la cour est défavorable au duc.
13. Petit, II, doc. n° 512.
14. Petit, III, doc. n° 943.

Digitized by Google

justice entre les religieux de l'Arrivour et Eudes « de Coria[1] », celui de 1196 un jugement en faveur des moines de Fontenay contre Thiébaud Bacard et Jehan Grosvilain[2].

La « curia » n'a aucun siège, ni aucune périodicité fixes[3]. Le duc tient son tribunal soit là où il se trouve au moment où l'affaire est portée devant lui[4], soit à l'endroit qu'il a fixé aux parties en prenant jour avec elles[5]. Sur trois jugements de Hugues Ier (1076-1079), nous en relevons un rendu à Polluau[6], un à Bèze[7], un à Autun[8]; sur deux jugements d'Eudes Ier (1079-1102), un à Tilchâtel[9], un à Dijon[10]; sur huit jugements de Hugues II, trois à Châtillon-sur-Seine[11], un à Fleury-sur-Ouche[12], deux à Dijon[13], un à Autun[14], un à Brétigny[15]; sur les quatre jugements de Hugues III, dont le siège est connu, un à Châtillon-sur-Seine[16], deux à Dijon[17] et un à Beaune[18].

Dans quelques textes, il semble que le duc ait siégé avec l'évêque de Langres et qu'ils aient présidé ensemble une cour composée de personnages de leur entourage respectif[19]. Nous en

1. « Ego Hugo, dux Burgondie, notum esse volo... quod Odo de Coria calumpniam movit contra abbatem et domum de Ripatorio, de finagio grangie que vocatur vallis secreta. Itaque recognovit idem Odo in presentia Boini, prepositi mei de Castellione, qui loco mei judex erat curie, quod... »

2. « ... Cumque propter hanc querelam sedendam ante Boinum, prepositum Castellionis, ex praecepto domini ducis pars utraque convenisset, et idem Boinus et cum ipso prudentes viri et juris judicio dictante, dixerunt quod... »

3. M. Champeaux (*Ordonnances*, p. XXII-XXIII) fait la même constatation.

4. Pérard, p. 84 (1103-1143). *Saint-Marcel*, n° 34 (1104).

5. *Autun*, I, 12 (1113).

6. *Saint-Marcel*, n° 33 (1076).

7. *Chronique de Bèze*, p. 377 (1076). Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. de Mirebeau.

8. *Autun*, I, 27 (1077).

9. Pérard, p. 75 (1090).

10. *Chronique de Bèze*, p. 398 (1097).

11. *Molesmes*, II[1], n° 210 (1090/1095-1125), n° 112 (1102-1111), n° 234 (1119).

12. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104). Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Dijon, cant. ouest de Dijon.

13. *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236). *Autun*, I, 13 (1113).

14. *Autun*, I, 12 (1114-1122).

15. Pérard, p. 220 (1116).

16. Petit, III, doc. n° 512 (1162-1192).

17. Petit, III, doc. n° 854 (1190), n° 729 (1185).

18. Petit, III, doc. n° 860 (1190).

19. M. Laurent (*Molesmes*, I, p. 47) l'admet et nous considérons la chose comme très vraisemblable, quoique les éléments qu'il indique pour justifier son assertion ne nous fournissent aucune indication sur la composition de la

Digitized by Google

avons cinq exemples, un du règne d'Eudes Ier[1], trois du règne de Hugues II[2], un du règne de Hugues III[3]. Les deux premiers plaids, de 1102-1111[4] et de 1119[5], sont tenus à Châtillon-sur-Seine, le troisième, de 1128[6], à Dijon; rien n'indique où s'est tenu le dernier. Nous n'avons aucune raison de croire que ces plaids communs fussent périodiques[7].

Nous avons également la notice d'une action judiciaire qui eut lieu à Autun, en 1076[8], devant les évêques d'Autun et de Chalon et leurs « optimates », « presente etiam duce Burgun-

suite habituelle de l'évêque de Langres, dans le premier quart du XIIe siècle : les trois textes qu'il cite comme étant de nature à nous renseigner sur la composition de la cour de l'évêque Robert de Bourgogne sont totalement étrangers à la question. Nous serions assez tentés d'appliquer à la Bourgogne ce que M. Halphen (*op. cit.*, p. 282) dit de l'Anjou : « Il n'y a pas, à proprement parler, une cour du comte et une cour de l'évêque, mais un comte et un évêque qui jugent, soit séparément, soit simultanément, en s'adjoignant quelques personnes de leur entourage, ou bien qui laissent à celles-ci le soin de se prononcer. »

1. Pérard, p. 75 (1090).
2. *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111), n° 234 (1119). Pérard, p. 99 (1128).
3. Pérard, p. 183 (1162-1192).
4. *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111).
5. *Molesmes*, II[1], n° 234 (1119).
6. Pérard, p. 99.
7. M. Laurent (*Molesmes*, I, p. 47) écrit : « La Bourgogne des XIe, XIIe et XIIIe siècles avait ses assises périodiques : une fois l'an, à l'occasion des fêtes de la Saint-Vorles (17 juin), le duc et l'évêque de Langres, son seigneur, se rencontraient à Châtillon, centre religieux et féodal, en compagnie de leurs barons respectifs; ils tenaient un conseil politique et judiciaire dans lequel leurs suites se confondaient. C'est devant cette cour que les abbés de Molesmes venaient porter leurs plaintes contre de turbulents voisins. Nous avons conservé quatre jugements rendus aux plaids de Châtillon avant 1150. » Des deux textes que cite M. Laurent à l'appui de son assertion, quant à la date de ce plaid commun de Châtillon, le premier (II[1], n° 258; 1140-1148) est un plaid tenu par l'évêque seul, sans qu'il y soit fait mention du duc; le second est une notice (II[2], n° 222; 1103-1109), dans lequel il est fait mention d'un jugement rendu à Châtillon, à la Saint-Vorles; mais M. Laurent ne nous en donne qu'une analyse, sans reproduire le texte : impossible de nous rendre compte s'il s'agit d'un plaid commun. Quant aux quatre jugements antérieurs à 1150, que nous aurions conservés, l'un (II[1], n° 112) est un jugement rendu à Châtillon par la cour du duc : il n'y est pas question de l'évêque, ni de la Saint-Vorles (1090/1095-1125); le second est le jugement de la cour de l'évêque, dont il vient d'être question. Il reste deux plaids communs tenus à Châtillon (II[1], n° 112; 1102-1111. II[1], n° 234; 1119); mais rien n'indique qu'ils aient été tenus un 17 juin. Il nous est tout à fait impossible de découvrir sur quels textes se fondent les affirmations de M. Laurent au sujet de la périodicité de ces plaids.
8. *Autun*, I, n° 40. Cf. *Ibid.*, n° 27 (1077), un plaid réunissant le duc et les mêmes évêques.

Digitized by Google

die, cum suis castoreatis proceribus ». Les débats, qui conduisent à un déguerpissement, sont conduits par l'évêque d'Autun, dont l'église est demanderesse et dont le propre frère est défendeur.

Enfin, un passage de la chronique de Hugues, abbé de Flavigny, relate en 1099 une contestation entre cette abbaye et le duc Eudes Ier, réglée « per judicium curiae nostrae et suae[1] ».

Ces textes semblent indiquer que dans certaines circonstances la cour du duc fusionnait avec une autre cour seigneuriale.

Telle qu'elle nous apparaît dans ses éléments constitutifs, nous ne pouvons reconnaître dans la « curia » des ducs de Bourgogne une juridiction organisée[2], en ne donnant même à cette expression que le sens qu'elle peut recevoir lorsqu'il est, par exemple, question du « mallus », à l'époque franque. Sans compétence déterminée[3], sans permanence ni périodicité, sans fixité aucune dans sa composition, la cour ducale fera-t-elle davantage image de tribunal lorsque nous étudierons la manière dont s'y pratiquaient l'examen des causes et l'élaboration des jugements?

* * *

Lorsque plainte a été portée devant le duc[4] et que celui-ci est décidé à donner suite au « claim », l'action s'engage immédiate-

1. *Scriptores*, t. VIII, p. 281.

2. C'est une remarque analogue que fait M. Champeaux (*Ordonnances*, p. XXIII) en ces mots : « Tout ceci nous prouve la confusion complète du Parlement et du Conseil qui n'existe vraiment que quand le duc est là et seulement là où le duc se trouve. » Nous croyons même que la notion d'organes tels que le « Conseil » et le « Parlement » (dans le sens qu'aura ce dernier mot dès la fin du XIIIe siècle) est étrangère à la Bourgogne des XIe et XIIe siècles.

3. Cf., plus haut, p. 196, ce que nous avons dit des difficultés d'obtenir justice et du choix des juridictions. Nous n'avons rencontré aucune trace d'appel (dans le même sens : Champeaux, *Ordonnances*, p. XXI); nous ne croyons pas que l'on puisse voir un appel dans une contestation entre Guy de Sombernon et les Templiers, jugée d'abord « in curia Christianitatis » (c'est-à-dire sans doute en cour de l'évêque de Langres) et portée ensuite devant la cour du duc Hugues III (Petit, III, doc. n° 729; 1185). Nous croyons que le premier jugement n'a simplement pas reçu d'exécution, ce qui était fréquent.

4. *Chronique de Bèze* (p. 398; 1097) : « ... Pro hac injuria domnus abbas Stephanus proclamationem faciens ad ducem supradictum et ad ducissam, uxorem eius... » — *Molesmes* (II[1], n° 112; 1102-1111) : « Cum quippe de hac re diu inter se discordes essent, ad ultimum venerunt in curia ducis apud

Digitized by Google

ment[1] si les deux parties sont en présence. Si, au contraire, le défendeur est absent, jour et lieu sont fixés[2] pour traiter l'affaire.

Une fois les parties en présence, commençaient les débats. Ceux-ci semblent avoir consisté essentiellement en un exposé contradictoire des droits et prétentions des plaideurs[3], destiné à éclairer les juges et à leur permettre, sur cette base première, de ménager un accord. Pour prouver ses assertions, on produisait des témoins[4], qui déposaient généralement sous serment[5]. Le duel judiciaire était parfois offert[6], généralement par constitution d'un champion[7]. Il arrivait aussi que des chartes fussent produites[8].

Castellionem. » — Pérard (p. 84; 1103-1143) : « Ob istam iniuriam... [illegible]nici ante ducem venerunt in suum thalamum ubi sedebat, proclamationem facientes... » — Cf. *Autun*, I, 12 (1113), et Pérard, p. 220 (1116).

1. *Chronique de Bèze*, p. 398 (1097). Pérard, p. 84 (1103-1143).

2. *Autun*, I, 12 (1113). Pérard, p. 220 (1116). Petit, III, doc. n° 740 (1186).

3. *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111) : « ... Ad ultimum venerunt in curia ducis apud Castellionem, et iterum et invicem multum placitantes... » — *Autun*, I, 12 (1114-1122) : « ... Quapropter dominus Stephanus Eduensis episcopus... Hugonis ducis Burgundiae praesentiam adiit et qua injuria seu violentia prefatus Ebrardus supradictam terram usurpaverat evidentissimis rationibus ibidem declaravit; auditis utriusque partis racionibus... » *Molesmes*, II[1], 210 (1090/1095-1123); Petit, III, doc. n° 740 (1184). n° 854 (1190). — Dans Pérard, p. 220 (1116), les arguments des parties sont présentés pour chacune d'elles par un des membres de la cour : « ... Vuidrico Divionense, qui eorum verba portabat, referente... Hugone de Besua eorum verba dicente... »

4. Petit, III, doc. n° 943 (1196) : « ... Et idem Boinus et cum ipso prudentes viri et juris judicio dictante, dixerunt quod si predicti monachi duos testes idoneos haberent qui pro ipsis super sacrosanctas reliquias jurarent quod ecclesia Fontanetensis absque juris contradictione prefatum nemus pro XXXII annas tenuisset... » Pérard, p. 75 (1090). Petit, III, doc. n° 860 (1190).

5. Pérard, p. 75 (1090). Petit, III, doc. n° 943 (1196).

6. Pérard, p. 99 (1128) : « ... Homines autem de Aqueductu pro hoc usuario duellum firmaverunt, et ad hoc diffiniendum Divionem in curiam ducis devenerunt. » — Nous ne possédons pas pour la Bourgogne des textes concernant les épreuves judiciaires, aussi nombreux et aussi explicites que pour l'Anjou. Cf. Halphen, *op. cit.*, p. 288 et suiv.

7. Pérard, p. 75 (1090) : « ... Ventum est ad placitum; canonici campionem paratum habuerunt; juravit illam Ermingardam quam domnus Aldo calumpniabatur... semper Sancti Stephani ancillam fuisse. Non fuit qui jurata contradiceret; armavit se, nec fuit qui obviaret. »

8. *Chronique de Bèze*, p. 398 (1097) : « ... Ad quod (i. e. « placitum cum Duce apud Divionem ») pergens D. abbas Stephanus armatus suis cartis suisque testimoniis, liberaliter disseruit quod supradicta terra penitus duci... nullam debebat consuetudinem... » — Petit, IV, doc. n° 2327 (1239) : « ... par-

Digitized by Google

A la suite de cette procédure, souvent un jugement est rendu. Un certain nombre de textes nous présentent le duc comme en étant l'auteur[1], sans qu'il soit fait état de la participation de ses assesseurs. Ailleurs, par contre, on précise que la sentence a été rendue par le duc « de bonorum virorum consilio...[2] ». Deux notices enfin, l'une de 1116 environ[3], l'autre comprise entre 1090/1095 et 1125[4], indiquent comme juges, à qui la décision est due, un certain nombre de seigneurs qui paraissent, d'ailleurs, avoir été désignés par le duc à cet effet[5]. Enfin, dans un plaid où Hugues II est lui-même défendeur, il autorise un certain nombre de membres de sa cour à juger la cause[6]. S'il n'y a pas ici participation directe — ce qui s'explique par le fait que le duc est partie au procès[7] — il faut admettre cepen-

tibus comparantibus coram nobis apud Belnam, nos, inspectis cartis, quas habent utraque parte... pronunciavimus... »

1. *Chronique de Bèze*, p. 398 (1097) : « ... Hoc audiens dux et uxor eius statim fecerunt restituere supradicto abbati V solidos suprascriptos per Erveium, praepositum... » Cf. Pérard, p. 84 (1103-1143). Il y a lieu de remarquer qu'il s'agit dans ces deux textes de plaintes contre des prévôts ducaux.

2. Petit, IV, doc. n° 2327 (1239). Cf. Petit, III, doc. n° 943 (1196) : plaid tenu à Châtillon, par Boin, prévôt ducal : « ... et idem Boinus et cum ipso prudentes viri et juris judicio dictante, dixerunt quod... ».

3. Pérard, p. 220.

4. *Molesmes*, II[1], n° 210 : « ... Sic ergo ventum est in presentia ducis ad Castellionem; et audita utrarumque partium ratione, judicaverunt ut... Fuerunt huius rei judices et testes... » (suivent cinq noms, parmi lesquels ne figure pas le duc).

5. Pérard, p. 220 (1116) : « ... Hoc judicium ex praecepto ducis fecerunt, Girardus de Castellione, Vuidricus Divionensis, Hugo de Besua, Hugo de Aspero Monte, Theodericus de Sancto Sequano, filius Humberti de Lixe, Josbertus, filius Vuidrici, Balduinus, gener Hugonis de Besua. Testes : Hugo, dux, per cujus manum et justitiam placitum istud factum est, judices supra nominati, Vuido praepositus Sancti Juliani, Paganus maïor... »

6. *Autun*, I, 12 (1113) : « ... Verumtamen nundum veredicis rationibus et scriptis adquiescens, immo diutinam possessionem suam dux pretendens ut de suis et canonicorum verbis curia sua ad faciendum judicium in partem iret, tandem concessit. Ad faciendum igitur judicium in partem secesserunt Ansericus canonicus et prepositus Sancti Nazarii, Walo abbas et frater ejus Werricus, Adimarus de Maso, Wilelmus de Fulventio, Hugo dapifer ducis, Tecelinus Sorus, Tebbodus Dainac; Tebbodus Dainac illud retulit in his verbis : Ecclesiam Eduensem debere possidere jure et dimissione Odonis ducis praedictas villas cum suis appendiciis... cum omni libertate et tranquilla pace judicamus... Relato igitur judicio, Hugo dux... cartam (*la charte délivrée par son frère au sujet des biens susdits*) accepit et quicquid juste vel injuste in Pratematio et Canavis et appendiciis ceperat et habuerat, totum Deo et beato Nazario et canonicis deseruit... » — Remarquer le rapporteur du jugement.

7. Cf. *Chronique de Hugues de Flavigny* (*Scriptores*, t. VIII, p. 479) : le duc jugé par sa cour et celle de l'abbé de Flavigny.

Digitized by Google

dant que le jugement n'aurait pas été rendu par les assesseurs sans l'autorisation ducale.

Il nous paraît résulter de l'examen de ces différents textes qu'en principe c'est évidemment du duc qu'émane le jugement[1]. Néanmoins, les conseillers ont dû exercer sur son élaboration une influence prépondérante quand la paternité ne leur en appartient pas à eux seuls.

Les diverses phases d'une action judiciaire devant la cour ducale, telles que nous venons de les analyser, l'accord sur le choix de la juridiction, l'engagement de se soumettre à sa décision, le débat contradictoire et le jugement apparaissent de façon particulièrement distincte dans une notice de 1090/1095-1125[2]. Il s'agit d'un conflit au sujet des droits de justice à Grancey-sur-Ource[3] entre les moines de Molesmes[4] et Évrard de Bouix, qui, après leur avoir abandonné ces droits, les leur contestait; le plaid a lieu à Châtillon-sur-Seine.

« ... Hac igitur calumpnia moti, placitaturi supra Buxum convenerunt Molismensis abbas suique et Evrardus cum suis, ibique sancitum est ab utraque parte ut Castellionem peterent et quicquid judicio ibidem super hoc terminaretur, tenerent. Sic ergo ventum est in presentia ducis ad Castellionem : et audita utrarumque partium ratione judicaverunt ut Molismenses hec omnia predicta deinceps quiete tenentes, pro his ab Evrardo ultra non inquietarentur. Fuerunt hujus rei judices et testes : Milo Barrensis comes, Ranerius dapifer, Walterius comes stabularius, Odo de Buxa, Hugo Calvacata. »

Il n'est pas sûr que, dans tous les procès portés à la cour du duc, il y ait eu une sentence comme celle dont nous venons de parler[5] et que l'on trouve notamment dans le texte que nous reproduisons ici.

Très souvent, en effet, l'action se termine par un accord.

Parfois, l'une des parties renonçait à ses droits ou prétentions après le débat sans qu'il y ait intervention apparente de la

1. Dans ce sens, Champeaux (*Ordonnances*, p. xx-xxi), et pour l'Anjou, Halphen (*op. cit.*, p. 282-283).

2. *Molesmes*, II[1], n° 210.

3. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Montigny-sur-Aube.

4. Dép. de la Côte-d'Or, arr. de Châtillon-sur-Seine, cant. de Laignes.

5. Jugements dont l'élaboration n'apparaît pas : Petit, III, doc. n° 729 (1185), n° 827 (1190), n° 854 (1190).

Digitized by Google

cour[1]. Cette renonciation pouvait, d'ailleurs, n'être que partielle[2].

On voit très clairement cet accord par concession réciproque dans deux notices de 1076[3] et de 1102-1111[4], où un seigneur qui conteste à une église des biens ou des redevances en fait la « werpitio » et reçoit ensuite une compensation[5] de la partie adverse; celle-ci prend, d'ailleurs, soin d'ajouter qu'elle agit de son plein gré, alors qu'indiscutablement elle est forcée d'agir ainsi à cause des conditions d'insécurité pour la propriété privée et de la difficulté d'assurer une exécution aux jugements.

Un accord de ce genre est, d'ailleurs, parfois l'œuvre des juges eux-mêmes[6] et semble avoir été rendu en forme de jugement[7]. Dans d'autres cas, il se présente comme ayant été conclu à l'amiable en présence de la cour[8], voire même à l'intervention du duc[9].

Cette pratique de l'accord est, d'ailleurs, tellement courante

1. Pérard, p. 99 (1128) : « ... Divionem in curiam ducis devenerunt ibique supradicti calumpniatores, Avynus scilicet de Beria et Avynus de Aceleth, in praesentia domni Vilenci Lingonensis episcopi, et Hugonis ducis Burgundie, et Matildis uxoris suae, per manum domni Herberti abbatis Sancti Stephani Divionensis, calumpniam illam prorsus dimiserunt... » Cf. Pérard, p. 75 (1090); p. 183 (1162-1192); Petit, II, doc. n° 512 (1162-1192).

2. *Chronique de Bèze*, p. 377 (1076). *Autun*, I, 27 (1077) : Rainard de Mont-Saint-Jean se démet des coutumes indues qu'il percevait sur les domaines du chapitre de Saint-Nazaire d'Autun, mais se réserve certains droits (« Ego... praedictas consuetudines et universas captiones... omnino dimisi et dereliqui... praeter ex unoquoque manso investito duos sextarios avenae et sex denarios et dimidium »).

3. *Autun*, I, 40 (messire Rainard contre l'église d'Autun).

4. *Molesmes*, II[1], n° 112 (1102-1111) : Hugues de Châtillon contre les moines de Molesmes.

5. *Autun*, I, 40 : « ... Dederunt autem ei clerici, sponte sua, trecentos denariorum solidos quia placitum istud bene se servare et fideliter tenere promisit, quia uxorem suam, filios et successores suos donum istud laudare fecit... » — *Molesmes*, II[1], n° 112 : « Postea concessit ei domnus abbas in feodo usuarium ipsius foreste tali pacto ut... » (« diffinitio » des droits des parties).

6. *Molesmes*, II[1], 234 (1119). Petit, III, doc. n° 740 (1186).

7. Petit, III, doc. n° 740 : « ... Hugo precepit ut dominus Haymo pro remedio anime sue laudaret hanc factam elemosinam, et laudavit. Et ut fratres de beneficio ecclesie supradicto Haymoni decem libras darent, et dederunt... »

8. *Saint-Marcel*, n° 33 (1076). *Autun*, I, 12 (1114-1122).

9. *Autun*, I, 12 : Contestation portée devant le duc Hugues II, au sujet d'une terre, par le chapitre d'Autun, demandeur, et Évrard Maréchaud, défendeur : « ... auditis utriusque partis racionibus, idem Ebrardus peciit ut sibi, quamdiu viveret, eandem terram possidere liceat, eo tamen pacto ut... (*cens annuel, respect des prestations dues au chapitre, etc.*)... Cujus peticioni acquiescentes

Digitized by Google

que le duc lui-même, lorsqu'il est défendeur, ne « déguerpit » l'objet du litige que moyennant une compensation[1].

La notice relate généralement, à la fin de l'action judiciaire, le déguerpissement de l'une des parties, tant dans le cas où elle se termine par un jugement[2] que dans celui où elle se termine par un accord[3].

* * *

La Bourgogne des XI^e^ et XII^e^ siècles connaît d'autres juridictions seigneuriales que celle du duc. Outre celle de l'évêque de Langres, il y a celles des comtes dont les fiefs sont dans la mouvance ducale, celles des évêques du duché, celles de seigneurs moins importants, celles d'abbayes, voire même des organismes judiciaires réunis pour juger une cause déterminée.

L'évêque de Langres, suzerain du duc de Bourgogne pour une partie des domaines de celui-ci[4], a sa cour, que garnissent des clercs et des vassaux laïques[5]. Nous possédons trois notices de

canonici eandem terram saepedicto Ebrardo, maxime ducis prece quoadusque vixerit concesserunt... (*avec obligation de restituer à sa mort*). »

1. *Chronique de Hugues de Flavigny :* 1098 (*Scriptores*, t. VIII, p. 479) : « ... et per judicium curiae nostrae et suae... salvamentum ipsum vuirpivit. Cui ego equum centum solidorum pro honore dedi. » — *Saint-Marcel*, n° 34 (1104; *Gallia Christiana*, t. IV, *Instr.*, col. 236) : « ... Ipse prior accessit ad ducem rogans eum ut calumniam praedictam derelinqueret, ut et pater suus et ipsemet peccatorum suorum remissionem a Deo suscipere mererentur. Consilio igitur praedictorum suorum familiariorum, dux ipse persuasus et divino timore perterritus, recognoscendo peccatum patris et sui, dixit se facturum quod prior expetebat, tali tamen tenore ut in hoc saeculo aliquod terrarum munus acciperet et in futurum pater ejus et ipse etiam mercedem adquirerent. Dedit ei ergo prior palefridum unum et centum solidos Divionensis monetae et insuper... (*avantages spirituels divers : anniversaire, prières, bonnes œuvres, etc.*). »

2. *Autun*, I, 27 (1077), 12 (1113).

3. *Autun*, I, 40 (1076); *Chronique de Bèze*, p. 377 (1076); *Chronique de Hugues de Flavigny*, p. 479 (1098); *Saint-Marcel*, n° 33 (1076); *Molesmes*, II^1^, n° 112 (1102-1111); *Saint-Marcel*, n° 34 (1104); Pérard, p. 99 (1128); Petit, II, doc. n° 512 (1162-1192).

4. Cf. *Molesmes*, I, p. 286-318; en particulier, p. 312, 314-315.

5. Pérard, p. 191 (1066) : « ... Convocato Hugone Vesuntiunsi archiepiscopo et Aganone Heduorum antistite atque Vuillelmo comite, magnaque procerum nobilium multitudine...; » parmi les souscriptions : quatre archidiacres et le doyen de l'église de Langres, l'évêque, le prévôt et un archidiacre d'Autun, les abbés de Flavigny et de Saint-Seine, six seigneurs désignés comme « laïci ». — *Molesmes*, II^1^, n° 258 (1140-1148). Contestation entre Renaud II, sire de Sexfontaine, et l'abbaye de Molesmes : « ... Et plena curia in causam venientes

Digitized by Google

plaids judiciaires tenus : l'un à Bèze en 1066[1]; un autre à Châtillon-sur-Seine daté du 18 juin[2] et qu'il faut placer sans doute entre 1140 et 1148; un dernier de 1141[3], sans indication de lieu. Dans le plaid de 1066, le duc Robert Ier[4] comparaît comme défendeur[5], sur plainte de l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon. Parmi les assesseurs de cette assemblée solennelle figurent Guillaume, comte de Bourgogne, l'archevêque de Besançon et l'évêque d'Autun.

Le comte de Chalon, dans son comté[6], le comte de Mâcon[7], dans le sien, président des assises judiciaires comme le duc.

L'évêque de Mâcon siège parfois avec le comte[8], mais il a sa cour à lui[9], composée d'une manière assez semblable à celle de l'évêque de Langres[10]. Il en est de même de l'évêque d'Autun[11].

Nous avons rencontré aussi des actions judiciaires[12] et des déguerpissements[13] devant la cour du monastère de Cluny et nous avons eu l'occasion déjà de signaler la « curia » de l'abbé de Flavigny[14].

Parfois, demandeur et défendeur s'entendent pour faire trancher leurs différends par un seigneur de moindre importance[15],

utrique, pro suo jure quisque aggreditur. Episcopus vero, ratione monachorum et tenore audito, et militis calumpnia relata, clericos ac barones curie rectum de his judicare statim jussit; » parmi les souscriptions des « judices » : un archidiacre, un chanoine, un doyen, six seigneurs laïques.

1. Pérard, p. 191.

2. Jour de la Saint-Vorles (*Molesmes*, II[1], n° 258).

3. *Quantin*, I, n° 214.

4. 1031-1076.

5. A la suite de violences exercées par les sergents ducaux sur les moines de Saint-Bénigne. Le duc nous semble ici cité à titre de vassal de l'évêque.

6. *Cluny*, IV, 2905 (1035); *Saint-Marcel*, n° 105 (1090); Pérard, p. 76 (première moitié du XII[e] siècle).

7. *Cluny*, III, 1989 (993-1020), 2406 (997-1007), 2552 (1012), 2782 (1023); *Mâcon*, 10 (1074-1078); *Cluny*, V, 3726 (1097), 3841 (1106).

8. *Mâcon*, 10 (1074-1078). Contestation entre le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon et Hugues de Sennecé : « ... Venerunt inde ad placitum... ubi... episcopus et comes cum pluribus aliis judicibus... decreverunt... »

9. *Mâcon*, 31 (1062-1072), 554 (1096-1124); *Cluny*, V, 3797 (1100), 3951 (1120); *Mâcon*, 508 (1182).

10. Par exemple dans *Cluny*, V, 3951 (1120) : l'évêque, un doyen, un prévôt, deux prêtres et six laïques désignés nominativement. — La juridiction des évêques en matière ecclésiastique est étrangère à notre sujet.

11. Petit, I, doc. n° 161 (1113). Id., II, doc. n° 344 (1154-1160).

12. *Cluny*, III, 1759 (987-996); V, 3685 (1094).

13. *Cluny*, III, 1821 (990), 2090 (993-1048).

14. Cf. p. 206, n. 7.

15. Pérard, p. 81 (début du XII[e] siècle) : jugement du sire de Mailly (Mailly-

Digitized by Google

qu'en dehors du choix des parties rien ne paraissait désigner pour ce rôle. Le juge choisi s'entoure d'assesseurs à la manière du duc ou des comtes[1]; un texte de 1112 nous parle d'une affaire portée devant la « curia » du sire de Rougemont[2].

Il semble même que des affaires aient été parfois portées devant un tribunal réuni spécialement pour la circonstance[3], juridiction composée soit par les parties[4], soit par des seigneurs à qui les parties s'en remettaient[5].

Dans ces différents plaids, nous retrouvons les éléments les plus caractéristiques que nous avons distingués dans l'étude de la cour ducale.

La composition est semblable[6]; la façon de procéder la même.

le-Château, dép. de l'Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne); *Cluny*, V, 3868 (1107-1108) : contestation entre les moines de Cluny et Bernard Benoît : « ... At ipsi monachi proclamantes et justiciam ex nobis requirentes apud episcopum Matisconensem et alias potestates, licet vix impetrassent, tamen tandem Matisconem venimus et ibi consilio amicorum datis ab utraque parte obsidibus, in manu Archembaldi, cognomento Nigelli, ventum est ad judicium, ibique justo judicio bonorum judicum adjudicatum est... » Nous croyons que cet Archembaud est le second fils d'Artaud le Blanc, vicomte de Mâcon (cf. Bernard, *Essai sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon*, Saint-Étienne, 1867, in-8°, p. 38 et suiv.).

1. Dans Pérard, p. 81 (début du XII[e] siècle), le plaid présidé par Foulques, sire de Mailly, est composé de six chevaliers, dont trois paraissent avoir été désignés sous l'influence de chacune des parties.

2. *Molesmes*, II[1]; 46 : « ... Cujus calumpniam non sustinens Richerius cellerarius, die denominata convenerunt in unum domnus Guillermus Molismensis ecclesie magnus prior et domnus Richerius cellerarius et ipse Henricus Malas Manus apud Rubeum Montem, in curia domni Rainaudi de Ance... »

3. M. Halphen (*op. cit.*, p. 283) constate le même fait en Anjou.

4. C'est, croyons-nous, le cas de *Molesmes*, II[1], n° 36 (1090/1095-1096) : « ... de qua proclamatione inter nos et ipsum habuimus placitum apud Marcennacum, ibique recto judicio ipsam proclamationem amisit... Testes hujus rei sunt : Tescelinus Poliseus, Ricardus prepositus Sancte Marie de Marcennaco, Silvester frater ejus, Richerius de Villa Dei, Raimbaldus de Molismo. » Il en est de même dans Petit, III, doc. n° 184 (1120).

5. Sans doute est-ce le cas pour *Mâcon*, 30 (1060-1108) : Mareuil de Vincelles, ayant élevé des prétentions sur une terre du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, les parties viennent « ad placitum ». Et là « sunt nobiles et potentes viri qui ibi erant, scilicet Aymo de Lasiaco et Ilduldricus de Monte Pavone cum pluribus aliis nobilibus viris; interpellaverunt eum ut finiret istam querelam. »

6. Pour la cour du comte de Mâcon : *Cluny*, IV, 2992 (1049-1065) : « ... Hanc autem vuerpitionem fecit ipse et fratres ejus qui ibidem fuerunt... ante presentiam domni Gausfredi comitis et nobilium seniorum qui cum eo fuerunt, Odolrici, Otgerii, Gerini, Ebrardi prepositi. » — Dans *Cluny*, V, 3726 (1097), une action entre les abbés de Cluny et de Tournus est jugée « presidente comite cum proceribus patrie ». — Pour le comte de Chalon, Pérard, p. 76

Digitized by Google

Sur « claim » du demandeur[1] ou sur comparution spontanée des deux parties[2], un débat contradictoire est ouvert[3], qui amène souvent, sans plus, un déguerpissement[4].

D'autres fois des témoins sont produits[5], qui déposent généralement sous la foi du serment[6]; le duel judiciaire est offert[7].

(première moitié du XII^e siècle) : « ... Propter, quam injuriam supradictum comitem canonici adierunt, ibique et in ejus et suorum principum praesentia causam suam diligenter tractaverunt... »

1. Cour de l'évêque de Langres : Pérard, p. 191 (1066); *Molesmes*, II[1], 258 (1140-1148) : « ... Quod predictus miles non diu distulit; sed facto item clamore ad episcopum abbas Molismi invitatur ab episcopo Castellioni, in crastino festi videlicet sancti Veroli confessoris... » — Cour du comte de Chalon : *Saint-Marcel*, n° 105 (1090); Pérard, p. 76 (première moitié du XII^e siècle). — Cour du comte de Mâcon : *Cluny*, III, n° 2406 (997-1007), 2552 (1002); V, n° 3726 (1097) : « ... Pro qua re commotus domnus Hugo bone memorie Cluniacensis cellerarius, adiens comitem Matisconensem,... querelosam inde querimoniam, ut par erat et clamorem ante illum fecit... »

2. Cour du comte de Mâcon : *Mâcon*, 10 (1074-1078). — Cour de l'évêque de Mâcon : *Mâcon*, 31 (1062-1072). *Cluny*, V, 3797 (1100), 3951 (1120).

3. Cour de l'évêque de Langres : *Molesmes*, II[1], 258 (1140-1148) : « ... Et plena curia in causam venientes utrique pro suo jure quisque aggreditur... » — Cour du comte de Chalon : Pérard, p. 76 (première moitié du XII^e siècle). — Cour du comte de Mâcon : *Cluny*, V, 3726 (1097). — Cour de l'évêque de Mâcon : *Cluny*, V, 3797 (1100). — Cour de l'évêque d'Autun : Petit, II, doc. n° 344 (1154-1160).

4. Cour de l'évêque de Langres : Pérard, p. 191 (1066). — Cour du comte de Chalon : *Cluny*, IV, 2905 (1035); *Saint-Marcel*, n° 105 (1090). — Cour de l'évêque de Mâcon : *Mâcon*, 31 (1062-1072). — Cour de l'évêque d'Autun : *Molesmes*, II[1], 46 (1142). — Cour de l'abbaye de Cluny : *Cluny*, III, 1759 (987-996).

5. Cour du comte de Mâcon : *Cluny*, V, 3276 (1097) : « ... Item in alio placito quod actum est de eadem causa testificatus est publice quidam de hominibus Sancti Petri, nomine Brunus, filius Constabuli XXXta et uno annis se vidisse easdem res absque legali calumpnia Cluniacenses monachos tenuisse. » — Cour de l'évêque de Mâcon : *Mâcon*, 508 (1182). — Cour de l'évêque d'Autun : Petit, II, doc. n° 344 (1154-1160).

6. Cour du comte de Mâcon : *Cluny*, V, 3841 (1106) : « ... Ventum est ad hoc ut discussio fieret ab eo inter milites duos sub jurejurando si... » — Cour du comte de Chalon : Pérard, p. 76 (première moitié du XII^e siècle) : « ... Ita quod Albertus de Folcherens voluit ostendere ita esse vel jurejurando, vel pugnando. » — Cour de Foulques, sire de Mailly : Pérard, p. 81 (début du XII^e siècle) : « ... Iudicatum... est... quod, si homo Sancti Stephani sane posset jurare quod melius jus Sanctus Stephanus habebat quam Andreas... » — Voir encore : *Mâcon*, 30 (1060-1108); Petit, II, doc. n° 344 (1154-1160).

7. Pérard, p. 76 (première moitié du XII^e siècle); *Mâcon*, n° 30 (1060-1108) : « ... Ergo venerunt ad placitum (*sous-entendu :* « canonici Sancti Vincentii Matisconensis ») parati per sacramentum et per campionem sic probare... » — Les établissements ecclésiastiques ne manifestaient, aux XI^e et XII^e siècles, aucune répugnance pour le duel judiciaire par champions.

Digitized by Google

L'action prend fin quelquefois par un jugement[1]; mais plus souvent les parties s'accordent : l'une d'elles renonce à ses revendications, moyennant un dédommagement[2].

* * *

Il s'en faut de beaucoup que, de la fin du x^e^ au début du xiii^e^ siècle, en Bourgogne, toutes les contestations aient été portées devant une juridiction. Il semble que bien plus souvent les parties aient cherché à s'entendre l'une avec l'autre en se faisant des concessions réciproques. Cette tendance à la conciliation que nous avons déjà constatée à la « curia » ducale, comme devant les autres cours seigneuriales, nous allons la retrouver dans un nombre considérable d'arrangements conclus sous différentes formes, généralement entre un seigneur et un établissement ecclésiastique, dont ce seigneur conteste l'une ou l'autre possession.

Les notices nomment ces accords « concordia[3] », « placitum[4] »; on dit que les parties « pacifice composuerunt[5] ».

La plupart des documents ne nous donnent guère d'explications sur la manière dont a été conclu l'accord; ils ne nous

1. Cour de l'évêque de Langres : *Molesmes*, II[1], 258 (1140-1148) : l'évêque prescrit aux clercs et aux barons de sa cour « rectum de his judicare »; « quo convenienter facto, pro rei veritate et rectitudine affirmantes se judicium verum fecisse, dixerunt quod nichil penitus juris in ea quam fecerat calumpnia haberet, et deinceps nec ipse nec successor suus super hoc auditurus esset. Isti judices affuerunt... » — Cour du comte de Mâcon : *Cluny*, III, 2406 (997-1007); V, 3726 (1097). — Cour de l'évêque de Mâcon : *Cluny*, V, 3797 (1100); *Mâcon*, 508 (1182). — Cour de l'évêque d'Autun : Petit, II, doc. n° 344 (1144-1160). — Cour de l'abbé de Cluny : *Cluny*, V, 3685 (1094). — Cour de Foulques, sire de Mailly : Pérard, p. 81 (première moitié du xii^e^ siècle). — Cf. *Molesmes*, II, 36 (1090/1095-1125); Petit, I, doc. n° 184 (1120).

2. Cour du comte de Chalon : Pérard, p. 76. — Cour du comte de Mâcon : *Cluny*, III, 2782 (1023); *Mâcon*, 10 (1074-1078) : « ... hanc convenientiam vel placitationem confirmavit Hugo. » — Cour de l'évêque de Mâcon : *Mâcon*, 31 (1062-1072); les demandeurs, après s'être déguerpis, s'adressent aux chanoines de Saint-Vincent, défendeurs : « ... Postea vero petierunt a canonicis ut darent eis aliquid de illis terris in precariam; quorum precibus canonici annuentes... dederunt in precariam illas terras... »; *Mâcon*, 654 (1096-1124); *Cluny*, V, 3951 (1120) : le désistement se fait moyennant 70 sous. — Cour de l'évêque d'Autun : Petit, I, doc. n° 161 (1113) : le désistement se fait moyennant 1010 sous et un cheval.

3. *Molesmes*, II[1], 98 (1100-1111).

4. *Autun*, I[2], 8 (1122); *Cluny*, IV, 3651 (1090).

5. Pérard, p. 263 (1190).

Digitized by Google

indiquent pas si les parties se sont, sans plus, adressées l'une à l'autre pour tâcher de s'entendre, ce qui n'a pas dû manquer d'arriver. Dans plusieurs notices cependant, il y a des interventions de seigneurs, d'amis, de voisins qui ont provoqué un arrangement[1] aux termes du texte. A partir de la fin du XII^e siècle[2], mais surtout au XIII^e[3], nous rencontrons de véritables arbitrages, œuvre de tiers à qui l'on a confié la solution du litige.

L'accord se présente généralement de la manière suivante : un seigneur conteste à un établissement ecclésiastique des terres[4] ou des serfs[5]; parfois, il s'en empare et use de voies de fait envers les gens du monastère, ou bien il prétend percevoir certains droits[6], dîmes, tierces ou autres appartenant à l'église ou à l'abbaye. Pour récupérer ces terres et ces droits, ou pour en obtenir la paisible possession, les moines ou les chanoines accordent à l'usurpateur un dédommagement et celui-ci se déguerpit.

1. L'archevêque de Lyon, l'abbé de Cluny, des moines, dans *Cluny*, IV, 3333 (1050). L'évêque de Langres dans l'*Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, de dom Plancher (*Preuves*, n° 88; 1057); « per manum Savarici comitis Cabilonensis » dans *Saint-Marcel*, n° 79 (1082-1106); « commonitus tam ab amicis quam aliis qui illi placito intererant » dans Petit, I, doc. n° 197 (1122). — L'évêque d'Auxerre et ses « prudentes viri » dans Quantin, I, 191 (1138); « mediante Hugone de Berziaco et aliis militibus et ex parte nostra fratre Enguinone et aliis fratribus » dans *Cluny*, V, 4244 (1173); « ad pacem et concordiam per manus bonorum virorum venimus hoc modo » dans un accord entre Jean, comte de Chalon, et l'abbaye de Cluny (*Cluny*, VI, 4524; 1220); « tandem me (*i. e. le comte de Chalon*) et aliis probis viris mediantibus » dans *Cluny*, VI, 4593 (1230). Cf. *Cluny*, V, 3822 (1103-1104); VI, 4478 (1214), 4612 (1232), 4930 (1250).

2. Arbitrage de Hugues III, duc de Bourgogne, entre Obert de Brion et les religieux de Quincy : Petit, II, doc. n° 561 (1174); *Autun*, II[1], n° 31 (1173-1227), n° 42 (1180 : cinq arbitres). Dans ces deux derniers textes, tous les arbitres sont ecclésiastiques.

3. Petit, IV, doc. n° 2295 (1238). Contestation entre l'abbaye de Saint-Seine et des membres de la famille de Turcey : « ... quod cum discordia verteretur inter... ipsi compromiserunt super omnibus in arbitrio talium, videlicet in ... (*deux curés, un chevalier, un bourgeois de Dijon*) ... sub pena viginti librarum et juramento interposito quod starent arbitrio ipsorum pace vel judicio mediante. » Cf. *Autun*, II[2], 23 (1229); Pérard, p. 437 (1235); *Autun*, I[2], 99 (1256). Voir Laurent : *Molesmes*, I, p. 49-50.

4. *Cluny*, V, 3666 (1093); Pérard, p. 82 (fin du XI^e siècle); *Molesmes*, II[1], 30 (1105-1111); *Cluny*, V, 3881 (1109-1118); Valat : *Saint-Étienne*, n° 21 (1116-1200).

5. *Molesmes*, II[1], n° 221 (premier tiers du XII^e siècle); *Cluny*, V, 3829 (1105).

6. *Cluny*, IV, 3324 (1050); *Molesmes*, II[1], n° 55 (1076-1097).

Digitized by Google

Cette compensation était le plus souvent une somme d'argent, parfois relativement faible[1].

Dans d'autres cas, cette somme est assez forte[2] et atteint même plusieurs centaines de livres[3]. L'indemnité accordée peut d'ailleurs aussi être partiellement[4] ou complètement en nature[5] : très souvent on donne un cheval, quelquefois un manteau, une

1. *Cluny*, III, 1978 (993-996; 25 sous : pour déguerpissement de prétentions sur des serfs et une terre de Cluny); IV, 3324 (1050; 30 sous : coutumes sur des terres de Cluny); *Molesmes*, II[1], 55 (1076-1097; 60 sous : bénéfice curial et dimes à Saint-Moré, appartenant à Molesmes); *Cluny*, V, 3666 (1093; 60 sous et jouissance à vie de la moitié d'un alleu et d'un fief contestés à Cluny); Pérard, p. 82 (fin du XI[e] siècle; 20 sous : prétentions sur un moulin appartenant à Saint-Étienne de Dijon); *Molesmes*, II[1], n° 211 (premier tiers du XII[e] siècle; 20 sous : prétentions sur une femme dépendant de Molesmes); n° 128 (1100-1111; 25 sous : prétentions sur une seigneurie dépendant de Molesmes); *Cluny*, V, 3822 (1103-1104; 60 sous : prétentions sur des serfs de Cluny); *Molesmes*, II[1], n° 30 (1105-1111; 40 sous : prétentions sur une terre dépendant de Molesmes); *Cluny*, V, 3881 (1109-1118; 60 sous : prétentions sur un pré appartenant à Cluny); Pérard, p. 121 (1125-1157; 65 sous : prétentions sur une terre dépendant de Saint-Étienne de Dijon); Valat : *Saint-Étienne*, n° 21 (1125-1200; 40 sous : prétentions sur des biens donnés autrefois à Saint-Étienne).

2. Dom Plancher, I, *Pr.* n° 38 (1057; déguerpissement de coutumes indues levées sur les terres de Saint-Bénigne : 40 livres); *Cluny*, V, 3864 (1107; prétentions sur des biens donnés à Cluny : plus de 520 sous); *Molesmes*, II[1], 238 (1115; prétentions sur des biens donnés à Molesmes : 10 livres); *Mâcon*, 577 (1118; prétentions sur une église dépendant de Saint-Vincent de Mâcon : 300 sous); Petit, I, doc. n° 197 (1122; prétentions sur des biens possédés par les moines : 6 livres); *Cluny*, V, 4054 (1136; prétentions sur des serfs de Cluny : 12 livres), 4053 (1136; prétentions sur des pâturages de Cluny : 8 livres); *Molesmes*, II[1], 260 (1142; prétentions sur des biens donnés au monastère : 10 livres et 40 sous); *Cluny*, V, 4244 (1173; contestations au sujet de divers domaines relevant du monastère : 400 sous); Valat : *Saint-Étienne*, n° 113 (1196; contestations au sujet des revenus de l'Hôtel-Dieu de Dijon : 50 livres).

3. *Cluny*, V, 4096 (1140; coutumes indues levées sur des domaines de Cluny et prétentions sur des terres appartenant à l'abbaye : 1300 sous et 2 marcs d'argent); VI, 4478 (1214; prétentions sur des biens et des serfs du monastère : 1,000 livres), 4612 (1232; prétentions sur des droits et des domaines appartenant au monastère : 600 livres).

4. *Cluny*, IV, 3400 (1064; prétentions sur des serfs de Cluny : 160 sous, une manse de terre, une mule valant 100 sous); Valat : *Saint-Étienne*, n° 64 (1178-1198; prétentions sur des biens dépendant de Saint-Étienne : 10 sous, 1/4 de muid de vin); *Cluny*, V, 4272 (1180; prétentions sur des droits appartenant au monastère : deux manses de terre, une chapelle, l'acquittement d'une dette de 50 livres); Pérard, p. 450 (1242; prétentions sur des terres de Saint-Bénigne de Dijon : 15 livres, une mesure de blé, une mesure d'orge).

5. *Cluny*, IV, n° 1848 (990-991; prétentions sur un chemin et sur un moulin appartenant à Cluny : un cheval valant 50 sous), n° 1852 (990-991; prétentions sur des biens de Cluny : un de ces biens à vie), n° 1855 (990-991; possession injuste d'une forêt dépendant de Cluny : un manteau valant 60 sous); IV, 3333

Digitized by Google

terre, une partie du revenu contesté[1]. Nous avons même rencontré un exemple de la cession total d'un bien revendiqué[2].

Dans plusieurs textes, l'établissement ecclésiastique concède à l'usurpateur, pour obtenir la paisible possession de ses biens, des avantages d'ordre spirituel; ils apparaissent généralement comme un supplément aux avantages matériels[3]; il arrive cependant qu'ils soient concédés seuls[4].

Le seigneur qui se démet de ses prétentions ne se borne pas toujours à réclamer un dédommagement pour lui seul. Sa femme obtient parfois une indemnité en argent ou en nature[5]; il en est de même de ses fils[6], de ses filles[7]. Un personnage considérable exige un pourboire pour ses chevaliers[8]; d'autres seigneurs font payer une certaine somme à l'ami qui les a conseillés dans la conclusion de l'accord[9].

Quand il s'agit de droits à percevoir, les parties, au lieu de faire un arrangement par paiement, s'entendent parfois pour se partager ces droits[10]. Les arrangements de ce genre prennent souvent la forme d'une « diffinitio » de ce qui appartiendra

(1050; prétentions sur des biens du monastère : un cheval valant 100 sous et une mule du même prix); *Molesmes*, II[1], n° 37 (1089-1107; un cheval).

1. Petit, I, doc. n° 235 (début du XII[e] siècle).

2. *Saint-Marcel*, n° 79 (1082-1106) : après le déguerpissement de ses prétentions sur des serfs de Saint-Marcel, fait par Bernard « Sofredus », le prieur « ut sibi deinceps caveret ne supradictis ulterius quicquam mali faceret aut aliquam calumpniam inferret, condonavit ei totum quod abstulerat ».

3. *Cluny*, V, 3864 (1107; plus de 520 livres, association aux prières des moines et assurance d'être reçu moine en cas de désir), 4272 (1180; deux manses de terre, une chapelle, l'acquittement d'une dette de 50 livres, association aux prières, etc.). Ces clauses étant extrêmement nombreuses et se répétant, nous croyons pouvoir nous borner à citer ces deux exemples types.

4. Dom Plancher, I, *Pr.* n° 183 (1230).

5. *Cluny*, V, 3874 (1108; la femme reçoit un manteau et une pelisse de différentes fourrures); Petit, I, doc. n° 197 (1122; la femme reçoit 20 sous); *Molesmes*, II[1], n° 260 (1142; la femme reçoit 40 sous).

6. Petit, II, doc. n° 266 (avant 1138; le fils aîné reçoit un cheval; les deux autres fils, chacun un manteau).

7. *Molesmes*, II[1], n° 255 (1142; la fille reçoit une peau d'agneau et une robe).

8. Guillaume IV, comte de Mâcon (1125-1153/1156), reçoit, dans *Cluny*, V, 4053 (1136), 8 livres pour lui, dont 20 sous pour ses chevaliers.

9. *Cluny*, V, 3874 (1108; le « consiliarius » de Hugues de Chaumont reçoit 100 sous), 4244 (1173; le « consiliarius » de Hugues « Discalciatus » reçoit 100 sous).

10. *Mâcon*, 4 (1096-1124); *Autun*, I[2], 8 (1122); Valat : *Saint-Étienne*, n° 227 (1165-1177).

Digitized by Google

à chacun dans tel ou tel domaine, touchant la justice, les redevances et coutumes diverses[1].

Moines et chanoines, d'ailleurs, n'aiment guère à avouer qu'ils ont été obligés de payer une indemnité à un seigneur pour rentrer dans leurs droits. Cette indemnité, ils la nomment « caritas[2] »; ils prennent soin d'indiquer qu'ils agissent « pro pacis quietisque amore », « pro pace », « pro bono pacis[3] », et qu'ils sont en état de prouver leur bon droit[4].

Dans certaines notices néanmoins, nous rencontrons l'aveu que l'octroi d'une compensation a été utile, sinon indispensable, pour rentrer en possession des biens usurpés[5].

* * *

L'impression qui se dégage de l'étude de ces notices de jugements ou d'accords, c'est l'absence de toute voie de droit régulière, de toute juridiction organisée dans la Bourgogne des XI^e^ et XII^e^ siècles. Les cours seigneuriales ne connaissent de fixité ni dans le siège, ni dans la procédure, ni dans le prononcé. Nous hésitons même à voir en elles des tribunaux; elles n'ont d'existence que par la présence du duc, du comte, de l'évêque, du seigneur, qui les ont réunies. Encore ceux-ci sont-ils trop faibles pour assurer aux jugements force exécutoire.

Fatalement, on devait donc être amené à composer : la tendance à la conciliation, à l'accord, est générale.

1. *Cluny*, V, 3869 (1108); *Mâcon*, 632 (1167-1184); dom Plancher, I, *Pr.* n° 81 (1170); *Cluny*, V, 4279 (1180-1181); Petit, V, doc. n° 3598 (1268).

2. *Molesmes*, II[1], n° 55 (1076-1097) : « ... Tamen pro pacis custodia de bonis ecclesie caritatem LX solidorum inter duas vices habuerunt; » II[2], n° 31 (1076-1095) : « ... Quamquam autem injuste calumpniati fuissent, tamen pro pace diutius conservanda de bonis ecclesie caritatem accipuerunt. »

3. *Molesmes*, II[1], n° 30 (1105-1111); Id., II[1], n° 238 (1115); *Cluny*, VI, 4478 (1214).

4. *Molesmes*, II[1], n° 37 (1089-1107) : « ... pro qua calumpnia datus est illi equus a Molismensibus, licet bene possent enarrare jus suum per anticum tenorem et longam vestituram... »

5. *Molesmes*, II[1], 47 (premier quart du XII^e^ siècle) : le déguerpissement a lieu « ita tamen ut pro hac largitione bovem ex precio XXX^ta^ solidorum a domno Goderanno tunc temporis cellerario acciperent ». *Molesmes*, II[1], n° 128 (1100-1111) : les moines donnent une indemnité « ... pro hac autem concessione et ut jus nostrum recuperaremus... ». Valat : *Saint-Étienne*, n° 21 (1155-1200) : « ... proinde canonici volentes eum habere propitium aut benignum, dederunt ei XL solidos ut predictum donum concederet ».

Digitized by Google

Cette situation n'est pas particulière à la Bourgogne. Elle tient à la décomposition de l'État, à la faiblesse du pouvoir central ou régional. Elle est la même dans presque toute la France.

Si la cour des rois de France commence, à partir du milieu du XII^e^ siècle, à rendre de plus en plus ses jugements à Paris et si, dès cette époque, le siège tend à s'y fixer en un corps de juges ordinaires, jusqu'à ce moment sa composition est aussi flottante que celle des ducs de Bourgogne ; elle a le même caractère itinérant. Au XI^e^, au début du XII^e^ siècle, le refus de comparaître devant ce que sera plus tard le Parlement, le refus de se soumettre à ses jugements sont fréquents. La pratique de l'accord est constante.

L'état général de désorganisation de la justice a des conséquences identiques dans la plus grande partie du pays. La nécessité de régler les litiges par voie d'arrangements ne se rencontre pas seulement dans les régions voisines de la Bourgogne, en Champagne, en Auxerrois, en Nivernais, mais en Anjou, dans le Maine, dans le Poitou, en Gothie.

Ce n'est que peu à peu qu'à partir du XIII^e^ siècle la Bourgogne verra se développer les éléments nouveaux qui rendront à la justice son caractère de service public.

François-L. GANSHOF.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

ÉTUDES CRITIQUES
SUR
L'HISTOIRE DE CHARLEMAGNE[1]

VIII.

L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE DANS L'EMPIRE CAROLINGIEN.

Non content de célébrer l'heureuse influence de Charlemagne sur l'organisation et la mise en valeur des domaines ruraux, Inama-Sternegg[2] s'est plu à voir en lui le rénovateur de la vie industrielle et commerciale de l'État franc. Il a accumulé les textes à l'appui de cette opinion, et M. Dopsch[3], sans être toujours d'accord avec lui dans le détail, n'a guère fait cependant, dans l'ensemble, que compléter et renforcer ses thèses.

Celles-ci sont-elles vraiment démontrées? Les preuves alléguées par les deux historiens allemands peuvent-elles être tenues pour décisives? C'est ce que nous allons maintenant rechercher.

1. — *Le travail des mines et la production des matières premières.*

L'activité industrielle supposant l'afflux des matières premières, Inama-Sternegg et M. Dopsch se sont attachés à établir que celles-ci avaient été produites en abondance dans l'empire franc[4].

1. Suite et fin des études parues dans la *Revue historique*, t. CXXIV, p. 52-64; t. CXXV, p. 287-330; t. CXXVI, p. 271-314; t. CXXVIII, p. 260-298; t. CXXX, p. 252-278; t. CXXXII, p. 257-304; t. CXXXIV, p. 58-77; t. CXXXV, p. 28-65.

2. Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte bis zum Schluss der Karolingerperiode*, 2e éd., p. 571-672.

3. A. Dopsch, *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit, vornehmlich in Deutschland*, t. II, p. 133-233.

4. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 579-581; Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 173-179.

Digitized by Google

Une série de textes, d'abord, nous feraient assister à une reprise générale du travail d'exploitation minière. Partout on signale des mines — mines de fer, mines de plomb, mines d'or et d'argent, mines de sel — et partout, dans ces mines, semble régner une animation significative. Ce tableau enchanteur — enchanteur principalement sous la plume de M. Dopsch[1] — semble nous transporter en effet dans un pays de grande industrie. Mais quels sont donc les textes sur lesquels on s'appuie?

Sauf pour les salines, Inama-Sternegg n'en cite qu'un petit nombre. En tête, figure l'article 62 du capitulaire *de villis*, qui prescrit aux intendants des domaines royaux d'adresser annuellement au souverain le compte « des mines de fer et de plomb » sises dans leur ressort[2]; vient ensuite une charte des années 779-785, du monastère de Lorsch, portant donation par un certain Adelolt d'une partie de ses droits sur une mine de fer à Wannendorf, dans le Lahngau[3]; et, pour finir, un fragment d'inventaire, qu'on croit contemporain de Louis le Pieux[4], et où il est question d'autres mines de fer exploitées par des tenanciers du roi au lieu dit « Feraires », dans les Alpes rhétiques[5]. — La série des textes

1. Dopsch, *op. cit.*, t. II, notamment p. 178.

2. « Ut unusquisque judex per singulos annos... quid... de ferrariis et scrobis, id est fossis ferrariciis vel aliis fossis plumbariciis... habuerint... ad nativitatem Domini nobis notum faciant, ut scire valeamus quid vel quantum de singulis rebus habeamus » (*Monumenta Germaniae*, *Capitularia*, t. I, p. 88-89).

3. « Dedit quoque in ipso pago (Logenehe), in Wannendorpher marca, Adelolt tertiam partem de sua mina ad faciendum ferrum » (*Codex diplomaticus... monasterii Laurisheimensis*, 1766, t. III, p. 239, n° 3701).

4. Nous n'en connaissons qu'une copie, assez peu fidèle, due à l'historien suisse Gilg Tschudi (1505 † 1572) et présentée à tort par lui et par tous les éditeurs comme un registre censier de l'évêché de Coire au XI^e^ siècle. Cette copie a été publiée d'une façon très insuffisante par Zellweger (dans *Der schweizerische Geschichtsforscher*, t. IV, 1821, p. 169 et suiv.), par Mohr (*Codex diplomaticus ad historiam Raeticam*, t. I, 1848, n° 193, p. 283 et suiv.) et en dernier lieu par Planta (*Das alte Raetien*, Berlin, 1872, appendice X, p. 518-530), qui tous ont confondu avec le texte primitif les annotations, généralement fautives, de G. Tschudi. M. Georg Caro a fort bien expliqué leur erreur et a cru reconnaître dans le texte purifié et débarrassé de toutes ces interpolations un fragment de polyptyque relatif à des domaines impériaux au temps de Louis le Pieux (G. Caro, *Ein Urbar des Reichsguts in Churrätien aus der Zeit Ludwigs des Frommen*, dans les *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, t. XXVIII, 1907, p. 261-275). La démonstration de M. Caro laisse peut-être place encore à quelques doutes, mais on ne saurait, de toute évidence, tenir pour exacte l'attribution de cet inventaire à l'évêché de Coire.

5. « Est autem aliud census regis (*sic*) de ministerio quod dicitur Feraires.

Digitized by Google

explicitement allégués par Inama-Sternegg s'arrête là; il lui suffit, pour le surplus, de renvoyer, dans le vague, aux renseignements rassemblés sans critique (c'est lui-même qui le dit[1]) par un compilateur du XVIIIe siècle, un certain Fischer, à qui l'on doit une des plus anciennes histoires du commerce allemand[2].

M. Dopsch a raison de ne pas se déclarer satisfait; mais, après nous avoir laissé entendre que les documents ne manquent pas et que le tableau qui s'en dégage est d'une extrême « richesse »[3], il ajoute si peu aux « preuves » fournies par Inama-Sternegg qu'un non-initié le soupçonnera d'avoir gardé pour lui ses trésors. Voici, en effet, ce que renferme son dossier : 1° pour les mines de fer, quelques chartes de l'abbaye de Saint-Gall, où la valeur de certains objets est indiquée, non en monnaie courante, mais en livres de fer[4]; cinq ou six mentions de cens payables en fer, extraites des polyptyques de Fulda et de Lorsch, lesquels, quoique composés seulement au XIe et au XIIe siècle, contiennent « peut-être » l'un et l'autre des renseignements plus anciens[5]; et enfin une phrase des annales de Xanten où, sous l'année 868, à propos d'un phénomène astronomique, l'effet produit par le « feu céleste » est comparé à celui d'une masse de fer en fusion[6], « ce qui donne à penser », paraît-il, « que, dans le voisinage », il devait exister des fonderies — partant des mines[7]! — 2° Pour les mines de plomb, M. Dopsch se contente de rappeler qu'à l'époque carolingienne (comme d'ailleurs à l'époque antérieure — il

Est ergo talis consuetudo ut omnis homo qui ibi pro ferro laborat sextam partem reddat in dominico. Sunt ergo ibi octo fornaces » (Planta, *op. cit.*, p. 521, l. 14).

1. « Viele Nachrichten hierüber gesammelt, freilich nicht kritisch gesichtet, bei Fischer... » (Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 579, n. 2).

2. Fr.-Chr. Fischer, *Geschichte des deutschen Handels*, 2e éd. (Hanovre, 1791-1797), t. I, p. 120-127. — Nous n'avons pu voir ce volume.

3. « Tatsächlich lässt sich aus den Quellen ein viel reicheres Bild zusammenstellen... » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 173).

4. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 174.

5. « Möglicherweise reichen auch diese Vorkommnisse weiter zurück, da ja der Inhalt von Urbaren oft älter ist als deren Abfassungszeit » (*Ibid.*, p. 174).

6. « Eodem tempore in Saxonia ignis in aere sagittae celeritate ferri visus est, grossitudine ligni foenarii et sicut massa ferri in conflatorio scintillas emittens et subito coram oculis plurimorum velut in fumum picis redactus est » (*Annales Xantenses*, ann. 868, éd. Simson, dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, p. 25-26).

7. « Endlich möchte ich nicht unerwähnt lassen, dass in den Xantener Jahrbüchern zu 868 für die Schilderung einer Feuererscheinung bildlich Eisenschmelzöfen zum Vergleiche verwendet werden, was wohl doch darauf deutet, dass in der Nähe solche damals vorhanden waren » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 175).

Digitized by Google

oublie de le dire) il est parfois question de toitures faites de lames de plomb, « ce qui suppose une production de plomb déjà importante »[1] (*sic*), et qu'un des modèles d'actes insérés au formulaire de l'abbaye de Saint-Denis[2] (lequel a été compilé au temps de Charlemagne) renferme une allusion à un transport de plomb et de matériaux de construction. — 3° Pour les mines d'argent[3], un seul texte, tiré des œuvres d'Otfrid de Wissembourg, le cite, en termes généraux, dans la préface de son *Livre des évangiles* (vers 854) que le sol de l'empire franc recèle divers métaux entre autres de l'argent[4]. — 4° Pour les mines d'or, tout se réduit à quelques mentions de « sous d'or » et à une courte phrase de la fin du VIII^e^ siècle relative à deux habitants du duché de Bavière qui vont « faire de l'or »[5].

Était-il bien utile d'annoncer à grand fracas qu'Inama-Sternegg avait omis des preuves essentielles pour aboutir à un résultat aussi modeste? Le moins qu'on puisse dire est que la plupart des arguments allégués par M. Dopsch ne donnent pas l'impression d'une vérité dont l'évidence s'impose. Et pourtant nous devons dire que, du moment où M. Dopsch ne limitait pas son enquête à l'Allemagne, il eût pu aisément citer d'autres textes, en particulier un chapitre du polyptyque de Saint-Germain-des-Prés qui, lui, remonte bien au début du IX^e^ siècle et où l'on voit signalée, parmi les nombreuses redevances en nature exigées des tenanciers du domaine de Boissy (dans le département actuel de l'Orne), celle d'un poids de 100 livres de fer à laquelle sont astreints les détenteurs d'une trentaine de

1. « Das setzt eine bedeutende Bleiproduktion doch schon voraus » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 176).

2. *Monumenta Germaniae, Formulae*, éd. Zeumer, p. 505, n° 17 : « De plumbo et materiamine similiter demandate qualiter navigio juxta voluntatem sancto illo usque ad locum ubi Signa confluit in mare nos ita adducere... possimus. »

3. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 174.

4. Voir l'édition Piper, *Otfrids Evangelienbuch*, I, 1, vers 69-72 :

Zi núzze grébit man ouh thâr ér inti kúphar
ioh, bî thía meinal îsine stéinâ.
Ouh thárazua fúagi silabar ginúagi,
ioh lésent thâr in lánte góld in iro sánte.

Ce qui peut se traduire : « (De la terre des Francs) on retire de l'airain et du cuivre et même — oh merveille! — du cristal. Ajoutez-y suffisamment d'argent et de l'or qu'on recueille par place dans le sable (de ses rivières). » — Ce texte, en tout cas, aurait pu tout aussi justement être cité pour établir l'importance des exploitations de mines de cuivre et de la recherche de l'or dans l'empire franc.

5. « Interea vero contigit ut duo viri irent sursum per Salzaha in heremum ad venandum atque ad aurum faciendum » (*Salzburger Urkundenbuch*, t. I, p. 20). Cf. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 173.

Digitized by Google

manses serviles[1]. Voilà donc encore une « preuve » à ajouter, si l'on veut, à toutes celles qu'ont si soigneusement collectionnées les deux historiens allemands[2].

Reste à savoir ce qu'il en faut conclure : qu'il y avait sous les premiers Carolingiens des mines en exploitation? — Mais c'est le contraire qui eût surpris, car on admettra difficilement que toutes les mines de l'époque romaine aient été abandonnées durant le haut moyen âge.

Quelquefois même nous en pouvons suivre les destinées, par exemple pour les mines de plomb argentifère de Melle (dans le département actuel des Deux-Sèvres), dont M. Dopsch a omis de parler et auxquelles Inama-Sternegg s'est borné à faire une vague allusion dans une note de son livre[3], sans citer ni textes ni preuves d'aucune sorte. Des fouilles pratiquées de nos jours ont révélé dans cette localité l'existence de galeries de mines gallo-romaines[4]. Or la Chronique du roi Dagobert (*Gesta Dagoberti regis*), composée durant la première moitié du IXe siècle, attribue à son héros la donation à l'abbaye de Saint-Denis, pour l'achèvement et l'entretien de sa toiture, de 8,000 livres de plomb à prélever tous les deux ans sur la production du domaine royal de Melle : telle est, du moins, l'interprétation la plus vraisemblable d'un texte assez obscur[5]; et c'est évidemment à ce don, ou plutôt aux exonérations de taxes de transport qui le complétaient, que se réfère le passage du formulaire de Saint-Denis que

1. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, XIII, § 64 à 108, éd. Longnon, p. 192-200.

2. On doit remarquer que Benjamin Guérard en avait déjà relevé plusieurs, parmi les plus significatives, dans ses *Prolégomènes* au *Polyptyque de l'abbé Irminon* (1844), p. 729-730.

3. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 647, n. 1.

4. Voir Daubrée, *Aperçu historique sur l'exploitation des mines métalliques dans la Gaule*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XLI (1881), p. 265, et cf. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, t. I (1876), p. 426.

5. « Denique eodem tempore plumbeum quod ei ex Metallo censitum in secundo semper anno solvebatur, litras octo millia ad cooperiendam eamdem supradictorum beatorum martyrum ecclesiam eo ordine concessit, ut tam per regales quam et per easdem villas quas ipse ante eidem sancto loco contulerat, in alio semper anno adduceretur et a gentibus vel thesaurariis ipsius venerandi monasterii traderetur, etc. » (*Gesta Dagoberti*, XL, éd. Krusch, dans les *Monumenta Germaniae*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 419). — Tous les éditeurs, y compris le dernier, M. Krusch, ont imprimé « ex metallo » avec une petite *m;* mais la correction *Metallo* ou *Metullo* semble s'imposer. Cf. Alfred Richard, *Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle*, dans la *Revue numismatique*, 3e série, t. XI, ann. 1893, p. 195.

Digitized by Google

M. Dopsch a allégué[1]. Que les faits consignés par le chroniqueur soient exacts ou qu'ils aient été, comme il est à craindre, inventés de toutes pièces, peu importe : ils nous révèlent en tout cas, si l'on accepte l'interprétation précédente, que les mines de Melle étaient encore en pleine activité au début du IXe siècle, ce qui explique peut-être l'importance donnée par les Carolingiens à l'atelier monétaire établi dans cette petite ville par leurs prédécesseurs[2]. — Seulement, que prouve ce cas particulier?

Si l'exploitation minière a été poussée avec l'ardeur qu'on nous dépeint, comment expliquer l'absence dans les capitulaires de toute prescription relative au régime des mines? En dehors des quelques mots insérés dans le capitulaire *de villis* pour rappeler aux intendants royaux l'obligation d'établir annuellement un relevé de tous les produits des domaines, ceux du sous-sol inclus, jamais, que nous sachions, il n'est question de mines ni dans les actes de Charlemagne ni dans ceux de ses premiers successeurs[3]. Ce silence se concilie mal avec les théories exposées par Inama-Sternegg et par M. Dopsch.

Le cas des salines est un peu différent. Le sel étant un aliment de première nécessité, il y avait pour les régions éloignées de la mer un intérêt majeur à ne pas abandonner les anciennes exploitations et, au besoin, à en rechercher de nouvelles. Inama-Sternegg[4] cite quelques textes relatifs presque tous aux salines de Marsal et de Vic, en Lorraine, de Kissingen, en Franconie, de Salzungen, sur les confins de la Hesse et de la Thuringe, de Reichenhall, de Hallstadt et de Hallein, dans la région du « Salzkammergut ». Ce sont là précisément, on le remarquera, des localités dont, de temps immémorial, les mines de sel ont été connues et exploitées[5]. Quant aux

1. Voir ci-dessus, p. 222.

2. Sur l'atelier monétaire de Melle à l'époque mérovingienne, voir Blanchet et Dieudonné, *Manuel de numismatique*, t. I, p. 297-298. Sur ce même atelier à l'époque carolingienne, voir *ibid.*, p. 348-350; Prou, *les Monnaies carolingiennes* (*Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale*), p. LXXV, LXXVIII à LXXX, LXXXIII (et n. 7), LXXXVI, 96 à 101, et le mémoire d'A. Richard cité à la page précédente.

3. Un acte de Louis le Pieux portant cession à l'église de Reims d'une mine de plomb dans le *pagus Lommensis* (Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, n° 835) semble un faux postérieur au milieu du Xe siècle.

4. Outre sa *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, p. 579-581, voir, sur cette question, le mémoire spécial qu'il a consacré à l'histoire des salines au moyen âge : *Zur Verfassungsgeschichte der deutschen Salinen im Mittelalter*, dans les *Sitzungsberichte der philosophisch-historischen Klasse der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften zu Wien*, t. CXI (1886), p. 569-602, spécialement p. 570, 572, 576, 579.

5. Voir Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, p. 193; du même,

Digitized by Google

« découvertes » de M. Dopsch[1], elles ne comprennent guère que des textes déjà cités par son devancier[2] ou se rapportant aux mêmes salines. On ne saurait donc dire que, même pour l'exploitation des mines de sel, d'une si pressante utilité pourtant à une époque où les moyens de transport étaient rudimentaires, l'avènement des Carolingiens ait inauguré une ère d'activité nouvelle.

Et, si nous nous demandons dans quelle mesure, d'une façon générale, on peut admettre que la production des matières premières s'est développée dans l'État franc au temps de Charlemagne, nous cherchons en vain un témoignage positif, aussi bien pour la laine, le lin ou le chanvre que pour le marbre, les pierres à bâtir, les métaux ou le sel — celui des mines ou celui des marais salants.

2. — *L'industrie métallurgique et le travail des métaux précieux.*

Et cependant on nous affirme que l'industrie métallurgique prit à cette époque un remarquable essor. Inama-Sternegg l'indiquait en termes mesurés[3]; M. Dopsch le fait en termes enthousiastes[4].

L'industrie du fer surtout leur semble s'être considérablement développée. Les textes qu'ils citent en grand nombre à l'appui de leurs dires prouvent qu'on employait le fer pour fabriquer des armes, des socs de charrues, des faux, des couteaux, des haches et une foule d'autres outils ou ustensiles. Mais cela va de soi, et seule serait probante la démonstration que tous ces objets ont été fabriqués en quantités très supérieures à celles qu'on avait connues jusqu'alors.

Les besoins intérieurs des divers pays incorporés à l'empire carolingien n'ayant pas dû sensiblement augmenter à la fin du VIII[e] siècle ou au début du siècle suivant et le volume des importations n'ayant pas, à notre connaissance, été réduit alors, il faudrait, si la thèse d'Inama-Sternegg et de M. Dopsch est fondée, supposer en territoire franc un excédent de production métallurgique destinée à l'exportation. Et c'est bien en effet ce que les deux historiens prétendent établir en invoquant[5] le témoignage d'un capitu-

Zur Verfassungsgeschichte der deutschen Salinen, *loc. cit.*, p. 569. — Sur les mines de sel à l'époque préhistorique, notamment sur les mines de Lorraine et du « Salzkammergut », voir Déchelette, *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique*, t. II, 2[e] partie, p. 601 et 713 et suiv.

1. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 176-177.
2. Dans les notes du mémoire spécial que nous avons signalé p. 224, n. 4.
3. Inama-Sternegg, *Deutsche Wirtschaftsgeschichte*, p. 573.
4. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 135-140.
5. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 573 et n. 4; Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 137-138.

Digitized by Google

laire de l'année 805 aux termes duquel est interdit tout commerce d'armes à destination des pays slaves ou avares[1]. Voilà qui serait probant peut-être si les Slaves et les Avares n'avaient été des ennemis, que des négociants peu soucieux des intérêts francs, venus de Gaule, de Germanie ou d'ailleurs, pouvaient être tentés de ravitailler et d'armer, au risque d'affaiblir l'empire même. Cela s'est vu ailleurs et en d'autres temps, même au moyen âge, par exemple à l'époque des croisades, où l'on dut prendre des mesures spéciales pour arrêter le commerce d'exportation des armes vers l'Égypte et l'Asie Mineure. Tel est d'ailleurs le sens qu'au milieu du IXe siècle Charles le Chauve attachait à la prescription de son aïeul quand il l'invoquait pour interdire à ses sujets de vendre des armes aux Normands sous peine de mort[2].

Plusieurs autres capitulaires du règne de Charlemagne[3] ont un objet analogue : empêcher la vente des armes à l'ennemi et aussi, semble-t-il, en assurer un stock suffisant aux Francs qui en pourraient manquer[4]. Toujours est-il que ce motif expliquerait mieux les mesures restrictives prises par l'empereur que l'idée d'un trop plein de fabrication à écouler. Et, du coup, s'évanouit l'unique preuve sérieuse alléguée par les deux historiens allemands au sujet de l'industrie du fer. Nous disons : l'unique preuve *sérieuse*, car nous nous refusons à traiter comme telle, et il serait superflu de discuter, deux passages du Moine de Saint-Gall que M. Dopsch a tenu à rappeler longuement[5] — comme s'ils étaient autre chose que de simples et banales fantaisies littéraires — l'un sur la frayeur qu'ins-

1. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, n° 44, art. 7, p. 123 : « De negotiatoribus qui partibus Sclavorum et Avarorum pergunt, quousque procedere cum suis negotiis debeant... Et ut arma et brunias non ducant ad venundandum. »

2. *Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. II, n° 273 (ann. 864), art. 25, p. 321.

3. *Ibid.*, t. I, n° 20 (ann. 779), art. 20, p. 51 : « De brunias, ut nullus foris nostro regno vendere praesumat »; *ibid.*, n° 40 (ann. 803), art. 7, p. 115 : « Ut bauga et brunias non dentur negotiatoribus »; *ibid.*, n° 74 (ann. 811), art. 10, p. 167 : « Constitutum est ut nullus episcopus aut abbas aut abbatissa vel quislibet rector aut custos ecclesiae bruniam vel gladium sine nostro permisso cuilibet homini extraneo aut dare aut venundare praesumat, nisi tantum vassalis suis. Et si evenerit ut in qualibet ecclesia vel in sancto loco plures brunias habeat quam ad homines rectores ejusdem ecclesiae sufficiant, tunc principem idem rector ecclesiae interroget quid de his fieri debeat »; *ibid.*, n° 90 (ann. 781?), art. 7, p. 190 : « Ut nullus mancipia christiana vel pagana nec qualibet arma vel amissario foris regno nostro vendat. »

4. C'est ainsi, semble-t-il, qu'il faut interpréter la fin de l'article 10 du capitulaire n° 74, cité à la note précédente.

5. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 136-137.

Digitized by Google

pire au roi lombard Didier la vue de l'armée carolingienne, toute bardée de fer, de pied en cap, d'un fer qui ébranle les murailles et abat les courages[1], et l'autre sur les préférences de Louis le Germanique pour ce même métal, qu'il déclarait ne pas vouloir troquer contre les plus précieux[2].

Les témoignages relatifs au travail des autres métaux d'usage courant ne sont pas très nombreux. Inama-Sternegg se contente de rappeler[3] un article du capitulaire *de villis*, où des vases de bronze et de plomb sont énumérés parmi les multiples ustensiles dont devaient être suffisamment pourvus les domaines royaux[4]. M. Dopsch est bien obligé, lui aussi, de tempérer un peu sur ce point son admiration pour l'activité industrielle des contemporains de Charlemagne. Il signale seulement[5] : 1° qu'on a dû fondre beaucoup de cloches pour les églises et les chapelles inaugurées à cette époque; 2° qu'au dire de M. Peltzer[6], l'industrie du laiton existait alors ; 3° qu'un vase d'étain est mentionné dans un inventaire du début du IXe siècle[7] ; 4° que deux actes du milieu de ce siècle parlent de croix, de patènes et de calices faits du même métal[8].

Il eût été possible, sans grand effort, d'allonger notablement cette liste : le recueil des capitulaires, à lui seul, eût fourni plusieurs mentions d'ustensiles de cuivre ou de bronze[9], et ce dernier métal servit à confectionner des ornements et de menus objets (clefs, balances, clochettes, pinces, agrafes, boucles, etc.) dont l'exploration des tombes carolingiennes a fourni aux archéologues de multiples

1. Moine de Saint-Gall, II, 17, éd. Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 692-693.
2. Moine de Saint-Gall, II, 17 et 18, éd. Jaffé, p. 695-696.
3. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 573, n. 3.
4. *Capitul. de villis*, art. 42 : « Ut unaquaeque villa... vasa aerea, plumbea, ferrea, lignea... habeant » (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 87).
5. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 138-139.
6. Peltzer, *Die Geschichte der Messingindustrie und der künstl. Arbeiten in Messing (Dinanderies)*, Aachen, 1909 (extr. de la *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, t. XXX).
7. L'inventaire de Staffelsee, dans le *Brevium exempla ad describendas res fiscales et ecclesiasticas* (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 251, art. 3) : « Invenimus ibi... ampullam stagneam I. »
8. *Die Traditionem des Hochstifts Freising*, publ. par Th. Bitterauf (*Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte*, nouv. série, t. IV, 1905, nos 652 et 654 (ann. 842). Cf. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 139.
9. Voir l'index placé à la fin du tome II des capitulaires dans l'édition des *Monumenta Germaniae*, aux mots *cuprinus* et *aeneus*. — Pour le travail de l'étain, cf. un manuel d'orfèvrerie du IXe siècle, dont un fragment a été reproduit par G. Fagniez, *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. I, p. 53, n° 94.

Digitized by Google

spécimens[1]. Mais rien de tout cela ne constitue une nouveauté : les textes et les tombes de l'époque mérovingienne en révèlent déja tout autant. Une fois de plus, les preuves de la renaissance industrielle à l'époque carolingienne se dérobent à nos regards.

M. Dopsch se rabat sur les industries de luxe : le travail des métaux précieux, dit-il, fut plus en honneur que jamais[2]; et ici nous reconnaissons sans hésiter que la renaissance artistique, dont Charlemagne et ses conseillers furent les promoteurs, eut pour conséquence un remarquable effort de création d'objets décoratifs et de parures où l'habileté des ouvriers carolingiens s'affirma peu à peu. Mieux que les textes, les œuvres conservées dans les musées, les collections particulières, et ceux que les fouilles mettent encore souvent au jour attestent l'importance prise par les arts industriels au IXe siècle dans toute l'étendue de l'empire franc.

Cependant il faut se garder de toute exagération. A coup de textes, M. Dopsch veut nous donner l'illusion d'un déploiement de luxe effréné, nécessitant une énorme dépense de travail et un nombre considérable d'artisans. Il commente longuement dans ce sens[3] un passage de la biographie d'Hathumod, abbesse de Gandersheim, qui renonça au monde et refusa les riches toilettes, les belles coiffures, les rubans, les épingles à cheveux, les boucles d'oreilles, les broches, les colliers, les bracelets, les bagues, les ceintures, les boîtes à parfums, « objets de la convoitise de presque toutes les femmes et que lui valaient naturellement la fortune et le rang de ses parents »[4]. Est-il donc nécessaire de faire observer que cette traditionnelle tirade sur le renoncement aux mille inventions de la « frivolité féminine », due à la plume d'un clerc des dernières années du IXe siècle[5], n'a pas une valeur documentaire bien grande? On ne voit pas, en tout cas, comment elle pourrait servir à prouver, ainsi que le croit M. Dopsch, que les contemporaines de Charlemagne avaient toutes des désirs « au-dessus de leurs ressources et de leur rang »[6].

1. Voir, entre autres, C. Boulanger, *le Cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot* (Paris, 1909).

2. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 139-140.

3. *Ibid.*, p. 139 et n. 8.

4. *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. IV, p. 167, chap. 2 : « ... nam vestes auro paratas, mitras, vittas, discriminalia, inaures, lunulas, monilia, armillas, dextrariola, strophia et olfactoriola, ad quae vel habenda vel portanda plurimarum inardescit ambitio, et ultro secundum parentum facultatem et dignitatem oblata, suscipere recusavit. »

5. Agius de Corvey, qui écrivait après 874. Voir Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, t. I, 7e éd., par E. Dümmler (1904), p. 306; Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. I (1911), p. 581-583.

6. « Wir erfahren hier zugleich, dass die Frauen über das Vermögen und

Digitized by Google

Il ressortirait néanmoins d'une lettre d'Alcuin, prétend M. Dopsch[1], que, dans la société carolingienne, on portait couramment des « bagues de prix » — cela pour cette unique raison qu'Alcuin, faisant de la morale à Friduin, abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Durham, et lui reprochant ses goûts de luxe, lui conseille de songer plutôt à « décorer son âme de vertus » qu'à « orner ses doigts d'or » et qu'à « parer son cou de soieries »[2]! Et quelle conclusion d'ordre général peut-on bien tirer d'un acte isolé, conservé dans un formulaire de la fin du IXe siècle seulement, où il est question de la vente d'un « baudrier d'or garni de pierres précieuses »[3]?

De ces textes, bien peu significatifs et dont un seul remonte au règne de Charlemagne, M. Dopsch rapproche une fois[4] de plus les anecdotes fantaisistes du Moine de Saint-Gall (lui aussi de la fin du IXe siècle) : celle du fondeur qui demande au roi des lingots d'argent pour fabriquer une cloche d'un bronze plus pur et plus sonore qu'avec de l'étain[5]; celle aussi qui prête à Louis le Germanique toutes sortes de sarcasmes à l'adresse des Francs qui se présentaient devant lui couverts d'écarlate, d'or et d'argent[6]. Mais ces anecdotes, à supposer qu'elles soient authentiques, prouveraient-elles donc que les Francs avaient l'habitude de fabriquer des cloches d'argent ou de se couvrir de joyaux?

Pour remettre les choses au point, il est bon de rappeler que la vogue des bijoux et des belles pièces d'orfèvrerie ne date pas dans l'empire franc du règne de Charlemagne. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a remarqué l'espèce de fascination exercée sur les Barbares mal dégrossis qu'étaient les princes de l'époque mérovingienne par les vases précieux, les coupes et les plats d'or et d'argent, les

den Stand ihrer Familie hinaus solche Ansprüche besassen » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 140). Il est à craindre que M. Dopsch n'ait lu le texte un peu trop rapidement et ne l'ait compris à contresens, car il souligne en note les mots *et ultro secundum parentum facultatem et dignitatem oblata*, comme s'ils venaient appuyer son interprétation.

1. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 140 : « Auch aus den Briefen Alchuins geht hervor dass man viel kostbare Ringe trug. »

2. « Melius est te Deum habere in archa cordis quam aurum in archa cubilis. Confusio est vitae tuae digitos auro radiare, collum siricis ornare vestimentis; ornet pectus tuum orarium sanctitatis, non inanis vestimentorum cultus. Melius est animam virtutibus decorari quam corpus coloritatis vestibus ornari » (*Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 441).

3. Formulaire de Saint-Gall, n° 13, éd. Zeumer, dans les *Monumenta Germaniae, Formulae*, p. 405. Cf. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 140.

4. Dopsch, *ibid.*, p. 138 et 140.

5. Moine de Saint-Gall, I, 29, éd. Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 660.

6. *Ibid.*, II, 17, éd. citée, p. 695.

Digitized by Google

châsses étincelantes, les parures et les ornements d'or enrichis de pierreries. Les tombes antérieures à la fin du VIII[e] siècle, les récits des historiens et des hagiographes attestent que le travail des métaux précieux était déjà avant Charlemagne un de ceux auxquels les Francs se livraient avec une prédilection marquée et avec une ardeur qui ne fut sans doute pas dépassée au IX[e] siècle[1]. C'est seulement pour la qualité et la finesse de l'exécution, et non pour la quantité d'œuvres produites, que l'orfèvrerie a pu bénéficier de la renaissance artistique du temps de Charlemagne.

3. — *Les industries textiles.*

Les industries textiles ne semblent pas davantage avoir pris une subite extension par suite de l'arrivée de Charlemagne au pouvoir; et Inama-Sternegg est même obligé de convenir[2] que, pour pouvoir satisfaire leurs goûts de luxe en matière de costumes, les Francs durent, à l'époque carolingienne, rester tributaires de l'étranger.

Cette constatation ne l'empêche cependant pas plus que M. Dopsch de croire à un développement remarquable de l'industrie textile nationale. Le premier y croit d'instinct, uniquement parce que les documents témoignent d' « une variété toujours plus grande, d'un luxe croissant dans la façon de se vêtir » et « de la multiplication des pièces du costume dans les modes du temps »[3] — toutes choses qui ne prouvent rien et qui, par surcroît, demanderaient elles-mêmes à être démontrées.

M. Dopsch, à son ordinaire, produit longuement ses raisons. Celles-ci peuvent se répartir en trois groupes :

1° Dans toutes les parties de l'empire carolingien, les territoires germaniques compris, il est question de tissus fabriqués sur place et de cens payables en nature sous forme de pièces d'étoffe, de pièces de toile, de vêtements confectionnés ou de linge[4]. — Mais qui a jamais prétendu le contraire? Et était-ce donc une nouveauté?

2° Les documents prouvent que l'emploi des tissus de luxe s'est généralisé sous les Carolingiens[5]. — Mais, sans même vouloir dis-

1. Voir, entre autres, M. Prou, *la Gaule mérovingienne*, p. 270-274, et surtout Émile Molinier, *Histoire des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 18 et suiv.

2. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 575.

3. « Und die grössere Mannigfaltigkeit und zunehmende Pracht der Gewänder, das Ueberhandnehmen zahlreicher Bekleidungsstücke in der herrschenden Trachten jener Zeit zeigen auch hier, wie Produktion und Bedarf sich wechselseitig steigerten » (*Ibid.*, p. 574-575).

4. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 141-143.

5. *Ibid.*, p. 143.

Digitized by Google

cuter la valeur des textes cités et parmi lesquels les historiettes du Moine de Saint-Gall continuent à figurer à une place d'honneur, il resterait, là encore, à établir que la différence était sensible avec l'époque mérovingienne, où les rois et les membres de la haute société recherchaient déjà pour leurs costumes les soieries et les tissus somptueux[1].

3° On peut établir, affirme enfin M. Dopsch[2], que quelques-uns de ces tissus, et parmi les plus renommés, furent fabriqués sur le sol même de l'empire carolingien. — C'est ici le fond de la question; mais que valent les preuves alléguées? Le premier témoignage invoqué par M. Dopsch est celui d'Ermoldus Nigellus : dans son poème sur Louis le Pieux, il indique, parmi les présents dont, en 816, au moment de se séparer du pape Étienne V, l'empereur gratifia les gens de la suite pontificale, « des manteaux de couleur et des vêtements faits suivant les meilleures traditions franques »[3]. Ce texte manque de netteté, car on ne saurait affirmer que les étoffes mêmes employées pour la confection des vêtements eussent été fabriquées dans des ateliers francs ni qu'il s'agît de tissus de luxe.

Le cas des « draps frisons », cité ensuite par M. Dopsch, n'est pas moins contestable. D'abord, on peut douter que la réputation de ces draps ait été aussi grande qu'on veut bien le dire[4]. Seul, le Moine de Saint-Gall semble les priser assez haut : il raconte que Charlemagne en envoya à Haroun-al-Rachid et que Louis le Pieux en distribuait souvent, non pas sans doute aux plus grands personnages, auxquels les soieries étaient réservées, mais tout au moins aux officiers de rang inférieur, alors qu'il se contentait d'étoffes plus ordinaires pour les gratifications accordées au petit personnel du

1. Voir Prou, *la Gaule mérovingienne*, p. 275; A. Marignan, *Études sur la civilisation française*, t. I : *la société mérovingienne* (1899), p. 126-135; E. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789*, 2e éd., t. I (1900), p. 200.

2. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 144-145.

3. Ermoldus Nigellus, *In honorem Hludowici*, II, vers 471-474 (*Monumenta Germaniae, Poetae latini aevi carolini*, t. II, p. 37) :

> « ... at famulis Caesar bonitate repletus
> Congrua dona dedit pro pietate sua,
> Pallia tincta quidem necnon et corporis apta
> Tegmina, Francorum more peracta bono. »

4. Voir, en particulier, Chr.-J. Klumker, *Der friesische Tuchhandel zur Zeit Karls des Grossen und sein Verhältniss zur Weberei jener Zeit* (dissertation de doctorat de l'Université de Leipzig, 1899, extr. du *Jahrbuch der Gesellschaft für bildende Kunst und vaterländische Altertümer zu Emden*, t. XIII, p. 29-69), et H. Pirenne, *Draps de Frise ou draps de Flandre? Un petit problème d'histoire économique à l'époque carolingienne*, dans le *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, ann. 1909, p. 308-315.

Digitized by Google

palais[1]. Mais, répétons-le, le Moine de Saint-Gall n'est qu'un conteur de basse époque, et son livre est plein de telles bizarreries, il fait une telle place aux imaginations les plus saugrenues qu'il est impossible de se fier jamais à lui, même pour la connaissance des mœurs ou des usages de son temps, c'est-à-dire de la fin du IXe siècle. Il suffit d'ailleurs que le pays de Saint-Gall ait été visité par des colporteurs habiles à faire valoir ces étoffes, dont les barques frisonnes, sillonnant le Rhin, venaient apporter des cargaisons au moins jusqu'en Alsace[2], pour que notre moine ait pu les considérer comme des produits de choix.

Le fait est qu'en tout cas aucun autre écrivain de l'époque carolingienne[3] ne parle de ces fameux tissus, à l'exception du poète Ermoldus Nigellus, par qui précisément nous savons que les Alsaciens, manquant de lainages, étaient heureux d'en pouvoir acheter

1. Moine de Saint-Gall, II, 9, éd. Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 677 : « Porro autem imperatori Persarum direxit indefessus augustus equos et mulos Hispanos palliaque Fresonica, alba, cana, vermiculata vel saphirina, quae in illis partibus rara et multum cara comperit »; Moine de Saint-Gall, II, 21, éd. citée, p. 699 : « ... donativa largitus est, ita ut nobilioribus quibuscumque aut balteos aut fascilones preciosissimaque vestimenta, a latissimo imperio perlata, distribui juberet; inferioribus vero saga Fresonica omnimodi coloris darentur; porro custodibus equorum pistoribusque et coquis indumenta linea cum laneis semispatiisque, prout opus habebant, projicerentur. »

2. Voir à la page suivante, n. 1, le texte d'Ermoldus Nigellus. Notons, en tout cas, que vers 880 les moines de Saint-Gall envoyaient un des leurs acheter de la serge à Mayence (Ekkehard, *Casus S. Galli*, chap. XL, dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. II, p. 97, l. 32, et éd. Meyer von Knonau, dans les *Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben vom histor. Verein in Sankt-Gallen*, t. XV-XVI, p. 144). Les lainages devaient donc être difficiles à trouver sur place, et le drap en vente sur les bords du Rhin — le « drap frison » — devait être considéré comme une rareté enviable.

3. On a parfois cité aussi un passage d'un capitulaire de l'an 808 (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 140, n° 52, art. 5) fixant à dix sous le prix maximum d'un sayon (*sagellum*), « tandis que les *pallia* fournis à Fulda au Xe siècle valaient à peine un sou pièce », fait observer M. Pirenne (p. 310 de l'article indiqué à la page précédente, n. 4). Mais, sans même vouloir discuter la portée de cette comparaison, où a-t-on pris qu'il s'agissait de sayons *d'étoffe frisonne ?* Un érudit, au travail duquel M. Pirenne se réfère, M. Klumker (p. 60-61 de l'étude dont nous avons aussi transcrit le titre page précédente, n. 4), nous donne la clé du mystère : c'est le Moine de Saint-Gall — toujours le Moine de Saint-Gall ! — qui est cause de cette identification. Une de ses anecdotes les plus niaises (I, 34, éd. Jaffé, p. 665-666) a trait à la mode des petits manteaux, des « sayons » ridiculement courts, que les Frisons auraient introduite dans l'empire franc à la grande indignation de Charlemagne. Et voilà comment l'imagination d'un conteur de la fin du IXe siècle a fait la loi en matière d'histoire économique pour l'époque de Charlemagne !

Digitized by Google

aux marchands frisons[1]. Ermoldus s'abstient du reste de toute épithète laudative[2], en sorte que, sans le Moine de Saint-Gall, nul n'aurait hésité à considérer les draps auxquels il faisait allusion comme identiques à ces draps communs, mais solides sans doute, dont au x[e] siècle les monastères de Fulda et de Werden[3] continuaient à s'approvisionner en Frise[4].

M. Dopsch cite enfin[5], parmi les beaux tissus fabriqués alors dans l'empire franc, les soieries lyonnaises, dont l'existence serait attestée dès 838 par le diacre Florus — lequel parle simplement, dans une de ses lettres[6], d'un livre qu'avait composé Amalaire, le liturgiste bien connu, quand il était archevêque de Lyon, et qu'il avait ensuite offert à l'empereur, après l'avoir fait richement relier à Lyon même et l'avoir fait munir de signets de soie.

Comme on le voit, il est impossible de trouver le moindre indice d'une notable extension des industries textiles dans l'empire de Charlemagne. La preuve de cette extension serait faite le jour où l'on pourait établir que, d'importateur qu'il était dans le cours du VIII[e] siècle, l'État franc devint exportateur. Or on n'a jamais produit aucun document de l'époque carolingienne relatif à l'exportation des tissus francs, tandis que nous possédons un témoignage

1. Ermoldus Nigellus, *In laudem Pippini regis*, vers 119-124, éd. Dümmler, dans les *Monumenta Germaniae, Poetae latini aevi carolini*, t. II, p. 83 :

« Utile consilium Frisonibus atque marinis
Vendere vina fuit et meliora vehi.
Hinc quoque plebis honor populos transcurrit, honestus
Hinc repetit civis, hinc peregrinus opes.
Nam tego veste meos vario fucata colore,
Quae tibimet nusquam, Wasace, nota foret.

2. Il dit seulement que les draps vendus aux Alsaciens sont « teints de diverses couleurs », *vario fucata colore*, ce qui a tout l'air d'une cheville et n'est, en tout cas, que la reproduction d'une fin de vers de Virgile (Géorgiques, IV, 335), déjà utilisée par Théodulphe une quarantaine d'années plus tôt. Voir l'édition Dümmler, *loc. cit.*

3. Voir les textes réunis par Klumker, *loc. cit.*, p. 40 et suiv., et cf. Pirenne, *loc. cit.*, p. 309.

4. On a émis l'hypothèse que les draps dits « frisons » ne devaient leur nom qu'aux négociants qui en assuraient presque exclusivement la vente dans l'empire carolingien, la Frise, fait-on observer, n'ayant produit durant le haut moyen âge que des étoffes communes et non des tissus de luxe. M. Klumker (*loc. cit.*, p. 58-69) a supposé qu'il s'agissait en réalité de tissus anglais; M. Pirenne (*loc. cit.*, p. 311-315) a proposé l'hypothèse d'une origine flamande; mais il faut bien dire que les deux conjectures restent également fragiles.

5. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 145.

6. *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. V, p. 268, n° 13.

Digitized by Google

formel touchant les importations de tissus étrangers en France : dans une lettre, souvent citée[1], écrite par Charlemagne au roi de Mercie Offa, en 796, en vue d'établir un accord commercial entre les deux royaumes, Charlemagne réclame, entre autres, le retour aux anciens usages pour les dimensions des manteaux qui, « depuis les temps les plus anciens, avaient coutume d'être envoyés » dans ses États. Pour que le souverain franc se soit intéressé ainsi à la question de la coupe des manteaux importés d'Angleterre, il faut bien admettre qu'il s'en vendait régulièrement d'assez gros stocks sur le continent.

Il est, à coup sûr, impossible de tirer une conclusion générale d'un document unique en son genre. Il donne néanmoins à penser qu'Inama-Sternegg avait vu juste quand il déclarait que les industries textiles étaient encore insuffisamment développées dans l'empire franc pour satisfaire à elles seules les besoins du pays[2]. Mais alors que, dans la pensée de l'historien allemand, cette insuffisance ne portait que sur les tissus de luxe, nous serions portés à croire, d'après le contenu de la lettre de Charlemagne, qu'elle s'étendait aux draps d'usage courant.

4. — *Les industries du bâtiment.*

M. Dopsch s'est donné la peine de rassembler un grand nombre de textes relatifs à diverses autres industries. Il a pu ainsi établir[3] quelques faits dont on estimera peut-être, au surplus, qu'une démonstration dans les règles n'était pas indispensable. Grâce à lui, nous dirons donc, avec plus d'assurance que jamais, qu'on rencontrait dans l'empire de Charlemagne des ouvriers travaillant les peaux et les cuirs, des verriers, des potiers, des maçons, des charpentiers, des menuisiers, des peintres, etc. Mais devons-nous le suivre quand il affirme ou insinue que toutes les industries auxquelles ces divers artisans appartenaient reçurent une impulsion nouvelle à l'époque carolingienne? Ce n'est pas en accumulant pêle-mêle les textes les plus divers qu'on en fournira la démonstration.

1. *Monumenta Germaniae*, *Epistolae*, t. IV, p. 145, n° 100 : « Sed sicut vos de longitudine petrarum desiderium vestrum intimastis, ita et nostri de prolixitate sagorum deposcunt ut tales jubeatis fieri, quales antiquis temporibus ad nos venire solebant. »

2. Voir ci-dessus, p. 230.

3. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 146-154.

Digitized by Google

Il est, en outre, des cas où les apparences peuvent être trompeuses. L'histoire des multiples constructions entreprises sous le règne de Charlemagne en est la preuve.

Pas plus que ses devanciers, M. Dopsch n'hésite à écrire[1] que toutes les industries du bâtiment en furent vivifiées. Cependant nous cherchons en vain l'influence profonde et durable qu'a pu exercer au point de vue de l'industrie nationale la construction d'édifices comme le palais ou la chapelle impériale d'Aix. S'ingénia-t-on, par exemple, à chercher et ouvrir de nouvelles carrières pour en extraire le marbre dont on avait besoin? Nullement : on préféra en faire venir à grands frais de Rome et de Ravenne, où les monuments antiques en fournissaient à discrétion; on enleva même de ces ruines vénérables des colonnes toutes taillées et, pour la décoration des absides et des parois, ainsi que pour le pavement du sol, plutôt que de tenter un effort de création, on préféra arracher les mosaïques anciennes et les reconstituer à Aix[2].

Ce n'est pas à dire qu'en fin de compte l'architecture n'ait pas réalisé de sérieux progrès au IXe siècle. Mais la question des perfectionnements d'ordre technique ou esthétique est indépendante de la question du développement même des industries dont l'art de bâtir est tributaire.

Aujourd'hui, sans doute, un vaste programme de construction est un puissant stimulant pour toutes ces industries; mais il en allait autrement à une époque où l'initiative individuelle était réduite presque à rien, où la main-d'œuvre était presque exclusivement une main-d'œuvre servile, dont le travail des corvées formait l'appoint.

Une fois de plus, nous nous trouvons donc en présence d'affirmations sans preuves.

5. — *Le commerce.*

Charlemagne — cela est incontestable — eut une politique commerciale. Les capitulaires et sa correspondance témoignent de son souci très vif de protéger les négociants et de leur faciliter l'exercice de leur profession par l'octroi d'immunités spéciales, par une surveillance plus étroite des bureaux de péages, qui avaient une fâcheuse tendance à se multiplier indûment, par la mise en circulation d'une

1. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 151 et suiv.

2. Voir les textes réunis par Simson, *Jahrbücher des deutschen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. II, p. 558-559.

Digitized by Google

monnaie de bon aloi, par l'adoption d'un système uniforme de poids et mesures, par de sévères règlements contre la spéculation et la concurrence déloyale, par l'entretien d'un bon réseau routier, etc.[1]. D'autre part, il est naturel que l'incorporation à l'État franc de vastes territoires sur lesquels l'empereur s'employa à faire régner la « paix franque » ait eu pour effet d'élargir le champ ouvert à l'activité commerciale des hommes du IXe siècle. Mais quels furent ceux qui en profitèrent le plus? Les commerçants francs ou ceux des autres pays?

Dans les documents officiels du temps de Charlemagne, il n'est guère question que de ces derniers. A eux vont toutes les faveurs; eux seuls semblent bénéficier de toutes les exemptions[2]; et l'on sait qu'Einhard ne peut, dans sa *Vie de Charlemagne*, réprimer un léger mouvement d'humeur à la pensée de tous ces étrangers (*peregrini*) dont la présence était jugée encombrante par plus d'un dans l'empire[3].

Ce n'est, du reste, pas là un fait nouveau. Les documents de l'époque mérovingienne permettent de constater qu'il en était déjà ainsi longtemps avant le règne de Charlemagne : dès le VIe et le VIIe siècle, une grande partie du commerce des pays francs semble entre les mains de Frisons, de Saxons, d'Anglais, d'Irlandais, de Lombards, d'Espagnols, de Syriens et d'orientaux de toute sorte[4]. La seule différence appréciable avec l'ancien temps consistait dans les facilités plus grandes accordées désormais à tous ces marchands venus de loin, qui apportaient en Gaule et en Germanie les produits de leurs pays.

M. Dopsch a même complété à cet égard les renseignements recueillis par ses devanciers[5]. De ses propres recherches et de celles dont il a fait état, il ressort que les ports, les places de commerce, les foires et les marchés de l'empire carolingien virent affluer des

1. Cf. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 585-591.

2. Voir les textes mêmes indiqués par Inama-Sternegg, *loc. cit.*

3. Einhard, *Vita Karoli*, XXI, éd. Holder-Egger (collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*), p. 26. Cf. notre étude sur Einhard, *Rev. histor.*, t. CXXVI, p. 301.

4. Voir Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 234; Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. I, p. 66; A. Marignan, *Études sur la civilisation française*, t. I : *la société mérovingienne*, p. 144 et suiv.; P. Huvelin, *Essai historique sur le droit des marchés et des foires* (thèse de doctorat en droit de l'Université de Paris, 1897), p. 143-150; et, au point de vue spécial des commerçants orientaux, Louis Bréhier, *les Colonies d'orientaux en Occident au commencement du moyen âge*, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XII (1903), spécialement p. 11 à 30.

5. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 182-189.

Digitized by Google

commerçants venus de tous les points de l'horizon, aussi bien de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ou de la Scandinavie que de l'Orient[1]. Il est vrai que l'activité des Frisons ou des Saxons, ces deux peuples maritimes que tout portait, ainsi que les Normands, au commerce ou à la piraterie, ne se démentit pas après leur incorporation à l'empire; mais nul ne songera à en faire spécialement honneur à Charlemagne ou à ses successeurs, puisque cette activité n'était point, elle non plus, un fait nouveau.

Les Francs eux-mêmes, bien entendu, ne restèrent pas entièrement passifs. Dans la lettre que nous avons déjà citée, adressée par Charlemagne en 796 au roi de Mercie Offa, il est stipulé qu'en échange de la protection assurée à ses sujets sur le continent, Offa devra faciliter les opérations des sujets du roi franc qui se rendront dans ses États pour leurs affaires[2]. M. Dopsch, à qui ce texte important a échappé, en a produit quelques autres, qui — sans que cela soit toujours certain[3] — semblent viser aussi des négociants de nationalité franque : par exemple une lettre d'Alcuin à l'évêque de Coire, demandant au prélat une exemption de taxes en faveur d'un marchand de chez lui qui se rend en Italie[4].

Comment s'étonner d'ailleurs de faits de ce genre quand on se rappelle que, de longues années avant Charlemagne, des négociants venus de Gaule se risquaient déjà en de lointaines contrées? Qui ne connaît les aventures extraordinaires de ce marchand de Sens nommé Samo, qui, avec quelques compatriotes, partit en l'année 623 pour

1. Les Juifs, qui jouèrent un rôle considérable dans le commerce de l'empire carolingien, étaient réputés étrangers et traités comme tels.

2. *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 145 : « De negotiatoribus quoque scripsisti nobis. Quos voluimus ex mandato nostro ut protectionem et patrocinium habeant in regno nostro legitime juxta antiquam consuetudinem negotiandi. Et si in aliquo loco injusta affligantur oppressione, reclament se ad nos vel nostros judices et postea piam jubebimus justitiam fieri. *Similiter et nostris : si aliquid sub vestra potestate injusti patiantur, reclament se ad vestrae equitatis judicium*, ne aliqua inter nostros alicubi oboriri possit perturbatio. »

3. N'est-ce pas s'abuser, par exemple, que de rapporter, comme le fait M. Dopsch (*op. cit.*, t. II, p. 190), aux négociants de nationalité franque plutôt qu'à d'autres les dispositions du célèbre capitulaire de l'année 805 (*Monumenta Germaniae, Capitularia*, t. I, p. 123, art. 7) relatives au commerce sur les frontières des pays slaves et avares?

4. *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 119, n° 77 : « Hunc nostrum negociatorem, Italiae mercimonia ferentem, his litteris tuae paternitatis commendo protectioni... » Cette lettre pourrait, à la rigueur, viser un marchand étranger, bien qu'Alcuin parle de *negociatorem nostrum*. Elle le pourrait d'autant mieux que rien ne prouve qu'elle n'ait pas été écrite par Alcuin durant un des séjours qu'il fit en Angleterre.

Digitized by Google

un voyage d'affaires chez les Wendes et qui finit par recevoir d'eux la couronne royale[1]? Ce n'est là qu'un exemple, le plus curieux de tous, de l'esprit d'entreprise des commerçants francs à l'époque mérovingienne : ceux du temps de Charlemagne avaient de qui tenir.

Quand ils parlent de ces derniers, Inama-Sternegg et M. Dopsch semblent pourtant persuadés qu'ils furent les artisans d'une véritable révolution commerciale. Inama-Sternegg a des pages qui confinent au lyrisme sur le génie de ce Charlemagne qui « porta son regard au delà des frontières de son empire... et qui, avec les riches ressources d'une grandiose administration, s'efforça de frayer à ses sujets les voies par lesquelles ils allaient pouvoir écouler l'excédent de la production nationale et se procurer régulièrement les produits exotiques » dont ils avaient besoin[2]. « Ce sera toujours », dit-il encore[3], « une des plus belles pages de gloire de ce grand empereur d'avoir su apprécier l'extrême importance du grand courant d'échange mondial est-ouest et de s'être appliqué à en tirer profit pour la prospérité économique de ses États ». Car Charlemagne — ne nous étonnons de rien — devançant les siècles, grâce au coup d'œil que seul donne le génie, avait compris déjà, paraît-il, que l'avenir des pays germaniques était vers l'Orient : déjà son grand projet était d'ouvrir au commerce de ses sujets la route qui, par le Danube, gagne Constantinople et qui se prolonge de là jusqu'au cœur de l'Asie[4]. Déjà sans doute aussi — bien que cette dernière précision manque dans le livre d'Inama-Sternegg — la capitale d'Haroun-al-Rachid, la célèbre Bagdad, représentait son objectif ultime! La longue guerre entamée en 791 contre les Avares eut pour but principal le dégagement de la vallée du Danube, que ces peuplades

1. Chronique de Frédégaire, XLVIII, éd. Krusch, *Monumenta Germaniae, Scriptores rerum merovingicarum*, t. II.

2. « Er richtete seinen Blick auch über die Grenzen seines Reiches hinaus, erspähte die Vorteile welche aus geregelten Handelsbeziehungen mit fremden Ländern erwachsen konnten und suchte mit den reichen Mitteln seiner grossartigen Verwaltung den Angehörigen seines Reiches die Wege zu bahnen, auf denen sie den Ueberfluss nationaler Produkte absetzen und die Waren anderer entlegener Produktionsgebiete regelmässig beziehen konnten » (Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 592).

3. « Es wird immer zu den ruhmreichsten Blättern der Geschichte dieses grossen Kaisers gehören, dass er die eminente Bedeutung der grossen ost-westlichen Welthandelskonjunktur richtig zu würdigen verstand und bemüht war, dieselbe auch der Volkswirtschaft des eigenen Reiches dienstbar zu machen » (*Ibid.*, p. 593).

4. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 594-595.

Digitized by Google

barbares interceptaient[1]. C'est ce que n'avait deviné aucun des contemporains de Charlemagne, lesquels expliquent les choses d'une manière quelque peu différente. Par bonheur, la perspicacité des historiens modernes est là pour suppléer à leur silence!

Les contemporains n'ont pas davantage compris que c'était dans cette même politique commerciale à longue portée que devait être cherché le secret d'une autre entreprise de l'empereur : la percée d'un canal qui, joignant l'Altmühl à la Rezat, devait permettre les communications directes par eau entre la vallée du Main et celle du Danube[2]. Le projet échoua; mais Charlemagne, nous affirme-t-on, n'en poursuivit pas moins avec une ténacité à toute épreuve et par tous les moyens ses projets de pénétration économique vers l'Orient : telle serait, prétend Inama-Sternegg[3], la raison, également inconnue des hommes du IXe siècle, des entreprises de l'empereur franc contre la cité commerçante de Venise et du traité qu'il conclut à son sujet[4]; telle serait aussi[5] la raison des combats livrés en 806, 809 et 810 par la flotte franque contre les vaisseaux grecs et arabes dans la Méditerranée[6]. Nous aurions cru plutôt, nous l'avouons, sur la foi des annalistes contemporains, qu'il s'agissait seulement alors de repousser les attaques des pirates sarrasins et les retours offensifs des Grecs contre la Vénétie et les côtes dalmates.

La hantise de cette préoccupation d'ordre économique, qu'il suppose à l'origine de toutes les initiatives prises par Charlemagne, pousse Inama-Sternegg à ne plus voir que des marchands natifs

1. « Aber wenn wir sehen, wie Karl die Avaren bezwingt, um den Donauweg nach Konstantinopel wieder frei zu machen... » (*Ibid.*, p. 594).

2. Inama-Sternegg (p. 594) n'a d'ailleurs pas ici le mérite de l'invention. On trouvera un bon résumé des diverses théories présentées à ce sujet dans le travail de M. Friedrich Beck, *Der Karlsgraben. Eine historische, topographische und kritische Abhandlung* (Nürnberg, 1911, in-8°, VIII-91 p., avec cartes et illustrations), notamment p. 27. Sur cette percée du canal de l'Altmühl, le texte fondamental est celui des Annales royales remaniées, ann. 793 (éd. Kurze, p. 93) : « Et cum ei (Karolo regi) persuasum esset a quibusdam, qui id sibi compertum esse dicebant, quod si inter Radantiam et Alcmonam fluvios ejusmodi fossa duceretur, quae esset navium capax, posse percommode a Danubio in Rhenum navigari, quia horum fluviorum alter Danubio, alter Moeno miscetur, confestim cum omni comitatu suo ad locum venit, etc. »

3. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 595-596.

4. On trouvera les renvois aux textes dans Inama-Sternegg, ainsi que dans Simson, *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. II, p. 292-296, 333-335, 416-422, 444-445, 461-465, 594-603.

5. Cf. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 595.

6. *Annales royales*, éd. Kurze, p. 122, 127 et 130.

Digitized by Google

de l'empire carolingien sur toutes les routes d'Orient. Nous apprenons ainsi que l'empereur fonda à Jérusalem un hôpital pour eux et même, précise-t-il, pour « les marchands *allemands* »[1] — cela sur la foi de Heyd[2], qui lui-même n'a d'autre garant que le moine Bernard, auteur d'un Itinéraire en Terre-Sainte, rédigé vers 870. Or, chez ce dernier, il est bien fait allusion, en effet, à un « hôpital » fondé par Charlemagne, mais en des termes aussi simples que clairs : « l'hôpital du très glorieux empereur Charles, où sont reçus *tous ceux qui vont en ce lieu pour cause de dévotion* et qui parlent la langue latine (ou la langue romane)[3]. » Il est vrai qu'Inama-Sternegg soupçonne Charlemagne de n'avoir favorisé les pélerins, même ceux de Rome, que parce qu'il se faufilait quelquefois des marchands parmi eux[4]! Et, suivant son habitude, pour parachever sa démonstration et rendre aussi sans doute plus concrète et plus vivante la « grande pensée » du règne de Charlemagne, Inama-Sternegg ne manque pas[5] de faire appel au « témoignage » du Moine de Saint-Gall sur les relations de l'empire franc avec l'Orient!

1. « Was die folgende Zeit zur Wiederaufnahme dieses Welthandelsverkehrs leistete, das wird in seinen ersten Anfängen immer wieder auf die grosse Zeit zurückverweisen, in der Karl der Grosse in Jerusalem ein Hospital für deutsche Kaufleute gründete... » (Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 597).

2. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, traduction Furcy Raynaud, t. I (1885), p. 91.

3. « De Emmaus pervenimus ad sanctam civitatem Ierusalem et recepti sumus in hospitali gloriosissimi imperatoris Caroli, in quo suscipiuntur omnes qui causa devotionis illum adeunt locum lingua loquentes romana » (*Itinerarium Bernardi monachi*, chap. 10, éd. Tobler et Molinier, *Itinera hierosolymitana*, t. I, p. 319). Les mots *lingua romana* sont susceptibles de deux interprétations : ou bien l'auteur a voulu opposer les chrétiens de langue latine à ceux de langue grecque ou bien il a pensé à ses concitoyens, les Francs de Gaule, ceux qui parlaient la langue romane.

4. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 594-595 : « Wenn wir seine Bereitwilligkeit erfinden, den Rompilgern seinen besonderen Schutz zu gewähren, auch wenn sie, wie so häufig, Pilger und Kaufleute in einer Person waren... » A peine est-il utile de relever que le seul texte invoqué à ce propos, en note (p. 595, n. 1 : la lettre, souvent citée, de Charlemagne à Offa), répond, au contraire, au désir qui anime l'empereur de démasquer les faux pélerins — venus, du reste, non pas de France, mais d'Angleterre — et de les empêcher de bénéficier indûment des franchises accordées aux dévôts authentiques : « De peregrinis vero, qui pro amore Dei et salute animarum suarum beatorum limina apostolorum adire desiderant, sicut olim, perdonavimus, cum pace sine omni perturbatione ut vadant suo itinere, secum necessaria portantes. Sed probavimus quosdam fraudolenter negociandi causa se intermiscere, lucra sectantes, non religioni servientes. Si tales inter eos inveniantur, locis oportunis statuta solvant telonea » (*Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. IV, p. 145).

5. Inama-Sternegg, *op. cit.*, p. 595 et n. 3 et 4, p. 597, n. 4.

Digitized by Google

Il est triste de constater que de telles imaginations ont trouvé crédit auprès d'historiens sérieux. Même chez nous, plus d'un a brodé sur ce thème, notamment Pigeonneau qui, dans sa consciencieuse *Histoire du commerce de la France*, après avoir présenté sous un jour flatteur l'histoire des rapports économiques de l'Occident avec l'Orient au temps des premiers Carolingiens, finit par une allusion à la percée du canal de l'Altmühl — destiné, écrit-il, à « réunir... la mer Noire à la mer du Nord » — et parle, lui aussi, à ce propos « de ces audaces du génie qui devance la marche de l'esprit humain et qui devine l'avenir »[1].

M. Dopsch, pour sa part, taxerait volontiers Inama-Sternegg de timidité, et ce n'est pas seulement sur les routes de l'Orient, mais partout, dans toutes les directions, qu'il croit retrouver les manifestations d'une activité commerciale décuplée. Comme d'ordinaire, il a accumulé un grand nombre de textes de valeur très inégale et d'époques très diverses[2] qui, au premier abord, par leur masse même, peuvent faire illusion, mais qui fondent à vue d'œil à mesure qu'on les examine. Ainsi, il affirme (en paraissant s'étonner d'ailleurs d'être le premier à faire cette découverte) l'existence de relations commerciales régulières et importantes à la fois entre l'intérieur de l'Allemagne et Venise[3] et entre la Gaule méridionale et les ports de l'Italie occidentale[4].

Or, dans le premier cas, ses preuves se réduisent à deux, savoir : 1° quelques lignes des *Annales de Fulda* qui, sous l'année 860, signalent qu'à raison du froid intense les commerçants de Venise durent, pendant une partie de l'hiver, transporter dans des chariots et à dos de chevaux les marchandises qu'ils avaient l'habitude de transporter en barques et en gondoles[5]; 2° un passage de l'*Histoire de Venise* de M. Kretschmayr, d'où il ressortirait que les monnaies

1. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. I (1885), p. 77. — Dans son *Histoire du commerce du monde depuis les temps les plus reculés*, t. I (1891), p. 126, M. Octave Noël écrit aussi, en s'inspirant de Pigeonneau : « Charlemagne rêvait même de creuser un canal entre cette dernière rivière (le Main) et le Danube *et de mettre ainsi l'Océan en communication avec la mer Noire.* »

2. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 190-233.

3. « Was man aber ganz übersehen hat : es bestand damals schon... ein regelmässiger Handelszug aus Inner-Deutschand nach Venedig » (*Ibid.*, p. 191).

4. *Ibid.*, p. 200.

5. *Annales Fuldenses*, éd. Kurze (dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*, 1891), p. 54 : « Mare etiam Ionium glaciali rigore ita constrictum est, ut mercatores, qui nunquam antea nisi vecti navigio, tunc in equis quoque et carpentis mercimonia ferentes Venetiam frequentarent. »

Digitized by Google

franques eurent probablement cours en Vénétie au début du IXe siècle. Mais M. Kretschmayr[1] s'est borné à émettre, en passant, cette hypothèse que, Venise ayant un moment été englobée dans l'empire carolingien, les monnaies franques durent y remplacer les monnaies byzantines[2]; et l'on ne voit pas, d'autre part, pourquoi les marchands qui circulaient sur la glace des canaux vénitiens durant l'hiver 860 seraient nécessairement venus du cœur de l'Allemagne.

L'existence de rapports commerciaux réguliers entre le midi de la Gaule et les côtes de l'Italie occidentale ne serait pas faite pour surprendre. M. Dopsch n'allègue cependant qu'un acte de Louis le Pieux qui, en l'année 822, confirmant un privilège octroyé par son père, concède aux moines de Saint-Victor de Marseille le montant des droits de péage à percevoir sur tous les vaisseaux qui viendront d'Italie s'amarrer en face de leur église[3]. Comme ce texte isolé ne peut suffire à donner l'impression d'une grande activité commerciale, M. Dopsch y ajoute pêle-mêle[4] des considérations de ce genre : la plastique lombarde s'est répandue en Provence, dans la vallée du Rhône, en Aquitaine, en Gascogne; les *Annales royales* signalent, sous l'année 806, la présence à Gênes d'un comte franc, lequel livre combat aux pirates sarrasins; le nom du port italien de Luna paraît à l'époque carolingienne, ainsi que celui de Porto Venere : c'est dans ce dernier que débarque, en 801, le juif Isaac, qui ramenait un éléphant d'Afrique; la même année, des envoyés d'Haroun-al-Rachid accostent à Pise... — Oui, sans doute; mais en quoi tous ces menus faits intéressent-ils l'histoire du commerce de la Gaule méridionale?

M. Dopsch nous parle aussi, avec non moins d'assurance, des grandes cités commerçantes de Gaule : Rouen, Amiens, Étaples, Liége, Anvers, Gand[5], Cambrai, Laon, Reims, Dijon, Besançon,

1. H. Kretschmayr, *Geschichte von Venedig*, t. I (Gotha, 1905), p. 78 : « Gewiss war der naturalwirtschaftliche Zug noch im 11. Jahrhundert stark, wenn nicht überwiegend; ebenso gewiss aber fanden im 8. Jahrhundert griechische, *nachweislich zu Beginn des neunten auch fränkische Münzen* Eingang in die Lagunen... »

2. C'est un fait d'ailleurs — dont M. Dopsch eût pu tirer argument — que des monnaies franques, les unes au nom de Louis le Pieux, les autres au nom de son fils Lothaire, portent au revers l'indication de Venise (*Venecias* ou *Venecia*) comme lieu de frappe. Il ne semble pas qu'on ait jusqu'alors fourni d'explication de ce fait curieux. Voir Blanchet et Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, t. I, par A. Blanchet (1912), p. 371, 372 et 394; M. Prou, *les Monnaies carolingiennes* (*Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale*), p. LXXIX-LXXX et 128.

3. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern*, 2e éd., t. I (1908), n° 765.

4. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 200-201.

5. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 196.

Digitized by Google

Commercy, Remiremont, Lyon (placé, pour la circonstance, dans le *sud* de la France[1]), Marseille, Narbonne, Arles, Nimes, Nice[2], etc. Il réserve une place d'honneur aux foires des environs de Troyes qui, dès le IXe siècle, à l'en croire[3], préludaient aux fameuses foires de Champagne. Il dépeint l'animation des routes parcourues en tous sens par les marchands, par les courriers et même... par les touristes[4]. Le long de ces routes, il nous montre les hôtelleries prêtes à accueillir les voyageurs[5], les camionneurs ou les voituriers prêts à les transporter, eux et leurs bagages[6]. Et, pour compléter ce tableau d'allure moderne, il énumère toute une série de ports et de mouillages, en France et surtout en Italie[7], où les navires s'empressaient, chargeant et déchargeant des marchandises. Au bas des pages, les références abondent, Mais reportons-nous au texte, immédiatement tout l'édifice s'effrite.

Rouen, Amiens et Étaples, écrit par exemple M. Dopsch, « étaient alors, dans la France septentrionale, des places de commerce aussi connues que Dorstadt (Duurstede) et Utrecht dans les Pays-Bas »[8]. Preuve unique : un acte de l'an 779, par lequel Charlemagne accorde une exemption de tonlieu aux moines de Saint-Germain-des-Prés dans toutes les cités du royaume, « tant à Rouen qu'à Quentovic (aujourd'hui Étaples), Amiens, Utrecht et Duurstede »[9]. — Pour Liége, tout se réduit au fait qu'on y trouve au IXe siècle une colonie de « Scots » et qu'il y passait beaucoup de pèlerins.

Pour Gand, les témoignages invoqués sont une lettre d'Einhard et un passage des *Annales royales*. Mais ces dernières ne citent Gand que comme un des ports où furent mis en chantier, au cours de l'an-

1. « Im Süden Frankreichs waren Lyon, Marseille und Narbonne belebte Handelsplätze » (*Ibid.*, p. 199).
2. *Ibid.*, p. 199-200.
3. *Ibid.*, p. 198.
4. *Ibid.*, p. 209-210.
5. *Ibid.*, p. 207.
6. *Ibid.*, p. 221.
7. *Ibid.*, p. 202.
8. « Rouen an der Seine, Amiens an der Somme und Étaples an der Canche waren in Nordfrankreich damals ebenso bekannte Handelsplätze wie Dorstat und Utrecht in den Niederlanden » (*Ibid.*, p. 196).
9. *Monumenta Germaniae, Diplomata Karolinorum*, t. I, n° 122, p. 171 : « ... decernimus... ut per [n]ullos portus neque per civitates tam in Rodomo quam et in Wicus neque in Ambianis neque in Trejecto neque in Dorstade, etc. » Il serait d'ailleurs facile de donner des preuves sérieuses de l'activité du port de Quentovic (Étaples) au IXe siècle. Guérard en avait déjà réuni bon nombre dans ses *Prolégomènes* au *Polyptyque d'Irminon*, p. 787-790. Voir aussi E. de Fréville, *Mémoire sur le commerce maritime de Rouen*, t. I (1857), p. 33-35.

Digitized by Google

née 810, les vaisseaux construits sur l'ordre de Charlemagne pour faire la police de la mer du Nord[1] ; et la lettre d'Einhard est un simple billet adressé à un inconnu — qu'on suppose, sans raisons précises, en résidence à Gand — pour le prier de lui expédier de la cire (prélevée d'ailleurs, selon toute vraisemblance, sur les produits du domaine d'Einhard lui-même[2]). C'est pourtant à cause de ces deux seuls textes que M. Dopsch croit pouvoir qualifier Gand de « place de commerce déjà importante »[3] !

Le même titre[4] est, il est vrai, décerné à Anvers avec plus de légèreté encore : il suffit que le poète Milon, qui écrivait au temps de Charles le Chauve, rappelle le débarquement de saint Amand vers l'an 640 à Caloloo, sur l'estuaire de l'Escaut[5]. — Pour Cambrai, une seule preuve aussi : une liste, dressée sans doute seulement à la fin du x^e^ siècle, de diverses épices dont les moines de Corbie avaient décidé d'aller faire l'achat en cette ville[6]. — Pour Laon, deux textes, pas plus significatifs l'un que l'autre : quelques vers du milieu du IX^e^ siècle, donnant une brève description de la cité, sans la moindre allusion à son commerce, à propos de la visite qu'y fit sainte Benoîte[7], et une lettre de la première moitié du même siècle conservée dans un manuscrit de Laon[8], mais écrite, selon toute vraisemblance, à Gand ou ailleurs, pour inviter un moine inconnu à acheter une « coule » (*cucullus*) en gros tissu.

Pour Reims, Dijon et Besançon, le seul argument produit est que ces trois villes étaient traversées par des routes fréquentées à l'époque carolingienne[9] ; pour Commercy et Remiremont, M. Dopsch se con-

1. *Annales regni Francorum*, éd. Kurze, p. 135 : « Inde ad Scaldim fluvium veniens in loco, qui Gand vocatur, naves ad eandem classem aedificatas aspexit. »

2. *Monumenta Germaniae*, *Epistolae*, t. V, p. 137, n° 56.

3. « Auch Antwerpen, Gent und Maestricht waren damals bereits wichtige Handelsemporien » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 196).

4. Voir la note précédente.

5. Milo, *Vita S. Amandi*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Poetae latini*, t. III, p. 596, 613.

6. Publiée par Guérard, *Polyptyque de l'abbé d'Irminon*, t. II, p. 336, n° 2.

7. *Carmen de S. Benedicta*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Poetae latini*, t. IV, p. 217, vers 167.

8. Formulaire du *Codex Laudunensis*, dans les *Monumenta Germaniae*, *Formulae*, p. 514, n° 3.

9. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 199 : « Von Rheims (*sic*), Dijon und Besançon war oben schon die Rede. » On se reporte à la p. 197, à laquelle nous sommes renvoyés en note, et on lit : « ... Hier teilten sich die Strassen. Die eine führte über Solothurn nach Strassburg... Die andere (zur Linken) nach Dijon-Langres-Chaumont und Rheims-Soissons hatte z. T. noch eine Parallelstrasse über Lausanne-Orbe und Pontarlier-Besançon. »

Digitized by Google

tente de mentions fugitives de leurs deux noms dans les *Annales royales*[1]; pour Lyon, son garant est l'archevêque de cette ville, Agobard, qui se plaint dans une de ses lettres des faveurs accordées par l'empereur Louis le Pieux aux juifs de son diocèse[2]; pour Marseille et Narbonne, un simple renvoi à l'*Histoire du commerce* de Pigeonneau, lequel, à son tour[3], n'indique pour toute référence que l'anecdote incohérente du Moine de Saint-Gall relative aux pirates dont Charlemagne aperçoit au large les barques, d'un port « de la Gaule narbonnaise »[4]; pour Arles, M. Dopsch transforme en certitude une hypothèse de Heyd[5], fondée sur un passage où le poète Théodulphe parle des tissus orientaux et des perles que les plaideurs de la localité offrent aux juges pour les corrompre[6]; pour Nimes et Nice, raison unique : les raids des Sarrasins sur les deux villes...[7]. — Avec un pareil procédé, nous nous faisons fort de prouver l'importance commerciale d'une ville quelconque à une époque quelconque.

Il serait fastidieux, et il est d'ailleurs bien inutile, de soumettre à la même épreuve les autres affirmations de M. Dopsch. Elles procèdent toutes de la même « méthode ». En veut-on néanmoins encore un ou deux exemples caractéristiques? Qu'on se reporte aux pages où M. Dopsch prétend prouver le développement pris par « l'industrie des transports » à l'époque carolingienne. M. Dopsch commence par poser en principe[8] que les corvées de charroi n'avaient d'autre objet que d'assurer la livraison à très faible distance des produits

1. *Annales regni Francorum*, ann. 805 et 821, éd. Kurze, p. 120 et 155 (deux mentions du passage de Charlemagne au *castellum* de Remiremont); ann. 823 et 825, p. 163 et 168 (mention d'un miracle survenu *juxta villam Commerciacum*).

2. *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. V, p. 182-185, n° 7.

3. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. I, p. 73.

4. Moine de Saint-Gall, II, 14, éd. Jaffé, *Monumenta Carolina*, p. 687. Voir ce que nous avons dit de cette anecdote dans notre étude sur le Moine de Saint-Gall, *Rev. histor.*, t. CXXVIII, p. 283.

5. Heyd, *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, traduction Furcy Raynaud, t. I, p. 92, n. 1 : « Arles paraît avoir eu le privilège des relations avec les Arabes... » — ce qui, sous la plume de M. Dopsch, devient : « Auch Arles hatte damals eine grosse Bedeutung für den Verkehr mit den handelstüchtigen Arabern » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 200).

6. Théodulphe, *Contra judices*, dans les *Monumenta Germaniae, Poetae latini aevi carolini*, t. I, p. 498-499.

7. « Auch Nimes und Nizza müssen schon eine gewisse Rolle gespielt haben, da sie von den Jahrzeitbüchern beim Bericht über die Plünderungen der Sarazenen doch schon besonders erwähnt werden » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 200).

8. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 213 et 221.

Digitized by Google

domaniaux — oubliant qu'il est, au contraire, fréquemment question dans les textes de charrois lointains, à des distances qui parfois excèdent 100 ou 200 kilomètres, comme il lui eût été facile de s'en convaincre en ouvrant le polyptyque de Saint-Germain-des-Prés[1]. Puis il déclare qu'en fait, même les grands propriétaires étaient obligés d'avoir recours à des entrepreneurs de camionnage pour la rentrée de certaines redevances en nature[2], alors que le seul texte qu'il cite, les « statuts » du monastère de Corbie, rédigés en 822 par l'abbé Adalard, ne vise que le cas des tenanciers, astreints réglementairement au charroi gratuit d'une dime par an et en faveur de qui une rémunération est stipulée pour tout charroi supplémentaire[3]. Un dernier texte enfin, auquel M. Dopsch renvoie et qui ne semble pas, du reste, antérieur au x^e^ siècle, parle, non pas, comme il le dit[4], de charretiers qui concluent des emprunts pour se procurer les fonds nécessaires à leur entreprise, mais de tenanciers sur qui les corvées de charrois pèsent si lourdement qu' « ils doivent s'endetter pour faire face à leurs obligations »[5]. — Singulière « méthode », décidément, que celle dont use M. Dopsch!

De même, l'on n'aura pas lu sans stupeur que l'industrie du tourisme datait du IX^e^ siècle. La preuve? Elle ressort de ce fait, paraît-il, que « la mise en scène de voyageurs faisant route dans des véhicules publics ou étrangers, en quelque sorte comme passagers (*epibatae*), était chose courante dans la littérature poétique de ce temps »[6]. En

1. Cf. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I (*Prolégomènes*), p. 778 à 792.

2. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 221-222.

3. « Hoc tamen sciendum quia nullatenus volumus ut illa familia per imperium ipsam secundam decimam ad monasterium deducat, sed ipse portarius sibi carra cum pretio conducat, secundum quod tunc temporis fuerit, et ipsa carra locare potuerit... De pretio autem, unde illa carra conduci debent, portarius per discipulum suum quicquid agendum est agat, etc. » (Statuts d'Adalard, II, 9, éd. Guérard, à la suite du *Polyptyque de l'abbé Irminon*, p. 325 et 326; éd. Levillain, dans *le Moyen âge*, ann. 1900).

4. « Das beweist ein von Guérard mitgeteilter text, nach dem gerade *minores homines, qui angariam faciunt*, sich das für ihren Geschäftsbetrieb (*in via et in acora*) benötigte Kapital von Geldverleihern (*feneratores*) beschafften... » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 222).

5. « Enteca, id est quoddam pretium commodatum. Solent enim minores homines, qui angariam faciunt, precare majorem ut tantos et tantos solidos illis stet, prout necesse, id est in via et in acora, ut centum aut amplius aut minus solidos dividere aequaliter inter minores. E contra vero minor manus, debet unusquisque per se scribere cartam quantos solidos recepisset et subscriptione firmare se redditurus... » (Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon*, t. I, p. 800, n. 6).

6. « Ich möchte dazu noch stellen dass auch eine Art Touristenverkehr schon

Digitized by Google

note, on nous renvoie au tome III des *Poetae latini aevi carolini*, qui est en effet le seul de ce recueil jusqu'alors où le mot *epibata* ait été relevé à l'index; mais nous y constatons que ce prétendu « cliché » de la littérature poétique carolingienne ne se rencontre nulle part dans le volume : le seul poète qui se serve du mot *epibata*, le poète Micon, l'emploie dans le sens figuré de « compagnon de vie »[1]; et, au surplus, deux lexiques du IXe siècle, dont des extraits figurent à l'index du volume[2] et que M. Dopsch signale lui-même[3], précisent qu'au sens propre celui qu'on appelle *epibata* est non pas un touriste, mais un passager quelconque (pèlerin, marchand, soldat, etc.), sur un navire, par opposition au rameur ou au matelot préposé à la manœuvre...

Qu'on nous excuse de nous être arrêté si longuement à discuter les théories d'un érudit qui se permet de telles libertés avec les textes — nous dirons même avec ses lecteurs. S'il s'était agi d'une dissertation de débutant, nous n'aurions certainement pas pris ce soin; mais M. Dopsch est un historien posé, sérieux, ou du moins connu pour tel, et dont l'opinion semblait mériter quelques égards. A n'y pas regarder de très près, on risque d'être ébloui par l'appareil savant sous le couvert duquel sa pensée s'insinue. L'épreuve à laquelle nous venons de le soumettre empêchera, nous l'espérons, qu'on ne s'y laisse prendre désormais.

Conclusion.

Concluons.

On professait autrefois qu'au moyen âge, dans l'Europe occidentale, l'industrie et le commerce avaient été très peu développés avant le XIIe siècle; que la classe riche, étant alors surtout riche de terres, avait pu, sans trop de peine, satisfaire à ses besoins en faisant fabriquer à l'intérieur de chaque domaine et pour chacun d'eux la plupart des objets, des outils, des tissus nécessaires à la vie courante, le surplus étant fourni soit par le petit commerce de colportage et d'échanges locaux, soit, dans une certaine mesure, par un trafic

vorhanden war. Denn die Vorstellung von Reisenden, die auf öffentlichen oder fremden Verkehrsmitteln, gewissermassen als Passagiere, mitfuhren, *epibatae*, war bereits der poetischen Literatur jener Zeit geläufig » (Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 209-210).

1. *Monumenta Germaniae*, *Poetae latini aevi carolini*, t. III, p. 363, n° 163, et cf. la préface de Micon lui-même, p. 279. — Le poète Micon, de l'abbaye de Saint-Riquier, vivait dans la première moitié du IXe siècle.

2. *Ibid.*, p. 804.

3. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 210, n. 1.

Digitized by Google

international, sur lequel les marchands étrangers (Orientaux, Juifs[1], Anglais ou Scandinaves) avaient réussi à s'assurer la haute main. Il ne semble pas qu'il y ait, somme toute, grand'chose à changer à cette doctrine.

M. Dopsch s'est donné beaucoup de mal pour prouver qu'il y avait des ouvriers travaillant à leur compte à l'époque carolingienne[2] et chez lesquels on pouvait aller se procurer moyennant finance une pièce de drap, un outil, un ustensile de ménage, et encore que ses arguments ne soient pas toujours bien choisis, il a raison, cent fois raison. Mais personne n'a jamais supposé le contraire. Ce qu'on a prétendu, et ce qui continue à rester acquis jusqu'à nouvel ordre, c'est que cette industrie nationale et ce commerce ne purent jamais prendre une extension suffisante pour que l'empire franc devint une grande puissance au point de vue économique.

C'eût été là une métamorphose que ni le labeur ni le génie de Charlemagne n'étaient en mesure de réaliser.

Louis HALPHEN.

CAPTIVITÉ EN FRANCE DE GEORGES D'AUTRICHE

GRAND-ONCLE DE CHARLES-QUINT (1541-1543).

César Frégose, Génois exilé de sa patrie, et Antoine de Rincon, d'origine espagnole, venaient d'être envoyés par le roi de France, François Ier, celui-ci à Constantinople et celui-là près la République de Venise. Le désir de s'emparer des papiers importants dont il les supposait porteurs détermina le marquis del Vasto (Alphonse d'Avalos), capitaine général, gouverneur du duché de Milan, à les faire assassiner (peut-être sans l'aveu de Charles-Quint), lorsqu'ils traverseraient le pays soumis à son autorité. Ce crime fut consommé le 3 juillet 1541, pendant que les envoyés naviguaient sans défiance sur le Pô, par des soldats apostés sur les deux rives. Quelques

1. Sur les marchands juifs de ce temps, outre les textes francs, on consultera utilement le *Livre des routes et des provinces* de l'écrivain arabe Ibn-Khordadbeh (IXe siècle), traduction Barbier de Meynard, dans le *Journal asiatique*, 6e série, t. V (1865), p. 512-514.

2. Dopsch, *op. cit.*, t. II, p. 158 et suiv., p. 222 et suiv.

Digitized by Google

personnes de leur suite furent emmenées à Crémone. Leur mort resta secrète plus de deux mois. On croyait qu'ils n'étaient que prisonniers. François Ier, dans une lettre du 26 juillet 1541, à Marillac, écrit : « Rincon et Frégose ont été pris sur le Pô par des Espagnols de la garnison de Pavie et transportés au château de Crémone où ils sont détenus. »

Quelques jours auparavant, Georges d'Autriche, grand-oncle de Charles-Quint, traversait la France pour se rendre à Liége. Le roi n'hésita pas à lancer un ordre d'arrestation à son lieutenant en Dauphiné, Gui de Maugiron, estimant, écrit-il, que ce personnage lui semble un assez bon gage pour César Frégose et Rincon. Le roi François Ier s'appuyait sur un principe du droit des gens qui n'avait jamais été contesté que la personne des ambassadeurs était inviolable et sacrée. Sans force nationale à leur service, ils vivent sur la foi publique du pays qu'ils traversent ou qu'ils habitent[1].

La cruelle odyssée de Georges d'Autriche est pleine d'aventures. Ce captif, transporté de donjon en forteresse et de forteresse en citadelle, a gravi un véritable calvaire. Pendant vingt-deux mois (juillet 1541 à juin 1543), il eut des alternatives d'espérances et de craintes. Il s'abandonna à la garde de Dieu parce qu'une invincible espérance fortifiait sa volonté.

Georges d'Autriche, bâtard de l'empereur Maximilien, ancien évêque de Brixen, était archevêque de Valence en Espagne depuis le 12 janvier 1539. Sa vie s'écoulait, au milieu d'un silence rêveur, dans un beau palais de marbre blanc aux dalles bleues, couronné d'une terrasse aux blanches visions. Au bout de deux années de séjour, Charles-Quint songea à lui donner le siège de Liége. Dès le 3 janvier 1541, pour prévenir les intrigues, il avait fait demander à l'évêque de Liége, Corneilles de Bergues, de lui désigner Georges d'Autriche en qualité de coadjuteur. Les chanoines consultés approuvèrent et la nomination fut confirmée par une bulle du pape, le 23 février 1541. Aussitôt avisé, Charles-Quint invita Georges à prendre possession de son nouveau poste. Il fallut partir pour Liége au ciel froid avec son soleil pâle. Ce déplacement avait une raison politique, car on faisait de lui un prince-évêque, appelé à prendre à l'occasion les armes contre la France. Georges d'Autriche se mit donc en route dans les premiers jours de juillet 1541, en compagnie

1. Voir les détails de l'arrestation dans les *Mémoires de du Bellay*, livre IX; Belleforest, *les Annales des Gaules*, p. 563; le R. P. Théodose Bouillé, *Histoire de la ville et du pays de Liége*, t. II, p. 341.

Digitized by Google

de quelques gentilshommes espagnols[1] et avec une suite de vingt domestiques de son palais.

Il voyageait à cheval[2] avec sa tunique violette, sur laquelle brillait sa croix pectorale, signe de sa dignité. Son personnel n'avait pas de livrée propre. Il passa la frontière à Cerbère; sa première étape en France fut Perpignan; puis il poursuivit son itinéraire sans encombre par Montpellier, Avignon, Valence. Bientôt il quitta Vienne pour arriver à Lyon où une surprise fatale l'attendait.

Après avoir parcouru cette route de la vallée du Rhône connue sous le nom de *Voie d'Agrippa*[3], Georges d'Autriche s'arrêta à la tête du pont de la Guillotière[4], alors flanqué à gauche d'une chapelle du Saint-Esprit[5], à droite de quelques maisons des préposés aux gabelles[6]. L'archer de garde qui avait la consigne invita le prélat à se rendre au corps de garde de la porte du Rhône, à l'extrémité du pont. L'archevêque de Valence déféra à cet ordre; le gabeleur de service ferma aussitôt la barrière, empêchant les cavaliers de la suite de pénétrer sur le pont[7]. Georges d'Autriche exhibe son *exeat* et les titres de sa dignité. Mais le sergent l'invite à se rendre, accompagné de deux arquebusiers, chez le capitaine de la ville, Antoine de Varcy[8]. En fait, il était prisonnier par ordre de François Ier qui, après avoir appris l'arrestation de ses ambassadeurs, usait de représailles. Il fallut disperser quelques badauds spectateurs

1. Don Alvaros, don Carlos de Luna, don Juan de Aguilon, Marradas, don Miguel Canoguera et Pierre de Villegas.

2. Les moyens de transport en usage avant le XVIe siècle consistaient en charrettes ou chars couverts, avec de la bonne paille pour s'y asseoir. L'origine des carrosses remonte au règne de François Ier. En 1550, on comptait trois carrosses à Paris. Diane, femme de François de Montmorency, s'en servit pour la première fois le 6 avril 1540.

3. La voie d'Agrippa de Lyon à Arles partait du quartier de la Guillotière et mesurait à l'origine 252 kilomètres; aujourd'hui, on compte de Lyon à Arles 258 kilomètres par la route de terre. Il est impossible de voir des tracés qui se rapprochent davantage sur d'aussi grands parcours (Lenthéric, *Voies antiques de la région du Rhône*, p. 95).

4. La dénomination de Guillotière avait remplacé celle de Bechevelin-en-Dauphiné, qui servait de station à des bateaux pour traverser le Rhône avant le pont de bois.

5. Construite en 1382, démolie en 1773.

6. En avant de la sixième arche du pont se trouvait, à droite, une colonne élevée à Louis XII en 1509, lors de son passage. — Lorsqu'un individu était banni de Lyon, on le conduisait jusqu'à cette colonne, qui marquait la limite du territoire. Elle fut renversée par les Huguenots en 1562.

7. Archives de l'église d'Ainay.

8. Capitaine de la ville (1530 à 1542) avec Jean Sala comme lieutenant; Jean d'Ablon était alors gouverneur de Lyon (1540-1562).

Digitized by Google

d'un événement qui n'était pas banal. A l'autre extrémité du pont, une foule déjà compacte entoure les gentilshommes espagnols qui viennent d'apprendre avec surprise l'arrestation de l'archevêque; la garde consulaire[1] arrive et la repousse à coups de hallebardes.

Les compagnons de Georges d'Autriche font alors demi-tour et gagnent au grand trot Avignon pour demander aide au légat du pape, Philibert Ferrier[2]. Quant à la domesticité, elle se rend et demande à partager le sort de l'archevêque. Ces vingt serviteurs furent détenus à la forteresse de Lyon; avec eux furent amenés quelques gentilshommes[3].

Amené devant Jean Sala, lieutenant de la ville, sous les ordres du gouverneur représentant le pouvoir royal, Georges d'Autriche, après avoir décliné ses nom, prénoms et qualités, demanda les motifs de sa détention. Sala répondit qu'il avait un ordre d'arrestation du roi, transmis pour exécution par le gouverneur du Dauphiné, Guy de Maugiron, contre la personne de l'évêque de Valence en Espagne, en représailles des ambassadeurs Frégose et Rincon, emprisonnés par Charles-Quint, et qu'il resterait détenu jusqu'à

1. La garde consulaire de Lyon se composait de cinquante hommes d'armes.

2. Six ou sept Espagnols qui accompagnaient l'archevêque s'enfuirent à Avignon et se présentèrent comme catholiques romains au légat du pape, qui avait le gouvernement de la ville; le roi de France, sur la demande du pape, avait retiré la garnison qu'il y tenait; mais, comme il éprouvait le vif désir d'avoir ces Espagnols, on profita de l'absence momentanée du légat pour faire entrer de force dans la place une quarantaine de cavaliers, qui s'emparèrent d'eux.

« L'évêque d'Ivrée en Piémont [Philibert Ferrier], qui était vice-légat à Avignon, suspecté d'avoir consenti à l'enlèvement des six Espagnols, est en disgrâce auprès du Pape. Convoqué auprès de ce dernier, il a fait droite route vers la curie, ce qui transforme en certitude l'idée qu'on se faisait que l'enlèvement avait bien été le fait du roi de France » (*State Papers. Henry VIII*, t. VIII, p. 643).

Pendant la nuit du même jour où le légat du pape partait à Rome, les grilles du palais et les portes de son appartement privé furent enfoncées par un peloton d'hommes d'armes. Les Espagnols se défendirent eux-mêmes aussi longtemps qu'ils purent, mais les assaillants étaient trop nombreux; ils fouillèrent le palais dans son entier, faisant prisonniers don Carlos de Luna, fils de don Carlos, don Juan de Aguilon et deux ou trois autres, tels que Marradas et don Miguel Canoguera. — Don Alvaros, qui avait été pris avec les autres, s'enfuit au domicile du nouveau légat, l'évêque de Bologne, qui venait d'arriver à Avignon et qui lui donna l'hospitalité. — On ne sut pas exactement ce que devinrent les autres prisonniers. Les uns ont dit qu'ils avaient été emmenés à Marseille, d'autres à Lyon, enfin le cardinal Pio de Carpi reçut une lettre de France l'avisant qu'ils étaient enfermés dans le château des connétables de Montmorency (*Calendar state papers. Spanish*, t. VI, 1re partie, p. 426).

3. *Ibid.*, t. VI, 1re partie, p. 380.

Digitized by Google

l'élargissement de ces deux ambassadeurs[1]. Sala signa un ordre d'écrou pour la forteresse de Pierre-Scize et le prélat fut emmené par deux gardes chez le commandant du donjon. Les formalités d'usage remplies, il fut enfermé dans cette prison d'État[2]. Pour plus de sûreté, il fut « ordonné que l'on mect guet à la cheine de Pierre-Cise de deux personnes chascune nuit[3] ».

Il semble qu'il fut traité avec égards pendant son court séjour à Pierre-Scize. Bientôt arriva un ordre de transfert au château de Semur; à la fin de juillet, un conducteur des prisonniers vint le chercher avec une « chaînette » et le prélat quitta Lyon sous l'escorte d'archers du roi[4].

Arrivé à Semur, le portier des « châtel et donjon » abaissa le pont-levis pour livrer passage au prisonnier et à son escorte. Le conducteur remit au lieutenant du donjon les pièces de transport de Georges d'Autriche avec un ordre de service pour cet otage de qualité. Le geôlier, portant l'habit rayé[5], le conduisit dans un cachot après l'avoir visité et inscrit au registre des prisonniers. C'était un logis assez obscur dans la tour Lourdeau[6]. On lui installa un lit, autorisé par l'ordonnance d'octobre 1535, mais le sol n'en restait pas moins humide et insalubre par les déjections[7].

1. 15 octobre 1541. Mandement au trésorier de l'Épargne de payer à Guy de Maugiron la somme de 1,125 livres tournois, montant des frais par lui faits à Lyon pour la détention de l'évêque de Valence (*Catalogue des actes de François Ier*, n° 12154). Le 23 septembre 1541, le seigneur de Molines, qui croyait les ambassadeurs encore vivants, prévenait Charles-Quint que, s'il ne restituait pas les deux prisonniers, le roi avait son oncle Georges entre ses mains et trente autres gentilshommes espagnols « auxquels feroyt faire ce qu'il conviendroyt » (*Correspondance politique* de Guillaume Pellicier, ambassadeur de France a Venise, 1540-1542, publiée par Tausserat-Radel, p. 433).

2. Pierre-Scize, château fort appartenant aux chanoines de Lyon. Ce donjon, qui ne gênait pas la circulation et qui mettait une note harmonieuse sur le rocher, a été rasé, alors que la Convention s'était bornée à en décréter le démantèlement (12 octobre 1793).

3. *Registre consulaire*, p. 323.

4. François Ier avait créé six offices de conducteurs de prisonniers aux dépens du roi (voir *Catalogue des actes de François Ier*, t. IV).

5. Ordonnance d'octobre 1535.

6. A la suite d'un rapport fait en 1904 par M. Schmersheim, inspecteur général des monuments historiques, le ministère des Beaux-Arts a fait aménager la salle du rez-de-chaussée, les étages et surtout déblayé la salle voûtée du sous-sol dite chapelle Sainte-Marguerite. La tour dite de l'*ourle d'or* (XIIIe siècle) a été cédée à bail en février 1904 par la municipalité à la Société des sciences historiques et naturelles de Semur pour y fonder un musée régional. — L'explosion qui, lors de l'escalade de Guillaume de Tavannes (août 1589), la fendit du haut en bas en causant l'énorme lézarde de la face nord n'avait pas compromis sa solidité.

7. Les visiteurs royaux avaient signalé au capitaine Georges de La Guiche une boue couverte de moisissures qui infectait les cellules.

Digitized by Google

Le transfert de Georges d'Autriche à Semur se trouve confirmé par le registre des comptes de Jean Guillier du mois d'août par la mention suivante : « Pose de barreaux de fer aux fenêtres de la cuisine du donjon pour la sûreté et garde de l'archevêque de Valence, étant prisonnier du Roi audit donjon. » — « Barreau de douze pieds de long et d'un demi-pied d'écarrure mis à la porte du chastel[1]. » Il y fut d'ailleurs bien traité; nous en avons le témoignage dans les lettres de l'ambassadeur Francisco Manrique à l'empereur Charles-Quint. Il écrit, le 11 octobre 1541 : « L'archevêque est toujours à Semur au duché de Bourgogne; il y est traité avec courtoisie, mais avec une grande vigilance[2] »; puis, le 4 novembre : « L'archevêque de Valence ne devait pas être considéré comme prisonnier. Le Pape pense avoir fait tout ce qu'il pouvait en sa faveur. Il est toujours détenu à Semur dans la Bourgogne[3]. » Enfin le 9 novembre : « Il est encore au château de Semur, il est en bonne santé et bien traité, comme il le dit[4]. »

La capitainerie du château de Semur était confiée à Georges de La Guiche[5], bailli de Chalon et écuyer de la reine Éléonore d'Autriche, femme de François Ier, sœur de Charles-Quint[6] et par conséquent petite-nièce de Georges d'Autriche. La Guiche fut vivement contrarié d'avoir comme prisonnier ce personnage de qualité qui le mettait en vilaine posture. Si le prélat devait mourir dans le donjon, il craignait d'en porter la responsabilité; en cas d'évasion, on pouvait suspecter sa bonne foi ou l'accuser de négligence[7]. Dans cet embarras, il crut devoir en référer au gouverneur de Bourgogne; son rapport ne reçut pas de réponse. A la fin du mois d'août, l'empereur avait chargé le cardinal de Granvelle de répondre à un gentilhomme français envoyé par M. d'Annebaut : « Remontrer au Saint-Père la desraison de la détention de Monseigneur de Valence, et tenir la main à sa pleine délivrance[8]. »

Dans le courant de novembre 1541, Georges d'Autriche, après avoir, pendant trois mois, entendu grincer la girouette de la tour

1. Arch. de la Côte-d'Or, série B 6267.

2. *Calendar of state papers. Spanish*, t. VI, 1re partie, p. 370.

3. *Letters and Papers*, 1541, p. 607.

4. *Calendar. Spanish*, t. VI, 2e partie, p. 379.

5. Né le 17 août 1507 de Pierre, seigneur de La Guiche en Charolais, ambassadeur du roi.

6. Le P. Anselme, t. VIII, p. 446.

7. Le capitaine avait rappelé à la garde du château la consigne : quatre coups de canon par la batterie du bastion à la porte du château en cas d'évasion de prisonnier.

8. *Papiers d'État* du cardinal de Granvelle, t. II, p. 605.

Digitized by Google

Lourdeau, était transféré par ordre au château de Loches en Touraine.

A son arrivée à Loches, le capitaine maître portier remit au geôlier l'archevêque de Valence avec sa robe éraillée et décolorée par la détention. Il fut enfermé dans la tour ronde de la citadelle, qui avait été construite par Louis XI pour servir de prison d'État. Dans la correspondance politique de G. Pellicier, ambassadeur de France à Venise, on trouve une lettre adressée à Vincenzo Maggio, ancien secrétaire de Rincon, dans laquelle il dit : « Il est vrai que j'ai écrit à l'Empereur que Monseigneur de Valence, son oncle, détenu sans raison en France, ne méritait pas d'être traité comme ne le fut jamais un personnage d'un tel rang. La fatalité l'a rendu responsable de la capture des ambassadeurs français. Il est maintenant dans la forteresse de Loches, prison plus rigoureuse que la première[1]. »

Le 25 novembre 1541, le secrétaire du pape en vient aux menaces. Il prie le roi de lui rendre l'oncle de l'empereur, comme homme d'église, entendant user contre lui des armes ecclésiastiques; mais il veut que sa sainte mère l'Église soit obéie[2]. Un mois après (fin décembre), un ordre arrive de transférer le prisonnier dans le donjon de Château-Gaillard en Normandie[3]. Là, il est introduit dans un cachot où il trouva une litière de paille. Le 4 janvier 1542, l'ambassadeur d'Angleterre, Paget, signalait sa présence au roi son maître : « L'archevêque de Valence est maintenant à Château-Gaillard, près Rouen[4]. » Peu après, le 11 janvier, un gentilhomme faisait demander, au nom de Sa Sainteté, la liberté pour don Georges, oncle de l'empereur; le roi lui fit répondre qu'il fallait d'abord lui rendre ses prisonniers. Enfin, Paget écrivait le 26 janvier au roi d'Angleterre : « Le Roi de France a accédé au désir du Pape en faisant mettre en liberté les six Espagnols capturés à Avignon; mais l'évêque de Valence est tenu plus strictement qu'il ne l'a jamais été et va être transféré de Château-Gaillard à celui de Cherbourg au bord de la mer. On dit ici qu'on le transporte d'endroit en endroit jusqu'à ce qu'enfin on l'expédie dans l'autre monde[5]. »

Un essai historique sur Cherbourg, qui a été rédigé par MM. Chantereine et de Mons et qui est resté manuscrit, mentionne la présence de Georges d'Autriche au donjon de Cherbourg au mois de juillet

1. *Correspondance* de Pellicier, p. 415.
2. *Ibid.*, p. 471.
3. Ce château fut démantelé seulement sur l'ordre de Henri IV.
4. *State papers. Henry VIII*, t. VIII, p. 651.
5. *Ibid.*, p. 654.

Digitized by Google

1542. Le 28 août, l'empereur Charles-Quint écrit au pape Paul III : « Votre Sainteté a toléré la détention extrêmement injuste de l'archevêque de Valence et aussi le cruel outrage fait aux gentilshommes espagnols en votre cité d'Avignon[1] » ; le 29 septembre, il lui reproche « l'injure que Sa Sainteté reçoit de son jugement refusé dans l'affaire du meurtre de Frégose et Rincon et la détention de l'archevêque de Valence[2] ».

Enfin, le 20 mai 1543, on prend des mesures pour payer la rançon de sa captivité. Par un traité, l'archevêque de Valence doit verser 25,000 couronnes d'or pour obtenir sa délivrance[3]. Le 23 juin 1543, après la libération du prisonnier, l'ambassadeur de Charles-Quint rappelait à l'ambassadeur de François Ier que les conditions des traités de Madrid et de Cambrai n'avaient pas encore été remplies et le sommait « de restituer à l'archevêque de Valence les 25,000 couronnes d'or imposées pour cette déloyale détention dans les prisons de France que ce prélat a été contraint de payer et en plus les dommages-intérêts pour cette longue et injuste captivité[4]. »

Enfin, Charles-Quint écrit à don Juan de Vega, son ambassadeur à Rome[5] : « Relativement à l'archevêque de Valence, Sa Sainteté, ses ministres, ainsi que les cardinaux, ont montré beaucoup de déplaisir et de chagrin en apprenant l'offense faite à ce prélat et indirectement à Sa Sainteté et à l'Église en général. Ils n'ont pas hésité à réprouver cet acte qui obligeait un dignitaire de l'Église catholique à payer une lourde rançon ou d'être maintenu prisonnier jusqu'à ce qu'il eût payé la somme considérable demandée. Sa Sainteté a promis de relever l'archevêque de tous serments et promesses qu'il aurait pu faire. Nous, de notre côté, nous avons pris l'engagement qu'à son arrivée à Parme Sa Sainteté porterait toute l'affaire devant le Sacré-Collège des cardinaux pour la juger et rendre une décision que Sa Sainteté aurait à prendre. — ... Quant à vous, Vega, vous rappellerez à Sa Sainteté sa promesse; car, quand l'affaire fut discutée en consistoire, on émit la crainte que de tels actes de violence ne fussent exercés spécialement contre d'autres cardinaux » (4 juillet 1543).

La date de la mise en liberté n'est pas connue exactement. Elle

1. *Papiers d'État* du cardinal de Granvelle, t. II, p. 644.
2. *Ibid.*, p. 640.
3. *Calendar state papers. Spanish*, t. VI, 2e partie, p. 339.
4. *Ibid.*, p. 413. — Le roi d'Angleterre, le 23 mai 1543, ne fit aucune observation sur le traité de rançon et il envoya un émissaire à la rencontre de l'archevêque de Valence à Calais (*Letters and Papers*, t. XVIII, 1re partie, p. 341).
5. *Calendar state papers. Spanish*, t. VI, 2e partie, p. 563.

Digitized by Google

eut lieu dans le courant de juin 1543 après vingt-deux mois de captivité.

Aux archives de Lille figure au compte de Henri Sterke, receveur général des finances, pour l'année 1544, folio 601[1] : « 2,000 livres à Gaspard Duchy, demeurant à Anvers, bailliées et délivrées par décharge sur lui, en remboursement de pareille somme qu'en l'an 1542, à la requête de S. M., il avait fait délivrer à Pierre de Villegas, maître d'hôtel de l'archevêque de Valence, alors détenu en France pour payer la rançon dudit seigneur archevêque après qu'il sera retourné libre. »

Le dernier jour de juillet 1544, le chapitre de Liége reçut des lettres où Georges d'Autriche lui notifiait qu'ayant appris que Corneilles de Bergues avait abdiqué l'évêché, il était résolu de faire son entrée à Liége le 17 du mois d'août[2]. Ce jour-là, il prêta le serment d'usage[3]. Le lendemain, il ouvrit la journée des Trois-États. Dans son discours d'ouverture, il expliqua sa captivité assez sobrement : « L'Empereur a accepté la démission de mon prédécesseur et il m'a appelé à cet évêché pour empêcher les Français d'y mettre quelqu'un de leur faction. Passant par la France, en revenant d'Espagne, j'y ai été retenu prisonnier pendant vingt-deux mois par le gouvernement qui croyait qu'il y aurait mutation ou sédition en ce pays. Se voyant frustré dans cet espoir, il nous a mis à 25,000 écus de rançon, outre 6,000 pour nos dépenses. Vous aviserez à ces dépenses et à toutes les autres telles que l'achèvement du palais, du fort Bouillon, etc.[4]. » Les états noble et primaire entrèrent dans les vues du prince-évêque et lui accordèrent une somme annuelle de 12,000 florins avec charge d'entretenir le fort et la garnison de Bouillon qui coûtaient 8,600 florins par an.

Georges d'Autriche dut souvent repasser en sa mémoire les souvenirs de sa captivité; il mourut à Liége le 4 mai 1557 et fut enterré au chœur de sa cathédrale.

LEDEUIL D'ENQUIN.

1. Registre de la série B 2442 (arch. de Lille).
2. Bouillé, *Histoire de Liége*, t. II, p. 357.
3. Les princes-évêques de Liége ne quittaient jamais leurs habits militaires. Beaucoup de ces prélats disaient la messe bottés et éperonnés, leurs gantelets de fer déposés sur l'autel, à côté d'eux (Louis Maëterlinck, *Péchés primitifs*).
4. J. Daris, *la Principauté de Liége pendant le XVI^e siècle*, p. 145.

Digitized by Google

LES

FÊTES A NICE SOUS LE PREMIER EMPIRE[1]

Après la courte occupation austro-sarde de 1800, qui dura trois semaines à peine (10-29 mai 1800), les troupes françaises de Suchet reprirent possession de Nice le 9 prairial an VIII (29 mai 1800). L'administration municipale, présidée par Hugo, « vola » au-devant des troupes françaises pour lui remettre les clefs de la ville. Le préfet, Florens, arriva le 11 prairial et entra aussitôt en fonctions. A partir de ce moment, le département des Alpes-Maritimes demeura français jusqu'au jour — 7 mai 1814 — où il « repassa » sous la domination de la Savoie.

Pendant cette période — la période napoléonienne — les guerres dévastatrices de la Révolution étant terminées, le pays put jouir d'une longue tranquillité et la vie devint plus animée, plus mouvementée. La guerre anglaise fut la seule gêne dont souffrit Nice par suite du blocus maritime et du foisonnement des corsaires en Méditerranée. Mais cette gêne, qui influa sur la vie matérielle, sans empêcher pourtant les tentatives de restauration du commerce et de l'industrie, ne nuisit en rien à la poursuite de l'or, *auri sacra fames*. Après la tension révolutionnaire, on a soif de bien-être, de jouissances, de richesses et l'on se rue désormais vers le plaisir comme hier on allait à la mort.

Aussi, dans cette petite ville de 20,000 habitants, enfermée entre son « fougueux » Paillon et la mer, les distractions ne firent pas défaut sous l'Empire. La population tente déjà d'établir une « saison » : malgré les déplorables conditions générales de la vie, la colonie anglaise, reprenant une tradition ancienne, vint s'installer, en 1802, attirée par le climat, dépensant des sommes considérables, procurant la richesse au pays. La réclame débute avec le célèbre citoyen Boyol, l'inventeur de la « machine à guérir tous les maux ». Les

1. Nous avons puisé les éléments de cette étude dans les archives municipales de Nice, où nous avons consulté : les *Registres des délibérations* (t. XIII-XX; 9 prairial an VIII-20 juin 1814); la *Correspondance des maires* (t. VIII-XIX; 24 septembre 1800-1er juin 1814), etc. Nous avons aussi mis à profit le ms. du prédicateur niçois J. Bonifacy, qui nous fournit des renseignements précieux et savoureux sur la vie niçoise. Cf. aussi nos *Fêtes révolutionnaires à Nice* et nos *Fêtes révolutionnaires à Monaco*.

Digitized by Google

fêtes enfin deviennent, en cette époque de gloires militaires, de plus en plus nombreuses et la population, toujours avide de réjouissances, amoureuse de bruit, y participe avec joie comme sous la Révolution.

Ces fêtes ne furent pas moins curieuses que celles qui furent célébrées de 1792 à 1800.

D'abord, fête du commencement de l'an IX (23 septembre 1800); puis fête pour la publication des préliminaires de la paix entre l'Empereur et la République (29 septembre). Le maire et les adjoints, en costume, escortés d'un détachement de la garde nationale, d'une musique guerrière et d'une foule de citoyens, firent la lecture de ces préliminaires sur les places de la ville. Ils ont été signés, dit la délibération municipale, entre Talleyrand et Saint-Julien. L'Angleterre a essayé d'en retarder la conclusion, mais Moreau a reçu l'ordre d'en demander la ratification dans les vingt-quatre heures. Si les Autrichiens n'acceptent pas, Ulm, Ingolstadt, Philippsbourg seront pris comme gages. Les négociateurs anglais seront admis à Lunéville. « Les principes qui nous ont guidés sont l'extrême modération dans les conditions, la vigueur et la fermeté que nous avons de pacifier le continent. Sinon, on poussera la guerre à outrance ».

En 1801, fêtes successives. Le 10 avril, fête de la paix de Lunéville avec *Te Deum* solennel à la cathédrale et poésies sur la paix, ode au premier consul. Le 9 juin, arrivée de Masséna, qui est chaudement fêté par ses partisans et qui assiste, le 14, à la fête anniversaire de Marengo. Le 14 juillet, fête de la liberté, avec discours de Florens sur les bienfaits de la paix universelle. Le 9 septembre, à l'annonce de la signature des préliminaires de Londres, théâtre gratis, illuminations générales. Le citoyen Tiranti — l'entrepreneur des fêtes publiques — s'y est, rapporte Bonifacy, distingué. Le 8 novembre, fête anniversaire de la fondation du Consulat, a lieu un grand banquet auquel assistent toutes les autorités. Le citoyen Bras, secrétaire du préfet, y prononça — dit Bonifacy — un discours qui ne fut qu'un « tissu de mensonges ». La fête est donnée en l'honneur du Premier Consul, comme s'il était à lui seul la République. Il est considéré comme un souverain. C'est la grande mode de crier : Vive Bonaparte, de le déclarer sauveur de la France, pacificateur de l'univers.

A partir de 1802, les fêtes prennent un caractère nettement religieux et militaire. Les invitations sont faites soit par le préfet soit par le général et elles se déroulent toutes à la cathédrale. La cérémonie religieuse en est l'élément essentiel. Fête pour l'arrivée du nouveau préfet Châteauneuf avec théâtre gratis et poésies,

Digitized by Google

dont une ode composée par Pierrugues, « membre du lycée ». Peu après, une fête littéraire fut offerte par le préfet au temple décadaire. Elle eut lieu le 23 janvier. Foderé et Ferrogio, professeurs au lycée, en avaient été nommés inspecteurs. Elle commença par la récitation d'odes. Guide fit un rapport sur l'état des arts et du commerce, depuis 1789, dans le département avec les causes des variations et sur les nouveaux genres d'industrie. Malbéqui prononça un discours sur l'utilité de la propagation de la langue française. Rancher parla de l'utilité des études anatomiques, Florens de l'art de connaître les caractères des hommes par l'inspection de la physionomie. Turogio lut des vers latins sur l'influence de la science pour la prospérité du département. Romey montra l'utilité qu'il y aurait à établir à Nice une chambre d'assurances. Foderé exposa ses idées sur l'art de conserver la beauté et de corriger les défauts du corps. Florens débita ensuite une cantate sur la paix. Il y eut enfin distribution de prix aux élèves de l'École centrale. Le soir, les élèves couronnés assistèrent à la représentation au théâtre dans la loge préfectorale. C'est « une belle idée française que d'envoyer ces jeunes étudiants au théâtre », dit Bonifacy. Le 25 floréal an X (15 mai), *Te Deum* solennel pour la paix. La fête a lieu à Sainte-Réparate où se rendent les autorités escortées de la garde nationale. Trois décharges de mousqueterie sont faites devant l'église. Quinze jours auparavant (1er mai), fête pour la lecture du Concordat. *Te Deum* à la cathédrale devant toutes les autorités, distributions aux pauvres, illuminations le soir en ville. L'évêque fit son entrée solennelle à la cathédrale, escorté de toutes les autorités, le 12 septembre. Il fut présenté par le préfet et, après la cérémonie, accompagné processionnellement à la préfecture où il était logé. A cette occasion, le maire, Romey, composa un « endécasyllabe » et l'on chanta Bonaparte et la Corse.

Le 11 juillet, les marins célébrèrent à Saint-Jacques la fête de saint Érasme, leur patron. Après le repas corporatif, il y eut des jeux : bigues et course du mouton dans la mer.

Fête anniversaire du 14 juillet, avec discours sur la suppression de la monarchie. Et — dit Bonifacy — sous un consul, on va directement au despotisme. En septembre, fête civique pour la fondation de la république « qui n'existe plus ». Le 9 novembre, fête anniversaire du 18 brumaire. Le préfet, Châteauneuf-Randon, offrit, dans une villa du Piol, un banquet à quatre-vingts convives : autorités civiles, militaires, judiciaires, ecclésiastiques, étrangères de marque. La réunion fut extrêmement curieuse par les toasts qui y furent portés et que le préfet, ainsi qu'il en rendit compte au grand

Digitized by Google

juge Régnier, régla lui-même. Parmi ces toasts, il convient de citer celui du préfet « au gouvernement français régénéré au 18 brumaire par Napoléon Bonaparte sur les vrais principes de morale, liberté et égalité publique »; de l'évêque « à l'union de toutes les autorités et à l'oubli de toutes les opinions qui ont divisé les hommes »; du juge Massa « au rétablissement de la religion[1] »; d'un commandant de la garde nationale « au vainqueur de Zourig »; du général anglais Morgans « à Napoléon Bonaparte, le plus grand et le plus extraordinaire de tous les hommes »; enfin du préfet qui, sur les réclamations des convives anglais demandant que l'on ne séparât pas les peuples de leurs gouvernements, but « aux peuples de toutes les nations alliées et à leurs gouvernements ». Cette fête fut donc essentiellement une fête de conciliation à la fois nationale et étrangère[2].

Le 3 germinal an XI (24 mars 1803), on songe à orner la ville en y plaçant les statues de ses enfants illustres. Le maire écrit au citoyen Castellinard père pour lui demander s'il possède la statue de la fameuse héroïne « qui délivra Nice des Sarrasins en leur enlevant le drapeau, Ségurane dite Dona Manfacio. Si oui, il voudrait l'exposer à la vue des nationaux et des étrangers pour éveiller leur admiration et exciter le courage des jeunes gens ». La statue fut inaugurée en juillet[3]. Le 2 juin 1804, nous voyons le major Schitt remercier le maire de l'invitation qu'il a reçue pour la procession de la Fête-Dieu qui doit avoir lieu le lendemain. Il accepte et déclare qu'il s'y rendra avec les officiers de la garnison.

La fête du couronnement de Napoléon Ier se célébra dans toutes les communes du département. Elle fut obligatoire, car, dit le préfet, « l'époque est trop étroitement liée au bonheur de l'humanité et trop chère à la France ». Les mariages ordonnés par le décret du 13 prairial an XIII furent célébrés dans les chefs-lieux d'arrondissement.

1. Le toast est d'autant plus curieux dans la bouche du personnage qu'il avait été, sous le Directoire, l'un des agents les plus violents de la politique antireligieuse dans le département et que son zèle l'avait fait surnommer « Levo Cros », c'est-à-dire Enlève-les-croix.

2. Arch. nat., F1 C III, 3, n° 2. Documents communiqués par M. l'abbé Rance-Bourrey.

3. Cette statue amena toute une série de conflits entre la mairie et la préfecture. En avril 1807, le préfet refusa d'approuver le vote d'un crédit, prélevé sur les dépenses imprévues, pour restaurer la statue de Ségurane, placée dans une niche, au-dessous de l'escalier de la terrasse. La ville dut attendre le vote du prochain budget. Elle n'en récompensa pas moins un officier retraité, né à Sospel, résidant à Turin, Audréoli, auteur d'un poème à la louange de Catherine Ségurane, « femme célèbre par son courage et par ses vaillants efforts à libérer, en 1543, Nice, sa patrie, de l'invasion des ennemis ». Le conseil vota 120 francs pour l'achat « d'un jetton ou médaille » en or ou en argent avec l'effigie de l'Empereur pour l'envoyer à l'auteur.

Digitized by Google

La fête eut lieu le dimanche, 25 frimaire an XIII (16 décembre 1804). Le programme en avait été établi par le préfet. Le samedi 24, au coucher du soleil, salves d'artillerie annonçant la fête et illumination générale de la ville. Le 25, à l'aube, salves d'artillerie de demi-heure en demi-heure jusqu'à neuf heures du matin. A huit heures, distribution à la mairie de pain et de vin aux indigents. Même distribution aux prisonniers. A neuf heures, réunion des autorités à la préfecture pour aller en cortège à l'église des ci-devant Minimes affectée à la cérémonie. On y célébra les mariages ordonnés par le décret. Il y eut concerts et discours. A onze heures, le cortège se rendit à la cathédrale pour la messe. Les nouveaux mariés eurent une place dans le cortège et à l'église. Le cortège assista ensuite à des évolutions militaires sur la place de la République où le général distribua des aigles d'honneur et revint à la préfecture où eut lieu la dislocation. A deux heures, jeux et courses au Cours, distribution de vin à la troupe faite à la mairie. Spectacle à quatre heures et demie et bal à neuf heures, tous deux gratis. A la chute du jour, salves d'artillerie. Chaque particulier dut illuminer le devant de sa maison « à la nuit jusqu'à minuit ». L'ordre du cortège fut le suivant : 1° le préfet, le président de la cour criminelle, le général commandant le département, le secrétaire général et l'aide de camp du général; 2° les membres de la cour criminelle; 3° le conseil de préfecture et le conseil général; 4° les officiers d'artillerie et du génie attachés à la subdivision; 5° le tribunal de première instance; 6° le conseil d'arrondissement; 7° le corps municipal; 8° le commandant d'armes, les officiers du service de place et le commissaire de marine; 9° le tribunal de commerce; 10° les juges de paix; 11° le génie des ponts-et-chaussées; 12° le directeur des contributions; 13° l'enregistrement; 14° les douanes; 15° les droits réunis; 16° le receveur général; 17° le payeur; 18° les prudhommes pêcheurs et le payeur de la marine; 19° les membres des autres administrations.

Le 19 brumaire an XIV (10 novembre 1805), fête religieuse pour célébrer les victoires de Sa Majesté l'Empereur-Roi. La troupe y assiste. C'est le général Éberlé qui lance les invitations. Il demande au maire si l'on peut, au moment du *Te Deum*, faire tirer quelques boîtes ou pétards dans les environs de l'église-cathédrale.

En 1807 est célébrée la cérémonie des mariages, au jour anniversaire du couronnement de l'Empereur. Un décret avait décidé que les villes ayant plus de 10,000 francs de revenu doteraient « une jeune fille sage que l'on marierait à un homme ayant fait la guerre, choisi par le conseil et approuvé par l'Empereur ». A Nice, la dot fut de 600 francs et la jeune fille désignée, Émilie Fau, était l'aînée de huit

Digitized by Google

orphelins. En juillet, célébration d'un *Te Deum* à la cathédrale pour la victoire de Friedland.

Le 13 avril 1808, le prince Borghèse rejoint à Nice son épouse Pauline pour aller prendre possession de son poste de gouverneur général des départements au delà des Alpes. On leur rend, sur l'ordre du préfet, à leur départ, les honneurs civils prescrits par le décret du 24 messidor an XII.

En 1811, fête pour la naissance du roi de Rome. A cette occasion, on désigna, le 30 avril, deux députés pour assister au baptême de l'enfant impérial. Ce furent Caissotti-Robion et Dabray. Le 29 mai, on vota une somme de 20,000 francs, dont 10,000 pour la députation et 10,000 pour la fête. Celle-ci eut lieu le 9 juin. Le programme en fut établi par le maire et approuvé par le préfet. La veille, à l'aube, salves d'artillerie. Le 9 juin, à huit heures du matin, distribution, sur la place de l'Hôtel-de-Ville et dans un magasin à ce destiné, de pain et de numéraire à tous les indigents, de même aux détenus dans les prisons. Quelques pauvres furent secourus à domicile. A dix heures, réunion de toutes les autorités à l'hôtel de ville pour assister à l'inauguration du tableau de Napoléon le Grand placé dans la salle de la mairie et mariage des rosières. A midi, le cortège, précédé des amateurs de la société philharmonique qui joua des airs nouveaux dans l'intervalle de la cérémonie, se rendit à la cathédrale où fut chanté, après la messe militaire, un *Te Deum* solennel, précédé par la bénédiction nuptiale des rosières. Les rues où passa le cortège étaient jonchées de fleurs, décorées de festons, guirlandes et pavillons. A deux heures, distribution de vin et de viande à la garnison et aux malades des hospices au nom de la ville. A quatre heures, courses sur le Cours. Les vainqueurs furent couronnés et reçurent des prix. A cinq heures, des fontaines de vin coulèrent sur la place de l'Hôtel-de-Ville où était installé un orchestre. Des jeunes filles chantèrent des chansons niçoises relatives à l'heureux événement. Il y eut jeux, tours d'adresse et rondes selon l'usage du pays. A six heures, courses de bateaux en face l'hôtel de ville et la préfecture. A sept heures, ascension d'un ballon aérostatique en face de l'hôtel de ville destiné à porter dans les airs des devises exprimant l'amour des Niçoises pour l'Empereur. A huit heures et demie, illumination générale de la ville, des faubourgs et des clochers. L'hôtel de ville fut orné de festons, guirlandes et grands transparents colorés représentant allégoriquement l'union des souverains et leur auguste et précieux rejeton. L'hôtel de ville fut illuminé à jour. En face de la mairie étaient placés des arcs de triomphe surmontés par des aigles et illuminés de même. Ils portaient comme inscriptions : A

Digitized by Google

Sa Majesté l'Empereur : « Son bonheur fait celui de son peuple; »
A Sa Majesté l'Impératrice : « Elle a rempli le vœu des Français; »
A Sa Majesté le roi de Rome : « Je relèverai la gloire du Capitole. »

Le 14 août 1813 eut lieu la fête de saint Napoléon. La veille et le matin, salves d'artillerie, puis distribution de pain et argent aux pauvres, aux malades et aux prisonniers. Un litre de vin fut distribué à chaque homme des compagnies militaires de la place. A quatre heures, à la cathédrale, discours de l'évêque et *Te Deum* avec procession. A six heures, banquet magnifique de quarante-deux couverts à la mairie. En même temps, courses de bateaux en face la préfecture en présence d'une foule énorme. Le soir, illuminations. A neuf heures, feu d'artifice. Il se composait d'un temple avec colonnes, d'un autel sur lequel était le buste de Napoléon et d'inscriptions et emblèmes. Les autorités s'y rendirent accompagnées par la musique ou « bande » du lycée. Le préfet alluma le feu « au moyen d'un dragon ».

En 1814, le 9 février, le pape arriva à Nice. La municipalité fut chargée de prendre des mesures pour maintenir l'ordre avec la garde nationale, « afin qu'il n'y ait ni attroupement ni confusion sur son passage ni à l'endroit où il sera logé ».

En somme, malgré leur éclat, ces dernières fêtes, par suite de leur caractère officiel et du cérémonial toujours identique, ne parviennent pas à cacher sous leur décor trompeur et leur pompe au fond monotone l'état quasi-désespéré dans lequel se débattit le département des Alpes-Maritimes sous Napoléon Ier. Comme sous Louis XIV, on y mourait de misère au bruit des *Te Deum;* les indigents et les mendiants furent légion; des individus étaient fréquemment « trouvés et reconnus morts d'inanition ». Malgré les protestations fallacieuses d'amour envers le régime napoléonien, la « porte méridionale » de l'Empire ne pouvait, en dépit de ses tentatives pour attirer les étrangers, que donner une piètre idée du « grand état auquel elle servait d'entrée ». Cette porte d'entrée s'ouvrait en fait, en 1814, sur un véritable désert.

Joseph COMBET.

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE

(Suite et fin[1]*)*

HISTOIRE RELIGIEUSE. — Saint Ninian, l'apôtre des Bretons et des Pictes, a trouvé en M. SCOTT un biographe instruit, fervent admirateur des anciens Pictes et de leur civilisation. Dans un premier travail[2], il a étudié la vie et l'œuvre du saint. Né dans cette partie de la province romaine de Valentia à laquelle les Anglo-Saxons donnèrent plus tard le nom de Strathclyde, il entreprit d'évangéliser ses compatriotes, bretons et pictes, deux expressions qui pour lui sont identiques, en introduisant chez eux l'organisation qu'il avait vue fonctionner chez d'autres Pictes, ceux de Gaule, les « Pictavi » — et c'est là un rapprochement plus que hardi — chez lesquels saint Martin venait précisément d'instituer la vie cénobitique dans des monastères imités de l'Orient. Ligugé et Marmoutier furent les modèles de l'église-monastère fondée par Ninian dans le pays actuel de Galloway, à Whithorne ou Candida Casa. L'œuvre de Ninian a d'ailleurs beaucoup dépassé les limites de cette région, puisqu'elle a laissé dans la toponymie des traces remarquables jusque dans le Nord de l'Écosse et dans les îles septentrionales; elle s'est en outre répandue en Irlande, préparant ainsi les voies à saint Patrick. Après la mort de Ninian (435), elle fut continuée par ses disciples, précurseurs des missionnaires irlandais du VI[e] siècle.

Cette thèse, M. Scott l'a reprise et développée en un gros livre où il traite, cette fois, de la nation picte tout entière, de son organisation ecclésiastique et sociale[3]. En ce qui concerne les sources, dont il possède une connaissance étendue, il déplore la disparition ou la

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 66-77.

2. Archibald B. Scott de Kildoman, Helmsdale, *St. Ninian, apostle of the Britons and Picts.* A research study of the first founding of the church in Britain. Londres, David Nutt, 1916, in-12, XXIV-132 et XI p.

3. *The Pictish nation, its people and its church.* Édimbourg et Londres, T. N. Foulis, 1918. Très beau volume, admirablement imprimé sur bon papier, in-4°, XXI-561 p.

Digitized by Google

déformation des textes primitifs, et il accuse les moines irlandais des VIII[e] et IX[e] siècles d'avoir, par jalousie, commis ces déprédations. Il faut donc se contenter de récits très postérieurs : la *Pictish Chronicle*, les vies de saint Ninian par Ailred et de saint Kentigern par Joceline, la légende de saint André, etc. Il estime que, malgré les erreurs grossières et les inventions puériles qui jettent tant de discrédit mérité sur les hagiographes du XII[e] siècle, on peut encore utiliser leur témoignage en s'entourant de toutes les précautions nécessaires; mais il oublie de nous dire quels principes critiques l'ont guidé dans ses choix. D'autre part, son évidente partialité envers la nation picte, son aversion pour les autres Celtes, notamment pour les Scots d'Irlande, puis pour les envahisseurs teutons et scandinaves, mettent le lecteur en défiance. Malgré d'ingénieuses observations fondées sur les noms de lieu et quelques découvertes archéologiques, on hésite à croire avec lui que le royaume picte d'Alba ait régi la plus grande partie de l'Écosse actuelle et les îles qui la bordent au Nord et à l'Ouest; que la propagation de la foi chrétienne en Écosse, en Irlande et en Galles en soit sortie comme de sa source première et la plus féconde. Il n'en reste pas moins que ses deux ouvrages devront être étudiés de près par les historiens et aussi par les celtisants; on ne pourra pas négliger ce qu'il dit des saints irlandais : Columba, Columban et Comgall le Grand, de Kentigern qui fonda l'église de Glasgow, de Bède le Vénérable, etc., et aussi des Pictes, de leur langue, de leur littérature, de leur civilisation, de leurs rapports avec les Teutons conquérants de l'ancienne Bretagne romaine et avec les Vikings scandinaves[1].

Une charmante biographie de saint Columba est due à M[me] L. MENZIES[2], qui connaît bien les textes latins et irlandais[3], qui est familière avec les pays habités par l'apôtre de la Calédonie et notamment avec l'île d'Iona qu'elle a fréquentée, dit-elle, pendant une trentaine d'années. Des légendes qui, de bonne heure, se sont for-

1. Voir les tableaux des pages 337-351. Il y a trois cartes montrant : 1° le pays des Pictes d'après Ptolémée, dont l'erreur, adoptée par Bède, a jeté le trouble dans toute l'histoire picte; 2° la répartition des Bretons (au sud du mur romain), des Pictes (le nom des *Picti* étant une autre forme dialectale de *Britones*) et des Goidels ou Scots d'Irlande; 3° la distribution des églises pictes, nombreuses dans toute la région septentrionale et orientale de l'Écosse.

2. Lucy Menzies, *Saint Columba of Iona; a study of his life, his times and his influence*. Londres et Toronto, Dent et fils, 1920, in-8°, XXXII-231 p.; prix : 8 sh. 6 d.

3. Parmi les sources utilisées, je citerai une vie de saint Columba publiée en 1532 par Manus O'Donnell qui, dit-on, appartenait au même clan que Columba; elle est intitulée *Life of Columcille*; une belle édition en a été donnée à Chicago en 1918 avec une introduction et des notes par MM. A. O'Kelleher et G. Schœpferle.

Digitized by Google

mées autour de la « douce colombe » qui savait être aussi un « loup ravissant », elle a tiré toute la substance que peut tolérer la sévère histoire; l'examen des superstitions pratiquées par les Scots d'Irlande et les druides calédoniens lui a fourni d'utiles renseignements sur l'état social de ces peuples encore payens. Elle a utilisé les ouvrages de M. Archibald Scott avec une discrétion qui fait honneur à son jugement.

Sur Bède le Vénérable, le Très Révérend Browne, ancien évêque de Stepney et de Bristol, nous dit[1], sans étalage d'érudition, tout ce qu'il importe de savoir, peut-être même un peu plus, car quatre chapitres entiers sur le christianisme northumbrien et breton paraissent déborder le cadre d'une biographie. L'analyse des œuvres de Bède, le délicieux auteur de l'Histoire de l'Église anglo-saxonne, comprend neuf autres chapitres dont deux, concernant saint Cuthbert et Cædmon le poète, présentent un intérêt particulièrement vif; le chapitre XVIII et dernier intéressera les archéologues qui étudient l'art saxon, surtout la sculpture et la décoration des manuscrits. Les planches qui terminent le volume ont été choisies et exécutées un avec soin remarquable.

M. Charles Filliatre, professeur de philosophie au collège de Bayeux, a consacré à saint Anselme les deux thèses de doctorat qu'il a soutenues à l'Université de Caen. La première, sur la philosophie du futur archevêque de Cantorbéry[2], ne saurait nous arrêter ici. L'auteur suppose connue de ses lecteurs la biographie du philosophe[3]; il s'occupe exclusivement de ses idées théologiques et philosophiques et il justifie la place éminente qu'il lui attribue parmi les grands penseurs du moyen âge, entre saint Augustin et Scot Érigène d'une part, saint Thomas de l'autre. Il estime qu'il méritait à tous égards le surnom de Docteur magnifique qui lui fut décerné par ses contemporains. On serait tenté de lui reprocher, quand il parle (p. 14) des « ouvrages authentiques » d'Anselme, de n'avoir pas clairement indiqué ceux qu'il range dans cette catégorie;

1. G. F. Browne, *The venerable Bede, his life and writings*. Londres, S. P. C. K., 1919, in-8°, XIII-327 p. et 20 pl.; prix : 10 sh. « Stories in church history ».

2. *La Philosophie de saint Anselme; ses principes, sa nature, son influence*. Paris, Félix Alcan, « Collection historique des grands philosophes », 1920, in-8°, XV-473 p.; prix : 10 fr., plus majoration de 40 °/₀.

3. La bibliographie aurait dû indiquer les deux ouvrages de Martin Rule : *The life and times of St. Anselm* (1883), et de J. M. Rigg : *St. Anselm of Canterbury; a chapter in the history of religion* (1896). Me permettra-t-on de protester contre la manière de citer le nom de Nicolas de Cues? M. Filliatre l'appelle à plusieurs reprises « De Cusa », tout court.

Digitized by Google

on peut seulement regretter qu'il n'ait point dit alors qu'il avait consacré à cette question quelques pages de sa thèse complémentaire sur l'éditeur des œuvres d'Anselme, le Bénédictin janséniste Gerberon[1]. Dans cette seconde étude, M. Filliatre nous apporte le résultat de recherches étendues qu'il a consacrées à Gerberon. Il publie d'utiles fragments de la correspondance que le savant érudit entretint avec quelques contemporains, consultés par lui sur les manuscrits de saint Anselme; plusieurs de ces lettres, écrites par Joly, conseiller du roi, qui résidait alors en Angleterre, offrent encore aujourd'hui de l'intérêt; elles auraient mérité d'être annotées avec précision par M. Filliatre. Le chapitre IV sur les tendances jansénistes de Gerberon est-il ici bien à sa place? En lui-même, le sujet valait d'être étudié, ce que l'auteur a fait d'ailleurs dans un mémoire que la *Revue historique* fera prochainement paraître. Ici, j'aurais préféré une étude aussi détaillée et précise que possible des manuscrits utilisés par Gerberon et de ceux qu'il n'a pas connus pour sa belle édition de 1675. Au lieu de creuser à fond son domaine, M. Filliatre se complaît à se promener dans les alentours.

« Je n'ai pas l'intention », écrit M. FLETCHER dans la préface d'un livre sur les Cisterciens[2], « de désarmer la critique en disant que, dans les pages qui vont suivre, je ne prétends ni à l'érudition ni à des recherches originales. Je me suis proposé simplement de présenter au commun des lecteurs l'origine de l'ordre cistercien et son établissement dans le comté d'York, le développement des huit grandes abbayes[3] au temps de leur pauvreté et de leur puissance, les causes et les faits qui ont conduit à leur destruction en 1535-1540. Je renvoie d'une façon générale aux sources mentionnées dans l'appendice; elles peuvent être aisément consultées par tous ceux qui désirent pénétrer plus avant dans le sujet ». Le grand public lira ce livre avec intérêt et même, çà et là, il y trouvera quelque profit. La dissolution des maisons religieuses a été traitée par l'auteur avec un soin particulier.

En 1888, des fouilles opérées dans la cathédrale de Cantorbéry

1. *Gerberon, éditeur janséniste des œuvres de saint Anselme.* Paris, Aug. Picard, 1920, in-8°, 117 p.

2. J. S. Fletcher, *The Cistercians in Yorkshire.* Londres, S. P. C. K., 1918, in-8°, XI-332 p.; prix : 17 sh. 6 d. Huit jolies vues dessinées par Warwick Goble; fac-similé d'une page des Chroniques de Meaux (*Chron. de Melsa*); pour le dire en passant, ces chroniques, bien que rédigées au XIV^e^ siècle, contiennent des parties certainement plus anciennes qu'il importerait de dégager et d'identifier.

3. Ces huit abbayes sont celles de Jervaulx, Rievaulx, Meaux, Fountains, Salley, Byland, Kirkstall et Roche.

Digitized by Google

pour rechercher les fondations de l'édifice élevé par Lanfranc (la cathédrale actuelle date de Henri II) mirent au jour un cercueil renfermant, un peu pêle-mêle, divers ossements dont un crâne brisé par ce qui avait dû être une horrible blessure[1]. On se trouvait sans doute en présence des restes d'un archevêque, mais lequel? On pensa d'abord à Thomas Becket. Le P. Morris, présent au moment de la découverte, repoussa formellement cette hypothèse dans le *Times* et dans le *Month*. L'archevêque actuel a prié un des membres du chapitre, le chanoine Mason, déjà connu par une bonne monographie sur la mission de saint Augustin, de reprendre la question[2]. Il l'a fait avec beaucoup de conscience et d'esprit critique dans une dissertation où il conclut que le crâne et les ossements appartiennent, selon toute vraisemblance, au martyr du 29 décembre 1170, à moins pourtant, dit-il en finissant, que ce ne soit ceux de saint Elphège, dont la tête fut fendue par une hache danoise en l'an 1002. Donc aucune certitude[3].

J'ai parlé précédemment[4] de Richard Rolle, ermite non cloîtré, qui vivait dans la première moitié du XIV^e^ siècle (1300-1349) et dont les œuvres mystiques paraissent avoir ému profondément les religieuses de Hampole. En attendant que Richard fût canonisé (honneur qui ne lui fut pas accordé), un auteur anonyme composa un « office » et, dans les prières, il a entremêlé une série de leçons qui nous renseignent sur la vie et les miracles du futur saint. Trois manuscrits de l'*Officium*, dont deux contiennent aussi les *Miracula*, nous sont parvenus. M. Woolley nous en donne une édition soignée[5], qui doit faire oublier celle de G. Perry[6]. M. Woolley ne paraît pas

1. Le rapport officiel sur cette découverte a été publié dans *Archæologia Cantiana*, t. XVII, p. 253-256.

2. Arthur James Mason, *What became of the bones of saint Thomas?* Cambridge, at the University Press, 1920, in-8°, XI-196 p.; prix : 8 sh.

3. En tête de volume, une photographie représente le crâne tel qu'il fut trouvé en 1888; la section II est précédée d'un bon plan du monastère de Christ Church au temps de Thomas Becket.

4. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 345.

5. Reginald Maxwell Woolley, chanoine de Lincoln, *The « Officium » and « Miracula » of Richard Rolle of Hampole.* Londres, S. P. C. K., 1919, in-8°, 97 p.; prix : 5 sh. — L'auteur a fait reproduire en collotypie une page de chacun des trois mss.; on peut donc porter un jugement sur l'exactitude de la transcription. On y relève quelques fautes d'impression : p. 12, l. 6, il faut lire eius au lieu de *euis;* p. 15, deux fois, iusticie, iusticia au lieu d'*insticie*, *insticia;* p. 23, l. 21, uelis eas [tunicas] michi conferre au lieu de *eos;* mais ces cas sont rares.

6. *English prose treatises of Richard Hampole*, publ. en 1866 pour la Société des anciens textes anglais.

Digitized by Google

avoir connu l'importante publication (parue en 1915) de Miss Margaret Deanesly sur l'*Incendium amoris* de Richard.

Ceci m'amène tout naturellement à parler d'un nouvel ouvrage de miss DEANESLY ; c'est une étude très fouillée sur un sujet souvent traité déjà : les traductions de la Bible en langue vulgaire dans les pays d'Europe : France, Italie, Espagne, Empire, Pays-Bas, Angleterre, au moyen âge[1]. L'auteur expose tout d'abord l'attitude de l'Église à l'égard de ces traductions et montre qu'en général elle y fut plutôt hostile; elle les condamna même formellement quand elle y vit une menace pour l'orthodoxie, par exemple au temps des Albigeois, des Patarins et des Lollards. Puis elle énumère les traductions de certaines parties de la Vulgate entreprises en Angleterre avant Wycliffe, caractérise les études bibliques auxquelles se livrèrent, à la même époque, les clercs, les moines. les Franciscains, les prêtres de paroisse, parle des manuels exécutés pour faire pénétrer la connaissance des Écritures chez les laïcs. Elle arrive alors (chap. IX) au centre de son livre, qui est la traduction de Wycliffe, pendant les années 1380-1384. Convaincu que tout pouvoir vient de Dieu et que tout homme est son vassal direct, sans intermédiaire (ce qui supprimait les évêques et le pape), Wycliffe finit par penser que le premier devoir du chrétien était de connaître la loi de son Dieu écrite dans les saints livres. La Vulgate étant en latin, il convenait donc de la traduire en anglais. D'ailleurs un petit nombre d'exemplaires de cette Bible en langue vulgaire suffiraient, car les fidèles pourraient toujours en apprendre par cœur les principaux passages, puis, comme autrefois les Vaudois, iraient les commenter dans les assemblées publiques et dans les écoles. L'œuvre de traduction fut donc commencée. On connaît les principaux collaborateurs que s'associa Wycliffe; le plus important fut John Purvey, sur lequel miss Deanesly donne en appendice beaucoup de renseignements nouveaux. L'œuvre de ces traducteurs fut originale, aucun essai n'ayant été tenté avant eux, depuis l'époque anglo-saxonne, pour traduire dans la langue du peuple tout ou partie de la Bible[2]; comme toute chose nouvelle, elle trouva des détracteurs. Les plus hostiles furent les Mendiants qui s'étaient fait attribuer pour ainsi dire le monopole de l'enseignement biblique dans les Univer-

1. Margaret Deanesly, *The Lollard Bible and other medieval Biblical versions*. Cambridge, at the University Press, 1920, in-8°, XX-483 p.; prix : 31 sh. 6 d.

2. Notons cependant la traduction que Richard Rolle fit des psaumes pour une recluse, Marguerite Kirkby.

Digitized by Google

sités et elle finit par être condamnée en 1408 par l'archevêque de Cantorbéry. Le récit de cette polémique remplit le chapitre XI. Les deux derniers (XIII et XIV) disent comment les orthodoxes lisaient la Bible au XV^e^ siècle et comment les Lollards continuèrent l'œuvre de Wycliffe jusqu'au temps de la Renaissance et de l'Humanisme. Dans les appendices ont été publiés plusieurs documents inédits se rapportant à l'histoire de la Bible en anglais et un inventaire numérique de nombreux testaments antérieurs à l'année 1526 (où paraît la traduction de Tyndal) montrant la proportion des bibles en anglais et en français, des textes de la Vulgate, des livres liturgiques en latin, des ouvrages de dévotion en anglais et en français qui se trouvaient dans les familles. Tel est ce travail plein de détails intéressants et en partie nouveaux. Il fait le plus grand honneur à son auteur et au « séminaire » d'où il est sorti[1].

Les guildes du moyen âge ont été le plus souvent étudiées à cause de leur intérêt économique et social. M. WESTLAKE les considère uniquement au point de vue religieux[2]. Il constate que, dans un grand nombre de paroisses, il y eut des guildes, ou fraternités, qui n'avaient guère que le nom de commun avec les guildes de marchands et d'artisans et dont le but essentiel était de prier pour les morts. La principale source d'information, il l'a puisée dans l'enquête de 1389 qu'a publiée T. Smith en 1870; ses recherches personnelles lui ont permis de signaler, d'analyser ou de publier quelques textes nouveaux[3]. N'aurait-il pas pu pousser ses investigations plus loin encore et nous apporter le relevé aussi complet que possible de toutes les guildes paroissiales dont on connaît l'existence ou dont on possède les statuts? L'objet de ces fraternités était une sorte d'assurance mutuelle contre les châtiments du Purgatoire; quand la croyance au Purgatoire commença de s'affaiblir au XV^e^ siècle, leur intérêt diminua; au XVI^e^ siècle, elles succombèrent sans bruit comme entachées de superstition, raison ou prétexte dont s'arma le gouvernement pour mettre la main sur leurs biens.

De feu M. CUTTS nous avons déjà mentionné un petit Dictionnaire

1. Le volume fait partie de la collection « Cambridge studies in medieval life and thought », dirigée par M. G. G. Coulton.

2. H. F. Westlake, *The parish guilds of mediæval England.* Londres, S. P. C. K., 1919, in-8°, VIII-242 p.; prix : 15 sh.

3. Texte de la guilde de Sainte-Trinité en l'église de Saint-Botolph dans la cité de Londres (p. 68); extraits des comptes de la « fraternité » de N.-D. de Roncevaux, près de Charing Cross, 1520-1522 (p. 94); notes sur la guilde de Sainte-Croix, de la Vierge et de Saint-Jean-Baptiste à Stratford-sur-Avon (p. 112), etc. A signaler plusieurs fac-similés p. 74, 88, 94 et des vues de maisons autrefois affectées à ces guildes.

Digitized by Google

d'histoire ecclésiastique qui en est à sa quatrième édition. Son dernier ouvrage est consacré aux prêtres de paroisses et à leurs ouailles pendant le moyen âge[1]. Il y fait connaître beaucoup de faits puisés directement aux sources, présentés en bon ordre et en bon style. De nombreuses illustrations, tirées de livres à peinture anglais et parfois même français, ajoutent d'utiles précisions au texte. L'origine des paroisses y est traitée d'une façon superficielle; sans que la période anglo-saxonne soit négligée, c'est surtout le clergé paroissial depuis la conquête que nous apprenons à connaître. On constate çà et là des longueurs, par exemple dans les premiers chapitres concernant la conversion de l'Angleterre au christianisme; ailleurs, l'auteur dépasse les limites naturelles de son enquête et traite de l'organisation générale de l'Église, sans rapport direct avec celle de la paroisse anglaise. Enfin le titre de son livre n'est justifié qu'à moitié; car, s'il étudie de près l'église paroissiale, ses desservants : recteurs, vicaires et curés, clercs et bedeaux, les rapports de ce clergé avec l'évêque et les monastères, il ne parle guère des ouailles, des laïcs, dont la vie spirituelle était intimement liée au fonctionnement de la paroisse.

Ce dernier point a fait l'objet d'une pénétrante dissertation par Lord MANNING[2]. Elle comprend trois sections. Dans la première (chap. I, II et III) est examiné comment la religion était enseignée par le drame du sacrifice divin dans la messe, par la prédication et par la confession. Dans la seconde (chap. IV-IX), l'auteur se pose les questions suivantes : que savait-on, en dehors des clercs, sur le dogme chrétien, sur l'histoire sainte? Que pensait-on des sacrements et quelle part leur attribuait-on dans la vie religieuse? A côté des vérités qu'elle s'efforçait d'implanter dans l'esprit et le cœur des fidèles, quelles erreurs l'Église s'efforçait-elle de combattre? Qu'entendait-on au XIVe siècle par le mot de superstition et quels éléments de magie, d'idolâtrie, avaient pénétré dans les croyances populaires? Passant ensuite à l'application pratique de la croyance, l'auteur montre l'influence qu'elle a exercée, soit dans la vie journalière, en ce qui concerne le mariage, l'éducation des enfants, les serments, la danse, le traitement des animaux, etc.. soit dans l'observation des jours de fête et le respect dû aux saints lieux. La troisième section (chap. X-XII),

1. The late Rev. Edward L. Cutts, *Parish priests and their people in the middle ages in England*. Londres, S. P. C. K., 1914, in-8°, XVII-579 p.; prix : 7 sh. 6 d.

2. Bernard, Lord Manning, *The people's faith in the time of Wyclif*. Cambridge, at the University Press, 1919, in-8°, XVI-196 p. « Thirlwall Essay, 1917 ».

Digitized by Google

est consacrée à des problèmes qui ont inquiété de tout temps l'âme humaine : celui de la pauvreté, celui du libre arbitre, enfin celui de la prière, de son utilité et de son efficacité. Lord Manning s'est placé délibérément « au temps de Wycliffe ». On s'attendait à trouver au moins un paragraphe sur les traités du célèbre hérésiarque et sur leur importance sociale; nous ne trouvons sur ce point que quelques détails disséminés au cours de l'ouvrage. Plus grande est la place qu'il fait aux ordres mendiants, surtout aux Franciscains, qui ont été en contact étroit avec les gens du commun, tandis que les seuls théologiens pouvaient aborder la rébarbative lecture de Wycliffe. Plus profonde encore paraît avoir été l'influence exercée par les solitaires, les reclus, qui donnaient l'exemple d'une réelle austérité. L'ascétisme médiéval est une des sources profondes du puritanisme. Les deux cents petites pages de Lord Manning en disent long.

Un récent ouvrage du cardinal GASQUET[1] nous permet d'embrasser une très longue période de l'histoire de l'Église, puisqu'elle s'étend du VIII^e^ siècle environ jusqu'à nos jours; il traite du « Vénérable collège anglais à Rome ». Dès l'époque anglo-saxonne, les Anglais avaient dans la Ville éternelle un hospice pour les pèlerins : la *Schola Anglorum*[2], située dans le « Vicus Saxonum », avec une église sous le vocable de S. Maria in Sassia, dans la via Monserrato. Appauvrie par la conquête normande qui ralentit pendant au moins un siècle le zèle des pèlerins, cette *schola* était en ruines à la fin du XII^e^ siècle. Reconstruite par Innocent III, elle fut desservie par des Frères du Saint-Esprit[3], dont la chapelle s'élevait sur l'emplacement même de l'ancienne S. Maria in Sassia[4]. Elle fut ensuite transfor-

1. Cardinal Gasquet, *A history of the Venerable english College, Rome.* An account of its origine and work from the earliest times to the present day. Londres, Longmans, Green et C^ie^, 1920, in-8°, XII-291 p.; prix : 15 sh.

2. Le cardinal Gasquet, ou plutôt Mgr Mann, recteur du collège Bède à Rome, qui a écrit le premier chapitre du livre, ne paraît pas avoir connu le mémoire d'O. Jensen : *Der englische Peterpfenning und die Lehnsteuer aus England und Ireland an den Papststuhl im Mittelalter* (1900), qui a paru traduit en anglais dans les *Transactions* de la *R. histor. Society* (1901); l'auteur prouve que la *Schola* n'a jamais eu le caractère d'un établissement d'instruction.

3. La bibliothèque de l'hôpital (Bibliotheca Lancisiana) possède le « Liber fraternitatis S. Spiritus et S. Marie in Sassia de Urbe ». A cette fraternité appartinrent le roi Henri VII et John Colet, le futur doyen de Saint-Paul. L'histoire de l'hôpital du Saint-Esprit a été écrite par Pierre Saulnier : *De capite S. Ordinis S. Spiritus* (Lyon, 1649).

4. La sacristie de la chapelle qui remplaça l'antique S. Maria in Sassia est ornée de fresques rappelant plusieurs épisodes de l'histoire de la *Schola;* c'est l'œuvre d'un peintre toscan, Étienne Vai, qui les exécuta au temps où le frère Saulnier écrivait l'histoire de l'hôpital.

Digitized by Google

mée en un hospice qui, au XVI^e siècle, servit de maison de refuge aux Anglais catholiques chassés de leur pays ; enfin en un collège ou séminaire (1578), où devaient être instruits de jeunes Anglais destinés à la prêtrise et surtout à la mission d'Angleterre. Le principal promoteur de cette dernière fondation fut le docteur (plus tard cardinal) William Allen, qui avait déjà, dans la même intention, créé des collèges à Douai, puis à Reims. La discorde ayant éclaté dans ce collège entre les étudiants anglais et gallois, les Jésuites s'en firent donner la direction, ce qui changea le caractère de l'établissement. Le cardinal Gasquet ne peut s'empêcher d'en exprimer son regret (p. 114). Supprimé avec la Compagnie de Jésus, dévasté et démoli par les Français en 1798, le collège fut reconstruit en 1818. Au XIX^e siècle, son élève le plus brillant fut Wiseman, qui en fut ensuite recteur en attendant de devenir évêque (1840), archevêque de Westminster et cardinal (1856). A l'aide de ses archives, le cardinal Gasquet a parlé des principaux pèlerins que le « Collegium venerabile », fidèle à ses origines, n'a cessé d'accueillir[1] ; il a dressé la liste des martyrs et confesseurs pour la foi catholique qui s'y préparèrent au saint ministère ; il en a écrit l'histoire littéraire[2].

Il est encore question du Vénérable collège dans un nouveau livre du P. POLLEN, qui traite des catholiques anglais sous Élisabeth[3]. Avec une érudition aiguisée de finesse, l'auteur a exposé la politique embarrassée de Marie Tudor qui voulait restaurer le catholicisme sans rien perdre de ses droits souverains, puis celle d'Élisabeth qui voulait restaurer le protestantisme sans rompre avec les puissances catholiques et le pape. Quand Pie V, mal renseigné sur la situation générale, hésitant d'abord sur la question de savoir laquelle des deux reines, Marie Stuart ou Élisabeth, valait le mieux (p. 125), commit la faute[4] de rompre avec éclat en excommuniant la fille de Henri VIII (25 février 1570)[5], la cause catho-

1. D'après le « Pilgrim book », qui fut tenu régulièrement de 1580 à 1656.

2. La conclusion, qui mène l'histoire du collège jusqu'en 1917, est suivie d'une longue dissertation sur un médaillon en bronze de la fin du XV^e siècle représentant Aristote, le « prince des philosophes ». Ce médaillon appartenait autrefois au collège ; il disparut dans les troubles que produisit l'occupation française. Il est aujourd'hui possédé par M. Maurice Rosenheim.

3. John Hungerford Pollen, S. J., *The english Catholics in the reign of Queen Elizabeth* ; a study of their politics, civil life and government, 1558-1580. Londres, Longmans, 1920, in-8°, IX-387 p. ; prix : 21 sh.

4. C'est ce que dit le P. Pollen lui-même : le pape agit « under misapprehension » (p. 157).

5. Cette date est définitivement fixée dans une longue note de la p. 159. En regard de la p. 150, on trouvera un fac-similé très réduit de la bulle originale qui n'a jamais été envoyée et qui se trouve encore dans les archives du Vatican.

Digitized by Google

lique sembla perdue; les protestants, qui étaient infime minorité au début du règne, devinrent les maîtres du pays. Les années 1573-1578 marquent le point le plus bas où soit jamais tombé le catholicisme anglais[1]. Maté en Angleterre, il réagit au dehors, sous l'influence des décisions prises par le concile de Trente : Allen fonde en terre d'Espagne le collège de Douai qu'il transporte ensuite à Reims, en France (1579); il provoque la création du Collège romain. Les « prêtres séminaristes » formés dans ces écoles rétablissent peu à peu le culte interdit par les actes de Suprématie et de Conformité. Le terrain est préparé désormais pour l'apostolat des Jésuites. Si Parsons échoue en Irlande (1579), la prédication et le martyre de Campion vont bientôt changer la face des choses et donner à la Contre-Réforme des partisans résolus. D'autre part, Élisabeth avait mis le temps à profit : Marie Stuart était captive[2]; l'Espagne et la papauté[3] n'avaient pas pu ou pas voulu s'unir pour frapper l'Angleterre aux moments critiques. L'occasion manquée au début du règne ne devait plus se retrouver.

Revenons à l'histoire religieuse, considérée maintenant du point de vue protestant. Le Rév. WHITNEY a consacré un bon volume[4] à la question de l'épiscopat et à la défense de cette institution, telle qu'elle fonctionne en Angleterre. Il montre son origine, son importance grandissante au moyen âge, le ralentissement de son activité au XV^e^ siècle, ce qu'elle devint en Allemagne et dans les pays scandinaves sous l'influence des idées de Luther et de Calvin, la lutte engagée avec succès par la papauté pour son maintien au XVI^e^ siècle, la forme qu'elle finit par prendre en Angleterre à partir d'Élisabeth. A ses yeux la solution anglicane est la meilleure, car elle évite un double écueil : celui de la tyrannie pontificale et celui de l'individualisme presbytérien. C'est une opinion; le savant professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Londres la défend avec beaucoup d'autorité.

1. C'est l'époque du complot Ridolfi, sur lequel le P. Pollen apporte des renseignements nouveaux; celle aussi où fut accompli ce que l'auteur appelle le crime, l'horrible atrocité de la Saint-Barthélemy (p. 183).

2. Le P. Pollen, qui a déjà publié sur Marie Stuart des documents fort troublants, parle d'elle avec sévérité : « Catholique opportuniste » au début, elle n'inspira qu'une confiance limitée en Angleterre comme en Écosse.

3. Le P. Pollen s'est efforcé, non sans succès, de démontrer qu'en 1580 la papauté n'a pas songé à former une ligue pour l'extermination des protestants; la politique de Grégoire XIII a été mal interprétée.

4. J. P. Whitney, *The episcopate and the Reformation. Our outlook.* Londres, Robert Scott, 1917, in-8°, XII-199 p.; prix : 3 sh. 6 d. « Handbooks of catholic faith and practice. »

Digitized by Google

Parmi les dissidents qui, vers la fin du XVI^e^ siècle, répudiaient l'autorité épiscopale et refusaient de reconnaître l'Église établie, figure une petite communauté de paysans vivant à Scrooby et à Austerfield, villages situés à mi-chemin de Lincoln et d'York, dans une région où les catholiques restèrent longtemps en majorité. Son chef, William Brewster, maître de poste à Scrooby et receveur des revenus appartenant dans ce manoir à l'archevêque d'York, adopta les idées puritaines et forma un groupe ou « classe », comme on disait alors, de laïcs qui ne reconnaissaient d'autre autorité que celle des livres saints. L'archevêque de Cantorbéry ayant ordonné une enquête sur les non-conformistes en général, Brewster et ses amis émigrèrent en Hollande et obtinrent l'autorisation de s'établir à Leyde (1609); leur église compta bientôt de quatre à cinq cents fidèles. C'est de ce milieu que sortirent en 1620 les « Pères pèlerins » du *May Flower*. M. USHER leur a consacré une étude[1] dont on ne saurait trop louer l'information étendue, le sens critique, l'exposition vivante et colorée. Les mêmes motifs qui avaient poussé la « classe » de Scrooby à s'expatrier l'empêchèrent de s'établir définitivement en Hollande : ils ne s'y sentirent pas libres de mettre en pratique, sans contrôle ni contrainte, leurs idées d'indépendance religieuse et sociale. Ils pensèrent que l'Amérique du Nord, où une Compagnie de commerce avait déjà fondé la colonie de Virginie, pourrait leur fournir l'isolement dont ils sentaient le besoin. Ils ne voulaient cependant pas se mettre en état de rébellion contre leur souverain le roi d'Angleterre; déjà leur départ du royaume sans autorisation avait failli leur attirer des désagréments; ils négocièrent donc soit avec la Couronne, soit avec la Compagnie, et c'est finalement comme associés à celle-ci que les plus déterminés d'entre eux purent partir. Dans le nombre figurent seulement deux émigrés de Scrooby et d'Austerfield : William Brewster et William Bradford; celui-ci fut le véridique historien de l'exode.

Sur le voyage de nos « pèlerins », sur la fondation du Nouveau Plymouth et sur les cruelles expériences du début, M. Usher nous renseigne abondamment. Peut-être l'humble établissement fondé en 1620 aurait-il disparu vite, si la grande persécution dirigée contre les Puritains d'Angleterre en 1627 n'avait fait affluer dans son voisinage, avec de nombreux colons, des capitaux et une pratique des affaires qui manquaient aux Illuminés du début. Les deux colonies finirent par se fondre ensemble (1691), d'autant plus aisément

1. Roland G. Usher, *The Pilgrims and their history*. New-York, the Macmillan Company, 1918, in-8°, x-310 p., une carte et des gravures; prix : 2 dol.

Digitized by Google

qu'elles avaient en somme une commune origine. Chez tous, d'ailleurs, anciens et nouveaux, les conditions nouvelles de l'existence développèrent des sentiments nouveaux. Tout d'abord, on les voit profondément imbus des principes de la féodalité; ils considéraient le roi comme leur seigneur suzerain; mais ils ne se croyaient unis à lui que par le lien assez lâche de l'allégeance. S'ils tenaient de lui leurs terres, c'était à titre de « libre socage », et ils finirent par agir comme s'ils jouissaient d'une pleine liberté. « Là », dit justement M. Usher, « est le germe de l'indépendance des États-Unis. » L'affranchissement politique procède en droite ligne de l'affranchissement religieux.

Le troisième centenaire du *May Flower* a provoqué un certain nombre d'études consacrées à cet épisode, si humble en soi, mais dont les conséquences ont été si considérables. La ville de Southampton, d'où partit le vaisseau qui transportait les destinées de la race anglo-saxonne dans le Nouveau Monde, a fait paraître une courte brochure[1]. La « Congregational Union » d'Angleterre et de Galles, qui se rattache directement à la sécession puritaine de 1620, a chargé MM. Mason et Nightingale de projeter des lumières nouvelles sur l'histoire des pèlerins[2]. La « English speaking Union » a consacré toute une livraison de sa revue mensuelle *Landmark* à des travaux sur le même sujet. Robinson, qui fut le premier pasteur des pèlerins, vient d'avoir sa biographie par M. Burgess[3] et, sans doute, aurons-nous encore d'autres ouvrages à signaler.

Parmi les sectes qui pullulèrent pendant la guerre civile et l'interrègne, il n'en est pas qui attire plus la curiosité sympathique que celle des Quakers et peu de figures dans le monde mystique sont plus singulières que celle du fondateur, George Fox. Son journal, publié en 1911 par M. Norman Penney, est la source, riche en enseignements de toute nature, où les biographes doivent puiser. M. Jones en a tiré la substance d'un intéressant petit livre écrit pour le grand public[4]; on n'ignore pas qu'en 1669 Fox épousa Marguerite Askew,

1. *The Pilgrim fathers; their story and their connection with Southampton, 1620-1920.* Southampton, Hants Advertiser Company, in-8°, 45 p.; prix : 2 sh. 6 d.

2. *New light on the Pilgrim story*, par le Rév. Thomas M. Mason et le Rév. B. Nightingale [1920]; prix : 7 sh. 6 d.

3. Walter H. Burgess, *John Robinson, pastor of the Pilgrim fathers; a study of his life and times.* Londres, Williams et Norgate, 1920; prix : 12 sh. 6 d. — Joindre : *An answer to John Robinson of Leyden by a fellow Puritan*, publ. p. Champlin Burrage, d'après un ms. de 1609 (Harvard Univ. Press).

4. Rufus M. Jones, *The story of George Fox.* New-York, the Macmillan Company, 1919, in-12, XII-169 p.; prix : 1 d. 50 cents. Un portrait qui donne

Digitized by Google

veuve de Thomas Fell d'Ulverston, juge au comté de Chester et chancelier du duché de Lancastre, avec qui autrefois il avait eu quelques démêlés. Les Fells possédaient à Swarthmoor, près de Furness, une maison qui, après ce mariage, devint le centre de l'activité déployée par la secte et est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage pour les Quakers. On y conserve un livre de comptes tenu par une des sept filles de Marguerite, Sarah, de 1673 à 1678; ce livre contient beaucoup de menus détails sur la vie que l'on menait alors à Swarthmoor et dans le district de Furness, et aussi quelques rares détails sur Fox, sa famille et la secte elle-même. M. Norman Penney vient d'en donner une édition aussi fidèle que possible[1]. Une introduction par M. John Brownbill, une description du manuscrit avec son histoire par Miss Alice Clark, d'abondantes notes par M. Penney lui-même, un copieux index font comprendre l'intérêt du volume et permettent d'en utiliser les renseignements.

Si maintenant l'on désire d'être informé sur le développement de la secte, on trouvera le plus grand profit à lire l'excellent ouvrage de M. Braithwaite[2] dont le premier volume ne traite encore que des origines, mais dont le tome II sera consacré à la période si tourmentée de la Restauration[3]. Les principes et les croyances qui constituent la foi du quaker, l'organisation et la discipline actuelles de la secte, ses idées sur la guerre sont exposés par M. Graham[4] dans un livre où la partie historique et biographique n'occupe qu'une place très restreinte[5].

On ne saurait mieux terminer cette section consacrée à l'histoire religieuse qu'en signalant la toute dernière édition du *Prayer Book* que vient de donner le Rév. Dalton[6], chanoine de Windsor.

bien peu l'idée du personnage; combien plus celui qui est en tête du t. I du *Journal!* M. Jones avait déjà publié *The Quakers in the american colonies* (1911).

1. Norman Penney, *The household account book of Sarah Fell of Swarthmoor Hall*. Cambridge, at the University Press, 1920, in-8°, xxxii-597 p.; prix : 42 sh.

2. William C. Braithwaite, *The beginnings of Quakerism*. Londres, Macmillan, 1912, in-8°, xliv-562 p.

3. Ce t. II est paru depuis plusieurs mois; je ne l'ai pas encore vu.

4. John W. Graham, *The faith of a quaker*. Cambridge, at the University Press, 1920, in-8°, xv-444 p.; prix : 21 sh. Une utile bibliographie occupe les p. 426-435.

5. Le livre II, consacré aux fondateurs, ne donne que de rapides indications sur la vie et les œuvres de Fox, d'Isaac Penington, de William Penn, de Robert Barclay.

6. *The book of Common prayer*. An edition containing proposals and suggestions compiled by John Neale Dalton, canon of Windsor. Cambridge, at the University Press, in-8°, li-683 p.; prix : 30 sh.

Digitized by Google

Depuis 1906, les deux chambres de la Convocation du clergé dans les provinces de Cantorbéry et d'York ont été convoquées à plusieurs reprises pour régler certains points controversés, tels que le costume que doivent révêtir les ministres du culte anglican officiant à l'autel, l'ordre dans lequel il convient de lire le psautier et le reste des saintes Écritures, les changements qu'on peut apporter au calendrier ecclésiastique, l'élimination ou l'admission de noms nouveaux dans la liste des saints, etc. C'est le résultat des résolutions prises par les Commissions chargées du travail et des décisions votées par les quatre chambres délibérantes que nous apporte la publication actuelle. Tous ceux, catholiques et protestants, qui suivent le développement des églises chrétiennes[1], le liront avec attention.

HISTOIRE POLITIQUE. — Le dernier survivant des fils de l'éminent historien Palgrave, Sir Inglis, a, conformément aux volontés exprimées par son père, entrepris de rééditer ses œuvres historiques. En tête du recueil, figure l'*Histoire de la Normandie et de l'Angleterre*, qui parut en quatre volumes de 1852 à 1857, mais qui était déjà terminé à cette date depuis une vingtaine d'années[2]. On sait qu'en 1822 Palgrave avait été désigné par la Commission des archives royales pour faire une enquête sur ces archives et il avait été, en 1834, nommé archiviste en chef du Trésor. C'est donc au centre même des documents qu'il prépara et écrivit son grand ouvrage. De la présente réédition, nous n'avons encore que les deux premiers volumes qui s'arrêtent à l'avènement de Hugues Capet en 987. Au texte, reproduit avec un soin tout filial, Sir Inglis a cru devoir ajouter des notes complémentaires, travail dont il n'a peut-être pas mesuré dès le début l'ampleur ni la difficulté. En fait, trop de ses notes sont insignifiantes ou insuffisantes[3]. Cependant tout

1. Mentionnons au moins en note : *The english liturgies of 1549 and 1661 compared with each other and with the ancient liturgies*, par John Edward Field. Londres, S. P. C. K., in-8°, 235 p.; prix : 12 sh. 6 d.

2. *The collected historical works of Sir Francis Palgrave*, edited by his son, Sir R. H. Inglis Palgrave. *The history of Normandy and England*, vol. I-II. Cambridge, at the University Press, 1919, in-8°, XXXVI-560 et XXXIX-580 p.; prix : 30 sh. les deux vol.

3. Nous donnerons ici seulement quelques exemples caractéristiques empruntés au t. I. Page 429, une ligne seulement sur Mabillon pour dire qu'il fut bénédictin à Saint-Maur et auteur du *Traité des études*, puis neuf lignes sur Fénelon. On croit utile de donner le sens des mots autochtone (p. 435), colophon (p. 457), « sermo pedestris » et « lingua rustica », auxquels on consacre neuf lignes. On accepte sans sourciller l'étymologie de Lutetia, signifiant la « ville de boue », des Parisii. A propos des serments de Strasbourg, Sir Inglis ne dit pas, même en parlant de Nithard, comment ils sont venus jusqu'à nous

Digitized by Google

n'y est pas à dédaigner; tant s'en faut. En outre, on remerciera Sir Inglis de nous donner une rapide esquisse de la vie de Palgrave par son second fils, Sir Reginald[1], et surtout de copieux extraits tirés de la correspondance du père, qui nous renseignent sur la manière dont travaillait Palgrave, sur les trouvailles qu'il fit dans les belles archives dont il avait la garde, sur ses voyages de plaisir et d'étude, etc. On doit attendre avec confiance et reconnaissance la suite de cette belle collection.

Je réunirai maintenant en un seul groupe un itinéraire et quatre biographies royales.

L'itinéraire est celui de Henri Ier, dressé par M. Farrer avec beaucoup de soin et de précision[2]. Il est intéressant de le confronter avec celui de Louis VI de France, dressé par Achille Luchaire; sur beaucoup de points ils se complètent l'un l'autre. Si M. Farrer avait suivi de plus près le travail de Luchaire, il se serait épargné quelques méprises dans l'orthographe des noms de lieux français[3]; mais ce sont des vétilles. L'itinéraire du roi d'Angleterre comprend plus de 750 numéros, soit une centaine de plus que celui du roi de France, différence qui n'étonnera pas, si l'on se rappelle que la chancellerie royale était alors beaucoup mieux organisée et plus développée en Angleterre qu'en France.

La première des biographies royales est celle de Henri II par M. Salzmann[4]. Il était difficile de rien dire de nouveau sur ce prince

dans leur langue originale. Francis Palgrave a mentionné les États-Généraux convoqués, dit-il, « under the House of Valois »; son fils ne trouve à dire que ceci (p. 460) : « A younger branch of the Capetian family occupied the throne of France from 1328 to 1589. » Quelques rares fautes d'impression : Montesquieu, baron de *La Bride*, pour La Brède (p. 442); abbaye fondée vers 625 par Riquier ou *Richarnis*, pour Richarius (p. 457).

1. François Palgrave eut quatre fils : 1° Francis Turner, qui fut professeur de littérature à Oxford; 2° Reginald, auteur du « Memoir » qui occupe les p. XI-XIX du t. I; 3° William Gifford, auteur de voyages en Arabie; enfin 4° Inglis, bien connu comme éditeur d'un *Dictionary of political economy* qui fait autorité.

2. William Farrer, *An outline itinerary of King Henry the First*. Londres, Humphrey Milford (Oxford University Press) [1920], in-8°, 182 p.; prix : 18 sh. L'itinéraire avait d'abord paru dans l'*English historical Review*, juillet-octobre 1919.

3. Page 85 (et à la table), on regrette de trouver *Brémulé* au lieu de Brémule, *Bréteuil* au lieu de Breteuil; *Almanèches* au lieu d'Almenèches. Il eût été bon de dire que le Noyon placé entre Lions-la-Forêt et les Andelys est Noyon-sur-Andelle. On pouvait bien se risquer à écrire Tancarville au lieu de *Tancarvill*.

4. L. F. Salzmann, *Henry II*. Londres, Constable [1917], in-8°, VIII-267 p.; prix : 7 sh. 6. d. Collection « Kings and Queens of England », dirigée par

Digitized by Google

et sur son temps; d'ailleurs on ne demandait pas à l'auteur un ouvrage d'érudition, la collection pour laquelle il écrivait ne le comportant pas; il suffira de dire que M. Salzmann s'est très convenablement acquitté de sa tâche.

Viennent maintenant deux biographies de Henri V. La première est celle de M. Wylie[1], mort en 1914, laissant le manuscrit de son tome II entièrement achevé. Deux amis du défunt ont pris soin d'en surveiller l'impression; on leur saura le plus grand gré de leur peine. On connaît la méthode discursive de l'auteur : non seulement il veut tout savoir sur les événements, les hommes, les lieux, les institutions dont il doit parler, mais il tient à faire connaître à ses lecteurs tout le produit de ses immenses lectures; chaque page s'enrichit, s'encombre, si l'on préfère, de notes, de références, de citations. Le tome II ne traite que de deux années, mais quelles années : celles de la bataille d'Azincourt et du siège d'Harfleur! Les Français n'y trouveront pas moins d'intérêt que les Anglais; tout un chapitre (XLVI) est consacré à Jean de Berry, à sa maladie, à sa mort (15 juin 1416), à son tombeau, à son caractère, à ses portraits, à ses collections, etc. Près de soixante pages bourrées de notes et de faits sur ce prince qui, après tout, n'occupa qu'une place de second rang, c'est beaucoup; mais, pour avoir le courage d'en blâmer l'auteur, il faudrait confesser d'abord qu'on n'y a pas beaucoup appris.

Le même roi a tenté un autre biographe, M. Mowat[2]; après l'œuvre touffue et inachevée de Wylie, on aura plaisir à lire ce travail facile et bien informé. Un chapitre bref et probant est consacré au caractère du prince avant son avènement et aux légendes qui l'ont défiguré à partir du XVI^e^ siècle. Le jugement que l'auteur porte sur le vainqueur d'Azincourt ne diffère pas beaucoup de celui qu'en a tracé, il y a près d'un demi-siècle, W. Stubbs; cependant il insiste moins sur le héros chrétien que sur le politique. Son livre est une œuvre de bonne vulgarisation.

J'en dirai tout autant, avec de semblables éloges, de la biogra-

Robert S. Rait et William Page. — Les noms de lieu français devront être vérifiés : Domfront est plusieurs fois déformé en *Damfront*. Dans l'itinéraire de Henri II, les noms de Saint-Macaire, Rocamadour, Gorron, Graçay ont été estropiés.

1. James Hamilton Wylie, *The reign of Henry V*, vol. II, 1415-1416. Cambridge, at the University Press, 1919, in-8°, 507 p.; prix : 30 sh.

2. R. B. Mowat, *Henry V*. Londres, Constable, 1919, in-8°, 343 p.; prix : 10 sh. 6 d. — A noter, à la fin, un très utile itinéraire du roi; mais on y corrigera *Morouval* en Moronval; dans le texte, on corrigera *Charantan*, *Oleron*, *La Haugue*, qui sont Charenton, Oloron, La Hougue.

Digitized by Google

phie de Henri VII par Miss TEMPERLEY[1]. Les historiens qui trouvent ce règne dénué d'intérêt devront prendre en sérieuse considération le chapitre final où l'auteur s'efforce de reviser ce jugement. L'itinéraire du roi, qui remplit les pages 411-419, est un travail original qui rendra des services.

Une étude critique de tous les documents connus, dont plusieurs ont été récemment découverts, a permis à M. TOUT de dévoiler autant qu'il est possible le mystère qui entoure la captivité et la mort d'Édouard II[2]. Il prouve que ce malheureux prince, après avoir été d'abord enfermé au château de Kenilworth sous la garde de son cousin Henri de Lancastre (du 16 novembre 1326 au 4 avril 1327), fut ensuite transféré à Berkeley d'où il réussit à s'échapper dans des circonstances très mal connues; repris peu de temps après (on ignore comment), il fut réintégré dans sa prison d'où les partisans du roi détrôné complotèrent de l'enlever par force. Pour couper court à toute tentative de ce genre, on résolut de se débarrasser d'un aussi gênant prisonnier. C'est probablement Mortimer qui fut l'instigateur du crime et lui qui d'ailleurs en profita. Quant aux meurtriers, dont M. Tout a suivi les traces avec la plus grande application, ils furent traduits en justice; mais traités avec une indulgence qu'explique la complicité au moins morale de la mère d'Édouard III[3]. Puis la légende s'empara de cette tragique aventure où tant de gens avaient intérêt à faire le silence et à détourner les soupçons; le fait qu'Édouard avait réussi à s'échapper un moment de sa prison fut dramatisé au point que l'on fit voyager le fugitif jusqu'en Italie où il mourut, dit-on, sous l'habit d'un ermite. On revient dans la réalité en constatant que le malheureux Édouard fut considéré comme un martyr par les fidèles de la royauté et que sa tombe à Gloucester[4] fut pendant plusieurs années le but de nombreux pèlerinages[5].

1. Gladys Temperley, *Henry VII*. Londres, Constable, 1917, in-8°, VIII-453 p.; prix : 7 sh. 6 d.

2. T. F. Tout, *The captivity and death of Edward of Carnarvon*. Manchester, at the University Press, « Bulletin of the John Rylands library », VI,1, 1920, in-8°, 49 p.; prix : 3 sh.

3. M. Tout rappelle (p. 31) que la reine Isabelle ne fut pas, comme on l'a souvent répété, reléguée dans un donjon; elle mourut dans une retraite confortable en 1358.

4. Les transformations que l'abbé de Saint-Pierre de Gloucester fit subir au transept de l'église pour la tombe d'Édouard II sont, au dire de M. Tout, l'origine de ce que les archéologues appellent « le style perpendiculaire » (p. 41).

5. A défaut d'autre place, mentionnons ici les documents sur le mariage de

Digitized by Google

Dans l'Angleterre puritaine de XVII^e siècle, il n'est pas de figure plus noble que celle de Milton. Il importe donc de connaître ce qu'a pensé de la nature et de l'homme, de la création et du gouvernement des peuples, l'écrivain qui fut à la fois un des plus ardents polémistes et le plus grand poète de son temps. Penseur original et profond, déclare M. SAURAT[1] dans une thèse de doctorat où il étudie la formation intellectuelle et morale de Milton, son système philosophique, moral et religieux, les sources auxquelles il a puisé, enfin les relations entre la foi, la pensée et la poésie que révèlent les grands poèmes de la fin : le Paradis perdu, le Paradis reconquis, Samson Agonistès. Le plan du livre est logique et rigide, plus en apparence encore qu'en réalité; on y relève en effet des répétitions et un certain manque d'équilibre. Ainsi M. Saurat, qui n'a pas connu la thèse de Geffroy sur les pamphlets de Milton[2], consacre à l'analyse de ces écrits tout le chapitre II de la première partie; puis il revient sur le sujet dans le chapitre V de la deuxième. D'autre part, tandis que dans la troisième partie, première section, il étudie les sources hébraïques, chrétiennes et payennes des idées philosophiques de Milton, pourquoi refuse-t-il de rechercher celles des idées politiques? L'historien lui reprochera encore l'indigence de sa biographie[3] et l'absence de tout index. M. Saurat n'a-t-il donc pas mesuré le gain de temps qu'il a réalisé en consultant les tables des livres anglais et ne pouvait-il rendre aux lecteurs français le même service? On est au regret d'avoir à chicaner pour des questions secondaires un auteur qui a su faire si bien comprendre la pensée miltonienne et la durable influence exercée par l'imagination passionnée du grand poète.

La thèse complémentaire de M. Saurat porte sur William Blake et ce qu'il doit à Milton; cette thèse est écrite en anglais[4]. Je n'ai rien à en dire quant au fond, l'histoire littéraire ne rentrant qu'incidemment dans mon domaine; je ferai seulement remarquer ici encore l'absence de ces détails précis auxquels l'historien attache du prix. On annonce un chapitre sur la vie de Blake, qui fut un poète, lui aussi, et, dans une note de deux lignes, on nous dit simplement (p. 3) qu'il mourut en 1827; est-ce suffisant?

Charles I^er Stuart avec Henriette de France, qui figurent dans le tome IV des *Mémoires de Richelieu*, publiés par la Société de l'histoire de France.

1. Denis Saurat, *la Pensée de Milton*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 363 p.; prix : 25 fr.

2. *Étude sur les pamphlets politiques et religieux de Milton* (1848).

3. M. Saurat a fait grand usage, comme il convenait, de la copieuse biographie de Milton par M. Masson; nulle part il n'en a donné le titre exact; rien non plus sur les éditions de Milton dont il s'est servi.

4. *Blake and Milton*. Paris, Félix Alcan, 1920, in-8°, 74 p.

Digitized by Google

HISTOIRE ADMINISTRATIVE ET ÉCONOMIQUE. — Dans une première étude sur Édouard II[1], M. TOUT avait montré la place considérable prise par la Chambre (*chamber*) et surtout par la Garde-Robe (*wardrobe*). Il a repris la question pour la traiter à fond dans un nouvel ouvrage en quatre volumes qui comptera certainement parmi les productions les plus instructives de l'histoire des institutions médiévales. Nous n'avons encore que les deux premiers tomes[2]; mais une longue introduction présente le développement complet de ces organes du pouvoir central depuis les origines jusqu'à la fin du XIV^e^ siècle. Ces organes sont tous des rameaux détachés de la Maison du roi. La *Curia regis*, le Conseil privé, plus tard le Parlement, sont ceux dont l'action politique a été le plus apparente et le mieux étudiée. C'est d'eux surtout que s'occupa l'histoire constitutionnelle, telle que l'a conçue Stubbs, par exemple. C'est au point de vue administratif pur que se place M. Tout. Il a montré combien il importe, pour l'intelligence du passé, de compléter sur ce point les lacunes de notre connaissance. Les matériaux abondent, mais il faut les chercher ailleurs que dans les chroniques, les recueils de lois ou de chartes; des recherches prolongées et minutieuses dans les archives sont une préparation indispensable; même au temps de Stubbs, par exemple, elles ne pouvaient être entreprises avec sécurité : le travail du classement et d'inventaire était trop peu avancé et les publications trop fragmentaires. Le savant petit livre de M. Eug. Déprez sur la diplomatique anglaise avait cependant déjà mis en pleine lumière l'intérêt que présente l'étude des petits sceaux (sceau privé, sceau secret, griffon) dont l'usage devint de plus en plus fréquent depuis le XIII^e^ siècle à côté du grand sceau de la royauté. M. Tout a plusieurs fois reconnu le service que lui avait rendu ce travail; une fois attirée sur ce point, son attention s'est portée sur les bureaux d'où émanaient ces sceaux; aujourd'hui, c'est l'histoire complète de la Chambre et de la Garde-Robe qu'il entreprend, avançant pas à pas, règne par règne, jusqu'à celui d'Édouard III, au seuil duquel s'arrête le second volume. Il faudrait beaucoup de temps et d'espace pour dire tout ce qu'il nous apprend de nouveau sur le sujet, notamment sur l'importance de la Garde-Robe en matière financière et militaire, sur ses principaux agents, sur ses rapports avec la Chancellerie, l'Échiquier, le Conseil privé, corps qui, tous d'ailleurs, ont, eux aussi, leur origine dans la Maison du roi. Comme le sujet est

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXVII, p. 309.

2. T. F. Tout, *Chapters in the administrative history of medieval England*, vol. I-II. Manchester, at the University Press; Londres, Longmans, 1920, XXIV-317 et XVI-364 p.; prix : 18 sh. chaque.

Digitized by Google

passablement ardu et compliqué, des résumés d'ensemble viennent de temps en temps reposer l'esprit en montrant au lecteur les résultats acquis et en lui ouvrant des horizons nouveaux. L'auteur n'a pas épuisé le sujet; une vie d'homme n'y suffirait pas; du moins M. Tout a-t-il pu former, par son enseignement, plusieurs élèves qui compléteront son œuvre, et son livre ne manquera pas de susciter de nouvelles découvertes.

Deux ans auparavant, avait paru un autre travail sur la Maison du roi, la Chambre et la Garde-Robe, mais étudiées à un point de vue particulier, celui de l'opposition que les barons firent à ce système de gouvernement sous le règne d'Édouard II. L'auteur, M. Davies[1], montre l'influence considérable que ce système, dont le roi était la volonté agissante, exerça sur l'administration en général, puis en particulier sur les finances et la justice, enfin sur le Conseil, quel qu'en fût le nom : Conseil privé, Grand Conseil ou Parlement. Il est facile à l'auteur, après qu'il a, pour ainsi dire, démonté sous nos yeux les pièces de cet organisme, de faire comprendre la politique des barons : impuissants à détruire le système, ils veulent s'y introduire en maîtres. De là l'importance, considérable au point de vue constitutionnel, des Ordonnances de 1311, qui prétendaient réorganiser la Maison du roi. Le minutieux commentaire de ce document, qui est la confusion même, est une des parties les plus instructives du livre de M. Davies. Son étude nous renseigne d'ailleurs moins sur l'administration elle-même (en dépit du sous-titre) que sur l'opposition politique des barons. Les nombreux documents qu'il a consultés lui ont permis de tracer des portraits minutieusement fouillés soit des principaux administrateurs royaux, soit des chefs de la noblesse insurgée. S'il n'a rien de bien nouveau à nous dire sur Thomas de Lancastre ni sur les Despenser, qui représentèrent le mieux l'attaque et la défense du système, il fait une place d'honneur au comte de Pembroke, chef du parti modéré, ennemi de Gabaston, mais hostile aux menées révolutionnaires de Lancastre. Aussi son livre, bien que chargé de définitions et de répétitions, peut-il se lire sans trop de fatigue. M. Tout reconnaît qu'il lui doit beaucoup; mais c'est encore M. Tout qui nous fait le mieux pénétrer dans l'esprit du système, parce qu'il l'a étudié de plus près dans toute son histoire. Cinquante pages de pièces justificatives publiées en appendice par M. Davies sont un complément très substantiel à son livre.

1. James Conway Davies, *The baronial of opposition to Edward II; its character and policy. A study in administrative history.* Cambridge, at the University Press, 1918, in-8°, x-644 p.

Digitized by Google

La plupart sont des textes en langue française; ils ont été reproduits avec une fidélité peut-être trop servile. Les épreuves ont été corrigées avec un soin remarquable[1].

J'ai reçu, trop tard pour en pouvoir parler avec quelque détail, le livre de M. POLLARD sur l'évolution du Parlement[2]. Après l'avoir parcouru sommairement, il m'a paru très intelligent et instructif. C'est un ouvrage à lire avec la plus grande attention; je ne saurais en dire davantage aujourd'hui.

Suivant la méthode de travail appliquée avec tant de succès par MM. Tout et Tait à l'Université de Manchester, leur collègue M. George UNWIN, professeur d'histoire économique, a entrepris, avec les plus qualifiés de ses élèves, une série d'études de détail sur les finances et le commerce au temps d'Édouard III. Le premier recueil de ces travaux comprend neuf mémoires. M. Unwin, après une introduction générale écrite par lui sur l'importance économique du règne, a, dans un mémoire particulier, exposé l'évolution sociale de Londres du XII^e^ au XIV^e^ siècle, puis l'organisation du commerce et du crédit dans cette même ville, surtout d'après les « Letter books » de la Cité. Viennent ensuite des mémoires consacrés aux sujets suivants : le subside imposé sur les laïcs à Londres en 1322 et sa répartition par quartiers (*wards*), par Miss Margaret CURTIS; les sociétés marchandes des Bardi et des Peruzzi et leurs relations avec Édouard III de 1327 à 1345, par M. Ephraim RUSSELL; l'imposition sur la laine de 1327 à 1348, par M. Frédéric Richard BARNES; la condition des marchands en Angleterre avant et après la Peste Noire, 1336-1365, par M. UNWIN; les relations commerciales de l'Angleterre avec la Gascogne au XIV^e^ siècle, surtout en ce qui concerne les vins, par M. Franck SARGEANT; enfin Calais sous Édouard III, par Miss Dorothy GREAVES. Quand les grandes questions du règne auront été l'objet de pareilles monographies, il sera possible d'en donner une histoire vraiment scienti-

1. Voici quelques corrections, surtout aux textes français; je renvoie aux numéros que l'auteur leur a donnés : n° 1 : « je vous pri hastivement, vues (et non *unes*) cestes lettres... »; n° 13 : « et meïsmes le garzon batirent... et autre outrage fesoint (et non *se soint*) »; n° 29 : « totes maneres des acountes qe leinz (et non *leuiz*) sont a rendre... »; la même correction doit être faite deux fois encore dans le même numéro; n° 106, lire Willelmus Buteueleyn (et non *Buteneleyn*); n° 119, la personne nommée *Note de la Dose* ne serait-elle pas un seigneur gascon appelé N'Ote de Lados? M. Davies n'a pas cherché à identifier les seigneuries de *Weissac* et de *Montignak*, possédées dans la région gasconne par Aimar de Valence, comte de Pembroke.

2. A. F. Pollard, *The Evolution of Parliament*. Londres, Longmans, 1920, in-8°, IX-398 p.; prix ? 21 sh.

Digitized by Google

fique. Les ouvrages de Longman et de Mackinnon ne sont encore que des esquisses[1].

Pour l'histoire des droits de douane (importations et exportations), il faudra désormais tenir le plus grand compte d'un ouvrage de M. Gras[2]. Il est divisé en deux parties; dans la première, l'auteur s'explique sur les origines de ces droits (*customs* ou *subsidies*) et il en retrace l'histoire depuis le XII^e^ siècle jusqu'au milieu du XVI^e^. La seconde partie, qui occupe d'ailleurs la plus grande partie du volume (p. 140-693), est un recueil de documents groupés en onze chapitres que précède un utile sommaire explicatif. Les textes sont pour la plupart en latin; quelques-uns en français, un très petit nombre seulement en anglais; ils abondent en termes techniques. Comme le dit très justement l'auteur (p. 140), ils instruiront ceux qui s'intéressent au commerce du vin et de la laine, aux relations commerciales avec les Italiens et les Hanséates, aux poids et aux mesures; les philologues y trouveront aussi leur profit. Une table bien faite contient les noms de choses, qui sont d'ordinaire expliqués, ainsi que les noms propres d'homme et de lieu.

En regard de la prospérité commerciale, l'agriculture nous donne au XIV^e^ siècle le troublant spectacle d'une détresse croissante qui aboutit à des transformations graves au point de vue social : l'Angleterre avait été jusqu'alors surtout une terre à blé; or, le labourage diminue graduellement au profit du pâturage; la production du blé est sacrifiée à celle de la laine. L'ancien régime du manoir disparaît; aux parcelles de dimensions égales qui, dans l'« open-field system », étaient réparties entre les familles, soumises à une rotation uniforme et cultivées en commun par des paysans plus ou moins libres dans la mouvance du seigneur, se substitue le régime des grandes propriétés d'un seul tenant, encloses de haies ou de murs où paissent les moutons. La formation de ces « enclôtures » ne peut s'opérer que par l'expulsion volontaire ou violente d'une partie des paysans; ceux qui sont dépouillés de la terre qui les nourrissait tombent dans la misère. Dans le même temps, la main-d'œuvre fournie par le travail servile devenant rare, les propriété-

1. *Finance and trade under Edward III*, by members of the history School. Edited by George Unwin. Manchester, at the University Press. « Publications of the University of Manchester », n° CXVII, 1918, XXIX-380 p.; prix : 15 sh.

2. Norman Scott Brien Gras, *The early English customs system*. A documentary study of the institutional and economic history of the customs from the thirteenth to the sixteenth century. Cambridge [Mass.], Harvard, University Press; Londres, Milford Haven, 1918, in-8°, XIV-766 p.; prix 3 dol. 50 cents. (T. XVIII des « Harvard economic studies ».)

Digitized by Google

taires sont obligés, pour retenir leurs paysans, de remplacer les journées de travail obligatoire par des redevances ou rentes en argent; ainsi l'antique servage tend à disparaître devant l'ouvrier libre et le fermier à bail. Quelles causes ont amené ces transformations multiples? Les historiens et les économistes les voient pour la plupart soit dans la Peste Noire, soit dans l'augmentation du prix de la laine, en hausse constante par rapport surtout au prix du blé. Miss BRADLEY combat cette théorie[1]. En ce qui concerne la Peste Noire, elle fait sienne la conclusion de Miss Levett[2]. Quant au prix de la laine, elle montre qu'il n'a cessé de baisser pendant le cours du XV^e^ siècle où le mouvement des enclôtures a été le plus actif, tandis que le prix du blé restait stationnaire ou même remontait légèrement. Il y a donc une autre cause. Miss Bradley la voit dans l'épuisement progressif du sol par suite de l'insuffisance continue de la fumure. Le paysan ne pouvant plus vivre sur ses champs les abandonne; le propriétaire à son tour trouve plus profitable de convertir ses terres à blé en pâturages; ou bien, pour continuer la culture des céréales, il loue ses parcelles au plus offrant, détruisant ainsi l'ancien équilibre entre les petites et les grandes tenures. Cet exposé ingénieux est appuyé de statistiques impressionnantes. Il n'est pas certain cependant qu'elles enlèvent toute leur valeur aux considérations tirées soit de la Peste Noire, soit même de l'échelle des prix, car les tableaux de Miss Bradley tendent à prouver que la production de la laine fut, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, encore plus rémunératrice que celle du blé. A partir du XVII^e^ siècle, le long repos de la terre, un intelligent emploi des meilleurs engrais, l'introduction de cultures nourricières importées de Hollande (les prairies artificielles, les navets) ayant restauré la fertilité du sol, la culture du blé fut reprise avec un succès croissant; cependant, le mouvement des enclôtures ne cessa de sévir jusqu'en plein XIX^e^ siècle[3].

Un précis d'histoire économique pour les classes a été publié par M. A. P. USHER sous un titre malheureux qui n'indique pas le véritable contenu de l'ouvrage[4]. Il y résume en effet, d'ailleurs avec intelli-

1. Harriett Bradley, *The enclosures in England; an economic reconstruction.* New-York, Columbia University, « Studies in history, economics and public law », vol. LXX, n° 2, 1918, in-8°, 112 p.; prix : 1 dol. 25 cents.

2. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXII, p. 381.

3. Je n'ai point vu un travail de D. G. Barnes sur les enclôtures en Angleterre pendant la première moitié du XIX^e^ siècle (thèse de Pennsylvanie, 1917).

4. Abbott Payson Usher, professeur adjoint d'économie politique à l'Université Cornell, *An introduction to the industrial history of England.* Boston, New-York et Chicago, Houghton, Mifflin and Company, 1920, in-8°, XXII-529 et

Digitized by Google

gence, les formes de l'organisation industrielle en général, puis le développement des métiers dans l'antiquité et celui des corporations industrielles et commerciales en France au moyen âge. Alors seulement il arrive à l'Angleterre, dont il étudie la population de 1086 à 1700, le village et le manoir, les marchands et les villes, les guildes et l'apprentissage, les industries de la laine de 1450 à 1750, le mouvement des enclôtures et la réforme de la propriété foncière, la révolution industrielle du XVIII[e] et du XIX[e] siècle dans le monde; à partir de ce moment il ne quitte plus guère l'Angleterre, qui est l'objet propre de son travail; il nous parle alors des grandes compagnies de commerce montées par actions, des progrès du machinisme dans la filature et la métallurgie, des pénibles conditions faites aux ouvriers d'usine et des institutions philanthropiques créées pour leur venir en aide, des chemins de fer et des monopoles, enfin des revenus, des salaires et des troubles économiques. Le titre : Introduction à l'histoire de l'industrie en Angleterre, avait besoin d'être expliqué.

Une des causes d'hostilité entre l'Angleterre et les Pays-Bas, pendant les temps modernes, a été la pêche du hareng. M. SAMUEL a consacré à ce sujet une intéressante étude[1]. Après une introduction sur le hareng, les modes de préparation qu'on lui appliqua surtout en Hollande et même les superstitions dont il fut l'objet, l'auteur résume l'histoire de cette pêche dans les eaux anglaises au XVII[e] et au XVIII[e] siècle; il termine en traçant le tableau de l'industrie harengère au XIX[e] et au XX[e] siècle. Pour avoir le poisson, il fallut bien que les Anglais eussent une flotte et c'est ainsi que « Jack Herring » a pu contribuer à « édifier la grande maison d'Angleterre ».

Les transformations de l'industrie cotonnière de 1769 à 1789 ont été étudiées par M. DANIELS. M. Daniels a été un élève et est aujourd'hui un collègue du professeur George Unwin; or l'Université de Manchester, où ils enseignent l'un et l'autre, est entrée assez récemment en possession de tous les papiers d'une grande exploitation manufacturière, la maison Mac Connel : journaux, livres de caisse, correspondance, factures, reçus, etc., de 1795 à 1835. Dans la correspondance figurent des lettres écrites en 1812 par Samuel Crompton (1755-1825), l'inventeur du métier appelé « mule »; elles sont relatives à son invention, réalisée trente ans auparavant. Cet ensemble de documents a suggéré à M. Daniels l'idée du présent travail[2]. Il a d'abord résumé l'histoire de l'industrie cotonnière dans

XXXIV p. La dernière partie (paginée à part en chiffres romains) contient un choix des livres à consulter et un bon index.

1. Arthur Michael Samuel, *The herring: its effect on the history of Britain*. Londres, John Murray, 1918, in-8°, XX-199 p.; prix : 10 sh. 6 d.

2. George W. Daniels, *The early English cotton industry, with some unpu-*

Digitized by Google

le comté de Lancastre. Elle est assez récente, puisqu'on n'y trouve pas de manufacture avant 1641; il fallut attendre plus d'un siècle encore pour que les inventions de James Hargreaves, d'Arkwright (la « jenny »), de Crompton (la « mule »), faites entre 1767 et 1770, vinssent transformer entièrement les méthodes vieillies de la filature et du tissage. Les fabricants étaient jusqu'alors soit des ouvriers travaillant chez eux, aux pièces, pour des entrepreneurs, ou bien des paysans, des fermiers, qui conduisaient un certain nombre de métiers comme occupation accessoire au travail des champs. Les rapides perfectionnements du machinisme ne tardèrent pas à introduire le système du travail à l'usine par des ouvriers entièrement spécialisés[1]. On sait que cette transformation suscita des troubles graves. En réalité, dit M. Daniels, les émeutiers ne s'attaquèrent pas aux machines elles-mêmes dont ils n'avaient pas tardé à apprécier les effets rémunérateurs; c'est la cherté croissante de la vie, due surtout à la législation sur les blés, qui leur mit les armes à la main. Ils voulaient aussi protester contre le travail dans les usines qu'Arkwright, plus grand encore comme homme d'affaires que comme inventeur (l'originalité de ses perfectionnements a été fort discutée), fut un des premiers à établir sur un plan tout moderne. Les troubles n'empêchèrent pas d'ailleurs le machinisme de poursuivre ses succès et d'enrichir les heureux exploiteurs des brevets (Crompton ne fut pas du nombre; il mourut pauvre en 1825); cet essor ne fut sérieusement entravé que par les guerres de la Révolution française et de l'Empire. Les embarras où Crompton se laissa entraîner par faiblesse de caractère ont été contés par M. Daniels avec une précision qui ne laisse rien à désirer; ce n'est qu'un épisode, un peu grossi peut-être, dans un livre fort instructif et par endroits même attrayant.

Sir John Fortescue vient de terminer par deux volumes sa belle Histoire de l'armée anglaise[2]. Elle se rapporte aux années décisives de 1813-1815, c'est-à-dire au triomphe définitif de Wellington en Espagne, à la fin de la guerre avec les États-Unis, à la campagne de France et à Waterloo. L'auteur possède admirablement son

blished letters of Samuel Crompton, avec un chapitre d'introduction par George Unwin. Manchester, at the University Press; Londres, Longmans, 1920, in-8°, xxxi-214 p.; prix : 8 sh. 6 d.

1. Sur ces ouvriers, voir l'ouvrage de M. et M^me^ Hammond, *The skilled labourer*; cf. *Rev. histor.*, t. CXXXV, p. 124.

2. J. H. Fortescue, *A history of the British army*. T. IX, 1813-1814; t. X, 1814-1815. Londres, Macmillan, 1920, xxv-534 et xviii-458 p. Plus un atlas de 30 cartes en couleur; prix : 4 l. 4 sh.

Digitized by Google

sujet; son exposé, toujours clair, judicieux et impartial, nourri de faits, fondé sur de très nombreux documents provenant des archives du P. Record Office, du château de Windsor, de collections particulières, inspire la plus grande confiance. Sur la bataille du 18 juin 1815, il n'apporte pas de témoignages très nouveaux ni de vues originales; mais après les véhémentes polémiques soulevées par M. Lenient, que l'auteur ne connaissait pas encore quand il rédigea ses deux volumes (ils étaient terminés avant la guerre), on aime à retrouver chez lui une sérénité au moins relative. Il ne met pas en doute le génie de Napoléon Ier, même quand il croit le prendre en faute; d'autre part, il veut que l'Histoire place très haut dans son estime Wellington, génie moins spontané, mais si réfléchi, si méthodique qu'il ne cessa de perfectionner l'instrument de guerre qu'il avait entre les mains et ses méthodes de combat. M. Fortescue ne dissimule pas les défauts de ce grand homme de guerre. « Avouons-le », dit-il (t. X, p. 219), « il ne fut pas le chef idéal, il ne fut pas adoré de ses hommes comme l'avait été Marlborough. Il n'avait pas le caractère aimable; en fait, il ne fut jamais aimé dans sa vie ni par un homme ni par une femme; après tout, la carrière militaire n'a peut-être pas été celle qu'il eût préféré suivre. Enfant, il était timide et moutonnier, avec un goût héréditaire pour la musique; ses mains étaient celles d'un artiste, longues, fines et délicates. » C'est seulement dans ses campagnes aux Indes qu'il se révéla aux autres et à lui-même comme un grand capitaine et un grand administrateur. « C'est là que se manifesta ce bon sens transcendant qu'il admirait tant chez Marlborough, avec cette puissance de pénétrer jusqu'au cœur des choses qu'on appelle le génie. » Il faut ajouter que Wellington eut à lutter, presque jusqu'au bout, contre des difficultés que Napoléon ne rencontra plus dès qu'il fut le maître absolu : il lui fallut compter avec des ministres, un Parlement, des bureaux, des routines et des préjugés de toute sorte. Le tableau que M. Fortescue trace de l'armée anglaise de 1803 à 1814 est à cet égard très instructif. A cette époque ainsi qu'à d'autres plus récentes, le gouvernement anglais se laissa prendre au dépourvu et pendant plusieurs années il lui fallut improviser armée, marine, finances et le reste. Heureusement un homme se trouva, capable de réparer les vices du système, et cet homme fut Wellington.

Plusieurs appendices nous font connaître les effectifs de l'armée anglaise en Portugal et en Espagne à la date du 29 avril 1813, l'ordre de bataille de l'armée française à la journée de Vitoria, la composition des armées anglaise, prussienne et française en 1815; mais, surtout, il faut signaler à l'attention des historiens les cartes admirables qui accompagnent les deux volumes; elles ont été dres-

Digitized by Google

sées avec un soin minutieux, parfois même (ainsi pour les opérations militaires dans le nord de l'Espagne) après un examen personnel des lieux par l'auteur.

Maintenant que l'ouvrage est terminé, on est frappé à la fois de la grandeur de l'entreprise, de la solidité et de l'extrême variété des matériaux. C'est une œuvre capitale.

HISTOIRE SOCIALE. — Comment était organisée la maison d'un lord au XVI^e^ siècle, M. JONES nous en montre le détail d'après de nombreux documents[1]; il examine successivement le personnel de la maison, la famille et les serviteurs, la nourriture, les approvisionnements en vivres, linge, vaisselle, l'administration financière, la grande chambre ou salle des banquets et le hall ou salle de réception, le culte familial et les aumônes, les divertissements et embellissements, etc. Beaucoup de faits intéressants pour la vie sociale peuvent être recueillis dans chacun des six chapitres dont se compose ce bon livre.

Pour le XVII^e^ siècle, voici un autre tableau, également instructif, qui nous montre comment était organisée la vie dans un village du comté d'York (North Riding) et quels fonctionnaires et magistrats étaient chargés d'y faire régner l'ordre et la loi. A l'aide de nombreux documents, M^me^ TROTTER fait revivre sous nos yeux[2] la paroisse, considérée comme la cellule administrative du gouvernement local, les « churchwardens » ou membres de la fabrique et les assemblées des fidèles, le ministre du culte anglican et le rôle social de l'Église, les inspecteurs (« overseers ») des pauvres, le chef de la police ou « petty constable », l'agent voyer (« surveyor »), chargé de l'entretien des routes et des ponts, les ouvriers et les apprentis, les vagabonds et les malfaiteurs, la vie sociale dans la commune, enfin le juge de paix, agent de liaison entre la paroisse et le comté et qui était en réalité le plus haut magistrat du village, celui à qui incombait essentiellement le maintien de la paix publique.

A sa galerie déjà riche d'humoristes et d'excentriques anglais, M. BOUTET DE MONVEL a joint[3] quelques portraits joliment dessinés. C'est d'abord celui de George Selwyn, ami d'Horace Walpole et de M^me^ Du Deffand; il mourut en 1791, laissant une fille adoptive

1. Paul van Brunt Jones, *The household of a Tudor noble man.* « University of Illinois studies in the social sciences, » vol. VI, n° 4, décembre 1917. Urbana, at the University of Illinois, in-8°, 277 p.; prix : 1 dol. 50 cents.

2. Eleonor Trotter, *Seventeenth century life in the country parish, with special reference to local government.* Cambridge, at the University Press, 1919, in-8°, XIV-242 p.; prix 10 sh. Carte du North Riding d'après l'atlas de Blaeu, 1662.

3. Roger Boutet de Monvel, *Grands seigneurs et bourgeois d'Angleterre.* Paris, Plon et Nourrit, 1918, in-8°, 293 p.

Digitized by Google

qui épousa Lord Yarmouth, plus tard troisième marquis de Hertford et qui eut, hors mariage, deux fils, Henry Seymour, célèbre jadis à Paris sous le sobriquet de « Milord Arsouille », et Richard Wallace. Vient ensuite Miss Burney, romancière un instant célèbre et qui mériterait de tomber dans l'oubli si elle n'avait tenu, de 1768 à 1819, un journal très minutieux de son existence quotidienne ; or, elle fut pendant cinq ans « habilleuse » de la reine Charlotte, femme de George III ; et, sur ces royaux époux, sur leur vie privée, sur leur caractère, elle nous fournit maint détail touchant ou piquant dont M. Boutet de Monvel a tiré le meilleur parti. William Beckford, très riche propriétaire de plantations sucrières à la Jamaïque, homme d'une culture aussi étendue que variée, bibliophile et collectionneur émérite, se fit construire à Fonthill, puis à Bath, de somptueuses demeures destinées uniquement à ses livres et à ses tableaux et dont il interdisait l'accès aux simples curieux avec une vigilance féroce. Il mourut en 1844, âgé de quatre-vingt-quatre ans, se vantant de n'avoir jamais, dans toute son existence, connu un moment d'ennui. Le dernier portrait de la galerie est celui de Roger Coates qui avait hérité, lui aussi, d'une grosse fortune réalisée aux Indes occidentales ; il se plaisait à étonner le monde par un faste tapageur ; persuadé que nul ne comprenait Shakespeare mieux que lui, que nul n'était plus capable d'en représenter les principaux personnages et surtout Roméo, il mit sa gloire à monter sur les planches et, bien qu'il s'y couvrit de ridicule, il réussit au moins à obtenir un succès fou de curiosité. Il échoua sur un autre théâtre, quand il voulut se faire présenter au Régent qui n'était pas cependant cruel aux excentriques, et il mourut en 1848, écrasé par un cab en sortant du théâtre de Drurylane[1].

L'expansion de l'Angleterre hors des mers d'Europe et son contact prolongé avec les peuples d'Amérique et d'Asie ne pouvaient manquer de faire sentir leur influence sur le gouvernement, les mœurs et les coutumes, enfin sur tout ce que les Allemands comprennent sous le terme indéfiniment extensible de « Kultur ». M. Gillespie, professeur à l'Université d'Illinois, n'a pas reculé devant la tâche de retracer, d'après les documents, l'histoire de cette expansion et d'en montrer les conséquences pour la vie sociale[2]. Après

1. Le livre de M. Boutet de Monvel est imprimé avec élégance. Il ne s'y trouve aucune référence ; mais, en tête de chaque essai, sont indiqués les ouvrages utilisés. Au risque d'être taxé de pédantisme, je rappellerai qu'il n'y eut pas d'empereur d'*Autriche* avant 1805. P. 267, singulière méprise typographique : *en temps que*, au lieu de : en tant que.

2. James E. Gillespie, *The influence of oversea expansion of England to 1700*. New-York, Columbia University ; Londres, Longmans, 1920, in-8°,

Digitized by Google

avoir énuméré les éléments de la population anglaise qui émigrèrent dans le courant du XVII[e] siècle, il expose comment les goûts se modifièrent en ce qui concerne les habits et les bijoux, les légumes, les fruits et les plantes exotiques (tomates, pommes de terre, sucre et mélasse, thé, café, chocolat, rhum), les narcotiques, le bibelot; puis il passe en revue le commerce avec l'Amérique du Nord, l'Afrique, le Levant et les Indes orientales, l'industrie textile, les finances et les financiers de Londres, enrichis par le commerce avec les grandes Compagnies, ou avec les flibustiers et les écumeurs de mer. Enfin il étudie les changements que ces conditions nouvelles de la vie matérielle introduisirent dans la morale et la religion, dans les manières de penser, dans la littérature et dans l'art, enfin dans le développement politique de la nation. Ce plan, extrêmement ambitieux, n'a pu être exécuté qu'en partie. A vrai dire, l'auteur n'a guère étudié que les rapports des colonies anglaises de l'Amérique avec la mère-patrie. Dans ce cadre, assez vaste encore, il a fait entrer quelques idées générales, peu neuves sans doute, et beaucoup de menus faits dont on lui saura gré.

Le plus ancien hôpital de Londres est celui qui fut fondé en 1123 entre Smithfield et le rempart de la Cité. L'histoire en a été faite avec une érudition pieuse par un médecin qui pratiqua lui-même dans cette maison de 1883 à 1902, le D[r] MOORE[1]. L'hôpital a conservé ses archives à peu près intactes; elles comprennent un grand nombre de chartes originales, un cartulaire rédigé en 1456 par un des « frères » de la maison, John Cok, habile calligraphe et très soigneux archiviste, des livres de comptes ou « Ledger books » (depuis 1547), des journaux contenant les procès-verbaux des assemblées tenues par les « gouverneurs » de l'hôpital (depuis 1549). Le D[r] Moore a de plus dépouillé les registres des évêques de Londres et consulté un grand nombre d'autres documents. C'est après un long travail, poursuivi pendant les rares moments de loisir que lui laissait son service, qu'il a composé son beau livre. Le plan en est très simple; l'auteur suit pas à pas l'ordre chronologique. Le début est fourni par le « Liber fundationis », qui paraît avoir été composé sous Henri II, mais dont le manuscrit est du temps de Richard II.

367 p.; prix : 3 dol. « Studies in history, economics and public law », publ. par la Faculté des sciences politiques de l'Université de Columbia, vol. XCI, n° 1.

1. Norman Moore, M. D., *The history of S. Bartholomew's hospital*. Londres, C. Arthur Pearson, 1918. Deux très beaux volumes de XXII-614 et IX-992 p.; prix des deux volumes : 3 l. 3 sh. De nombreux fac-similés de chartes originales, la plupart encore revêtues de leurs sceaux, ornent le tome I. Dans le tome II, fac-similé d'un plan de l'hôpital dessiné en 1617. Dans les notes, non moins de 234 chartes, provenant des archives de l'hôpital, ont été imprimées intégralement ou analysées; plus 270 autres tirées de divers dépôts.

Digitized by Google

Le fondateur est un certain « Raherus », français d'origine, qui vécut dans la familiarité de Richard de Beaumais[1], évêque de Londres de 1108 à 1128. Atteint par la maladie dans un pèlerinage à Rome (1120), il fit vœu d'élever un hôpital pour « la récréation des pauvres gens ». L'apôtre saint Barthélemy, qu'il vit en songe, lui ordonna de construire une église à côté de l'hôpital et lui en marqua l'emplacement près du grand champ de foire de Smithfield. Il prit l'habit des chanoines de saint Augustin et c'est la règle de cet ordre qu'il donna aux frères et aux sœurs du prieuré (il y eut au début huit frères et quatre sœurs). De l'église, le chœur primitif subsiste encore; on y voit la tombe du fondateur, beau monument du XIII^e^ siècle. Les bâtiments de l'hôpital ont été entièrement reconstruits dans le cours des temps, mais toujours sur le même terrain. Ajoutons que, dès le début, l'hôpital fut séparé du prieuré; il eut son chapitre, son sceau, son administration propre; aussi, quand Henri VIII s'appropria les biens du clergé régulier, l'hôpital survécut, sous le contrôle supérieur des « maire, communauté et citoyens » dè Londres. Cette histoire, le D^r^ Moore la continue depuis la mort du fondateur[2] jusqu'à nos jours; pour la période médiévale et jusqu'en 1534, il analyse dans leur ordre chronologique toutes les chartes qu'il a pu réunir[3]. Arrivé (avec le tome II) au seuil du XV^e^ siècle, il retrace la biographie de John Cok, l'auteur du cartulaire (1392-1467), et c'est alors seulement qu'il nous décrit par le menu cette compilation d'où il a jusque-là tiré tant de renseignements précieux. Pour l'époque moderne, il analyse de même, toujours dans le même ordre, des « Ledger books », le « Répertoire », les « Journaux »; nulle part il ne nous retrace dans un tableau d'ensemble l'organisation intérieure de l'hôpital, qu'il faut chercher dans l'étude des différentes constitutions (celle du XII^e^ siècle, celles de 1284, de 1373), et à leur date. Il consacre plusieurs chapitres aux médecins de l'hôpital (à noter le chapitre XVIII sur le D^r^ Caius, fondateur du « College of Physicians », 1518, et le chapitre XX sur Harvey), puis aux chirurgiens, qui formèrent une corporation à part depuis 1745, aux pharmaciens, au personnel administratif, à l'école de médecine qui fonctionna dans l'hôpital depuis le XVIII^e^ siècle.

1. Beaumais se trouve dans le département actuel du Calvados, sur la Dive, en Auge. C'est par erreur que le D^r^ Moore place cette localité dans le Perche, qu'il appelle d'ailleurs à tort « la Perche », erreur qu'il a reproduite dans son article sur Rahere du *Dictionary of national biography*.

2. Est-ce en 1144, comme l'auteur le dit dans son article du *Dictionary of national biography*, ou 1145, comme il le dit dans son livre, t. I, p. 47?

3. Signalons un grand nombre de chartes où se trouve nommé le premier maire de Londres, Henry Fitz-Ailwin.

Digitized by Google

Le dernier chapitre contient des détails et des anecdotes sur les malades.

Si le livre manque d'art, il est rempli de faits bien présentés, agrémenté çà et là par des souvenirs personnels dont on n'ose regretter la longueur[1]. L'auteur s'est efforcé de tout préciser, de tout contrôler; bien peu d'erreurs sans doute lui ont échappé[2]. Tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir cité parfois des éditions trop vieillies[3]. Quant à l'index, il aurait pu être encore plus détaillé. On ne saurait trop recommander aux éditeurs de textes de multiplier les noms de choses à côté des noms de personnes et de lieux; enfin, pour les noms de lieux, de donner les formes anciennes fournies par des documents et de les marquer à leur place alphabétique[4]. Pour des ouvrages aussi considérables que celui du Dr Moore, on voudrait qu'ils fussent aussi près que possible de la perfection[5].

HISTOIRE RÉGIONALE. — I. *Galles.* — Comment ce pays celtique, péniblement conquis, à la suite de luttes séculaires, par les Anglo-Saxons, puis par les Anglo-Normands, profondément catholique pendant tout le moyen âge, a-t-il fini par se fondre dans la grande unité anglaise et devenir un centre toujours ardent de protestantisme, sans rien perdre de son indépendance intellectuelle et religieuse, cet intéressant problème a été fort bien exposé par un Gallois, archiviste de la ville de Cardiff, M. WILLIAMS[6]. Laissant de côté toute la période antérieure à la conquête du roi Édouard Ier (1282), il montre la diversité des régimes auxquels fut soumise,

1. Voyage à Beaumais, t. I, p. 35; promenades dans Londres, p. 87, 197; découverte de la tête de l'archevêque Sudbury, décapité lors du soulèvement de Wat Tyler, p. 599; couronnement de George V, auquel assista le Dr Moore, t. II, p. 40, etc.

2. Le « Sir Robert Passeleur » mentionné t. II, p. 71, est sans doute Robert Passelewe, qui joua un rôle notable dans le second quart du XIIIe siècle. Le Dr Moore a laissé passer, sans chercher à l'identifier, le nom de lieu « Sanctmerglise » (t. I, p. 128, 391); c'est Sainte-Mère-Église, département de la Manche.

3. Pourquoi renvoyer au *Survey* de Stow, édit. de 1633, quand nous possédons l'excellente édition de Kingsford, dont la carte permet de situer la plupart des détails sur la topographie de Londres qui abondent dans l'ouvrage? Pourquoi citer les *Select Charters* de Stubbs d'après la première édition de 1870, les *Chronica majora* de Mathieu de Paris d'après celle de 1644?

4. Ainsi, pour l'église de Saint-Clément-des-Danois, il ne suffit pas d'un article « Clement-Danes St. »; il eût fallu noter aussi le mot « Danschemannescherchia », qui en est l'adaptation latine.

5. Nous n'avons pas reçu O'Donoghue, *The story of Bethlehem hospital from its foundation in 1247.* Londres, 1914.

6. Llewelyn Williams, *The making of modern Wales. Studies in the Tudor settlement of Wales.* Londres, Macmillan, 1919, in-8°, 336 p.; prix : 6 sh.

Digitized by Google

depuis la fin du XIII[e] siècle jusqu'au XVI[e], la principauté, dépendance de la couronne, conservant son individualité à côté de la Marche galloise morcelée en 143 seigneuries anglaises qui ne rentraient pas dans le cadre administratif de l'Angleterre propre. Le pays possède désormais deux langues et des coutumes très diverses, les conditions sociales étant tout autres sous le régime séculaire de la tribu celtique et du gavelkind (partage des biens entre les enfants mâles) d'une part, et d'autre part sous le régime féodal fondé sur le droit d'aînesse. L'avènement de Henri VII, qui était Tudor et par conséquent Gallois d'origine, fit faire un premier pas vers l'unité. Les lois de 1535-1542 rattachèrent le pays tout entier à la Couronne d'Angleterre et le soumirent au régime des comtés[1], réorganisèrent le « Conseil des Marches », créé en 1542 et qui subsista jusqu'en 1689, établirent pour l'administration de la justice une « Cour des grandes sessions » qui fut abolie seulement en 1830. La disparition de ces deux derniers organes acheva la fusion politique de l'Angleterre et du pays de Galles. Au point de vue religieux, le pays dut subir les changements imposés par les Tudors. Cependant, le catholicisme y fut tenace; c'est ainsi que le Collège romain dont il a été question plus haut comptait à la fin du XVI[e] siècle un grand nombre de Gallois; M. Williams raconte assez longuement les querelles qu'ils eurent avec leurs collègues anglais et qui témoignent de l'animosité persistante entre les deux races. Mais enfin le puritanisme exerça une influence si persistante, la politique des Stuarts fut si maladroite au temps de Laud et après la Restauration, que le catholicisme finit par disparaître. Son abolition ne profita pas longtemps d'ailleurs à l'Église officielle (*Church of England*), car bientôt le particularisme se manifesta par le nombre et l'activité des sectes religieuses qu'y fit prospérer le mouvement méthodiste. La Réforme favorisa en outre la renaissance de la langue galloise, qui, proscrite formellement par Henri VIII, reprit conscience de sa force dans la lecture de la Bible; dès le XVIII[e] siècle, les Gallois eurent une littérature qui depuis lors n'a cessé de s'enrichir. Aujourd'hui, la nationalité galloise est plus fortement accentuée qu'elle ne le fut jamais, ce qui ne l'empêche pas de constituer, par un accord unanime, une partie intégrante de la Couronne d'Angleterre.

II. *Écosse.* — Trois manuels doivent être d'abord signalés. Le premier est une histoire de l'Église par M. HILL[2]. Disons-le tout de

1. Il y eut douze comtés, celui de Monmouth, bien qu'il fût gallois de sang, de sympathie et, en partie même, de langue, ayant été rattaché à l'Angleterre propre. Plusieurs écrivains gallois ont d'ailleurs, malgré tout, persisté à parler des « treize » comtés gallois.

2. Ninian Hill, *The story of the Scottish Church from the earliest times.*

Digitized by Google

suite : la période moderne, depuis la réformation du XVI^e siècle, occupe dans ce volume beaucoup plus de place que celle du moyen âge; c'est aussi celle qui intéressera le plus les lecteurs étrangers, curieux de savoir comment fut organisé en Écosse un type d'église d'État très différent de celui qu'Élisabeth établit en Angleterre, avec une hiérarchie aussi rigide mais d'où l'épiscopat était rigoureusement banni, comment l'église presbytérienne (*Church of Scotland*), si opiniâtre dans sa lutte contre les Stuarts, s'est laissé briser en 1843 par la création d'une église libre (*Free Church*). M. Hill explique ces faits assez nettement, mais il faut s'adresser à d'autres que lui si l'on veut connaître la situation actuelle du presbytérianisme écossais, si complexe que même des Anglais sont, paraît-il[1], souvent en peine de la bien comprendre. M. Hill préfère s'en tenir à cette conclusion générale, aussi vraie que banale, que l'Église a contribué, plus qu'aucune autre institution, à faire de l'Écosse ce qu'elle est aujourd'hui[2]. Nous voilà bien avancés!

Deux autres manuels, l'un par M. MACKIE[3], l'autre par M. TERRY[4], excellents tous deux, nous présentent le développement complet de l'histoire d'Écosse depuis les plus anciens temps. Chose curieuse : le cadre est semblable, le plan est le même; les deux auteurs ont banni de leur ouvrage tout appareil d'érudition : aucune référence au bas des pages, aucune indication bibliographique. Quand on aura dit que M. Mackie a fait illustrer son volume, sobrement d'ailleurs, de quelques bonnes photographies et que M. Terry, écartant toute image[5], a donné quelques bonnes cartes et de nombreux tableaux généalogiques (pages XI-LIII de l'introduction), on aura indiqué la différence la plus caractéristique, en apparence, entre les deux travaux. Ajoutons que les deux auteurs connaissent fort bien les sources et la bibliographie du difficile sujet qu'ils avaient à traiter; qu'enfin leurs jugements concordent le plus souvent sur les événe-

Glasgow, Maclehose, 1919, in-8°, 263 p.; prix : 7 sh. 6 d. L'ouvrage est resté inachevé par la mort de l'auteur; il s'arrête en fait à l'année 1560.

1. Voir l'article de Lord Sands dans *Quarterly Review*, janvier 1920.

2. Nous n'avons pas reçu *A history of the church of Scotland*, par Alexandre R. Mac Even, 2 vol. parus : le tome I en 1913 (2^e édit., 1915), le tome II en 1918 (Londres, Hodder et Stoughton).

3. R. L. Mackie, *Scotland. An account of her triumphs and defeats, her manners, institutions and achievements in art and literature from the earliest times to the death of Scott.* Londres, Harrap, 1916, in-8°, XLIV-588 p.; prix : 15 sh.

4. Charles Sanford Terry, *A history of Scotland from the roman evacuation to the Disruption, 1843.* Cambridge, at the University Press, 1920, in-8°, LV-653 p. et 8 cartes; prix : 20 sh.

5. Excepté un bien intéressant portrait inédit de Jacques V, qui est placé en tête du volume.

Digitized by Google

ments et sur les hommes. Quand on a dit tout cela, il reste néanmoins que chacun des ouvrages a son originalité propre : une tournure plus littéraire, quelque chose de plus léger, de plus vif chez M. Mackie, une recherche plus soucieuse du détail chez M. Terry. Le premier termine l'ancienne histoire d'Écosse à la mort de Walter Scott (1832), le grand romancier qui a tant fait pour embellir le passé de sa patrie; le second s'arrête à l'année de la « Disruption » (1843), quand s'effondre cette forme de presbytérianisme qui donnait à l'Écosse un caractère si particulier parmi les nations protestantes ; et le choix de ces deux dates permet de marquer la différence des deux esprits.

Après les études approfondies de MM. MATHIESON, MACKINNON, BROWN (pour ne rappeler que les noms les plus récents) on pouvait croire qu'il ne restait plus grand'chose de nouveau à dire sur l'union de l'Écosse à l'Angleterre en 1707. Or, voici encore un gros livre dû, cette fois, à la collaboration de deux auteurs réputés : l'un anglais, M. DICEY, l'autre écossais, M. RAIT[1]. A vrai dire, ce n'est pas une histoire des événements qui ont conduit à l'union et des conséquences qui l'ont suivie, c'est un ensemble fortement coordonné de « Réflexions » sur la nature et les résultats de cette transaction féconde au point de vue politique et légal. Dans chaque chapitre, l'exposé des faits (de 1603 à 1805) est suivi d'un commentaire tout imprégné d'esprit juridique où l'on retrouve le pénétrant théoricien politique de la constitution anglaise. Bien que les conséquences immédiates de l'acte d'union aient peu profité à l'Écosse et même à l'Angleterre, bien que, pendant une ou deux générations, l'abolition en ait été réclamée avec véhémence à plusieurs reprises des deux côtés de la Tweed, les auteurs n'ont pas de peine à prouver qu'en fin de compte l'initiative prise par Jacques Ier et réalisée par le gouvernement de la reine Anne a été un bienfait pour les deux royaumes.

III. *Irlande.* — Dans son étude sur saint Patrick, M. CZARNOWSKI s'est placé au point de vue strictement sociologique[2] ; il considère en lui non pas l'apôtre qui a implanté le catholicisme dans une île

1. Albert V. Dicey et Robert S. Rait, *Thoughts on the union between England and Scotland.* Londres, Macmillan, 1920, in-8°, XXVI-394 p.; prix : 16 sh.

2. S. Czarnowski, *le Culte des héros et ses conditions sociales. Saint Patrick, héros national de l'Irlande.* Préface de M. Hubert, directeur adjoint à l'École pratique des Hautes-Études. Paris, Félix Alcan, 1919, « Bibliothèque de philosophie contemporaine. » Travaux de l'*Année sociologique*, publiés sous la direction de M. É. Durkheim, in-8°, XCIV-369 p.; prix : 10 fr.; majoration temporaire de 20 °/₀.

Digitized by Google

jusque-là payenne, le saint dont les Irlandais convertis ont fait le principal intermédiaire entre eux et la divinité, mais le héros, le surhomme, doué d'un pouvoir extraordinaire, qui a fait entrer dans des voies nouvelles la société où les circonstances l'avaient placé. C'est un cas particulier d'où l'on peut tirer des enseignements sur le *Culte des héros et ses conditions sociales*. M. H. Hubert s'est d'ailleurs imposé la tâche d'esquisser, dans une préface longue à peu près de cent pages, toute une théorie sur le caractère social du héros considéré dans ses manifestations les plus générales. L'érudition historique est donc ici mise au service d'une discipline qui déborde à chaque instant le cadre de l'histoire proprement dite. Si l'on s'enferme dans ce cadre, on a le plaisir de constater que M. Czarnowski connaît parfaitement les sources et la bibliographie de son sujet. Avec M. Bury, qui est son principal guide, mais qu'il ne suit pas aveuglément, il admet que Patrick a réellement existé. Sa critique judicieuse sait discerner les faits que l'on peut tenir pour certains, parce qu'ils sont fondés sur le témoignage du saint lui-même, et les légendes postérieures imaginées par les hagiographes; mais ce qu'il y a d'original dans son travail, c'est une étude sur la société irlandaise, sur le milieu dans lequel a vécu le saint et où s'est développée sa légende. Il montre les étroits rapports de cette légende avec la mythologie et l'épopée de l'Irlande; saint Patrick est devenu le protecteur attitré des fêtes irlandaises; la plupart de ces fêtes étant en étroit rapport avec le culte des morts, Patrick conduit les vivants dans le séjour funèbre que le christianisme a transformé en Purgatoire. Quant à l'Église qu'il fonde, elle s'adapte exactement à l'organisation de la famille et de la tribu celtiques, telles que l'entendaient les Goidels; les diocèses ne sont qu'une autre forme du clan ou *tuath*, sur lequel M. Czarnowski insiste longuement et sur lequel il présente mainte observation ingénieuse et instructive. J'attache moins d'importance que lui à la distinction entre le saint et le héros; mais je tiens avec lui pour certain que Patrick a contribué pour sa grande part à la formation morale de la nation irlandaise; M. Czarnowski en a donné la preuve avec une méthode vraiment scientifique[1] et toute personnelle.

L'histoire de la conquête de l'Irlande par les Anglais a fait un grand pas avec les deux nouveaux volumes de M. Orpen[2]. Il s'était

1. Les historiens et les sociologues seront d'accord pour remercier l'auteur des nombreuses notes qui enrichissent le bas de ses pages, et de l'index où les noms de choses figurent à côté des noms d'hommes et de lieux.

2. Goddard Henry Orpen, *Ireland under the Normans*, t. III et IV, 1216-1333. Oxford, at the Clarendon Press, 1920, in-8°, 314 et 343 p., avec une carte de l'Irlande vers 1300, montrant les territoires occupés par la féodalité anglo-normande; prix des 2 volumes : 30 sh.

Digitized by Google

d'abord arrêté, comme on sait[1], à la mort de Jean Sans-Terre; il poursuit maintenant son exposé pendant tout le siècle suivant. Connaissant à fond le pays et les sources de son histoire, il a retracé avec une grande abondance de détails les guerres et l'administration des gouverneurs envoyés par les rois d'Angleterre pour continuer l'œuvre de la conquête. A ce point de vue, on appréciera ce qu'il dit d'Édouard Ier et l'hommage qu'il rend à ses talents d'organisateur. A la mort de ce roi, l'établissement des Anglais en Irlande pouvait paraître définitif. Il était cependant très fragile, car, quelques années plus tard, l'invasion écossaise conduite par Édouard Bruce l'ébranlait jusque dans ses fondements (1315-1318); puis le système féodal qui en était l'armature s'effondra quand William de Burgh, comte d'Ulster et lord de Connaught, eut été assassiné (1333) par ses propres vassaux avides d'échapper au contrôle de leur suzerain. C'est pour cela que M. Orpen a choisi cette date comme terme actuel de son ouvrage. Dans un dernier chapitre, il résume l'histoire de la domination anglaise depuis le début même de la conquête sous Henri II. Il y montre les bienfaits matériels apportés au pays par ce qu'il se risque à appeler la « pax normannica »; mais il indique aussi très bien pourquoi la politique anglaise échoua définitivement : c'est parce que les maîtres du pays ont toujours considéré les vaincus comme un peuple de race inférieure, destiné par la nature même à vivre en esclavage. Le fait de la conquête les obligeait à vivre côte à côte, les armes à la main et la haine dans le cœur.

Au XVIe siècle, nouvel effort de la domination anglaise; cette fois, c'est à la religion même qu'elle s'attaque. Les changements imposés par Henri VIII à l'Église furent aussitôt introduits dans l'île sœur; les maisons religieuses furent supprimées et leurs biens attribués au prince; les évêques furent nommés par le roi sans le consentement du pape. M. Holloway[2] a suffisamment bien analysé la législation ecclésiastique de Henri VIII et de ses trois successeurs. Il conclut, non sans apparence de regret, mais sans restriction, qu'en fait les lois anglaises, même votées par le Parlement irlandais, n'ont eu d'autre effet que de ruiner l'Église catholique sans ébranler les Irlandais dans leur antique foi. L'Angleterre, qui n'avait encore réussi ni à soumettre l'île tout entière ni à gagner la confiance des habitants, ne fit qu'ajouter une nouvelle cause d'inimitié à toutes celles que quatre siècles avaient déjà accumulées.

1. Voir *Rev. histor.*, t. CIX, p. 115.

2. Henry Holloway, *The Reformation in Ireland; a study of ecclesiastical legislation*. Londres, S. P. C. K., 1919, « Studies in church history, » in-8°, 249 p.

Digitized by Google

La conquête de l'Ulster sous Élisabeth et les premiers Stuarts amena une complication de plus; Jacques Ier trouva fort habile de transplanter dans cette région un grand nombre de familles presbytériennes qui le gênaient en Écosse. Les Irlandais virent avec une irritation légitime leurs terres passer à des étrangers qui apportaient avec eux des croyances et une organisation religieuses intolérables pour des catholiques. En 1641, après le départ et le supplice de Stafford, qui avait réussi à maintenir dans l'île une paix relative, ils se soulevèrent (23 octobre) et se vengèrent sur leurs ennemis en les massacrant. Le gouvernement ordonna à son tour (janvier 1642) des représailles qui ne furent pas moins cruelles. Sur ces massacres, nous sommes abondamment renseignés par les enquêtes qu'ordonna le gouvernement anglais et qu'a publiées Miss HICKSON[1]. Mais quelle est la valeur des témoignages alors recueillis? M. Robert DUNLOP, critiquant le livre de Miss Hickson[2], déclare qu'il faut les utiliser avec la plus grande méfiance. Dans un livre postérieur, que nous aurions dû mentionner plus tôt[3] et qui est un recueil de documents sur l'œuvre du gouvernement républicain en Irlande de 1651 à 1659, il maintient avec force son opinion première; mais en même temps il s'efforce de prouver que ces discussions sur la valeur des témoignages importent peu à l'histoire. D'après lui, en effet, les confiscations ordonnées par le Long Parlement n'ont pas été une mesure de représailles contre les « massacres de 1641 ». Suivant la politique traditionnelle de la royauté, Cromwell a tout simplement appliqué aux Irlandais rebelles le droit de conquête, dont la confiscation était une conséquence fatale; en outre, dominé par ce préjugé que la civilisation anglaise était fort supérieure à celle des « sauvages Irlandais », il voulut, à la place des indigènes expulsés, établir des colons anglais et protestants, qui apportaient avec eux un système de tenure plus juste et moins barbare, disaient-ils, que celui du clan. Par suite, il importe peu de savoir si les dépositions recueillies soit en 1642 par ordre de Charles Ier, soit en 1652 par la Haute-Cour de justice instituée par Cromwell sont sincères ou non. C'est résoudre la question en la déplaçant et peut-être le dernier mot n'est-il pas dit. En tout cas, on ne saurait aujourd'hui utiliser ces

1. *Ireland in the seventeenth century, or the Irish massacres of 1641-1642*, 2 vol., 1884.

2. *English historical Review*, 1re et 2e années.

3. *Ireland under the Commonwealth*. Beign a selection of documents relating to the government of Ireland from 1651 to 1659, 2 vol. Manchester, at the University Press, 1913. Les documents analysés dans cet ouvrage sont au nombre de 1072. L'œuvre d'Olivier Cromwell est étudiée dans une longue introduction.

Digitized by Google

documents sans avoir prouvé qu'on peut s'y fier. C'est ce que n'a pas fait Lord Ernest Hamilton quand il a traité à son tour de la révolte de 1641[1]. Son parti pris est très net : ce sont les Irlandais qui sont responsables du soulèvement; couverts du sang des Anglais massacrés, ils méritaient qu'on leur appliquât les lois de la guerre dans toute leur rigueur; les témoignages réunis contre eux ne peuvent être mis en doute et le fait est qu'à lire le livre de Lord Ernest on ne soupçonnerait guère que la question a été posée.

Heureusement, il ne s'occupe pas uniquement de l'événement annoncé par le titre de l'ouvrage. L'auteur, qui, dans un premier livre, avait raconté les guerres de l'Ulster sous Élisabeth, continue dans celui-ci la même histoire pendant les cinquante années qui suivirent l'avènement de Jacques Ier (1603-1653) et l'on y trouvera sans contredit d'utiles chapitres, encore que l'on puisse se demander s'il ajoute beaucoup à ce que nous savions déjà par M. Bagwell[2].

Le côté légal de l'œuvre spoliatrice poursuivie pendant tant d'années par le gouvernement anglais en Irlande a été mis en lumière par M. Butler[3]. Non seulement les Anglais étaient convaincus qu'ils avaient le droit et le devoir d'imposer aux Irlandais leur législation agraire, plus raisonnable que les coutumes celtiques de l'Irlande, ils prétendaient en outre prouver qu'ils avaient des droits à posséder un grand nombre de terres, par exemple en invoquant de très anciens titres concédés par les rois anglo-normands; c'est en qualité d'héritiers des Mortimer, de Lionel, duc de Clarence, que Henri VIII et Charles Ier revendiquèrent la plus grande partie du Connaught. Les hommes de loi ont donc été les plus redoutables instruments des confiscations ordonnées en Irlande au profit des Anglais et des protestants. Des recherches dans les archives du P. Record Office et dans celles du palais archiépiscopal de Lambeth ont permis à M. Butler d'ajouter beaucoup de faits à ceux que l'on connaissait déjà.

M. Butler estime que, si l'on ne peut passer condamnation sur la brutalité des procédés employés par le gouvernement royal, l'introduction des colons anglais dans les terres confisquées a du moins amélioré les conditions économiques de la vie irlandaise. Mais à quel prix! Il ne l'a pas assez dit. A son défaut, on pourra s'adresser à M. O'Brien qui étudie précisément la situation faite aux indigènes

1. Lord Ernest Hamilton, *The Irish rebellion of 1641; with a history of the events which led up to and succeeded it.* Londres, Murray, 1920, in-8°, XVIII-401 p.; prix : 21 sh.

2. Voir *Rev. histor.*, t. CI, p. 155.

3. William F. T. Butler, *Confiscation in irish history.* Londres, Fisher Unwin, 1917, in-8°, VII-270 p., avec 5 cartes.

Digitized by Google

après la conquête de Guillaume III et pendant tout le XVIII[e] siècle[1]. C'est le cruel régime des « lois pénales » portées contre les catholiques. L'Irlande ne fut pas considérée seulement comme une colonie, donc soumise aux restrictions et prohibitions qu'autorisait alors le système mercantile; elle fut traitée en pays rebelle, qu'il importait de maintenir dans l'impuissance de nuire. Les catholiques, juridiquement incapables de posséder la terre, d'envoyer des députés au Parlement, de fournir des employés à l'administration et des magistrats municipaux aux villes, de développer leur commerce extérieur, de créer des industries nationales, de faire élever leurs enfants dans leur religion, n'avaient d'autres remèdes à leurs souffrances que d'émigrer ou d'aller se faire tuer au service de l'étranger dans les guerres continentales. Malgré tout, les mœurs, plus douces que les lois, amenèrent au XVIII[e] siècle un adoucissement progressif à l'oppression religieuse, scolaire, économique. M. O'Brien fait honneur de ce changement bienfaisant au Parlement d'Irlande après qu'il eut été déclaré indépendant en 1782. Opinion très contestable, car ce Parlement n'eut pas même vingt ans d'existence : en 1800, après avoir réprimé une nouvelle révolte, les Anglais le supprimèrent en décrétant l'union législative des deux pays. Ce n'est pas en un temps si court qu'on peut transformer la situation économique d'un pays[2].

Après avoir étudié l'Irlande au XVIII[e] siècle, M. O'Brien s'est avisé que les questions traitées par lui avaient été déjà posées dans le siècle précédent et que la politique des Stuarts explique en grande partie celle de Guillaume III et des rois hanovriens[3]. Il a donc consacré au XVII[e] siècle un nouveau volume dont le plan est d'ailleurs presque calqué sur celui du premier et qui nous apporte à son tour d'utiles renseignements sur l'industrie, l'agriculture, les pêcheries, les mines, le commerce et les finances.

Ceux qui ont lu les ouvrages de Lecky et de Froude trouveront peu de choses nouvelles dans l'Histoire constitutionnelle et parlementaire de l'Irlande par M. MAC NEILL[4]. Il n'a guère fait que présenter

1. George O'Brien, *The economic history of Ireland in the eighteenth century*. Dublin et Londres, Maunsel et C[ie], 1918, in-8°, 437 p.

2. Le livre de M. O'Brien est divisé en cinq parties, où sont étudiés : 1° le peuple (conséquences des lois pénales : paresse, ivrognerie); 2° la condition des personnes et des terres; 3° le commerce et l'industrie; 4° les finances publiques; 5° les influences politiques, le parlement Grattan et l'Union; ce plan n'a pas été exécuté avec toute la logique désirable. Quant à la bibliographie, elle est par trop indigente.

3. *The economic history of Ireland in the seventeenth century*. Dublin et Londres, Maunsell et C[ie], 1919, in-8°, 283 p.; prix : 10 sh. 6 d.

4. J. G. Swift Mac Neill, M. P., *The constitutional and parliamentary history of Ireland till the Union*. Dublin, the Talbot Press; Londres, Fisher Unwin, 1917, in-8°, XXXI-516 p.; prix : 10 sh. 6 d.

Digitized by Google

sous un angle différent des faits et des opinions généralement connus. Si l'ouvrage n'a rien d'original, il pourra être utile cependant comme un bon résumé présenté par un juriste et un administrateur qui, depuis une trentaine d'années, a été à même de suivre de près le mouvement politique du pays.

Si maintenant on désire avoir une idée rapide et claire des événements qui ont abouti à la révolution qui menace actuellement l'Irlande, on pourra lire avec fruit une brochure de M. BARKER[1]. Quant aux événements tout récents, il est trop tôt encore et les passions sont trop excitées pour qu'on se hasarde à en écrire l'histoire[2].

HISTOIRE CONTEMPORAINE. — Comment est gouvernée et administrée aujourd'hui l'Angleterre, M. JENKS nous le dit avec toute l'autorité qui appartient au directeur des études juridiques de la Société de législation (Law Society[3]). Ce n'est pas un traité en forme scientifique; mais un exposé rapide, clair, très bien informé. En voici les grandes divisions : l'empereur et roi, son titre et ses pouvoirs; les territoires de l'Empire : le Royaume-Uni et les Dominions autonomes, les colonies de la Couronne et l'Inde; le ministère et le Parlement; les grands services publics : guerre, finances, justice; les Églises d'État; enfin les administrations locales. L'ouvrage s'arrête à la fin de l'année 1917.

Quant aux faits qui ont amené la profonde transformation de l'Angleterre dans le cours du XIX[e] siècle, on en trouvera un bon exposé dans un petit livre de M. HUGHES[4]. Il comprend deux parties : la première traite de la Grande-Bretagne depuis Waterloo, de l'Irlande depuis l'Union de 1800, du mouvement social. Dans la seconde partie, il est question des colonies, dépendances ou « dominions » qui, sous des formes diverses, constituent l'Empire britannique : Canada, Sud-Afrique, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Égypte.

1. Ernest Barker, *Ireland in the last fifty years, 1866-1918*, 2[e] édit., augmentée. Oxford, at the Clarendon Press, 1919, in-8°, 148 p.; prix : 3 sh. 6 d.

2. Je me contenterai d'indiquer deux brochures de propagande qui nous ont été envoyées : 1° *la République d'Irlande et la presse française*, par M. George Gavan Duffy, « envoyé à Paris du gouvernement élu de la République irlandaise » (Paris, novembre 1919, in-8°, 85 p.; prix : 2 fr. 50); 2° *la Terreur rouge en Irlande : un chapitre inédit : les massacres de Dublin*. Traduit de l'anglais pour la « Société de documentation internationale ». Paris [s. d.], in-8°, 40 p.

3. Edward Jenks, *The government of the British Empire (at the end of the year 1917)*. Londres, Murray, 1918, in-8°, VIII-403 p.; prix : 6 sh.

4. Edward A. Hughes, *Britain and Greater Britain in the nineteenth century*. Cambridge, at the University Press, 1919, in-8°, 295 p.; prix : 5 sh.

Digitized by Google

Pour deux de ces « dominions », des livres nouveaux ajouteront beaucoup au résumé de M. Hughes. Au Canada se rapporte un très intéressant livre de M. Morison[1]; il raconte l'histoire des quatre gouverneurs généraux qui, inaugurant la politique préconisée par Lord Durham dans son fameux rapport de 1839[2], ont réussi à faire disparaître l'antagonisme des colons français et anglais en les associant à titre égal au gouvernement du pays.

Comment la Nouvelle-Zélande est-elle devenue une colonie britannique? M. Buick le conte tout au long dans un gros livre qu'on ne lira pas sans profit[3], même en France, car il retrace un épisode assez peu connu de l'antique rivalité franco-anglaise. C'est pour contrecarrer l'entreprise d'un certain baron de Thierry qui avait acheté de vastes terrains en vue de s'y tailler un royaume que le gouvernement anglais proclama solennellement l'indépendance de la Nouvelle-Zélande (28 octobre 1835); c'est encore pour devancer les Français qu'en 1840 le capitaine Hobson signa avec les « États-Unis de Nouvelle-Zélande » le traité de Waitangi que l'auteur appelle « la grande charte des Maoris »; ici l'on trouve en présence un missionnaire anglais, Henry Williams, et un évêque catholique, Mgr de Pompallier, « chef de la mission catholique française dans les mers du sud, évêque d'Océanie ». L'auteur passe d'ailleurs légèrement sur ces épisodes pour mettre en pleine lumière les négociations avec les chefs maoris et faire ressortir ce fait que l'établissement des Anglais dans la grande île du sud a été en définitive le résultat d'accords librement consentis.

Pour en revenir au résumé de M. Hughes, je dirai que sa conclusion est optimiste. D'ailleurs, quand on a vu la souplesse avec laquelle l'Angleterre a su, dans ses rapports avec ses anciennes colonies, opérer l'étonnante révolution qui s'accomplit sous nos yeux, on partage la confiance de l'auteur dans le bel avenir réservé à son pays.

Ainsi, l'Empire britannique tend de plus en plus à devenir une fédération d'États, anciens et nouveaux, où le centre est partout et

1. J. L. Morison, *British supremacy and Canadian self-government.* Glasgow, James Maclehose et fils, 1919, in-8°, xi-369 p.; prix : 8 sh. 6 d. Les quatre gouverneurs sont : Lord Sydenham, Sir Charles Bagot, Lord Metcalfe et le comte d'Elgin.

2. Une édition critique de ce rapport a été donnée par Sir Charles Lucas (1917). La Société Champlain (Toronto) vient de publier le tome I d'un recueil intitulé : *Select British documents of the Canadian war of 1812*, par M. William Wood. Le tout sera complet en trois volumes.

3. T. Lindsay Buick, *The treaty of Waitangi, or How New Zeeland became a British Colony.* Wellington de New Zealand, Mackay, 1914, in-8°, xv-346 p.

Digitized by Google

dont la circonférence s'étend sur les deux hémisphères. En 1910, plusieurs groupes de citoyens de cet Empire se sont formés au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans le Sud-Afrique, pour l'étudier ; ils fondèrent une revue trimestrielle, dite « la Table ronde », pour y recueillir des informations sur les affaires impériales. Un premier résultat de ces recherches a paru en 1914 en un rapport détaillé, non mis dans le commerce, qui était intitulé : *The project of a Commonwealth* ; puis, pendant la guerre, et pour faire comprendre quelles étaient la grandeur et l'originalité de l'impérialisme britannique aux prises avec l'impérialisme allemand (deux conceptions très différentes sous un même nom), une brochure parut sous le titre : *The problem of the Commonwealth*. Enfin, M. Curtis fut chargé de donner une forme scientifique à cette vaste et scrupuleuse enquête. Nous n'en avons encore que la première partie[1]. Dans une introduction générale, il a montré l'opposition irréductible des deux conceptions essentielles qui président à l'organisation des sociétés : celle de l'Orient asiatique, fondée sur les idées de théocratie et de despotisme, immuables dans leurs manifestations, celle de l'Occident, qui repose sur la croyance au libre arbitre et au devoir moral et qui mène aux sociétés modernes, soumises aux lois de l'évolution et du progrès. L'Empire britannique, qui reflète la diversité du monde civilisé, est le produit des efforts accomplis pour réaliser cette dernière conception. M. Curtis en administre la preuve en montrant le développement du système fédératif dans le monde depuis les Grecs et les Romains jusqu'à l'établissement des États-Unis d'Amérique. Chapitres pleins de faits significatifs et nourris d'idées générales. Des cartes, des diagrammes ingénieusement disposés donnent une idée de la répartition proportionnelle des peuples dans le monde et montrent la place que s'y est faite l'Empire britannique ; des dissertations de détail, quelques documents choisis à la fin de chaque chapitre éclairent les grands problèmes posés par le livre. Il n'est pas jusqu'à la couverture qui, par son sens symbolique, n'invite à la méditation.

Ch. Bémont.

1. L. Curtis, *The Commonwealth of Nations*. An inquiry into the nature of citizenship in the British Empire, and into the mutual relations of the several communities thereof. Part I. Londres, Macmillan, 1918, in-8°, xxiii-710 p. et 8 planches de tableaux statistiques et de cartes ; prix : 12 sh. 6 d.

Digitized by Google

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. Gagliardi. **Der Anteil der Schweizer an den italienischen Kriegen, 1494-1516.** Publié par la Fondation Schnyder von Wartensee, à Zurich. T. I : *Von Karls VIII Zug nach Neapel bis zur Liga von Cambrai, 1494-1509.* Zurich, Schulthess, 1919. In-8°, XIII-910 pages.

L'histoire de la Suisse à la fin du XV^e^ siècle et au commencement du XVI^e^ est étroitement liée à celle des guerres d'Italie. A aucun autre moment les confédérés n'ont joué un rôle plus actif sur le théâtre politique de l'Europe. Après avoir servi comme mercenaires les puissances qui se disputaient la domination de l'Italie, ils s'enhardirent à suivre leur propre voie : la conquête du duché de Milan, en 1512, et la victoire de Novare, en 1513, en feront les maîtres de la Haute-Italie et sembleront leur assurer une place dans le cercle des grandes nations. Mais l'illusion fut de courte durée. Le désastre de Marignan (1515) montra la limite de cette force militaire sur laquelle reposait, trop exclusivement, la situation qu'ils occupaient depuis la guerre de Bourgogne. Le défaut d'unité dans l'organisation intérieure de la Confédération, les intérêts divergents des cantons, l'influence démoralisante du service mercenaire et des pensions acceptées des princes étrangers ne permirent pas aux Suisses de se ressaisir après ce grave échec. On les vit se replier sur eux-mêmes et borner leur ambition à la défense de leur territoire, en pratiquant cette neutralité qui deviendra le principe fondamental de leur politique étrangère.

Depuis longtemps, cette période de l'histoire suisse n'a plus été l'objet que d'études partielles. L'ouvrage entrepris par M. Gagliardi, successeur du regretté Oechsli à l'Université de Zurich, comblera donc une lacune. Le tome I embrasse les années 1494 à 1509, pendant lesquelles l'influence de la France, solidement établie dans les cantons par le roi Louis XI, y prédomine encore sur toutes les autres. Dans l'expédition de Naples, prélude des guerres d'Italie, le rôle des Suisses fut purement militaire et assez modeste. Mais l'ardeur et le courage de ces redoutables mercenaires firent pardonner leur esprit d'indiscipline et leur propension au pillage : « Le bien passoit le mal », a dit d'eux Commynes en racontant comment, à la veille de la bataille de Fornoue, ils transportèrent l'artillerie française par-dessus les Apennins. Aux yeux du roi de France comme aux yeux de ses adversaires, les Suisses devinrent dès lors des auxiliaires indispen-

Digitized by Google

sables. Dès lors aussi, les agents de la France, ceux de Ludovic le More ou de son allié l'empereur Maximilien, travaillant à recruter des soldats en Suisse, ne cessèrent plus d'y semer la division. Par leurs libéralités et leurs intrigues, ils faisaient appel aux pires passions des magistrats et du peuple. L'appât du lucre attirait d'innombrables recrues dans les camps opposés; la diète se montra impuissante à arrêter cet exode et à prévenir le danger des luttes fratricides sur les champs de bataille de l'Italie.

Cette impuissance se manifesta surtout dans les événements qui amenèrent la capture de Ludovic le More, après la « trahison de Novare » si amèrement reprochée aux Suisses (1500). A la lumière d'un minutieux examen des sources, dont les données sont souvent contradictoires, M. Gagliardi reconstitue jusque dans le moindre détail les phases de ce douloureux incident. Ses conclusions ne s'écartent pas beaucoup de celles que formula jadis M. H. Escher[1]. Il ne nie pas la faute des Suisses, mais il relève ce que les capitaines et les soldats au service du duc ont tenté, jusqu'au dernier moment, pour sauver leur maître; il fait la part de la situation créée par les erreurs mêmes de Ludovic et il plaide les circonstances atténuantes. D'ailleurs, la trahison de quelques-uns ne saurait être imputée à l'ensemble des troupes suisses et la plus forte responsabilité, dans cette affaire, pèse sur la nation elle-même, incapable de remédier par des mesures énergiques au mal déjà ancien du service mercenaire. L'auteur a instruit ce procès avec sagacité et impartialité, et il semble bien que son jugement puisse être accepté comme définitif.

L'impression produite en Suisse par la catastrophe de Novare amena les autorités des cantons à se concerter pour réprimer les abus du service étranger et du régime des pensions. Mais cette réforme si nécessaire de la vie publique des confédérés se heurta à la force de l'habitude et à la coalition des intérêts privés, et le concordat par lequel la diète avait cherché à la réaliser ne tarda pas à être abandonné. Le seul profit durable que les Suisses retirèrent des premières campagnes d'Italie fut l'occupation de Bellinzone, sanctionnée par le traité d'Arona (1503), et qui assura aux cantons la possession d'un point stratégique important au débouché de la route du Gothard. Tandis que la lutte se poursuit en Italie entre la France, l'Espagne, l'Empire, la papauté et Venise, la Suisse reste divisée, car les puissances rivales la tiraillent chacune de son côté. A la fin, les préten-

1. L'éminent directeur de la Bibliothèque centrale de Zurich avait projeté jadis l'ouvrage que nous donne aujourd'hui M. Gagliardi. Il en a publié un fragment sous le titre : *Der Verrat von Novara 1500*, dans le *Jahrbuch* de la Société suisse d'histoire, t. XXI (1896). On lui doit aussi une brève et lumineuse étude des conditions politiques et économiques de la Suisse après la guerre de Bourgogne (*Die Feldzüge der Schwezier nach Oberitalien*. Frauenfeld, 1886), que M. Gagliardi reproduit, presque sans changement, dans son introduction.

Digitized by Google

tions excessives de la cour de France et l'attitude cavalière de ses agents provoquent une sorte de réaction nationale et font échouer les négociations entamées pour le renouvellement de l'alliance franco-suisse, qui arrivait à son terme en 1509. Le pape Jules II saura profiter du moment où les Suisses retrouvaient leur liberté d'action pour les gagner à sa cause et les amener à tourner leurs armes contre la France.

On ne peut qu'admirer la maîtrise avec laquelle M. Gagliardi sait allier l'histoire de son pays avec l'histoire générale. Peut-être aurait-il pu réduire un peu la place accordée à celle-ci. Mais il s'est donné pour tâche de faire mieux apprécier l'importance de la part des Suisses dans ce grand conflit européen, et nous pensons qu'il a atteint ce but. En outre, le grand nombre de documents inédits qu'il a recueillis dans les archives suisses et étrangères lui a permis de rectifier et de compléter sur beaucoup de points les travaux de ses devanciers. Il avait eu primitivement l'intention de réunir ces matériaux dans un recueil spécial. Si ce projet avait abouti, son livre se serait allégé du poids un peu lourd d'une annotation considérable ; l'inconvénient de celle-ci est compensé pour l'historien, qui trouvera à chaque page, groupés avec méthode, les textes essentiels sur lesquels se fonde le récit. En revanche, on ne saurait guère approuver l'insertion, dans le corps même de certains chapitres, d'une multitude de passages tirés des documents et dont la lecture est assez embarrassante. Ces légères réserves faites, il convient de rendre hommage à l'intérêt de ce beau volume, si solidement construit, et dont la continuation fera revivre l'une des époques les plus brillantes de l'histoire de la Confédération. Souhaitons que cette suite ne se fasse pas attendre trop longtemps.

V. VAN BERCHEM.

Prof. P.-J. BLOK. **Willem de eerste, Prins van Oranje.** 2e partie. Amsterdam, Meulenhoff, 1920. In-4°, 271 pages. (Tome XII de la « Bibliothèque historique néerlandaise » de Brugmans.)

Le second et dernier volume de la biographie de Guillaume le Taciturne suit de près le premier[1]. Il mérite les mêmes éloges pour la solidité du fond et l'agrément de la forme, tout en suscitant quelques réserves : le ton est, par exemple, trop louangeur pour le héros, bien que l'auteur n'ait pas cherché à cacher ses erreurs. Ce qui pèche le plus, c'est la complexité fatigante de certains récits de guerre ou de négociations, mais c'est la faute du sujet et peut-être aussi des conditions actuelles d'une publication : la complexité était inévitable dans l'histoire d'une époque d'intrigues où mille péripéties se succèdent, se

1. Cf. *Rev. histor.*, t. CXXXIV, p. 297.

Digitized by Google

répétant parfois d'une manière monotone. Si la période étudiée dans le premier volume est agitée et féconde en incidents, celle qui vient après l'est encore davantage; pour initier le lecteur à tous ces incidents, il aurait fallu faire plus long, ce qui ne rentrait sans doute pas dans le plan des éditeurs, au moment d'une crise inouïe du papier.

Ces légères critiques ne sauraient rabaisser la valeur très réelle du livre. M. Blok a exposé avec une scrupuleuse exactitude les luttes du prince d'Orange, à la fois contre les armées de Philippe II et contre les difficultés de tout ordre que soulève à chaque instant le conflit des intérêts divergents. Entre tous les partis qui poursuivent des vues égoïstes et ne s'inspirent que de leurs passions, Guillaume apparaît comme un arbitre, calme au milieu de la tempête (*sævis tranquillus in undis*), toujours modéré et conciliant, champion de la tolérance religieuse et de l'union nationale. A constater invariablement sa prudence et son sang-froid dans les situations les plus périlleuses, on ne peut se défendre d'une légitime admiration pour cette grande figure qui domine de si haut la mêlée confuse des combattants.

L'histoire des douze années 1572-1584 tient dans cinq chapitres de longueur inégale, mais d'importance pareille. C'est d'abord la guerre contre l'Espagne en Hollande et Zélande, guerre désespérée en apparence; néanmoins l'invraisemblable se réalise, et après le départ du duc d'Albe, remplacé par le grand commandeur de Castille, Requesens, après la désastreuse bataille de la Mookerheide (14 avril 1574) où succombent deux frères de Guillaume d'Orange, Leyde résiste indomptable aux assauts de Valdez; les Hollandais, pleins d'un courage farouche, « plutôt Turcs que papistes », se décident à inonder leurs campagnes pour délivrer la ville héroïque (3 octobre 1574). Abandonné par ses amis du dehors, Guillaume stimule les énergies de son peuple et remporte la victoire. Il se remarie alors avec Charlotte de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre; vaillant contre l'adversité, il reste toujours faible contre l'amour. Cette erreur, petite en somme, ne l'empêche pas de mener à bien son œuvre politique : l'Union de Delft, entre Hollande, Zélande et West-Frise (11 mars 1576), est le germe de la prochaine Union d'Utrecht.

A cette date, Requesens vient de mourir, et le prince, *calvus et calvinista*, comme il s'intitule ironiquement, a « loysir de respirer ». Les temps de la *Pacification de Gand* sont arrivés : sous ce nom, les États-Généraux des Pays-Bas, terrifiés par la *furie espagnole* d'Anvers, signent un acte fameux de tolérance et d'union, qui est un succès pour le présent et semble un gage pour l'avenir (8 novembre 1576). La venue de don Juan d'Autriche et sa feinte promesse d'accepter la pacification compliquent la situation, ainsi que les offres ou prétentions contraires d'Élisabeth d'Angleterre, de l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe, bientôt du duc d'Anjou, frère de Henri III. Mais la duplicité de don Juan est percée à jour. « Vous nous voulés extirper, et nous ne voulons point estre extirpés », s'écrie

Digitized by Google

Guillaume quand on le presse de revenir au catholicisme. Bref, en janvier 1578, les États-Généraux rompent ouvertement avec le frère de Philippe II; l'archiduc Mathias devient gouverneur des Flandres et le prince d'Orange son lieutenant général.

Les chapitres III et IV sont les plus remplis, et l'on a quelque peine à suivre l'action de Guillaume sous le gouvernement nominal du faible Mathias (1578-1582), puis sous la souveraineté, aussi nominale, du duc d'Anjou (1582-1584). Cette action se poursuit cependant, toujours vigoureuse et prépondérante, soit qu'il s'agisse de tenir tête à don Juan d'Autriche, qui meurt le 1er octobre 1578 sans avoir pu exploiter sa stérile victoire de Gembloux, soit qu'il s'agisse de résister aux violences des calvinistes gantois, aux exigences du palatin Jean-Casimir, à l'humeur despotique d'Anjou, à l'intolérance réciproque des catholiques et des protestants. Un projet de paix de religion, remarquable pour le siècle, est repoussé en 1578, et, en face de l'Union catholique d'Arras, le prince doit se résigner à seconder l'Union d'Utrecht, qui sera l'acte constitutionnel fondamental de la future république des Provinces-Unies (janvier 1579); c'est qu'il n'a plus affaire à des faibles ou à des impulsifs, comme Requesens et don Juan, mais à un politique habile, doublé d'un grand capitaine, Alexandre Farnèse, duc de Parme. Après l'échec des négociations de Cologne (milieu de 1579), la lutte recommence de plus belle, et les Espagnols regagnent du terrain. Guillaume est mis au ban et proscrit par un édit, daté de Maëstricht (15 mars 1580); pour sauver son pays, sa personne et sa foi, il s'aperçoit qu'il n'a rien à attendre de l'empereur et que l'Angleterre songe trop uniquement à ses intérêts; la France lui paraît le seul recours possible. Tandis que ses conseillers français, Villiers, Languet, du Plessis-Mornay, rédigent son *Apologie*, le traité de Plessis-lès-Tours fait de François d'Anjou le nouveau souverain des Pays-Bas (19 septembre 1580). Malheureusement le duc est ambitieux, inconstant, perfide. Lorsqu'en février 1582 il débarque à Flessingue, venant d'Angleterre où il s'est fiancé à Élisabeth, fiançailles sans lendemain, la « farce » française commence, suivant le mot de Granvelle. Tout le monde se défie de Son Altesse, et l'on n'a qu'à moitié tort : en janvier 1583, Anjou gâte presque absolument ses affaires en voulant s'emparer d'Anvers par surprise; c'est la « furie française », aussi néfaste que l'espagnole. Le duc est obligé de se tenir à l'écart après l'échec de ce coup de force, et son attitude favorise les progrès d'Alexandre Farnèse dans les provinces catholiques du sud. En vain Guillaume d'Orange continue à escompter l'appui des Valois; le duc d'Anjou meurt à Château-Thierry le 10 juin 1584. Guillaume lui-même ne lui survit pas longtemps. Le décret de proscription lancé contre lui arme sans cesse des assassins : en mars 1582, il a échappé à Jean Jaureguy; le 10 juillet 1584, il succombe sous les balles de Balthazar Gérard, un Franc-Comtois fanatique. Il tombe au moment où son activité est la plus féconde et la plus nécessaire, car, s'il a eu la faiblesse

Digitized by Google

de se remarier une troisième fois (avec Louise de Coligny), il vient de réorganiser sur de nouvelles bases le petit État hollandais et son Église réformée. M. Blok a raconté d'une façon poignante dans son dernier chapitre cette fin tragique, et les funérailles splendides faites par un peuple entier au « père de la patrie ».

Des appendices intéressants (la succession du prince, ses enfants, sources et bibliographie), des notes qui sont des références et un index alphabétique complètent ce volume qui, avec le premier, constitue un véritable monument élevé à la mémoire glorieuse de Guillaume le Taciturne.

Albert WADDINGTON.

Gustave HUARD. **L'évolution de la bourgeoisie allemande**. Étude d'histoire sociale. Paris, Félix Alcan, 1919. In-8°, 361 pages. Prix : 12 fr.

Le volume de M. Huard reproduit une série de leçons faites en 1916 au *Collège libre des sciences sociales*, et il fut achevé « au moment où nous apprenons l'abdication du kaiser et la signature de l'armistice entre l'Entente et l'Allemagne ». Après un court *avant-propos*, dans lequel l'auteur indique brièvement ses sources et définit ce qu'il entend par « la bourgeoisie allemande », nous trouvons une *Introduction* plus détaillée sur le milieu géographique où s'est constituée l'Allemagne, sur son peuplement successif, et l'influence exercée tour à tour sur le peuple allemand par la civilisation romaine, les peuples scandinaves[1] et le christianisme[2]; elle se termine par une esquisse de la psychologie de la nation germanique. Toutes ces données sont généralement exactes; les observations de l'auteur témoignent par moments d'une sagacité fort en éveil, et le langage reste toujours modéré. Il est certain que M. Huard a pu faire connaître à ses auditeurs bon nombre de traits spécifiques du passé et du présent de l'Allemagne trop peu connue, jusqu'en 1914, dans nos milieux français. Quand il parle du moyen âge, ses affirmations ne sont pas toujours

1. Ce qu'il dit de l'influence des Scandinaves peut sembler douteux; d'ailleurs l'auteur lui-même accorde que faire des Francs et des Saxons des Scandinaves et non des Germains, c'est « du roman plutôt que de l'histoire » (p. 48).

2. Quant au christianisme, on ne saurait dire qu'il y a eu là « un peuple tout entier changeant tout d'un coup de confession religieuse ». Pour quiconque a étudié de plus près l'histoire de la *christianisation* de l'Allemagne barbare, il n'est pas douteux que ce furent les conquêtes et l'occupation militaire du pays (Charlemagne et les Saxons, Otton I[er] et les Wendes, l'ordre Teutonique et les Prussiens, etc.) qui amenèrent la conversion, d'abord extérieure seulement, des tribus germaniques et slaves. Leurs âmes restent encore longtemps attachées aux cultes de leurs ancêtres payens.

Digitized by Google

absolument conformes à la réalité des faits[1], mais à mesure qu'il avance dans l'histoire moderne on constate qu'il connaît mieux les événements et qu'il sait plus nettement en apprécier l'enchaînement et les conséquences; son deuxième chapitre, qui nous parle de la bourgeoisie allemande au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle jusqu'en 1648, analyse avec finesse les raisons de son rapide développement économique par suite de l'esprit d'entreprise qui l'anime alors; de son développement politique, conséquence de l'importance que les grandes villes libres de l'Empire acquièrent et conservent comme centres capitalistes, bailleurs de fonds aux princes et aux empereurs; de son développement intellectuel et moral, puisque c'est dans les villes que s'établissent les imprimeries, les savants et les artistes. Avec le XVII^e^ siècle commence la décadence; les routes du commerce mondial sont changées, l'esprit d'initiative s'éteint; la façon nouvelle de faire la guerre fortifie l'autocratie princière, puis la guerre de Trente ans vient achever la ruine de cette bourgeoisie, si influente et si riche jadis, et la fait disparaître pour longtemps de la scène politique. Elle ne songe plus qu'à refaire sa fortune, œuvre longue et difficile. Il faut des souverains réalistes et autocrates pour pousser un peuple décimé et déprimé moralement dans cette voie des rudes labeurs. Quatre générations de Hohenzollern s'attèlent résolument à cette tâche, et cela explique pourquoi la Prusse prend, au XVIII^e^ siècle, la tête de l'Allemagne, et y remplace l'hégémonie falote des Habsbourgs. Le troisième chapitre nous conduit jusqu'à la Révolution de 1848. On y voit la reprise de l'agriculture, l'émancipation croissante des intelligences, une floraison brillante de penseurs et de poètes, appartenant presque tous à l'Allemagne du sud (Lessing, Wieland, Herder, Gœthe, Schiller, Mozart et Beethoven) et tous sortis des rangs de la bourgeoisie, qui fournit également un contingent croissant aux administrations civiles et y introduit une certaine dose d'esprit humanitaire. Puis se manifeste l'influence de la Révolution française et de ses conséquences immédiates durant le règne de Napoléon I^er^; celui-ci renverse et détruit en Allemagne une foule de

1. Quand M. Huard affirme que « la royauté, en pays allemand..., ne disposait que d'un pouvoir nominal » (p. 72), il oublie trop qu'un Otton I^er^, un Henri III, un Frédéric Barberousse exerçaient un pouvoir très réel sur leurs grands vassaux. S'il décrit avec exactitude le phénomène économique de la formation des bourgeoisies urbaines, il semble ignorer qu'on doit chercher les origines du *patriciat* des villes dans la classe des ministériaux de l'épiscopat (p. 108), et quand il affirme que « l'affaiblissement du sentiment religieux est encore un trait qui distingue le bourgeois du paysan » (p. 112), cette remarque n'est pas exacte pour le moyen âge; à Cologne, à Strasbourg, par exemple, au XIV^e^ siècle le bourgeois le plus émancipé, au point de vue politique, est aussi pieux, aussi attaché à l'Église que les ruraux; M. Huard se contredit d'ailleurs lui-même, p. 159. Il n'est pas absolument exact non plus de dire que le peuple, dans les villes allemandes, ne s'est jamais « révolté contre le joug que faisait peser sur lui la bourgeoisie médiévale » (p. 148); il y eut des soulèvements populaires (par exemple à Strasbourg en 1349).

Digitized by Google

microcosmes féodaux du moyen âge et réveille en même temps l'esprit national, qui s'affirme dans les guerres d'indépendance, sans parvenir à vaincre pourtant l'esprit contre-révolutionnaire de la Sainte-Alliance. C'est en 1848 seulement que le Parlement de Francfort essaie la formation d'un État allemand de physionomie bourgeoise; mais les théoriciens, qui y abondent, ne sont pas de taille à maintenir leur Constitution contre toutes les forces liguées des rois et de l'Église, et l'ancien état de choses se trouve rétabli quand les baïonnettes prussiennes eurent mis à bas les insurrections improvisées des révolutionnaires saxons, palatins et badois. L'Allemagne, dès 1850, retombait dans son servilisme traditionnel; mais dans beaucoup d'esprits, dans la bourgeoisie surtout, les germes des idées de 1848 n'ont pas été entièrement étouffés. Seulement des deux *dominantes* d'alors, la constitution d'une Allemagne vraiment unie et d'une Allemagne vraiment libre, c'est la première qui l'emporte; c'est à la réaliser que s'attacheront de préférence les masses bourgeoises, et cette tendance est favorisée tout naturellement, pour des raisons faciles à comprendre, par la Prusse qui veut prendre sa revanche de la défaite morale que les diplomates autrichiens et russes lui ont infligée aux conférences d'Olmütz. Alors que les souverains et les bureaucraties des vingt-cinq à trente États de la Confédération germanique tiennent en même temps à leur autonomie et à leur autocratie, un mouvement de concentration de plus en plus marqué de leurs sujets et administrés se produit vers la Prusse, dont ils espèrent qu'elle donnera d'abord à l'Allemagne la puissance matérielle et par elle l'influence au dehors, qui lui fait défaut, puis peut-être encore quelques-unes des « libertés nécessaires » à tout État moderne. Ce fut le trait le plus génial de Bismarck d'avoir compris ce besoin de *grandeur* de la bourgeoisie allemande, de l'avoir caressé, tout en s'opposant aux velléités libérales des progressistes; d'avoir essayé d'abord ses forces, de complicité avec l'Autriche, contre le petit Danemark, d'avoir ensuite entamé la partie dangereuse contre cette complice même; de l'avoir expulsée de l'Allemagne nouvelle, qu'il entendait modeler à la prussienne; d'avoir enfin profité de la maladresse et des illusions de nos gouvernants pour engager la lutte suprême contre la France de 1870 et pour triompher d'elle. Cette période des grandes luttes politiques et militaires remplit le quatrième et dernier chapitre de M. Huard qui nous raconte enfin le développement du nouvel Empire allemand, sous les règnes de Guillaume Ier, de Frédéric III et de Guillaume II, jusqu'à la veille de la récente guerre, avec ses accroissements territoriaux en Europe, en Asie, en Afrique, en Océanie, avec le développement prodigieux de son industrie et de son commerce et la progression non moins étonnante de sa population qu'il double en l'espace d'un demi-siècle.

Il faut bien avouer que, dans toute cette métamorphose de l'Allemagne de 1850 en celle de 1914, la bourgeoisie n'a joué qu'un rôle

Digitized by Google

politique très modeste. Sauf certaines exceptions, on peut dire que les princes, la noblesse, la bureaucratie l'ont d'abord comprimée autant qu'ils ont pu, puis l'ont peu à peu convertie au militarisme, enfin domestiquée par la crainte de la *Social-démocratie*, si bien qu'elle a renoncé de bonne heure à arracher à Bismarck et à ses successeurs un semblant de gouvernement vraiment libre, un régime qui ne fût pas militarisé. Est-ce manque d'ambition, manque de volonté? Est-ce défiance légitime de ses propres moyens d'action? En tout cas, la bourgeoisie allemande a délaissé le terrain de la politique pour celui des luttes économiques et dans ce domaine elle a montré autant d'audace et d'habileté qu'elle a fait preuve de pusillanimité parfois dans l'autre. Ce sont des pages fort intéressantes que celles dans lesquelles l'auteur, très impartialement, nous décrit, avec chiffres à l'appui, l'énorme développement du commerce et de l'industrie contemporaine en Allemagne. Mais, avec la même impartialité, il a décrit la décadence intellectuelle qui s'y est produite dans les lettres, les sciences et les arts. Assurément la culture générale s'est répandue dans des sphères plus étendues, les notions scientifiques y sont plus largement vulgarisées; par contre, le niveau intellectuel, même des esprits dirigeants, a baissé; l'enseignement, dans toutes les branches de la science, se fait d'une façon de plus en plus mécanique, et surtout les hauteurs de la vie morale ont été délaissées par presque toutes les catégories sociales, attirées, les unes par l'amour du gain, par les jouissances grossières, les autres vers l'exercice du pouvoir, afin d'assurer, à tout prix, la grandeur de leur nation et surtout la leur. Il y a eu là, vers la fin du dernier siècle et au début du nôtre, une éclipse complète de cet idéalisme qu'on vantait tant dans l'Allemagne de jadis et qui, peut-être, y a réellement existé dans nombre d'âmes plus modestes et plus naïves, qui ignoraient tout des sur-hommes, de l'*Uebermensch* actuel, vrai représentant de la Germanie d'aujourd'hui. Car c'est bien l'Allemagne tout entière qui fut prise, de nos jours, de cette folie des grandeurs, c'est bien elle qui est, dans son ensemble, responsable des maux dont toute l'Europe a souffert et souffrira longtemps encore. Si elle a pu croire un instant aux déclarations officielles de ses chefs, qui lui affirmaient que les peuples jaloux de l'Entente voulaient l'attaquer pour l'anéantir, ses couches bourgeoises tout au moins étaient assez intelligentes pour percer à jour, peu à peu, ces tristes mensonges; elles n'étaient pas suffisamment ignorantes pour ne pas comprendre ce que l'invasion de Belgique présentait d'abominable, pas assez dénuées de sens moral pour ne pas saisir l'odieux des noyades de la *Lusitanie*, de l'incendie qui détruisit la bibliothèque de Louvain et de la cathédrale de Reims. Pourtant, d'après le témoignage des Allemands eux-mêmes, ils ont applaudi, jusqu'au bout, à ces actes barbares.

Maintenant que le vent de la défaite a balayé de leurs trônes empereur, rois, grands-ducs, ducs et princes d'Allemagne, la bourgeoisie

Digitized by Google

d'outre-Rhin saura-t-elle enfin s'établir au pouvoir et prendre en main la direction de cette république-incertaine qui s'appelle encore le *Reich?* L'auteur le souhaite, car il croit qu'elle seule peut empêcher le retour d'un césarisme féodal, à moins « qu'une crise sociale ne jette pour longtemps le pays dans un état de trouble et d'anarchie » (p. 357). C'est bien là ce qui semble se réaliser aujourd'hui. L'Allemagne paie très cher ses folles aspirations à l'hégémonie sur les peuples; on peut la plaindre; mais on plaindra bien davantage les millions de victimes innocentes que l'outrecuidance féroce de ses conducteurs politiques et spirituels a envoyés prématurément à la mort, sur toute la surface du globe terrestre [1].

Rod. REUSS.

Alfred STERN. **Geschichte Europas von 1848 bis 1871.** Stuttgart et Berlin, Cotta. In-8°, I, 1916, xxv-796 pages; II, 1920, xviii-563 pages.

Au moment de publier le premier de ces deux volumes, le septième de sa grande histoire de l'Europe entre les traités de Vienne et de Francfort, et qui en ouvre la troisième et dernière partie, M. Stern a été pris d'un doute, dont il s'explique dans un bref avant-propos. Parmi les violences et les passions d'une guerre qui semblait donner un si rude et si cruel démenti à l'idée d'une civilisation et d'un développement historique communs à tous les peuples de l'Europe; ne valait-il pas mieux interrompre une œuvre dont cette idée dominait toute la conception? Pour être un épisode terrible de l'histoire, la guerre n'en est pourtant qu'un épisode; elle dévie pour un temps, mais elle n'arrête pas le cours de l'évolution. Entre les peuples européens, « dont aucun n'est un peuple élu », qui ont besoin les uns des autres, les haines nécessairement s'effaceront, et un jour ou l'autre ils se retrouveront. Le devoir essentiel de l'historien, aujourd'hui, est de se garder de rien écrire qui puisse contribuer à retarder ce jour. Du devoir qu'il marque ainsi, M. Stern s'est, pour sa part, pleinement acquitté.

Sur un seul point, et sans doute n'est-ce d'ailleurs qu'une apparence, son impartialité accoutumée, ou, plus exactement, son objectivité semble légèrement en défaut. Dans les sentiments qu'inspire à l'Europe de 1848 l'effort d'unité nationale de l'Allemagne, il ne marque

1. J'ajoute quelques observations de détail. P. 125, l'auteur parle de « sociétés de lansquenets » et de *Schützengilden*, qu'il traduit par « sociétés de secours » alors qu'il s'agit de *sociétés de tir*, confondant *Schutz* et *Schütze*. — P. 150, il faut lire « les Mullenheim » pour « les *Wuhlenheim* ». — P. 188, lire Antoine pour *Auton*. — P. 202. En *1806*, François II n'était pas encore le beau-père de Napoléon; il ne le devint qu'en 1810. — P. 272, lire Hohenlohe pour *Holenlohe*.

Digitized by Google

pas assez la part de la légitime méfiance éveillée par le pangermanisme latent dont est dès lors imprégné le sentiment national allemand et qu'attestent, entre autres, l'affaire des duchés, les prétentions de l'Allemagne dans la question de l'Autriche, son attitude à l'égard de ses voisins de l'Ouest. Bien avant la Révolution, on voyait, même dans la *Deutsche Zeitung* de Gervinus, s'étaler, avec candeur, parfois avec perfidie, les ambitions allemandes sur la Belgique, sur la Hollande, sur l'Alsace. L'Allemagne révolutionnaire n'a point eu d'effort à faire pour entrer dans la peau de la Prusse bismarckienne, et, d'elles deux, c'est celle-ci peut-être qui est, au fond, la plus modérée, parce que la plus réaliste. 1848 éclaire d'un jour cru les « buts de guerre » allemands de 1914 à 1918 qui n'étaient pas toujours uniquement ceux des *Junker* ou des magnats du charbon et du fer. M. Stern passe d'un mot bref et neutre (p. 103) sur la célèbre réponse de Palacký au Comité des Cinquante, qui pourtant posait nettement le problème de l'Allemagne et de l'Autriche, la question du *Mitteleuropa*. S'il admet (p. 103, 113) que les puissances pouvaient tenir pour mépris du droit international la tranquille assurance avec laquelle le *Vorparlament* décrétait, sous forme d'entrée dans la Confédération germanique, l'annexion à l'Allemagne du Slesvig et des deux Prusses, il se rencontre avec les historiens nationalistes pour attribuer leur attitude dans la question des duchés, surtout à la jalousie et à la crainte que leur inspire l'Allemagne. Le jugement inédit de Palmerston, pourtant le plus favorable à l'Allemagne des ministres anglais, sur « la tyrannie de la Prusse qui veut tout décider à son propre profit » (p. 114), ne valait-il pas un mot d'explication et de commentaire? Donne-t-on de l'histoire de l'Allemagne et de l'Europe en 1848 et jusqu'aujourd'hui une vue exacte, si l'on omet de mettre en relief un trait aussi essentiel?

Mais c'est, sans doute, que M. Stern a interprété à la rigueur, et même à l'excès, le précepte de Ranke qu'il cite dans son avant-propos : « Effacer son moi, pour ne laisser parler que les choses. » Il semble se faire scrupule d'ajouter à l'exposé des faits la plus brève explication, la plus discrète appréciation. Pourtant ces quatre années diverses et chargées d'événements qui s'étendent de la chute de la monarchie de Juillet à la restauration de l'Empire sont si complexes qu'on est en peine souvent d'y reconnaître l'enchaînement des causes. M. Stern semble avoir voulu laisser l'opinion de son lecteur se former sous la seule action du récit des faits. Est-ce vraiment rendre service à ce lecteur et mieux respecter sa liberté de jugement que si on lui présentait à la fois l'exposé objectif des événements et un essai d'interprétation qui suscite la réflexion, la critique et les redressements? Impartialité n'est pas synonyme d'impersonnalité.

Dans le large cadre que M. Stern a tracé à son œuvre ne peut nécessairement trouver place qu'un tableau d'ensemble, où se détachent en relief les grands faits politiques, les grands courants d'idées, les événements qui ont eu des conséquences importantes, et où surtout res-

Digitized by Google

sorte en traits vigoureux, dans l'action et la réaction réciproques des divers États, la vie commune de l'Europe. Tout ce qui est d'intérêt secondaire ou de pure curiosité ne peut que surcharger la peinture, détruire les proportions, nuire à la justesse de l'impression. M. Stern, dont la lecture est immense et la recherche souvent très heureuse — les archives de Berne, de Berlin, de Turin, de Copenhague, de Francfort, d'autres encore, ont nourri ses notes et ses appendices de documents inédits parfois de grand intérêt — n'a pas eu partout le courage des sacrifices nécessaires. Pour ne prendre que ces exemples, les petites intrigues de l'état-major de Radetzky (p. 224) sont assez indifférentes à l'histoire générale de l'Europe, et tout le détail militaire de la p. 231 aurait, sans dommage, pu être condensé en trois lignes. Par contre, on passe à côté de faits beaucoup plus importants sans qu'en soient indiquées la portée et les conséquences. Ce n'est pas assez, pour marquer l'influence décisive qu'a exercée sur le sort de la révolution autrichienne la journée du 26 mai 1848 à Vienne, de la phrase brève et floue de la p. 140, car c'est de ce 26 mai, en réalité, que date la rupture de la bourgeoisie avec la Révolution et le début virtuel de la réaction. Les vives critiques de Herzen et de Karl Marx contre le Comité central démocratique de Mazzini (p. 644-5) sont intéressantes : n'eût-il pas été bon d'indiquer à ce propos, et peut-être de présenter nettement ailleurs, cet aspect essentiel du mouvement de 1848 d'être le soulèvement des peuples contre l'oppression des États, également démocratique dans sa recherche de la liberté politique et dans sa proclamation du droit des nationalités? Tout le bouleversement de l'Europe centrale et orientale qui a été l'effet de la guerre a son origine directe en 1848, car 1848 est pour ces régions lointaines un 1789, plus complet même et plus puissant, parce qu'il contient, outre 1789, tout ce que l'Europe occidentale avait encore appris ou acquis dans les soixante années écoulées entre les deux révolutions. En Allemagne, en Italie, en Autriche-Hongrie, dans les Balkans, le principe des nationalités s'est, depuis 1848, montré la plus puissante force tantôt de groupement et tantôt de dispersion politique; ne valait-il pas, dans une histoire comme celle-ci, qu'il domine, de le mettre d'un mot à son rang et de le situer dans sa place? Après tout, qu'on le veuille ou non, l'histoire contemporaine nous rappelle, à chaque pas, qu'elle est surtout une grande leçon de politique. Cette période tourmentée de 1848 à 1852, où s'est élaborée toute l'Europe d'aujourd'hui, vaut qu'on en étudie non pas seulement l'anatomie, mais la physiologie.

Elle a pour cœur l'Europe centrale et l'Italie, la zone des nationalités déjà conscientes et éveillées à la vie politique. En France a jailli l'étincelle révolutionnaire qui a allumé dans cette zone l'incendie, dont les pays plus occidentaux ont été préservés par leur liberté et l'Europe orientale isolée par le despotisme russe. Moins de quatre ans plus tard, l'élévation de Louis-Napoléon au trône impérial, consécration solennelle du succès du coup d'État, a été à la fois le symbole et

Digitized by Google

la garantie de la victoire de la réaction européenne. M. Stern consacre donc à la France le premier et le dernier chapitre de son tome VII. La moitié du volume, six chapitres sur treize, traite des révolutions d'Allemagne et d'Autriche, dans l'exposé desquelles s'encadrent naturellement les deux chapitres sur l'Italie. Deux chapitres encore sur les pays excentriques, que la Révolution a épargnés ou seulement effleurés, d'une part l'Europe du Nord-Ouest, de l'autre l'Orient, précèdent celui qui montre, dans toute l'Europe, les triomphes de l'Église catholique, et où la péninsule ibérique trouve sa place naturelle. Comme par une conclusion naturelle, le chapitre final présente, en France, la réaction politique victorieuse par l'aide de l'Église. Ce plan, très logique, suit donc exactement la marche des idées révolutionnaires à travers l'Europe et en met à son rang l'action dans les divers États. Dans l'intérieur de chaque chapitre, la disposition des sections est, en général, heureuse. Mais chapitres et sections sont un peu compacts : les uns sont plutôt des livres, les autres de véritables chapitres. Quelquefois le lecteur s'y égare ou hésite sur son chemin, et rares sont les points d'où sa vue peut embrasser l'horizon dans toute son étendue. Après des heures de marche sous le feuillage touffu, dans le clair obscur de sentiers étroits et sinueux, n'est-ce pas une joie pour l'œil et un repos pour l'esprit que de rencontrer soudain une allée large, droite et claire aux perspectives dégagées?

Il n'y a point de pays où la Révolution de 1848 ait exercé une influence plus capitale, immédiate ou lointaine, que l'Autriche. La vieille monarchie, toute vermoulue, a été jetée bas par la secousse. Elle n'a point su se reconstruire, et c'est la réaction inaugurée par Schwarzenberg qui l'a condamnée à mort; son effondrement d'octobre 1918 n'a été, à près de soixante-dix ans de distance, que la réponse des peuples autrichiens à la dissolution du Parlement de Kremsier et à la proclamation d'une Constitution libérale-centraliste dont ses auteurs, dès le premier moment, ne prenaient au sérieux que le centralisme. M. Stern, qui donne du Parlement autrichien (p. 151) une bonne caractéristique, encore qu'un peu sèche, montre dans son jugement sur Schwarzenberg (p. 515) un tel souci de scrupuleuse équité qu'il en cesse d'être juste. Ne voir en lui qu'un « joueur de génie, mais casse-cou, rappelé au milieu d'une partie commencée sans être assuré de l'avoir gagnée pour longtemps », c'est vraiment tenir quitte à bon compte l'une des figures les plus antipathiques de l'histoire contemporaine. Si Schwarzenberg n'avait pas été de naissance princière, l'opinion serait bien plus dure qu'elle n'est à son cynisme et à sa brutalité. A-t-il agi par enthousiasme pour la maison d'Autriche, la légitimité et l'autorité, ou par plaisir pervers d'opprimer et d'humilier la canaille? On peut vraiment se le demander. Sa volonté froidement provocante a eu sans peine raison du pitoyable adversaire qu'était Frédéric-Guillaume IV; mais que valait par elle-même sa politique? M. Stern met bien en lumière comment l'Autriche, après la Révolu-

Digitized by Google

tion, s'est assuré cette domination de l'Italie, objet d'une ambition séculaire qui a entraîné la série de fautes par où elle a été conduite à sa perte (p. 593-6); dans la suspension de la constitution de Toscane, on reconnaît, de point en point, le modèle autrichien, et il est piquant que ce soit un roi de Naples qui, par vanité jalouse, ait fait échouer la combinaison qui devait donner à l'Autriche un véritable protectorat sur l'Italie (p. 595-6). Mais l'analyse de la politique de Schwarzenberg et de Bach, au demeurant fort juste et complète (p. 516-21), met-elle assez en relief le non-sens d'une politique qui, après la Révolution, prétendait de nouveau fonder un système de gouvernement sur la défiance à l'égard des gouvernés? Un peu de confiance, les concessions les plus modestes à l'esprit moderne, une certaine autonomie provinciale, un Sénat d'Empire très peu nombreux et purement consultatif auraient suffi, à ce moment, pour donner satisfaction, dans toute la monarchie, sauf le Lombard-Vénitien, aux peuples désillusionnés, fatigués, assagis, et tout le sort de l'empire des Habsbourg, peut-être toute l'histoire de l'Europe en pouvaient être changés. M. Stern n'a même pas un mot d'allusion à cette situation : c'est une des rares lacunes sérieuses de son livre. La folle présomption de Schwarzenberg, l'aveuglement bureaucratique de Bach, l'infatuation brutale des généraux et l'incurable sottise de la maison et de la cour d'Autriche gâchèrent cette chance unique. Aux noms près, ne voit-on pas là à l'œuvre les mêmes forces qui, de 1914 à 1918, ont si bien mené à sa ruine une monarchie près de quatre fois séculaire?

Frédéric-Guillaume IV est aussi antipathique par sa faiblesse et sa lâcheté morale que Schwarzenberg par sa brutalité. La maladie de la volonté, dont il est visiblement atteint, donne souvent à sa conduite un air d'odieuse duplicité; on dirait qu'il ne peut pas ne pas mentir à l'Allemagne, à ses ministres, à ses amis, même les plus intimes, à lui-même. On le voit (p. 290-4) abuser du dévouement et de la bonne foi du général de Pfuel avec une hypocrisie dont la correspondance reproduite p. 789-91 fait ressortir toute la laideur. Il appelle Radowitz au ministère, mais, sciemment, il le laisse aux prises avec les intrigues de la clique des Gerlach. Quand le ministère Brandenburg se divise sur la politique allemande, et qu'au conseil Radowitz reste en minorité, le roi déclare à ses ministres qu'il est de conviction et de cœur avec lui, mais qu'il se range à l'avis de ses adversaires (p. 437-8, 449-50). Dans la première indignation des journées berlinoises de mars 1848, le jeune Bennigsen, qui depuis devait bien s'assagir, le nommait « un monstre dévot et incapable ». C'était, plus justement, un malade, dont on sait la fin. Mais le contraste de sa faiblesse et de son impuissance avec son légitimisme outrancier a quelque chose d'exaspérant, et, en dépit qu'on en ait, l'indulgence qu'on concéderait au malade se teinte de mépris et de répulsion.

Il n'y avait point, dans le peuple allemand, de force qui pût efficacement lutter contre la tradition monarchique et le système de l'État

Digitized by Google

« militaire et administratif » dont la Prusse était le type. C'est un sujet de réflexion historique et de méditation actuelle que la comparaison de cette stérilité de la Révolution allemande avec la fécondité de la nôtre, et elle jetterait d'éclatantes lumières sur l'état présent et peut-être sur l'avenir de l'Allemagne. Au Parlement de Francfort, aucun des grands hommes de la gauche ne s'élève au-dessus du niveau d'un rhéteur d'arrondissement. Karl Vogt, certes, est un esprit supérieur, mais il semble fourvoyé dans la politique, et sous sa conviction fanatique perce toujours comme une pointe d'ironie sceptique au spectacle décevant de la sottise de son parti. Robert Blum, peut-être le plus capable, parmi la gauche, de faire un politique, sinon un homme d'État, est prisonnier de son passé et des formules qui ont fait sa fortune, poursuivi par la haine aveugle de ses adversaires et empêché ainsi d'évoluer, comme souvent on l'en sent tenté, de l'opposition radicale impuissante à l'action pratique qui prépare au gouvernement. La droite ne vaut pas mieux que la gauche, peut-être moins. Elle a de bons seconds rôles qui feront plus tard des administrateurs de mérite; mais ses chefs? Quel vide d'idées derrière l'éloquence honnête, sincère, solennelle et un peu déclamatoire d'Henri de Gagern! Dahlmann, longtemps l'espoir de l'Allemagne conservatrice-libérale, se montre dans l'aventure de l'armistice de Malmoë (p. 181-9) un véritable enfant. Le plus chaud défenseur de l'idée de l'Empire héréditaire prussien en Allemagne, il avive, il aigrit, il pousse à l'éclat le conflit entre la Prusse et l'Allemagne. Théoricien du gouvernement parlementaire, il renverse un ministère, et quand, suivant la règle du jeu, il est appelé à le remplacer, son échec est lamentable et même ridicule, car la majorité qu'il a groupée dans un vote d'opposition est formée d'adversaires de ses principes, avec lesquels il ne peut pas avoir de programme commun, et ses amis politiques ont voté contre lui. Champion des droits du Parlement, il lance l'Assemblée dans une campagne nécessairement sans issue et l'accule à une retraite d'où elle sort mortellement atteinte dans son autorité. C'est, sans nul doute, un honnête homme, une conscience droite, un savant estimable et un gros travailleur; mais il donne sa mesure quand il confesse que, dans la politique, il ne veut rester que professeur. Alors et depuis il y a eu dans la vie politique allemande beaucoup de Dahlmann, souvent inférieurs au vrai, et cela explique bien des choses. Rien de plus curieux que les dissertations où, avant et durant la guerre, des professeurs allemands, au demeurant souvent hommes de mérite, essayaient de faire comprendre à l'Allemagne et à l'étranger l'originalité de l'idée allemande de la liberté. Que de peine, après Treitschke, plus simpliste, s'est donné M. Trœltsch, esprit sans nul doute très distingué et très intéressant, pour en démontrer le caractère spécifiquement allemand et la supériorité, et nous faire admettre, au fond, que la liberté est proprement le droit ou le devoir d'obéir à un maître et à une hiérarchie d'institution plus ou moins divine! La génération

Digitized by Google

de 1848 avait vraiment peu d'esprit politique. Mais il ne semble pas qu'à la pratique de la liberté allemande les suivantes en aient beaucoup acquis.

Le second volume de l'Histoire de l'Europe a suivi le premier à quatre ans de distance. Il nous conduit jusqu'au moment où l'arrivée de Bismarck à la présidence du conseil en Prusse ouvre une ère nouvelle à l'avenir de l'Allemagne et de l'Europe. Celle qu'il traite est dominée par la figure énigmatique de Napoléon III. Le premier chapitre s'ouvre par un bon portrait de l'empereur (p. 1-3) que complètent quelques traits dispersés plus loin (p. 12, 51, 350, 376). M. Stern marque bien qu'au fond l'empereur n'avait pas le sens français et il y voit l'effet de son éducation cosmopolite. Il ne fait point part à l'hérédité napoléonienne. Certes, Napoléon III était bien peu le neveu du grand : on n'en admirera que davantage le naturel et la perfection de ses attitudes napoléoniennes; c'est le comble de l'art, ou le chef-d'œuvre de la suggestion et de l'action du milieu. « Étrange composé de sentimentalité et de dureté, de confiance et d'hypocrisie, de sensualité et d'idéologie, à la fois perspicace et rêveur, jusque sur le trône impérial joueur et conspirateur de penchant et d'habitude et, contre son gré, en dépit de toutes ses velléités humanitaires, à moitié despote »; quel contraste de cette nature complexe et incomplète avec la personnalité simple, toute droite, sans nuances et sans détours, de Guillaume Ier! On est sévère chez nous pour le roi de Bismarck. Il était loin d'être une intelligence : mais il avait de la conscience, le sentiment du devoir, un sincère désir de bien faire, surtout un caractère bien trempé, qui, une fois son parti bien réfléchi, s'y tenait. Avec son frère, dont il était au moral tout l'opposé, il partageait l'idéal politique d'une monarchie traditionnelle et forte. Cet idéal s'exprimait chez les deux de façon différente, et cela semble avoir frappé M. Stern plus que leur ressemblance foncière. Celle-ci se marque pourtant, dès les débuts du nouveau règne, avec une parfaite netteté (p. 458-462). Grandiloquente et mystique chez l'aîné, sèche et pratique chez le cadet, c'est la même conception de la royauté de droit divin. Mais l'imagination maladive du premier la parait d'oripeaux romantiques et la noyait dans des formules nébuleuses; le bon sens un peu court du second se contentait sans peine d'en prendre la réalité. Frédéric-Guillaume IV, en dépit de son goût pour les uniformes et les parades, n'avait rien de militaire; Guillaume, au contraire, était soldat à fond, ou plutôt officier prussien, d'une susceptibilité ombrageuse sur tout ce qui touchait à l'armée (p. 488); c'est par un appel à son sentiment militaire du devoir que Roon, le retenant d'abdiquer, l'a décidé à confier le pouvoir à Bismarck (p. 492). Lorsque se produisit cet événement, dont les conséquences devaient être si considérables, il n'y avait pas encore dix ans que la faiblesse, les contradictions, les indécisions de la politique de Frédéric-Guillaume IV avaient failli coûter à la Prusse son rang de grande puissance (p. 111) et son siège au Congrès de Paris (p. 153-4).

Digitized by Google

Au premier plan de l'histoire internationale, à l'époque que traite ce second volume, apparaissent successivement la lutte des puissances occidentales et de la Russie pour la mainmise sur l'empire turc, celle de la France et de l'Autriche pour l'Italie et les signes précurseurs du duel entre la Prusse et l'Autriche pour la domination de l'Allemagne. A l'arrière-plan on retrouve partout la rivalité anglo-russe, la question d'Orient. Avec autant de ténacité que d'habileté, Gortchakov, porté au pouvoir par la défaite, travaille à rompre le bloc franco-anglais qui seul a pu abattre l'empire russe. L'alliance offre assez de fissures pour que sa politique ait des chances de succès. On le voit à l'œuvre dans l'affaire de l'union des principautés (p. 192-3), dans la guerre d'Italie, à l'armistice de Villafranca, lors de l'annexion de la Savoie (p. 345, 358, 385). En même temps, et avec une égale ténacité, il prépare contre « l'ingrate » Autriche la vengeance qu'il prendra en 1859. Le Congrès de Berlin a nui à la réputation du chancelier déjà vieilli, et Bismarck, qui n'était ni patient ni tendre, lui a fait payer cher la faute de l'avoir souvent inquiété ou agacé. Sans nul doute, la vanité personnelle ou professionnelle de Gortchakov était immense, jusqu'à en devenir, vers la fin, ridicule (p. 152); l'idée qu'il se faisait de la diplomatie sentait un peu l'ancienne école et l'ancien régime. Mais il avait de grands talents et, dans bien des directions, l'esprit fort ouvert. Dans l'intérêt de la puissance de l'Empire, il poussa à l'abolition du servage, qui, tirant la Russie du moyen âge, a commencé à l'élever vers le niveau des pays modernes. Le manifeste du 19 février-3 mars 1861 n'est-il pas la première grande victoire en Russie des idées de la Révolution française? N'en a-t-il pas, après qu'elles avaient conquis l'Europe occidentale entre 1795 et 1815 et l'Europe centrale en 1848, étendu le domaine jusqu'à la frontière d'Asie? Pourquoi et comment s'est faite cette réforme, dont les conséquences incalculables se développent encore sous nos yeux, par-dessus quels obstacles, avec quelles faiblesses et quelles lacunes, le chapitre IV du volume l'expose avec autant d'exactitude que de clarté. C'est un des plus intéressants du livre.

Bien d'autres points, dans ces deux volumes, mériteraient d'être signalés. Dans le premier ce qui concerne l'Italie (p. 207, 212-3, 582, 600), l'Église (p. 215-6, 696-7), la France (p. 739, 755); dans le second l'affaire de Neuchâtel, que M. Stern met au point à l'aide des plus récentes études, et qui, une fois de plus, montre sous son vrai jour le caractère de Frédéric-Guillaume IV (p. 142, 234, 237, 257), les origines et le développement du conflit militaire en Prusse (p. 432, 444, 467, 470-4, 480), le mécanisme du gouvernement impérial en France (p. 8-10, 26), l'analyse de la politique intérieure de l'Autriche (p. 399-400, 411-2). Partout, ou presque, on rendra hommage à la perspicacité de M. Stern et à son impartialité. Pourtant, il transparaît un peu d'irritation mal contenue dans la façon dont est racontée la réunion de Nice et de la Savoie à la France (p. 382-3, 386, 388-90), et vraiment l'occasion n'est

Digitized by Google

pas heureuse. Quand la Suisse, pour garantir sa neutralité, que personne en France ne menace, réclame tout uniment l'annexion du Chablais et du Faucigny, partie intégrante de la Savoie, qui ne veut pas en être séparée et dont les habitants ne veulent pas se séparer, aussi unanimement résolus qu'elle à devenir Français, est-ce la Suisse qui a le plus beau rôle et qui vraiment est dans son droit? L'historien n'aurait-il pas, en dépit de son ferme propos de neutralité, subi l'influence d'impressions récentes, des controverses sur le traité de Versailles dans son ensemble et dans ses dispositions sur les zones? Petite défaillance, qui ne doit pas être passée sous silence, mais dont il serait excessif d'exagérer l'importance. Au reste, M. Stern, qui parle (p. 381) de la propagande « effrénée » des agents français dans les provinces appelées au plébiscite, a reconnu lui-même (p. 368) que l'annexion à la France était le vœu d'une grande partie de la population savoyarde, et, s'il revient (p. 388) sur la pression exercée sur les électeurs (en ne citant d'ailleurs qu'une seule autorité), il serait sans doute le premier à reconnaitre qu'aucune pression ne saurait expliquer les résultats d'un vote où le rapport des *non* aux *oui* fut en Savoie de 1 à 555, à Nice, avec une abstention pour 24 suffrages exprimés, de 1 à 161. Pareille majorité peut-elle vraiment être tenue pour insuffisante à manifester la libre volonté de la population?

Louis EISENMANN.

T. COLANI. **En Prusse il y a trente ans, 1886-1888.** Études, notes, impressions de voyage. Paris, Fischbacher, 1920. In-12, 328 pages. Prix : 6 fr.

T. Colani, né le 25 janvier 1824 à Lemé (Aisne) d'une famille de pasteurs, passa une partie de son enfance chez les frères moraves de Kornthal, dans le Wurtemberg; le 3 octobre 1840, il vint à Strasbourg et s'attacha si fortement à cette cité qu'il y vécut trente ans, jusqu'à la guerre de 1870. Il y fit ses études de théologie, fut chargé en 1861 du cours de littérature française au séminaire protestant, puis devint, en 1864, professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie. Ses idées religieuses évoluèrent : il passa de la stricte orthodoxie protestante au libéralisme le plus entier, dirigeant, avec Edmond Scherer, la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*, qui eut une si grande influence. En 1871, il renonça à son canonicat de Saint-Thomas pour demeurer Français, et il accepta un poste de bibliothécaire à la Sorbonne qu'il garda jusqu'en 1877. A cette date, il entra à la *République française*, se lia avec Gambetta, devint, après la mort de l'homme d'État, directeur du journal, auquel il resta fidèle quand Joseph Reinach en eut assumé la direction. Il y écrivit jusqu'à la veille de la mort, qui e frappa à Grindelwald le 2 septembre 1888.

Digitized by Google

Peu de temps auparavant, en février 1887, le *Temps* avait envoyé Colani à Berlin pour y faire une enquête sur cette ville et sur l'état des esprits en Prusse ; il adressa de là au journal des lettres qui furent remarquées et, à son retour, il commença d'y publier, du 1er juillet 1887 au 2 février 1888, une étude que la maladie semble avoir interrompue : « Un mois à Berlin. » Nous nous souvenons fort bien de l'impression que fit sur nous la lecture de ces articles, et Mlle Colani, fille de l'auteur, a eu bien raison de les recueillir. Ils forment la partie essentielle de ce volume (p. 31 à 200). On les relit avec plaisir ; et il ne paraît pas qu'ils aient rien perdu de leur intérêt. Nous sommes transportés à l'époque où le Reichstag venait d'être dissous pour avoir repoussé les crédits nécessaires pour le septennat militaire, où le règne de Guillaume Ier allait prendre fin, où l'on pouvait deviner que le *kronprinz* Frédéric ne ferait que passer et que le vrai successeur de l'aïeul « couvert de gloire » serait le petit-fils, Guillaume II. Que devait réserver ce règne à l'Allemagne et au monde ?

C'est précisément la question qui est posée dans la seconde partie du volume, où sont recueillis quelques articles de Colani parus dans la *République française* du 1er avril 1886 au 20 juin 1888. Le titre : « Le crépuscule d'un long règne, un règne dramatique, l'aube d'un règne fatal », indique qu'il s'agit des derniers jours de Guillaume Ier, des « Cent-Jours » du règne de Frédéric III et de l'avènement de son successeur. M. Colani a dit les inquiétudes de l'Europe au moment où Guillaume II, n'ayant pas encore trente ans, a pris le pouvoir. Il parle quelque part de l'esprit de présomption qui entraîne les monarques à la chute ; mais il ne pouvait deviner l'effondrement complet de cette dynastie de Hohenzollern que son orgueil immense a précipitée dans l'abîme ; il ne pouvait deviner qu'un jour l'Alsace ferait retour à la patrie française.

C'est précisément à l'Alsace que sont consacrées les dernières pages du volume. On y trouvera une charmante description de Strasbourg et de son vieux Münster, et à propos de l'*Histoire de l'Alsace* de Siebecker, de l'*Histoire contemporaine de Strasbourg* de Staehling, de l'ouvrage de Scheurer-Kestner : *les Représentants de l'Alsace à l'assemblée de Bordeaux*, des réflexions inspirées par l'amour le plus grand de ce beau pays où Colani avait vécu les jours les plus heureux de sa vie. Nous recommandons vivement ce volume. Le lecteur qui connaît la suite de l'histoire saura rendre justice à la perspicacité de l'auteur qui l'ignorait[1].

Chr. PFISTER.

1. Mlle Colani doit être louée pour la piété filiale avec laquelle elle a recueilli ces pages. Nous regrettons pourtant qu'elle ait fait de nombreuses suppressions ; puis nous pensons qu'il aurait mieux valu publier les articles de la seconde série par ordre strictement chronologique au lieu de les grouper par « sujets ». Une table un peu détaillée aurait aisément permis au lecteur de se retrouver dans le volume.

Digitized by Google

History of the Great War based on officials documents by direction of the historical section of the committee of Imperial Defence. — **Naval Operations**, vol. I, to the Battle of the Falklands, december 1914, by Sir Julian S. CORBETT. London, Longmans, Green and C°, 1920. 1 vol. in-8°, XI-470 pages et 13 cartes, plans ou diagrammes, avec 18 cartes dans un étui séparé. Prix : 17 sh. 6 d.

Ce volume — premier d'une série qui doit en comprendre quatre ou cinq — renferme l'exposé des opérations navales jusqu'au moment où, nous est-il déclaré, « la maîtrise effective des eaux océaniques fut un fait acquis, jusqu'à la bataille des Falklands » ; — des opérations seules : M. C. E. Faye s'est chargé d'étudier leur répercussion sur le trafic, M. A. Hurd l'œuvre de la marine marchande.

Que nous disent ces presque 500 pages ?

Avant tout, que jamais le problème ne s'était posé aussi difficile depuis les guerres hollandaises : au lieu de la Manche, où tout aidait contre « le vieil ennemi », il s'agissait de la mer du Nord, large ouverte sur l'Océan, où l'adversaire pouvait déboucher par deux issues qu'en arrière unissait une vaste communication abritée, et il se compliquait de la nécessité de songer au continent, où l'armée anglaise devait se battre, et à l'outre-océan, d'où il fallait faire venir des vivres et des hommes. Mais *tout avait été étudié*.

La première question était de déterminer la position de la flotte principale : au cours des dernières années, une étrange interprétation de l'histoire — il faut savoir mettre ici un nom ! — *plus littéraire qu'historique*, qui avait eu du succès, surtout en Allemagne où n'existe aucune tradition navale, et qui explique bien des sots propos, avait brouillé les idées sur ce sujet : la fonction essentielle d'une marine aurait été de chercher et de détruire la force principale de l'ennemi ! L'Angleterre, heureusement, avait un passé, et ses marins, avant de raisonner, sentaient que, comme toujours, le devoir souverain était non de chercher l'ennemi — l'ennemi de l'Angleterre n'est pas, *normalement*, ailleurs que dans ses ports ! — mais de veiller aux côtes et au trafic. La « position correcte » s'imposait donc et, s'il y eut quelque manque de préparation, ce ne fut pas faute d'étude ou de prévoyance, mais hantise des économies : de Rozyth, décidé en 1903, on n'avait prévu l'achèvement que pour fin 1915 ; à Scapa il n'y avait rien !

C'était pourtant là qu'allait être la station centrale, à certains égards inférieure à celles de jadis à l'orée de la Manche, à d'autres supérieure ; une seule Grande Flotte, avec un groupement secondaire au sud, y gardait tout. En dépit du maintien de trois *Inflexible* en Méditerranée — l'Angleterre n'a jamais pu sacrifier entièrement le sentiment à la logique (comme a fait la France, pourtant : *détail caractéristique des deux nations !*) — ce principe de la concentration résume tout le plan d'opérations. Il en résulta des inconvénients, l'ensemble des Sept

Digitized by Google

Mers à peu près abandonné (on eut d'ailleurs le tort d'y dénaturer le vieux principe de la sécurité gardée par des forces efficaces aux points *focaux*, en une protection directe des bases), mais rien n'est plus faux que de répéter que l'on n'était pas préparé; on le fut parfois à la onzième heure, mais à la douzième tout marcha : le vieux *Board* était toujours le vieux *Board*, prêt à jouer le vieux jeu.

Comme toujours, il commença par... ne se passer rien : rien dans le nord, rien dans le sud — que l'affaire du *Gœben*, une ombre certes, mais Nelson et Collingwood en avaient connu d'autres, au même point! — rien sur l'étendue des mers! C'était sur le continent que tout se jouait; l'Angleterre n'en pouvait être absente : l'Amirauté appliqua des méthodes nouvelles d'audace et de logique, — l'inverse de ce que faisaient les Français en Méditerranée : — pas de convois ni d'escortes, deux barrages aux goulots de la Manche pour parer aux raids, Jellicoe à son poste, prêt à donner; et les Britanniques furent à Mons.

Puis il fallut transporter les bases de la Seine à la Loire, — un redressement comme on n'en avait pas vu depuis Wellington, — bientôt même songer à la côte d'en face, l'empêcher de devenir une arme pour l'ennemi, s'en servir pour alléger la tâche des armées, les soutenir de toute la puissance de la mer; dès août, les *marines* débarquaient à Ostende, à la faveur d'une furieuse randonnée de croiseurs dans le Bight (Heligoland); puis, en octobre, l'Amirauté lançait la Royal Naval Division jusqu'à Anvers, en sacrifice, pour sauver les Alliés, pour fermer la boucle où les vainqueurs de la Marne tentaient d'encercler l'adversaire dans ce qu'on a appelé la *course à la mer;* ce n'était pourtant que sur l'Yser que se fixait la ligne de feu! Mais, là encore, le résultat n'était acquis qu'avec et par la flotte, suivant, précédant les armées, prolongeant leurs tranchées des canons de ses monitors, — ces monitors si décriés, ces *garde-côtes* qui se révélaient des *attaque-côtes*, — de ses cuirassés criblant Lambaertzyde, de ses croiseurs, de ses destroyers veillant, patrouillant, prêts à casser net toute velléité de l'ennemi, comme fit l'*Undaunted* au Texel!

L'objectif était atteint, l'ennemi contenu, bouclé comme jadis. Sa seule tactique restait toujours que l'adversaire qui le dominait s'affaiblit, se ruinât par l'exercice même de son contrôle sur les eaux, et, de fait, les risques étaient incomparablement plus grands qu'au temps des guerres françaises, où seuls les accidents de mer et l'épuisement des forces humaines pouvaient diminuer la puissance efficace de la flotte anglaise : il y avait la catastrophe des *Cressy*, le 22 septembre, d'autres encore, puis la grande alerte, justifiée ou non, du 16 octobre, à Scapa-Flow; la Grande Flotte passait dans les eaux d'Irlande et c'était pour y trouver les mines du *Berlin* qui, le 25, coulaient l'*Audacious;* mais, dans l'ensemble, les pertes demeuraient limitées; des méthodes, des armes se créaient pour les restreindre et, cependant, la pression de la puissance navale continuait à s'exercer contre l'Allemagne, tandis que ses armées, à elle, se sentaient abandonnées, livrées à leurs seules forces, au point que, pour dissiper cette impression, le com-

Digitized by Google

mandement ennemi ordonnait l'absurde raid de Gorlosten, du 3 novembre, dépourvu de toute signification militaire.

On était ramené aux conditions de jadis; par la force des choses, c'était donc sur les théâtres extérieurs d'opérations, sur les lignes du trafic que, comme jadis, se trouvaient reportées les possibilités d'activité pour l'ennemi. En principe, au début, on n'avait voulu y voir que des questions secondaires, intérêts matériels ou pur prestige, affaires de croiseurs ou de forces locales; dès la fin d'août, la réalité surgit; il y avait des croiseurs allemands; le commerce s'arrêtait; la *concentration impériale* se paralysait; sous la pression des événements, des intérêts, des responsabilités, il fallait étoffer les divisions lointaines, même aux dépens de la masse centrale; la 7e escadre de bataille, la 7e escadre de croiseurs, d'autres encore, se disloquaient, s'émiettaient...

Ce n'étaient encore que parades instinctives, passives : partout où une action ennemie était signalée, l'Amirauté constituait une force supérieure, au moins sur le papier, par le total des tonnages et des bordées — et ces jeux de chiffres, souvent, n'arrangeaient rien. En octobre, le *Dresden* et le *Karlsruhe* étant signalés à l'ouest, le *Scharnhorst* et le *Gneisenau* à l'est de l'Amérique du Sud, on dépêchait là Stoddart, ici Craddock; à celui-ci, contre deux croiseurs, deux croiseurs et un cuirassé; mais le cuirassé ne pouvait suivre les croiseurs; les croiseurs avaient des canons vieux et des équipages jeunes, — et Coronel était une défaite anglaise!

L'effet eût pu être terrible : on était au moment où l'Afrique du Sud s'insurgeait, où Souchon, en franchissant les Dardanelles sans être inquiété, obligeait la Turquie à se démasquer; les colonies allemandes tenaient le coup; les convois du Canada, de l'Inde, de l'Australie demandaient des escortes; en Europe, les lignes n'étaient pas encore stabilisées et la Grande Flotte abandonnait Scapa. Mais *il y avait un changement à l'Amirauté* : on cessait d'être manœuvré par l'ennemi; la Grande Flotte n'était plus une lourde concentration massive et intangible, elle redevenait, comme jadis, le réservoir inépuisable d'énergie mobile pour toutes les actions utiles; les détachements s'opéraient comme il est normal (ils sont sans danger puisque, secrets, ils n'existent pas pour l'ennemi); les divisions de croiseurs-cuirassés, de croiseurs de bataille appareillaient; un immense filet se tendait de la Chine à l'Afrique, sur deux océans, et von Spee trouvait les *Inflexible* au mouillage de Port-Stanley! Une chance pour Sturdere, arrivé de la veille, mais une chance à la Nelson, une chance cherchée et méritée! Et si la bataille n'était pas une vraie victoire anglaise — deux bateaux échappaient! — c'était tout de même mieux que depuis quatre mois : l'Angleterre était pratiquement libre de faire ce qu'elle voulait, les voies du trafic étaient sûres : le premier acte du drame s'achève en apothéose.

Donc, le vieux *Board* est bien toujours le vieux *Board!* Le vieux sûr instinct, la vieille bonne méthode valent toujours, puisque ceci ce sont les faits eux-mêmes, l'*Histoire « officielle »* de la guerre.

Digitized by Google

Officielle? Oui, la couverture porte : *Official History of the war*. Mais, au revers de la première page, une note prévient que « les lords commissaires de l'Amirauté ne sont en aucune manière responsables de la rédaction et de la présentation des faits ». Pourtant, M. Asquith avait annoncé, le 28 juin 1916, que l'on donnerait le plus tôt possible une histoire officielle de la guerre, et « le présent volume est le premier acompte sur cette promesse » — donc une « histoire officielle »? — Oui,... mais « en ce sens, et en ce sens seulement, qu'elle est fondée sur des documents officiels; pour la forme, pour le caractère de la narration et *pour les opinions exprimées, l'auteur est seul responsable* ».

Voilà donc cette *Histoire officielle* ramenée au rang d'une histoire comme les autres, sujette à la critique et à la discussion; on y trouve non pas uniquement des faits, de ces faits infaillibles qu'on ne peut récuser, mais des reconstitutions, des interprétations de ces faits — la préface nous dit : *des opinions*. Ces opinions sont-elles donc celles du seul Sir J. C. Corbett? Ce serait peut-être aller un peu loin : ce « rédacteur » n'a pas été choisi au hasard, on ne l'a pas autorisé sans examen à publier son travail sous cet aspect, et il y a dans de tels choix, de telles autorisations, l'aveu ... d'une harmonie préétablie! D'ailleurs, « il reste bien entendu que l'ouvrage a été fait en collaboration avec la Section historique, sans l'assistance de laquelle il eût été impossible d'extraire un récit suivi de la masse de matériaux qu'elle a réunis », c'est-à-dire que la Section historique a réuni, choisi, préparé, mis en ordre et en valeur les documents sur lesquels Sir J. C. Corbett a construit son exposé : pour nous, une telle collaboration est... une collaboration ; cette *Histoire officielle*, qui n'en est pas une, en ce sens qu'on n'a pu lui donner une autorité sans appel, en est tout de même une, en celui-ci qu'elle nous présente la version d'un organisme officiel : la Section historique, l'État-major de la Marine, — en dernière analyse le *Board*, — et c'est ce qui en fait l'immense intérêt.

Mais il n'est pas indifférent que cette publication ait revêtu cette forme et que le soin en ait été confié à Sir J. C. Corbett : un historique pur et simple, suite d'affirmations abruptes et catégoriques, aurait éveillé des défiances, peut-être des résistances; des protestations auraient pu surgir et se faire écouter! Pour éviter ce jeu de démentis et de controverses, ces débats infinis sur les détails qui finissent par tout miner, rien ne vaut un principe d'unité, une solide armature théorique, une âme en quelque sorte de doctrine qui fasse vivre les faits et les emporte d'un grand courant logique, à quoi le public ne résiste guère. A cette tâche, nul n'était plus propre que Sir J. C. Corbett.

Toute son œuvre n'en donnait-elle pas par avance le cadre prophétique? Elle avait montré qu'il existe des principes de la politique et de la stratégie de la mer, spécifiquement maritimes — peut-être spécifiquement anglais! — et non purement militaires, comme aurait tendu

Digitized by Google

à le faire croire une certaine... littérature : pas de victoires à grand fracas et de luxe inutile d'offensives sans objet précis : mais la sécurité du sol insulaire assurée, un contrôle continu des routes et du trafic dans l'univers, et cette maîtrise des routes utilisée pour l'articulation et la convergence des efforts vers des actions efficaces, calculées et limitées : c'était marin, c'était le génie même qui avait fait la grandeur de l'Angleterre des Tudor, des Pitt et des Barham, c'était toute l'histoire des guerres passées, toute celle des guerres futures, celle aussi de la Grande Guerre ; et tout naturellement, sous la plume d'un pareil homme, les faits s'ordonnaient, se disciplinaient, les conceptions, les volontés du commandement s'expliquaient en fonction des théories ; d'autant plus aisément qu'aucune doctrine, aucun enseignement n'eurent après tout plus d'influence que ceux de Corbett sur la formation de la pensée navale anglaise des dernières années ; l'impression s'imposait d'une activité rationnelle et logique, d'un sûr instinct servi par des idées claires ; on était convaincu, subjugué, et tout était justifié.

Par malheur, il ne nous suffit plus qu'un récit satisfasse notre imagination, qu'il nous paraisse vraisemblable, admissible, que nous puissions concevoir que tout s'est passé de la sorte : il nous faut savoir, avoir la certitude, que les documents, tous les documents confirment qu'il en fut ainsi ; nous voulons vérifier, ou le pouvoir, — et ici nous ne le pouvons pas. Sir J. C. Corbett ne reproduit pas de documents (sauf deux ou trois) ; il ne donne même pas de références ; à quoi bon, puisque *les documents officiels ne sont pas à présent accessibles aux travailleurs ?* Si bien que nous ne savons même pas quelles sont ses autorités pour tel ou tel fait, même pas s'il en a eu ; il nous faut, il nous faudra toujours, faire une confiance absolue au rédacteur, à la certitude de son jugement, croire qu'il a tout vu, que rien de ce qu'il a vu ne pouvait être interprété autrement.

Nous avons d'autres habitudes ; nous ne pouvons nous empêcher de chercher à contrôler, à vérifier (il y a des références pour les sources imprimées) ; or, dès les premières pages, nous faisons des constatations déconcertantes : les sources officielles non anglaises ont été ignorées systématiquement ; un fait annoncé par un communiqué du gouvernement français du 26 septembre 1914 n'est connu que d'après un ouvrage de vulgarisation de 1916 (p. 30) ; et il en résulte des trous étranges : la carte des opérations dans la Méditerranée occidentale porte sur les mouvements des Français des indications d'un schématisme ... dédaigneux ! Quand les sources sont indiquées, il arrive que l'usage en surprend : p. 8, un paragraphe sur la redistribution des forces françaises en 1912-1913 et la remise de nos forts de l'océan à l'armée (?) se réfère à un passage de M. René La Bruyère qui, vérification faite, indique seulement la composition de la 2e escadre légère en 1914 ; p. 28, il est dit que la décision de procéder à la mobilisation a été prise une demi-heure après la réception d'un télégramme de Sir E. Goschen à l'Amirauté (les ambassadeurs anglais ont donc la corres-

Digitized by Google

pondance directe avec les départements ministériels?) arrivé le 1er août à 1 heure 45 après midi, annonçant que des navires anglais étaient retenus à Hambourg; or, le *Livre bleu* (n. 130) montre que ce n'est pas par l'ambassade que Londres a su cet incident, et Sir Goschen n'en a parlé que le 2; p. 29, il est indiqué, avec insistance, que la mobilisation générale du 2 août ne fut pas une prolongation de l'exercice de mobilisation de juillet, en dépit d'une impression, accréditée par la diplomatie étrangère, comme en témoignerait un télégramme français du 27 *août* (n. 66 du *Livre jaune*); mais ce télégramme est du 27 *juillet* et concerne non l'appel des réserves, le 2 *août*, mais l'arrêt de la démobilisation des forces rassemblées à Portland, le 26 *juillet!* Il est vrai que cette initiative, capitale, a été prise par le prince Louis de Battenberg, et que le prince Louis..., le livre n'en parle que pour mentionner, avec satisfaction, son départ de l'Amirauté.

Il est inutile de multiplier les exemples, de nous demander s'il y avait un régiment de zouaves dans la brigade Ronarch (p. 186), etc...; il nous apparaît suffisamment que, quand Sir J. C. Corbett lit un document que nous pouvons lire de notre côté, nos lectures ne concordent pas parfaitement, que ses théories, ses sympathies, ses antipathies — ou celles de ses amis? — ont quelque influence sur le sens qu'il donne aux siennes, et qu'il pourrait en être aussi de même pour celles que nous ne pouvons contrôler, à plus forte raison pour les vues d'ensemble, les impressions générales et synthétiques et les conclusions dernières. C'est d'ailleurs bien ce que d'autres semblent avoir pensé, en Angleterre même, et ce n'est plus un secret que, si le second volume de cette histoire tarde à paraître, s'il est exposé à ne jamais voir le jour sous une estampille officielle, ou seulement après une révision sérieuse, la raison en est que des gens très haut placés, très informés, ne se rappellent pas les faits comme Sir J. C. Corbett les conçoit et les retrace.

Ce livre n'est donc pas la base inébranlable que l'on voudrait pour la réflexion et la doctrine; il n'est pas indiscutable, il n'est pas indiscuté; ce n'est pas l'histoire de la guerre, c'est une histoire de la guerre; un document encore, un témoignage, une pièce du dossier, non tout le dossier, non l'arrêt sans appel.

L'Angleterre s'en irrite : elle veut savoir et conclure pour l'avenir! Son premier ministre, il y a quelques semaines, lui a promis qu'elle saurait tout, qu'on publierait tout, au moins pour le Jutland, qui fait le fond du débat dont nous parlions tout à l'heure. La promesse est imprudente : il y a aux Archives françaises quarante-trois volumes sur la journée des Saintes; une bataille moderne en exigerait des centaines; et qui les lirait? La Section historique, il est vrai — c'est Sir J. C. Corbett qui le dit — a préparé ce qui présente un intérêt historique en une série de volumes embrassant toute la guerre; mais cela encore prêtera à la discussion.

En réalité, une histoire certaine et définitive, ayant une autorité absolue, est inconcevable aujourd'hui; des inventaires, des catalogues,

Digitized by Google

à la rigueur des recueils analytiques consciencieux, voilà tout ce que l'on peut désirer d'*officiel*. Si l'on veut des vues d'ensemble, ouvrant les voies aux réflexions, il faut accepter qu'elles soient provisoires et subjectives; le livre de M. Corbett nous montre comment le professeur de stratégie de l'Amirauté anglaise se représente ce qu'ont fait ses élèves; c'est une précieuse matière à nos méditations et aussi une puissante construction d'un esprit clair; il ne fallait pas en faire un texte sacré, une révélation religieuse.

Joannès TRAMOND.

Jules DESTRÉE. **Les fondeurs de neige**. Notes sur la révolution bolchévique à Pétrograd pendant l'hiver 1917-1918. Bruxelles et Paris, G. van Oest et Cie. 1920. Prix : 6 fr.

Maurice VERSTRAETE. **Mes cahiers russes**. Éditions G. Crès et Cie. 1920. Prix : 10 fr.

M. Jules Destrée, le ministre belge bien connu, chargé de représenter la Belgique auprès du gouvernement provisoire, présidé alors par Kerenski, arriva à Pétrograd dans la seconde moitié d'octobre 1917. Avec les missions alliées, il quitta cette ville le 28 février 1918. Ce qu'il a vu pendant ces cinq mois, ses impressions, tel est le sujet du livre qu'il vient de publier. On connaît la chaleur de cœur de M. Destrée, son libéralisme qui fait bon ménage avec ses idées socialistes. On devine quel intérêt peut offrir, sous sa plume, le récit d'une période si remplie d'événements.

Le titre, assez énigmatique, est expliqué à la page 137. Sous l'ancien régime, la neige, accumulée dans les rues de Pétrograd, séjournait dans les rues parfois jusqu'aux premiers souffles du printemps. Sous la révolution, on fond cette neige à la flamme d'un foyer. « Ces fondeurs de neige acharnés à détruire la beauté de la ville, à dégager la fange des voiles dont la nature clémente les avait enveloppés m'ont paru, à certains égards, symboliques » (p. 137). Le symbole est clair : la Révolution, dans sa hâte de détruire, fait violence à la nature.

Le livre est précieux, d'abord parce qu'il est le journal d'un témoin désintéressé dont les dispositions inspirent confiance. Les faits qu'il note, il les a contrôlés. Il a fréquenté les acteurs de la tragédie, s'est entretenu avec eux, avec Kerenski, avec Trotski, a vécu en pleine Terreur (il fait lui-même le rapprochement, tant celui-ci s'évoque naturellement). Ce témoin sûr est, par surcroît, un esprit avisé. Ses remarques sur la psychologie du peuple russe, sur l'insouciance qui règne, en pleine guerre, à Pétrograd (ch. III), sur l'instabilité de l'esprit russe, incapable de se fixer (p. 172), sur la logique à outrance naturelle au Russe (p. 172 et 175), sur son orgueil puéril, sur son ambition démesurée (p. 173), sur l'esprit de servitude qui survit (p. 228), sur la cruauté des révolutionnaires qui ne le cèdent point en férocité à leurs anciens maîtres (p. 280), sont le fruit d'une observation toujours en éveil. Non que l'auteur soit insensible à la malheu-

Digitized by Google

reuse situation du peuple russe : son éloquent chapitre (ch. VIII) sur « la grande pitié des peuples de Russie » en fait foi.

Ce livre ne pourra donc être négligé par le futur historien de la révolution russe. Si le livre, comme nous l'espérons, est réimprimé, M. Destrée devra le purger d'un certain nombre de fautes de transcription très fâcheuses : certaines sont difficilement tolérables. Je ne citerai que les principales. Il faut lire (p. 11) pajal'st (transcription approximative de *pojalui-sta*) et Karacho; moujik (p. 29); Kvas (p. 31); Terechtchenko (p. 35); bolchevik (p. 38); Bourtsev (p. 40); Novaïa Jizn (p. 50); Brećhko-Brechkovskaïa, la Matouchka (p. 61); tovarichtch Lunatcharski (p. 97); Chevtchenko (p. 204); Plekhanov (p. 227); Liteïnaïa (p. 239); Vetchernii Tchas (p. 261); Islameï (p. 265); Vladivostok (p. 293). D'une façon générale, il est temps de renoncer à la transcription *allemande* de la finale *v* des noms russes par *ff* : le *v* est plus exact.

Au livre de M. Destrée, celui de M. Maurice Verstraete sert d'utile complément. M. Verstraete, ancien attaché commercial à Saint-Pétersbourg, dirigeait une des principales banques de Pétrograd; il y a séjourné pendant toute la guerre et n'a quitté cette ville qu'en septembre 1918. Ses nombreuses relations lui ouvraient l'accès du monde politique et ses moyens d'information étaient variés. Ce témoin offre donc toutes garanties. M. Verstraete avait pris l'habitude de rédiger des notes qu'il envoyait à ses amis de Paris. C'est sur ces notes que son livre a été composé : ce ne sont pas des « annales détaillées », pour employer l'expression de l'auteur (p. 1). Ce livre embrasse une période de cinq années. Les faits sont disposés dans l'ordre chronologique : les événements politiques occupent la première place. L'exposition est précise et vivante. On peut signaler des portraits expressifs de Raspoutine (p. 23 et suiv.) et de Nicolas II (p. 27 et suiv.). Des documents d'un réel intérêt, peu connus en France, sont reproduits : le procès-verbal de la réunion privée qui eut lieu chez le président de la Douma, M. Rodzianko, et à laquelle assistait M. Protopopov (p. 87 et suiv.), le compte-rendu de l'audience accordée par Nicolas II à M. Rodzianko (p. 96 et suiv.). L'ouvrage est donc aussi un répertoire de faits.

M. Verstraete ne nous donnera-t-il pas un jour, quand il pourra le faire sans dommage pour des tiers, le récit de sa vie passée dans l'enfer des Soviets (p. 354), le journal d'un « bourgeois » sous la Terreur?

M. Verstraete sait le russe : les fautes de transcription sont rares. Pourquoi écrit-il (p. 3 et *passim*) *Gouchkof* et non Goutchkov? Il faut lire (p. 3) Tsarskoe-Selo; Voeïkov (p. 119); Novaïa Jizn (p. 298); Chevtchenko (p. 344); Ouritskii et non *Ouritzky* (p. 348). En effet, un *z* n'est possible qu'après un *d*, et l'*y*, par une convention généralement admise, transcrit l'*i* sourd du russe, qui ne peut jamais suivre un *k*.

Edmond DUCHESNE.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire générale.

— Vivien de Saint-Martin et Schrader. *Atlas universel de géographie*, dressé sous la direction de F. Schrader. Nouvelle édition conforme aux traités de paix (Paris, Hachette, 1920). — Cette nouvelle édition d'un Atlas fort estimé se distingue de l'ancienne par plusieurs traits caractéristiques. Tout d'abord, le format a été légèrement réduit : $0^m49 \times 0^m37$ au lieu de $0^m51 \times 0^m43$. Puis le nombre des feuilles a été diminué : il y en aura 80 au lieu de 90, au détriment par exemple de l'Afrique française et des deux régions polaires : arctique et antarctique; les six cartes de l'Allemagne, Autriche-Hongrie et Europe centrale, sont fondues en quatre : 1° Allemagne, Pologne et Tchéco-Slavie; 2° Allemagne du Nord-Ouest; 3° Allemagne du Sud et Autriche; 4° États danubiens (Yougoslavie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie). L'Asie a été très remaniée. L'ouvrage, qui avait coûté une quarantaine d'années à établir sous sa forme première, paraîtra régulièrement en vingt-six livraisons (à 7 francs chacune) et sera terminé avec l'année 1921. Le feuillet qui, autrefois, accompagnait chaque carte et qui indiquait les sources d'après lesquelles le travail a été exécuté, a disparu. Enfin, chaque carte est munie d'un onglet perforé qui permet de la faire entrer immédiatement dans un classeur formant reliure perpétuelle. L'aspect des cartes a subi un changement notable; « nous avons réussi », disent les éditeurs, « par la séparation du trait et de la montagne en deux couleurs, noire et bistre, à obtenir avec le tirage sur pierre une lisibilité supérieure à celle de l'œuvre première ». En effet, les couleurs sont plus fondues, les montagnes fortement estompées, ce qui rend sans doute plus aisée la lecture des noms, mais au détriment du relief géographique. Les lignes de chemin de fer ne sont pas indiquées partout par les mêmes signes : tantôt, c'est par un simple trait noir (France, Espagne), tantôt par deux lignes parallèles et continues (Inde, États-Unis; mais, dans le carton où est représentée l'agglomération de New-York et de ses environs immédiats, il n'y a plus qu'un trait en noir), tantôt enfin par deux parallèles reliées par un pointillé (Angleterre, Brésil). En France, les routes sont marquées en même temps que les chemins de fer; elles ont été omises en Angleterre. — En fait, c'est une édition vraiment nouvelle qu'on nous donne de cette œuvre magistrale. Sept livraisons ont déjà paru. Ch. B.

— Louis Estève. *L'hérédité romantique dans la littérature contemporaine*. 2e édition (Paris, Maloine, 1919, in-8°, lvii-200 p.). — Non sans quelque désordre romantique, et en tout cas avec une

Digitized by Google

négligence assez peu classique de la hiérarchie des valeurs, des plans du raisonnement, de l'importance relative des allégations et des sources, M. Louis Estève nous apporte de fort intéressantes observations « psychopathiques » sur cet inépuisable sujet : la mélancolie romantique. Des formes d'ennui qui, sous des noms divers, avaient inquiété les générations les plus diverses de l'humanité, nous sont surtout présentées ici, comme « le mal du crépuscule », « le mal de la province », « le mal de l'au-delà », et des citations empruntées aux auteurs les plus variés appuient sans difficulté des remarques mi-médicales et mi-littéraires qui continuent à leur manière Max Nordau, E. Seillière et tous ceux qui ont stigmatisé les dégénérescences romantiques. On sait le danger de ces constructions : elles risquent de fausser le sens de l'inquiétude, de l'initiative d'imagination et de sensibilité qui sont indispensables à toute création d'art. Une société parfaitement « saine » a chance de ne plus avoir aucune curiosité littéraire. Le vrai classicisme — celui d'un Racine, d'un Gœthe — consiste à discipliner l'instabilité et la morbidesse, non à les ignorer : plutôt que d'établir la « courbe de fièvre » de la jeunesse contemporaine, il eût été intéressant de signaler quels remèdes s'offrent à celle-ci.

F. BALDENSPERGER.

— Dans les « Éditions Bossard », signalons deux intéressantes brochures : 1° *Un Turc à Paris, 1806-1811;* relation de voyage et de mission de Mouhib Effendi, ambassadeur extraordinaire du sultan Sélim III, publiée d'après un manuscrit autographe par Bertrand BAREILLES (1920, 106 p.; prix : 4 fr. 80); 2° *Le complot germano-bolchéviste*, où l'on trouvera les soixante-dix documents sur les relations des chefs bolchévistes avec l'armée, la grosse industrie et la finance allemandes qui ont été publiés par le Comité d'information publique des États-Unis d'Amérique; on donne ici une traduction française d'après l'édition allemande de la librairie « La Liberté » (der Freie Verlag), Berne, 1919 (1920, 178 p.; prix : 5 fr. 40).

— Nous avons reçu du ministère des Affaires étrangères : 1° le *Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Hongrie;* protocole et déclaration du 4 juin 1920 (Trianon). Textes français, anglais et italien; 2° le *Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Turquie*, signé le 10 août 1920 à Sèvres. Textes français, anglais et italien.

HISTOIRE DE FRANCE.

— *Les lettres provinciales de Blaise Pascal*, edited by H. F. STEWART (Manchester, at the University press, 1920, 1 vol. de XXXVIII-360 p.). — Cette nouvelle édition des *Provinciales*, publiée en Angleterre dans une collection justement estimée, a été préparée avec beaucoup de soin par un savant professeur de Cambridge qui voudrait faire bien connaître à ses compatriotes les petites *Lettres* et leur auteur. M. Stewart reconnaît que son travail d'éditeur a été singulière-

Digitized by Google

rement facilité par celui de M. Brunschvicg et de ses collaborateurs, publié à Paris en 1914. Il n'avait en effet qu'à puiser à pleines mains dans cette édition qu'il considère avec raison comme définitive, et qui est à ses yeux un beau monument élevé à la gloire de Pascal. Mais M. Stewart voulait à tout prix glaner derrière les moissonneurs et dire quelque chose de nouveau ; cette préoccupation ne paraît pas l'avoir inspiré d'une manière très heureuse. Dès la première page, il se laisse aller à des déclarations qui tendraient à ruiner la valeur morale et religieuse des *Provinciales* et à déshonorer Pascal. Il dédie solennellement son ouvrage à un publiciste français dont les conjectures ultra-fantaisistes ont été, il y a tantôt dix ans, l'objet de réfutations que l'on n'a point réfutées, et voici la belle découverte que le nouvel éditeur a faite à la suite de son éruditissime guide : « Son point de vue, auquel je me rallie sincèrement, c'est en deux mots que Pascal, qui commença les *Provinciales* comme un adepte convaincu de la secte janséniste, en fut tiré avant même de les avoir achevées, et qu'il mourut en opposition avec elle. » C'est le contraire de la vérité, car tout le monde sait que Pascal, après avoir interrompu les *Provinciales* en 1657, a collaboré très activement aux factums des curés contre la morale des Jésuites. Il avait commencé une dix-neuvième lettre où on lisait ces mots à l'adresse du P. Annat : « Réjouissez-vous, mon Père, ceux que vous haïssez sont malheureux. » Il a dit très peu de jours avant sa mort, cinq ans après la prétendue conversion dont parle M. Stewart, que, s'il avait à refaire les *Provinciales*, il les ferait encore plus fortes. En dehors de l'érudit que M. Stewart félicite d'avoir bien mérité de Pascal, il n'y a personne en France qui ne rejette de semblables billevesées. Que peut donc valoir une édition des *Provinciales* présentée sous cet aspect à des lecteurs que l'on invite à les considérer comme l'ouvrage d'un malhonnête homme qui continuait contre sa conscience à hurler avec les loups jansénistes et à calomnier les Jésuites?

Entraîné par son guide comme un aveugle qui suit un autre aveugle, M. Stewart n'a pas su ou pas voulu voir que la grande édition Brunschvicg a consacré quarante pages (t. X, p. 336 et suiv.) aux discussions qui ont été engagées à propos des déclarations de Pascal mourant. Le silence d'un éditeur aussi soigneux, aussi méticuleux, est incompréhensible, car M. Stewart n'est pas avare de notes bibliographiques ou autres. Il est inexcusable de n'avoir tenu aucun compte des conclusions si nettes de M. Brunschvicg (t. IV, p. LXXXI), lesquelles suffisent à « terminer le débat ».

Pour l'établissement du texte, le nouvel éditeur a pris pour guide M. Brunschvicg lui-même, et cette fois encore il ne paraît pas avoir été bien inspiré. Il ne s'agissait plus d'une édition savante qui autorise la reproduction fidèle du texte original. Les Anglais, auxquels s'adresse l'édition Stewart, ne sont pas à même de pouvoir étudier avec fruit un texte archaïque dont la lecture présente pour des Français instruits des difficultés très grandes. On ne se représente pas bien un jeune

Digitized by Google

étudiant de Cambridge ou de Manchester aux prises avec des phrases comme celles-ci, qui n'ont pas été annotées par l'éditeur : « Nous prismes plaisir à ce compte » [le conte de Jean d'Alba, p. 66]. — « Je vous en respons et me rens plege pour la bonne Mère, » p. 96. — « Ce que ce docteur n'a pas *sceu*, je ne *scay* qui le *scait*, » p. 118. C'est par centaines que l'on pourrait citer des exemples analogues, et l'on peut conclure de là que la pleine intelligence des beautés des *Provinciales* est à peu près impossible à la grande majorité des lecteurs de M. Stewart. Ce n'est pas cette édition qui contribuera à faire admirer en Angleterre le chef-d'œuvre de Pascal. A. G.

— La librairie Hachette a mis en vente les deux premiers volumes de l'*Histoire de France contemporaine* faisant suite à celle d'E. LAVISSE; le tome I, par M. Ph. SAGNAC, se rapporte à la Révolution jusqu'à la fin de la Législative; le tome II, par G. PARISET, à la Convention et au Directoire. A la différence de l'*Histoire* de Lavisse jusqu'en 1789, dont le premier tirage ne comportait pas d'illustrations, chaque volume de cette *Histoire contemporaine* paraît dès le début avec un grand nombre de reproductions photographiques. On assure que l'ouvrage entier aura paru au mois de juillet 1921. Le prix de chaque volume est de 30 francs.

— Dans l'*Almanach catholique français pour 1921* (Paris, Bloud et Gay, in-8°, 314 p.; prix : 6 fr. 50), nous signalerons le « Petit Annuaire du monde catholique », où sont énumérés les œuvres provinciales établies à Paris; les journaux et revues catholiques paraissant à Paris; « L'art chrétien en France, nos cathédrales », avec un bref résumé archéologique et historique et la photographie de chacune de ces cathédrales; une description des paroisses de Paris, avec dix plans divisionnaires.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

— James M. WILSON. *The Worcester Liber albus. Glimpses of life in a great benedictine monastery in the fourteenth century* (Londres, Society for promoting christian knowledge, 1920, in-8°, XVIII-284 p.; prix : 15 sh.). — Le chapitre cathédral de Worcester, qui était une abbaye bénédictine administrée par un prieur, possédait un registre sur lequel le chancelier ou le chapelain du prieur transcrivait les actes et la correspondance d'affaires concernant l'administration du diocèse. C'est le *Liber albus*, qui embrasse la longue période de 1301 à 1446; il est actuellement déposé dans la bibliothèque de la cathédrale. Ce que nous donne le Rév. Wilson, c'est une traduction en anglais d'un assez grand nombre de ces lettres et actes compris entre les années 1301 et 1338. Ils sont d'un intérêt très varié qui reflète l'activité non seulement du chapitre, mais encore et surtout de l'évêque. Il est donc exact, ainsi que l'indique le titre de l'ouvrage, qu'il projette des lumières sur la vie d'un grand monastère bénédictin au XIV^e^ siècle; mais l'érudit se consolera difficilement de ne connaître

Digitized by Google

des documents que par une traduction, ou même par une simple analyse. Ch. B.

— Dans la série des « Helps for students », la Société pour la propagation du Christianisme a fait paraître une étude sur les emplacements et les constructions utilisés par les municipalités anglaises : la place du marché, les étaux et boutiques, les passages, la voirie urbaine ; enfin les édifices municipaux : hôtels de ville, croix de marchés, aqueducs, magasins, écoles et hôpitaux ; un dernier chapitre est consacré aux changements introduits dans l'aménagement des édifices publics par la Renaissance et la Réforme. Ce travail, préparé par W. CUNNINGHAM, était presque entièrement terminé à la mort du savant économiste ; il a été achevé par M. CRANAGE (*Monuments of english municipal life*, 54 p.; prix : 1 sh.). — Dans une autre brochure, M. R. L. MARSHALL expose les principes de la critique historique ; chacun des principes, simples et raisonnables, qu'il énonce est éclairé d'exemples empruntés à tous les pays et à toutes les époques, depuis les fausses poteries mohabites jusqu'aux faux fabriqués par Vrain-Lucas (*The historical criticism of documents*, 62 p.; prix : 1 sh. 3 d.).

— Il avait été annoncé que l'Amirauté anglaise publierait une étude officielle sur la bataille du Jutland ; cette étude avait été même préparée par le commandant Harper. Pour des raisons qui ne sont pas déclarées, mais qui sont en rapport avec un conflit d'idées entre les amiraux Beatty et Jellicoe, cette publication a été différée, et on a récemment annoncé à la Chambre des Communes que le public devrait se contenter de la *Naval History of the war*, de Sir Julian CORBETT, dont nous analysons plus haut (p. 326) le premier volume et dont le second contiendra, nous assure-t-on, un chapitre sur l'événement, écrit d'après les documents de l'Amirauté. Mais les réticences du gouvernement ont amené à penser qu'il avait quelque intérêt à cacher la vérité, et M. Lloyd George a dû promettre la publication, sous forme de document parlementaire, au moins des signaux, des dépêches et des rapports officiels. En attendant que cette publication paraisse (et, depuis, cette publication a eu lieu, sous la forme d'un *Blue book;* les plus importants des documents qui y sont publiés ont été reproduits dans le *Times* du 18 décembre 1920) ou que le tome II de M. Corbett soit publié, on pourra utiliser le livre de M. Henry NEWBOLT, *A naval history of the war, 1914-1918* (London, Hodder and Stoughton, in-8°, 1920), qui fournit un résumé extrêmement commode des événements navals, et, encore mieux, la publication officielle de l'Amirauté allemande (*Der Krieg zur See, 1914-1918*, publié par le « Marine Archiv »), dont le tome I, écrit par le capitaine de corvette O. GROOS, est consacré à la guerre dans la mer du Nord (*Der Krieg in der Nordsee. Vom Kriegsbeginn bis Anfang September 1914.* Berlin, E. Siegfried, Mittler u. Sohn, 1920). Une analyse de cette publication a paru dans les numéros du *Times* des 21, 22 et 23 juin 1920, et l'expert naval qu'est M. Hector C. BYWATER en a fait une

Digitized by Google

étude poussée dans les derniers numéros de *Naval and military record* (octobre-novembre 1920). Il est vraiment étonnant que les officiers de la marine française ne se soient pas encore attelés à la tâche de faire connaître objectivement le rôle de celle-ci dans la Grande Guerre; en dehors de quelques travaux originaux ou de quelques études critiques de détail parues dans la *Revue maritime*, il n'y a rien de comparable, parmi les publications navales françaises, au livre de M. Corbett ou à l'œuvre de l'État-major allemand. — G. Bn.

Histoire de Russie.

— *Le Stoglav ou les Cent chapitres*, recueil des discussions de l'Assemblée ecclésiastique de Moscou, 1551, traduction, avec introduction et commentaire, par E. Duchesne, docteur ès lettres (Paris, Champion, 1920, in-8°, xlvi-192 p.; « Bibliothèque de l'Institut français de Pétrograd », t. IV). — M. Duchesne occupe une place très honorable parmi les écrivains sérieux qui s'occupent de la Russie. Il a déjà marqué sa place parmi les maîtres de ces études nouvelles difficiles par ses ouvrages, l'un sur le poète Lermotov, l'autre sur le Domostroï ou Ménagier russe du xvi^e^ siècle, livre qui offre un tableau très intéressant de l'ancienne vie privée des Russes à l'époque où la Russie s'appartenait à elle-même et n'était pas exploitée par des allogènes, comme elle l'est aujourd'hui. Les délibérations et les décisions du concile de 1551 ne jettent pas un jour moins curieux sur la vie ecclésiastique et privée de la Moscovie à l'époque de la Renaissance. Ce concile, dont M. Duchesne avait déjà entretenu les lecteurs de la *Revue historique* (t. CXXXII, p. 39), fut convoqué sur l'initiative du tsar Ivan le Terrible pour résoudre certaines questions posées par le souverain. Les unes concernent les actes de la vie des moines, les défauts de la haute administration et des tribunaux de l'Église. Les autres ont pour objet certaines parties de la liturgie, certains vices des laïques, certaines superstitions. Les décisions du concile ont été résumées dans cent chapitres (*sto*, en russe, veut dire cent, et *glava*, chapitre, d'où le nom de *stoglav* donné à l'ensemble de ces morceaux). Ces réponses ne sont pas toujours originales; il en est qui reproduisent simplement les décisions de tel concile antérieur (concile de Chalcédoine, concile de Carthage) et de tel empereur byzantin (Justinien, Manuel Comnène), ou les mandements de tel prélat russe. L'ensemble fournit une somme de renseignements très curieux sur la vie et les mœurs de la société russe au xvi^e^ siècle. M. Duchesne est admirablement au courant de la littérature historique russe et les Russes eux-mêmes, en temps normal, pourraient tirer parti de ses recherches. Il interprète avec soin les mots difficiles dans des notes très nombreuses. Au lieu de cette interprétation disséminée, j'aurais mieux aimé à la fin un index détaillé des idées et des choses. Quoi qu'il en soit, ce livre est une très intéressante contribution à l'histoire de la vie et des mœurs en Russie au temps d'Ivan le Terrible. — L. L.

Digitized by Google

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1920, septembre-octobre. — Georges HARDY. Robespierre et la question noire (la politique indigène de Robespierre a été noble et humaine; il n'était pas l'adversaire des colonies, mais de l'esclavage, et il tenait fortement aux principes d'égalité, tout en admettant que les valeurs humaines n'étaient pas partout égales). — Fr. VERMALE. Joseph de Maistre et l'espionnage français en 1793. — Albert MATHIEZ. Un complice de La Fayette : Frédéric Dietrich (dans sa biographie de Dietrich, M. Ramon a omis d'étudier les rapports du premier maire de Strasbourg avec La Fayette; or, c'est leur liaison « qui a été l'origine et la cause de toutes ses fautes et de tous ses malheurs »; si les Jacobins ont rompu avec lui, c'est que, au contraire, ils « adoptaient sur la paix les vues de Robespierre ». Publie plusieurs documents inédits). — Fr. PONSARD. Le gâteau des rois chez Danton (réédition d'un article publié dans le *Temps* du 6 janvier 1908). — Albert MATHIEZ. Brissot et son associé, d'après une lettre inédite (publie une longue lettre écrite par Brissot à son commanditaire, Desforges, quelque temps après être sorti de la Bastille, 1784; Brissot y donne des détails circonstanciés sur les affaires qu'ils avaient eues ensemble et la brouille qui s'en était suivie). — ID. Une « Compagnie de garantie des propriétés » sous le Directoire. — ID. L'intrigue politique contre la perception de l'impôt en 1792. — ID. Merlin de Thionville accusateur de Carnot et de Lindet (« ce Merlin, qu'une sotte légende a auréolé d'une réputation de courage et de républicanisme »). = C.-rendus : *E. Welvert.* Le secret de Barnave (livre manqué). — *Ed. His.* Geschichte des neueren Schweizerischen Staatsrechts. I : 1798-1813 (excellent). — *Michel Lhéritier.* Tourny (thèse bourrée d'utiles renseignements sur l'administration de Tourny; il n'en ressort pas que Tourny fut un administrateur remarquable). — *G. Rudler.* La politique dans les *Martyrs* de Chateaubriand (montre que, sous le voile d'allégories antiques, Chateaubriand a écrit un virulent pamphlet contre les philosophes et les révolutionnaires du XVIII[e] siècle : Hiéroclès, c'est Voltaire ou d'Holbach; Eudore, c'est Louis XVI; Cymodocée, c'est Marie-Antoinette; la persécution de Galère, c'est la Terreur).

2. — **Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1920, juillet-septembre. — N. WEISS. Guillaume Farel. La

Digitized by Google

dispute de Bâle. Le conflit avec Érasme; suite (Farel voulait entrer dans la voie des réalisations et demandait une réforme radicale de l'Église; voilà pourquoi il entra en conflit violent en 1524 avec Érasme). = Documents : M. MOREL et N. W. Le protestantisme à Cambrai (quatre documents, de 1562 à 1628, trouvés aux archives de la ville par M. Morel, tué à la guerre); La famille Cuny de Bar-le-Duc. Comment elle parvint à se réfugier en Allemagne (en 1690; récit fait en 1804 par l'un des descendants de cette famille, d'après d'anciens papiers); Requête de Louise de Lescours, veuve de Louis de Saint-Georges, seigneur de Marcoy, aux États-Généraux (des Provinces-Unies, 13 décembre 1701; ayant perdu son mari demeuré en France et resté fidèle à la religion protestante, elle demande assistance). — Armand LODS. Un jugement du baron de Staël sur Benjamin Constant (lettre du 21 juillet 1795; se porte garant, auprès du commissaire des relations extérieures, du républicanisme de Constant, qui sollicitait un permis de séjour en France). — Lieux d'assemblées huguenotes en Bourgogne en 1566 (d'après les rapports faits au Parlement de Bourgogne par les officiers des bailliages).

3. — **Bulletin hispanique.** 1920, juillet-septembre. — G. CIROT. La guerra de Granada et l'Austriada (Diego Hurtado de Mendoza est-il oui ou non l'auteur du premier de ces ouvrages et quel est le rapport de la « Guerra » avec l' « Austriada » de Juan Rufo?). — J. SARRAILH. Fin d'exil. Le retour en Espagne de la reine Marie-Christine, février-mars 1844 (importance de ce retour au point de vue intérieur et au point de vue extérieur; Marie-Christine sera un excellent agent de notre politique et contribuera à faire conclure les deux unions qui marquèrent le triomphe de Guizot sur Palmerston). — R. LANTIER. Chronique ibéro-romaine, IV. 1918. = C.-rendus : D. *Ignacio Calvo* y D. *Juan Cabré*. Excavaciones en la Cueva y Collado de los Jardines, Santa Elena-Jaen (article très sévère de Pierre Paris; M. Calvo, qui est en réalité l'auteur du volume, eût dû reviser son manuscrit). — Correspondencia do 2º *visconde de Santarem* colligida, coordenada e comannatoções de *Rocha Martius* (ces lettres de 1828 à 1834 intéressent la politique intérieure et extérieure du Portugal et l'histoire des pays dont Santarem a été l'un des plus illustres représentants). = Octobre-décembre. J.-M. BURNAM. Un groupe de manuscrits espagnols (manuscrits sur les mathématiques, provenant du monastère de Ripoll; article en anglais). — G. CIROT. A propos des dernières publications sur Garcilaso de La Vega (ce qu'elles ont appris sur ce poète du XVIe siècle). — R. COSTES. Pedro Mexia, chroniste de Charles-Quint; suite (montre les emprunts faits par Sandoval à Mexia). — G. CIROT. Le roman du P. Mariana (analyse d'un livre anonyme paru à Berlin en 1804 et qui se donnait comme la traduction allemande d'une autobiographie rédigée par le jésuite; ce livre est une pure invention). — ID. Les éditions des œuvres de sainte Thérèse par La Fuente (il n'est pas possible de s'y fier). = C.-rendu : *Ferran-Valls Taber-*

Digitized by Google

ner. Privilegis i ordinacions de les valls Pirenenques. III. Vall d'Andorra (très utile recueil).

4. — Journal des savants. 1920, mars-avril. — M. ROSTOVTZEFF. L'exploration archéologique de la Russie méridionale de 1912 à 1917; fin en mai-juin (fait suite au grand travail de Ellis H. Minns, « Scythians and Greeks », paru en 1913, et qui exposait l'histoire des fouilles jusqu'en 1911; signale les principaux centres de fouilles; montre que les fouilles dans les vastes tumuli des steppes russes, sur les bords des grands fleuves, révèlent une vie et une civilisation bien différentes de celles que nous connaissons par les fouilles dans les villes grecques et hellénisées). — H. LEMONNIER. Chantilly, des Bouteiller aux Montmorency. II (les Montmorency jusqu'en 1643, où Louis XIV donna le domaine et le château au Grand Condé). — G. BLOCH. Virgile et les origines d'Ostie (d'après la thèse de Jérôme Carcopino, « très beau livre, un des plus substantiels et des plus originaux qui aient paru, en ces dernières années, sur les antiquités romaines et italiennes »). = C.-rendus : Mme *Denyse Le Lasseur*. Les déesses armées dans l'art classique et leurs origines orientales (utile répertoire de 157 figures). — *J.-E. Sandys*. Latin Epigraphy, an introduction to the study of latin inscriptions (plutôt une introduction qu'un manuel; n'a pas le caractère pratique). — *J.-M. Tourneur-Aumont*. Études de la cartographie historique sur l'Alemanie (utile contribution à notre connaissance des origines politiques de l'Europe). — *J. Miret y Sans*. Itinerari de Jaume I el Conqueridor (très méritoire). = Mai-juin. C. HUART. Le Yémen au XIVe siècle (d'après l'histoire de la dynastie des Rasoûlides de ʿAliyyu Bnu'l-Hasan 'el-Khazredjizy, traduite par Sir J. W. Redhouse, et les monuments de cette période). — A. DIEUDONNÉ. La numismatique du règne de Charles IV le Bel (d'après les indications fournies par les Journaux du trésor, publiés par J. Viard). = C.-rendus : *J.-C. Formigé* et *Jules Formigé*. Les arènes de Lutèce (solutions qui semblent définitives, du moins dans l'ensemble). — *J.-O. Waltzing*. Tertullien; 3 vol. (texte de l'Apologétique; étude sur ce traité; commentaire grammatical et historique; modèle de méthode méticuleuse). — *W. Warde Fowler*. The death of Turnus (texte et commentaire du VIIIe livre de l'Énéide). — *M. Platnauer*. The life and reign of the emperor Lucius Septimius Severus (le règne aurait mérité une étude plus exacte). — *José-Ramon Melida*. Excavaciones de Merida. Una basilica romano-christiana (peut-être le plus ancien monument de ce type, IVe ou Ve siècle). — *J.-M. Tourneur-Aumont*. L'Alsace et l'Alemanie (voit dans l'alemanisme alsacien une hypothèse romantique). — *Victor Martin*. Le gallicanisme et la réforme catholique (écrit dans un véritable esprit historique et avec la conscience des devoirs qui s'imposent à tout érudit). = Juillet-août. A. BLANCHET. Le monnayage anglais en France du XIIe au XVe siècle (d'après la publication de Lionel M. Hewlett, « Anglo-Gallic Coins »; s'occupe

Digitized by Google

de quelques-unes des questions obscures que soulève cette numismatique). — P. FABIA. L'amphithéâtre de Lugudunum (la place de l'amphithéâtre où furent exécutés les martyrs de 177 reste, en somme, toujours à chercher). — G. FAGNIEZ. La marine française au XVII[e] siècle; I (d'après le livre de Ch. de La Roncière; ce premier article conduit jusqu'à l'expédition de Candie en 1669). — E. LAVISSE. Le musée Condé en 1919. = C.-rendus : *E. Dottin.* La langue gauloise (modèle de précision, d'érudition et de prudence). — *Giuseppe La Mantia.* Codice diplomatico dei Re Aragonesi di Sicilia e dalla Rivoluzione Siciliana del 1282 sino al 1355. T. I : 1282-1290 (fait avec grand soin). — *Cornelis van Arendonk.* De Opkomst van het zaidietische Imamaat in Yemen (biographie de l'imâm El-Hâdî, proclamé à Médine en 859, auquel se rattachent les Zeïdites). — *Jean Ebersolt.* Constantinople byzantine et les voyageurs du Levant (témoignages de ces voyageurs sur Constantinople). — *P. Miguélez.* Catálogo de los códices españoles de la Bibliotheca del Escorial. T. I. Relaciones históricas (utile).

5. — Polybiblion. 1920, mai-juin. — E. JORDAN. Livres, brochures et tracts sur le problème de la dépopulation. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi lesquelles : *M. Thiéry.* 1914-1918. Le nord de la France sous le joug allemand (recueil de témoignages authentiques); général *de Tournadre.* Au pays des fourbes; impressions de captivité (pages d'une vie intense); *Paul Gentizon.* L'armée allemande depuis la défaite (intéressant); *C. Jullian.* Aimons la France (« cet ouvrage, d'un écrivain protestant, est animé d'un bout à l'autre d'un grand souffle chrétien »); *L. Hautecœur.* L'Italie sous le ministère Orlando, 1917-1920 (matériaux intelligemment recueillis). — La constitution de l'empire allemand du 11 août 1919; traduite et annotée par *Joseph Dubois.* — *G. Schelle.* Œuvres de Turgot et documents le concernant; t. III (œuvre magistrale). — *G. Dottin.* La langue gauloise (excellent). — *H. Vignaud.* The Columbian Tradition on the discovery of America (appelle de sérieuses réserves). — *Van Deman Magoffin.* The quinquennales (d'après les textes, les monnaies et les inscriptions). — *J. Hatzfeld.* Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique (bon). — *Ch. Diehl.* Histoire de l'empire byzantin (substantiel et de lecture facile). — *J. Garnier* et *E. Champeaux.* Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne (introduction aux trois volumes publiés de 1867 à 1877. L'intérêt dépasse les bornes de la province). — *V. Carrière.* Histoire et cartulaire des Templiers de Provins (bon). — *R. Parisot.* Histoire de Lorraine; t. I (excellent). — *J. Brucker.* La Compagnie de Jésus, 1521-1773 (très net). — *V. Martin.* Le gallicanisme et la réforme catholique (très important). — Le R. P. *Deleheye.* L'œuvre des Bollandistes, 1615-1915 (remarquable). — *L. Ducros.* Jean-Jacques Rousseau, de l'île de Saint-Pierre à Ermenonville, 1765-1778 (écrit et composé de façon très heureuse). — *G. Lefebvre.* Documents relatifs à l'histoire des

Digitized by Google

subsistances dans le district de Bergues pendant la Révolution; t. I (travail considérable). — *P. Caron.* Rapports des agents du ministre de l'Intérieur dans les départements, 1793-an II; t. I (intérêt de cette publication; introduction remarquable). = Juillet. Armand PRAVIEL. Poésie. Théâtre. — H. FROIDEVAUX. Histoire coloniale et colonisation (ouvrages de *L. Hennebicq*, *George M. Wrong*, *Jean de Maupassant*, *J.-L. de Lanessan*, *Victor Piquet*). — Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles : *L. Madelin.* Verdun (déposition d'un témoin bien placé pour voir); *C. Bloch.* Collection Henri Leblanc, donnée à l'État le 4 août 1917. La Grande Guerre. T. VI. Répertoire méthodique de la presse quotidienne française, année 1914 (dépouillement de douze journaux de Paris et six de province). — *P. Alfaric.* L'évolution intellectuelle de saint Augustin (méthode manifestement tendancieuse). — Dr *F. Roland.* Les cartes anciennes de la Franche-Comté. 2e partie. Les cartes publiées au XVIIe siècle (reproduction des cartes de Jean Le Clerc, Michel Coignet et Jean Vernier). — *V.-L. Bourrilly* et *F. Vindry.* Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay. T. IV : 1541-1547 (excellente édition). — *R. Lavollée.* Mémoires du cardinal de Richelieu. T. IV : 1624 (notes et table excellentes). — *A. Debidour.* Recueil des actes du Directoire exécutif. T. III : 4 juillet-6 octobre 1796 (très bonne publication). — *A. Aulard.* Recueil des actes du Comité de Salut public. T. XXIII : 10 mai-2 juin 1795 (intérêt des lettres des représentants en mission). — *J. Burnichon.* La Compagnie de Jésus en France, 1814-1914. T. III : 1845-1860 (fait de main de maître). — Les RR. PP. *Jonquet* et *F. Veuillot.* Montmartre, autrefois et aujourd'hui (on reproduit, en l'abrégeant, le livre du premier qui conduit jusqu'en 1890 l'histoire de la basilique du Sacré-Cœur; l'ouvrage est continué par le second). — *Ed. Channing.* Histoire des États-Unis d'Amérique, 1765-1865; traduction de *G. Guillemot-Magitot* (inégal). — *G. Weill.* Histoire des États-Unis de 1787 à 1917 (des lacunes; écrit dans un esprit d'admiration constante). = Août-septembre. Henri FROIDEVAUX. Ouvrages récents sur le Maroc. — Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles : *G. Gautherot.* La France en Syrie et en Cilicie (conclusions très justes); Mgr *Chollet.* Ma copie de lettres. Quand ils étaient chez nous (correspondance échangée entre l'archevêque de Cambrai et les autorités allemandes de 1914 à 1918); *M. Muret.* La littérature allemande pendant la guerre (curieux et instructif). — *Paul Bureau.* L'indiscipline des mœurs (le livre le plus important qu'ait inspiré l'angoissant problème de la dépopulation). — *R. Maunier.* Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques (seulement une bibliographie des bibliographies). — *James-J. Frazer.* Les origines magiques de la royauté; traduction de *Loyson* (faits reliés les uns aux autres d'une façon trop factice). — *C. Jullian.* Histoire de la Gaule; t. V et VI (remarquable). — *J. Brunhes.* Géographie humaine de la France (introduction à l'Histoire de France de Hanotaux; excellent). —

Digitized by Google

É. Collas. La belle-fille de Louis XIV (Marie-Thérèse de Bavière). — *Margaret S. Morriss.* Colonial trade of Maryland, 1689-1715 (très solide). — *Brand Whitlock.* Abraham Lincoln (estimable). — *E. Welvert.* Le secret de Barnave (laisse le lecteur choisir entre deux explications). — *E. Varagnac.* Un grand Espagnol, Emilio Castelar (d'une actualité saisissante). = Octobre. Maurice LAMBERT. Jurisprudence. — Armand PRAVIEL. Romans (au nombre de quarante-trois). — Denis ROCHE. Publications relatives à la Russie et au bolchévisme (au nombre de vingt-quatre). — Publications relatives à la guerre européenne, parmi elles : *Galliéni.* Mémoires (remarquable); *von Below.* Mon rapport sur la bataille de la Marne (« Fas est et ab hoste doceri »). — *Louis Dimier.* Souvenirs d'action publique et d'université (agréable et amusant).

6. — La Révolution de 1848. 1920, juin-août. — R. LÉVY-GUÉNOT. Ledru-Rollin et la campagne des banquets; fin (les banquets de Lille, Dijon et Chalon, 7 et 21 novembre, 19 décembre 1847; discours que Ledru-Rollin y prononça). — E. DUPONT. Nicolas David et Pierre Dubois (deux typographes de Reims; lettres qu'ils échangèrent du 25 février 1848 au 2 janvier 1852; fin au n° suivant). — Élie PEYRON. Le rôle de l'impératrice Eugénie en septembre-octobre. — Jules D'AUBIAC. Jules Simon improvisateur (comment il a modifié un discours recueilli par la sténographie et prononcé le 1er septembre 1878, lors de l'inauguration d'une association philotechnique). = Septembre-novembre. Philippe MORERE. Disette et vie chère en Ariège à la fin de la monarchie de Juillet, 1845-1847. — F. UZUREAU. Lettres inédites de Bordillon, préfet de Maine-et-Loire, 1848-1849. — Gabriel VAUTHIER. Les procureurs généraux et l'agitation religieuse en 1860 (résumé des rapports envoyés au ministre de la Justice par ces procureurs). — J. REINACH. Le rôle de l'impératrice Eugénie en septembre et octobre 1870 (réponse à l'article précédent de M. Peyron : l'impératrice n'a jamais consenti à un abandon de l'Alsace-Lorraine).

7. — La Révolution française. 1920, juillet-septembre. — Paul ROBIQUET. La disgrâce de Fouché en septembre 1815 (ce premier article est en réalité une biographie de Fouché depuis l'abdication de Napoléon Ier, le 22 juin, jusqu'au 10 juillet). — Ed. LÉVY. Les prénoms parisiens de l'an II; suite et fin. — Gabriel HENRIOT. Les débuts de Fouquier-Tinville (analyse cinq lettres autographes allant de 1765 à 1783, qui viennent d'être données à la bibliothèque de l'Institut d'histoire de la ville de Paris). — A. AULARD. Une vice-présidence de la République. L'exemple de 1848 (le vice-président devait être nommé par l'Assemblée constituante sur la présentation de trois candidats faite par le président lui-même; Boulay de la Meurthe fut élu le 20 janvier 1849). = C.-rendus : *E. Lintilhac.* Vergniaud (biographie curieuse qui a de la vigueur et de la beauté). — *E. Welvert.* Le secret de Barnave (le tribunal révolutionnaire Barnave a

Digitized by Google

nié; il s'est défendu comme il a pu. Qui oserait être sévère pour son procédé de défense?). — *D. Jouany.* La formation du département du Morbihan (passable). — *E. Chapuisat.* Figures et choses d'autrefois (contient une étude originale sur Étienne Clavière). — *Marius* et *Ary Leblond.* Galliéni parle (propos de Galliéni recueillis par ses secrétaires pendant qu'il était ministre de la Guerre).

8. — **Revue critique d'histoire et de littérature.** 1920, 1er novembre. — Sir *E. Wallis Budge.* An egyptian dictionary (ouvrage considérable à tous les points de vue : il ne renferme guère moins de 23,000 mots. Il est regrettable seulement que l'auteur ait traité l'égyptien comme une langue sémitique). — *F. Brun.* Jeanne d'Arc à Soissons. Recherches sur Soissons et le Soissonnais au temps de la Pucelle, 1427-1430 (excellent). — *Louis Tuetey.* Procès-verbaux de la Commission temporaire des arts. T. II : 5 nivôse an III-5 nivôse an IV. — *Paul Yvon.* Traits d'union normands avec l'Angleterre, avant, pendant et après la Révolution (suite d'études très fouillées et pleines de détails inédits). — *E. Lémonon.* L'Allemagne vaincue (bon exposé). — *H. Dehérain.* Six études (sur les Katamas d'Abyssinie, Addis-Ababa, le chevalier Grout de Beaufort, l'orientaliste Bresnier, la carrière africaine d'Arthur Rimbaud, Silvestre de Sacy et ses correspondants). — *R.-G. Lévy.* La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles (important; ce livre devrait être traduit en anglais pour corriger le fâcheux effet produit par celui de Keynes). — *Zaleski.* Le dilemme russo-polonais. L'alliance franco-russe et la Pologne (la France est polonophile; elle ne l'est pas et ne peut l'être contre la Russie). — Livres italiens sur la Grande Guerre (il y est question surtout de Caporetto et du rôle joué par Cadorna. L'article est signé : Albert Lumbroso). = 15 novembre. *S. Czernin.* Im Weltkriege (témoignage fort intéressant d'un diplomate souvent désabusé à l'égard de l'Allemagne). — *L. Hautecœur.* L'Italie sous le ministère Orlando, 1917-1919 (bonne étude sur l'état de l'opinion italienne pendant ces deux années). — *H. Welschinger.* L'alliance franco-russe; les origines et les résultats (assez bon résumé). — *P. Monceaux.* Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. V. Saint Optat et les premiers écrivains donatistes (remarquable pour le fond et pour la forme). — *J.-R. Charbonnel.* La pensée italienne au XVIe siècle et le courant libertin (très riche matière qui a été traitée avec intelligence). — *A. Périvier.* Napoléon journaliste (piquant et instructif). = 1er décembre. *P. Macler.* L'évangile arménien; édition phototypique du ms. n° 229 de la bibliothèque d'Etchmiadzin. — *E. Lattes.* L'enigma etrusco (l'auteur n'a pas prouvé que l'étrusque soit une langue indo-européenne, encore moins une langue proche du latin). — *Th. F. Crane.* Italian social customs of the sixteenth century and their influence on the literatures of Europe (ouvrage un peu incohérent et d'une information incomplète, mais riche en rapprochements et ins-

Digitized by Google

tructif). — *H. Carré.* La noblesse de France et l'opinion publique au XVIIIe siècle (l'auteur a utilisé un grand nombre de documents tant inédits qu'imprimés; il en a tiré un plaidoyer très habile contre l'ancienne noblesse; mais il serait possible de bâtir une thèse contraire à l'aide des mêmes matériaux). — *K.-J. Riemens.* Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe siècle (remarquable). — *H. Spont.* La psychologie de la guerre (manuel de morale internationale, bon à être mis entre les mains de tous les adolescents). — *D. Parodi.* La philosophie contemporaine en France (remarquable). — *B. Kirsch* et *H.-S. Roman.* Saint François d'Assise; pèlerinage aux sanctuaires franciscains (très intéressant).

9. — Revue de l'histoire des religions. 1920, mars-avril. — Ad. LODS. L' « École de Strasbourg » et son influence sur l'étude des sciences religieuses au XIXe siècle (l'œuvre d'Édouard Reuss, de Charles Schmidt, de Timothée Colani, etc.). — W. DÉONNA. Questions d'archéologie religieuse et symbolique. XV. Aphrodite sur la tortue (à propos des miroirs dont le disque est supporté par une statuette d'Aphrodite debout sur une tortue. « La déesse supporte le disque céleste parce qu'elle est ouranienne; elle est elle-même supportée par la tortue parce que celle-ci, son attribut, est mise en relations avec les phénomènes cosmiques et qu'elle soutient le monde »). — M. GOGUEL. Notes d'histoire évangélique. II. Esquisse d'une interprétation du récit de la transfiguration (le récit n'existait pas encore en 56, date des Corinthiens; l'évolution était achevée en 75, date de Marc). — Paul SAINTYVES. Valentines et Valentins. Les rondes d'amour et Cendrillon (a réuni tous les renseignements sur l'usage de désigner, en février, le Valentin de Valentine; comment des rondes d'amour étaient chantées à cette occasion; veut rattacher à cet usage l'histoire de Cendrillon). = C.-rendus : *A. Foucher.* L'art gréco-bouddhique du Gandhâra; t. II (remarquable). — *Alexandrina David.* Le modernisme bouddhiste et le bouddhisme du Bouddha (il n'est pas sûr qu'il n'y ait identité entre ces deux bouddhismes). — *P. Gerosa.* Sant' Agostino e la decadenza dell' Impero romano (soutient qu'Augustin n'a éprouvé aucun sentiment patriotique envers Rome et l'Empire). — Rev. *Sukias Baronian* et *F. C. Conybeare.* Catalogue of the armenian manuscripts in the bodleian library (importance de ce fonds arménien). — Chanoine *Sifflet.* Les évêques concordataires du Mans (quelques réserves, mais intéressant).

10. — Revue des études anciennes. 1920, juillet-septembre. — P. ROUSSEL. Médée et le meurtre de ses enfants. (Euripide n'a pas inventé le meurtre des enfants par la mère; il a mis en œuvre une tradition courante). — L.-A. CONSTANS. Notes sur quelques inscriptions d'Arles (propose une nouvelle lecture de sept inscriptions déjà connues, dont la grande inscription de l'amphithéâtre, et publie dix-sept inscriptions inédites). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines.

Digitized by Google

LXXXVII. Les arènes de Lutèce et les théâtres amphibies de la Gaule (étude importante sur les théâtres de Gaule dont le nombre devait s'approcher d'un millier). — S. CHABERT. Épitaphe de Claudianus (au musée de Grenoble, de l'an 520). — M. BESNIER. Le nom d'Alsace, Alesia, et le Deus Alisanus (article curieux ; mais on peut objecter que le terme *Alisatia* ne paraît qu'au VIe siècle, soit après les invasions des Alamans ; je me demande si le nom Elsass ne doit pas être mis en relations avec la localité romaine d'Hellelum, aujourd'hui Ehl, près de Benfeld). — J. BREUER. Tonneaux de bois de l'époque romaine (note complémentaire). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : La Grèce immortelle (série de conférences faites en 1919 sous le patronage de l'Association gréco-suisse dans la salle La Boétie à Paris). — *P. Boudreaux*. Le texte d'Aristophane et ses commentateurs (publication posthume ; œuvre remarquable). — *G. Glotz*. Le travail dans la Grèce ancienne (lumineux raccourci de toute l'histoire économique du peuple grec). — *André Bellessort*. Virgile, son œuvre et son temps (œuvre d'un artiste qui n'a pas peur des études savantes). — *J. Carcopino*. Virgile et les origines d'Ostie (plein de faits et d'idées). = Octobre-décembre. M. HOLLEAUX. Études d'histoire hellénistique. XII. L'expédition de Philippe V en Asie, 201 av. J.-C. (établit d'une façon stricte l'ordre chronologique des événements). — A. CUNY. Questions gréco-orientales. XII. L'inscription lydo-araméenne de Sardes (discute ligne par ligne le texte araméen de cette inscription). — C. JULLIAN. Notes gallo-romaines. LXXXVIII. Les origines de la Savoie ((la Sapaudia est un district militaire formé de cités ou de pagi appartenant à deux cités différentes, la Séquanie et la Viennoise ; une note du colonel Ch. BIAIS montre que la création de ce commandement militaire « dénote un sens stratégique très sûr »). — A. PIGANIOL. Les trinci gaulois, gladiateurs consacrés (deux inscriptions, l'une de Séville, l'autre de Sardes, se rapportent à un sénatus-consulte rendu sous Marc-Aurèle et Commode, vers 177, pour réduire les frais des jeux des gladiateurs ; la seconde porte le mot de *trinci*, dont on ignore le sens ; une correction faite à la première permet de penser que les *trinci* sont des gladiateurs consacrés offerts à Teutatès). — L.-A. CONSTANS. Notes sur quelques inscriptions d'Arles (montre que les auteurs du *C. I. L.* se sont mal servis des lettres du chevalier de Gaillard sur les antiquités de la ville d'Arles, écrites de 1764 à 1767, et fait, à l'aide de ces lettres, diverses rectifications). — C. JULLIAN. Chronique gallo-romaine. = C.-rendus : *C. Clemen*. Fontes historiae religionis persicae (textes littéraires concernant la religion perse, pendant dix-sept siècles, de Xanthos de Lydie à Nicéphore Calliste). — *O. Hamelin*. Le système d'Aristote ; publié par *L. Robin* (œuvre de premier ordre). — *J. Carcopino*. La loi de Hiéron et les Romains (excellent). — *M.-T. Feghali*. Étude sur les emprunts syriaques dans les parlers arabes du Liban (sera bien accueilli de tous les sémitisants).

Digitized by Google

11. — Le Correspondant. 1920, 10 novembre. — Comte Jean DE PANGE. La politique traditionnelle de la France dans les pays de la Moselle et du Rhin. — E. DAUDET. Souvenirs de mon temps. I. Les premières années d'une vie d'homme de lettres; suite (anecdotes entre autres sur Villemessant, sur Émile de Girardin et sur Anne-Marie C sterne de Courtiras, vicomtesse de Saint-Mars, connue en littérature sous les pseudonymes de Jacques Reynaud et de comtesse Dash). — Eugène TAVERNIER. Cinquante ans de République. La Grande Affaire (cette « grande affaire » est la lutte contre le cléricalisme, surtout depuis 1880). — Henri GUERLIN. Un artiste italien : Giovanni-Battista Piranesi (d'après l'ouvrage de H. Focillon). — L. DE LANZAC DE LABORIE. La crise sociale de 1848 (d'après l'ouvrage de Pierre Quentin-Bauchart). = 25 novembre. ***. En quoi consistent les intérêts divergents de la France et de l'Angleterre. — Georges LECHARTIER. L'élection présidentielle américaine. Scènes de mœurs électorales. — Henri BRÉMOND. Chronique des lettres : Lingard, Stendhal, Mérimée. — L. DE LANZAC DE LABORIE. La négociation du Concordat de 1801 (d'après l'ouvrage du comte Boulay de la Meurthe). — Eugène TAVERNIER. Cinquante ans de République. La Grande Affaire; fin (la laïcisation avait pour but essentiel d'établir une morale uniquement fondée sur la science. Funeste expérience, qui a « gâché un demi-siècle »). = 10 décembre. ***. La Belgique et l'œuvre de M. Léon Delacroix. — Jean NOREL. Les opérations de l'armée navale en 1914-1918 (d'après le livre que l'amiral Bienaimé vient de publier sous le titre : *la Guerre navale, 1914-1915; fautes et responsabilités*). — Georges GOYAU. Les « Pages religieuses » de M. Thureau-Dangin (recueil d'articles parus dans le *Français* et le *Correspondant*). — Henri DE NOUSSANNE. De Vienne à Berlin en passant par Ratisbonne (notes sur l'Autriche et l'Allemagne; conversations avec le Dr Heim à Ratisbonne et avec Fritz Kœrting à Berlin). — Wacif BOUTROS-GHALI. L'indépendance de l'Égypte. — Comte J. DE PANGE. « Le génie du Rhin » à l'Université de Strasbourg (à propos des conférences que M. Barrès vient de donner à cette Université). — François LECHANNEL. La propagande de Lord Northcliffe dans les Empires centraux (d'après un volume récent de Sir Campbell Stuart intitulé : *Secrets of Crewes house*, parce que c'est dans cette maison que fonctionna le service de propagande, si funeste aux intérêts et au bon renom de l'Allemagne pendant la guerre).

12. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1920, 5 octobre. — Michel D'HERBIGNY. Anglicans et « orthodoxes ». Rapprochements officiels et conciles œcuméniques; fin le 20 octobre (tentatives de fortifier la vie « catholique » dans l'Église anglicane en l'associant aux antiques églises de l'Orient). — Lucien ROURE. La Béatrice de Dante (d'après le livre de Robert de Labusquette). = C.-rendus : *Ét. Dupont.* Les exilés de l'ordre du roi au Mont-Saint-Michel, 1685-1789 (intéressant). — *Joseph Robin.* Fran-

Digitized by Google

çois-Athanase Charette, 1763-1796 (esquisse brillante). — *Jacques de La Faye.* Le général de Charette (celui des zouaves pontificaux; récit alerte). = 20 octobre. Adhémar D'ALÈS. Saint Jérôme; fin le 5 novembre (mort à Bethléem le 30 septembre 420; à propos du quinzième centenaire). — Louis JALABERT. Allons-nous évacuer la Cilicie? (non; car cette évacuation signifierait abandon de nos protégés, retraite sans combat). — Yves DE LA BRIÈRE. Sur une histoire de la nation française (celle de M. G. Hanotaux). — A. POIDEBARD. De Paris au front du Caucase par la Mésopotamie et la Perse; suite le 5 novembre et au mois de décembre (notes de voyage : Paris-Bassora, 25 janvier-4 mars 1918; Bassora-Bagdad, 5-25 mars; Bagdad-Hamadan, 25 mars-11 avril; Hamadan-Bakou-Tiflis, 11 avril-6 décembre). = 5 novembre. Joseph HUBY. Salve mater (titre d'un ouvrage de Frédéric-Joseph Kinsman, évêque anglican des États-Unis, récemment converti au catholicisme). — Louis JALABERT. Le calvaire de la famille impériale de Russie (d'après les articles de R. Wilton, du *Times;* émouvant; à suivre). — Joseph BOUBÉE. Les Juifs en Hongrie (comment ils ont profité de la guerre; à suivre). = 20 novembre. Paul DONCŒUR. La grande pitié des églises martyres (écrit après un pèlerinage fait de la Woëvre au Kemmel). — Louis JALABERT. Le calvaire de la famille impériale de Russie. II. Le meurtre (très émouvant). — Joseph BOUBÉE. Les Juifs en Hongrie, Bèla Kun ou Jean Hunyade? suite (on passe ici en revue les différents partis en Hongrie). — Adhémar D'ALÈS. Chez les anglicans. Vers l'unité (à propos des conférences données à l'Université de Cambridge pendant l'été de 1918 et parues sous le titre : *The war and unity*). = C.-rendus : *J. Carcopino.* La loi de Hiéron et les Romains (excellent). — R. P. *Mortier.* Histoire abrégée de l'ordre de saint Dominique en France (bon manuel). — *É. Collas.* La belle-fille de Louis XIV (raconte avec un trop grand luxe de détails les scandales de la cour). — *A. Martineau.* Dupleix et l'Inde française. T. I : 1722-1741 (très fouillé). = 5-20 décembre. Jean MONVAL. Les grands hommes au Panthéon français (comment l'église de Soufflot fut affectée à la sépulture des grands hommes; liste de ceux qui y ont été enterrés). — Pierre CASTILLON. Discipline ou indiscipline des mœurs (d'après le livre de Paul Bureau). — Louis DES BRANDES. Le journalisme et la profession de journaliste au temps présent (d'après Louis Latzarus, Robert de Jouvenel, etc.) = C.-rendus : *G. Glotz.* Le travail dans la Grèce ancienne (ouvrage de grande érudition et d'un abord attrayant, mais trop indulgent à la démocratie athénienne). — *Louis Dimier.* Souvenirs d'action publique et d'université (intéressant).

13. — La Grande Revue. 1920, septembre. — Général MAGNIN. La mentalité allemande à la suite de la guerre. — Georges LIZERAND. La question bretonne (la langue et son enseignement; le nationalisme breton). — Raymond RITTER. La question béarnaise. A propos du tricentenaire de la réunion de la Basse-Navarre et du Béarn à la

Digitized by Google

France. = Novembre. M. ROGER. La faillite des idées et le devoir social.

14. — Mercure de France. 1920, 15 novembre. — Gaston SAUVEBOIS. Le syndicalisme intellectuel. — Henri BÉRAUD. Les Vêpres irlandaises (notes d'un témoin sur la lutte farouche que se livrent la police anglaise et celle des Sinn-feins). — Émile DACIER. La curiosité au XVIII[e] siècle. Les collections et les ventes du prince de Conti. = 1[er] décembre. Georges CHENNEVIÈRE. Le rôle social de la musique. — H. DE RAUVILLE. L'île Maurice et la Société mauricienne. — Éleuthère MARTIN. Pourquoi Platon n'aimait pas les poètes (parce que Platon rêvait de fonder, soumise à la plus sévère discipline morale et matérielle, une règle uniforme et que le poète, « chose ailée », n'y saurait trouver une place). — Louis NARQUET. La mystique syndicaliste et socialiste. — RACHILDE. L'éducation d'une jeune fille au début de la troisième République (ceci n'est qu'un roman). = 15 décembre. André FAUCONNET. Von Kluck et Galliéni. Essai sur la psychologie des chefs allemands à la Marne (ces chefs connaissaient l'ordre de repli général donné par Joffre; ils ne pouvaient imaginer que le gouverneur de Paris, un subordonné, osât interpréter librement cet ordre ou même lui désobéir; ils savaient que le gouverneur d'une place menacée et non préparée à recevoir l'ennemi est tenu tout d'abord de mettre cette place en état de défense et ils ne pouvaient soupçonner que Galliéni songeât à transporter son armée à quarante kilomètres de la place, au risque de la voir couper par l'ennemi triomphant. C'est ce qui les perdit. Ils obéissaient sans en avoir conscience à l'impératif catégorique de la discipline; Galliéni à celui du citoyen qui voit dans le salut de la République la loi suprême). — Edmond BARTHÉLEMY. Juvénal et les femmes. — FERRI-PISANI. Le dollar et la dépréciation de l'or.

15. — La Revue de Paris. 1920, 15 novembre. — HERCÉ. La réalisation de la République irlandaise (montre comment, depuis deux ans environ, elle se réalise peu à peu; notes d'un témoin). — Fr. LEFEBVRE DE BÉHAINE. Le comte d'Artois à Nancy, 1814 (médiocre accueil qui lui fut fait à son arrivée, le 19 mars 1914; médiocres conseils dont il s'entoura. Il quitta Nancy dans la nuit du 8 au 9 avril pour Paris, d'où les Alliés auraient d'abord voulu le détourner. Sa politique de 1814 contenait en germe celle qui devait en 1830 lui coûter la couronne). — Marcel BARRIÈRE. La « Kaisercrisis », novembre 1908 (fort intéressant exposé où sont utilisés quelques documents nouveaux. De l'aveu des Allemands mêmes, le kaiser donna dans cette circonstance des preuves indéniables d'inconstance dans ses projets et de duplicité dans sa conduite). — X. Le gouvernement de Koltchak en Sibérie (le régime de Koltchak a tout bousculé sans rien rétablir; il a jeté la Sibérie dans un désordre incomparable. « Denikine et Youdénitch, en Russie d'Europe, ont commis des fautes

Digitized by Google

semblables; ils ont échoué de la même façon »). = 1er décembre. Albert WEYMON. La méthode de commandement de Foch. — Prosper MÉRIMÉE. Lettres à Monsieur Thiers (sept lettres qui contiennent surtout des compliments pour l'auteur de la *Révolution et de l'Empire*). — Maurice MURET. Les commentaires d'Erzberger (les souvenirs qu'Erzberger a publiés sont la confession d'un Allemand désabusé et qui d'assez bonne heure prit dans son pays le masque de Cassandre). — Fernand MAURETTE. La France en Afrique équatoriale. = 15 décembre. LARROUY-MILAN. Histoire d'un livre (René Milan, auteur des *Vagabonds de la gloire*, est aussi l'auteur de l'*Odyssée d'un transport torpillé*, histoire si vraie qu'elle fut mutilée par la censure. Il s'appelle en réalité Larrouy-Milan. Il raconte comment lui fut suggérée l'idée de son roman et comment son anonymat a été respecté jusqu'à ce jour). — M. MONOD DE ROUGEN-GROSOF. Les débuts de la révolution russe (on publie des notes prises en Russie même de 1915 à 1918). — D. PASQUET. La découverte de l'Angleterre par les Français au XVIIIe siècle; I (note, d'après les écrits du temps, les premières impressions d'un Français débarquant en Angleterre, surtout la surprise que lui procure la ville de Londres). — HERCÉ. La réaction anglaise contre le mouvement irlandais.

16. — Revue des Deux Mondes. 1920, 15 novembre. — Ernest DAUDET. Quelques scènes du drame hellénique, juillet-décembre 1916. I. Les journées de juin (l'ultimatum du 21 juin et les engagements pris par le nouveau président du Conseil, Zaïmis, le 23 juin). — Émile FAGUET. Thiers; fin (son Histoire de la Révolution est un « beau livre » écrit par un des hommes d'État les plus « intelligents » du siècle; son style est inférieur à sa parole. Il posséda admirablement plusieurs qualités secondaires : le bon sens, la lucidité, la solidité, le sens du réel; « c'est grâce à elles qu'il a pu être un ouvrier utile et glorieux des mauvaises heures, ce qui est le rôle le plus beau qu'un patriote puisse souhaiter »). — Pierre DE LA GORCE. Deux années de l'histoire religieuse de la Révolution, 1796-1797. II. Quatre mois de République libérale (mai-août 1797; le coup d'État du 18 fructidor). — Paul BOURGET. Un nouveau livre sur Mme de Maintenon (préface à une biographie de Mme de Maintenon que vient de publier Mme Georges Saint-René-Taillandier). = 1er décembre. Hippolyte TAINE. Voyage en Allemagne, 1870 (notes sur un voyage qui conduisit Taine à Francfort, Eisenach, Weimar, Leipzig et Dresde. Taine se proposait de faire pour l'Allemagne ce qu'il avait fait pour l'Angleterre dans son *Histoire de la littérature;* il y renonça après la guerre, parce que, disait-il, « nous ne pouvons plus être impartiaux »). — Ernest DAUDET. Scènes du drame hellénique, juin-décembre 1916. II. De juin à octobre. — Maurice DEKOBRA. L'élection présidentielle aux États-Unis. Carnet de route d'un témoin. — Maurice PERNOT. L'épreuve de la Pologne. IV. Religion et culture. = 15 décembre. Maurice BARRÈS. Le génie du Rhin. I. Le sentiment du Rhin dans l'âme française (début du

Digitized by Google

cours où l'auteur s'est proposé de « jauger les aptitudes de la Rhénanie », aptitudes morales et matérielles). — Henry BORDEAUX. Les amants d'Annecy. Anne d'Este et Jacques de Savoie (Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui est un château situé près d'Annecy, est le héros de la *Princesse de Clèves;* quelques mots sur les sources auxquelles a puisé Mme de La Fayette quand elle écrivit ce roman, publié en 1678. Ce que l'on sait au vrai de Jacques de Nemours et d'Anne d'Este, duchesse de Guise, que l'on prétend avoir servi de type à la duchesse de Clèves. L'original et le portrait ne se ressemblent guère). — Jérôme et Jean THARAUD. Bolchévistes de Hongrie. I. Avant la Révolution (Bude et Pesth au début du XXe siècle; l'Université et les Juifs. Changements survenus depuis la Révolution : ce qu'il convient de penser du comte Tisza depuis que la République autrichienne a fait publier les papiers secrets concernant les événements qui ont précédé la guerre. Tisza ne l'a pas voulue; il s'y est laissé entraîner par son empereur et ses collègues, par les insistances de Guillaume II, par l'exaltation de l'opinion publique. La défaite souleva contre lui des haines qu'il ne méritait pas et il fut assassiné).

17. — **Académie des inscriptions et belles-lettres.** 1919, septembre-octobre. — A. MERLIN. C. Vettius Sabinianus, proconsul d'Afrique (sans doute en 190-191; son « cursus honorum » antérieur à cette date, d'après une longue inscription de Thuburbo Major en Tunisie). — J. CARCOPINO. La table de mesures des « mediani » (trouvée dans la plaine de Sétif). — Paul DURRIEU. Rapport sur le concours des antiquités de France en 1919. — J. CAPART. Le « Pseudo-Gilgamesch » figuré sur le couteau égyptien de Gebel El Arak au Louvre (le thème du personnage maîtrisant deux lions ne vient pas de Babylone; cette image a été introduite de très bonne heure dans le système hiéroglyphique). — M. DE MÉLY. Nos vieilles basiliques et leurs maîtres d'œuvre (a trouvé les noms de 325 des maîtres français qui édifièrent les basiliques du XIIe au XVe siècle). = Novembre-décembre. Louis CHATELAIN. Deux inscriptions de Volubilis relatives au culte de Mithra (pour la première fois on trouve trace de ce culte au Maroc). — P. PARIS. Fouilles de Bolonia, province de Cadix, avril-juin 1919 (elles ont amené la découverte du capitole de la cité, qu'on peut ainsi considérer comme une colonie romaine). = 1920, janvier-février. Comte Paul DURRIEU. Miniatures pour l'illustration d'une œuvre du roi René retrouvées à Metz (elles avaient appartenu au serrurier Lamour au XVIIIe siècle, puis à un avocat de Nancy, Charles-Léopold Mathieu; elles ont été acquises au XIXe siècle par le notaire Noël de Nancy, puis par le baron de Salis, qui a légué sa bibliothèque à la ville de Metz). — Rapport du secrétaire perpétuel sur la situation des publications de l'Académie pendant le second semestre de 1919. — E. PASSEMARD. Un félin sculpté en bois de renne (provient de la grotte d'Isturitz, Basses-Pyrénées). — E. POT-

Digitized by Google

TIER. Note sur les fouilles de M. F. Mouret à Ensérune (insiste sur les vases trouvés, vases grecs et vases de style ibérique). — É. CUQ. Un diptyque latin sur la tutelle dative des femmes (acquis au Caire, donné à la bibliothèque de l'Université d'Oxford; le texte a été publié par Grenfell; portée et sens de ces certificats de tutelles). — PAPADOPOULOS. Notes sur quelques découvertes récentes faites à Constantinople (à l'est de la mosquée Sultan-Achmet et dans le quartier de Kachrié-Djamé).

18. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes. T. XXIII, 1914-1915 (paru en novembre 1920). — G. DOUBLET. Les églises et chapelles de Grasse (avait publié antérieurement une étude sur la cathédrale; passe ici en revue les églises des anciens ordres religieux, les chapelles des confréries, des établissements hospitaliers, soit dans Grasse même, soit dans la campagne). — A.-J. RANCE-BOURREY. Le papier-monnaie dans les Alpes-Maritimes de 1792 à 1797 (indique la valeur de 100 livres assignats en numéraire presque jour par jour, 70 livres en septembre 1792, 4 sous 6 deniers au 19 juillet 1796; les mandats territoriaux ont subi les mêmes dépréciations). — G. BORÉA. Les fresques de Jean Canaveri au sanctuaire de Notre-Dame-du-Fontan à la Briga (fin XV^e siècle). — Commandant CAZIOT. Une station néolithique sur le Mont-Boron. — L. KREBS et H. MORIS. Essai de reconstitution des fortifications de Nice (jusqu'à la démolition au début du XVIII^e siècle). — L. CHENEAU. Antoine Le Conte, évêque de Grasse († 1683). — H. MORIS. Organisation du département des Alpes-Maritimes (publie les lettres des représentants du peuple Grégoire et Jagot, chargés de cette organisation, 2 mars-9 mai 1793). — Réimpression du « Discours prononcé et motion fait (*sic*) à la tribune de la Convention nationale des colons marseillais par un député de Levens à la même, le lendemain de son installation, 5 janvier 1793. »

19. — Revue de l'Anjou. 1920, mars-avril. — Henry COUTANT. Jeanne d'Arc racontée cent ans après sa mort (extrait des « Annales d'Aquitaine » de Bouchet, imprimeur à Poitiers en 1557). — V. DAUPHIN. Archives ponts-de-céaises; suite et suite en mai-juin (s'occupe des municipalités de Saint-Maurille, de Sorges et de Saint-Maurice, qui, avec celle de Saint-Aubin, ont formé la commune des Ponts-de-Cé). — H. GODARD. Un ami des oiseaux, Gabriel Rogeron; suite. — G. GRASSIN. Angers et l'Anjou pendant la guerre; suite et suite dans les deux numéros suivants (13 avril-31 mai 1917). = Mai-juin. H. PASQUIER. Éloge funèbre de M. Louis Hogu, professeur de littérature française à la Faculté libre d'Angers. — A. PETITEAU. Les Angevins à Haïti : Bertrand d'Ogeron, du Pouansey, Dupetit-Thouars, Las-Cases. = Juillet-août. QUERUAU-LAMERIE. Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution (les religieuses d'Angers refusent de prêter le serment exigé par le décret du 3 octobre 1793; à suivre).

Digitized by Google

— Aimé LEFORT. Les chapelles et chapellenies de Noyant-la-Gravoyère sous l'ancien régime (d'après les archives paroissiales).

GRANDE-BRETAGNE.

20. — The English historical Review. 1920, octobre. — J. H. ROUND. Les premiers shériffs de Norfolk (le vicomte normand avait la garde des châteaux royaux; de même les shériffs de Guillaume le Conquérant. Cette relation entre le shériff et le principal château royal dans un comté marque une des différences capitales de cette fonction avant et après la conquête, car « le château lui-même est une nouveauté introduite par les Normands ». L'office de shériff fut, au début, souvent héréditaire, et il arriva souvent aussi que ce fonctionnaire prit pour surnom le nom du château dont il avait la garde; ainsi Guillaume de Norwich était la même personne que Guillaume « de Caisneto » ou du Quesnai). — E. R. ADAIR. Galères anglaises au XVI^e siècle. — Miss F. M. Greir EVANS. Les émoluments des principaux secrétaires au XVII^e siècle. — G. N. CLARK. Les missions hollandaises en Angleterre, 1689. — Miss Eva PENSON. Chartes concédées à certains bourgs occidentaux en 1256 (chartes de liberté concédées en août 1256, lors d'un séjour de Henri III sur la frontière galloise, et en termes à peu près identiques, à Hereford, Shrewsbury, Gloucester, Bridgnorth et Worcester. Il ne sera pas hors de propos de rappeler qu'une charte établissant certains droits d'octroi pour permettre d'assurer la sécurité de Hereford en 1289 a été publiée dans les *Rôles gascons*, t. I, n° 1315). — H. S. CRONIN. Wycliffe chanoine de Lincoln (Wycliffe reçut la prébende de Caistor au chapitre de Lincoln, mais en fut dépossédé entre 1375 et 1377 par le pape, en faveur d'un fils naturel de Philippe de Thornbury, chef des mercenaires anglais au service du Saint-Siège; en fait, il n'entra jamais en possession de son canonicat et n'en paya jamais les premiers fruits). — James TAIT. Lettres de John Tiptoft, comte de Worcester, et de l'archevêque d'York, Georges Neville, à l'Université d'Oxford (trois lettres en latin de 1460 à 1470). — Miss H. M. LACKLAND. Wellington à Vérone (montre que, si Wellington commit des erreurs au congrès de Vérone en 1822, il agit loyalement envers son chef direct, Lord Canning). = C.-rendus : *J. B. Bury*. The idea of progress; an enquiry into its origin and growth (remarquable exposé historique de l'idée de progrès; mais qu'entend exactement l'auteur par le mot de progrès?). — *Oscar D. Watkins*. A history of penance, being a study of the authorities for the whole Church to A. D. 450, and for the western Church from A. D. 450 to A. D. 1215 (important, l'auteur reproduisant le texte même des décisions prises par l'Église sur le sujet de la pénitence : les textes grecs ont été assez mal corrigés). — *Flach*. Les origines de l'ancienne France; t. IV (beaucoup de faits et d'observations fort intéressantes pour l'histoire

Digitized by Google

provinciale; mais les préventions de l'auteur contre tout ce qui est allemand l'ont détourné trop souvent du droit chemin de l'histoire). — *Bliemetzrieder*. Anselms of Laon systematische Sentenzen (utile édition des *Sententie* d'Anselme de Laon). — *Giuseppe La Mantia*. Codice diplomatico dei re Aragonesi di Sicilia, 1282-1356; vol. I (importante publication que précède une introduction de plus de 200 pages). — *Crump, Jenkinson* et *Stamp*. Calendar of charter rolls; vol. V : 1331-1417. — *V. Martin*. Le gallicanisme et la Réforme catholique (bon). — *H. Dodwell*. Dupleix and Clive; the beginning of the Empire (explique fort bien pourquoi échouèrent les entreprises de Dupleix). — *C. R. Fay*. Life and labour in the nineteenth century (très intéressant et très instructif). — *J. P. De Bie* et *J. Loosjes*. Biographisch woordenbook van protestantsche Godgeleerden in Nederland (importante biographie des théologiens protestants qui ont vécu aux Pays-Bas; les deux parties déjà parues comprennent les lettres A-F).

ITALIE.

21. — Archivio della R. Società romana di storia patria. Vol. XXXVII, 1914, fasc. 3-4. — I. SCHUSTER. Le monastère impérial de Saint-Sauveur sur le mont Letenano (fondé en 735; les archives en sont détruites depuis longtemps; liste des abbés jusqu'en 1307). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X; suite : les prélats domestiques (Pietro Bembo; un recueil de pièces justificatives de 1508 à 1547). — G. FALCO. La commune de Velletri au moyen âge (importante suite de documents). — L. OZZOLA. Liste des tableaux exposés à Saint-Jean-Décollé à Rome en 1736 (avec un catalogue de vente qui comprend 148 numéros.) — A. GALIETI. Pour servir à l'histoire de la famille Cesarini (publie un acte d'accord entre le duc Giuliano Cesarini et la communauté d'habitants de Civitá Lavinio concernant les usages que les habitants prétendaient exercer dans les forêts ducales, 10 avril 1587). = C.-rendus : *Ph. Dengel*. Das österreichische historische Institut in Rom, 1901-1913. Festgabe Ludwig von Pastor zum 60 Geburtstage am 31 Jan. 1914 (très intéressant). — *Id*. Palast und Basilika San Marco in Rom (beaucoup de documents sur l'histoire du palais, plus connu sous le nom de Palazzo di Venezia, et de la basilique). — *Giov. Pansa*. Giovanni Quatrario da Sulmona; contributo alla storia dell' umanesimo (bon). = Vol. XXXVIII, 1915, fasc. 1-2. Ch. HUELSEN. Essai de bibliographie raisonnée des plans iconographiques en perspective de Rome, de 1551 à 1748 (important mémoire de 105 pages). — G. BUZZI. Recherches pour servir à l'histoire de Ravenne et de Rome de 850 à 1118 (premier travail où l'auteur cherche à fixer la chronologie des évêques de Ravenne de 850 à 910; en appendice, tableau généalogique des ducs de Ravenne). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X; suite des prélats domestiques (Jacques Sadolet; sa vie, son caractère, ses écrits). —

Digitized by Google

G. MARCHETTI-LONGHI. La légation en Lombardie de Gregorio da Monte Longo, 1228-1254; suite. — G. SILVESTRELLI. Castel di Leva (identique au château qui, dans certaines bulles, est appelé soit Castellio, soit Castrum Leonis). = C.-rendus : *Enrico Celani.* Joannis Burckardi liber notarum 1483-1506 (excellente édition qui améliore et complète en beaucoup de points celle de Thuasne). — *Gaetano Bassi.* I Crescenci; contributo alla storia di Roma 900-1012 (beaucoup de faits nouveaux). — *G. B. Picotti.* La dieta di Mantova e la politica dei Veneziani (bonne étude sur la politique de Venise et de Pie II quant à la croisade contre les Turcs). = Fasc. 3-4. A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X; suite des prélats domestiques (Jacques Sadolet; documents en appendice). — G. B. BORINO. Pour servir à l'histoire de la réforme de l'Église au XI^e^ siècle (à propos du livre de R. Palmarocchi : « L'abbazia di Montecassino e la conquista normanna », paru en 1913; l'auteur s'efforçait d'y montrer que la célèbre abbaye avait pris peu de part au mouvement de réforme dirigé par Pierre Damien et Hildebrand; l'auteur réclame en faveur de l'abbé Didier, 1058-1087, grand ami et admirateur de Pierre Damien). — G. FALCO. La commune de Velletri au moyen âge; suite des documents. — E. MONACI. « Le Miracole di Roma » (étude sur un manuscrit inédit conservé à la Laurentienne de Florence; comparaison avec les « Mirabilia urbis Romæ », dont on devrait bien donner une édition critique. Texte de ce ms., qui est en langue vulgaire; avec un glossaire). — G. MARCHETTI-LONGHI. La légation en Lombardie de Gregorio da Monte Longo, 1238-1251; suite (catalogue des lettres et actes de cette légation, et itinéraire de Gregorio). — G. FALCO. L'administration pontificale dans la Campagne et dans la Maremme, depuis la chute de l'administration byzantine jusqu'à la formation des communes. = C.-rendus : *W. H. Woodward.* Cesare Borgia (excellent). — *A. Lanciotti.* I falsari celebri, ossia il monachismo italiano durante il medio evo (paradoxe tapageur et qui ne soutient pas l'examen). — *Ed. Martinori.* La moneta; vocabulario generale (œuvre d'excellente vulgarisation). = Vol. XXXIX, 1916, fasc. 1-2. C. SCACCIA-SCARAFONI. Histoire de l'abbaye de Saint-Sébastien dans le territoire d'Alatri (depuis le temps de Grégoire le Grand jusqu'en 1553, année où les biens de l'abbaye furent attribués à une nouvelle fondation entreprise par Olimpia Pamphily, cousine du pape Innocent X). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X. Prélats domestiques; suite. — G. FALCO. La commune de Velletri au moyen âge; suite des documents, 1374-1381. — G. B. BORINO. L'élection et la déposition de Grégoire VI (expulsion de Benoît IX par le peuple de Rome soulevé dans la seconde moitié de 1044; il abdiqua ensuite, en mai 1045, et transmit la tiare, à prix d'argent, dit-on, à Giovanni Graziano, archiprêtre de Saint-Jean-Porte-Latine, qui fut Grégoire VI). — G. SILVESTRELLI. S. Angelo Romano, autrefois S. Angelo in Capoccia (brève histoire de ce château qui appartint aux Capocci au

Digitized by Google

XIII^e et au XIV^e siècle). — Notices nécrologiques sur Guido Bacelli et Ugo Balzani = Fasc. 3-4. G. B. BORINO. L'élection et la déposition du pape Grégoire VI; suite et fin (étude minutieuse sur une période très troublée de l'histoire des papes; du rôle joué par Hildebrand dans les affaires de l'Église en 1046 et en 1047). — A. CAMETTI. La tour de Nona et le pays circonvoisin, du moyen âge au XVII^e siècle (c'était une des tours de l'enceinte de Rome construite par Léon IV; elle a servi pendant longtemps de prison). — G. FALCO. La commune de Velletri du XI^e au XIV^e siècle; suite et fin (copieux appendice de documents). — I. GIORGI. Biographies de papes provenant de Farfa, au X^e et au XI^e siècle (réplique aux arguments par lesquels Mgr Duchesne a refusé d'admettre que le catalogue des papes contenu dans le ms. Casanatense 2010 et autres provienne de Farfa. C'est dans la maison du monastère de Farfa à Rome que fut composé, vers le milieu du XI^e siècle, à l'aide de matériaux préexistants, le récit des événements les plus notables qui remplissent les pontificats de Jean XII, Léon VIII, Benoît V, Jean XIII, Benoît VI, Boniface VII, Benoît VII, Jean XIV, Jean XV, Serge IV, Benoît IX, Silvestre III, antipape, et Grégoire VI). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X; suite : prélats domestiques. — E. MONACI. Note additionnelle et rectificatrice aux « Miracole de Roma » (d'après une collation attentive du ms. Gaddiano 148). — Giulio SILVESTRELLI. Anticoli Corrado (notes sur ce château du IX^e au XVI^e siècle). — M. ANTONELLI. Le cardinal Albornoz et le gouvernement de Rome en 1354. = Vol. XL, 1917, fasc. 1-2. B. FELICIANGELI. Propositions pour la guerre contre les Turcs, présentées par Stefano Taleazzi, évêque de Torcello, au pape Alexandre VI (avec une biographie de Teleazzi). — G. DREI. La politique de Pie IV et du cardinal Ercole Gonzaga, 1559-1560. — F. ERMINI. La légende de saint Saba dans le lectionnaire de Spolète (publie le texte de cette légende; elle atteste la permanence des traditions byzantines jusqu'au bas moyen âge dans la région ombro-romaine). — Antonio MUÑOS. Pour assurer la conservation des noms de pays et de routes (beaucoup de ces noms risquant de périr et surtout ayant été changés contre des noms plus modernes). — Giulio SILVESTRELLI. Castell' Arcione (histoire du château dont les ruines se trouvent à gauche de la voie Tiburtine, à dix-huit kilomètres de Rome). = Fasc. 3-4. R. CESSI. La crise impériale de l'année 454-455 et l'incursion des Vandales à Rome. — G. DREI. Le cardinal Ercole Gonzaga à la présidence du Concile de Trente (en appendice, dix lettres provenant de la correspondance du cardinal en 1560-1561). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X; suite : prélats domestiques (Giovanni Francesco Poggio, Gentile Sentesio, dit Pindare, Baldassare Tuerdo, Luigi Lotti, Bartolomeo Della Rovere). — G. SILVESTRELLI. Galeria (histoire de cette localité, de son château et de ses seigneurs depuis 780 jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, où la bourgade fut abandonnée par ses derniers habitants, le château et l'église détruits). = C.-rendu :

Digitized by Google

W. M. Peitz. Das Originalregister Gregors VII im Vaticanischen Archiv (important). = Tome XLI, 1918, fasc. 1-4. I. SCHUSTER. Le monastère du Saint-Sauveur et les antiques possessions de l'abbaye de Farfa dans la « Massa Torana ». — M. ANTONELLI. Notes extraites des registres du Patrimoine au XIVe siècle (dépenses de toute nature pendant les années 1312-1314, d'après les registres d'Avignon). — A. FERRAJOLI. Le rôle de la cour de Léon X; suite : les prélats domestiques, nos 24-26. — G. BOSSI. Les Crescenzi de Sabine : Stefaniani et Ottaviani (les Stefaniani et le pape Benoît VIII; les Ottaviani et le rectorat de la Sabine; les Stefaniani et la préfecture de Rome; les Crescenzi de Sabine et les derniers papes de Tusculum au XIe siècle). — G. DREI. Correspondance du cardinal Ercole Gonzaga au sujet du Concile de Trente, 1561; suite. — C. SCACCIA-SCARAFONI. L'abbaye de San Sebastiano dans le territoire d'Alatri; suite (description archéologique de l'église et des bâtiments claustraux, avec cinq planches et des documents inédits du XIe au XIXe siècle). — A. TERSENGHI. Le mont-de-piété de Velletri et ses statuts de l'an 1402. — Ernesto Monaci; notice nécrologique (E. Monaci est mort le 1er mai 1918; il était né à Soriano, près de Viterbe, le 20 février 1844. Notice beaucoup plus détaillée dans les « Atti » de la Société, qui suivent). = C.-rendus : *Lionello Venturi.* La data dell' attività romana di Giotto (la date de 1320, proposée par Venturi, est peu probable; il faut la faire remonter au pontificat de Boniface VIII). — *A. Muñoz.* Il restauro della chiesa e del chiostro dei S. S. Quattro Coronati (bon). — *P. David, A. Perini.* Un emulo di fr. Girolamo Savonarola : fr. Mariano da Genazzano (biographie très intéressante de ce moine, ermite augustin, un des plus grands orateurs de son temps; né en 1450, mort le 14 décembre 1498 à Sessa. Il n'est pas sûr, quoi qu'en dise le P. Perini, qu'il n'ait pris aucune part aux poursuites contre Savonarole; les nombreux documents qu'il publie devraient être examinés de plus près). — *Pio Spezi.* I soldati del papa nei sonetti del Belli, con cenni storici sulla milizia pontificia dalla metà del sec. XVI al 1870 (bon). = Tome XLII, 1919, fasc. 1-2. Roberto CESSI. Le schisme laurentien et les origines de la doctrine politique de l'Église romaine (mémoire de 229 pages). — Alberto GALIETI. La renaissance de Lanuvium au moyen âge et les moines bénédictins (l'ancien Lanuvium, aujourd'hui Cività Lavinia, s'appelait au XIIIe siècle « Civitas Novina »; son titre de « civitas » montre que l'organisation municipale était d'origine démocratique et non féodale; Lavinia fut sous la protection des abbés bénédictins jusqu'en 1406). — Vincenzo PACIFICI. Tivoli et Conrad d'Antioche (luttes de Tivoli contre Conrad d'Antioche, seigneur d'Anticoli-Corrado, à cause du château d'Anticoli, contigu à la citadelle tiburtine et qui dominait le pont fortifié de Cornuta, où passait la route de Rome, 1370-1381). — Alessandro FERRAJOLI. Le mariage d'Adrien Castellesi, depuis cardinal, et son annulation (cet Adrien, clerc, écuyer et familier du pape

Digitized by Google

Innocent VIII, avait épousé une fille de Bartolomeo de Volterra; peu après il supplia le pape d'annuler ce mariage qui, disait-il, n'avait pas été consommé, parce qu'il voulait mener une vie ascétique et que sa mauvaise santé ne lui permettait pas d'entrer dans un monastère. Le pape fit droit à sa requête par une bulle du 4 avril 1489. Mais il est probable que les motifs allégués par Adrien étaient faux et qu'il voulait rompre ce mariage parce qu'il était ambitieux et qu'il voulait faire son chemin dans l'Église. Texte de la bulle, suivi d'une donation du palais de Borgo, alors en construction, faite par le cardinal Adrien au roi d'Angleterre Henri VII, 7 mars 1505). — Pietro EGIDI. Restitution de l'inscription de Gaëte qui rappelle la bataile du Garigliano en 915. — Giannina BISCARO. Un fragment du registre de l'antipape Nicolas V (quatre pièces de novembre et décembre 1328). — O. T. Alessandro Ferrajoli; notice nécrologique (né le 15 décembre 1846, Ferrajoli est mort le 8 juillet 1919). = C.-rendus : *Karl Frey.* Studien zu Michelagniolo Buonarroti und zur Kunst seiner Zeit. — *Id.* Zu Baugeschichte des St. Peter (l'auteur a utilisé pour ces deux ouvrages un grand nombre de pièces d'archives). — *Michele Cerrati.* Tiberii Alpharani de basilicae Vaticanae antiquissima et nova structura (très bonne édition). — Repertorio diplomatico Visconteo; t. I-II : 1263-1385 (important). = Fasc. 3-4. A. ANZILOTTI. Détails sur les finances du patrimoine de saint Pierre à Toscane au XV^e siècle. — G. MARCHETTI-LONGHI. Les régions du quartier dit « In circo Flaminio » au moyen âge. Le « Calcarario » (avec un plan). — G. FALCO. Les communes de la Campagne et de la Maremme au moyen âge. I (origines des communes; leur apparition au XI^e siècle; leurs rapports avec l'Église et la féodalité au XII^e). — P. FEDELE. Le frère de Grégoire le Grand. — A. S. Oreste Tommasini; article nécrologique (Tommasini est né à Rome le 8 juillet 1844 et y est mort le 9 décembre 1919). = C.-rendus : *P. Orazio M. Premoli.* Storia dei Barnabiti nel cinquecento (beaucoup de faits; mais le sujet est loin d'être épuisé; l'origine des Barnabites n'est pas encore élucidée). — *Edw. Spearing.* The patrimony of the roman church in the time of Gregory the Great (O. Bertololi relève un assez grand nombre d'erreurs et d'omissions dans cet essai que la mort de l'auteur a laissé inachevé). — *Pio Paschini.* La « Passio » delle martiri Sabine Vittoria ed Anatolia, con introduzione e note (bon; mais ne dit pas encore le dernier mot sur la question). — *L. Guasco.* L'archivio storico del comune di Roma (utile tableau des quatre fonds d'archives qui constituent aujourd'hui l'« archivio storico Capitolino »). — Sistematizione edilizia del quartiere del Rinascimento in Roma. Relazione della Commissione comunale (important). — *G. La Mantia.* Codice diplomatico dei re aragonesi di Sicilia. I : 1282-1270 (œuvre considérable). — *H. Günter.* Die römischen Krönungseide der deutschen Kaiser (bon recueil de textes de 754 à 1530).

22. — Archivio storico italiano. Anno LXXVI, 1918, fasc. 1-2.

Digitized by Google

— G. PARDI. Esquisse d'une histoire démographique de Livourne. — Fr. MAGGINI. Fragments d'une chronique de la famille Cerchi (XIII[e] et XIV[e] siècles, et relatifs aux querelles entre Guelfes et Gibelins depuis 1260). — Carlo DEL LUNGO. Pour servir à l'histoire de l' « Accademia del Cimento » (publie une lettre du cardinal-prince Léopold, de Florence, le 10 décembre 1667, à Ludovico de Vecchi, jurisconsulte siennois, qui enseigna à l'Université de Pise et revint finir ses jours, le 28 octobre 1668, à Sienne, comme recteur de l'œuvre de la cathédrale. Le cardinal y annonce la fin de l' « Accademia del Cimento », causée par les discordes de ses membres). — Gius. PEZZOLINI. La librairie italienne et sa production pendant la guerre. — R. PALMAROCCHI. Le problème de l'Autriche étudié par les écrivains italiens pendant la neutralité. — G. DETTORI. La guerre et les théories économiques. — Mario PUGLISI. Publications récentes concernant l'histoire du christianisme (toutes publications italiennes, sauf les études sur la polémique religieuse d'A. Fliche). = C.-rendus : *L. Pareti.* Storia di Sparta arcaica. I (remarquable). — *Aug. Vernarecci.* Fossombrone dai tempi antichissimi ai nostri; t. I (bonne monographie, malgré beaucoup de confusion et de longueurs). — *Giulio Bistort.* La repubblica di Venezia dalle trasmigrazioni nelle lagune fino alla caduta di Costantinopoli (belle vue d'ensemble). — *Mary Fowler.* Catalogue of the Petrarch collection bequeathed by Willard Fiske (art. par Pio Rajna). — *Fr. Ercole.* Lo « Stato » nel pensiero di N. Machiavelli (étudie la doctrine de Machiavel dans ses formes extérieures et non dans son essence). — Notices bibliographiques. — Nécrologie : Francesco Novati, par Pio RAJNA. = Fasc. 3-4 (Florence, 1920). A. PANELLA. Pasquale Villari; sa vie et ses œuvres (copieuse notice nécrologique; la bibliographie comprend 478 numéros). — Girolamo MANCINI. Cosimo Bartoli, 1503-1572 (littérateur, historien, agent politique à Venise; biographie détaillée avec un portrait). — Fausto NICOLINI. La famille de l'abbé Galiani. — Antonio FAVARO. Le « Gioello » et le couvent de S. Matteo in Arcetri (ce couvent est celui où Galilée réussit à faire admettre les deux filles naturelles qu'il avait eues à Padoue de Marina Gamba. Le « Gioello » est le nom d'une petite maison voisine du couvent et que Galilée habita pendant un certain temps pour être plus près de ses filles; sa correspondance avec l'une d'elles, devenue sœur Marie-Céleste; histoire du « Gioello », où Galilée mourut en 1642). — Giuseppe FUSAI. Négociations matrimoniales entre les maisons de Savoie et de Médicis (en 1611). — Fr. P. GIORDANI. Un projet de pacification entre la France et l'Espagne et la politique d'Emmanuel-Philibert de Savoie (documents des années 1572-1573). — G. BALELLA. Le coût économique de la guerre. — L. LIVI. La guerre et la population. = C.-rendus : *I. Del Lungo.* Storia esterna, vicende, avventure d'un piccol libro de' tempi di Dante (excellente étude sur Dino Compagni). — *G. Maugain.* Giosuè Carducci et la France. — *Id.* Thiers et son Histoire de la

Digitized by Google

république de Florence (le livre sur Carducci est une bonne étude sur les rapports intellectuels de la France et de l'Italie de 1850 à 1900. L'auteur publie en outre des lettres où Thiers parle d'une histoire de Florence qu'il se proposait d'écrire en 1830). = F. PELLEGRINI. Notice nécrologique sur Carlo Cipolla, 1854-1916. = Anno LXXVIII, 1920, vol. I, fascicule 1. [Une note de la direction annonce que l'année 1919, retardée par les événements, paraîtra en deux fascicules dans le courant de 1920, en même temps que l' « Archivio » reprend, avec ce premier fascicule, sa publication ordinaire en quatre fascicules annuels.] — Isidoro DEL LUNGO. Les vicissitudes d'une imposture littéraire : Salvino degli Armati (montre par quelle imposture on finit par attribuer à ce Salvino, modeste magistrat municipal de Florence au XIVe siècle, l'invention des verres à lunettes, dont il faut en réalité faire honneur à un dominicain pisan, frère Alessandro della Spina, mort vers l'an 1313). — Arnaldo FORESTI. Voyages de Pétrarque d'Italie à Avignon (1° mission dont Pétrarque fut chargé par l'archevêque Giovanni Visconti pour faire la paix entre Gênes et Venise, fin 1553; 2° voyage aux sources de l'Adige, en route pour Avignon, avec mission du pape Clément VI, novembre 1345). — Martino BRANCA. La domination de la Sardaigne disputée entre les deux républiques de Pise et de Gênes (XIe-XIIIe siècle). — Alfonso LAZZARI. Les « Ricordi di governo » d'Alfonse II d'Este, duc de Ferrare (publie pour la première fois des instructions sur le gouvernement tracées par le duc de Ferrare à l'adresse de son frère, régent de ses états pendant l'expédition qu'il conduisait au secours de l'empereur menacé par Soliman le Magnifique en 1566). = C.-rendus : *Melchiore Roberti.* Le origini romano cristiane della comunione dei beni fra coniugi (très approfondi et important). — *Arrigo Solmi.* Studi storici sulle istituzioni della Sardegna nel medio evo (instructif).

23. — Atti della r. Accademia dei Lincei. 5e série. Memorie della classe di scienze morali, storiche e filologiche. Vol. XVI, 1920. — Edoardo GALLI. Le Silène Marsias (étude critique sur le mythe de Marsias et de ses origines à la fois orientales et helléniques). = Fasc. 5. Vittorio ROSSI. Le manuscrit latin 8568 de la Bibliothèque nationale de Paris et le texte des lettres familières de Pétrarque.

24. — Nuova Rivista storica. Anno IV, fasc. 3, mai-juin 1920. — Ettore ROTA. Giacinto Romano (longue notice nécrologique sur la vie et les travaux de l'éminent professeur à l'Université de Pavie). — Giuseppe PRATO. La transformation économique et sociale du Piémont sous Charles-Albert. — Général FILARETI. Danton et Robespierre; étude de psychologie sociale; suite (sur Danton, l'auteur est d'accord avec Albert Mathiez). — Alessandro VISCONTI. Conservatisme juridique et jurisconsultes conservateurs (leçon d'ouverture d'un cours libre d'histoire du droit italien professé à l'Université de Pavie, 1919-1920). — Guido PORZIO. Une nouvelle histoire universelle

Digitized by Google

pour le grand public (parle de la *Weltgeschichte in gemeinverstændlicher Darstellung*, qui commence à paraître sous la direction de L. Moritz Hartmann; le tome I : Histoire ancienne de l'Orient, par E. G. Klauber, ne satisfera guère le grand public; celui-ci, au contraire, lira avec plaisir l'Histoire grecque d'Ettore Ciccotti). = C.-rendus : *R. Cessi.* « Regnum » ed « Imperium » in Italia; contributo alla storia della costituzione politica d'Italia dalla caduta alla ricostituzione dell' Impero romano d'Occidente (étudie le conflit entre la tendance impériale et la tendance germanique en Italie au temps d'Odoacre). — *Lionello Gommi.* Come Reggio venne in podestà di Bertrando del Poggetto, 1306-1326 (bon). = Fasc. 4 (juillet-août). A. B. Ottolenghi. La Pologne et le nouveau règlement international. — G. Paladino. Le gouvernement napolitain et la guerre de 1848; suite. — P. Silva. La première période de notre guerre (d'après un grand nombre d'ouvrages publiés en Italie sur les événements militaires jusqu'à Caporetto). — Guido Porzio. L'histoire romaine dans la *Weltgeschichte* de L. M. Hartmann (on admirera surtout la seconde partie due à Kromayer, qui expose la période qui s'étend de la première guerre punique à Dioclétien). = C.-rendu : *A. A. Trever.* A history of greek economic thought (bonne dissertation). = Fasc. 5 (septembre-octobre). A. M. Pizzagalli. Une page de l'histoire de la civilisation italienne : l'esprit et l'œuvre de Michele Kerbaker (sur la question védique et le Mahabbârata, le Faust de Gœthe et Gioberti). — Giuseppe Pardi. L'histoire démographique de Messine (depuis l'antiquité jusqu'aux invasions barbares). — Bruno Nardi. Les doctrines philosophiques de Pietro d'Albano; suite (l'averroïsme d'Albano). — C. M. Patrono. Études sur l'histoire de l'art (d'après la chronique byzantine de Jean Malala). — Gino Luzzato. L'histoire économique étudiée en Italie et à l'étranger. — Ettore Ciccotti. Athènes, république de prolétaires? (réponse à un article d'Arthur Rosenberg dans un journal socialiste de Berlin : *Freie Welt;* conclusion : Athènes ne saurait être définie une « république de prolétaires »; elle n'a nullement exercé la « dictature du prolétariat »). — C. B. Henri Berr et la *Revue de synthèse historique* (annonce et discute les articles parus dans la nouvelle série de cette Revue).

25. — Rendiconti della r. Accademia dei Lincei. Classe des sciences morales, historiques et philologiques. 5e série, t. XXVII, fasc. 11-12, novembre 1919. — G. Patroni. L'orphisme et les vases italiotes. — L. Mariani. La « Victoire » de Zaouia el Beda (description d'une belle statue grecque en marbre trouvée en Cyrénaïque). — A. Favaro. Un traité de Léonard de Vinci sur le mouvement et la mesure de l'eau. — Oreste Tommasini. Stefano Porcari gouverneur des provinces Campagna et Marittima (publie un bref de Nicolas V trouvé dans les registres du Vatican avec deux fac-similés). — G. Valenti. Pour l'avenir de l'Italie agricole. = T. XXVIII, fasc. 1-3, décembre 1919. Carlo C. Ferraris. Classification des personnes

Digitized by Google

morales de droit public. — L. CANTARELLI. Liste des proconsuls et des préfets de Constantinople (première partie contenant la liste chronologique des proconsuls jusqu'à l'abolition du proconsulat, 343-389). — C. BARBAGALLO. Les documents historiques de l'ancienne Rome (proteste contre le préjugé d'allure scientifique qui refuse d'admettre qu'il y ait eu des documents écrits à Rome dès l'époque des rois et qui dénie toute valeur aux documents muets, tels que le Ficus ruminalis de Romulus, le tugurium de Faustulus, le lupercale, etc. Les monnaies, les textes épigraphiques, les livres des pontifes, des rois et des magistrats, les actes du Sénat et des comices sont des sources de première importance. Ils ont été connus de Tite-Live, de Denys, de Plutarque, dont les récits méritent par conséquent d'être étudiés avec une critique respectueuse; on ne peut condamner leur témoignage à la légère ni déclarer de prime abord que les choses n'ont pu et par conséquent n'ont pas dû se passer comme ils les racontent). — Alessandro DELLA SETA. L'origine des Étrusques selon Hérodote et Hellanicus (faut-il opposer le témoignage d'Hérodote, qui voit dans les Tyrrhéniens des colons venus de Lydie par mer en Italie, à celui d'Hellanicus, conservé par Denys d'Halicarnasse, qui rapporte la fondation de l'Étrurie aux Pélasges? Non, car il paraît bien qu'Hérodote est ici précisément la source interprétée d'une façon arbitraire par Hellanicus). = Fasc. 4-6, mars 1920. Giovanni NICCOLINI. Sp. Thorius, tribunus plebis, et la Lex agraria de l'an 111 av. J.-C. (cette loi agraire a bien pour auteur Sp. Thorius, qui imposa le « vectigal » à l' « ager publicus »). — Ignazio GUIDI. Index hagiographique des « Acta martyrum et sanctorum » du P. Bedjan. — Ivo NORRERI. Sur les opuscules philosophiques d'Apulée (corrections au texte des éditeurs). = Serie quinta. Vol. XXIX, 1920, fasc. 1-3. — Enrico BIANCHI. Pour servir à une édition critique des « Epistolae metricae » de Pétrarque. — L. CASTIGLIONI. Études sur Xénophon. III. Notes sur le traité des revenus. — C. RICCI. Pier Desiderio Pasoloni (notice nécrologique avec une bibliographie de ses œuvres). = Fasc. 4-6. G. LUMBROSO. A propos d'une erreur judiciaire de l'époque alexandrine. — Biagio BRUGI. Cicéron jurisconsulte.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

France. — M. Ernest DENIS est mort le 5 janvier 1921. C'est une grande perte pour la science et pour le pays. Ancien élève de l'École normale supérieure (1867-1870), il passa ses thèses de doctorat en 1878. La thèse française sur *Hus et les Hussites* le sacra du premier coup historien des Slaves; et, comme Alfred Rambaud, après la publication de son *Histoire de Russie*, la même année que *Hus*, s'était tourné vers d'autres études, il se trouva d'emblée chef d'école. Le public, dont il ne fut connu qu'assez tard, nombre de ses collègues aussi, associaient comme d'instinct son nom à celui des Slaves, surtout des Serbes et des Tchèques, et les quelques articles nécrologiques que lui ont consacrés les journaux ne louent guère en lui que le spécialiste des études slaves.

Elles forment, en effet, la plus grande partie de son œuvre. Sa thèse fut suivie de deux importants ouvrages, chacun en deux volumes : *La Fin de l'indépendance bohême* (1890) et *La Bohême depuis la Montagne Blanche* (1903). Entre temps, il avait traduit du russe (1881) le premier volume de l'*Histoire des littératures slaves* de Pypin et Spasovic et donné à l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud plusieurs chapitres sur l'Europe orientale au moyen âge. Deux excellents volumes de haute vulgarisation scientifique, *La Grande Serbie* (1916) et *Les Slovaques* (1917), achèvent la série de ses travaux slaves, dont on voit l'importance.

Mais celle de ses travaux allemands n'est guère moindre. En trois volumes, d'apparence diverse, mais d'inspiration une (*L'Allemagne de 1789 à 1810*, 1896; *L'Allemagne de 1810 à 1852*, 1898; *La Fondation de l'Empire allemand*, 1906), il a retracé et expliqué la transformation par où le Saint-Empire romain germanique est devenu l'Empire prussien-allemand des Hohenzollern et de Bismarck. Sa contribution allemande à l'*Histoire générale*, qui traite de la Réforme, de la guerre de Trente ans et du XIX^e^ siècle, fait plus du double de ses chapitres slaves. *La Guerre* (1915) et *L'Allemagne et la paix* (1918) sont l'exact pendant de la *Grande Serbie* et des *Slovaques*. Quand on rapproche les dates auxquelles ont paru ces ouvrages, on remarque, entre les deux séries, comme une alternance régulière, une symétrie. Ce n'est pas effet du hasard, mais de la volonté ou de l'instinct. Les problèmes slaves se sont posés à M. Denis en fonction de la question allemande, et le cadre où il les a embrassés, le véritable sujet de son travail d'historien, est le problème de l'Europe centrale.

Le sentiment du devoir civique qui l'avait fait soldat en 1870, au sortir

Digitized by Google

de l'École normale supérieure, lui dicta, un an plus ta[illegible] choix de sa province de l'histoire. Pour se protéger contre les séculaires appétits de l'Allemagne, la diplomatie française, à sa grande époque, avait la maxime de s'entendre avec les États qui la flanquent à l'est comme nous la flanquons à l'ouest. L'abandon de cette règle salutaire nous avait coûté cher : y revenir était la condition de notre relèvement, de la revanche du droit. Entre la France et les Slaves, également menacés par le danger germanique, la solidarité des intérêts est évidente. C'est pour faire mieux connaître à notre pays ces alliés nécessaires en lui expliquant leur histoire que M. Denis partit en 1872 pour Prague, où, pendant trois ans, il amassa les matériaux de son histoire de Bohême. A Prague, le centre de la lutte du slavisme contre le germanisme, il prit la vue nette de l'ensemble du problème slave et de sa place parmi les grands problèmes européens. Lisant toutes les langues slaves, informé du mouvement historique et du mouvement des idées chez tous les peuples slaves, gardant entre eux une stricte impartialité et leur portant une égale sympathie, il leur a toujours prêché l'entente, la fraternité, l'oubli des vieux griefs historiques et des querelles mesquines, le devoir de s'élever à une vue européenne de leur situation et de leur mission.

Avant tout, il leur faut préserver leur indépendance, donc mettre obstacle à l'établissement d'une domination germanique dans l'Europe centrale. Le bassin danubien allemand, c'est l'Occident coupé des Slaves par un mur allemand allongé de la mer du Nord et de la Baltique à l'Adriatique, à l'Archipel et à la mer Noire; c'est l'Allemagne maîtresse d'une Europe divisée. Toute l'histoire de la marche d'Autriche depuis le temps des Babenberg est celle de cette poussée germanique et des résistances qu'elle rencontre. Toute l'histoire de la Bohême, de Jean Hus jusqu'à la fin de la guerre mondiale, est celle de l'effort par lequel le plus occidental et le plus exposé des peuples slaves cherche à arrêter le flot qui, s'il le submergeait, ferait sauter le pivot de toute leur défense européenne. Derrière son rempart de montagnes, la Bohême, qui commande les accès du moyen Danube, est le réduit de l'Europe centrale. Dans sa destinée est en jeu le sort de toute l'Europe centrale, sa liberté ou son asservissement au germanisme. C'est ce problème, auquel l'issue de la guerre de 1870 donnait une acuité nouvelle, qui est au fond de toute l'œuvre de M. Denis. Elle en présente les deux aspects, l'allemand et le slave, qui est ici surtout tchèque. Dans la conclusion de la *Fin de l'indépendance bohême*, il voit encore la solution par un compromis où « Tchèques et Allemands auront des sacrifices égaux à faire » (t. II, p. 666). Il ne croyait pas à la disparition de la monarchie autrichienne, et il ne la souhaitait pas. Dans les tout derniers jours de juillet 1914, il se refusait encore à croire qu'elle ferait la folie de se river pour toujours à l'Allemagne et de courir pour elle la terrible aventure de la guerre. Dès qu'elle s'y fut jetée ou laissé jeter, il reconnut que l'alternative

Digitized by Google

était : domination germanique ou affranchissement des Slaves par la destruction de l'Autriche-Hongrie. Nul plus que lui n'a contribué par son travail de guerre, ses livres, ses conférences, ses articles, à faire comprendre au public cet aspect nouveau du problème dont depuis trente-cinq ans ses grands ouvrages avaient retracé les origines et le développement. Mais il n'a désespéré de l'Autriche qu'après qu'elle se fut abandonnée elle-même et au moment où son maintien, sous quelque déguisement que ce fût, ne pouvait plus signifier que la mainmise de l'Allemagne sur l'Europe centrale, c'est-à-dire le plus grand péril pour les Slaves, mais aussi et surtout pour la France.

M. Denis n'a jamais été un historien impassible. Nul n'a eu plus que lui le souci de la vérité scientifique et de l'impartialité historique. Mais, à son sens, impartialité ne signifiait pas indifférence, et, entre le bien et le mal, les intentions droites et les intrigues perfides, il ne se croyait pas le droit de rester ou même de paraître neutre. Il avait pour le travail minutieux et précis des érudits beaucoup de respect, mais il ne se sentait, quant à lui, attiré que vers les vastes sujets où se découvre à l'historien toute la vie, toute l'âme d'un peuple. Ses dons littéraires, où il aimait à voir l'héritage latin de sa ville natale de Nîmes, l'y servaient à souhait : composition élégante et ferme, analyse psychologique pénétrante et fine, style très souple et varié, abondant en trouvailles pittoresques, en comparaisons ingénieuses, en traits piquants; la richesse de sa nature, un sentiment profond de la poésie et de la musique, l'intelligence et le goût des problèmes religieux ou philosophiques donnent à tel chapitre de la *Fin de l'indépendance bohême* ou de la *Formation de l'Empire allemand* la rare valeur d'un tableau achevé d'histoire de la civilisation. Les livres de M. Denis ont le grand mérite de faire réfléchir et penser. Certains les trouvaient un peu trop passionnés. Il reconnaissait de bonne grâce que l'enthousiasme ou l'indignation l'entraînait parfois un peu plus loin qu'il n'eût voulu. Mais la sûreté de ses jugements n'en souffrait guère. Le plus grand éloge qu'on puisse faire de son œuvre, n'est-ce pas qu'elle donne aujourd'hui encore dans toutes ses parties, et certaines datent de trente ou trente-cinq ans, une impression de solidité, de force, de vérité ou de vie?

Pendant la guerre, le devoir civique s'imposa à M. Denis sous une nouvelle forme : expliquer au peuple français le sens et l'enjeu de la lutte, rassurer sa conscience, tremper son courage, lui montrer pourquoi la victoire était certaine et comment il faudrait en user. Avec M. Durkheim, il publia d'abord la lumineuse brochure *Qui a voulu la guerre?* qui démontrait scientifiquement la préméditation de l'attaque allemande. Ensuite, il écrivit sa *Guerre*, qui fut pour tant d'entre nous une révélation. Plein d'un sujet qui était l'étude de toute sa vie, il rédigeait d'un jet, sans presque se corriger, avec une facilité, une verve, un élan, que jamais encore on ne lui avait vus, achevant en quelques semaines, improvisant presque ce livre qui soutient sans

Digitized by Google

fléchir, et presque avec avantage, la comparaison avec les savants ouvrages d'autrefois, sans lesquels d'ailleurs il n'aurait pas pu l'écrire. Ses trois autres livres de guerre, faits de même, ont les mêmes qualités et ont eu le même succès. Cependant il se prodiguait dans les conférences, dans les réunions consacrées aux questions slaves, il donnait la vie à l'Institut d'études slaves de la Sorbonne en y organisant, dans les hivers 1915-1916 et 1916-1917, des séries de leçons publiques consacréee aux peuples slaves, il fondait, en 1917, le *Monde slave*, qui vécut un an, et dont aucun numéro mensuel n'a paru sans au moins un article de lui, il écrivait pour le Comité d'études fondé en 1917 pour préparer les dossiers de la délégation française à la Conférence de la Paix des notes sur les pays rhénans et sur la Pologne. Si l'on songe qu'à la déclaration de guerre il avait plus de soixante-cinq ans, que depuis des années il se sentait fatigué et mal portant, qu'au premier mois de la guerre son plus jeune fils avait été tué et que peu de mois après son gendre tombait à son tour, on admirera, comme les ont admirées tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre, tant d'énergie, de puissance de travail, d'abnégation civique.

Il avait été l'historien des Tchèques; il devint, à la guerre, l'ardent défenseur de leur droit à l'indépendance, et il est un de leurs libérateurs. Fort bien averti de la situation dans le pays et dans la monarchie, il lança, le 1er mai 1915, le premier numéro de la *Nation tchèque*, revue de quinzaine qu'il a dirigée et nourrie d'articles pendant deux ans, pour la remettre ensuite, l'œuvre préparatoire accomplie, aux mains de M. Beneš, alors secrétaire général du Conseil national des pays tchécoslovaques. « Elle nous a », disait la rédaction de la *Nation* en prenant congé de ses lecteurs, la tâche accomplie, au mois d'août 1919, « gagné la base sur laquelle nous avons pu construire tout notre système de propagande pour arriver à l'indépendance politique ». Elle ajoutait justement : « Si M. Denis a travaillé pour la Bohême, il n'a, au fond, travaillé que pour la France... Si l'on examine le problème des relations franco-tchèques actuelles, partout, dans tous les domaines, le nom de M. Denis apparaît ». Lorsqu'en 1872 Palacky, le patriarche de la nation tchèque, accueillait affectueusement le jeune Français qui, de si loin, venait s'instruire dans cette histoire tchèque, qu'il n'avait pu lui-même mener que jusqu'en 1526, il se préparait, sans le savoir, un continuateur, et à sa nation un libérateur. Traduite en tchèque, l'histoire de Bohême de M. Denis est tenue là-bas pour une histoire nationale. Dans ses moments d'hésitation et de doute, le courage tchèque s'est relevé à sentir qu'au dehors un grand savant, un grand ami s'occupait de la nation oubliée et opprimée. Tout pénétrés de l'irrésistible sympathie qui, dès l'abord, avait porté le patriote français vers le peuple slave qui a le plus rudement subi et le plus énergiquement arrêté les assauts du germanisme, le descendant des fidèles des Églises du Désert vers la nation de Hus et des « combattants de Dieu », ses livres avaient, en Occident, gagné aux Tchèques l'estime des gens instruits. Sans le travail de M. Denis, celui de l'avant-

Digitized by Google

guerre et celui de la guerre, l'idée de l'indépendance tchécoslovaque, c'est-à-dire de la destruction de l'Autriche-Hongrie, qui heurtait tant d'intérêts et surtout tant de préjugés, se serait-elle imposée aux nations et aux diplomaties? Sans lui, en tout cas, la France n'occuperait pas dans l'amitié de la nouvelle République tchécoslovaque la place hors de pair qu'elle y tient. Le service que M. Denis a rendu ainsi à la France par l'œuvre de toute sa vie, combien de Français le connaissent? A peine réunie, l'Assemblée nationale de la République tchécoslovaque indépendante lui envoyait une adresse de reconnaissance : « Si, jusqu'à cette guerre terrible, vos œuvres étaient la propriété plutôt des classes intellectuelles, pendant cette guerre elles se sont répandues dans les maisons des ouvriers et des artisans des villes et dans celles des paysans de nos villages. Notre peuple entier le lisait pieusement, comme des livres sacrés... Aux premiers jours de notre bonheur, nous nous empressons de vous exprimer l'amour de toute la nation, nous nous inclinons respectueusement devant vous et vous souhaitons de vivre longtemps en bonne santé et en pleine force, pour que nous puissions, par des actes accomplis dans notre libre République, sous votre judicieux regard, vous prouver que nous n'étions pas indignes de votre travail et de votre amour. »

Le simple professeur qui recevait cet exceptionnel témoignage du respect et de l'affection de tout un peuple avait eu une carrière unie, régulière, heureuse, rien de plus : dans plusieurs lycées, à la Faculté des lettres de Grenoble en 1882, à celle de Bordeaux en 1886, depuis 1895 à la Sorbonne, où le sûr jugement de M. Liard l'avait appelé à suppléer dans la chaire d'histoire moderne et contemporaine M. Rambaud, auquel il succéda en 1905. Vers la fin de 1919, il eut la grande joie de voir se réaliser un rêve qu'il caressait depuis de longues années, s'ouvrir sous sa direction un Institut d'études slaves destiné à coordonner et à multiplier les enseignements slaves à Paris, à faire de Paris le centre étranger des études slaves. Il comptait s'y consacrer tout entier et peut-être écrire en même temps cette *Histoire de Russie* dont il parlait volontiers et qui, conçue sur le modèle de sa *Grande Serbie*, aurait rendu d'immenses services à notre opinion mal éclairée et souvent désorientée.

A la fin de l'année scolaire 1919-1920, il prit un congé d'un an, préface de la retraite. Les Universités de Prague et de Belgrade lui avaient demandé de venir chacune pendant quelques mois occuper l'une de leurs chaires : en même temps qu'un devoir patriotique, c'était pour lui un bonheur de répondre à leur appel, de revoir désormais libres et assurés de l'avenir ces peuples slaves qu'il avait aimés et aidés alors qu'ils étaient faibles et opprimés. L'accueil qu'il reçut à Prague a frappé tous ceux qui y ont assisté : connaissant sa réputation, ils ne s'attendaient pourtant pas à pareille explosion d'enthousiasme et d'amour. Lui-même en resta surpris; ce fut sa dernière grande joie. Le voyage avait été assez pénible. Pour répondre à tout ce qu'on attendait de lui,

Digitized by Google

leçons, conférences, manifestations françaises, il se prodigua plus que ne le permettaient ses forces. Au bout de six semaines, il lui fallut quitter Prague, où il avait projeté de passer trois mois et, au lieu de la route de Varsovie, prendre celle de Paris où il devait subir une opération. Celle-ci parut d'abord avoir réussi, mais brusquement le mal s'aggrava et l'emporta, deux jours après qu'il avait accompli sa soixante-douzième année.

« Si, pour l'homme qui a consacré toute sa vie à lutter pour des idées, il n'est pas de plus haute récompense que d'assister à leur triomphe; si, pour le savant qui n'a jamais voulu être qu'un savant, il n'est pas de plus rare fortune que de voir ses conclusions vérifiées par l'expérience et transformées en principes d'action et de vie, M. Denis reçoit aujourd'hui la plus haute des récompenses et connaît la plus rare des fortunes. » De ces paroles que la *Nation tchèque* lui consacrait, il y a deux ans, à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, rapprochons ces passages de sa lettre au président Masaryk, écrite le 1er décembre, au moment de repartir pour la France : « J'ai eu l'occasion de dire que mon voyage à Prague avait été pour moi un rêve... Je serais presque gêné de la disproportion qui existe entre mes services réels et le souvenir qu'on veut bien en garder ici, si je ne savais que ce n'est pas à ma personne que s'adressent les hommages qui viennent vers moi, mais à ma patrie bien-aimée... J'espère que quelque temps de repos en France rétablira ma santé. Je voudrais alors revenir et reprendre mes voyages et mes études... Si cependant mon espoir ne se réalisait pas, je n'aurais pas à me plaindre de la fortune. » Si son œuvre, en effet, n'était pas achevée, il savait du moins qu'elle était complète. Le vide que fait sa mort ne sera pas comblé : sa direction, ses conseils, son expérience, son autorité étaient encore indispensables. Mais il survivra dans ses livres, qui, de longtemps, ne seront pas dépassés, dans ses créations, que continuera d'animer sa pensée, dans le noble exemple d'une vie toute de probité scientifique et de haute dignité morale, et dans les services inestimables qu'il a rendus à son pays.

Louis EISENMANN.

— M. le comte Robert DE LASTEYRIE, membre de l'Institut, président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, est mort le 29 janvier 1921; nous lui consacrerons une notice dans notre prochaine livraison.

— M. l'abbé GIRAUD a soutenu ses thèses pour le doctorat ès lettres en Sorbonne en novembre dernier; elles sont intitulées : *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV* et *Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793*. Elles ont valu à leur auteur le grade de docteur avec la mention très honorable. — Le Conseil de l'Université a décerné à M. l'abbé Giraud le prix triennal de 3,000 fr. fondé par Mme la marquise Arconati-Visconti, en mémoire de son père Alphonse Peyrat.

Digitized by Google

Italie. — L'Institut royal des sciences, lettres et arts de Venise a formé le dessein de composer un Supplément italien au Glossaire de Ducange; on y réunira les mots qui manquent dans Ducange et qui sont fournis par des diplômes, chartes et autres documents semblables entre 476 et 1321. MM. Crescini, Lazzarini, Medin et Tamassia se sont associé, pour ce travail, M. Ussani, professeur à l'Université de Padoue. Cette initiative, qu'on ne saurait trop encourager, rendra plus facile la tâche, beaucoup plus lourde, que s'est imposée l'Association internationale des Académies. Comme on le sait en effet, cette Association a décidé en principe de refondre entièrement le *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis.*

— La *Nouvelle Revue d'Italie*, fondée à Rome par M. H. Mereu, est maintenant dirigée par MM. Mignon et Lémonon, deux spécialistes des questions italiennes, qui donneront à cette publication un nouvel intérêt et lui assureront une large diffusion.

— Depuis 1915 paraît à Rome, sous les auspices du « Ministero delle Colonie », un *Notiziario archeologico* où l'on rend compte des fouilles et découvertes opérées par les Italiens dans la Libye et la Tripolitaine.

— Le Dr Thomas Ashby a résumé les découvertes archéologiques faites récemment en Italie, surtout en Sicile et en Sardaigne, en deux longs articles insérés dans le supplément littéraire du *Times*, le 15 et le 22 janvier 1920.

Roumanie. — Nous avons le très vif regret d'annoncer, un peu tardivement, la mort d'un de nos plus anciens et fidèles collaborateurs, M. Alex.-D. Xénopol, un des premiers historiens de la Roumanie. Nous lui consacrerons une notice dans notre prochaine livraison.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Blanchet (*Adrien*). Mémoires et notes de numismatique, 2e série, 137.
Curtis (*L.*). The commonwealth of nations, 306.
Estève (*Louis*). L'hérédité romantique dans la littérature contemporaine, 2e édit., 334.
Hill (*J. F.*). Coins and medals, 147.
Lange (*Christian L.*). Histoire de l'internationalisme, 131.
Lévy (*Raphaël-Georges*). La juste paix ou la vérité sur le traité de Versailles, 140.
Marshall (*R. L.*). The historical criticism of documents, 338.
Maunier (*René*). Manuel bibliographique des sciences sociales et économiques, 132.
Schrader. Voir *Vivien de Saint-Martin*.
Stern (*Alfred*). Geschichte Europas von 1848 bis 1871, t. I et II, 316.
Study manual for european history, 137.
Thorndyke (*Lynn*). Medieval Europe, 137.
Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Hongrie, 335.
Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Turquie, 335.
Vignaud (*Henry*). The Columbian tradition of the discovery of America and of the part played therein by the astronomer Toscanelli, 107.
Vivien de Saint-Martin et *Schrader*. Atlas universel de géographie, 334.

HISTOIRE DE LA GUERRE.

Corbett (*Julian S.*). Naval operations. T. I : To the battle of the Falklands, 326.
Groos (*O.*). Der Krieg in der Nordsee, 338.
Kautzky. Comment s'est déclanchée la guerre mondiale, 139.
Newbolt (*Henry*). A naval history of the war, 1914-1918, 338.
Pierrefeu (*Jean de*). Trois ans au Grand Quartier général, par le rédacteur du communiqué, 139.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

Carcopino (*J.*). La loi de Hiéron et les Romains, 103.
Frazer (*J. G.*). Folklore in the Old Testament, 98.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

Colani (*T.*). En Prusse il y a trente ans, 1886-1888, 324.
Complot (le) germano-bolcheviste, 335.
Gooch (*G. P.*). Germany and the french Revolution, 97.
Huard (*Gustave*). L'évolution de la bourgeoisie allemande, 312.

HISTOIRE D'AUTRICHE.

Hauf-Hof-und Staats Archiv in Wien, 134.
Leger (*Louis*). Histoire de l'Autriche-Hongrie, nouvelle édition, 141.

HISTOIRE DE CHINE.

Hovelaque (*E.*). La Chine, 151.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Almanach catholique français pour 1921, 337.
Baudrillart (Mgr *Alfred*). Benoît XV, 138.
Leman (*Auguste*). Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635, 115.
— Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634, 115.
Lemmens (*P. Leonhard*). Die Heidenmissionen des Spætmittelalters, 150.
Little (*A. G.*). A Guide to the franciscan studies, 147.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

Burnam (*John M.*). Palæografia iberica, 2e fasc., 148.

Digitized by Google

Echegaray (*José*). Recuerdos, 127.
Marin (*Fernando*), abad de Nájera. Voir *Pacheco y de Leyva* (*Enrique*).
Pacheco y de Leyva (*Enrique*). La politica española en Italia. Correspondencia de don *Fernando Marin*, abad de Nájera, con Carlos I. T. I : 1521-1524, 113.

HISTOIRE DE FRANCE.

Aubert (*Marcel*). Noyon et ses environs, 139.
Aulard (*Alphonse*). La Révolution française et le régime féodal, 79.
Bauer (*W.*). Un Allemand en France sous la Terreur. Souvenirs de *Frédéric-Chrétien Lauckhard*, 1792-1794, 94.
Bémont (*Charles*). La Guyenne pendant la domination anglaise, 1152-1453, 147.
Boinet (*Amédée*). Saint-Quentin, Verdun et Saint-Mihiel, 139.
Boyé (*Pierre*). Lettres inédites du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, à Jacques Hulin, son ministre en cour de France, 1733-1766, 142.
Dehérain (*Henri*). Silvestre de Sacy et ses correspondants, 141.
Denys-Buirette (*A.*). Les questions religieuses dans les cahiers de 1789, 84.
Dubreuil (*Léon*). L'idée régionaliste sous la Révolution, 83.
Ducros (*Louis*). Jean-Jacques Rousseau, t. III, 77.
Enlart (*Camille*). Hôtels de ville et beffrois du nord de la France, 139.
Fabre d'Églantine. Œuvres politiques; publ. par *Ch. Vellay*, 93.
Godefroy (*Jean-E.*). Les Bénédictins de Saint-Vanne et la Révolution, 87.
Grente (abbé *Joseph*). Les martyrs de septembre 1792 à Paris, 86.
Haarhoff (*Théodore*). Schools of Gaul, 105.
Hugues (*Pierre-Edmond*). Un impôt sur le revenu sous la Révolution. Histoire de la contribution patriotique dans le Bas-Languedoc, 82.
Kastener (*Jean*). Reubell à Plombières, 142.
Lauckhard (*Frédéric-Chrétien*). Souvenirs; trad. par *W. Bauer*, 94.
Lavisse (*Ernest*). Histoire de France contemporaine, t. I, par *Ph. Sagnac*; t. II par *G. Pariset*, 337.
Lemasson (*Auguste*). Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc, guillotinés en 1794 ou déportés à Rochefort et à l'île de Ré, 146.
Livret de l'étudiant pour l'Université de Paris, 1921, 189.
Marion (*Marcel*). Histoire financière de la France depuis 1715. T. II : 1789-1792, 81.
Mathiez (*Albert*). Danton et la paix, 92.
— Études robespierristes. La conspiration de l'étranger, 91.
Malhorez (*J.*). Les étrangers en France sous l'ancien régime, t. I, 122.
Montesson. Publications faites par Marie-Charles, vicomte de Montesson, 145.
Pariset (*G.*). Voir *Lavisse* (*Ernest*).
Poulet (*Henry*). L'esprit public à Thann pendant la Révolution, 142.
Pouthas (*Charles-H.*). Les élections de Guizot dans le Calvados, 144.
Ramon (*Gabriel-G.*). Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg, 89.
Ricaud (abbé). Un régime qui finit, 144.
— La Bigorre et les Hautes-Pyrénées pendant la Révolution, 145.
Robin (*Joseph*). Le roi de la Vendée, François-Athanase Charrette, lieutenant général de l'armée royale, 1763-1796, 96.
Rosnoblet-Schutzenberger (*H.*). Autour du poêle, 144.
— Gens d'Alsace, 144.
Sageret (*Émile*). Le Morbihan et la chouannerie morbihannaise sous le Consulat, 96.
Sagnac (*Ph.*). Voir *Lavisse* (*Ernest*).
Sevestre (*Émile*). Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie, 1787-1801, 88.
Stewart (*H.-F.*). Les lettres provinciales de Blaise Pascal, 335.
Vellay (*Charles*). L'élite de la Révolution. Œuvres politiques de *Fabre d'Églantine*, 93.
Waquet (*Henri*). Vieilles pierres bretonnes, 145.
Webster (*Nesta H.*). The french Revolution; a study in democracy, 78.
Welvert (*Eugène*). Le secret de Barnave. Barnave et Marie-Antoinette, 90.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

A good short debate between winner and waster, 148.
Baldwin (*J. Fr.*). Voir *Leadam* (*I. S.*).
Ballard (*Adolphus*). An eleventh century inquisition of Saint-Augustine's, Canterbury, 66.
Barker (*Ernest*). Ireland in the last fifty years, 1866-1918, 304.

Digitized by Google

Blackman (*John*). Henry VI; trad. par *M. James*, 71.
Book (the) of Common prayer; édit. *J. N. Dalton*, 277.
Boutet de Monvel (*Roger*). Grands seigneurs et bourgeois d'Angleterre, 291.
Bradley (*Harriett*). The enclosures in England, 287.
Braithwaite (*William C.*). The beginnings of Quakerism, 277.
Browne (*G. F.*). The venerable Bede, 266.
Buick (*T. Lindsay*). The treaty of Waitangi, or how New Zealand became a British colony, 305.
Burgess (*Walter H.*). John Robinson, pastor of the Pilgrim fathers, 276.
Burrage (*Champlin*). An answer to John Robinson of Leyden by a fellow puritan, 276.
Butler (*William F. T.*). Confiscation in irish history, 302.
Cannon (*Henry Lewin*). The great roll of the Pipe, 1241-1242, 69.
Chapman (*A. B. Wallis*). The black book, Southampton, 1388-1620, 74.
Cunningham (*W.*). Monuments of english municipal life, 338.
Cutts (*Edward L.*). Parish priests and their people in the middle ages in England, 271.
Czarnowski (*S.*). Le culte des héros et ses conditions sociales. Saint Patrick, héros national de l'Irlande, 298.
Dalton (*John Neale*). The Book of common prayer, 277.
Daniels (*George W.*). The early english cotton industry, 288.
Davies (*James Conway*). The baronial opposition to Edward II, 284.
Deanesly (*Margaret*). The Lollard Bible and other medieval biblical versions, 269.
Dicey (*Albert V.*) et *Rait* (*Robert S.*). Thoughts on the union between England and Scotland, 298.
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, fasc. 13 (Angleterre), 146.
Duffy (*George Gavan*). La République d'Irlande et la presse française, 304.
Dunlop (*Robert*). Ireland under the Commonwealth, 301.
Farrer (*William*). An outline itinerary of king Henry I, 279.
— Early Yorkshire charters, 68.
— Feudal Cambridgeshire, 68.
Field (*John Edward*). The english liturgies of 1549 and 1661, 278.
Filliatre (*Charles*). Gerberon, éditeur janséniste des œuvres de saint Anselme, 267.
Filliatre (*Charles*). La philosophie de saint Anselme, 266.
Fletcher (*J. S.*). The Cistercians in Yorkshire, 267.
— Leeds, 148.
— Sheffield, 148.
Fortescue (*J. W.*). A history of the British army, t. IX et X, 289.
Gasquet (cardinal). A history of the Venerable english College, Rome, 272.
Gillespie (*James E.*). The influence of oversea expansion of England to 1700, 292.
Gilson (*Julius P.*). A student's guide to the mss. of the British Museum, 147.
Gidden (*Henry W.*). The letters patent of Southampton. T. II : 1415-1617, 74.
Graham (*John W.*). The faith of a Quaker, 277.
Gras (*Norman Scott Brien*). The early english customs system, 286.
Hamilton (Lord *Ernest*). The irish rebellion of 1641, 302.
Hammond (*J. L.* et *Barbara*). The skilled labourer, 1760-1832, 124.
Hassall (*Arthur*). British history chronologically arranged, 146.
Hickson (Miss). Ireland in the seventeenth century, 301.
Hill (*Ninian*). The story of the scottish church from the earliest times, 296.
Holloway (*Henry*). The Reformation in Ireland, 300.
Horrocks (*J. W.*). The assembly books of Southampton. T. I : 1602-1608, 74.
Hughes (*Edward A.*). Britain and Greater Britain in the nineteenth century, 304.
Hyland (*St. George Kieran*). A century of persecution under Tudor and Stuart sovereigns, 76.
James I. The political works; publ. par *Ch. H. Mac Ilwain*, 75.
James (*M.*). Voir *Blackman* (*John*).
Jenkins (*Claude*). Ecclesiastical records, 147.
Jenks (*Edward*). The government of the British empire, 1917, 304.
Jones (*H. S. V.*). Spenser's defense of Lord Grey, 147.
— (*Paul van Brunt*). The household of a Tudor noble man, 291.
— (*Rufus M.*). The story of George Fox, 276.
Keiser (*Albert*). The influence of Christianity on the vocabulary of old english poetry, 147.
Kingsford (*Charles Lethbridge*). Voir *Stonor*.
Leadam (*I. S.*) et *Baldwin* (*J. Fr.*).

Digitized by Google

Select cases before the king's Council, 1243-1482, 71.
Mac Even (*Alexander R.*). A history of the church of Scotland, 297.
Mac Ilwain (*Charles Howard*). Voir *James I.*
Mackie (*R. F.*). Scotland, from the earliest times to the death of Scott, 297.
Mac Neill (*J. G. Swift*). The constitutional and parliamentary history of Ireland till the Union, 303.
Manning (*Bernard*). The people's faith in the time of Wyclif, 271.
Mason (*Arthur James*). What became of the bones of saint Thomas? 268.
— (*Thomas*) et *Nightingale* (*B.*). New light on the Pilgrim story, 276.
Masterman (*J. H. B.*). Birmingham, 148.
Menzies (*Lucy*). St. Columba of Iona, 265.
Moore (*Norman*). The history of S. Bartholomew's hospital, 293.
Morison (*J. L.*). British supremacy and Canadian self-government, 305.
Mowat (*R. B.*). Henry V, 280.
Murray (*Robert H.*). A short guide to some mss. in the library of Trinity College, Dublin, 147.
Neilson (*N.*). A terrier of Fleet, Lincolnshire, 70.
Nightingale (*B.*). Voir *Mason* (*Thomas*).
O'Brien (*George*). The economic history of Ireland in the eighteenth century, 303.
— The economic history of Ireland in the seventeenth century, 303.
O'Donnell (*Manus*). Life of Columcille; publ. par *A. O'Kelleher* et *G. Schœpferle*, 265.
O'Donoghue. The story of Bethlehem hospital from its foundation in 1247, 295.
O'Kelleher (*A.*) et *Schœpferle* (*G.*). Voir *O'Donnell* (*Manus*).
Orpen (*Goddard Henry*). Ireland under the Normans, t. III et IV, 299.
Palgrave (*Francis*). Collected historical works: publ. par Sir *Inglis Palgrave*, t. I et II, 278.
Penney (*Norman*). The household account book of Sarah Fell of Swarthmoor Hall, 277
Pilgrim (the) Fathers: their history and their connection with Southampton, 1620-1920, 276.
Pollard (*A. F.*). The evolution of Parliament, 285.
Pollen (*John Hungerford*). The english Catholics in the reign of Queen Elizabeth, 1558-1580, 273.
Prentout (*Henri*). Histoire d'Angleterre, 146.
Rait (*Robert S.*). Voir *Dicey* (*Albert V.*).
Roberts (*K.* et *R.*). Peterborough, 147.
Round (*John H.*). Rotuli de dominabus et pueris et puellis de XII comitatibus, 1185, 69.
Salmon (*A. L.*). Plymouth, 147.
Salzman (*L. F.*). Henry II, 279.
Samuel (*Arthur Michael*). The herring; its effects on the history of Britain, 288.
Saurat (*Denis*). La pensée de Milton, 282.
— Blake and Milton, 282.
Schœpferle (*G.*). Voir *O'Kelleher* (*A.*).
Scott (*Archibald B.*). St. Ninian, apostle of the Britons and Picts, 264.
— The Pictish nation, its people and church, 264.
Stead (*T.*). Itinerarium regis Ricardi, 147.
Stonor. The Stonor letters and papers, 1290-1483; publ. par *Ch. L. Kingsford*, 72.
Tait (*James*). The chartulary or register of the abbey of St. Werburgh, Chester, 67.
Temperley (*Gladys*). Henry VII, 281.
Terreur rouge (la) en Irlande : les massacres de Dublin, 304.
Terry (*Charles Sandford*). A history of Scotland to the disruption, 1843, 297.
Tout (*T. F.*). The captivity and death of Edward of Carnarvan, 281.
— Chapters in the administrative history of medieval England, 283.
Trotter (*Eleonor*). Seventeenth century life in the country parish, 291.
Twemlow (*J. A.*). Liverpool town books. Vol. I : 1550-1571, 72.
Unwin (*George*). Finance and trade under Edward III, 286.
Usher (*Abbott Payson*). An introduction to the industrial history of England, 287.
— (*Roland G.*). The Pilgrims and their history, 275.
Villard (*Léonie*). La femme anglaise au XIX^e^ siècle et son évolution, d'après le roman anglais contemporain, 148.
Westlake (*H. F.*). The parish guilds of mediæval England, 270.
Whitney (*J. P.*). The episcopate and the Reformation, 274.
Williams (*Llewellyn*). The making of modern Wales, 295.
Wilson (*James M.*). The Worcester liber albus, 337.
Wood (*H.*). A guide to the records deposited in the P. Record office of Ireland, 148.
— (*William*). Select British documents of the Canadian war of 1812, 305.

Digitized by Google

Woolley (*Reginald Maxwell*). The « Officium » and « Miracula » of Richard Rolle of Hampole, 268.
Wylie (*James Hamilton*). The reign of Henry V. T. II : 1415-1416, 280.

HISTOIRE D'ITALIE.

Alazard (*Jean*). Or san Michele, 139.
Hourticq (*Louis*). La jeunesse de Titien, 110.
Roper (*Esther G.*). Select extraits illustrating Florentine life, 147.

HISTOIRE D'ORIENT.

Bareilles (*Bertrand*). Un Turc à Paris, 1806-1811; relation de voyage et de mission de Mouhib Effendi, ambassadeur extraordinaire de Sélim III, 335.
Czaplicka (*M. A.*). The Turks of Central Asia in history and at the present day, 119.
Inostranzev. Iranian influence on moslem literature; trad. du russe par *G. K. Nariman*, 149.
Massé (*H.*). Essai sur le poète Saadi, 149.
Miller (*William*). The latin Orient, 147.
Nariman (*G. K.*). Voir *Inostranzev*.
Quackenbos (*G. P.*). The sanskrit poems of Mayurâ, with Bâna's Candiçataka, 150.

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Blook (*P. J.*). Willem de eerste, prins van Oranje, 2e partie, 309.

HISTOIRE DE RUSSIE.

Daudet (*Ernest*). L'avant-dernier Romanoff : Alexandre III, 129.
Destrée (*Jules*). Les fondeurs de neige, 333.
Duchesne (*E*). Le Stoglav ou les Cent chapitres, 339.
Verstraete (*Maurice*). Mes cahiers russes, 333.

HISTOIRE DE SUISSE.

Gagliardi (*E.*). Der Anteil der Schweizer an den italienischen Kriegen, 1494-1516, t. I, 307.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

BOISSONNADE (P.). Le mouvement commercial entre la France et les îles Britanniques au XVI^e siècle; *suite et fin* 1

GANSHOF (François-L.). Étude sur l'administration de la justice dans la région bourguignonne, de la fin du X^e siècle au début du XIII^e 193

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

COMBET (Joseph). Les fêtes à Nice sous le premier Empire. 257

HALPHEN (Louis). Études critiques sur l'histoire de Charlemagne. VII et VIII 28, 219

LEDEUIL D'ENQUIN (J.). Captivité en France de Georges d'Autriche, grand-oncle de Charles-Quint, 1541-1543 248

BULLETIN HISTORIQUE.

Histoire de France. Révolution, par Rod. REUSS . . . 77

Histoire de Grande-Bretagne, par Ch. BÉMONT . . . 66, 264

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BLOK (P.-J.). Willem de eerste, prins van Oranje, 2^e partie (**Albert Waddington**) 309

CARCOPINO (J.). La loi de Hiéron chez les Romains (**A. Piganiol**) 103

COLANI (T.). En Prusse il y a trente ans, 1886-1888 (**Chr. Pfister**) 324

CORBETT (Sir Julian S.). Naval operations. T. I : To the battle of the Falklands (**Joannès Tramond**) . . 326

CZAPLICKA (M.-A.). The Turks of Central Asia in history and in the present day (**Gaston Cahen**) 119

DAUDET (Ernest). L'avant-dernier Romanoff : Alexandre III (**E. Duchesne**) 129

[SUPPLÉMENT AU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1920.]

Digitized by Google

Pages

DESTRÉE (Jules). Les fondeurs de neige. Notes sur la révolution bolchevique à Pétrograd pendant l'hiver 1917-1918 (**E. Duchesne**) 332

ECHEGARAY (José). Recuerdos (**Jean Régné**) 127

FRAZER (Sir J.-G.). Folklore in the Old Testament (**Ch. Guignebert**). 98

GAGLIARDI (E.). Der Anteil der Schweizer an den italienischen Kriegen, 1494-1516; t. I (**V. van Berchem**). 307

HAARHOOF (Théodore). Schools of Gaul (**Ch. Lécrivain**) . 105

HAMMOND (J.-L. et Barbara). The skilled labourer, 1760-1832 (**P. Devinat**) 124

Haus (das) Hof-und Staats Archiv in Wien (commandant **Weil**). 134

HOURTICQ (Louis). La jeunesse de Titien (**J. Alazard**). . 110

HUARD (Gustave). L'évolution de la bourgeoisie allemande (**Rod. Reuss**) 312

LANGE (Christian-L.). Histoire de l'internationalisme (**Henri Hauser**). 131

LEMAN (Auguste). Urbain VIII et la rivalité de la France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635 (**Jules Gay**) 115

— Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France, de 1624 à 1634 (**Id.**) 115

MATHOREZ (J.). Les étrangers en France sous l'ancien régime (**H. Hauser**). 122

MAUNIER (René). Manuel bibliographique des sciences sociales ét économiques (**Id.**) 132

PACHECO Y DE LEYVA (Enrique). La politica española en Italia, 1521-1524 (**Alf. Morel-Fatio**) 113

STERN (Alfred). Geschichte Europas von 1848 bis 1861; t. I et II (**Louis Eisenmann**) 316

VERSTRAETE (Maurice). Mes cahiers russes (**E. Duchesne**). 332

VIGNAUD (Henry). The Columbian tradition of the discovery of America (**L. Gallois**) 107

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire d'Autriche-Hongrie (Ch. BÉMONT) 141

Histoire d'Espagne 148

Histoire d'Extrême-Orient (P. MASSON-OURSEL) 149

Histoire de France (Ch. BÉMONT, Ch. DARTIGUE, A. GAZIER, Chr. PFISTER) 141, 335

Digitized by Google

Pages
Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN) . 146, 337
Histoire de Russie (Louis LEGER) 339
Histoire générale (F. BALDENSPERGER, Ch. BÉMONT) . . 137, 334
Histoire de la Guerre (Ch. BÉMONT, Chr. PFISTER) . . . 139

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

BELGIQUE.

1. Académie royale. Bulletin de la classe des lettres . . 163
2. Bulletin de l'Institut historique belge de Rome . . . 164

ÉTATS-UNIS.

1. American historical review (the) 164

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 353
2. Anjou historique (l') 158
3. Annales de la Société des lettres des Alpes-Maritimes. 354
4. Annales révolutionnaires. 152, 340
5. Bulletin de la Soc. de l'hist. du protestantisme français. 340
6. Bulletin du Comité d'études de l'Afrique occidentale . 159
7. Bulletin hispanique. 341
8. Comité des travaux historiques et scientifiques . . . 152
9. Correspondant (le) 155, 349
10. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 156, 349
11. Grande Revue (la) 350
12. Journal des savants. 342
13. Mercure de France 156, 351
14. Polybiblion 343
15. Révolution de 1848 (la) 345
16. Révolution française (la) 153, 345
17. Revue africaine 160
18. Revue critique d'histoire et de littérature 153, 346
19. Revue de Gascogne. 160
20. Revue de l'Anjou 161, 354
21. Revue de l'histoire des religions 347
22. Revue de Paris (la) 157, 351
23. Revue de Saintonge et d'Aunis. 161
24. Revue des Deux Mondes 157, 352
25. Revue des études anciennes. 347
26. Revue historique de Bordeaux 161
27. Revue historique de la Révolution française 154
28. Revue historique et archéologique du Maine 162
29. Revue savoisienne (la). 162

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE.

	Pages
1. English (the) historical Review.	166, 355
2. History	170
3. Proceedings of the British academy	173
4. Quarterly Review	175
5. Scottish (the) historical Review	175
6. Transactions of the royal historical society	177

ITALIE.

1. Archivio della r. Società romana di storia patria. . .	356
2. Archivio storico italiano	360
3. Archivio storico lombardo	178
4. Atti della r. Accademia dei Lincei	362
5. Nuova rivista storica	186, 362
6. Rendiconti della r. Accademia dei Lincei	363

SUISSE.

1. Bibliothèque universelle et Revue suisse	187

CHRONIQUE.

Allemagne.	189
Autriche.	189
Belgique	190
France	189, 365
Grande-Bretagne	190
Grèce	191
Italie.	191, 371
Roumanie	371
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE	372

Le gérant : R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Digitized by Google

Digitized by Google

U

Digitized by Google

BOUND
SEP 8 1932
UNIV. OF MICH.
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google